



HAL
open science

Tourisme et patrimoines. Valorisation et développement de territoires insulaires dans l'océan indien : Mayotte

Saffaride Ayouba

► **To cite this version:**

Saffaride Ayouba. Tourisme et patrimoines. Valorisation et développement de territoires insulaires dans l'océan indien : Mayotte. Géographie. Normandie Université, 2018. Français. NNT : 2018NORMR138 . tel-02089789

HAL Id: tel-02089789

<https://theses.hal.science/tel-02089789>

Submitted on 4 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité Géographie

Préparée au sein de « Université Rouen Normandie »

Tourisme et patrimoines. Valorisation et développement de territoires insulaires dans l'océan Indien : Mayotte

**Présentée et soutenue par
Saffaride AYOUBA**

**Thèse soutenue publiquement le 20 novembre 2018
devant le jury composé de**

Monsieur Vincent COEFFE	MCF Université d'Angers	Examineur
Madame Géraldine DJAMENT TRAN	MCF HDR Université de Strasbourg	Examinatrice
Monsieur Emmanuel ELIOT	PR Université Rouen Normandie	Examineur
Madame Anne GAUGUE	MCF Université de Clermont Auvergne	Examinatrice
Monsieur Jean-Christophe GAY	PR Université Nice Sophia Antipolis	Rapporteur
Madame Isabelle LEFORT	PR Université Lyon II	Rapporteuse
Madame Odette LOUISET	PR Université Rouen Normandie	Directrice de thèse

Thèse dirigée par Odette LOUISET ERIAC EA 4705



RÉSUMÉ

Mayotte, 101^e département français, région ultrapériphérique (UPR) de l'Union européenne, point stratégique de l'océan Indien occidental, avec un des plus vastes lagons du monde, souffre du sous-développement de ses infrastructures, de la pauvreté, de l'afflux migratoire des frères-voisins comoriens dont elle s'est désolidarisée par le choix de rester française (référendums de 1974 et 1976).

Ce choix qui aboutit à la départementalisation en 2011, inclut un alignement sur les principes de la République et de ses modalités d'action publique. En visant le développement territorial, la valorisation des ressources d'une île tropicale après l'abandon de l'économie de plantation fait du tourisme une possibilité de mise en valeur. Outre les structures d'accueil, il manque encore à Mayotte, une image qui s'approche de l'attente « exotique ». L'invention et la valorisation d'un patrimoine qui ne se limite pas au lagon, nécessitent des inventaires préalables, dispersés, puis unifiés par une politique de patrimonialisation progressivement conduite autour d'une nouvelle institution, le Musée de Mayotte (MuMa), un musée de l'homme dans ses environnements naturels et culturels.

Cette série de choix qui débute par l'image à construire de l'île, comme produit d'appel, choix du tourisme pour valoriser cette image puis du patrimoine comme ressource tangible, engage de nombreux débats pouvant aller jusqu'aux conflits d'usage et de sens. C'est vrai des ressources naturelles et des ressources culturelles. Pour qui ? Pour quoi ? Pour quoi faire ? Au centre, l'identité mahoraise est tiraillée entre le parti de la singularité irréductible, par la religion notamment, et l'héritage colonial, et celui de la départementalisation dans une République « une et indivisible ». La thèse parcourt cette succession de pas vers le développement économique, social, politique, avec le patrimoine comme guide et la culture au centre des enjeux.

Mots clés

Mayotte, patrimoine, tourisme, développement, choix politique

ABSTRACT

Mayotte, the 101st French department, one of the outermost regions (ORs) of the European Union, is a strategic place in the Western Indian Ocean, with one of the largest enclosed lagoons in the World. The island of Mayotte suffers from underdevelopment of infrastructures facilities from poverty and mass immigration from the other Comoros islands, after having rejected independence from France in the 1974 and 1976 referendums.

This choice for Mayotte People, which leads to departmentalization in 2011, means an integration to French Republic principles and politics. By targeting territorial development, and enhancing the value of a tropical island resources after the abandonment of the plantation economy makes tourism an opportunity for development. In addition to the lack of accommodation facilities, an image close to the "exotic" expectation is yet missing. Invention and enhancement of Heritage, if not limited to the lagoon, require prior inventories, nowadays dispersed, and then unified by a Heritage making policy. This policy is gradually conducted around a new institution, the Museum of Mayotte (MuMa), a local Museum of Mankind taking in account both natural and cultural environments.

These various choices, with first of all the construction of a brand image of Mayotte, then tourism development to enhance this image and making Heritage a tangible resource, engages many debates that can reach conflicts of use and meaning. This is true of both natural and cultural resources. For Why? For What? What to do? The Mahoran identity is torn between the party of irreducible singularity, through religion in particular, colonial Heritage, and that of departmentalization in a "one and indivisible" Republic. The thesis explores this succession of steps towards economic, social and political development, with Heritage as a guide and Culture as core issues.

Keywords

Mayotte, Heritage, Tourism, Development, Advocacy

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Madame Odette Louiset, Professeur à l'Université de Rouen-Normandie, pour m'avoir encadrée et soutenue tout au long de cette thèse. Je voudrais non seulement la remercier pour sa réactivité, sa disponibilité et ses conseils avisés mais également pour m'avoir fait bénéficier de son intarissable connaissance et sa soif de l'ailleurs. Au fil des années, sa ténacité a fait d'elle un modèle à mes yeux.

Je remercie également Monsieur Denis Retaillé, Professeur émérite de l'Université Bordeaux-Montaigne qui a non seulement contribué à la correction de ce travail de longue haleine mais qui m'a aussi fait partager son expérience et ses réflexions.

Je remercie Monsieur Miguel Olmos, en sa qualité de Directeur, pour m'avoir accueillie au sein du Laboratoire ERIAC et pour son soutien auprès de l'Université.

J'adresse tous mes remerciements à Madame Isabelle Lefort, Professeur à l'Université Lyon II, ainsi qu'à Monsieur Jean-Christophe Gay, Professeur à l'Université Nice-Sophia Antipolis, de l'honneur qu'ils me font en acceptant d'être rapporteurs de cette thèse ; mes remerciements aux membres du jury qui m'ont inspirée par leurs travaux et qui ont accepté de lire mon travail.

J'exprime ma gratitude à Monsieur Ali Saïd Attoumani et à Monsieur Mohamed M'Trengouéni, Ancien Directeur et Attaché de Conservation à la Direction de la Culture et du Patrimoine pour m'avoir accompagnée dans cette étude et pour m'avoir prodigué leurs savoirs et connaissances du territoire mahorais. Dans cette optique, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à Monsieur Claude Allibert (Professeur émérite sur la culture de l'océan Indien) et à Martial Pauly (Doctorant en archéologie à l'INALCO) pour leurs extraordinaires connaissances partagées du monde indocéanique et tout particulièrement Mayotte.

Je souhaite aussi remercier Monsieur Abdoulkarime Ben Saïd (Chargé de Mission MuMa), Monsieur Maoulana Andjilani (Ancien Directeur de la Recherche et de l'enseignement supérieur du CD), Monsieur Anil Akbaraly (Chef de service GE, Service environnement à la Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie du CD) ainsi que Monsieur Guillaume Decalf (Chef d'unité Biodiversité de la DEAL de Mayotte) pour l'apport scientifique fourni.

Je tiens à remercier le Conseil départemental de Mayotte ainsi que Monsieur Dalilou Bina et Madame Adiga Moussahaziri, à ce moment-là Directeur et Gestionnaire à la Direction des Affaires Scolaires et Universitaires pour le soutien financier que j'ai pu obtenir durant les premières années de cette étude.

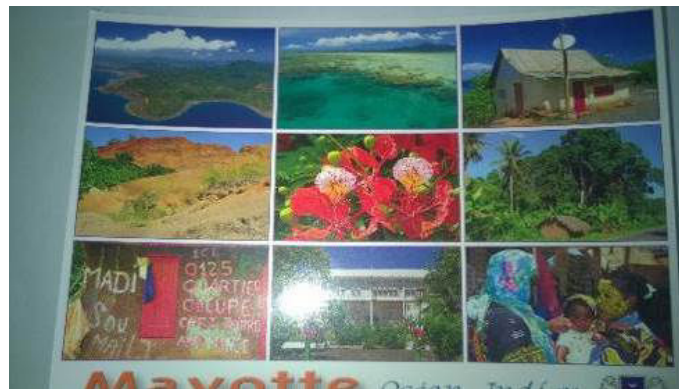
Aussi, je tiens à remercier tous ceux qui ont permis d'enrichir cette thèse notamment le Parc naturel marin au travers de Madame Karani Saïndou (Chargée de Mission), la DAC et l'équipe des Archives Départementales de Mayotte, l'association SHIME ou encore Monsieur Fabien Beaupellet pour ses images sous-marines. J'adresse aussi tous mes remerciements à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de cette thèse notamment les enquêtés qui m'ont accordé de leur temps lors des entrevues souvent conviviales.

Enfin, un grand merci à Monsieur Mickael Desfour pour ses compétences informatiques, à Monsieur El-Raouf Oussen (Concepteur développeur informatique) et tout particulièrement à Monsieur Julien Fontaine (Technicien des Méthodes de SMTPC) pour leur contribution technique à ce mémoire.

MAYOTTE, L'ÎLE FRANÇAISE À DÉCOUVRIR



Source : CDTM



Carte postale



Source : Guerlain dans Nourault et Perrin, 2012

SOMMAIRE

Avant propos : DEDANS-DEHORS	p. 13
1. Itinéraire	p. 13
2. Posture	p. 16
INTRODUCTION	
1. « Cadre de l'étude : Mayotte, un « confetti d'empire »	p. 19
2. Le tourisme comme ressource	p. 30
3. Méthodologie	p. 33
4. Résultats et plan d'exposé	p. 39
Première partie : L'INVENTION DU PATRIMOINE	
Introduction	p. 43
Chapitre 1 : ETABLIR UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE	p. 44
1. Patrimoine naturel	p. 45
2. Patrimoine culturel (historique) pré-colonial	p. 58
3. Patrimoine culturel (historique) colonial	p. 77
Chapitre 2 : LES ACTEURS DU PATRIMOINE	p. 91
1. Cadre général	p. 91
2. Les acteurs institutionnels	p. 95
3. Les acteurs associatifs	p. 111
4. Les établissements publics	p. 116
Chapitre 3 : CLASSEMENTS ET PROTECTION	p. 131

1. Signes d'orientation	p. 131
2. Critères de classement et sites du patrimoine naturel	p. 134
3. Critères de classement et sites du patrimoine culturel	p. 152
Conclusion	p. 161

Deuxième partie : DE L'EXOTISME AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

Introduction	p. 164
---------------------	--------

Chapitre 4 : DESTINATION EXOTIQUE	p. 165
--	--------

- | | |
|---|--------|
| 1. L'effet exotique | p. 166 |
| 2. Un nouvel exotisme | p. 172 |
| 3. Quand les Mahorais répondent aux attentes des touristes | p. 183 |

Chapitre 5 : LE TOURISME POUR LE PATRIMOINE	p. 198
--	--------

- | | |
|--|--------|
| 1. Le tourisme à Mayotte | p. 199 |
| 2. Vers une culture touristique du patrimoine | p. 216 |
| 3. « Habiter le patrimoine » | p. 226 |

Chapitre 6 : QUEL TOURISME POUR MAYOTTE	p. 239
--	--------

- | | |
|---|--------|
| 1. Le tourisme durable, slogan ou perspective ? | p. 239 |
| 2. Le classement du lagon, atout ou frein pour le tourisme ? | p. 246 |
| 3. Du tourisme en réseau | p. 252 |

Conclusion	p. 266
-------------------	--------

Troisième partie : LES ENJEUX DU PATRIMOINE TOURISTIQUE

Introduction	p. 270
---------------------	--------

Chapitre 7 : LE PATRIMOINE « NATUREL » QUESTIONNÉ	p. 271
1. La nature « nourricière »	p. 272
2. Un environnement habité par la société avec les « esprits »	p. 280
Chapitre 8 : PATRIMOINES CULTURELS ET IDENTITÉS	p. 297
1. Quel(s) patrimoine(s) pour quelle(s) identité(s)	p. 297
2. D'autres patrimoines issus des singularités locales	p. 307
3. Le MuMa, musée en co-construction	p. 315
Chapitre 9. LE PATRIMOINE, ENJEU DE SOCIÉTÉ	p. 323
1. Patrimonialiser l'organisation de l'espace villageois	p. 323
2. Les cérémonies, un patrimoine vivant	p. 330
3. Des vêtements-symboles	p. 338
4. Préserver les langues locales dans le contexte français	p. 344
Conclusion	p. 357
CONCLUSION GÉNÉRALE	p. 359
BIBLIOGRAPHIE	p. 365
GLOSSAIRE	p. 381
TABLE DES MATIÈRES	p. 392
TABLE DES FIGURES	p. 400
TABLE DES TABLEAUX	p. 401
TABLE DES PLANCHES DE PHOTOS	p. 402
ANNEXES	p. 403

SIGLES ET ACRONYMES

3CO : Communauté de communes du Centre-Ouest. Elle comprend les 5 communes de Chiconi, Mtsangamouji, Ouangani, Sada et Tsingoni

AD : Archives départementales

ANOM : Archives nationales d'outre-mer

AVAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

BEI : Banque Européenne d'Investissement

BUMIDOM : Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer. Organisme créé par Michel Debré en 1963 alors que sévissait la crise de l'industrie sucrière aux Antilles et que le chômage s'accroissait. Bureau destiné à favoriser l'émigration des Afro-descendants issus des départements d'outre-mer en direction de la France métropolitaine. Organisme au rôle très discuté (antennes du Bumidom dans trois anciens ports esclavagistes que sont Nantes, Le Havre et Marseille) qui fonctionna jusqu'en 1981. Il organisa aussi la déportation de milliers d'enfants dans des départements dépeuplés, dont les 1630 enfants réunionnais emmenés en Creuse.

CBNM : Conservatoire botanique national de Mascarin

CCEE : Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Institution propre aux Régions d'outre-mer, assemblée consultative chargée d'éclairer l'exécutif dans sa réflexion et la mise en œuvre des politiques régionales.

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CD : Conseil départemental

CDAT : Commission départementale de l'action touristique

CDTM : Comité départemental du tourisme de Mayotte

CG : Conseil général

CIAP : Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction. Elle est aussi appelée Convention de Washington (texte adopté en 1975).

CLRL : Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

CMPS : Commission mahoraise du patrimoine et des sites

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COI : Commission de l'océan Indien

CR : Conseil régional

CRESOI : Centre de recherches sur les sociétés de l'Océan indien

CRT : Comité régional de tourisme

CSP : Catégorie socio-professionnelle

CSPN : Conseil scientifique du patrimoine naturel

DAAF : Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DAC : Direction des affaires culturelles

DAC-OI : Direction des affaires culturelles Océan indien

DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DGA : Direction générale adjointe

DIECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DOM : Département d'outre-mer

DROM : Département et région d'outre-mer

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

FATMA : Festival des arts et traditionnels de Mayotte

FEDER : Le Fond européen de développement régional

FOM : France d'outre-mer

FRAFU : Fonds régional d'aménagement foncier et urbain

FSE : Fond Social Européen

GCRMN : *Global Coral Reef Monitoring Network*. Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens auquel participe le programme *Reef Chek*, protocole de suivi des récifs coralliens.

ICOM : *International Council of Museums*

ICOMOS : *International Council of Monuments and Sites*

IFRECOR : Initiative française pour les récifs coralliens. Cette organisation participe à l'international au réseau GCRMN.

INPG : Inventaire national du patrimoine géologique

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel

IRD : Institut de recherche pour le développement

MFV : Migration, Famille et Vieillesse (enquête INSEE)

MNHN : Museum national d'Histoire naturelle

MTPA : *Mauritius Tourism Promotion Authority* (office de Tourisme de l'île Maurice).

MuMa : Musée de Mayotte

ONF : Office National des Forêts

OT : Office de Tourisme

OTSI : Office de Tourisme Syndicat d'Initiative

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PEID : Petit État insulaire en développement

PNM : Parc naturel marin

PNUE : Programme des nations unies pour l'environnement

PSC : Projet scientifique et culturel

PTOM : Pays et territoires d'outre-mer

REMMAT : Réseau échouage mahorais des mammifères marins et tortues marines (réseau d'associations notamment *Oulanga na nyamba*)

ROM : Région d'outre-mer

RUP : Région ultrapériphérique

Sagadom : Salon de la gastronomie des outre-mers

SAR : Schéma d'Aménagement Régional

SDAT : Schéma directeur d'aménagement touristique

SHAM : Société d'histoire et d'archéologie de Mayotte

Shimé : *Shimaore* méthodique. Association des langues de Mayotte.

SIEAM : Syndicat Intercommunal pour l'Eau et l'Assainissement à Mayotte

SIM : Société immobilière de Mayotte (n'existe plus)

SMIAM : Syndicat mixte d'investissement pour l'aménagement de Mayotte

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

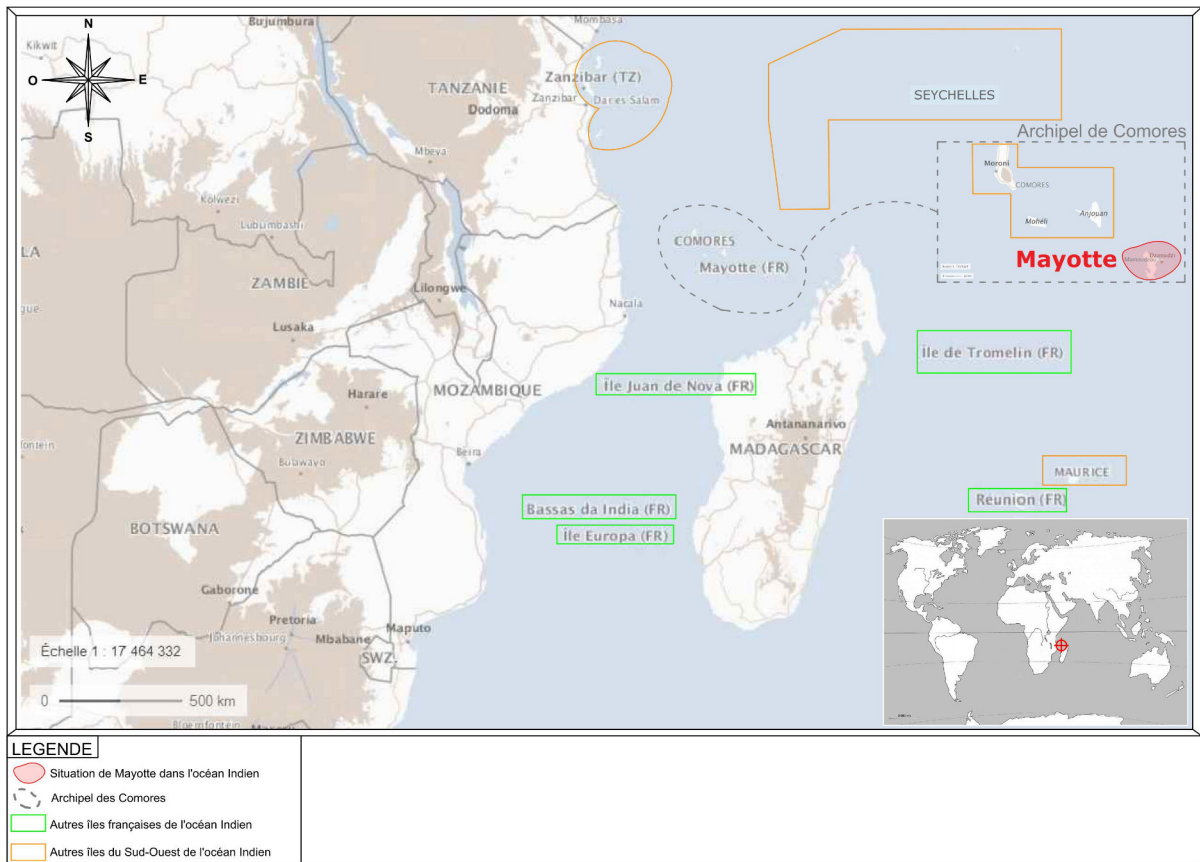
ZAE : Zone d'activités économiques

ZEE : Zone économique exclusive

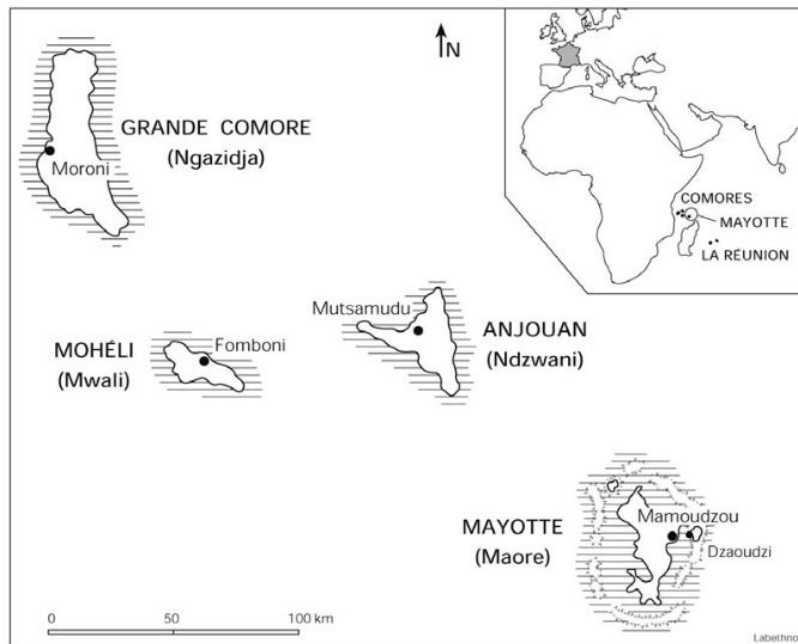
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité. En anglais : IBA (*Important Bird Area*)

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Figure 1 : L'archipel des Comores dans l'océan Indien occidental

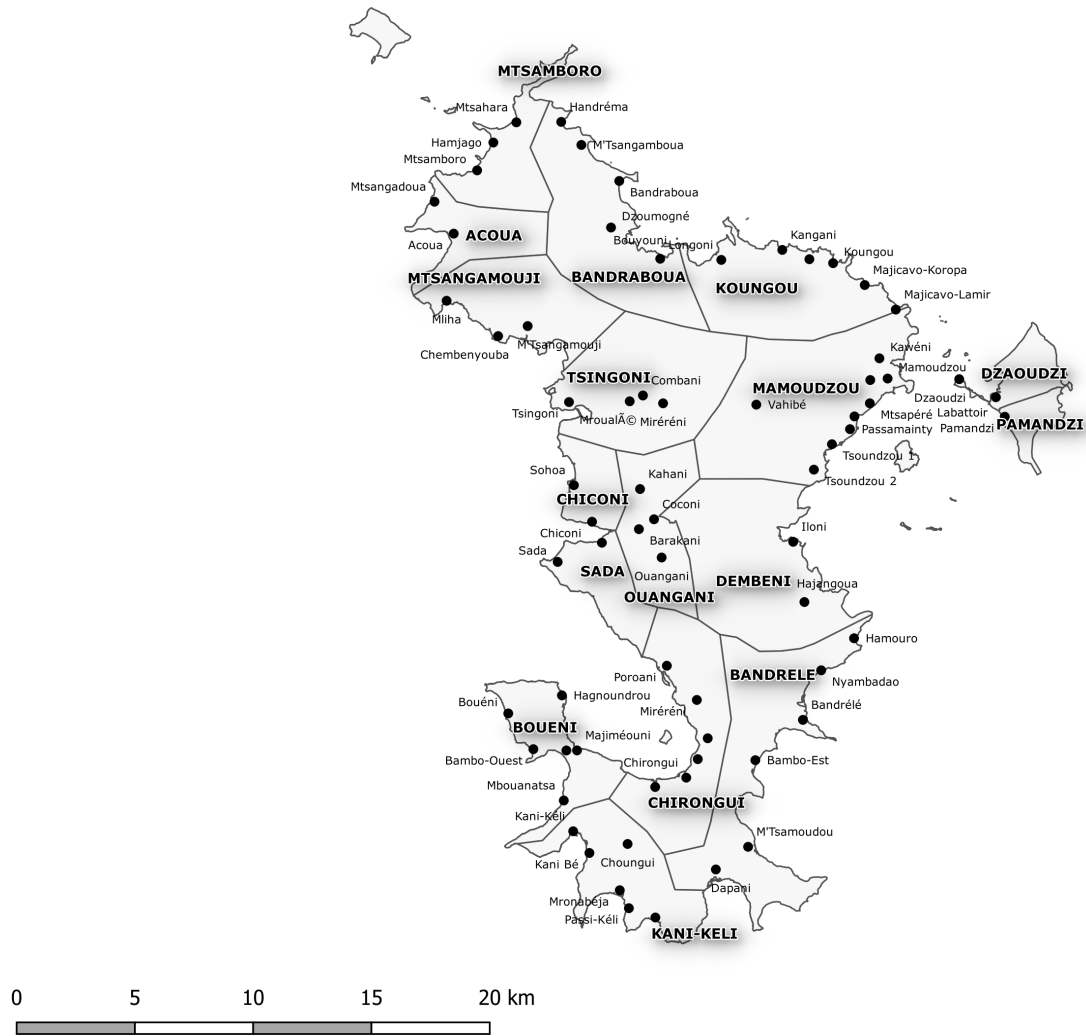


S. Ayouba, 2018 (fond IGN)



Blanchy, 2002, 678

Figure 2 : Île de Mayotte, communes, villes et principaux villages



Source : DEAL. Carte S. Ayouba, 2018

Avant propos : DEDANS-DEHORS

Choisir Mayotte comme objet d'étude pose d'emblée la question de l'identité de ce qui est bien plus qu'un simple cadre d'étude. Depuis l'épisode de 1974-1976 et le choix de rester en France jusqu'à devenir le 101^e département en 2011, l'ambivalence touche tous les domaines de la vie publique par la fréquente ambiguïté des postures individuelles et collectives : dedans-dehors. Il faut dire que les principes premiers de la « République indivisible, laïque, démocratique et sociale », assurant « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », et « dont l'organisation est décentralisée » (Constitution de la République française), trouvent à Mayotte un champ d'exercice complet mais périlleux.

« En vertu de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité » (ibid.). L'idéologie française trouve-t-elle un écho fidèle à Mayotte, comprenant toutes les illusions qu'un peuple se fait sur lui-même par l'usage de quelques fictions utiles. Le patrimoine pourrait être de celles-là en attachant légitimement l'ensemble de la population de l'île à quelques ancrages matériels et immatériels faisant sens commun, à Mayotte, en France, et en Europe (Mayotte est une région ultrapériphérique de l'Union européenne, RUP, depuis 2014). La nature devenue environnement, l'histoire partagée au-delà des mémoires sélectives, et une orientation d'aujourd'hui vers le futur promettant la prospérité sociale de tous, économique et culturelle, entrent dans la définition d'un tel patrimoine, négocié et rien moins qu'évident. Dedans-dehors est donc un problème transversal qui structure ce travail, l'objet de la recherche comme la recherche elle-même, et d'abord son actrice principale. Cela mérite quelques lignes d'explication qui débordent sur la méthode en l'éclairant.

1. Itinéraire

Deux centres d'intérêt ont animé la fin de mon parcours scolaire au lycée de Sada (2001-2004) : les sciences de la vie et de la terre ; les langues étrangères et une curiosité pour les ailleurs qui a débouché, plus tard, sur le choix de la géographie et de l'histoire culturelles dont le travail de thèse constitue l'aboutissement. Entre temps, le passage par une formation BTS « Tourisme, animation et gestion touristiques locales » (AGTL) au lycée international de Ferney-Voltaire puis au lycée Colbert de Lyon avait permis un premier accès à la question

patrimoniale parmi la définition des ressources touristiques, un choix en balance avec l'autre option intitulée « Ventes et productions touristiques » plus axée sur la commercialisation de produits finis.

L'orientation « tourisme » peut être interprétée de deux manières qui se complètent et se renforcent : elle est le reflet d'une vie en milieu féminin presque exclusivement, y compris les internats, et le reflet d'une éducation d'abord traditionnelle voire « matriarcale » bouleversée par l'arrivée en France métropolitaine et la confrontation à d'autres règles de vie. Entre les deux, les activités touristiques pouvaient faire passerelle avec l'objectif du dépassement des confrontations par une meilleure compréhension de l'autre, le visiteur comme le visité. Cette double part féminine de l'hospitalité et de l'ouverture pouvait y trouver son compte en contrepoint des calculs de puissance et de pouvoir que l'approche strictement politique et économique d'une forme de *hard power* « masculin » entraîne. Je ne me suis pas risquée à une approche rétrospective, genrée, de mon itinéraire et de son effet sur le choix de la suite. Il me semble que c'était là pourtant.

Les travaux professionnalisants de ces formations, réalisés autour de destinations dans l'océan Indien (participation au Salon Mahana, Lyon 2007, en partenariat avec l'Office de tourisme de Maurice et l'association Viv'Rodrigues ; stage à l'hôtel Mourouk Ebony à Rodrigues etc.) ont permis d'envisager la valorisation touristique du point de vue du visiteur, ce qui inversait mon regard de l'intérieur sur les « produits ». C'est ainsi que les débouchés de la formation sur le développement et l'économie locale, en plus de l'aménagement touristique et de l'animation des territoires (opérations promotionnelles, projets touristiques, salons, séminaires) conduisaient à la confirmation d'un intérêt nécessaire porté aux ressources locales. Il fallait les définir en allant au-delà des compétences de technicienne vouée à la mise en œuvre. Dix ans plus tard, avec le risque de rationaliser et même d'enjoliver un parcours qui s'est dessiné comme réponse aux circonstances, je peux tracer cet itinéraire « ambitieux » qui conduit à la source. Définir et justifier correctement une ressource qui pose un problème politique dans sa délimitation, le patrimoine, et dans une de ses valorisations possible : le tourisme.

En vérité, je visais un débouché de formation qui ne passait pas nécessairement par une thèse, comme conseillère institutionnelle du tourisme, en participant à l'organisation de l'activité (collectivités territoriales, comités locaux de tourisme...) surtout dans un territoire aussi peu avancé que Mayotte où tout semble à faire ou presque. En dépassant les métiers de

l'accueil et de l'accompagnement des touristes, je voulais aussi me préparer à répondre aux offres de développement de structures de fond dont il est question depuis la fin de la première décennie du siècle : monuments historiques (2009), parc naturel (2010), musée (2012) après quelques années de gestation... et de questions.

Comme les enchaînements ne se produisent jamais dans la continuité chronologique, l'entre deux de l'interprétariat comme guide régionale habilitée qui constituait un autre débouché possible, devait passer par La Réunion (Mayotte n'était pas département) et par la limitation des travaux autorisés sur Mayotte. Il en est sorti des fascicules sur la vie quotidienne à Mayotte et un dossier sur l'architecture coloniale (à la Réunion) pour justifier la candidature officielle à l'habilitation de guide régional.

La préparation du diplôme de guide-interprète national (Université de Rennes 2, 2007-2008) m'a permis d'élargir mes perspectives tout en prenant conscience des cadres intellectuels dans lesquels les objets patrimoniaux prenaient une forme lissée, normée, présentable à un public varié défini par le plus petit dénominateur commun de la curiosité revêtue d'un vernis culturel de plus en plus écolo-culturel, le tout logé sous l'étiquette de la tradition : tout ce qui se vend en mode « compact ». Les patrimoines historique (archéologique), artistique, littéraire, géographique : paysages, monuments et ensembles architecturaux dans leur contexte passé et présent, la grande exposition patrimoniale pouvaient y trouver place. C'était l'enveloppe la plus large dans laquelle je me logeais.

Le master professionnel « Tourisme, loisir et patrimoines » de l'université de Lyon 2, me permit alors (2008-2010) de resserrer l'étape suivante de ma formation en suivant un parcours d'ingénierie permettant d'intervenir dans un cadre moins général d'exploitation, situé à l'amont : du diagnostic (inventaire des ressources) à l'exploitation-valorisation, passant par l'expression de projets réunissant des acteurs provenant d'horizons différents. Les jardins ouvriers à Lyon, les figures du patrimoine urbain (à Lyon encore), le patrimoine industriel colonial à Mayotte, les richesses d'une communauté locale de l'ouest australien, m'ont permis, en deux ans, de faire l'expérience de la diversité des problèmes contenus dans l'action de patrimonialisation et dans son exploitation sociale communément présentée sous la forme nécessaire de la valorisation, sans doute trop proche de l'idée de rentabilité. Ce qui, en matière culturelle et écologique au sens large, n'est pas sans poser encore quelques interrogations de fond qui attendent une réponse communément admise.

2. Posture

Depuis 2010, l'inscription en doctorat à l'université de Rouen m'a ouvert la possibilité de réfléchir aux cadres imposés, notamment ceux de la valorisation mais pas seulement – il faut compter aussi avec les enjeux de connaissance – qui président à la définition-délimitation de la ressource qui n'est pas qu'économique et utilitaire mais politique et idéologique, de l'image (parfois superficielle) jusqu'à l'identité à promouvoir. Aussi la thèse qui suit est-elle orientée par cette progression qui conduit des objets à vendre aux objets à construire.

D'un espace aussi fermé que fut « ma » Mayotte, mon itinéraire scolaire et universitaire m'a ouvert au monde (France métropolitaine et Australie), aux plus grands espaces et à la variété de leurs contenus emblématiques : paysages, cités, monuments... La proximité de formateurs universitaires et professionnels dont les horizons étaient également variés, assortie d'échanges dans des langues ou au moins dans des champs de mobilisation différents, tout cela a contribué à forger un profil que je revendique : un peu touche à tout pour serrer au plus près la production des discours dominants qui s'imposent sous couvert de naturalité. Il ne s'agit pas seulement de la nature qu'il faudrait préserver (dans quel état supposé pur ?), mais de l'histoire et de l'identité de même qualité dite aussi pure, authentique autrement dit. Enfin tout ce que désigne le « patrimoine », qui est une version adoucie de l'origine sacrée (de la patrie).

Pour reprendre pied dans l'univers patrimonial mahorais, il fallait s'affranchir des travers introduits par les approches relevant à la fois des techniques du marketing touristique et de la bonne conscience écologique et historique. La formation à la construction et à l'exploitation de produits touristiques y amenait. Un sujet de thèse portant sur l'invention du patrimoine au miroir de ce qu'un tourisme différent du tourisme de masse peut produire, convenait à la situation mahoraise. C'est l'idée de départ avec en vue l'idée que quelques thèmes convenus masquent un gisement de ressources peu ou mal exploitées. C'est que l'idée d'un patrimoine destiné, entre autres, à satisfaire la vocation touristique, se trouve devant plusieurs chemins en deux familles : l'un vers l'intérieur traite la question de l'identité ; l'autre, vers l'extérieur, traite celle de l'image. Les dissymétries qui en découlent, de l'ambivalence à l'ambiguïté, encadrent et gênent, par certains côtés, la production d'un patrimoine partagé, stabilisé en quelque sorte, prêt à la valorisation sereine sur tous les plans de l'économique au politique, en passant par la publicité, l'entrée dans la sphère publique locale élargie au monde. Sans doute

cette visée dépasse-t-elle les possibilités de ce mémoire de thèse. Elle n'en est pas moins une de ces origines par le dépassement des contradictions rencontrées en cours de route : éclairer une identité en ouvrant et en s'ouvrant.

Traiter de la construction (définition, délimitation) d'un patrimoine à (pour) Mayotte était pour moi la réponse à un certain malaise, celui qui conduit à se référer à des critères contradictoires, ceux qui sont dits universels et les contraires qu'ils soulignent comme l'identité par essence ou, pour notre sujet, par le territoire comme si le territoire existait d'abord : Mayotte

Dedans-dehors résume cette tension sans solution facile. Il fallait avancer. Les deux parties (1 et 3) qui restituent cet itinéraire d'investigation et de réflexion simplifient le problème. Ce n'est qu'une étape pour bien cerner ce qui est reconnu d'évidence comme patrimoine (et pourquoi) et ce qui mériterait de l'être (pour quoi faire) avec, entre les deux, le tourisme comme loupe permettant de mettre en valeur les points d'achoppement des diverses options possibles entre le spot « lagonaire » et le « folklore » mahorais, en passant par les diverses manières de concevoir le développement extraverti ou replié. Toutes les options ouvrent à débats. Il faut bien dire que la situation en est là et que le projet d'un musée de Mayotte (préfiguration en septembre 2016) doit servir à la condensation des problèmes. Le projet scientifique et culturel du MuMa est devenu, de ce fait, une source et une référence centrale de mon travail. Les experts mobilisés pour la mise en place de ce premier musée se sont trouvés confrontés aux mêmes questions que je devais soulever. Leur réponse « officielle » et publique, validée, est un appui. Mais il me semblait qu'un travail plus « libre » bien que dépendant de ces sources valait toujours la peine d'être conduit. C'est une affaire de posture.

Une posture scientifique « positive » offrirait, dans le traitement du sujet, la possibilité de s'abriter derrière les référents admis de protection et de conservation des patrimoines naturels et culturels. Mais dedans-dehors comme je le suis, il n'est pas si simple de se conformer à cette facilité. Si le patrimoine a un sens, c'est d'abord au regard de la société qui lui est attaché, avec, à Mayotte, la difficulté à définir et à délimiter une société légitime et ses fondements. C'est la question de l'origine et de l'autochtonie qui est évitée grâce à l'appel post-colonial (postcolonial ?)¹. Je dois avouer que je ne m'y suis pas frottée, non plus, en

¹ Ici, post-colonial est chronologique en description « positive » et postcolonial politique en science orientée.

considérant que quelques défrichements étaient encore nécessaires pour éviter des discours purement partisans. La succession en trois parties, de l'exposé du patrimoine communément reconnu (même non explicitement classé) et du patrimoine qu'il serait possible de reconnaître, même et surtout s'il est vivant, met en lumière le processus de patrimonialisation contribuant à la fabrication de l'identité collective, y compris par le biais de l'image touristique tout entière à construire. Une question qui se pose est de savoir si les habitants de Mayotte, dans leur diversité, se reconnaissent une unité par le territoire (l'île, l'îléité) ou si les généalogies l'emportent dans la dispersion et la concurrence. C'est une question de fond qui ne trouve pas sa réponse dans mon travail, mon intention étant de montrer comment se produit du patrimoine et ce qu'il est possible d'en faire. Aux acteurs d'en tirer les conséquences « politiques ».

INTRODUCTION

Il est tentant de placer un travail de thèse sous le signe de l'originalité. Il faut bien admettre, au moment de « rendre sa copie », que reviennent des thèmes déjà parcourus par nombre d'auteurs qui seront appelés à l'appui de ce mémoire. Mayotte, et plus généralement la situation « ultramarine », « tropicale » qui plus est, engage souvent des discours convenus qu'il nous faudra cerner pour en éviter les pièges.

1. « Cadre » de l'étude : Mayotte, un « confetti d'empire »²

L'outre-mer français est un héritage colonial. Mais la question se pose de savoir si ce fait historique constitue une entrée suffisante et même déterminante dans la compréhension de la situation contemporaine du fait qu'elle est justement contemporaine et que la mobilisation postcoloniale, si elle existe, relève d'une option politique au présent argumentant sur l'effet du passé pour peut-être éviter de traiter les positions et les choix d'aujourd'hui en eux-mêmes. Mayotte est plus qu'un cadre d'étude !

Mayotte, « outre-mer »

Mayotte est un « DOM TOM », une « France du lointain » ou « France d'outre-mer », un « outre-mer(s) français », « autant d'appellations cherchant à nommer avec plus ou moins de bonheur un ensemble de terres n'appartenant pas au continent européen et sous souveraineté française » (Gay, 2003, 5). Ce qui importe surtout, pour le géographe spécialiste de cet « espace singulier » qu'est l'outre-mer français, est que cette « dénomination, exogène à l'outre-mer lui-même, rappelle qu'on ne peut comprendre cet ensemble sans analyser ses relations avec la métropole et que celles-ci sont depuis toujours largement dissymétriques et exclusives » (ibid). La position de ces régions ultramarines importe moins, finalement, que cette relation. Or, les notions d'éloignement et d'isolement, si souvent attachées à ces territoires, sont à tel point associées à celle d'insularité - archétype de l'isolement... et de l'exotisme...- que le Président de la république française, E. Macron, a évoqué la Guyane comme une île. Il nous semble possible d'appliquer à Mayotte ce que propose J.-C. Gay pour l'ensemble des outre-mer français : « la géographie (...) est de moins en moins déterminée par le cadre physique, bien que celui-ci n'ait pas perdu toute son importance. C'est la relation à la métropole qui nous semble être l'élément majeur pour comprendre cet ensemble disparate

² E. Blanchard, 2007, « Fractures (post)coloniales à Mayotte », *Vacarme* 38, p. 62-65.

et éparpillé sur lequel le soleil ne se couche jamais pour reprendre la formule qui qualifiait l'empire britannique. Ainsi la question des statuts de ces terres, régissant leur relation avec la métropole et désormais l'UE, est au cœur du sujet. » (ibid. 7). En 2011, Mayotte est devenu DROM en deux étapes, 2009 et 2011 qui mériteraient un dossier entier de spécialité tant la situation constitutionnelle est embrouillée par le croisement de règles diverses souvent dérogoires du droit commun des territoires. On imagine la capacité (ou l'incapacité) de se positionner d'une majeure partie de l'électorat à chaque occasion de vote : les slogans sont plus forts que la raison. Il en va ainsi d'un sujet apparemment pratique comme celui qui me retient : tourisme, patrimoine ; pour qui, pour quoi ?

Mon travail est incontestablement orienté par cette question de la relation de Mayotte à la métropole. La conception française du patrimoine fonde à la fois les règlements de protection et de valorisation mais plus profondément les valeurs qui sont diffusées dans l'acte de patrimonialiser (définition des objets, critères, hiérarchisation des priorités, projets...). Quant à la valorisation touristique de Mayotte, elle est liée également à la relation à la métropole puisque la fréquentation est, pour l'essentiel, définie par ce lien, nous le verrons. Mais cette relation à la métropole introduit le cadre physique dont il retient les composantes d'éloignement et d'étrangeté : tropicalité, îléité, singularités culturelles. Ces composantes témoignent d'une définition extérieure par référence européenne dominante : l'outre-mer introduit la distance et l'altérité.

Cette spécificité prend toute son importance dans l'activité de mise en patrimoine et de mise en tourisme. La relation est dissymétrique dès le départ car les outre-mer(s) ont été des colonies, des « possessions ». Ils sont aujourd'hui intégrés dans la république française, dans une diversité de statuts, mais sont souvent qualifiés « d'assistés ». Ce lien à la métropole peut être différent selon les régions concernées et contribue à établir des « relations médiocres, parfois teintées de jalousie et de rivalité. » (ibid. 5).

Ces généralités étant admises, je résumerai, encore une fois rapidement, la situation et la position de Mayotte avant d'évoquer les moments pendant lesquels la relation à la France s'est engagée, forgée et renforcée avec les conséquences que l'on connaît sur les contours de l'identité mahoraise qu'il me faudra retracer.

Mayotte est située dans l'hémisphère sud, dans la partie occidentale de l'océan Indien. Au nord du canal du Mozambique, elle occupe une position entre la côte est de l'Afrique (à 400

km de cette côte) et la côte nord-ouest de Madagascar (à 300 km de la « Grande île »). Mayotte constitue la partie orientale de l'archipel des Comores, désigné comme « îles de la lune » (Djazaïr al Qamar) par les cartographes médiévaux arabes, formé de quatre îles principales : Mayotte, Anjouan, Mohéli et la Grande Comore. Depuis 1975-1976, Mayotte n'appartient plus au même ensemble politique que les Comores.

En réalité, Mayotte est un « micro » archipel formé de deux îles principales, Grande Terre (364 km²), parfois désignée comme « l'île hippocampe »³, et Petite Terre⁴ (11 km²). On compte également une vingtaine d'îlots inhabités et à l'exception de l'îlot Mtsamboro qui abrite des migrants comoriens employés comme ouvriers agricoles (Beretti, 2012, 39), les 262 895 habitants (INSEE, recensement 2017)⁵ vivent sur les deux îles de Petite et Grande Terre.

Mayotte bénéficie d'un climat tropical maritime (ou le supporte) avec une moyenne annuelle de 1500 mm de précipitations et deux saisons identifiées comme la saison chaude et humide ou été austral de novembre à avril (mousson) et une saison plus fraîche et sèche ou hiver austral, de mai à octobre. Mais on relève aussi deux saisons intermédiaires brèves, celle du *Matulahi* en avril-mai avec parfois des cyclones et celle du *M'Gnombéni*, vents du nord-est, en octobre, qui apportent quelques pluies (dites des mangues) avant que la sécheresse ne se réinstalle en novembre.

L'environnement mahorais est marqué par l'insularité : l'océan est partout proche et le volcanisme a produit un littoral découpé se développant sur 185 km (Conservatoire du littoral). Les îles et îlots se trouvent dans l'un des plus vastes lagons coralliens du monde (plus de 1 500 km²), enserré dans une double barrière de corail de plus de 160 km de longueur. L'activité volcanique a généré ces îles et leurs reliefs, notables mais inégaux, qui sont liés à la vigueur et à l'ancienneté des éruptions : le Mont Benara, point culminant de Mayotte, est à 660 mètres quand le pic M'Tingui domine Anjouan à 1595 mètres et quand le Karthal, a en Grande Comore, s'élève à 2361 mètres. Le lagon et les passes témoignent de cette activité volcanique ancienne (Malard, 2009), tout autant que la présence de roches et de formes topographiques spécifiques : coulées basaltiques (Sada), cheminées phonolithes (mont Choungui), cirques (Cavani) et lacs (Dziani Dzaha), *padzas*.

³ La plus grande île ressemblerait à un hippocampe placé la tête en bas, ce poisson étant devenu l'un des symboles de Mayotte.

⁴ Petite Terre se divise entre le Rocher de Dzaoudzi et l'îlot de Pamandzi reliés artificiellement par le Boulevard des crabes.

⁵ 217 091 en 2012 (INSEE) et 45 00 habitants en 1975 (Blanchy, 2002, 681).

Le réseau hydrographique, unique dans l'archipel des Comores, se compose d'une vingtaine de rivières pérennes essentiellement réparties dans le nord et nord-ouest de l'île de Grande Terre, les embouchures marécageuses offrant une fertilité appréciable avec une couche de terre alluviale pouvant atteindre 10 à 20 cm de profondeur.

Les risques « naturels » recensés à Mayotte sont les inondations et coulées de boue liées aux fortes pluies de mousson. Des épisodes sismiques sont relevés régulièrement, cette année 2018 ayant été marquée par des mouvements d'ampleur 5,8 sur l'échelle de Richter (BRGM) depuis le mois de mai, qui ont justifié des déplacements d'experts pour tenter d'identifier les tendances de ces séismes qui créent des dégâts légers mais affectent le moral des populations jusqu'à la peur et même le désir de migrer.

Les cyclones constituent également des épisodes à risque, notamment entre janvier et mars. Ceux de 1924 et 1934 ont laissé le souvenir de destructions de villages et de cultures mais aussi ceux de 1969 et de 1984. Mayotte est une île tropicale archétypale. C'est le point de départ de toute « évaluation ou caractérisation ». Il reste à dire ce qui est caché derrière le stéréotype.

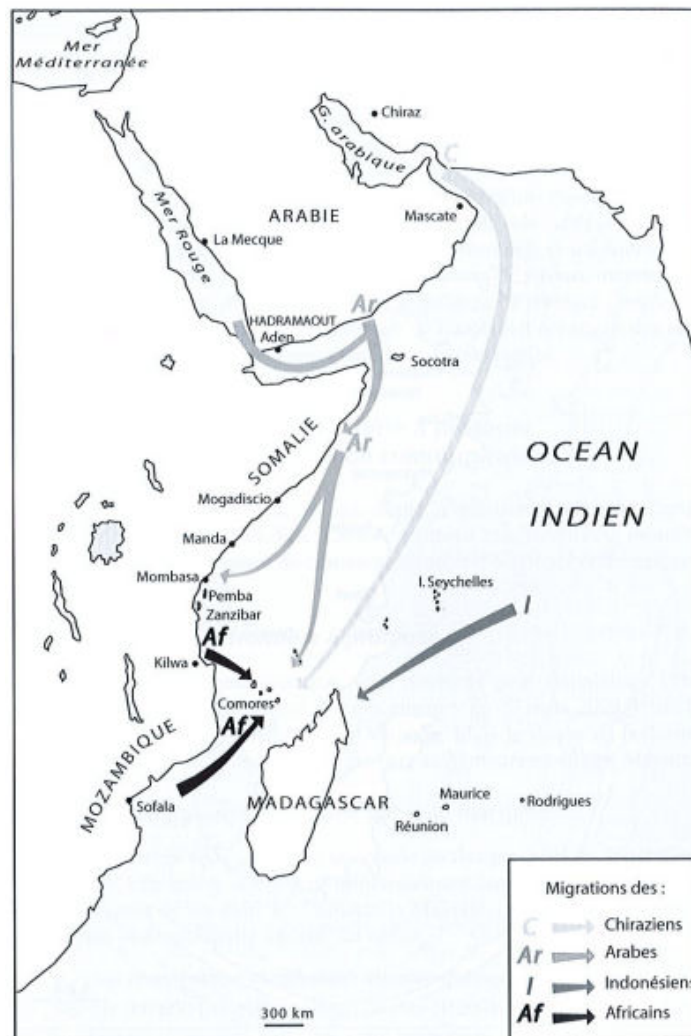
Peuplement et histoire

Une rapide reconstitution du passé de Mayotte doit beaucoup aux nombreux travaux qui se sont succédé sur l'histoire du peuplement et des pouvoirs politiques qui ont gouverné l'île (Martin, Blanchy, Gay, Boisadam...). La reconnaissance de la variété des peuplements, leur datation, leur origines le statut des pouvoirs successifs ne sont pas neutres et renvoient généralement à des catégories culturelles donc politiques, lesquelles peuvent conduire à cerner des identités légitimes... ou non, aujourd'hui. Cette histoire s'écrit dans un rapport de forces qui est contemporain et non pas posé par le passé nécessaire (Anderson, 1983 ; Veyne, 1971). Archéologues et historiens sont dès lors convoqués pour apporter des éléments censés identifier les origines à travers les spécificités locales. Il en est des êtres humains comme de la faune et de la flore, dans le champ lexical de l'autochtonie pourtant jamais abordée de front (ce serait ouvrir une boîte sans fond) : l'endémicité des végétaux et des animaux se retrouve dans l'indigène vs. l'étranger, avec le créole entre les deux chez les humains, des notions floues et mouvantes très couramment employées comme slogans.

Le rapport au temps historique est très daté de la prise de possession de Mayotte par la France en 1841. Cela n'exclut nullement l'existence de documents antérieurs fournissant quelques informations sur le passé. Dans la mesure où le rapport au temps intéresse tout particulièrement ce travail, l'identification des acteurs d'un passé plus ou moins lointain constitue un élément qui requiert de la vigilance : le patrimoine mahorais est largement une affaire de revendication d'identités où se croisent les notions d'origine, de mouvements de populations, de pouvoirs politiques et culturels. Romila Thapar (1992), historienne indienne, a mis en évidence les conditions de l'interprétation de l'histoire et leur place dans la reconstitution de continuités, si prégnantes dans la définition des identités par la « tradition ». Dans la même perspective, l'attention portée par Eric Hobsbawm (1983) à « l'invention de la tradition » ou celle de Benedict Anderson (1983) à l'élaboration de « communautés imaginées », constituent désormais la base des réflexions sur la construction des identités et par conséquent sur la patrimonialisation, processus social et politique.

Le passé de Mayotte se confond, pour une grande partie, avec celui de l'archipel des Comores qui appartient, contrairement à d'autres territoires ultramarins français, aux « contrées préalablement habitées ». Mais si « des civilisations anciennes ont occupé et exploité » ces territoires, « il n'est pas facile de reconstituer leur mise en place » (Gay, 2003, 14). De l'avis des archéologues et historiens, plusieurs groupes se sont installés dans l'archipel comorien mais tous reconnaissent qu'un premier peuplement serait d'origine bantoue. S. Blanchy (1988), en suivant Gevrey (1870), Martin (1983), Allibert (1984), Liszkowski (1990), met ces mouvements de population bantoue en lien avec l'activité commerciale pratiquée depuis cette partie de l'Afrique avec Madagascar. Cette hypothèse n'est guère surprenante en raison de la proximité des côtes du Mozambique. D'autres groupes seraient venus d'Asie, directement de l'archipel indonésien ou bien transitant par Madagascar. Les traces de ces peuplements anciens sont datées du VI^e siècle de notre ère mais les circulations dans cette zone ont entraîné des arrivées ultérieures, entre le X^e et le XVII^e siècle. Cette partie de l'océan Indien était parcourue par de nombreux bateaux de commerce et les navigateurs arabes avaient besoin d'escales situées sur les petites îles rencontrées. L'islamisation et l'introduction de la langue swahilie auraient ainsi commencé au XI^e siècle sous l'influence des marchands de « Kilwa » qui établirent de nombreux comptoirs sur la côte orientale de l'Afrique (Martin, 2010).

Figure 3 : Le peuplement de l’océan Indien occidental



Source : Bensoussan, 2009, 491

Entre le X^e et le XVI^e siècle, plusieurs vagues de peuplement musulman sont venues à Mayotte, d’Arabie ou d’Iran depuis la mythique « Chiraz » (infra p. 59). A partir du XV^e siècle, Martin évoque le « temps des sultans » : les sultanats remplacent le système des chefferies traditionnelles, s’appuyant sur une hiérarchie sociale qui valorise l’origine arabo-musulmane des princes, et place au bas de cette hiérarchie les esclaves d’origine africaine. Le commerce des esclaves est attesté dès le XVI^e siècle dont on retrouve encore trace dans la hiérarchie sociale aux Comores (Blanchy, 2002, 678, suivant toujours Gevrey, Martin, Allibert, Liszkowski). Jusqu’au XVI^e siècle, l’île de Mayotte serait ainsi restée sous la dépendance du sultan d’Anjouan, puis aurait revendiqué son autonomie avec l’établissement

d'un sultanat autonome à Tsingoni où se trouve la plus ancienne mosquée datant du début du XVI^e siècle. « Des Malgaches s'étaient installés dans le sud de l'île. » (Blanchy, *ibid*).

Ce passé explique le « caractère très métissé de la population mahoraise et sa conversion à l'islam » (Gay, 2003, 15), un « intense malaxage de population », un « univers de frange, sans doute plus perceptible à Mayotte que dans les autres îles du groupe » (Martin, 2010).

La prospérité de Mayotte, liée au commerce, en fit la proie des razzias et, à partir des années 1750, celles des Malgaches qui étaient fréquentes et redoutées. « Les Betsimisaraka (ethnie du Nord de Madagascar) vinrent y chercher des esclaves ensuite revendus dans les autres colonies des Mascareignes », en profitent aussi pour piller les récoltes, les troupeaux et ce que possèdent les habitants. » (Martin, *op. cit*) C'est, de l'avis des historiens, ce qui poussa les sultans, tour à tour comoriens et malgaches, à rechercher la protection des Européens au XIX^e.

« C'est dans ce contexte que, en 1841, le sultan Adriantsouli céda Mayotte à la France, par le traité du 25 avril. La France venait de perdre l'île de France (Maurice), qui constituait jusque-là la seule escale au-delà du Cap de Bonne-Espérance, la position stratégique de Mayotte compensant à point nommé cette perte. Du côté du sultan, ce traité lui permit d'obtenir une protection de taille alors que son autorité vacillait, ainsi qu'une rente annuelle de mille piastres, et l'assurance d'une éducation française pour ses deux fils. En février 1843, le traité est donc ratifié par le roi Louis-Philippe, et Mayotte devint officiellement colonie française. » (Beretti, 2012, 44-45, qui reprend Martin, 1983 ; Gourlet, 2001). Cet « achat » « n'a pas posé de gros problèmes et permet à la flotte de disposer d'un bon mouillage puisque l'île a un grand lagon, contrairement aux autres îles comoriennes, ce qui explique qu'elles ne seront colonisées que quelques décennies plus tard » (Gay, 2003, 20).

Cependant, les témoignages des Français de l'époque décrivent une île désorganisée dont la population n'est plus que de 3 000 habitants (Martin, 1983).

Dès lors, Mayotte est liée à la France. Elle connaît le sort des régions caractérisées par la société de plantation coloniale, lieu de production de cultures commerciales d'exportation : le sucre entre la fin des années 1860 et les années 1880, la vanille, l'ylang-ylang pour finir (fin

XX^e siècle)⁶. C'est ensuite le statut administratif et ses changements qui ont rythmé l'histoire contemporaine. Mayotte devint, en 1946, un territoire d'outre-mer en association avec les autres îles des Comores, mais son sort s'est séparé du reste de cet archipel en 1974 : Mayotte a refusé son indépendance lors du référendum du 22 décembre 1974 sur l'autodétermination des Comores : 60% de non parmi les votants à Mayotte. Le deuxième référendum du 8 février 1976 confirme la position des Mahorais qui, à 99 % des votants, choisissent de demeurer dans la République française. Les Comores accèdent donc à l'indépendance le 6 juillet 1976 alors que Mayotte demeure française. F. Taglioni évoque un « contre-sens de l'histoire » ou au moins un « paradoxe de l'histoire » et voit dans ces micro-territoires insulaires de l'Outre-mer français des « expressions ultimes des empires coloniaux européens, des fins de réseaux ». La tenue de ces référendums a été jugée contraire au droit international par l'ONU et les Comores n'ont jamais admis cette scission de Mayotte⁷. Quant à la position des Mahorais, elle a sans doute des origines complexes mais les troubles politiques aux Comores et le différentiel de développement, constituent certainement les facteurs d'explication les plus probables. En 1976, Mayotte est donc devenue collectivité territoriale puis collectivité départementale depuis 2001. Lors du référendum de 2009, les Mahorais ont opté pour la départementalisation et Mayotte est un DROM (Département et Région d'outre-mer) depuis 2011, 101^{ème} département français. L'île possède une assemblée unique (conseil régional et conseil départemental) de 19 conseillers. Depuis 2014, Mayotte est également une RUP (Région ultraériphérique) et, à ce titre, fait partie de l'Union européenne. La départementalisation a pour objectif d'aligner Mayotte sur la situation métropolitaine tout en reconnaissant ses spécificités que nous retrouverons au long de ce travail sous la forme de revendications en tension avec le choix de 1976. Dedans-dehors sous une autre forme : c'est une ligne d'exposé qui se confirme.

Contexte

Les indicateurs démographiques et socio-économiques placent Mayotte parmi les départements les plus défavorisés des outre-mer français et, par conséquent, des départements français. Avec 262 895 habitants sur une superficie de 376 km², la densité y est la plus forte

⁶ L'ylang-ylang représentait encore en 2000 91% des recettes d'exportation (Gay, op. cité, 45) mais a décliné depuis en raison de l'âge des plantations et du coût élevé de la main-d'œuvre selon la Direction Territoriale des Affaires Culturelles de Mayotte, 1996 (« *Mayotte et la canne à sucre au 19^{ème} siècle - un espoir déçu* »), ou Archives territoriales de Mayotte, 2000 ; « *L'immigration du travail à Mayotte durant la période sucrière 1847-1900* ») ou encore les Archives départementales de Mayotte, 2009, Vice Rectorat de Mayotte, Conseil Général de Mayotte, 2009 « *Les cultures commerciales à Mayotte* ».

⁷ Taglioni, *Echogeo*, 2009.

de France (à l'exception de celle de l'Île de France) et d'outre-mer : 682 h/km² (INSEE, 2017). Cette forte densité est liée la concentration de la population dans les zones urbaines : Mamoudzou, Koungou et la Petite Terre qui abritent la moitié des Mahorais enregistrent une densité de 2 700 hab/km² (INSEE, 2017).

La population a doublé dans les vingt dernières années, en raison d'un croît naturel élevé par effet de structure et par immigration : la jeunesse de la population et une forte immigration, jeune elle aussi, se combinent et se renforcent. Mayotte est le département le plus jeune de France : la moitié des habitants a moins de 17 ans et demi et les moins de 25 ans constituent 60 % de la population (Temporal, 2017, 10). En 2015, plus d'un adulte sur deux vivant à Mayotte n'y est pas né (Marie, Breton *et al.* INSEE, 2017). L'émigration est importante : « en 2012, 26 % des natifs de Mayotte et résidant en France vivent en dehors du département », cette proportion atteint même « 45 % pour les 18-24 ans ». Ce qui fait dire aux auteurs que « les mobilités sont très prégnantes à Mayotte et recomposent la population. »

Cependant, les mobilités sont très différentes et l'arrivée de migrants jeunes et en situation irrégulière, majoritairement en provenance des Comores, contribue fortement au profil socio-démographique de l'île. Le trait dominant est donc la jeunesse de la population. A l'inverse, les seniors (60 ans et plus) représentent seulement 4 % de la population (25,7 en métropole). Cette composition par âge explique à la fois le faible taux de mortalité global : 2,9 pour 1 000 hab. (contre 9 pour 1 000 en métropole) en dépit de taux de décès de chaque classe d'âge plus élevés⁸ et le plus fort taux de fécondité de France et des territoires d'outre-mer avec quatre enfants par femme (Merceron, INSEE, 2016).

Mais l'indice de fécondité est une statistique fragile à Mayotte, justement en raison du statut irrégulier des femmes venues y accoucher pour que leur descendance acquière le droit du sol français. Anne Fournand (2008) a même évoqué « l'enjeu géopolitique » que constituait « le corps des femmes » en exposant la variété des traitements proposés aux femmes durant leur grossesse et pour l'accouchement en fonction de la nationalité et du statut d'étrangère en situation régulière ou irrégulière. Il n'en reste pas moins que la population de Mayotte a connu un taux d'accroissement annuel moyen plus fort qu'aucun autre département français, devançant la Guyane, et plus fort également que celui connu entre 2007 et 2012.

⁸ La mortalité infantile y est nettement plus élevée qu'en métropole, par exemple 3,1 pour 1000 chez les 0-4 ans contre 0,8 pour 1000 en métropole, de même la mortalité des seniors et l'espérance de vie y est plus faible, ainsi est-elle inférieure de 9 ans pour les femmes (INSEE, 2018).

Ainsi, S. Merceron (INSEE, 2016) évoque-t-il « un record » avec ces 9 500 enfants nés à Mayotte en 2016 : soit une augmentation de 45 % du nombre des naissances pour la période 2013-2016. « Deux tiers de ces naissances ont eu lieu à Mamoudzou et les trois quarts de ces enfants nés en 2016 ont une mère de nationalité étrangère », essentiellement originaire des Comores. Mayotte possède la plus grande maternité d'Europe avec plus de 4500 naissances en moyenne par an (Fourmand, 2008).

Mayotte ne détient pas seulement des records démographiques. On y enregistre aussi le plus fort taux de pauvreté : 84 % de la population vivrait sous le seuil de pauvreté (relative). Mais la forte immigration témoigne aussi de la prospérité relative de Mayotte dans la région, ce qui rend l'île attractive pour les populations des Comores, de l'Afrique de l'Est et de Madagascar. Le statut de département français est enviable, même si Mayotte figure comme le département le plus démuné du pays et la région ultrapériphérique la plus pauvre de l'UE. 42 % de la population totale de Mayotte est composée de natifs des Comores qui représentent 96 % des immigrés et près de la moitié de ces personnes étrangères sont en situation irrégulière⁹. Les côtes mahoraises sont à 70 km d'Anjouan et en sont visibles. En raison de cette proximité, la tentation est grande, la traversée semble moins dangereuse et elle est moins coûteuse. Vu des Comores, le 101^{ème} département français apparaît comme un véritable eldorado. Les migrants partent sur de petites embarcations qui sont des bateaux de pêche, les *kwasa-kwasa*¹⁰. 74 % des reconduites à la frontière proviennent de contrôles effectués en mer et d'interception de ces embarcations. Mayotte est même située devant la Guyane pour cette exposition à l'immigration clandestine, question qui constitue une source d'inquiétude des Mahorais et de vives tensions désignées par les Mahorais comme des « tensions intercommunautaires ».

Un dispositif anti-immigration a été mis en place par l'Etat français (radars de surveillance, équipes de gendarmerie épaulées par police aux frontières) mais il est souvent critiqué pour son incapacité à endiguer le flux, faute de moyens suffisants. La coopération régionale tentée avec le gouvernement des Comores rencontre peu d'échos et la mise en œuvre de dispositifs de développement solidaire (agriculture, enseignement primaire, sanitaire, judiciaire) est complexe dans un climat de tension entre Comores et France depuis

⁹ Il faut préciser que 61 % des personnes nées à l'étranger sont des femmes et que 9 sur 10 sont nées aux Comores. Cette réalité explique le taux de féminité de 52 % à Mayotte (INSEE, n°46, 2017).

¹⁰ Embarcations de fortune, bateaux de pêche de 7 mètres qui parfois contiennent plus de 40 personnes alors qu'elles sont conçues pour transporter au plus 10 pêcheurs.

le référendum de 1974. Les Mahorais quant à eux demandent davantage de moyens, associent les flux à la délinquance et l'insécurité, et souhaitent des lois d'exception pour Mayotte pour régler la question du droit du sol... Dès lors, bidonvilles et installations illicites sur les terres sont à l'origine de conflits nombreux.

La pauvreté dont il est question est largement urbaine, et elle l'est de plus en plus. L'urbanisation progresse rapidement : 47 % des mahorais vivent dans les communes de plus de 10 000 habitants dont 47,1 % dans les grandes aires urbaines. Mamoudzou, chef-lieu du département, concentre de plus en plus les habitants de l'île. La ville a crû de plus de 4,5 % par an entre 2012 et 2017 contre 1,6 % pendant la période 2007-2012). La forte croissance s'y illustre par la multiplication des bidonvilles.

La communauté urbaine de Mamoudzou (71 400 habitants en 2017), principal pôle économique, englobe les communes dans un rayon de 10 km autour du chef-lieu. La seconde concentration est Dzaoudzi, 15 000 habitants, qui gouverne l'ensemble de Petite-Terre malgré la division artificielle en deux cantons.

Dans ce département, le plus jeune de France, l'éducation est un secteur crucial mais il est soumis à rude épreuve. La scolarisation alternée répond au problème du sous-équipement : chez les enfants de 7 à 10 ans, 4 sur 10 fréquentent l'école, soit le matin, soit l'après-midi. (Marie, Breton *et al.* 2017). L'école coranique demeure une référence quand 70 % des enfants de 3 à 6 ans et 90 % des 7-10 ans s'y rendent chaque jour. En 2014, trois Mahorais de 15 ans et plus sur quatre étaient sans diplôme même si le niveau d'étude progresse, surtout chez les natifs : quand 68 % des natifs sont sans diplôme, 9 personnes nées aux Comores ou à Madagascar sur 10 sont dans la même situation. L'intensification de la scolarisation à Mayotte depuis les années 1980 a cependant donné des résultats puisque chez les 20-24 ans, 9 Mahorais sur 10 sont allés à l'école primaire, ils sont deux fois moins parmi les 50-54 ans. Cependant, seulement 7 sur 10 des 20-24 ans ont fréquenté le collège. La progression de la scolarisation a tendance à profiter aux femmes dont le taux de scolarisation à 18 ans est aujourd'hui supérieur à celui des hommes : 72 % contre 66 % et « 60 % des néo-bacheliers sont des bachelières » (Chaussy, Merseron, Paillole, INSEE, 2017). Néanmoins, le développement des infrastructures scolaires peine à suivre, et de loin, le rythme du croît naturel (INSEE flash n°21, 2015).

« Comme dans tous les DROM, le niveau du chômage – et plus généralement de l’inactivité – est sans commune mesure avec celui observé dans les départements de métropole » (Temporal, 2017, 12). Les conditions de vie difficiles constituent un « moteur des départs vers l’extérieur ». Beaucoup de jeunes « souhaitent travailler mais ne recherchent pas ou plus d’emploi », ils constituent ce « halo autour du chômage » c’est-à-dire des personnes non recensées comme au chômage selon les normes du BIT (op. cité, 13). Toutefois, les tendances les plus récentes pointées par l’INSEE soulignent que « au second trimestre 2017 (...), sur 100 Mahorais en âge de travailler, 38 ont un emploi. C’est le taux d’emploi le plus fort depuis 2009. Il reste, toutefois, très éloigné du niveau métropolitain (69 %). Sur un an, le nombre des personnes en emploi progresse fortement (+3 500). L’emploi est particulièrement dynamique dans la fonction publique d’Etat et les collectivités territoriales (+ 2100 personnes). Dans le secteur privé, le nombre de non salariés augmente de 1200 personnes. » (Fleuret, Paillolle, INSEE, 2018).

Les auteurs soulignent que les « créations d’emplois profitent d’abord aux femmes », en particulier dans la fonction publique : les trois quarts des fonctionnaires supplémentaires sont des femmes. Si la situation s’améliore également pour les jeunes, « leur taux d’emploi reste particulièrement faible : 15 % contre 45 % des jeunes vivant en métropole. » En effet, le taux d’emploi de la population globale est faible en raison de la forte proportion d’enfants mais les personnes en âge de travailler sont plus souvent au chômage qu’en métropole. La notion de chômage, comme nous l’avons évoqué plus haut, demeure plus problématique qu’en métropole puisque 16 % des personnes déclarant désirer travailler ne peuvent être comptabilisées comme étant au chômage selon les normes du BIT. Les auteurs précisent que ce pourcentage a néanmoins décliné puisqu’il était de 27 % en 2009. Pour autant, les moyennes sont éloignées des réalités car « les inégalités d’accès à l’emploi sont très marquées chez les jeunes générations selon le niveau de diplôme » (Temporal, 2017, 15) et c’est la « multiplicité des parcours » qui doit être considérée pour comprendre la situation. Les diplômés trouvent plus facilement des emplois mais ne sont pas pour autant, et loin s’en faut, garantis contre le chômage.

2. Le tourisme comme ressource ?

L’économie de plantation ayant périclité pendant la seconde partie du XX^e siècle, le secteur tertiaire et notamment la fonction publique territoriale sont les principaux pôles

d'emploi pour la population locale hors l'agriculture et la pêche de subsistance. Et au sein du secteur tertiaire, l'espoir du développement repose sur le tourisme et, par là, outre les services hôteliers, sur l'accueil pour la valorisation du « patrimoine ».

Un modèle peu accompli d'île tropicale

La question du tourisme à Mayotte ne s'inscrit que très partiellement dans celle de la mise en tourisme des îles tropicales. Avec la plupart d'entre elles, Mayotte partage « l'éloignement des foyers émetteurs de touristes », elles sont « relativement petites, anciennement colonisées et beaucoup sont en voie de développement » (Gay, 2000, 17). Le lien établi par le géographe entre insularité et tourisme n'est pas un lien de cause à effet : les îles seraient pas « par nature » attirantes mais leur succès correspond à un moment. L'avion les a rendues accessibles à des touristes en quête de lieux moins fréquentés et qui avaient été décrits auparavant par des voyageurs.

A partir des années 1970, la fréquentation touristique s'intensifia et les attentes des touristes fixèrent en quelque sorte des « normes ». C'est en cela que le milieu physique insulaire tropical » peut être invoqué, non en tant que tel mais en ce qu'il répond à la demande : « c'est la société qui élit les lieux et non ceux-ci qui l'attirent » (op. cité, 18). La description physique de Mayotte semble répondre à cette demande : une île volcanique de la zone intertropicale, une barrière récifale développée (ce qui est plus rare), un vaste lagon car Mayotte est située au « dernier stade d'évolution » des îles volcaniques. Mais l'on perçoit très vite que cet environnement constitue un « argument » très ténu dans l'explication de l'attractivité touristique. De nombreux facteurs interviennent en effet, parmi lesquels le contexte politique qui joue pour beaucoup dans la mise en tourisme. Les politiques volontaires menées par les Etats pour développer ce secteur économique comptent ainsi que la position des îles concernées par rapport aux foyers émetteurs. Qu'en est-il de Mayotte ?

Île sous perfusion

Comme les autres territoires ultramarins, Mayotte connaît les effets d'un développement économique exogène : un « lien extrêmement fort avec la métropole, laquelle assure à la fois le transfert de compétences et d'emplois, et l'exportation de biens de consommation. Les perspectives de développement endogène semblent assez limitées dans un tel contexte de petite économie insulaire ». (Roinsard, 2012). La « mise en valeur extravertie » (Gay, 2003,

22) héritée de la colonisation a perduré sous d'autres formes. Au principe de l'exclusif ou pacte colonial s'est substitué un autre rapport de dépendance et l'économie mahoraise demeure marquée par un très faible taux de couverture, par l'assistanat et le poids dominant du tertiaire et plus particulièrement des emplois publics. Ces emplois, dont l'importance a déjà beaucoup cru entre 2000 et 2010, continuent de se développer avec la mise en œuvre de la départementalisation de 2011. Face à la faiblesse des autres secteurs économiques, J.-C. Gay suggère que le tourisme constitue une chance pour les régions ultramarines, une chance de se dégager d'un assistanat « pervers ». Il « permet d'être moins dépendant des transferts de l'Etat et constitue une alternative à l'émigration. » (op. cité, 50).

Or la fonction publique, non seulement fournit des emplois mais, surtout, propose des salaires plus élevés que ceux du secteur privé en raison des sur-rémunérations qui concerne également les fonctionnaires territoriaux. De l'avis de J.-C. Gay, cet état de fait « introduit une grande disparité de revenus » localement (op. cité, 99), entraîne une augmentation des prix et des difficultés pour les entreprises à recruter des jeunes diplômés. Le tourisme est par conséquent « particulièrement handicapé ici » (op. cité, 100). Ces inégalités sont accentuées également par les flux avec la métropole : « une « économie à distance » mise en œuvre à l'échelle d'un réseau familial étendu » (Roinsard, 2012). D'ailleurs, la place des transferts entre Mayotte et la métropole reste notable dans l'activité touristique dont nous verrons les spécificités : le tourisme est surtout généré par la circulation depuis la métropole, soit de Mahorais émigrés et qui reviennent visiter leur île le temps des vacances, soit de métropolitains qui viennent visiter famille et amis installés temporairement à Mayotte et improprement désignés comme « expatriés ».

Depuis quelques années, cependant, le tourisme est apparu comme une ressource susceptible de pallier l'absence d'autres perspectives. Pouvoirs publics et entrepreneurs regardent vers les « modèles de réussite » réunionnais ou mauriciens et, en 2014, un document stratégique était produit à la demande de François Hollande, Président de la République : « Mayotte, une ambition pour la République 2025 »¹¹. Un paragraphe intitulé « Structurer les filières économiques les plus importantes pour produire de l'emploi », témoignait de l'attention portée à la filière du tourisme : « Développer la filière du tourisme durable en poursuivant sa structuration et sa professionnalisation ; en promouvant la

¹¹ Ce document a été élaboré en 2014-2015 par sept groupes de travail pilotés par des élus de Mayotte (députés, sénateurs, Président du CG, Président de l'association des maires, Président du CESE).

destination Mayotte et en définissant une identité touristique forte autour du tourisme bleu et vert et du développement durable ; en offrant un environnement touristique de qualité et en valorisant le patrimoine naturel et culturel ; en appuyant le développement hôtelier et des gîtes ; en promouvant les produits locaux et l'artisanat mahorais ; en développant le tourisme sportif et la plaisance ».

Pareillement, le Projet Scientifique et Culturel du MuMa (2016, 10) présente l'une des fonctions du futur musée comme un « signe de bon accueil » des visiteurs, proposant une articulation avec une offre longtemps centrée sur le patrimoine naturel. Le musée se donne donc pour mission de traiter à la fois les « deux thématiques de la nature et de la culture » avec en vue la population et les visiteurs comme public. Nous verrons que ce musée apparaît comme une pièce centrale dans le traitement du dilemme patrimonial au-delà de l'action de recollection. Concernant le patrimoine et ses destinations multiples, le PSC insiste sur les principes généraux, ce qui est rare dans un tel document (PSC, MuMa, 2016, 12).

Tout est à faire ou presque tant les termes du bilan présenté par J.-C. Gay (2009) restent globalement valides. Les « ressorts » de l'activité touristique et de la valorisation patrimoniale sont bien avant tout « politiques ». Mayotte peut toujours être citée comme un territoire peu fréquenté et les handicaps dont souffre l'île demeurent.

Cette relation presque exclusive de Mayotte à la France métropolitaine crée une grande disparité entre Mayotte et les régions environnantes, ici les Comores et Madagascar. Mayotte entretient peu de relations économiques avec ces régions car son économie est totalement structurée par sa relation à la métropole mais, d'un autre côté, cette prospérité de DROM attire les Comoriens qui « fuient la misère, l'anarchie et l'insécurité » (Gay, op. cité, 106). L'environnement géographique, culturel, économique et politique, hérité de l'histoire, ne lâche pas l'île. Le double pari du patrimoine et du tourisme s'inscrit là, en ouvrant quelques questions de fond sur la situation de Mayotte à toutes les échelles, de l'intérieur jusqu'au « monde » (comme partout la mondialisation peut être traitée comme un spectre ou comme une chance). Mais au centre toujours le rapport à la métropole s'impose comme la principale clé de compréhension, en particulier concernant les partis pris des acteurs.

3. Méthodologie

Dans la mesure où l'étude que je souhaitais conduire s'attachait surtout à comprendre la relation des Mahorais à l'espace et au temps à travers les actions de patrimonialisation et leur valorisation touristique, j'ai consulté les documents disponibles en ces matières, notamment des données statistiques, tout en constatant la difficulté d'utiliser des catégories parfois peu pertinentes, concernant les flux touristiques à Mayotte pour identifier et qualifier ne serait-ce que les personnes. Les notions de touriste et de visiteur méritent d'être questionnées. J'ai donc souhaité produire ma propre information pour la situer, ce qui s'imposait dans un travail qualitatif sur les perceptions des habitants, plus spécifiquement dans le champ du patrimoine. C'est donc la méthode des questionnaires et des entretiens qui a été choisie ici.

Au préalable, un premier travail s'est imposé, celui des recherches documentaires et bibliographiques, d'une part sur la question de la relation entre patrimoine et tourisme et d'autre part, plus spécifiquement sur la situation mahoraise. Les deux champs requièrent une approche pluridisciplinaire. En effet, une abondante bibliographie a dû être parcourue tant sur les questions du tourisme et du patrimoine que sur la situation de Mayotte : géographie mais aussi anthropologie, histoire. Mayotte a également suscité des études rédigées par des métropolitains qui ont séjourné plusieurs années à Mayotte et ont souhaité faire des recherches sur l'histoire, la culture et la société mahoraises. Les résultats de ces publications sont inégaux mais les regards toujours instructifs.

Ma position de « je viens de », le terme désignant un-e étudiant-e mahorais-e vivant à l'extérieur pour ses études, me semblait *a priori* un grand atout pour la compréhension du phénomène étudié. Cette situation « dedans-dehors » me semblait privilégiée. En réalité, j'ai rencontré davantage de difficultés que je ne pensais. Dans la mesure où cette thèse s'est déroulée sur une longue période, j'ai connu ce statut et j'ai réalisé que je ne percevais plus Mayotte tout-à-fait comme auparavant. Mais j'ai fait ensuite l'expérience de ma réinstallation à Mayotte. La perception des situations et de Mayotte s'est révélée différente dans ces deux positions. Le formatage « occidental » acquis pendant les études m'a conduit à sans cesse jongler avec mes valeurs d'origine mais m'a permis de comprendre l'écart entre deux conceptions, notamment en matière de patrimoine. L'exprimer était moins aisé en raison des problèmes de langue : la traduction n'est pas seulement une affaire de lexique mais d'univers parfois discordants.

Les entretiens

J'ai réalisé les entretiens mobilisés dans la thèse entre 2012 et 2014, mais j'ai poursuivi des discussions informelles jusqu'à la période actuelle. Pour les enquêtes formelles, j'avais projeté de m'entretenir avec une centaine de personnes réparties entre quatre catégories pour connaître les différents acteurs du tourisme et de la patrimonialisation :

- Institutionnels ;
- Professionnels du tourisme et acteurs privés de type association ;
- Visiteurs/touristes ;
- Population locale.

Sur les 100 enquêtes, seulement 60 ont été exploitables. Certaines enquêtes étaient tronquées, d'autres peu pertinentes. Ainsi des interlocuteurs apeurés ou très méfiants car en situation irrégulière n'ont pu répondre à mes questions.

Je n'ai, en revanche, éprouvé aucune difficulté à conduire les entretiens et en général, les personnes sollicitées répondaient avec bonne volonté. Des contacts téléphoniques étaient pris pour fixer les rendez-vous ou je pratiquais le porte à porte auprès des institutionnels, professionnels et acteurs privés. Les lieux d'enquêtes ont été : l'aéroport, les plages, les marchés, les entrées de marina, les sorties de barge, etc. qui étaient des points de contact privilégiés vu le sujet. J'ai surtout mené mes enquêtes à Mamoudzou où se produit un brassage de populations locales issues des quatre coins de l'île. Ces points stratégiques me permettaient également d'étudier les comportements des visiteurs : achats souvenirs, délasserment en famille, seuls ou en comité restreint, curiosité marquée, etc. Des critères sélectifs ont été également définis pour mieux identifier les personnes susceptibles d'être des visiteurs ou non dans une approche directe des potentiels enquêtés : introduction pour me présenter et rapide identification du statut des personnes.

J'ai mené moi-même les enquêtes afin d'éviter tout risque d'incompréhension ou l'isolement des individus comme j'avais pu le noter lors des enquêtes conduites à l'aéroport par le Conseil Général en 2016. La difficulté ne résidait pas dans l'accueil que me réservaient les personnes mais dans leur désir de m'apporter les réponses attendues : les regards ou les questions m'interrogeaient sur ma propre évaluation de leurs réponses. Peur d'être mal jugé, de mal faire... Les « autochtones » appréhendaient mes questions comme une interrogation

« scolaire » dans la mesure où je me présentais comme étudiante : tout ce qui est relatif à ce milieu est pris très au sérieux et les plus anciens adoptaient souvent une attitude admirative face à mon initiative.

Journées d'étude, séminaires et visites commentées

En 2014, j'ai eu l'occasion de prendre part à une table ronde à Combani sur la question du Futur musée de Mayotte. Cet événement, organisé dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, fut marqué par la participation de plusieurs acteurs politiques locaux, des représentants du musée ou des universitaires issus de Mayotte et de La Réunion. Ces interventions m'ont beaucoup apporté dans la compréhension du rôle de ces divers acteurs de la patrimonialisation.

Dans le même cadre, participer à des séminaires d'un nouveau genre, par exemple en parcelle forestière, a ouvert mon champ d'interprétation du fait patrimonial mahorais. A ce titre, la journée sur *les arts et traditions de Mayotte*, tenue à Tsingoni en septembre 2014, a été très instructive.

Dans le champ du tourisme, la visite du Salon annuel du Tourisme de Mayotte m'est apparue incontournable et m'a permis de mesurer l'évolution des prestations proposées par les professionnels dans ce secteur.

D'autres types de visites ont enrichi mon travail de terrain. Des visites accompagnées sur les sites ont apporté des informations complémentaires. Ainsi les éclairages apportés sur des sites archéologiques par C. Allibert et, parfois, par M. Pauly, m'ont permis de mieux comprendre l'histoire de Mayotte et l'idée de patrimoine immatériel dans le contexte de l'île, avec différentes perspectives.

De même, mes entretiens directs et téléphoniques avec A. S. Attoumani, Directeur des Affaires culturelles du CD, les interventions de M. M'trengoueni, Responsable des missions archéologiques de l'ancienne Maison du Patrimoine, m'ont apporté de précieux éléments. La contribution de ces deux personnes m'a été particulièrement utile pour Polé et le Parc Mahabou, en raison de leur relation privilégiée avec les administrateurs locaux des sites qui imposent aux usagers une codification réglementaire stricte.

J'ai bien sûr effectué de multiples visites commentées ou non dans les musées locaux, le MuMa et dans la région comme le musée Stella Matutina à La Réunion. Ces visites m'ont fourni l'occasion d'échanges enrichissants avec le personnel de ces institutions. J'y ai aussi collecté des données et informations non disponibles au grand public.

Enfin, dix années d'allées et venues entre Mayotte et la métropole ont contribué à former ma posture et d'assumer cette position « dedans-dehors » qui est fort utile, *a priori*, mais aussi difficile dans la relation aux interlocuteurs qui sont les premiers éléments de « terrain » rencontrés.

Si l'accueil a été très favorable le plus souvent, comme évoqué précédemment, j'ai rencontré des difficultés lors des enquêtes. En effet, j'ai été parfois confrontée à une inaptitude à répondre de certains enquêtés. Ainsi, les 100 fiches n'ont pu être réparties équitablement entre les catégories d'acteurs comme je le souhaitais. Pour certaines catégories, j'ai dû trouver le moyen de compenser le faible nombre de questionnaires utilisables en passant par l'exploitation de l'entretien informel qui accompagne le questionnaire (même raté). Je reste persuadée que le nombre de fiches importe moins que la qualité des entrevues, d'autant qu'il s'agissait d'entretiens à visée qualitative.

Les acteurs institutionnels ont été les personnes les plus réceptives car ils comprenaient bien sûr les objectifs de mon étude et étaient au fait des problématiques liées au tourisme et au patrimoine. Les difficultés rencontrées pendant les enquêtes tiennent à l'absence ou à la médiocrité de la maîtrise du français, de celle des notions de patrimoine ou de tourisme, souvent les trois à la fois. Administrer l'enquête dans les langues locales ne pouvait résoudre ce problème qui était beaucoup plus profond et complexe. Ces difficultés ont réduit le nombre de questionnaires exploitables. Parmi les acteurs reconnus ou moteurs, s'est posée la question de leur disponibilité (ils devaient dégager de leur temps pour des rendez-vous) mais aussi de leur réticence. Dans les mairies, il était difficile d'obtenir un rendez-vous avec la ou les personnes chargé-e-s du tourisme ou du patrimoine car il n'existe presque jamais de personnel spécialement dédié à ces questions. Les professionnels privés étaient sans doute, de tous, les moins enclins à me livrer des informations.

Au total, j'ai passé beaucoup de temps à caler des rendez-vous et souvent le temps était perdu car les personnes ne venaient pas et restaient injoignables. Par ailleurs, vivant au sud de l'île et n'étant pas toujours motorisée, mes déplacements à Mamoudzou, lieu des enquêtes,

prenaient beaucoup de temps : trajets aller-retour de 3 heures voire davantage pour assurer parfois seulement une trentaine de minutes d'enquêtes. En effet, les embouteillages et la faible fréquence des taxis ralentissent considérablement le rythme des déplacements. Je devais également me montrer très disponible pour conduire les enquêtes, et mes interlocuteurs me recontactaient à tout moment.

En outre, l'accès aux informations a constitué aussi une véritable difficulté : sites officiels non actualisés, articles évoquant des événements passés ou futurs sans précision m'obligeaient à vérifier sans cesse les moindres éléments d'information, jusqu'à l'épuisement. Les derniers datent de l'été 2018 (DEAL).

Sur le plan pratique, je n'ai pu disposer à Mayotte, ni des moyens de réalisation de cartes et de croquis, ni des moyens de reproduction et d'impression du texte, que ce soit dans les étapes intermédiaires ou pour la version finale.

Le fait que j'aie dû retourner vivre à Mayotte pour des raisons personnelles et familiales, ce qui n'était pas initialement prévu, a présenté de grandes contraintes et a allongé le temps de thèse. La communication avec la métropole, avec ma directrice de thèse, mon université et mon laboratoire a été rendue plus compliquée et les mises à jour et vérifications bibliographiques ont été souvent laborieuses. Mais le fait que mon terrain a été le lieu de la rédaction de la majeure partie de ma thèse a rendu cette étape plus agréable. En effet, côtoyer les Mahorais au quotidien, bénéficier de remarques sur place, ont été bénéfiques. De plus, les difficultés et le sentiment de contrariété ressentis lors de l'administration des questionnaires se sont un peu dissipés lors de la rédaction : les entretiens se sont révélés intéressants pour comprendre mon sujet, que ce soit ceux conduits avec les personnes les plus prolixes ou ceux avec des personnages déplaisants... En tant que chercheuse et native de Mayotte, je dois reconnaître que les personnes enquêtées m'ont gratifiée de leur vision des choses, sans retenue. Avec certains, j'ai eu de véritables échanges constructifs quand avec d'autres, je devais faire preuve d'écoute et entrer dans une relation parfois éloignée du cadre habituel de l'enquête. En ce sens, de nombreuses pistes de réflexions trouvent leurs sources dans ces échanges.

Enfin, le fait de réfléchir à des questionnaires et de mener ces enquêtes portant sur le patrimoine et la mise en tourisme donc de l'ouverture, m'a menée à réviser ma position concernant l'identité culturelle mahoraise. Je la pensais cloisonnée et figée mais au fil des

lectures et des rencontres autour de mes problématiques, j'ai réalisé combien il était difficile de définir cette identité.

4. Résultats et plan d'exposé

Une méthode pour Mayotte : le titre de cette introduction va au-delà de l'annonce d'un travail proposé dans un contexte en grande partie connu. Tourisme et patrimoine qui sont les thèmes croisés abordés pour comprendre la situation mahoraise générale, accentuent, je le pense, la question politique qui paraît économique et sociale au plus simple, culturelle si l'on accepte de l'exprimer plus crûment, avec en arrière plan, la page coloniale qui n'est pas tournée malgré les référendums de 1974 (Comores), 1976 (Mayotte) et 2009 (départementalisation).

La position ultra-marine et la centralité du rapport à la métropole ont déjà été explorées par Jean-Christophe Gay. Isabelle Lefort et Vincent Coëffé m'ont servi de guide, directement en formation ou par lectures, dans l'approche du tourisme et sa compréhension comme bien plus qu'une activité secondaire meublant le temps libre. Géraldine Djament et Anne Gaugue ont montré comment le patrimoine et ses objets, surtout, traversaient le temps pour toujours prendre un sens actuel et entrer dans la fabrication des identités collectives par les environnements et au musée. Odette Louiset m'a accompagnée pour me permettre une liberté, non vis-à-vis de mes lectures, mais vis-à-vis des lieux communs qui touchent aux deux matières que j'avais choisies. J'ai compris, auprès d'elle, que le patrimoine n'existait pas en tant que tel et que seules les actions de patrimonialisation pouvaient le désigner selon des intentions et des choix d'aujourd'hui. Autrement dit, l'idéologie est là, présente dans les discours qui voudraient souvent s'abriter derrière l'évidente nécessité. Emmanuel Eliot qui a travaillé sur les circulations et qui a visité Mayotte pour enseigner à l'université naissante, pourra juger de la pertinence de mon approche et de mes résultats depuis un point de vue extérieur mais sensibilisé.

Le résultat de mon expérience de recherche jusqu'à la rédaction du mémoire final est bâti sur l'exploitation de la ressource que représente l'inspiration qui encadre la progression que je viens de rappeler, et ma vie ordinaire mahoraise assortie d'étapes de formation au tourisme d'abord, puis au patrimoine. Ce résultat n'étonne pas, au bout de ce chemin, mais au moins peut-il être formulé sur la base d'une information croisée le plus systématiquement possible, offerte à l'interprétation des acteurs qui ont tous la visée du développement en tête. A l'amont

du travail, il faut prendre la mesure de ce contexte économique et social qui colore la position ultra-marine et la tension culturelle et politique. Il faudrait même envisager, sans doute, un travail spécialisé de science politique pour juger de ce qui est cause et de ce qui est effet dans la boucle du niveau de développement, de la position politique, et de l'argument culturel, très tendue à Mayotte (présence des migrants, présence des métropolitains) et dont l'interprétation est ambiguë.

Si le développement est bien la clé du problème, l'option mahoraise (française) offre des voies contrastées. L'assistanat constitue une toile de fond qui mériterait également un travail spécialement dédié à cette question. L'activité de production héritée ayant périclité sans avoir été jamais notable, l'image d'île tropicale devient une ressource (pour le tourisme), la production de cette image étant permise par la patrimonialisation de l'environnement et des héritages qui détonent dans le cadre français. Et posent problèmes.

Ces problèmes sont de plusieurs ordres. En premier lieu, c'est celui de l'identification, de l'inventaire et de la qualification. Les travaux sont en cours mobilisant des acteurs variés. La première partie du mémoire est consacrée à ces inventaires qui semblent s'imposer d'évidence aux acteurs qui les produisent, puis aux classements et autres protections qui en résultent. Par touches, les choix nécessaires et problématiques paraissent à travers cette « mise à plat », mais aussi les « oublis » ou ce qui est mis en réserve pour recevoir un autre traitement. Ces autres « patrimoines » qui ne sont pas tout à fait oubliés, en vérité, sont « vivants » et présentés en troisième partie. Ce sont eux qui donnent une couleur finale à la problématique patrimoniale, y compris en ce qui concerne les objets déjà identifiés et semblant s'imposer d'eux-mêmes. A la charnière de ces deux première et troisième parties, de ces deux volets patrimoniaux « inégaux », le patrimoine construit comme ressource touristique suppose d'être jugé aussi à cette aune, ce qui enclenche un débat politique. Quelle est donc la place du tourisme à Mayotte et, plus profondément, en quoi le tourisme contribue-t-il à forger une identité mahoraise, pas forcément adhérente, mais influencée de toute manière : c'est le thème de l'auto-exotisation et de son refus qui ensemble produise un profil d'identité esquissé en seconde partie, à la charnière de la thèse.

Pour les acteurs institutionnels dominants dont le Projet Scientifique et Culturel du MuMa est en partie le reflet, la prudence en conscience guide les discours et les actes. Une « méthode

pour Mayotte » vise à dépasser les contradictions sociales et politiques par la production d'objets de convergence. Ce sont les objets patrimoniaux qui ne sont pas que de la nature ou du passé mais aussi des « actants », « réalité sociale, humaine ou non humaine, dotée d'une capacité d'action » (Lussault, 2013, 51). « Un actant advient à l'existence sociale en raison d'un contexte qui l'impose » (ibid.). Prenant le patrimoine pour bien plus que des collections d'objets, suivant l'orientation qu'Odette Louiset m'a tracée, j'ai pu, je l'espère, contribuer à flécher quelques pistes que voici.

Première partie : L'INVENTION DU PATRIMOINE¹²

¹² Pour une histoire récapitulée de cette idée : Th. Le Hégarat, 2015, « Un historique de la notion de patrimoine », HALSHS, <01232019>

Introduction

Poser le patrimoine comme ressource, touristique ou mémorielle, suppose d'abord de s'entendre sur ses objets et les motifs qui conduisent à les retenir. A Mayotte, comme ailleurs au demeurant, aucun ne s'impose autrement que par évidence pour ceux qui les proposent. La variété des objectifs et des moyens mis en œuvre pour les atteindre conduit à établir un catalogue assez disparate trop facilement ordonné selon deux catégories : patrimoine naturel et patrimoine culturel, qui sont repris de la *doxa* occidentale, et d'abord celle de l'UNESCO dans sa version de base que la catégorie « mixte » ne remet pas en cause au fond. Au-delà de la première partie, nous reviendrons sur cette dichotomie si caractéristique. Ce n'est pas encore le moment puisqu'une première étape doit être franchie, celle des inventaires comme ils peuvent être établis par des experts d'origines différentes, marqués par leur formation et leur orientation qui sont justement dessinées selon ce clivage. Même avec l'effort de le dépasser, le « naturel » ressort.

Etablir l'inventaire du patrimoine, constitue la première étape, nécessaire, avant de placer en perspective critique le catalogue qui en résulte. La multiplicité des sources de cet inventaire et le résultat, inégalement argumenté, qui en résulte, nous aidera à pointer la « nature » des évidences cachées et des enjeux qu'elles couvrent. Pas de problème, semble-t-il, du côté du patrimoine « naturel », écologisme et écocitoyenneté obligent. Ce n'est pas si facile de l'autre côté, celui de la « culture » vite confondu avec l'Histoire : une histoire qui n'est, elle-même, pas totalement établie, fixée, déroulée, malgré un guide des périodes largement diffusé (p. 71).

Au centre de ce travail d'inventaire et de mise en perspective, le musée dit MuMa, et surtout son projet (PSC¹³ MuMa, 2016) qui sera fréquemment convoqué tout au long de ce mémoire de thèse, dit bien l'effort de dépassement des catégories « nature » et « culture », ainsi que la volonté de constituer le point de départ d'un processus de patrimonialisation couvrant l'ensemble des objets pouvant être classés, y compris les objets de « nature », et cela en suivant le double objectif de devenir un « lieu de mémoire » et une étape majeure offerte au tourisme « culturel ». Des inventaires disparates, éventuellement controversés, à l'inventaire stabilisé du « patrimoine », le chemin sera long et sans doute jamais parcouru jusqu'à sa fin. Parce que tout patrimoine est vivant et de son temps.

¹³ PSC = Projet scientifique et culturel, rappelons-le.

Chapitre 1 : ÉTABLIR UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Malgré l'absence d'une politique unifiée suivant un objectif partagé, un inventaire du patrimoine « reconnu » officiellement ou communément peut être établi sur la base de listes éparpillées, réalisées par des organismes officiels, semi-officiels ou même privés (associatifs) plus ou moins missionnés. Ce panorama du commun précèdera, dans notre tableau, la présentation des acteurs intervenant dans le domaine du patrimoine selon leurs compétences. Enfin, après avoir cerné les critères et logiques de classement, nous pourrons établir un inventaire hiérarchisé des objets classés, matériels et immatériels, dans leurs lieux et leur destination, avec la problématique touristique versus l'authenticité préservée en ligne de mire.

En l'absence d'un document officiel portant sur l'inventaire des patrimoines mahorais, j'ai en ai tenté une reconstitution en prenant en compte leur définition et leur délimitation comme elles apparaissent dans les listes éparses de divers organismes : UICN, Conservatoire du Littoral, DAAF, DEAL, DAC, etc. J'ai aussi pris en compte le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du MuMa de 2016 et le projet de demande de classement du lagon mahorais au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les rédacteurs du PSC du MuMa, eux-mêmes, déploraient, en 2016 encore, l'absence d'un inventaire, condition pourtant préalable à la valorisation du patrimoine local, quelles que soient sa nature et sa forme. Ce regret met d'ailleurs l'Etat en cause :

« Le statut récent du Département de Mayotte collectivité unique (2010-2011) et le désintérêt de l'Etat pour le patrimoine mahorais et pour son Inventaire général, n'ont pas permis le transfert de cette compétence dans les formes communes, c'est-à-dire accompagné de moyens humains, matériels et budgétaires. Son importance apparaît d'autant plus grande aujourd'hui dans la dynamique créée par le Musée. Son rôle serait essentiel pour la recherche et la valorisation documentaire dans le champ du patrimoine bâti et des objets mobiliers non compris dans les collections du Musée. Notamment la labellisation d'un service VPAH passe par un inventaire du patrimoine bâti. Il reste donc à trouver les formes et les moyens pour le mettre sur pied » (PSC MuMa, 2016, 118).

Et, pour mémoire, un paragraphe qui sera utile à ma réflexion sur le lien du tourisme et du patrimoine arrive sur la même page. Il faudra se le rappeler.

« Le tourisme est souvent un moteur de la conservation et de la mise en valeur des

patrimoines. Ici, jusqu'ici peu développé faute de moyens de communication, donc de notoriété nationale et a fortiori internationale, et surtout du fait de tarifs de transport aérien prohibitifs, du fait aussi, par voie de conséquence, d'un parc hôtelier largement insuffisant en quantité, répartition géographique et qualité, ainsi que d'une insuffisante qualification du personnel, il en est à ses débuts. Il n'a donc joué jusqu'ici qu'un rôle marginal dans la prise de conscience patrimoniale, notamment culturelle.

Le secteur de l'économie touristique se structure progressivement et souhaite depuis plusieurs années déjà dépasser le registre du folklore et utiliser le patrimoine comme marqueur de spécificité culturelle ultramarine. La présence d'objets artisanaux à caractère patrimonial, comme la poterie ou les activités du maquillage féminin, dans des salons touristiques par exemple, et un discours plus basé sur la découverte culturelle (à travers la musique et la danse en particulier, patrimoine encore insuffisamment connu et valorisé) pourraient contribuer à une meilleure identification des professionnels de la destination Mayotte, se démarquant en cela de celles de La Réunion, Maurice, Seychelles, habituellement en position de force » (PSC MuMa, 2016, 118).

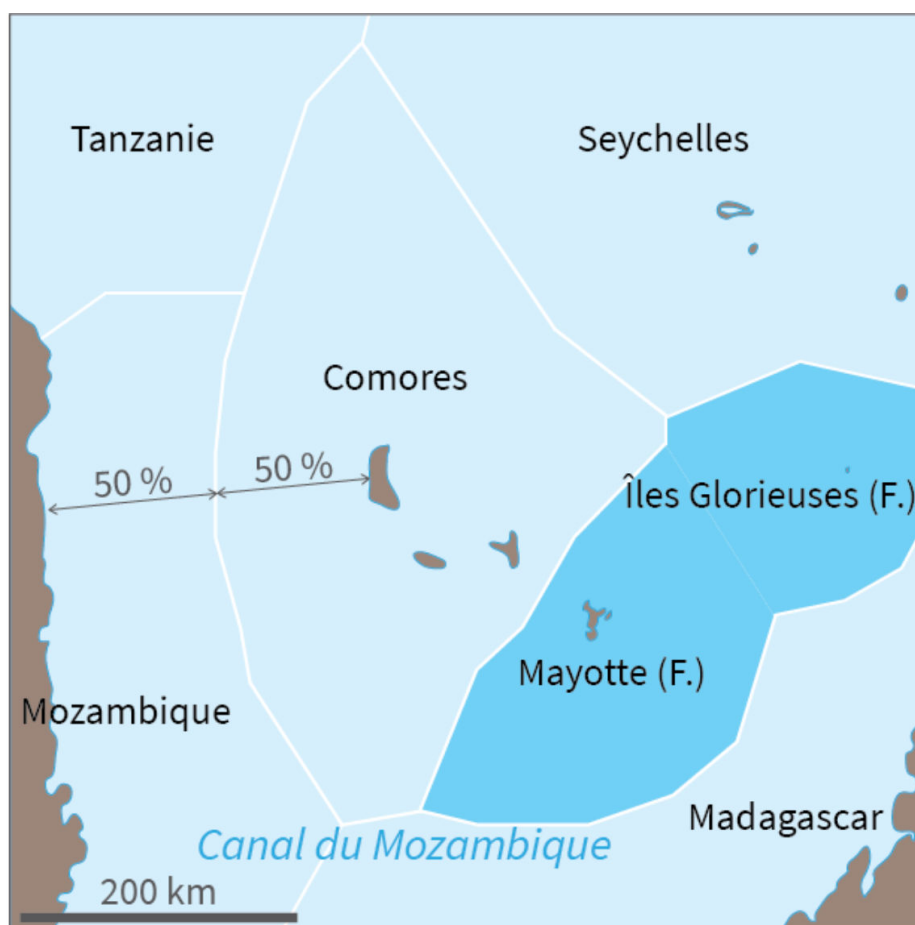
Il faut dire que le patrimoine communément reconnu de Mayotte a d'abord été « naturel » : le lagon à destination touristique puis la mangrove (pour des raisons écologiques) ont retenu l'attention sur la base de critères très partagés (universels ?), plus sûrement que les héritages culturels animistes ou musulmans, voire coloniaux qui font débat. La distinction, elle aussi commune, du patrimoine naturel et du patrimoine culturel renvoie d'ailleurs à une conception très orientée que dès 1972, dans sa convention, l'UNESCO avait tenté de réduire en réunissant les deux « listes ». Mais jusqu'aux années 90, l'attribution du label UNESCO révèle une dichotomie marquée : les sites « culturels » en Europe ; les sites « naturels » ailleurs dans le monde (Retailé, 1997, 80). La décision de créer un musée de Mayotte (MuMa) rétablit un équilibre, au moins dans les intentions.

1. Patrimoine naturel

Mayotte est un archipel volcanique tropical en position stratégique, récemment séparé d'un archipel englobant, les Comores, soumis à des jeux d'influences divergents, finalement département français, le plus « pauvre », le plus « marginal ». Les ingrédients de l'identité problématique écartelée entre le stéréotype et l'enjeu non résolu donne une tournure marquée à la question patrimoniale. Privilégier le patrimoine dit naturel a d'abord formé une réponse

incontestable dont les enjeux sociaux et culturels pouvaient être facilement masqués derrière une sorte d'injonction triple : stratégique, économique et écologique. Un volcan (éteint), un lagon, une mangrove et une barrière corallienne, le tout situé au sein d'une zone d'économie exclusive (ZEE) de 70 000 km² à l'entrée nord du Canal de Mozambique font de Mayotte un « spot » géopolitique dont la patrimonialisation constitue un angle d'argumentation dans ce type de débat. Si le traçage des ZEE était corrélé à la taille des différentes îles, toute la région serait englobée par Madagascar qui est 1 500 fois plus grande que Mayotte !!!

Figure 4 : ZEE, Mayotte, Comores, Madagascar et le Canal du Mozambique



Source : J-B. Bouron, 2017

Mayotte comprend deux îles (Petite Terre, 11 km² et Grande Terre, 363 km²) séparées par un bras de mer de 2 km, à quoi s'ajoute une trentaine d'îlots considérés comme de véritables sanctuaires en raison de la biodiversité qui y règne (îlots M'Bouzi, Mtsamboro, Handrema, les Quatre frères, etc.). C'est l'ensemble volcanique le plus ancien des Comores : 8 millions d'années, mais aussi le moins élevé (660 m contre 1595 à Enjouan et 2361 m en

Grande Comore). La subsidence volcanique a permis la formation d'un lagon et d'une barrière corallienne. Cet ensemble a le premier retenu l'attention dans la recherche d'une singularité locale littorale avant que le volcan ne vienne compléter le tableau général. Attacher la singularité à des phénomènes biophysiques rassemblés sous le slogan de la « nature » et de la biodiversité est une manière tellement courante de faire partout dans le monde (naturalisation de l'identité par la naturalisation des marqueurs) que nous pourrions passer assez vite sur les inventaires naturalistes en cours avant d'aborder, plus loin, ce qui fait débat et enjeu forts du côté de la culture et de l'histoire.

Les paysages « naturels » patrimoniaux

Les ensembles paysagers remarquables peuvent paraître comme des objets patrimoniaux aisément identifiables et délimitables avant que soit choisie l'option de leur valorisation.

Le lagon, les récifs coralliens, la mangrove

Le lagon et la barrière corallienne font l'objet d'une demande d'inscription sur la liste du patrimoine mondial l'humanité, un travail qui a débuté en 2012 aux trois titres de témoignage de l'histoire de la terre, d'un exemple d'évolution de la vie, d'une faune et d'une flore exceptionnelles (1/4 de la biodiversité mondiale). Tout le lagon ne serait pas concerné. Mais avant même de lancer cette action en reconnaissance internationale, le lagon a pu constituer le nœud d'ancrage de l'île de Mayotte dans la représentation stéréotypée de l'île tropicale malgré un fort déficit d'image par ailleurs et comme pour le compenser.

Mayotte baigne dans une étendue lagonaire trois fois supérieure à la surface des terres émergées. Avec 1 500 km², elle figure parmi les plus grands lagons « clos » au monde. Elle est, en tout cas, la plus vaste dans la partie occidentale de l'océan Indien. Ce lagon est un écosystème foisonnant comprenant 25 % de la biodiversité mondiale intra et extra-lagonaire selon le dossier exploratoire soumis aux experts de l'UNESCO. Emblématique, le complexe récifal du nord-ouest, par exemple, est fréquenté par le dauphin stenelle à long bec et par les baleines à bosse durant l'hiver austral. De ce fait, le récif compte parmi les zones d'intérêt écologique majeur, connues en France sous l'acronyme ZNIEFF, concernant les mammifères marins.

Outre les espèces remarquables, on note aussi une grande variété d'espèces : plus de 450 espèces de cnidaires, 760 espèces de poissons, 23 espèces de mammifères marins, 5 espèces

de tortues marines sur sept recensées au monde, 96 espèces d'éponges et plus de 971 espèces de mollusques marins, et environs 90 espèces d'échinodermes. Cela sans compter la flore marine : 11 espèces de phanérogames par exemple, soit cinq fois plus qu'à la Réunion, une d'elles (*Zostera capensis*) comptant une unique station sur l'île est même classée « vulnérable » sur la Liste rouge de l'UICN. On le reconnaît bien d'emblée : l'exceptionnalité est un motif majeur de patrimonialisation, le tout étant de comprendre pour qui et sur la base de quels choix à faire dans des inventaires en évolution comme nous le verrons plus loin.

Le lagon, ce sont aussi des rivages et ce qui est désigné comme « paysage minéral » avec plus de 170 plages de sable blanc à noir en passant par des variantes ocre. Plus de la moitié sont fréquentées par les tortues marines. Ce sont encore des Tombolos, des *beachrocks* dont la valeur archéologique tient au fait qu'ils portent des traces d'installation humaine.

Figure 5 : Complexe récifal et lagon de Mayotte



Source : Parc naturel marin de Mayotte

La préservation de ces littoraux peut donc se justifier à des titres multiples confirmant le caractère peu pertinent du clivage naturel/culturel, même si l'inscription au patrimoine de l'humanité insiste sur trois des quatre critères naturels. En effet, si les îlots coralliens constituent des lieux attractifs pour les touristes venus de l'extérieur, ils n'en revêtent pas moins une valeur symbolique exprimée par les récits légendaires mais ils constituent aussi des reposoirs ornithologiques pour les oiseaux marins migrateurs. L'ensemble constitue un hot spot scientifique et un argument touristique dans le même temps, le tout pouvant constituer un raisonnement géopolitique dans le contexte local (interne) comme dans le contexte « régional-mondial » (externe). Autant de valeurs qu'il reste à évaluer du point de vue des habitants locaux. Les vasières et mangroves, milieux originaux et protégés, doivent être ajoutés à cet inventaire des paysages côtiers.

Avec 730 ha, la mangrove de Mayotte est présente sur la liste rouge de l'UICN France. C'est un liseré discontinu de plus d'une centaine de sites en fond de baies et dans les embouchures des cours d'eau qui représente près d'un quart du linéaire côtier de l'île selon l'ONF. Le plus important des sites est celui de la baie de Bouéni avec 200 ha ; mais beaucoup sont très réduits, depuis 1 ha. La végétation adaptée à l'envahissement de la marée (fort marnage de 4 mètres) et à la salinité de l'eau comprend sept espèces de palétuviers non endémiques. Etant donné l'exiguïté de l'île et sa localisation sur les littoraux bas, la mangrove n'est jamais éloignée des sites de peuplement et d'activités humains. C'est la menace reconnue pesant sur ce milieu remarquable d'un point de vue écologique qui conduit à en prôner la préservation. La mangrove est un complexe, un paysage qui ne comprend cependant pas qu'une flore spécifique. La mangrove constitue, en effet, un abri pour les oiseaux et les poissons, notamment en période de reproduction. Enfin, elle retient une importante masse d'alluvions pour l'équivalent de 25 cm d'envasement du lagon et des récifs coralliens par an.

La mangrove, à l'interface de la terre et de la mer, concentre les effets systémiques à l'œuvre dans le domaine biophysique mahorais, la « nature » mahoraise, plus que le lagon. La valorisation patrimoniale ne peut exploiter la même veine (touristique) que pour le lagon même si un intérêt écologique peut attirer quelques visiteurs très ciblés. La question touche de plus près la vie économique et sociale locale. C'est de ce côté que la concurrence et les divergences peuvent jouer entre les acteurs.

Planche 1 : Paysages de Mayotte



Le lagon et l'îlot de sable blanc. Photo S.A. Décembre 2016



Kawéni. Photo S.A. Septembre 2018

Les paysages du volcanisme

Aujourd'hui, l'activité volcanique a cessé à Mayotte. Conséquence de cette activité volcanique passée (érosion et subsidence), l'île s'enfoncerait dans l'océan depuis quelques millions d'années au rythme de 15 à 25 cm par millénaire. Moins accidentée que les trois autres îles des Comores, Mayotte voit son plateau s'effondrer progressivement. La colline de La Vigie en Petite Terre, qui ne dépasse guère 203 m, en témoigne, présentant un paysage aride relativement plat.

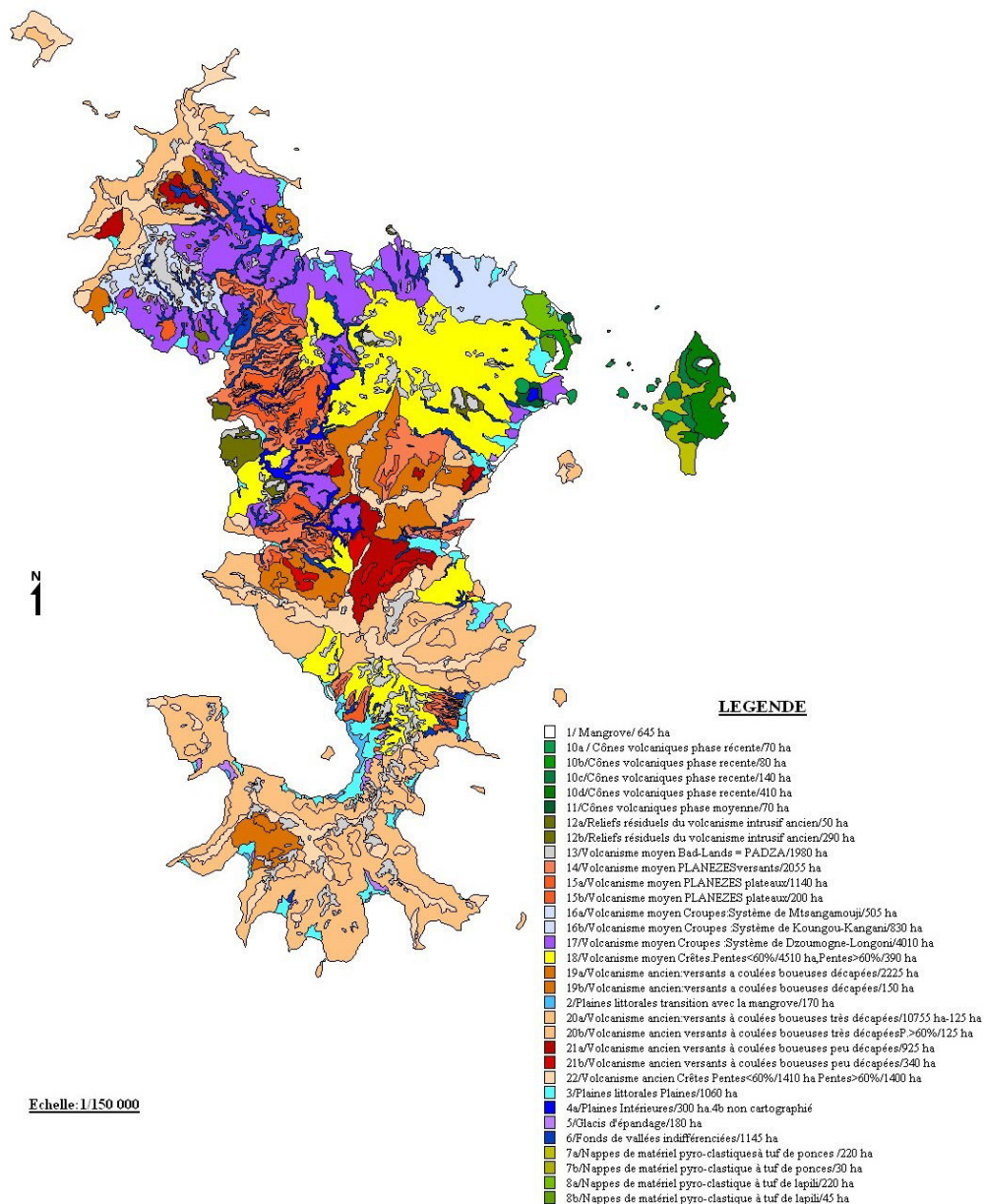
Le climat chaud et humide favorise l'altération et l'érosion qui contribuent à façonner l'île, phénomènes naturels accentués d'ailleurs par l'agriculture. Mayotte présente des dénivelés moyens, avec de nombreux plateaux à l'intérieur des terres (de Combani à Ouangani), quelquefois séparés par de profondes vallées. Les quelques plaines de l'île sont situées en arrière des baies. Le relief est dominé par deux massifs basaltiques : les monts Benara et Choungui. Le premier considéré comme le « toit de Mayotte », est un dôme de lave phonolitique culminant à 660m d'altitude au centre de l'île. Benara et ses environs (Bépilipili et Tchaourembo) comptent parmi les forêts de grande envergure, restées plus ou moins à l'abri des activités humaines. Les géologues eux-mêmes y sont sensibles et visent l'intérêt économique : « la grande majorité des sites et objets sélectionnés possède, en effet, un intérêt patrimonial incontestable et leur valorisation peut représenter, au même titre que pour la faune et la flore de l'île, un pôle de développement touristique axé sur la découverte des richesses naturelles » (Graviou et Rançon, Rapport BRGM 2001).

Les formes du modelé volcanique retenues au titre de l'exception ou au moins de l'originalité sont de deux ordres. Les prismes ou orgues basaltiques se forment par contraction thermique au cours du processus de refroidissement d'une coulée basaltique peu après son émission dont Mayotte présente plusieurs exemples notamment au niveau des cascades (Soulou, Bouyouni ou la partie haute de la cascade d'Hajangoua). Ces éléments de patrimoine géologique ont été mobilisés dans diverses constructions plus ou moins spécifiques notamment à Soulou, où les prismes basaltiques ont été utilisés à la fin des années 1850 pour construire l'embarcadère de l'usine sucrière. Le site reste encore visible aujourd'hui.

Le *padza* est, quant à lui, un modelé d'érosion qui s'adjoint au recensement des paysages formant à la fois le caractère particulier de Mayotte et la nature spécifique de son sol. Les *padzas*, sont des terres dégradées par l'érosion intense des roches basaltiques sur relief

accidenté. Ces espaces s'étalent aujourd'hui encore sur plus de 1 300 ha. Ces zones ravinées et généralement dépouillées de végétation, présentent donc des teintes ocres à rougeâtres du fait des argiles ferralitiques. Ce phénomène naturel est malgré tout amplifié par le développement d'activités agricoles, le surpâturage et l'urbanisation sur des pentes de plus en plus fortes qui justifient une « lutte » pour leur préservation par reboisement.

Figure 6 : Morpho-pédologie de Mayotte



Source : E. Latrille, CIRAD, 1981

Grande Terre présente enfin la particularité de disposer d'écoulements de surfaces qui drainent l'île et même d'un lac d'eau douce. Dziani Karihani dans la partie centre-ouest de Grande-Terre, est l'unique lac naturel d'eau douce à Mayotte, Situé dans la commune de Tsingoni, ce lac joue un important rôle hydrologique en drainant les eaux de ruissellements issues des précipitations et les eaux d'infiltration des terres environnantes. Mais Karihani est aussi un de ces lieux à fort intérêt scientifique (ornithologique) comme culturel (*ziyara*). En Petite Terre, le Dziani Dzaha est un lac de cratère situé au niveau de la mer qui présente une forte complexité quant à son fonctionnement (volcanisme et proximité marine générant des eaux riches en sulfates et carbonates et abondant de micro-organismes) et à sa fonctionnalité (*ziyara* et agriculture environnante).

Planche 2 : Paysages du volcanisme



Source : A.D. Fonds Girault (1977). Vue aérienne du Lac Dziani.



Source : Mayotte Tourisme. Le Mont Choungui.

Les inventaires naturalistes

De manière plus générale qu'à travers les paysages littoraux et volcaniques visés par l'action patrimoniale, la faune et la flore concentrent l'attention portée aux menaces pesant sur les milieux dits naturels. A Mayotte comme dans toutes les îles, une option particulière pour l'endémicité s'ajoute. Le stade de l'inventaire y prend tout son relief, en éclairant l'action patrimoniale d'un jour particulier.

La flore

La flore mahoraise est présentée comme un patrimoine spécifique mais son inventaire est très récent : 60% des espèces indigènes actuellement répertoriées ont été identifiées depuis 2001. La flore est ici particulièrement riche au regard de la superficie limitée de l'île. Parmi les territoires ultramarins français, Mayotte arrive en deuxième position pour le nombre d'espèces rapporté à la superficie. L'endémisme strict est cependant assez faible. Depuis 1995, une quinzaine d'espèces nouvelles d'arbres a été découverte, dont le baobab malgache.

Si Mayotte abrite des espèces endémiques, elle souffre des carences en matière d'application des textes de protection et de moyens concrets pour le faire : carence au niveau des infrastructures d'accueil ou d'appoint (des sites identifiés comme à Saziley sont laissés à l'abandon), pas assez de personnel présent pour protéger les sites de dégradations humaines (pollutions, extractions de plantes ou bois, défrichage etc.). Les agents notamment du CD souvent, ou les brigades associatives sont souvent effrayés par la délinquance en ces endroits reculés (pointes, caps, forêts etc.), la présence de gendarmes n'étant pas très fréquente notamment sur les plages reculées comme à Saziley. Ces espèces en danger bénéficient par exemple d'un Plan Directeur de Conservation dont la mise en œuvre est difficile. Se pose aussi le problème des espèces invasives non souhaitées comme le latanier/corbeille d'or (*lantana camara*), le choca vert (*Furcraea foetida*), la liane (*Merremia Peltata*) au Mont Benara, le rat noir (*Rattus rattus*) sur la réserve naturelle national de l'îlot M'Bouzi etc. La lutte dans ce domaine s'avère trop ponctuelle pour être efficace.

Les forêts, leurs sous-bois en montagne et les zones humides littorales sont les zones remarquables dans le domaine floristique. Les espèces sont voisines de celles de Madagascar et d'Afrique de l'Est avec toutefois un taux d'endémisme assez élevé comparé autres îles océaniques selon l'UICN : Mayotte : 181 espèces natives / 100 km² ; Maurice : 37 / 100 km² ;

La Réunion : 34 / 100 km²) ». D'après les registres de 2011, la flore de Mayotte est composée de 1 317 espèces dont 650 sont indigènes (57 %), 7% est strictement endémique de Mayotte et plus de 30% sont endémiques de la section occidentale de l'océan Indien (Comores, Madagascar et Seychelles). La distribution de ces espèces est très disparate avec plus de la moitié concentrée sur seulement 10 % du territoire. En outre, d'après la liste rouge mondiale des espèces menacées diffusée par l'UICN, 14 des 48 espèces strictement endémiques de Mayotte sont classées « en danger critique d'extinction » comme le *Chionanthus cordifolius*, *Geosiris albiflora*, *Nesogordonia suzannae*, *Scolopia maoulidae*, *Psiadia pascalii*, ou encore le *Ivodea chouguiensis*, 11 espèces entrent dans la catégorie « en danger » et 13 espèces sont jugées « vulnérables ». L'endémicité est évidemment un facteur de risque d'extinction comme pour le baobab malgache : 7 individus à Mayotte.

Mais les caractères de la végétation de Mayotte ne se résument pas à l'endémicité. Comme sur toute île montagneuse tropicale, les formations végétales sont variées : sub-montagnardes, fourrés secs en abri, herbiers marins, mangroves et arrière-mangroves etc., le tout pouvant être vu sous l'angle de l'habitat ou sous celui de l'inventaire spécifique.

Les formations végétales occupent des places singulières sur le plan des activités, de l'environnement au sens large et sur le plan socio-culturel (rites, croyances et représentations populaires). A ce titre, les deux massifs de Benara et Choungui, sites d'importance internationale selon les critères de *Birdlife*¹⁴, abritant les oiseaux forestiers de Mayotte. L'avifaune mahoraise est dominée ici par des espèces indigènes à fort intérêt patrimonial. Ces sites sont également répertoriés comme des sites d'intérêt écologique majeur pour la conservation des reptiles et des amphibiens terrestres. Sur les sommets, sur les crêtes et sur les fortes pentes subsistent quelques forêts naturelles éloignées de l'exploitation humaine qui s'intensifie. Des forêts résiduelles dominées par des espèces indigènes se rencontrent encore à basse altitude mais elles sont menacées. Comme le souligne l'UICN, la topographie joue un rôle essentiel dans la conservation des forêts mahoraises, dont les superficies ont diminué de moitié depuis la fin de la décennie 1980. Les forêts occupaient alors plus de 65 % de la superficie de l'île. D'ailleurs, il ne demeurerait plus que 5 % de forêts originelles.

¹⁴ Ligue de protection des oiseaux créée en 1912 pour la section française.

La faune terrestre et semi terrestre

La faune terrestre et semi terrestre constitue une part non négligeable d'un possible patrimoine mahorais. Les mammifères terrestres sont les mieux répertoriés en raison d'un nombre d'espèces restreint. Du fait du caractère insulaire ils ont été pour beaucoup introduits par l'homme. L'exemple le plus patent est celui du lémur brun ou maki (*Eulemur fulvus Mayottensis*), une sous-espèce à Mayotte qui doit son origine au lémurien de Madagascar. Il fut introduit il y a plus d'un millénaire par les premiers migrants de la Grande île, ce dont témoigne un squelette de lémurien découvert sur le site des fouilles à Dembeni (information orale lors de la visite du site avec C. Allibert en 2013). Cette espèce illustre la préoccupation de préservation de la biodiversité. La déforestation qui s'est amplifiée influe sur le mode de vie et le comportement des makis. En moyenne 150 ha de forêts par an seraient détruits, soit 40% de la superficie totale de la forêt mahoraise ravagée depuis seulement le début des années 2000 (ONF, 2015) est fréquent, désormais, d'apercevoir les animaux aux abords des villages, cherchant leur subsistance sur les arbres fruitiers voire même dans les poubelles.

Sur ce modèle de la préservation, des inventaires de l'entomofaune (insectes) et de l'herpétofaune (amphibiens) sont lancés à l'initiative principale de la DEAL afin d'identifier de futures zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF). Les listes rouges de l'UICN en sont les principales expressions avec toujours la référence aux milieux naturels menacés. L'action de patrimonialisation écologique sur la base d'inventaires naturalistes pose toujours plus clairement la question du rapport à la population habitante des experts et du rapport de la population habitante, dans sa diversité, à l'idée de patrimoine « naturel ». Ce qui s'exemplifie à travers quelques cas, notamment les reptiles.

Les habitants craignent les deux seules espèces de serpents/couleuvres qui vivent à Mayotte, les chassent et les détruisent. S'ajoutant à la raréfaction de leur habitat forestier, cette destruction des espèces qui contribuent au maintien de la biodiversité et sont inoffensives pour l'homme s'intensifie. Alors qu'aucune espèce animale n'est réputée « objectivement » dangereuse à Mayotte, religion et traditions populaires locales fournissent des arguments qui conduisent les habitants à éradiquer certaines espèces animales, ici le serpent, dès que l'occasion s'en présente. L'anguille se trouve aussi dans une situation délicate car aux yeux de certains Mahorais, elle s'apparente à un serpent ou aux esprits des djinns. Dans d'autres circonstances, par exemple lors de rituels animistes, elle est vénérée car

considérée comme portant l'esprit des ancêtres. D'un point de vue environnemental, son rôle est considéré comme celui d'une « nettoyeuse » de rivières.

En poursuivant cet objectif d'inventaire, la faune d'eau douce, quant à elle, se compose de mollusques (une centaine d'espèces dont la moitié est endémique), de crustacés (11 espèces dont 9 indigènes), de poissons (27 espèces très majoritairement indigènes). La question est celle d'une protection de cette faune mais avec le risque d'imposer des contraintes fortes aux habitants dans leurs activités.

S'y ajoute près d'une centaine de mollusques terrestres répertoriés dont 49 espèces endémiques, une centaine d'espèces d'arachnides sur le seul îlot M'Bouzi (Est) ; à noter qu'en Islam l'araignée est associée à des événements bénéfiques comme la dissimulation du prophète Mahomet quand il est menacé par des assaillants.

Enfin, l'avifaune compte 136 espèces d'oiseaux mais leur conservation dépend de la préservation de leur habitat. Le braconnage et la fréquentation touristique des îlots de sable blanc posent le problème de la cohabitation des activités humaines et de la biodiversité.

Pour clore ce chapitre sur le patrimoine naturel existant/reconnu à Mayotte, il faut encore évoquer les fruits et fleurs. Ces plantes participent fortement à l'image du territoire tropical insulaire, d'autant plus qu'un grand nombre poussent à l'état sauvage, certaines étant devenues très rares et restant peu connues des naturalistes. Les fruits qui ne sont pas comptabilisés comme flore, sont parfois très représentatifs (même si certains sont cultivées comme la banane qui élève Mayotte au 2^e rang mondial parmi les territoires où se recense le plus grand nombre d'espèces de bananes proportionnellement à leur taille). D'autres sont très rares comme le jamelonier (jamblon) qui participe du patrimoine revendiqué autant que la canne à sucre ou l'ylang ylang, cultures coloniales types.

La question patrimoniale à Mayotte, concernant le domaine biophysique souvent présenté comme nature, est au total fortement marqué par la nécessité d'établir un inventaire des « richesses » aujourd'hui interprété sous l'angle de la biodiversité à préserver. Alors que la patrimonialisation de complexes écologiques sous la forme de paysages pose surtout le problème de la délimitation de zones de conservation ou de préservation qui n'exclut pas une mise en valeur contrôlée, la patrimonialisation dispersée des espèces révélées par des inventaires en cours est beaucoup plus difficilement concevable, l'insularité concentrant

tensions et enjeux entre des acteurs aux intérêts divergents. C'est l'éducation et non l'encadrement qui signale, par exemple, les espèces menacées à protéger. Le patrimoine dit culturel, historique et ethnographique amène d'autres problématiques dont les premières formulations : inventaire, sélection, conservation, ressemblent à celles qui concernent le milieu biophysique, mais dont la destination et la valorisation qui en découle présentent une acuité culturelle et politique majeure.

2. Patrimoine culturel (historique) pré-colonial

L'histoire de Mayotte est plutôt bien connue. De nombreux travaux et thèses lui ont été consacrés (Bonin, 2012, 5-9). Des traces des premiers peuplements, bantou puis malgache au VIII^e siècle, à la cession de l'île aux Français en 1841, l'histoire met en scène le caractère mêlé d'une société systématiquement qualifiée de « complexe ». Davantage que par l'isolement et la fermeture, l'îlénité s'est construite par le mouvement et les circulations. J. Martin (2010) évoque même un « intense malaxage de population » et suggère que cet aspect fait de Mayotte un « univers de frange » qui la singulariserait, même auprès des autres îles de la région. Le commerce intense avec les autres îles du Canal, l'Afrique de l'est et Madagascar jusqu'au XIII^e siècle, mais aussi moins pacifique, avec le monde arabe ou islamique conquérant, ont placé Mayotte au cœur du réseau animant tout l'océan Indien occidental.

La connaissance historique est encore plus systématique pour la période postérieure à 1841 car l'administration coloniale a recensé, répertorié, catégorisé, daté. Mais comme le suggère C. Barthès (2003) cité par L. Beretti (2012, 44), les situations décrites sont largement orientées par l'idéologie coloniale, ainsi lorsque Gevrey (1870, 1997) souligne le contraste de la misère et de l'insalubrité touchant la population avec « l'opulence de la nature ».

La nécessité d'inscrire la question patrimoniale dans la connaissance historique est un fait classique et, à Mayotte, ce sont sans doute les archéologues qui ont ouvert la voie. Mais le lien histoire-patrimoine est complexe dans une société mêlée et définie comme « multiculturelle ». La tentation est forte de tracer un axe chronologique des arrivées donc de définir les « populations » en fonction de leur ancienneté d'installation. Dans le PSC du MuMa, on peut d'ailleurs percevoir la prudence à exprimer une telle chronologie : « L'implantation humaine est le dernier stade de la colonisation de l'île : dans l'état actuel des connaissances l'attestation d'une présence humaine sur l'île remonte à environ onze siècles. Les premiers migrants venaient de Madagascar et de la côte africaine, sans qu'on puisse

déterminer avec certitude lesquels étaient les premiers. Il est certain que le peuplement de l'île ne s'est pas réalisé en une seule fois mais qu'il a été constitué de plusieurs strates successives de migrations jusqu'à nos jours. » (PSC MuMa, 2016, 23). Et l'on peut aussi noter que cette présentation du peuplement humain s'inscrit dans une sous-partie intitulée « La colonisation biologique de l'île » dans laquelle les êtres humains sont traités sur le même plan que les autres espèces qui les ont précédés : végétaux, « colonisation animale ». L'écart qui éloigne la connaissance historique scientifique des traditions, doit être traité avec prudence en gestion patrimoniale comme par exemple le mythe chirazien¹⁵ (PSC MuMa, 2016, 24-25).

Les Comores ont été gouvernées par des sultanats bien souvent rivaux. Puis à partir du XV^e siècle, ce sont les Européens qui arrivent sur les îles de Mayotte, utilisant cet archipel comme étape sur la route des Indes. A la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, Mayotte est enfin la proie de razzias d'esclaves, notamment par les Malgaches, de pillages, de guerres entre les différents pouvoirs. La violence est telle qu'à cette époque, la population ne dépasse guère les 3000 habitants (Jean Martin, 1983). C'est pour échapper au danger représenté par les souverains des Comores que le sultan Andriantsoli, d'origine malgache, aurait cédé l'île à Louis-Philippe, roi de France en 1841. Tous ces points d'histoire posent problème dans la définition du patrimoine, la sélection des sites et des objets, y compris immatériels. C'est que tous sont mêlés dans les mêmes sites porteurs de plusieurs témoignages dont l'activation patrimoniale ne peut être réalisée qu'à la condition d'une mise à distance. Ce qui est difficilement réalisable dans le contexte mahorais. Le site de Polé, sur Petite Terre, concentre les difficultés à patrimonialiser.

Les sites

Polé comme paradigme

Le site de Polé illustre la difficulté de classer les sites mahorais dans les catégories patrimoniales habituellement retenues. Ce site porte une forte charge symbolique animiste

¹⁵ Si la ville de Chiraz est située en Perse (actuel Iran), les Chiraziens tant évoqués à Mayotte, dans le reste de l'archipel des Comores et sur les côtes est africaines, viendraient originellement de la contrée du Chamou en Grande-Syrie. Ce terme de « Chirazien » peut désigner des populations d'origines diverses arabo-persanes (Gourlet, 2001, 34). Mais surtout, l'auteur souligne que : « la migration chirazienne [...] s'inscrit dans la tradition du mythe chirazien au cœur de la culture comorienne. Derrière la légende, perce une réalité historique : dès le XII^e siècle, et peut être avant, les Comores sont en relation étroite avec le Moyen-Orient musulman, par l'intermédiaire des « échelles swahilies », ces cités-États de la côte orientale d'Afrique parmi lesquelles Kilwa a joué un rôle essentiel. » (op. cité, 33)

mais abrite également un lieu de culte musulman, une mosquée qui date du XIV^e siècle. Comme la plupart des sites archéologiques valorisés à Mayotte, Polé appartient à des strates temporelles et à des pratiques rituelles différentes. De ce fait, il informe sur les modalités du peuplement de Mayotte et plus particulièrement ici de Petite-Terre, mais aussi sur des pratiques anciennes dont beaucoup subsistent encore.

Planche 3 : Mosquée, ziyara et puits à Polé



Photo S.A. septembre 2018

Lors de visites et d'entretiens que j'ai conduits en septembre 2013¹⁶, M. M'trengoueni (CD de Mayotte) témoignait des difficultés liées à la gestion du site. La multiplicité des acteurs impliqués et revendiquant l'usage du site compliquent la tâche : propriétaires environnants, la commune de Dzaoudzi-Labattoir sur laquelle est implanté Polé, associations d'usagers y pratiquant les rituels. De plus, se pose la question de la propriété : problèmes de cadastre (inexistant jusqu'à peu), privatisation partielle du terrain. Précisons que ce site est assez étendu pour que s'y installent des habitations mais aussi de petites décharges sauvages... Une autre particularité du lieu tient à la présence d'autels rituels et les associations culturelles locales chargées de leur entretien, comme *Kinga Folk*, restreignent tacitement l'accès du site. *Kinga Folk* se donne pour mission d'entretenir les murs et de veiller au respect des règles cérémonielles animistes (accès et tabous).

¹⁶ J'ai bénéficié de visites commentées des sites archéologiques considérés comme « remarquables » par le Professeur Claude Allibert, archéologue, en compagnie de Mohamed M'trengoueni de la Direction des affaires culturelles du Conseil Départemental de Mayotte.

La fréquentation de Polé est donc fondée sur des motivations différentes selon que l'on se rend en un lieu cultuel ou que l'on le considère comme un lieu patrimonial, au sens institutionnel du CD. Mais même un acteur institutionnel mahorais comme M. M'trengoueni s'interroge sur le bien-fondé d'une valorisation patrimoniale institutionnalisée et matérialisée dans de tels lieux : pourquoi « patrimonialiser quelque chose qui est déjà patrimoine »¹⁷ ? Il s'agirait d'une réflexion sur le sens attribué à la notion de valeur patrimoniale, de valeur de transmission, amplifiée par la valorisation touristique qui exacerbe le dilemme des usages. Ces propos renvoient à la question de conceptions différentes ou « non européennes » de la notion mais aussi à la mise en tourisme donc à l'accès de populations extérieures au sens du lieu. Au moment où les Mahorais évoquent la nécessité économique d'un essor de l'activité touristique, cette ouverture semble souhaitable. Or on perçoit, chez les Mahorais qui fréquentent Polé, une moins grande tolérance vis-à-vis de la fréquentation touristique que vis-à-vis des scientifiques venus étudier le site : risque de dénaturation des cultures locales ou rôle positif de la valorisation auprès de publics extérieurs.

Ici, autorités et usagers s'affrontent et certains interlocuteurs interrogés à ce sujet m'ont confié qu'ils ne souhaitaient pas de signalétique puisque ce lieu n'était destiné qu'aux pratiquants, la signalétique étant perçue ici comme une prise de contrôle par les pouvoirs publics sur cet espace cultuel. De la même façon, la question de l'entretien du patrimoine se pose ici et souligne des conceptions très différentes : la consolidation des vestiges bâtis, fragilisés par le temps sur ces lieux cérémoniels actifs n'est pas effectuée bien qu'envisagée, pour de multiples raisons, on l'aura compris.

A titre d'exemple, la mosquée de Polé est aujourd'hui enchâssée dans les racines géantes d'une végétation qui en maintient les élévations. La démarcation des patrimoines naturel/culturel est ici interrogée car ce « soutien naturel » d'un édifice fortement symbolique est interprété à Mayotte comme une manifestation surnaturelle. Dans le même temps, les services culturels du Département ont bien reconnu le lieu pour sa valeur patrimoniale comme en témoignent les publications, les actions ponctuelles de protection et de médiation et même la construction, entre 2000 et 2001, d'un abri cérémoniel. Cependant, la loi conditionnant les ajouts sur les monuments culturels à leur visibilité et leur réversibilité, est-elle respectée alors que c'est l'État lui-même qui installe ce type de construction ?

¹⁷ Discours de Mohamed M'trengouéni au sujet de Polé (visite du 10 septembre 2013).

Enfin, le site de Polé est placé sous la responsabilité de deux autorités distinctes, publique au sens des pouvoirs publics et privée « traditionnelle » à travers des associations. Il est aussi rattaché au site géologique volcanique de Dziani.

D'autres lieux présentent des situations analogues avec une gestion tout aussi compliquée, ainsi Hamaha à Kawéni ou Mawé Makoundrou à la limite de Dzaoudzi et Labattoir. Ces lieux, qui recèlent les traces d'une occupation humaine ancienne, intéressent tant les archéologues que les habitants qui invoquent les ancêtres lors de pratiques rituelles. On sait, d'ailleurs que d'autres sites, fouillés par des archéologues, étaient reconnus pour leur valeur culturelle et sociale dans la société locale dès le Moyen-âge tardif.

Les anciennes mosquées

Les mosquées, souvent édifiées en matériaux périssables, ont souvent disparu comme à Bandrele, Hajangoua, Dzoumogné ou Jimawé. La SHAM en a recensé une vingtaine de vestiges¹⁸.

Figure 7 : Localisation des anciennes mosquées de Mayotte



*Carte des anciennes mosquées⁶⁰ de Mayotte:
1/Acoua (sondage 2013), 2/Mtsamboro,
3/Dzoumogné, 4/Maouéni, 5/Mazamoni,
6 et 7/Mitseni, 8/Kangani, 9/Koungou,
10/Dzaoudzi (relevée en 1844), 11/Mirandole
ou Pamandzi Keli, 12/Polé (fouille 1994),
13/Pamandzi, 14/Dembéni Halé,
15/Hajangoua, 16/Bandrélé, 17/Chirangui,
18/Bivanatsa, 19/Haryoundrou, 20/Djimauve,
21/Domwéli, 22/Ouangani, 23/Ourini,
24/Tsingoni, 25/Misanga Guini ou Chérini (sondage
2011), 26/Soulou, 27 et 28/Mtsangamonji Hadsalé.*

Source : M. Pauly, 2010

¹⁸ Chiffre de la SHAM, 2014

Ces anciennes mosquées présentent un grand intérêt, permettant de retracer une partie de l'histoire mahoraise et de comprendre l'imbrication des pouvoirs religieux et politiques mais aussi de livrer des éléments d'information sur la démographie locale. J.-F. Gourlet (2001, 169) voit dans cette dispersion des mosquées un dessein politique et religieux du sultanat : « L'idée est donc de construire des mosquées du vendredi dans d'autres villages que Tsingoni, et d'abord à Sada. Bien d'autres villages possédaient des mosquées depuis bien longtemps : celle de Polè en Petite-Terre, celle de Jimawé près de Sada, celle de Shongoju près de Mtsamboro, celle de Gagani près de Dzoumogné étaient probablement plus anciennes que celle de Tsingoni. Mais celle-ci [mosquée de Tsingoni], mosquée des Sultans, était la seule mosquée du vendredi où devaient se réunir tous les fidèles une fois par semaine pour entendre la Khutuba [prêche du vendredi, autrefois prononcé au nom du sultan régnant]. La multiplication des mosquées du vendredi peut apparaître comme le signe d'une augmentation sensible du nombre de fidèles à Mayotte dans la seconde moitié du XIX^e siècle, par suite de la croissance de la population et d'une islamisation plus générale des classes populaires. »

Parmi ces anciennes mosquées, Tsingoni est la plus connue. Malgré l'incertitude sur sa datation exacte¹⁹, elle est considérée comme la plus vieille mosquée en activité de France, en dépit de la bévue de F. Fillon qui, de passage à Saint à La Réunion le 13 février 2017, visita la mosquée Noor-al-Islam (inaugurée en 1905) de Saint Denis à La Réunion et la désigna comme la plus ancienne de France !

Avec quelques autres (rares) mosquées de Mayotte, celle de Tsingoni est un lieu de pèlerinage quotidien. Il est question de « lieu bénéfique soumis aux djinns lumineux arabo-persans » (Guébourg, 1999, 177 cité par Chérel et Eglin, 2004, 11). Même s'il n'a pas l'affluence de Lourdes, le lieu possède une forte charge spirituelle pour les Mahorais : des offrandes sous forme de chants, danses, prières (*Maoulida*, *Shidjabou*) de même des prières collectives (*Toybalasmaï*, *Kadoila*, etc.) y sont adressées aux saints musulmans. Reste à savoir ce que l'on patrimonialise et comment : mosquée et *ziyara* associés ?

¹⁹ La plaque dans la mosquée daterait de 944 de l'hégire selon A. Gevrey, administrateur colonial français (1870) et 844 selon C. Allibert (visite sur site, 2013). Les écritures persanes associent la mosquée aux Chiraziens. Cette hypothèse est inspirée par la similitude de la mosquée de Domoni d'Anjouan et celle de N'gazidja en Grande Comore. Mais les hypothèses varient. Un article paru dans *Les nouvelles de l'archéologie* fait le point des découvertes sur le site de la mosquée (Jegouzo *et al.*, 2018, 66) : « La première mention du village de Tsingoni se trouve dans le *Livre de navigation* de l'amiral ottoman Piri Reis qui le rédigea entre 1511 et 1521 (Lalane, 2015 : 8) ».

Il existe d'autres mosquées anciennes, beaucoup moins connues, ou dont il ne reste pas beaucoup de traces matérielles. Pour certaines, dont l'existence est seulement supposée comme à Dembeni, des prospections archéologiques ont été menées. On peut citer enfin les campagnes actives de fouilles comme à Acoua Agnala M'kiri dans le Nord-Ouest de Mayotte. La nouvelle génération de chercheurs qu'incarne M. Pauly, archéologue, fait preuve d'originalité pour la conduite des travaux de terrain. Ainsi, il implique une partie de la population locale, dont ses élèves de lycée, dans les fouilles d'Acoua. Certains critiquent cette mobilisation de scolaires ou parfois de volontaires pour ses propres travaux scientifiques. D'autres y voient un procédé pédagogique et une manière de sensibiliser une population qui, de cette manière, contribue à éclairer sa propre histoire.

Les autres sites archéologiques

A Acoua, la nécropole d'Antsiraka Boira a retenu l'attention des archéologues depuis le début des années 2000. Le toponyme, Antsiraka²⁰ Boira, signifie littéralement « au lieu du cap large » en *kibushi* actuel et en définit la position en aval du lagon. Le site est riche en symboles avec l'arbre des rois et la pierre sacrée. Ces grands arbres, dont un ficus géant, témoignent de rituels préislamiques. L'arbre et la pierre constituent les points capitaux de ce site de 1,5 ha. Ils représentent à la fois le toit ombragé sous lequel des personnes importantes (de différents points de vue) se reposent pour l'éternité et constituent aussi une délimitation physique indiquant la présence d'esprits ancestraux. L'arbre possède des vertus protectrices et bienfaites. Combiné à la pierre, il exprime la paix des lieux et inspire au pratiquant le respect des ancêtres. Antsiraka Boira illustre une particularité mahoraise, la présence de tombes d'enfants. Même si leur inhumation reste très sommaire pour certains, le site est reconnu comme un lieu de culte des ancêtres. Cette vision diffère de celle des Malgaches qui ne leur accordent pas cette importance. A Mayotte, ils sont reliés au passé donc considérés également comme des ancêtres car ils ne sont plus (*houlou nizamani*). La localisation et la situation confèrent à cet environnement une valeur de tabous. Ce sont des lieux à l'écart des villages, cimetières et lieux de cultes n'étant pas des lieux de fréquentation banale et quotidienne.

²⁰ *Antsiraka*, *tsiraka* ou *rassi*, en *kibushi* se traduit donc par pointe ou cap. Ces extrémités géographiques sont assimilées, dans les croyances locales, à des esprits vils et puissants (parfois très mauvais et dangereux), d'autant plus que ces derniers sont associés à l'environnement marin, très proche.

Figure 8 : Les sites archéologiques de Mayotte



Source : DAC et BRGM, 2017

La nécropole de Bagamoyo²¹ en Petite-Terre est, avec Koungou, Majicavo, Kani-Kéli, Hanyoundrou, Dembeni et Mirandole, l'un des sept sites référencés par les archéologues comme les plus anciennement occupés de l'île, soit entre le VIII^e et le XIII^e siècle. Cependant, la localisation des tombes de Fongoujou²² (lieu-dit de la commune de Dzaoudzi-Labattoir) sur le stand de tir militaire laisse imaginer que cette nécropole n'est guère en bon état de conservation. En effet, par l'action combinée des hommes et du milieu marin, les sépultures ont été altérées et des ossements sont apparents et disséminés, parfois le long du *beachrock*. L'installation de l'armée, depuis 1999, ainsi que la construction d'une route menant au champ de tir a dégradé une nécropole peu protégée bien que reconnue. La pression anthropique (ramassage de sable, constructions, etc.) a aussi contribué au problème de la conservation. La dune de sable, haute de plus de 3 mètres à la fin des années 70-80, a disparu. En moins de 30 ans, ce sable de corail et de coquillages pilés a été régulièrement récupéré par les particuliers, un ramassage qui s'est intensifié en même temps que se multipliaient les constructions en dur. Ces pratiques modifient la topographie, transformant la dune en une cavité béante. Cette collecte de sable peut être identifiée à un pillage archéologique en détruisant la nécropole. Mais il ne s'agit peut-être pas seulement d'ignorance.

La population locale voyait peut-être en Fongoujou une « carrière » où s'approvisionner en matériau de construction. Elle y voyait aussi un vaste tombeau où il ne fait pas bon musarder par crainte des esprits. Les recommandations sont transmises des aînés aux plus jeunes, tabous et prohibitions conditionnent le comportement social. Fongoujou était un lieu interdit car perçu comme habité par le « surnaturel », mais peut-être la présence de maladies qui ont sévi à la fin du XIX^e siècle avec l'installation des colons en Petite-Terre a-t-elle contribué aux pratiques d'évitement. La situation sanitaire devint déplorable et la médecine traditionnelle fut impuissante à guérir ces maux : la population locale développa une certaine hantise de ces lieux.

Cependant, comme tout espace taboué, le site de Bagamoyo exerce une forte attraction sur la jeunesse démunie. Elle erre dans ces mangroves, y pêchant parfois. Pour ces jeunes, il s'agit d'un lieu de rencontre et le site se mue en terrain de football à marée basse.

La représentation que l'on se fait de ces sites définis depuis comme patrimoniaux en raison de leur valeur historique est ambivalente à Mayotte. Ils inspirent un profond respect,

²¹ Elle s'étend sur 2 km, du Boulevard des crabes, à l'Ouest vers la base militaire au nord-est.

²² Ce lieu-dit comprend le Boulevard des crabes.

par crainte du pouvoir maléfique des morts ou parfois, ils suscitent l'indifférence. Ces deux attitudes expliquent la mise en péril de ces lieux, tout comme celui de Polé. La situation est d'autant plus délicate que les pouvoirs publics sont mal à l'aise, éprouvant des difficultés à réunir les compétences et les moyens nécessaires pour garantir leur sauvegarde, tout en respectant les coutumes locales.

Or, Polé et Bagamoyo apparaissent comme des lieux emblématiques dans la compréhension des caractéristiques socioculturelles du peuplement mahorais mais ils alimentent aussi les débats voire les polémiques. Ainsi, les sépultures musulmanes sont l'objet d'une controverse car leur datation, estimée au IX^e siècle par le Professeur Allibert, témoignerait de la présence de l'islam bien antérieurement aux XIV^e-XV^e siècles habituellement évoqués.

La découverte récente (1981) du Vase de Bagamoyo sur ce site a aussi renouvelé les connaissances sur le peuplement de Mayotte et de la région. En effet, il s'agit de la seule poterie intacte du X^e siècle retrouvée dans l'océan Indien. Ce vase constituerait le couvercle du four à chaux austronésien de l'ancien village de Bagamoyo. C. Allibert pense que cette hypothèse est confirmée par la présence de cérithes (petits coquillages) à côté du fourneau. Il témoignerait donc d'une présence malgache et non bantoue en raison de son étroite similitude avec des fours découverts sur la Grande île. C'est la proximité de Petite-Terre avec la côte Ouest malgache (davantage qu'avec la côte africaine) qui expliquerait que le four de Bagamoyo soit de « culture malgache » plutôt que swahilie. Néanmoins, ce village ancien de Petite-Terre porte le même nom que la ville tanzanienne de la côte est. Il serait alors un point d'arrivée d'esclaves tandis que Bagamoyo en Tanzanie était un lieu de départ de la traite négrière (H. D. Liszkowski, 2000). Et des crânes à dents ciselées (pratique relevée sur les esclaves africains) ont été retrouvés sur le site mahorais. Mais le site recèle encore beaucoup d'inconnues et présente, par exemple, deux autres vestiges quasi-similaires : ils ressemblent à des glissières à bateau ou à des chéneaux et seraient donc les témoins d'escales navales liées à la Route des Indes ou constituent peut-être de simples rampes à pêcheurs.

Les richesses naturelles du site y sont remarquables également : lagune, *sandstone*, mangrove. Celle-ci a d'ailleurs progressé après l'abandon de la route menant au stand de tir et des espèces faunistiques (avifaune, crabes des mangroves, poisson périophtalme etc.) trouvent leur d'existence dans cet environnement côtier. Bagamoyo, sur le tombolo Ouest de la Vasière des badamiers, est partie constitutive de ce milieu saumâtre labellisé en 2011 en

tant que zone humide d'intérêt mondial. En dépit de sa spécificité et de sa reconnaissance officielle, cet espace demeure méconnu du public malgré l'aménagement d'un parcours sur une partie de la mangrove jouxtant le Boulevard des crabes et les panneaux d'information présentant ce biotope.

Il en existe de nombreux autres. Certains, pourtant reconnus par les chercheurs, ne bénéficient d'aucune mesure préventive de protection ou de conservation, faute de directives officielles. Le site de M'Ronabéjà est dans ce cas : situé dans le sud de l'île et plus précisément dans la commune de Kani-Kéli, il est facilement accessible du village de M'Ronabéjà²³. On y trouve de la céramique chinoise bleue et blanche datant du XIV^e siècle, sans doute arrivée par bateau avec des commerçants (d'après C. Allibert, entrevue 2013). Une anecdote personnelle peut attester du caractère récent de la « conscience patrimoniale » à Mayotte. Enfants, mes camarades et moi sillonnions usuellement les tronçons côtiers de ce village de M'Ronabéjà, collectant ces tessons de céramique chinoise ou encore des morceaux de poupées (souvent de porcelaine), sans en connaître, ni l'ancienneté ni la provenance, bien sûr. Ces « butins enfantins », vus comme des détritiques par nos parents, étaient jetés aux ordures, une fois tombés en leurs mains. Il est donc fort probable que de tels vestiges archéologiques (d'époques variées) se trouvent dispersés dans des déchettes villageoises, sans que ces lieux ne soient des sites archéologiques proprement dits !

Le site majeur de Dembeni, reconnu au plan régional et international concentre les problèmes de l'inscription d'un site archéologique dans la cité de manière générale. Dembeni est une plaque tournante, comptoir commercial de l'océan indien entre les IX^e et XII^e siècles. Ce site est aujourd'hui menacé par l'urbanisation.

Dembeni est l'un des sites les plus étendus avec plus de 211 000 m² actuellement relevés. Mais en vérité, Dembeni dépasserait les 30 ha et comprend une zone sensible « non modifiable » sans l'aval des pouvoirs publics. Cependant, la réalité est toute autre. Situé à 10 km sud de Mamoudzou, le site est découvert en 1976 par S. Kus et H. T. Wright, des archéologues nord-américains, puis fouillé successivement par C. Allibert (1979-1991), B. Desachy (1999), H. D. Liszkowski (2000) et par S. Pradines et son équipe (2009, 2011, 2013). Dembeni est ainsi devenu un « chantier école » en 1999 à l'occasion d'un programme de formation du Ministère de la Culture incluant la stratification, l'informatisation et

²³ Cet endroit se trouve sur le tronçon menant à la pointe de *Boforo*, au lieu-dit de *Fassigni Maoulida*.

l'automatisation des données (Desachy, 2012). La reconnaissance institutionnelle du site par l'INRAP en 1999, la Direction des Affaires culturelles du CD Mayotte, le Centre de Recherches sur les Sociétés de l'océan Indien ou encore le CNRS, est censée favoriser le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication. Les données archéologiques révèlent une implantation humaine caractérisée par la mobilité et des échanges variés, tant sur le territoire mahorais qu'avec l'extérieur. Ainsi en attestent la présence du *sgraffiato*²⁴ à Bagamoyo et d'autres traces de commerce (tessons) présentes à Dembeni comme sur d'autres sites. Les objets illustrent la spécificité de chacun des sites tout en les intégrant à une aire large dotée de plusieurs embranchements (entre civilisations bantoue et proto-malgache).

La science, le patrimoine, la société

De la même manière que les inventaires naturalistes rapidement évoqués pour commencer, les découvertes archéologiques contribuent à ce que l'on peut appeler « l'invention du patrimoine » même si le délaissement, l'indifférence, les dégradations ou l'érosion marine contribuent au mauvais état des sites. Des campagnes de fouilles succinctes pour certains, des prospections pour d'autres, l'oubli pour la plupart, l'archéologie peine pourtant à imposer un discours unifié, en tout cas aussi facilement recevable que le discours naturaliste.

Ecrire l'histoire

Dans une société où l'oralité prime, il est difficile de trouver des concordances temporelles entre quasi mythe, mémoire et histoire. S'ajoutent aux narrations chaotiques les désaccords et polémiques des experts au sein même de la recherche scientifique. Sonder les traces du passé et en extraire les informations nécessaires est souvent compliqué dans l'île. Hypothèses et interprétations se succèdent, parfois sans preuves matérielles pour les soutenir ou les infirmer. Instituts reconnus et passionnés hors institutions s'y sont succédé. A peine une découverte est-elle faite, son fil conducteur est altéré par de nouvelles hypothèses. Ainsi sommes-nous face aux histoires de Mayotte et non à l'histoire de Mayotte, interrogeant la légitimité de la science à définir le patrimoine. Les périodes les plus anciennes ont-elles un sens à Mayotte dans le sens de la fabrique de l'identité par le patrimoine : les ruptures, dont la rupture coloniale, n'instituent-elles pas un trouble dans le tracé d'un itinéraire unifié qui

²⁴ Poterie originellement fabriquée de l'Iraq au Pakistan. Ce type d'objet est présent sur d'autres sites de la « période archaïque » à Mayotte.

n'existe pas, sinon dans le discours. La construction d'une frise chronologique « officielle » et son image, plus encore, contribuent à sa construction (figure 5).

La fixation d'une périodisation contribue, par sa mise en ordre, à la construction d'une ligne historique teintée de « téléologie », à quoi sert fondamentalement un procès en patrimonialisation. Sauf que les ruptures doivent être dépassées, ce qui n'est pas le cas pour tout le monde dans l'île.

Si le député mahorais Mansour Kamardine reprend à son compte ce lieu commun « un peuple qui ne connaît pas son passé ne peut construire son présent et encore moins son futur »²⁵, c'est pour justifier cet intérêt pour le passé qui constituerait un appui incontournable pour vivre et projeter. Tout dépend comment est mobilisé le passé mais surtout comme il est présenté et reconstitué (Thapar, 1992). Cet appel au passé, aux racines a été très souvent formulé par les peuples colonisés ou réduits en esclavage. Ainsi, le passé plus éloigné permet de supporter une période plus proche et qui a été dévalorisante. Cette évocation de « l'histoire », du temps long et des résultats livrés par les « savants », ici la recherche archéologique, fonde ce que l'on pourrait identifier comme des revendications identitaires. Appartenances religieuses ou à une aire civilisationnelle (comorienne, austronésienne, swahilie, chirazi, européenne, etc.) d'origine, sont autant de discours concurrents pour définir la « mahorité ». Et le phénomène va croissant sans que le dessin d'une frise chronologique règle le problème (figure 7).

Cela rappelle ce que dit Romila Thapar, une historienne et préhistorienne indienne sur ce que l'on fait dire à l'archéologie : en Inde, les fundamentalistes hindous insistent sur les origines du peuplement, des castes etc. On peut citer de ce point de vue le « succès » de Andriantsoli, vénéré comme personnage bénéfique lors des rites de possession, alors que son rôle, déterminant dans la prise de contrôle de Mayotte par les Français, en fait aussi un personnage historique polémique (Boisadam, 2009). On voit ici l'écart entre la mise en ordre historique du monde et d'autres manières de ré-ordonner le monde à l'aide du passé, ici un défunt. Cet exemple permet de mesurer la distance qui sépare beaucoup de Mahorais de la conception institutionnelle donc occidentale du patrimoine. C'est ce qui a rendu très difficile mon terrain d'investigation sur ce thème à moins de n'interroger que des Mahorais instruits ou des métropolitains.

²⁵ Interview de M. Kamardine par D. Harouna, *La cour des grands*, sur les ondes radio de Mayotte 1^{ère}, le 14 octobre 2015 de 14 h à 15 h.

D'ailleurs, l'attitude des Mahorais face aux fouilles archéologiques est diverse. Ces fouilles ont débuté à Mayotte dans les années 1970-80 et ont pu être perçues par certains comme choquantes. Certains musulmans mahorais pensent que la manipulation de tombes et de restes humains constitue une atteinte à la mémoire des défunts : souvent, les fouilles archéologiques signalées sont précédées de prières menées par des dignitaires religieux locaux reconnus.

Il n'empêche que, parfois, de l'avis de habitants, toutes les précautions ne sont pas prises dans un domaine très sensible, on en conviendra. Ainsi, une certaine négligence se manifeste lorsque les chantiers de fouilles ne sont pas délimités par des barrières de protection alors qu'ils se trouvent à proximité de lieux d'habitation ou sur les chemins menant aux champs. Cette absence de protection rend parfois les chantiers dangereux pour la population locale. Mais elle peut aussi être mal perçue, incomprise par une société marquée par la force des tabous, notamment devant un trou béant, signe de faits néfastes ou de malheur. Dans ce type de situation, les prières *ante* ou *post* campagnes de fouilles apparaissent comme des contreparties ou des antidotes et sont conduites sous l'autorité du CD. Une manière de montrer la volonté de prendre en compte les attentes des différents acteurs par les institutions et d'établir une communication entre scientifiques, usagers, population locale, administrations et pouvoirs publics.

Planche 4 : Double protection d'un chantier de fouille : rubalise et prière



Source : DAC, 2017, 37

Anecdote. Les recherches archéologiques ont livré nombre d'objets remarquables : « lampes à huile en céramique ou en pierre, fragments de pipes locales ou importées, fusaïoles ou jetons en céramique, parfois d'origine indéterminée, à l'exemple du fragment de statuette en terre cuite représentant un buste de femme, dénommé à sa découverte par l'archéologue H-D. Liszkowski : *Vénus d'Hajangoua* » (PSC du MuMa, 2016, 59). Parler de Vénus à Mayotte (comme au Magdalénien d'ailleurs !) dénote des assimilations qui rapprochent les savants « occidentaux » de leurs références culturelles et scientifiques sans que cela soit forcément parlant en termes patrimoniaux.

La concurrence des sources et des références

Dans l'identification d'objets patrimoniaux et en amont de leur valorisation, il y a la légitimation scientifique. Elle est fondée sur les sources pour les historiens. Cette question du régime de vérité historique peut être examinée, d'autant que la manière dont on construit l'histoire, dont on l'écrit, a fait l'objet de très sérieuses réflexions critiques (Foucault, Certeau, Veyne, Goody...). On a pu parler de « vol de l'histoire » (Goody, 2010) par une Europe dominante et impérialiste qui interprétait le passé des « Autres » en fonction d'un rôle prédéfini des et par les Européens. De plus, ces derniers se sont attelés à retracer l'histoire des régions administrées et dominées en mobilisant des éléments compilés bien avant leur arrivée. Ainsi C. Allibert (in Gourlet, 2001, 6-7) relève-t-il cette tendance à collecter des éléments localement et à les remanier sans scrupules dans une démonstration prête à l'usage et répétée : « *Dans la seconde partie du XIX^e siècle, alors que la colonisation française s'impose et bouleverse la société comorienne, des membres de l'aristocratie "arabe" locale, conscients d'être à un tournant de leur Histoire, rédigent des chroniques qui sont tout autant destinées à rappeler la place éminente qu'ils occupaient jadis, et le rôle qu'ils ont pu jouer dans les péripéties politiques récentes, qu'à affirmer et préserver par le passage à l'écrit une culture et des traditions orales ignorées des colonisateurs. Ce désir de reconnaissance par l'étranger dominateur n'est que partiellement satisfait : historiens et écrivains français de l'époque utilisent largement ces manuscrits, mais oublient de façon très significative de citer le nom de leurs auteurs. Les manuscrits originaux, détenus par les familles mahoraises, ont été découverts par archéologues et historiens à partir des années 1970. Certains de ces écrits figurent parmi les premiers, rares témoins de l'histoire locale. Ils sont rédigés dans les langues locales ou en arabe. Le manuscrit de Sada par exemple exhumé en 1990 a été rédigé en shimaoré en 1931 par le petit-fils du premier cadi de Sada. Son importance est indéniable*

même si J-F. Gourlet (2001, 22) rappelle qu'« il faut avoir à l'esprit que la culture mahoraise est essentiellement orale et que l'auteur d'une chronique cherche souvent plus à fixer une mémoire qu'à faire œuvre littéraire ».

Et concernant un autre texte, la « *Chronique de Mtsamboro* », écrite par le religieux et intellectuel, Cheikh Mkadara ben Mohamed en 1931 également, l'auteur s'interroge : « *On ignore si l'auteur rédigea cet ouvrage de sa propre initiative ou s'il lui fut commandé par l'administrateur de Mayotte de l'époque, M. Cornu ; on sait en revanche que Mkadara fit le voyage de Mtsamboro à Dzaoudzi en pirogue pour le lui remettre personnellement. L'administrateur fit ensuite traduire en français le texte rédigé en swahili, langue d'Afrique orientale utilisée par les érudits comoriens pour leurs écrits. L'interprète auprès du tribunal fut chargé de ce travail et il est possible que le texte ait alors subi quelques altérations qui en obscurcissent parfois le sens* ».

« *Quarante- cinq ans plus tard, M. Cornu, en retraite à La Réunion, remit un exemplaire de sa traduction de la chronique de Mkadara à C. Allibert, chercheur à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales et pionnier de l'archéologie à Mayotte. Son choix n'aurait pu être plus judicieux car C. Allibert, qui allait permettre par les résultats exceptionnels de ses fouilles à Bagamoyo puis à Dembéni, d'engager l'étude de l'histoire ancienne de Mayotte, avait entrepris de collecter et d'étudier systématiquement les apports des traditions orales et des chroniques locales. C'est ainsi que de nombreux lecteurs purent découvrir le manuscrit de Mkadara, puisqu'il fut publié en annexe d'un ouvrage qui fait aujourd'hui référence (C. Allibert, 1984). En comparant ce texte avec les autres manuscrits en sa possession, dont la "Chronique de Tsingoni" du Cheik Adinani, C. Allibert mit en évidence les liens entre les différentes chroniques et entreprit un formidable travail de critique historique par lequel il put établir les fondements sociologiques et politiques de cette historiographie mahoraise.* » (Gourlet, 2001, 19 - 26).

Le même auteur continue en expliquant pourquoi les sources ont été sélectionnées et remaniées : « Si les "Chroniques mahoraises" s'éloignent souvent des enseignements et certitudes de l'Histoire officielle, d'inspiration européenne, c'est qu'elles donnent à entendre la voix des colonisés et permettent d'apprécier la vision qu'ils avaient de leur propre Histoire ». Il ajoute, un peu plus loin : « L'Histoire selon les "Chroniques mahoraises" peut s'éloigner des exigences de rigueur et d'exactitude scientifique que nous y attachons, elles assument un rôle sociologique et politique de première importance en fabriquant un discours historique

acceptable par la collectivité ». C'est toute la question de la conception du temps donc du rapport au passé qui se joue et cette compréhension est fondamentale pour saisir combien la notion de patrimoine telle qu'elle est entendue depuis la fin du XVIII^e siècle en Europe, puis diffusée par les institutions internationales est loin d'être partagée. « Si l'exactitude historique semble ici bien difficile à atteindre, ces arbres généalogiques permettront du moins de comparer facilement les versions en présence ». C'est aussi l'occasion de mettre en évidence les différences méthodologiques entre auteurs mahorais et français : quand l'esprit cartésien de Gevrey le pousse à inventer des dates pour obtenir une chronologie complète et cohérente (mais inexacte), Omar ben Aboubacar et Cheik Mkadara laissent subsister flous et lacunes sans se soucier des anachronismes pour insister sur ce qui est essentiel à leurs yeux, c'est-à-dire la filiation. » (Gourlet, 2001, 199).

Ces récits composés pendant la période coloniale ont été influencés par les normes introduites alors par des Européens persuadés du progrès que représentait la science historique pourtant largement au service d'une idéologie nationale et impériale. Mais les élites locales des régions colonisées ont pu adhérer à ce type de savoir qu'ils ont adopté en reléguant le savoir antérieur dans les reliques de la barbarie, les colonisateurs ayant su les en persuader. Ou bien ces élites ont-elles mêlé les deux savoirs pour en construire une nouvelle version : « la tradition orale mahoraise n'est pas figée mais s'enrichit des connaissances, parfois erronées, des uns et des autres. Par ailleurs, le syncrétisme que tente l'auteur de ce texte entre légende traditionnelle et approche historique enseignée par l'école française reflète la situation actuelle de la société mahoraise, qui intègre les bouleversements sociologiques de la modernité dans le cadre d'un patrimoine culturel encore vivace. » (Gourlet, 2001, 215). J.-F. Gourlet note que le patrimoine littéraire mahorais n'a pas été suffisamment valorisé et s'il se réjouissait qu'en 1991, à l'occasion de la commémoration du "Cent-cinquantième du rattachement volontaire de Mayotte à la France" « la réédition d'ouvrages historiques français du XIX^e et de la première partie du XX^e siècle consacrés à l'archipel des Comores. (...) qui a ouvert à un public élargi les œuvres d'Alfred Gevrey ou d'Urbain Faurec », il regrettait cependant « qu'on ait négligé alors une historiographie authentiquement mahoraise, trop souvent méconnue des métropolitains. En effet, dès les débuts de la colonisation française, des lettrés comoriens, et tout d'abord mahorais, ont mis par écrit l'Histoire de l'archipel, et de leur île en particulier. Des copies de ces manuscrits ont circulé dans les différents villages et des érudits (on dit à Mayotte des *foundis*) ont diffusé autour d'eux ce bagage historique par le canal traditionnel de la transmission orale du savoir des plus anciens aux plus jeunes, dans le

cadre familial ou villageois. Certains d'entre eux ont pu rédiger par la suite de nouvelles chroniques, mêlant les informations de leurs prédécesseurs à des connaissances ou interprétations personnelles. C'est à cette école historique typiquement régionale que nous voulons rendre hommage avec la publication de ces "chroniques mahoraises", pour la première fois rassemblée en un volume unique » (op. cité, 11-12).

J.-F. Gourlet a, par ailleurs, contribué à valoriser un patrimoine immatériel constitué en grande partie de transpositions écrites des transmissions orales. Cette originalité des « chroniques mahoraises » doit être soulignée. Parmi ces « chroniques », l'auteur mentionne « *un texte en shi-maorè [une des principales langues locales] relatant les aventures de Mwarabu, personnage légendaire introducteur de l'Islam chaféite à Mayotte, et un texte plus long, rédigé en swahili, intitulé "chronique de Kadhi Umar" qui est un véritable condensé de l'Histoire de Mayotte, de l'arrivée des "Chiraziens", au début du XVI^e siècle, jusqu'à la colonisation française au milieu du XIX^e siècle. En 1976, une autre version de cette "chronique de Kadhi Umari", en fait l'original daté de 1865, fut publiée simultanément en allemand par G. Rotter et en français par G. Cidey sous le nom de "chronique arabe de Maorè". [...] s'appuyant à la fois sur des traditions orales, élément essentiel de la culture comorienne, et sur le texte écrit en 1865 par le cadi Omar ben Aboubacar. La "chronique de Kadhi Umar", ou "chronique arabe de Maorè", trouvait désormais sa place aux côtés des grandes chroniques comoriennes que sont la "chronique de Ngazidja" du prince Saïd Bakar ben Mougéné M'Kou," l'Histoire particulière de la province d'Itsandra" d'Abdellatif M'Safoumou, ou encore "l'essai sur l'Histoire d'Anjouan" du prince Saïd Ahmed Zaki. » (Gourlet, 2001, 7).*

Le travail de J.-F. Gourlet est celui d'un historiographe. En cela il peut constituer un pont entre une histoire négociée et l'action de patrimonialisation qui pourrait fixer les soutiens d'une identité activée au présent avec l'objectif de donner à la population de l'île, à ses visiteurs, et même aux migrants qui la visent, un point de fuite partagé. Le patrimoine colonial qui alimente la majeure part des monuments historiques inscrits jusqu'à présent révèle évidemment la difficulté à poser ce partage dans l'ambiguïté de la revendication des années 1974 à 2004.

3. Patrimoine culturel (historique) colonial

Ce qui peut être reconnu comme patrimoine colonial est ambivalent à travers les appréciations de l'œuvre de colonisation. La mémoire des colonisés, elle-même distribuée dans les deux registres de l'élite à travers les chroniques et autres récits ou témoignages écrits, et des « subalternes » que l'historiographie postcoloniale plus récente tente de retrouver à travers des sources orales, ne pointe pas les mêmes objets patrimoniaux que l'histoire de la colonisation, ses traces matérielles monumentales jusqu'à ses paysages (plantations).

Les chroniques présentées par J.-F. Gourlet rendent compte d'une partie de cette mémoire colonisée : « Le premier manuscrit de notre recueil, la « Chronique arabe de Maorè » du cadi Omar ben Aboubacar, peut être considéré comme fondateur de l'historiographie mahoraise. Daté de 1865, il est le plus ancien texte historique rédigé par un Mahorais, et la tradition qui s'est imposée pour les autres chroniqueurs d'inclure systématiquement cette "*Chronique de Kadui Umar*" dans leurs propres travaux apparaît comme un hommage incontournable. » Et si *L'Essai sur les Comores* publié en 1870 par Alfred Gevrey doit beaucoup à ce texte du cadi de Pamandzi, cet « ouvrage qui fit référence pendant des décennies et qu'on présente aujourd'hui encore comme « l'étude la plus sérieuse réalisée sur le sujet » (Jean Martin) ». En 1933 encore, Urbain Faurec, Conservateur du musée de Tananarive, reproduisait dans le chapitre premier de son "*Archipel aux sultans batailleurs* " un extrait d'un "*manuscrit arabe fort ancien, dont l'authenticité n'est pas contestée*". Ce texte mystérieux n'était autre que la "*Chronique arabe de Maorè* " dont on reconnaît la première page dans la citation de U. Faurec.

C'est ainsi que J.-F. Gourlet nous conte l'aventure d'un texte tant cité et oublié pourtant, devenant même à la fin des années 1970 l'objet d'une maîtrise d'histoire, laquelle put enfin faire découvrir l'auteur d'un contenu sans cesse repris et dont certains auteurs s'attribuaient bien souvent l'origine des informations : « Pourtant, malgré les nombreux emprunts historiens français à l'œuvre d'Omar ben Aboubacar, celle-ci demeura inconnue du public francophone, ces auteurs négligeant d'indiquer leurs sources et de rendre au cadi l'hommage qui lui était dû. Longtemps, on crut même le fameux "manuscrit arabe" perdu, et il fallut attendre 1976 pour qu'un chercheur allemand, G. Rotter, redécouvre une copie du texte et en publie une traduction dans sa langue sous le titre "*Muslimische Inseln vor Ostafrika. Eine Arabische*

Komoren-chronik des 19 Jahrhunderts".²⁶ (...) « Cet ouvrage, désormais connu sous son titre actuel de "*Chronique arabe de Maorè* ", fut présenté et ronéotypé par G. Cidey, qui permit ainsi d'établir qu'il s'agissait du manuscrit cité par Faurec et Gevrey, dont on découvrait enfin l'auteur » (op. cité, 12).

Outre ce patrimoine immatériel, un autre, de facture plus habituelle, est constitué par le bâti colonial dont il ne reste désormais souvent que des vestiges. Ce bâti est celui des activités qui ont été introduites et menées à Mayotte par les Français au XIX^e siècle. Les traces matérielles antérieures sont rares (archéologiques) et leur patrimonialisation malaisée comme on l'a vu faute d'une histoire unifiée. Si l'on identifie des colonisations antérieures à la colonisation française, les traces en sont ténues, notamment sur le plan matériel.

Le patrimoine colonial industriel

Pour ce qui concerne la colonisation qui commence à Mayotte en 1841 avec les Français, les bâtiments témoignent de ce que les colons ont voulu utiliser Mayotte comme ils l'avaient fait dans d'autres régions : produire des matières premières agricoles tropicales et les transformer sur place. C'est pourquoi l'on trouvera un bâti correspondant à l'organisation sociale et économique des plantations et des usines de transformation. Le patrimoine matériel en porte la marque et les lieux à préserver peuvent susciter des conflits d'aujourd'hui.

Prenant possession de Mayotte en 1841, la France n'a pu pratiquer légalement l'esclavage que peu de temps, le décret d'abolition paraissant en juillet 1847. Cependant, il s'est perpétué illégalement et de façon déguisée, notamment sous la forme de contrats de travailleurs « engagés jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La propriété foncière, quant à elle, était concentrée entre les mains des colons et de quelques familles créoles.

Les vestiges industriels témoignent bien des cycles de plantation qui se sont succédé au gré des cours mondiaux et des spéculations : « Mayotte accumule donc les traces historiques de ces cycles économiques successifs. Un inventaire rapide dénombre sept cheminées sucrières encore debout [...], une machine à sisal quasi-complète à Combani-Mroalé, un four à coprah à Soulou, des cuves d'échaudage à Orovéni, un moulin à sucre complet à Dembeni,

²⁶ « La même année un enseignant français, M. Guy Cidey, reçut des mains de son ami le prince Saïd Hussein, fils de Saïd Ali dernier sultan tibe de Grande Comore, un très ancien manuscrit, écrit en arabe, avec mission de le faire traduire en français. G. Cidey confia cette tâche à un professeur tunisien, M. Zaouali Mohamed, qui lui remit en 1978 sa traduction, dans le cadre d'une maîtrise d'Histoire soutenue à l'université d'Aix-en-Provence sous la direction de M. J-L Miege » (Gourlet, op. cité, 12).

des roues dentées de moulins sucriers encore montées à Cavani, Miréréni, Hajangoua, Soulou, d'autres en morceaux à Longoni, de nombreuses pièces éparses aux alentours des sites, des pans de murs et des carreaux maçonnés à Hajangoua, Soulou, Combani, Dzoumogné... » (Nacé, 2015).

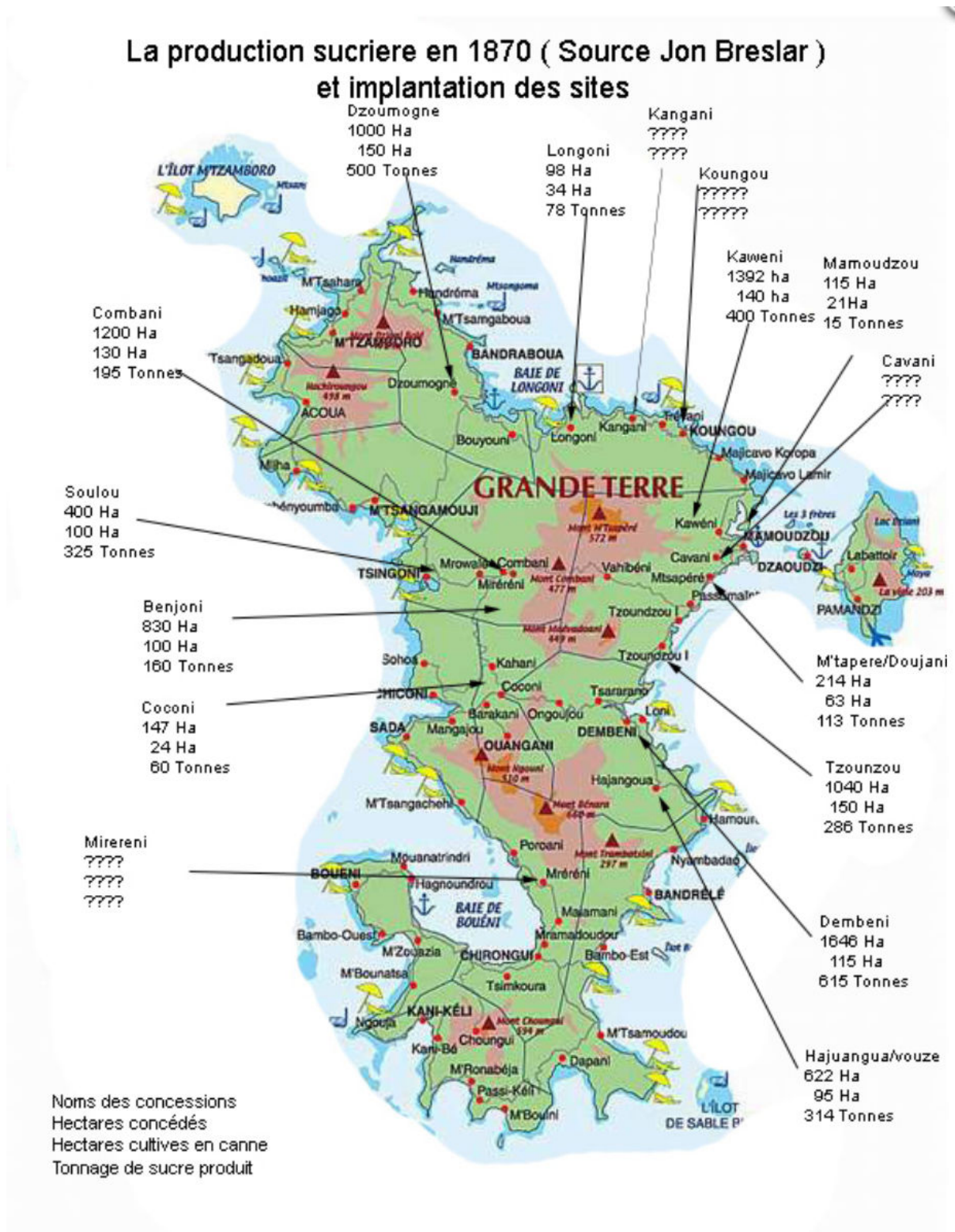
Les 15 anciennes usines sucrières sont en mauvais état. Elles ont été construites entre 1845 et 1890, essentiellement dans le centre et dans le nord-est de l'île et exclusivement sur Grande-Terre, ce qui semble exprimer la volonté des colonisateurs de dissocier le centre administratif et politique établi à Petite-Terre, des lieux de production à Grande-Terre. Par ailleurs, les distances demeurent faibles puisque ces usines sont à moins d'une demi-heure de Mamoudzou. Cependant, un autre facteur de localisation a pu jouer de façon peut-être plus déterminante : Grande-Terre offre davantage d'espace que Petite-Terre. La nature des sols et le microclimat du centre de l'île ont sans doute aussi contribué au choix des colons.

En revanche, les usines d'Hajangoua et Soulou ont laissé des vestiges en meilleur état, derniers témoins de l'activité sucrière sur l'île. Le site de l'usine de Soulou (1856-1898) a même été reconverti en lieu de loisirs (randonnée ou sortie bateau), attirant tout de même quelques visiteurs intéressés par les anciennes installations industrielles.

Différentes activités industrielles furent donc tentées à Mayotte : après le sucre, ce fut l'ylang-ylang et la vanille mais aussi le sisal, le café, le coprah et d'autres plantes à parfum sans succès affirmé. Même si c'est de cette industrie coloniale que sont nées des plantations de renom dont celles de Guerlain pour l'ylang-ylang.

Ces bâtiments industriels de la période coloniale ont connu à Mayotte le même sort que la plupart des édifices anciens : une lente dégradation sans intervention. De plus, ils ont pâti de la même image négative que ceux de métropole. En effet, le caractère utilitaire de l'architecture industrielle et son aspect fonctionnel qui la situait aux antipodes des représentations et des critères longtemps admis du « patrimoine architectural » ont repoussé l'époque à laquelle on a parlé « d'archéologie industrielle » et de patrimonialisation (années 50-60 en Angleterre ; à la fin des années 70 en France). Cette temporalité s'est trouvée amplifiée à Mayotte.

Figure 10 : Localisation des usines sucrières en 1870



Source : patrimoine-industriel-de-mayotte.fr (2015 d'après J. Breslar, 1979)

Planche 5 : Soulou et Dzoumogné : la friche et le collège en remploi



Photos S.A, septembre 2014 (Soulou) ; septembre 2018 (Dzoumogné)

La France a porté un regard patrimonial tardivement en comparaison du Royaume-Uni, où sont apparus le terme et le concept d'archéologie industrielle (Bruwier, 1974). Ce rôle de précurseur reste dans le caractère innovant de sa muséologie technique et industrielle. Dès les années 1960, parce qu'il a été le premier pays d'Europe à s'engager dans la Révolution industrielle mais aussi le premier à prendre en compte des patrimoines populaires et modestes, le Royaume-Uni a beaucoup travaillé sur la réhabilitation du patrimoine industriel et portuaire.

Alors qu'en France, une politique publique de repérage du patrimoine industriel a été mise en œuvre depuis maintenant quarante ans avec la fondation du CILAC en 1978 (Woronoff, 1989), elle le fut plus tardivement encore dans les îles sucrières comme les Antilles, La Réunion et Mayotte.

Dans les îles sucrières, notamment dans les Antilles françaises et à La Réunion, l'idée de patrimonialiser ce type de bâti a été saisie par les élites locales et associations en rapport avec la reconnaissance du patrimoine lié à l'esclavage, un processus enclenché dans les années 90 qui a débouché sur la Loi « Taubira »²⁷.

Avant cette prise de conscience patrimoniale, la destruction partielle de vestiges a été possible. C'est le cas de l'usine sucrière de Combani en 1994, lors de l'installation du Bataillon du Service Militaire Adapté (ancien GSMA devenu BSMA). Fut uniquement conservée la maison de maître, privée de son second niveau ainsi que des dépendances. Quelques machines, dont des chaudières, des moteurs et un moulin à canne, sont cependant exposées avec des cartels dans les espaces ouverts du site. Le public peut y accéder mais de manière contrôlée car ce matériel se trouve sur un site militaire. Les vestiges de l'ancienne usine à sisal sont visibles, quant à eux, dans le village voisin de Mroalé qui faisait partie du domaine de Combani.

La dernière usine en activité fut celle de Dzoumogné, sur la commune de Bandraboua, au nord de Mayotte. Cette usine sucrière cessa son activité en 1952, 102 ans après sa construction. Elle a été reconvertie en collège et sa cheminée à plan carré, visible de loin, se dresse encore à l'intérieur de l'établissement scolaire. On ne peut parler de patrimonialisation

²⁷ Dix ans après la loi du 21 mai 2001, « Loi tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité », dite Loi Taubira, la Direction générale des patrimoines a souhaité mettre en œuvre un programme de recherche et d'actions pluriannuel sur « Les patrimoines de la Traite négrière et de l'esclavage ». Culture.gouv.fr

ici mais plutôt de réemploi à une époque, la fin des années 1980, où on commençait à mesurer à Mayotte, les besoins et le manque en matière d'éducation. Pour autant, c'est l'un des rares cas de réappropriation d'un site industriel ou historique alors qu'à La Réunion, la pratique est courante (logements, intégration de vestiges (restes de bâtis) dans les parcs urbains, ou réhabilitation en commerces comme l'usine de Grand Bois dans la commune de Saint-Pierre, l'usine de Savanna dans la commune de Saint-Paul en commerces, bureaux dont l'office de tourisme), Dzoumogné étonne par l'importance des vestiges et par la forme originale de sa reconversion

D'autres destinations du patrimoine reconnu ont pu être établies. Certaines concessions ont même été maintenues en propriété dans les familles issues des colons pour d'autres usages ordinaires comme Kawéni qui constitue un site archéologique intégré à une zone d'activités (BTP, commerces...) exploitée par les *mzoungou*²⁸. Dans ce cas de figure, les blancs sont mal perçus par les Mahorais qui les voient comme des néocoloniaux accaparant des parcelles dont les Mahorais se pensent les légitimes détenteurs. En effet, selon la coutume locale, la terre à Mayotte appartient « naturellement » aux ascendants et revient de droit aux nouvelles générations, la colonisation étant perçue comme une usurpation foncière. Cette manière de voir est inspirée par l'exode qui a contraint des « autochtones », notamment ceux de Dzaoudzi, à quitter la région lorsque leurs terres ont été réquisitionnées par les planteurs réunionnais et métropolitains (fin de la décennie 1840 - milieu des années 1850).

La patrimonialisation d'aujourd'hui, concernant les aspects matériels des activités coloniales, ouvre des enjeux plus complexes que la seule préservation des traces. Des droits sont aussi en cause, sur la terre, avec des mémoires associées et concurrentes. Si, aujourd'hui, les sites industriels ont été recensés, ils restent peu valorisés au titre du patrimoine. Peut-être ce patrimoine pâtit-il auprès des Mahorais de son statut colonial, une référence qui rappelle une domination mal ressentie par des populations locales longtemps brimées. A une abolition de l'esclavage, précoce à Mayotte (1846), a en effet succédé un « engagisme » s'apparentant à un « esclavage déguisé ».²⁹ Ce recours à une main-d'œuvre « engagée » a conduit à la déportation vers Mayotte les populations issues des autres îles des Comores, de Madagascar et

²⁸ Terme communément usité à Mayotte pour désigner les personnes de type caucasien, en d'autres termes, les blancs européens.

²⁹ Archives territoriales de Mayotte, *L'immigration du travail à Mayotte durant la période sucrière 1847-1900*, Mayotte, 2000

des Zenz de la côte Est africaine : c'est ainsi que se produisit le brassage humain forcé dans l'île, comme dans toute la région.

La valorisation du patrimoine colonial demeure modeste dans l'île et la faiblesse de moyens financiers est souvent invoquée. Mais il existe probablement une raison plus profonde liée à l'attitude des acteurs institutionnels mahorais qui, privilégiant une forme de revendication identitaire locale, se tournent vers un patrimoine culturel (chants, danses...) qui, implicitement, fait référence à une identité pré-coloniale ou « non européenne ». Les lieux rappelant la période coloniale raviveraient des souvenirs ressentis comme négatifs. Le traitement des vestiges de l'usine sucrière d'Hajangoua illustre bien cette posture. Ainsi, pendant certaines périodes comme les vacances d'été, ces vestiges sont entourés de bambous disposés comme une barrière de protection patrimoniale : une façon pour le département ou la commune de manifester au public son implication dans cette valorisation ? Mais, en même temps, le site est utilisé par les riverains car comme une rivière y coule, l'enceinte en pierres, les machines et le gazon servent d'étendoir à linge, sans que cet usage ne choque personne ni ne soit contrôlé. L'indifférence des pouvoirs publics face à une haie végétale croulant régulièrement sous le poids des lessives traduit leur attitude générale vis-à-vis de ces patrimoines. L'interprétation de ces attitudes paradoxales qui peut être avancée est la suivante : les fonctionnaires territoriaux et les élus peuvent être réticents à une telle conservation/valorisation et dans le déni de la mémoire « des colonisés » quand la présence des métropolitains parmi leurs supérieurs hiérarchique joue comme un constant « rappel » de ce passé ? Cette hypothèse peut être confirmée par le fait que les sites industriels sont surtout valorisés par la Direction des Affaires culturelles (DAC) alors que les Services des affaires culturelles du Conseil Départemental s'attachent davantage aux traces anthropologiques (archéologie ou patrimoines culturels et artistiques). Nous le verrons, la composition locaux/métropolitains de ces services diffère.

Le patrimoine colonial monumental

La colonisation a laissé d'autres traces, monumentales celles-là, en particulier concernant les bâtiments liés au pouvoir et à l'administration. Ils sont surtout situés en Petite-Terre, à l'exception de rares sites en Grande-Terre et semblent davantage protégés que les sites industriels.

La « Maison du Gouverneur » située dans les hauteurs de Mamoudzou n'est pas le monument majeur de la colonie. C'était, en fait, un lieu de convalescence d'altitude (400 mètres) pour le personnel atteint des maux tropicaux. Cette maison est restée à l'abandon quarante longues années après avoir été ravagée par le cyclone de 1953. Elle n'a été rénovée que superficiellement dans les années 1990 puis le lieu est tombé à nouveau dans l'oubli. La redécouverte de sa célèbre baignoire en plein air n'a pas sauvé le site de la dégradation et sa situation excentrée en forêt lui vaut parfois d'être mal fréquentée. Malgré la modestie de l'établissement, cette « maison » symbolise une organisation coloniale tropicale de l'espace qui rappelle la recherche des stations d'altitude en Inde britannique ou des « plateaux » dans les capitales africaines.

La « Résidence des Gouverneurs », demeure permanente des autorités coloniales, est située en Petite-Terre. Son histoire architecturale résulte presque d'un mythe. En effet, elle aurait été conçue par Gustave Eiffel. Sans doute ce mythe est-il lié à la présence de métal boulonné : c'est un édifice de bois et de métal. Le bâtiment a été édifié à la fin du XIX^e siècle, en 1881 d'après les documents du Conseil Départemental, 1890 d'après la DAC. Il a abrité le pouvoir et les administrations pendant la colonisation française. Puis l'administration déconcentrée s'y est installée jusqu'en 1980, date à laquelle la Préfecture a été transférée en Grande-Terre. Ce changement répondait à l'attente des habitants qui se trouvent très majoritairement sur la plus grande île. Le député Jean-François Hory³⁰ a qualifié de « syndrome du Rocher » ce « repli des pouvoirs totalitaires (sultans et *mzoungou*) sur l'îlot rocher de Dzaoudzi » (Boisadam, 2009, 43). Car, avant les colonisateurs européens, les sultans souvent d'origine extérieure, malgache notamment, y étaient installés jusqu'à Andriantsouli, dernier sultan controversé³¹, lui-même. Boisadam (ibid, 37-43) interprète cet éloignement des autorités politiques comme de la « lâcheté et [de la] frilosité ». Cela rappelle que partout, les souverains établissent leur lieu de résidence à distance du peuple qu'ils gouvernent, par protection en cas de révolte ou pour se distinguer.

³⁰ Il fut le député de Mayotte de 1981 à 1986, favorable à la départementalisation de l'île.

³¹ Le dernier sultan malgache a cédé Mayotte aux Français en 1841 sous la menace d'incursions. Il est parfois jugé comme souverain illégitime. Andriantsouli est, de l'avis de certains Mahorais, l'homme qui céda « leur » île aux Français pour la modique somme de « mille piastres » (Boisadam, 21). Cela n'empêche aucunement qu'un hommage lui soit rendu tous les ans en d'autres lieux comme les *ziyaras*, lieux sacrés à Mayotte. Andriantsouli appartient donc à la fois l'héritage colonial (tombeau) mais aussi au patrimoine culturel local.

Longtemps restée en ruines, la Résidence a été inscrite sur la liste des Monuments Historiques en 2012 puis classée en mars 2015. En dépit de cette patrimonialisation, sa réhabilitation n'est toujours pas réalisée.

On retiendra que la butte de Dzaoudzi a toujours été un symbole de pouvoir. Depuis la fin du XVIII^e siècle, elle a accueilli des sultans d'origines diverses : les lignées arabes, les lignées mahoraises d'origine bantoue et les lignées malgaches s'y sont succédé. Jusqu'à l'arrivée des Européens, les constructions mahoraises étaient généralement en matériaux périssables qui ont peu résisté dans le temps. Cependant, quelques édifices datant des sultanats ont été partiellement maçonnés, ainsi des palais et des lieux de cultes. Mais l'arrivée des Européens sur le rocher de Dzaoudzi a fortement modifié ce bâti, menant à la destruction d'une partie des édifices liés au sultanat. Ainsi, la trace de certains souverains locaux, en particulier les portes de la muraille du Sultan Salim II (Saleh Ibn Mohamed Ibn Bechir El Monzari) n'existe plus. Salim II (vers 1790-1806), avait fait fortifier le rocher de Dzaoudzi après s'y être replié avec ses sujets, abandonnant Tsingoni trop exposé aux razzias et à la piraterie. Mais il ne reste rien de La Mosquée du Vendredi ni de la résidence palatiale et des appartements de ce sultan qui avaient tous été pourtant construits partiellement en dur.

La Résidence du Gouverneur fait référence à la suprématie française dans l'océan Indien et appartient à la catégorie du bâti officiel et de prestige, premier patrimoine officiellement reconnu en Europe avec le patrimoine religieux. Pourtant, à Mayotte, elle a été délaissée tant par les habitants que par les *mzoungou*. A défaut de emploi, les Mahorais l'ont « ignorée ». Comme dans de nombreux cas sur l'île, occulter est une manière « d'oublier » un moment du passé jugé comme négatif. Pourtant, cette bâtisse du XIX^e siècle est désormais dotée d'une nouvelle fonction, destinée à abriter les collections du futur Musée de Mayotte (MuMa). Cette institution tant attendue devait être inaugurée en 2014. Pour l'heure, le MuMa se résume à une préfiguration du futur musée avec annexes et dépendances, en attendant d'ouvrir ses portes. Dans un premier temps, c'est l'ancienne caserne (construite en 1845), tout premier bâtiment érigé par la France sur le Rocher, qui accueille la première exposition muséale. Cette configuration s'est concrétisée le 19 septembre 2015, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Le complexe du Rocher de Dzaoudzi ne se limite pas à la seule Résidence. De l'embarcadère des bacs, on peut aussi apercevoir l'hôtel Le Rocher, l'immeuble qui lui fait face, ainsi que l'ancien bureau de poste. Ce dernier a servi de pensionnat avant d'abriter les

services des Affaires culturelles du Conseil départemental de Mayotte donc la Maison du patrimoine.

L'hôpital de Dzaoudzi constitue un repère important de l'époque coloniale. Il fut, pendant cette période, le centre hospitalier de référence dans l'archipel des Comores. Construit en 1848, il est, à l'origine, un hôpital militaire réservé aux Européens vivant à Mayotte. Comme tous les hôpitaux en France, l'établissement comprenait une chapelle (Saint Michel). Le cimetière chrétien de cette époque était situé hors les murs de Dzaoudzi, à Pamandzi.

Enfin, parmi ces bâtiments coloniaux, se dresse le collège Saïd Mohamed Cheikh (personnalité politique grand-comorienne pas forcément appréciée à Mayotte !)³². Ce collège de Dzaoudzi, construit en 1963, est lié au protectorat colonial. En effet, premier établissement scolaire de second degré à Mayotte, sa réalisation fut bien antérieure à 1976, date d'attribution du statut officiel de Collectivité Territoriale à Mayotte. La présence du collège témoignait d'une progression de la scolarisation sur l'île, certes postérieure à celle connue à Madagascar (Mahajanga et Tananarive) puis à la Grande Comore. À présent, le bâtiment abrite les collectes et collections archéologiques officielles ainsi que des locaux et entrepôts affectés au service des Affaires culturelles du Conseil départemental.

Outre les bâtiments officiels et « publics », Petite-Terre regroupe des constructions créoles opulentes dont des villas à véranda et à lambrequins. Concentrées à Dzaoudzi, ces demeures comportent usuellement une balustrade, une galerie ou des colonnades. Entourées de jardins clos, elles sont érigées dans le style colonial que l'on retrouve plus ou moins dans toutes les possessions françaises « tropicales ». La Gendarmerie en relève.

Dans la commune de Dzaoudzi-Labattoir, se trouve également la plus ancienne maison en dur de Mayotte, construite au début du XIX^e siècle. Ancienne propriété de la famille Maimoun, elle témoigne de l'installation des Indiens *Karan* commerçants musulmans, à Mayotte comme à Madagascar, La Réunion ou Maurice.

³² Ancien Député, devenu Président du Conseil gouvernemental des Comores de 1961 à 1970. Voir infra.

Planche 6 : Dzaoudzi (cartes postales anciennes, AD Mayotte)



Planche 7 : Dzaoudzi aujourd'hui. La Résidence et le MuMa



Photos S.A., septembre 2018

Avant de s'établir sur l'île et dans le reste des Comores, et surtout en Grande Comore, les *Karan* auraient en majorité transité par La Réunion, Maurice ou Madagascar, ce qui souligne une continuité dans le déplacement des peuples entre les îles de l'océan Indien. Cette élite créole se constitua également à l'occasion de mariages entre les premiers colons français et des femmes originaires de Sainte Marie, île malgache possédée et administrée par la France au XIX^e siècle, comme de Mayotte et Nosy Be. Cette élite généra des circulations entre les trois îles avec des conséquences en termes de commerce, d'influences architecturales, de coutumes (métissages, brassages culturels, etc.).

Situé sur des routes maritimes, le lagon recèle enfin des épaves progressivement remontées et identifiées dont peut-être les canons du *Ruby*, bâtiment anglais de la Compagnie des Indes Orientales qui est supposé avoir fait naufrage dans les eaux mahoraises en 1699, qui sont exposés dans les locaux de la MaPat.

Il peut sembler aisé d'établir des inventaires patrimoniaux en visant hors contexte actuel les objets susceptibles d'entrer dans la catégorie double de la protection et de la valorisation pour à la fois servir à l'entretien de la mémoire de la société comme elle est aujourd'hui mais aussi de son environnement biophysique dit « naturel ». Mais même dans cette manière d'opérer en faisant confiance à la facilité de l'évidence (espèces vivantes menacées, paysages remarquables, vestiges archéologiques, témoignages matériels et immatériels de l'histoire récente etc.), c'est bien la société d'aujourd'hui qui est traitée par le procès en patrimonialisation. Ce qui apparaît dans la destination prêtée aux objets sélectionnés par des acteurs qui ne sont pas exactement placés dans les mêmes dispositions vis-à-vis de la valorisation. La question de l'identité est centrale et l'appel à la vocation touristique nous apparaît principalement comme un révélateur des enjeux politiques plus que comme un défi

économique à relever, pour le moment. La centralité de l'opération muséale en cours y apparaît d'autant plus importante, à placer au moins sur le même plan que la demande d'inscription du lagon sur la liste du patrimoine de l'humanité ou les tentatives naturalistes de sauver la mangrove comme sanctuaire de la biodiversité. Les tensions politiques possibles, touchant au fond de la « mahorité », y sont cependant plus immédiatement perceptibles.

Chapitre 2 : LES ACTEURS DU PATRIMOINE

Les acteurs intervenant dans l'action patrimoniale sont nombreux à Mayotte comme ailleurs en France. Leurs compétences se croisent sans que des périmètres exclusifs puissent être dessinés ; les orientations diffèrent pour des raisons politiques et institutionnelles mais aussi pour des raisons de « métiers » et d'héritages en lignées : les métropolitains ne sont pas les locaux ; les missionnés internationaux ne sont pas les fonctionnaires départementaux (plutôt nationaux métro ou plutôt locaux selon les services) ou régionaux (idem) ; les naturalistes ne sont pas les historiens et archéologues ; les experts scientifiques ne sont pas des experts opérationnels... Or, ces « petits mondes » et leurs institutions se retrouvent autour d'un objet en cours de définition : le patrimoine dont la définition n'est pas aussi évidente qu'on voudrait le croire et dont le surgissement comme enjeu obéit à des moments significatifs de l'attention portée à l'affaire, avec la départementalisation et la position singulière de Mayotte dans la République française comme contexte.

1. Cadre général

Dans les domaines qui nous intéressent ici, la culture et le patrimoine, Mayotte est administrée sur le modèle des collectivités françaises tout en présentant des spécificités propres. On y retrouve bien une représentation de l'État, ici la Direction des Affaires Culturelles (DAC), une collectivité locale départementale, le Conseil départemental (CD) et les municipalités. Mais ce qui fait l'originalité de Mayotte et de son cadre institutionnel, ce sont les évolutions statutaires que l'île a connues depuis une quarantaine d'années : Collectivité Territoriale d'Outre-Mer/de la République française en février 1976, Collectivité départementale depuis juillet 2001 et Département d'outre-mer en mars 2011. Mayotte bénéficie du double statut de Département et de Région d'outre-mer selon la régionalisation initiée par la loi du 31 décembre 1982. Cette loi conçoit ainsi des régions d'outre-mer (ROM) disposant des mêmes territoires que les départements d'outre-mer (DOM), sauf que pour ce même territoire, les institutions sont à la fois distinctes et imbriquées. Cependant, le cas de Mayotte est encore plus complexe dans la mesure où elle est à la fois DOM et ROM (DROM) et fonctionne comme une collectivité unique³³ : les mêmes élus assurent la gouvernance

³³ Pour décomplexifier l'article 73 al. 7 de la Constitution du 4 octobre 1958, il est prévu par la loi que les DOM et les ROM peuvent évoluer vers le statut de collectivité unique, se substituant ainsi au département et à la région mais avec les deux compétences à la fois départementales et régionales, en suivant la procédure de l'article 72-4. Aujourd'hui les deux territoires d'outre-mer à posséder officiellement ce statut sont la Martinique et la Guyane,

départementale et régionale au travers du CD de Mayotte.

Les changements socio-politiques affectent tous les domaines et concernent aussi le statut de chaque Mahorais. Au niveau départemental, on mentionnera par exemple l'abandon graduel du statut civil de droit local coutumier, inspiré du droit musulman et des coutumes africaines et malgaches donc de la justice ale³⁴, en faveur du droit civil commun. Même si la loi du 11 juillet 2001 relative à Mayotte maintient le statut civil de droit local tout en précisant les modalités de sa renonciation, le processus impacte fortement l'organisation sociale et ses marqueurs notamment pour les éléments patrimoniaux qui se rapportent à la famille, aux mariages, etc.

Depuis janvier 2014 et dans le sillage du processus de régionalisation ultramarine, Mayotte s'est aussi vu attribuer le statut européen de Région ultrapériphérique (RUP), celui-ci se substituant à celui de Pays et Territoires d'Outre-Mer³⁵ (PTOM). Mayotte rejoint ainsi les huit autres RUP : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, la Réunion, Saint-Martin (dans sa partie française), les Açores, les îles Canaries et Madère.

Ces régions qui constituent un potentiel et représentent des atouts pour l'UE, lui assurant notamment une présence territoriale sur des zones stratégiques du globe, sont parties intégrantes de l'Union européenne. Les RUP sont donc soumises au droit communautaire³⁶ et

qui ont bel et bien le statut de département et de région d'outre-mer, mais qui disposent officiellement l'une comme l'autre d'une assemblée délibérante unique, ceci depuis décembre 2015.

³⁴ Relatif au *cadi*. Haut dignitaire religieux dans les sociétés de l'archipel des Comores et dans le monde musulman, le *cadi* est un juge qui exerce son pouvoir selon le *minhadj at-talibin* (traité de droit musulman). Aujourd'hui, à Mayotte, il s'agit d'un médiateur de justice ou d'une autorité locale traitant des affaires de familles dans leur aspect traditionnel (mariage ou divorce traditionnels, etc.), le système judiciaire franco-républicain prévalant dans le département. Dans la justice musulmane le *cadi* est à la fois un magistrat et un dignitaire religieux. Le juge suprême dans l'ordre des *cadi* se nomme un Grand *Cadi* dont les bureaux se trouvent généralement dans la capitale. A Mayotte, celui-ci se localise à Mamoudzou.

³⁵ Le statut de « pays et territoire d'outre-mer » est un statut européen qui concernait jusqu'à récemment la vingtaine de territoires et pays éloignés géographiquement de l'Europe et qui relèvent constitutionnellement des Etats membres de l'Union européenne que sont le Danemark, la France, les Pays-Bas et jusqu'à dernièrement le Royaume-Uni. Les ressortissants de ces entités géographiques disposent par conséquent de la citoyenneté européenne mais ces espaces ne font pas partie du territoire de l'UE soumis au droit communautaire européen. Ces territoires possèdent toutefois le soutien de l'Europe en matière de développement économique et social, grâce au traité de Lisbonne de 2009 qui leur confère le statut de « pays associés », au même titre que des états tiers indépendants, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) entretenant des relations privilégiées avec l'UE. Aussi, les PTOM, comme les ACP, bénéficient des fonds européens de développement.

³⁶ « L'objectif du droit communautaire est d'harmoniser les législations nationales ou de les coordonner. Selon les cas, il complète le droit propre à chaque état ou le remplace, dans le respect du principe de subsidiarité. Selon ce principe, la Communauté européenne n'intervient que si les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les Etats membres. », www.cours-de-droit.net

aux obligations propres à l'adhésion à l'UE, sauf mesures spécifiques ou dérogatoires, conformément aux traités et aux politiques communes prévues par l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité consolidé, 2008). Ces dérogations spécifiques aux RUP intéressent tout particulièrement le secteur du tourisme car elles visent à pallier les contraintes économiques et structurelles de l'insularité, de l'exiguïté des territoires, des climats parfois difficiles et une dépendance économique liée à la faiblesse des productions locales. C'est pourquoi, les RUP bénéficient d'importantes subventions de la politique de cohésion : près de 13 milliards d'euros de Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), alloués pour le programme 2014-2020 (source Europa.eu).

La « rupéisation » constitue, dans la situation actuelle, une aubaine pour Mayotte en termes de développement économique et social, car l'entrée en vigueur progressive du droit de l'Union européenne la rend éligible aux fonds structurels européens auxquels l'île n'avait pas accès jusqu'alors, étant seulement éligible aux Fonds européens de développement (FED) en tant que PTOM. Rappelons que les domaines d'intervention du droit communautaire sont variés (transactions économiques, politique sociale, formation, droits des citoyens) et que l'UE peut également être sollicitée en matière de culture et de patrimoine. Ainsi le Programme CEB – Banque de développement du conseil de l'Europe – pour la « Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel ». Mais Peut-être Mayotte est-elle davantage dans l'attente de subventions que de prêts et garanties destinés à des projets de protection et de réhabilitation du patrimoine historique ou de récompenses du type : Prix Europa Nostra qui donne une reconnaissance publique à des projets ou des initiatives exemplaires dans le domaine de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine et de l'héritage naturel en Europe, visant ainsi à la promotion des normes de conservation et à stimuler les échanges de connaissance et d'expériences à travers l'Europe ; Prix du musée du Conseil de l'Europe dédié aux musées européens pour la diversité culturelle européenne (petits musées) et attribué en vue d' « encourager la contribution des musées à une meilleure compréhension de la richesse et de la diversité de la culture européenne et de changer l'image du musée en Europe et soutenir ses actions. », etc. (welcomeurope.com/subventions-europeennes).

En comparaison des autres RUP, Mayotte reste donc un territoire à forte densité de population, notamment le territoire européen à la plus forte densité avec 511 habitants/km² répartis sur une surface de 374 km² seulement. Ce territoire est d'autant plus confronté à des

problématiques socio-économiques majeures, que nous aborderons ultérieurement, rendant ainsi son développement plus laborieux. Le tableau ci-dessous permet de visualiser sa situation notamment en terme démographique et économique, ceci face aux autres RUP et face à leurs États respectifs.

Aujourd’hui, le territoire mahorais fait face à un véritable défi en raison de sa structure par âge : plus de 50% des habitants ont moins de 17 ans, ce qui contribue à expliquer le croît naturel : un peu moins de 9 000 naissances en 2015, soit 2 000 naissances de plus qu’en 2013. A quoi s’ajoute l’immigration qui fait l’actualité et un taux de chômage de 36 %.

Tableau 1 : Fonds alloués au titre des RUP

Fonds alloués aux RUP sur fonds ESI	Milliards d’Euros
FEDER Dont enveloppe spéciale RUP et coopération territoriale européenne	5
PSE Dont l’initiative pour l’emploi des jeunes	1,9
FEADER Développement rural	1,5
FEAGA Programme POSE (éloignement et insularité)	4,6
FEAMP Affaires maritimes et pêches	0,3
Total	13,3

Source : Commission européenne. 4^e forum des régions ultrapériphériques, 2017

Tableau 2 : Les régions ultrapériphériques de l’Union européenne

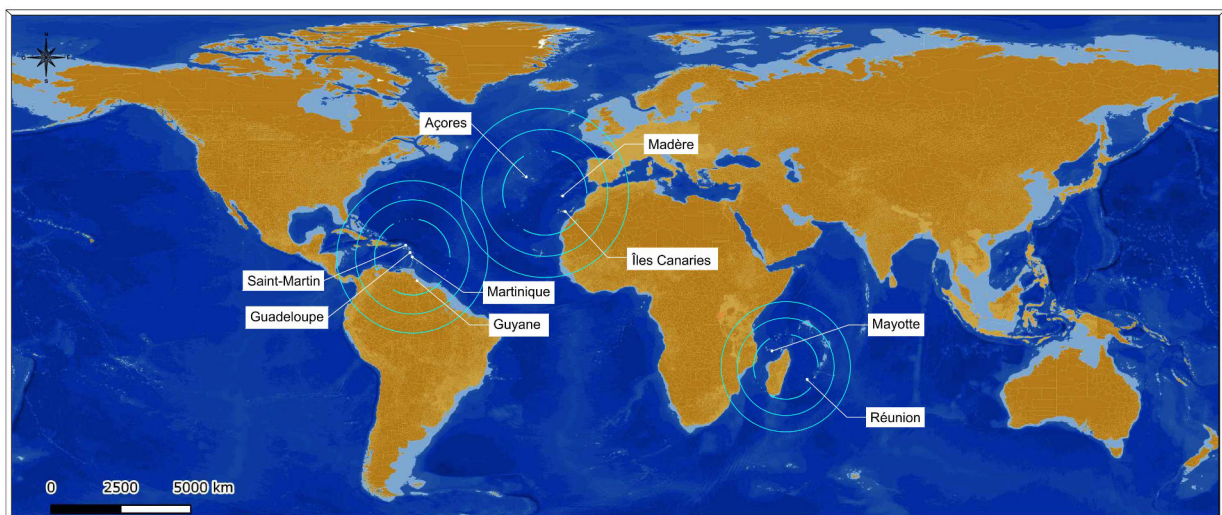
	Eloignement en km	Superficie En km2	Population	PIB/habitant % moyenne UE
UE 28	-	4 407 569,1	508 450 856	100
France ***	-	633 186,6	66 415 161	106
Portugal	-	92 226	10 374 822	77
Espagne	-	505 944	46 449 565	90
Açores	1 548	2 322	245 766	69,2
Canaries	1 850	7 445	2 135 722	78,2
Guadeloupe	7 578	1 681,6	393 392	73,1

Guyane	7 841	83 533,9	262 527	58,4
Madère	1 041	802	256 424	73,39
Martinique	7 641	1 128	376 847	77,03
La Réunion	9 921	2 503,7	850 996	69,92
Saint Martin**	6 700	86 (53 en Fce)	36 457	-
Mayotte	8 444	374	235 132	30,75

Données 2015, sauf pour les Açores, Madère et la Martinique (2014) et la Guadeloupe (2016).

Sources : Eurostat, INS du Portugal, ** INSEE France (2015) et ministère français des outre-Mer sans donnée disponible pour le PIB. *** superficie de la France avec RUP mais sans les PTOM.

Figure 11: Les régions ultra périphériques de l'Union européenne



S. Ayoub, 2018 (fond osm)

2. Les acteurs institutionnels

La Direction des Affaires Culturelles

Depuis 1977, le Ministère de la Culture et de la Communication assure une présence dans chaque région métropolitaine grâce aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) qui exercent une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales. Elles constituent des services déconcentrés du Ministère depuis la loi du 6 février 1992 organisant l'administration territoriale de la République. Leur expertise concerne tant les secteurs du patrimoine, des musées, des archives, du livre et de la lecture publique, de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, des arts plastiques, du

cinéma et de l'audiovisuel que de la culture scientifique et technique. Ces services du Ministère existent également dans certaines collectivités territoriales de l'outre-mer français, notamment dans les 5 Départements et Régions d'outre-mer sous la dénomination de Direction des Affaires Culturelles (DAC). Le service est également présent dans deux autres territoires ultramarins, Saint-Pierre et Miquelon (ancien DOM) et la Collectivité *sui generis* de Nouvelle-Calédonie. A Saint-Pierre et Miquelon, la Direction de la Cohésion Sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population (DCSTEP) est le correspondant permanent pour les Affaires Culturelles et en Nouvelle-Calédonie, c'est la Mission aux Affaires Culturelles (MAC).

La DAC est de création récente à Mayotte (2004) et témoigne, tout comme la DCSTEP et la MAC, des adaptations de l'institution aux territoires ultramarins et à leur diversité. A Mayotte, il a fallu sept années entre la création de ce service et la départementalisation/régionalisation du territoire. Sans doute est-ce lié au temps nécessaire pour que la décentralisation soit effective à Mayotte. En effet, le transfert des compétences de l'État aux collectivités n'a pas été opérationnel avant cette date. Par ailleurs, pour certaines de ses missions, la DAC de Mayotte travaille sous conventions préfectorales avec la DAC de La Réunion (Convention de mise à disposition DAC préfecture Mayotte, préfecture Réunion). La DAC de La Réunion ou Direction des Affaires Culturelles Océan Indien (DAC-OI) donne aussi un aperçu de la manière dont fonctionne l'administration française qui introduit une autorité à des niveaux supérieurs : la DAC-OI est chargée de l'ensemble des territoires français de l'océan Indien et des Terres australes et Antarctiques Françaises comme par exemple le partenariat pour l'exposition « Tromelin. L'île aux esclaves oubliés ».

A Mayotte, la DAC représente localement le niveau étatique. Ses missions relèvent du Ministère de la Culture et de la Communication qui met des moyens à sa disposition. Au-delà de sa coopération avec la DAC - Océan Indien, elle est placée sous l'autorité du Préfet de Mayotte et conduit la politique de l'Etat dans les domaines suivants :

- Connaissance, protection, conservation et valorisation du patrimoine ;
- Promotion de l'architecture ;
- Soutien à la création, à la diffusion et à l'éducation artistiques et culturelles ;
- Transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles et la promotion de la langue française et des langues de France ;

- Participation à l'aménagement du territoire ;
- Contribution à la recherche scientifique ;
- Mission de contrôle scientifique et technique et veille à l'application de la réglementation dans les domaines de l'archéologie, du patrimoine et de l'architecture ;
- Conduite des actions de l'État dans le domaine culturel ;
- Développement de la coopération entre l'état et les collectivités territoriales locales à qui elle peut apporter son appui technique.

La DAC de Mayotte possède des ressources en personnel limitées, qui augment très graduellement. Elle compte actuellement, outre sa Directrice, quatre agents : affaires générales, action culturelle et politiques interministérielles, coordination des politiques patrimoniales, ingénieur patrimoine.

La DAC dont le rôle est pourtant central dans le domaine de l'action culturelle et du tourisme connaît une forte rotation de personnel. Elle est aussi amenée à accueillir des contractuels, et surtout un personnel dont les compétences ne sont pas en lien direct avec le domaine patrimonial. Se pose aussi parfois le problème de l'arrivée de fonctionnaires d'origine métropolitaine qui s'acclimatent parfois difficilement au contexte local (notamment en raison du retard administratif et infrastructurel). Ainsi une adjointe de direction, professeur d'histoire-géographie, chargée de la communication de la DAC, ainsi que sa directrice ont quitté l'institution moins de 4 ans après leur arrivée. Cette situation, par son instabilité, fragilise le service : manque de suivi des dossiers. Toutefois, la DAC Mayotte coopère avec les collectivités territoriales et leur apporte un appui technique. Ainsi la DAC, sur son site internet, précise que depuis 2011, « une nouvelle organisation met en œuvre, autour du Préfet et par le biais de nouvelles directions interministérielles, les grandes politiques qui concernent les citoyens ». Parmi les politiques publiques, on compte celles de la culture, du tourisme et du patrimoine. Ces politiques sont précisées sous la forme de projets destinés à parfaire la départementalisation comme le décrit le document stratégique : *Mayotte 2025*.

La DAC dans sa configuration actuelle, a bénéficié de l'existence préalable d'un service rattaché au Conseil Général d'alors, placé sous l'autorité du Préfet. En effet, Mayotte n'était pas un département et les services de l'État et de la collectivité s'imbriquaient ou se superposaient sous la seule autorité préfectorale. Anciennement nommée Direction Territoriale des Affaires Culturelles de Mayotte (création en 1993), cette entité a surtout réalisé des publications notamment lors des journées du patrimoine à l'exemple de

Mayotte et la canne à sucre au 19^{ème} siècle, un espoir déçu (octobre 1996). S'y répertorient aussi les études de Tiziana Marone, chargée des Archives orales à la Délégation Territoriale aux Affaires Culturelles qui avait édité de nombreux fascicules dont *Les vieux. Mémoire d'un pays* (1999). Ces études restent malheureusement peu disponibles aux grands publics. De telles publications liées aux Journées du Patrimoine continuent de paraître comme *Patrimoines de Mayotte* (annuel, DAC). Mais le caractère ponctuel et occasionnel de ces publications³⁷ n'en fait pas un fonds de documentation cohérent. Ces différentes brochures ou ouvrages ont été et sont édités en partenariat avec d'autres organismes telles les Archives départementales.

Dans le domaine culturel, la DAC joue également un rôle d'accompagnement dans l'organisation de spectacles et d'expressions artistiques et culturelles « traditionnelles » ou contemporaines, comme la tournée de « Hip-hop évolution » (2015). L'on peut cependant affirmer que c'est la création officielle d'un service des Archives orales (auparavant rattaché à la Direction territoriale des Affaires culturelles), en 1996 par le préfet en place, Philippe Boisadam, qui a jeté les bases d'un souci de patrimonialisation culturelle. Cette initiative, liée à des sensibilités existant en métropole, avait pour objet la connaissance et la valorisation des patrimoines locaux et pour projet celui de la création d'une institution muséale à Mayotte. Cependant, dès avant 1996, la constitution d'archives orales était évoquée à Mayotte dans le cadre de la Direction de l'Enseignement qui avait organisé en 1983 une enquête dans les écoles primaires de l'île, pour collecter des archives orales mahoraises³⁸. Par ailleurs, la DAC étudie des projets de mise en place d'une « cité historique » ou d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Dès septembre 2013, la DAC réfléchissait sur la manière de concilier souci patrimonial et urbanisme dans différents quartiers, dont celui du Rocher à Dzaoudzi (Petite-Terre). Dans ce cas, c'est le service territorial de l'architecture et du patrimoine³⁹ (STAP) rattaché à la DAC qui a tenu à élaborer ce projet en partenariat avec

³⁷ *Archéologies mahoraises. Quarante années de recherches* (2017) ; *Patrimoine du XXe siècle* (2016) ; *Un chant soufi dansé par les femmes* (2015) ; *Acoua-Antsiraka Boira* (2014) ; *Robert Fernier : 1954-1956. Séjour dans les îles de la Lune* (2013) ; *Dire l'île* (2012)...

³⁸ Un questionnaire, réalisé par un instituteur de Tsingoni et ses élèves, portait sur l'origine de chaque village et sur les traditions et coutumes mahoraises. Cette démarche a fait ressortir la vivacité d'une tradition orale à travers les témoignages (devenus sources historiques). Dans les années 1990, des réalisations ont suivi sous la forme d'initiatives privées et de collaboration des autorités locales pour publier un manuel scolaire « Faisons de l'Histoire à Mayotte » (Hatier). Cette publication a été accompagnée, en novembre 1995, d'une exposition qui visait la promotion du patrimoine historique de l'île tout en rendant hommage aux personnes qui avaient su, par leurs témoignages, contribuer à préserver une partie de la mémoire et de la culture de Mayotte. Cette exposition, inaugurée à Mamoudzou, a circulé dans les différents établissements scolaires de l'île.

³⁹ « Les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine sont des services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des Patrimoines (DGP). Ils sont les Unités territoriales

la commune de Dzaoudzi-Labattoir où se situe le site colonial abritant le CD, propriétaire des bâtiments historiques sur le Rocher.

Direction de la Culture et du Patrimoine au Conseil départemental

A Mayotte, l'année 1977 marque la mise en place des cadres institutionnels locaux avec l'avènement des communes mahoraises, les élections municipales et cantonales et la première assemblée du Conseil général dont Younoussa Bamana, figure politique mahoraise, fut le premier Président. Marquant symboliquement la création de cette nouvelle organisation territoriale, le Conseil général s'installe alors dans un ancien bâtiment colonial, investi par l'administration départementale placée sous l'autorité du Préfet, représentant de l'Etat. Depuis la mise en application des compétences décentralisées sur l'île, le Conseil Départemental désormais représente les acteurs institutionnels du pouvoir décentralisé in situ. Depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, l'assemblée en charge du département prend ce nom de Conseil départemental et non plus de Conseil général. Désormais, le département possède des compétences en matière d'action sociale, mission prioritaire réaffirmée par la loi NOTRe (aides aux familles, aide sociale à l'enfance ; revenu de solidarité active, etc.). Mais le département assure également des compétences en matière de grands équipements, de voirie et d'aménagement rural. La Région, quant à elle, s'occupe de manière quasi exclusive du développement économique, de l'aménagement durable du territoire, des transports hors agglomération ainsi que de la formation professionnelle. Aussi, en vertu du système français, le Conseil départemental se concentre sur son rôle social et l'accompagnement est particulièrement nécessaire dans le domaine des prestations familiales, de la lutte contre le chômage très élevé à Mayotte et plus particulièrement chez les jeunes et les femmes.

Les départements d'outre-mer comme Mayotte ne se différencient pas des collectivités de France métropolitaine, mais peuvent disposer d'un statut dérogatoire leur permettant d'adapter les réglementations en vigueur voire même de parfois déroger à certaines lois, en raison de leur « situation particulière » comme stipulé dans l'article 73 de la Constitution. La

des directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Les STAP conseillent, orientent les politiques d'aménagement et prennent part à l'élaboration des documents d'urbanisme. Par ailleurs, ils assurent un service public de proximité auprès des porteurs de projets privés et des élus locaux. » (Ministère de la culture et de la communication)

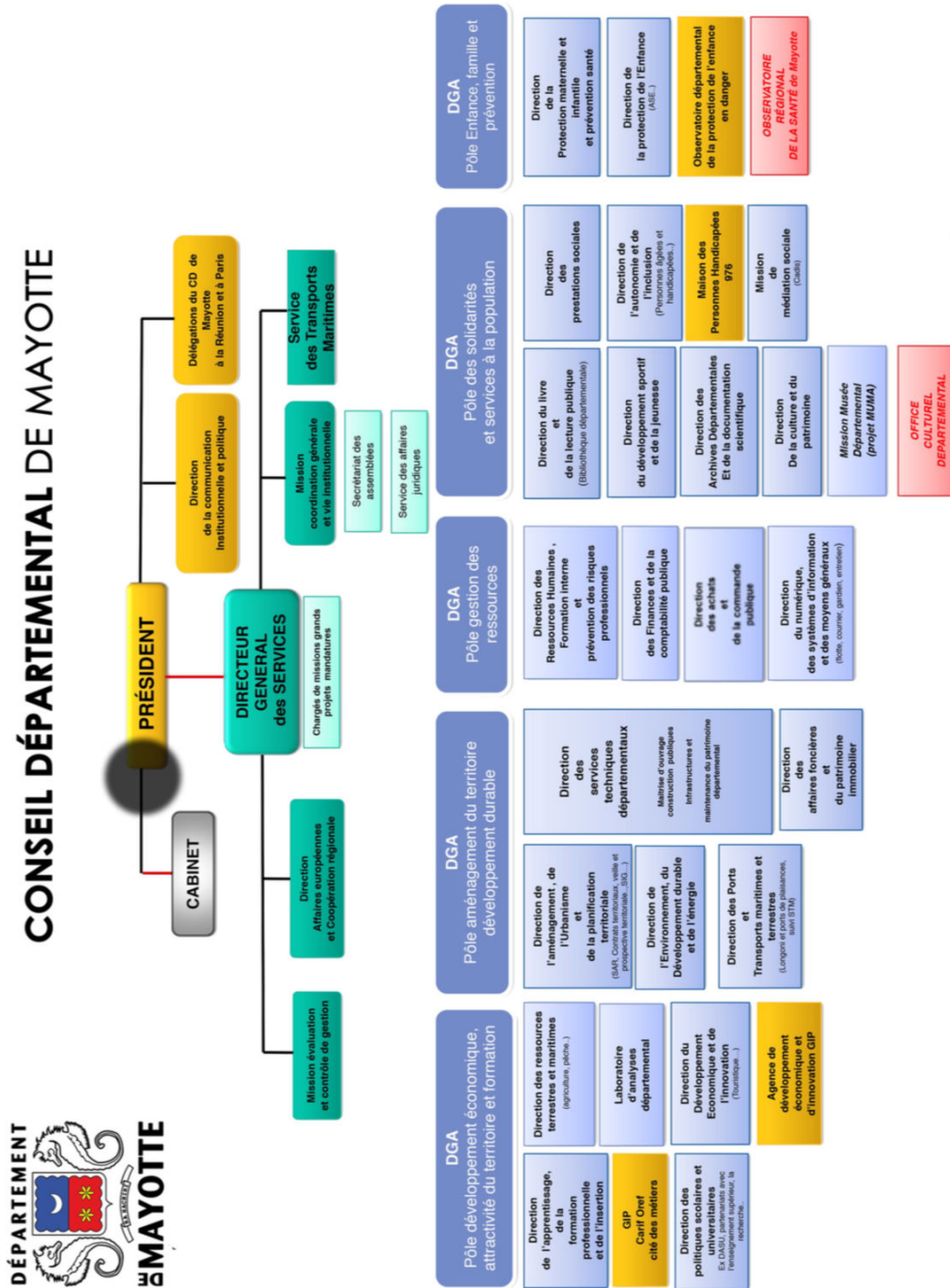
raison invoquée est l'éloignement du territoire national, les contraintes insulaires.

Ce maillage territorial entraîne, comme partout en France, des concurrences en termes de compétences mais peut-être à Mayotte, la situation est-elle rendue plus complexe encore dans la mesure où région et département ont la même étendue géographique. Cette concurrence, traduite par une véritable imbrication des acteurs locaux, est particulièrement sensible dans les domaines qui nous intéressent, du patrimoine et du tourisme. Cette imbrication voire confusion affecte tous les acteurs secteurs : institutionnel, associatif, professionnel. Ainsi, quand le CD intègre le patrimoine⁴⁰ dans ses préoccupations en l'incluant dans le Pôle des solidarités et services à la population ce n'est pas en contradiction avec sa mission de services rendus à la population de Mayotte.

Lorsque Mayotte accéda au statut de collectivité territoriale, conséquence du résultat du deuxième référendum de 1976, le Conseil général créa la Direction territoriale des Affaires Culturelles de la Collectivité (arrêté du 4 mai 1993), laquelle est devenue la Direction départementale des Affaires Culturelles avec la départementalisation. Puis cette direction a fusionné récemment avec la Direction des langues régionales et la Direction de l'ingénierie logistique et événementielle pour former la Direction de la Culture et du Patrimoine pour constituer, depuis avril 2018, l'Office départemental de la culture. Désormais, le CD constitue l'acteur public principal en matière de patrimoine culturel sur l'île. Depuis 2004, il relève de la « collectivité départementale » (statut de 2001) et a gardé ses missions initiales avec la départementalisation de 2011 : conservation, sauvegarde et animation. Ses priorités varient selon les mandats des élus départementaux et son rôle de conseil culturel (aide à la recherche, formation d'agents internes, etc.) est défini sur la base de plans sexennaux. Le DCP/ou/SAC programme et effectue les missions d'inventaire, de fouilles archéologiques et de médiation, notamment auprès des associations locales.

⁴⁰ Au cours des presque vingt ans d'existence de la MaPat, de nombreuses manifestations ont été organisées à Dzaoudzi ou d'autres communes afin de sensibiliser les Mahorais à leur patrimoine. Plusieurs expositions sur panneaux ou « bâches » ont notamment été réalisées, parfois accompagnées d'objets, sur les thèmes suivants : n°1 et 2 : « Ziyara à Mayotte » ; n° 3 et 4 : « 15 ans d'architecture à Mayotte » ; n° 5 : « Les usines sucrières » ; n° 6 : « Les broderies à Mayotte ». (PSC du MuMa, 2016, Recensement des expositions réalisées par le CG (MaPat et Direction des Affaires Culturelles).

Figure 12 : Organigramme du Conseil départemental



Source : CD

Les ressources de cet organisme demeurent limitées avec un budget d'environ 1% du budget total du CD, l'effectif est « réduit » de l'avis de la direction. Environ une cinquantaine d'agents font fonctionner le service et assurent l'identification, la gestion et la valorisation du patrimoine mahorais. En réalité, ce service a fonctionné seul jusqu'en 2004, date à laquelle la DAC de Mayotte a été créée, séparant ainsi service de l'État et service de la collectivité. Entre 1998 à 2003, une convention fut signée entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Conseil Général de Mayotte, pour mettre en place la Maison du Patrimoine (MaPat) dont les deux missions principales sont l'inventaire des zones à sensibilité patrimoniale et la création d'une collection à dominante archéologique. En réalité, cette MaPat, opérationnelle en 1999 et placée sous l'autorité de la Direction Départementale des Affaires Culturelles (DCP actuel), joua le rôle d'une DAC. Structure préparatoire à la création d'un futur musée, la Maison du Patrimoine réalisa à ce niveau décentralisé (sous le regard du Préfet, exécutif du CG Mayotte jusqu'en 2004, la collecte, la conservation et la diffusion des patrimoines. La MaPat a aussi constitué un soutien pour toute structure dont les activités portaient sur le patrimoine culturel. Cette situation permet de comprendre les tensions qui peuvent être notées dans les relations entre services culturels du Conseil départemental et services de la Préfecture.

Archives Départementales

Dans les années 1990, se poursuit en France une politique de valorisation des divers patrimoines et en 1996, la Mission du patrimoine ethnologique se propose d'étudier les fonds d'archives, les patrimoines spécialisés (locaux ou régionaux) en se concentrant sur les enjeux contemporains. Les bibliothèques sont mobilisées comme autant de sites ressources. A Mayotte, la tendance est similaire et les Archives Départementales (AD) succèdent aux Archives territoriales (AT) créées en 1997⁴¹. Depuis 1986, il existait un embryon de service sous la forme d'archives administratives qui se réduisaient au seul archivage de la Représentation du Gouvernement.

Les AD sont donc désignées comme telles depuis la décentralisation de 2004. Leur fonds se compose essentiellement d'archives contemporaines issues en grande partie de la période post-séparation des Comores, de 1976 à aujourd'hui. Les fonds couvrant la période 1946 à 1975, de la fin de la période coloniale au dernier morcèlement politique de l'archipel, sont

⁴¹ La proposition de création des A.T date de 1992, consolidée par le Plan 1994-1998 (État-collectivité).

présents mais lacunaires⁴² en raison du transfert de la capitale du Territoire des Comores de Dzaoudzi à Moroni. Ce transfert, décidé en 1958 (à l'insu des Mahorais), entraîna donc le déplacement des Archives à Moroni à la fin des années 1950 et au début des années 1960 par l'administration française.

Aujourd'hui, les AD constituent la seule banque ressource, surtout après que les mêmes archives relatives à Mayotte mais aussi au reste des Comores ont été brûlées dans la décennie 1970, lors des tumultes au sein de l'archipel. Finalement, la grande partie des archives anciennes concernant l'histoire coloniale de Mayotte, c'est-à-dire une partie du patrimoine mahorais, est conservée aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) à Aix-Provence, soit dans les fonds du Ministère des Colonies, soit dans le fonds du Gouvernement général de Madagascar rapatrié en 1960 lors de l'indépendance de la Grande Ile. Certaines archives se trouvent aux Archives départementales de La Réunion comme trace des opérations menées à Mayotte par le Gouverneur de l'île Bourbon lors de son acquisition par la France.

Les Archives de Mayotte abritent également des fonds privés comme le Fonds RéA (du nom de l'Atelier d'architecture Réalisation Adaptée) fondé en 1982 par trois architectes et un ingénieur⁴³ ayant travaillé sur Mayotte et qui retrace le paysage architectural et urbanistique mahorais des années 1982 à 2005. En outre, des recueils produits par des magazines d'information comme *Jana na Leo* ou *Kashi-kasi*, retracent eux aussi la mémoire de Mayotte et sont parfois présents aux AD ou à la bibliothèque départementale. De plus, une section d'archives orales⁴⁴, consacrée à la collecte de témoignages portant sur l'histoire de Mayotte et à la collecte du patrimoine culturel immatériel, rattachée à la DAC, a été intégrée à partir de 2000 aux collections de l'AD.

Par ailleurs, les AD présentent des expositions historiques en plus de leurs publications de vulgarisation [catalogues d'exposition (*Navigation et commerce dans l'océan Indien jusqu'aux XIXe siècle*, 2007 ; *Mémoires de cyclone*, 2008, etc.), magazine des archives

⁴² On remarquera également l'absence des grandes séries relatives au foncier (cadastre, hypothèques, enregistrement), les archives foncières ayant quasiment intégralement disparu au cours de l'histoire contemporaine mouvementée de l'archipel.

⁴³ Attila Cheyssial, Françoise Arati, Thierry Legrand, Hervé Conan dont le descendant, David Cheyssial, gérant de l'entreprise, fit don du fonds documentaire aux AD.

⁴⁴ Plus de 250 heures d'enregistrements numériques (non compris les enregistrements sur cassettes VHS en attente de numérisation pour être quantifiés et qui représentent une partie non négligeable des fonds audio et audiovisuels).

Mahabari (2006), livrets éducatifs dont *Mayotte pendant la Seconde Guerre Mondiale*, 2009, ou *Médecine et santé à Mayotte et dans sa région du XIX^{ème} siècle à nos jours*, 2013, etc.]. Elles mènent donc depuis de nombreuses années une politique ambitieuse d'expositions temporaires accompagnées de dossiers pédagogiques. Elles ouvrent leurs portes au public, proposant des visites guidées, notamment lors des Journées européennes du patrimoine. Elles travaillent avec le musée et avec les autres services du Département dont la bibliothèque départementale, notamment pour des expositions temporaires⁴⁵. Ces missions sont assumées par les AD en attendant qu'une « véritable bibliothèque »⁴⁶ destinée aux publics, dont celui des chercheurs, ne soit ouverte (propos de l'ancien Directeur de la recherche du CD, recueillis en 2017).

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)

Anciennement appelées Délégation/direction de l'Agriculture et de la Forêt, les désormais Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) constituent un service déconcentré de l'État placé sous l'autorité du préfet de département. La DRAAF exerce des missions qui relèvent des ministères de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire auprès des territoires ruraux.

Le service a été créé par le Décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. In situ, il est constitué de l'ancienne DAF (hormis les sections du service chargées de l'eau et de l'environnement). La DRAAF de Mayotte exerce les missions suivantes :

- Mise en œuvre des politiques relatives à l'agriculture (notamment en matière d'agro-écologie c'est-à-dire de développement durable) ;
- Mise en œuvre des politiques de l'alimentation ;
- Mise en œuvre des politiques relatives au développement du territoire ;

⁴⁵ Ces expositions traitent de sujets variés et peuvent circuler gratuitement dans toute structure qui en fait la demande dans le cadre d'un projet culturel ou pédagogique : établissements scolaires, mairies, bibliothèques, associations culturelles, etc.

⁴⁶ Une bibliothèque de recherche des AD est née dès la création des Archives qui compte aujourd'hui 7 156 documents inventoriés dont un riche fonds patrimonial qui concerne l'histoire (et toutes les disciplines associées) ainsi que le patrimoine culturel de Mayotte et de sa région (et même plus largement des outre-mer français).

- Mise en œuvre de la politique forestière et de mobilisation de la ressource en prenant en compte les préoccupations de gestion durable des forêts et de préservation de la biodiversité ;
- Réalisation et diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales ;
- Organisation de l'action éducative dans l'enseignement technique agricole et la formation professionnelle agricole, le directeur est à ce titre l'autorité académique.

Depuis quelques années déjà, des outils sont mis en place afin d'améliorer la connaissance et la protection de la biodiversité de l'île. A titre d'exemple, l'Herbier de Mayotte, créé en 1992 par la DAF et géré à partir de 2008 par le CBNM de Coconi (infra), est un conservatoire qui compte plus d'un millier d'espèces floristiques présentes sur l'île.

En 2006, à l'initiative de la DAF, un arrêté préfectoral (n°42/DAF/2006 du 03 mai) fixait la liste de 111 espèces végétales protégées ; et pour améliorer la conservation de certaines espèces très menacées, plusieurs plans de conservation et un plan national d'action ont été rédigés pour protéger les espèces endémiques.

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

Il s'agit de services régionaux et inter-régionaux dépendant du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Services déconcentrés, ils sont placés sous l'autorité du Préfet de Région ou de Département pour les DOM (un seul et même préfet). Les Directions Régionales de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou DEAL ont les mêmes missions ici qu'en métropole :

- Élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement⁴⁷, de développement et d'aménagement durables ;
- Élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de logement, notamment pour ce qui est de l'offre de logement, la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation urbaine (ce point concerne tout particulièrement Mayotte) ;
- Veiller à l'intégration des principes et objectifs de développement durable dans la mise en œuvre des actions de l'État ;

⁴⁷ Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrières...).

- Évaluer ou faire évaluer l'impact environnemental de ces actions ;
- Assister les autorités administratives dans leur rôle d'autorité environnementale sur les plans, programmes et projets ;
- Contribuer à la définition de la stratégie du Ministère et des établissements publics en région tout en pilotant sa mise en œuvre ;
- Promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets du Ministère ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- Contribuer à l'information⁴⁸, la formation et l'éducation des citoyens aux enjeux du développement durable ;
- Contribuer à sensibiliser les citoyens aux risques.

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est constituée en fusionnant :

- de la Direction de l'Équipement (à l'exclusion des parties de services chargées d'exercer les attributions en matière de missions maritimes) ;
- des parties des services chargés des attributions en matière d'environnement exercées par la DAAF et par la préfecture
- de l'antenne à Mayotte de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la Réunion à l'exclusion de ses missions de développement industriel et de métrologie.

Les DREAL peuvent entretenir de multiples partenariats, notamment lorsqu'ils sont maîtres d'œuvre de l'inventaire du patrimoine naturel en s'appuyant sur un Secrétariat scientifique « délocalisable » (qui peut être confié à une association locale de protection ou d'étude de la nature) et sur un Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Les observations sont alors transmises par l'ensemble des organismes du réseau naturaliste (ONF, ONCFS, CSP, RNF, CELRL, Espaces naturels de France, associations d'études et de protection de la nature). La liste n'est pas exhaustive et les Conservatoires botaniques nationaux peuvent également être utiles en participant à l'inventaire ZNIEFF, par exemple

⁴⁸ La collecte de l'information est réalisée au niveau régional selon une méthodologie commune et définie conjointement par le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) et le Ministère de la transition écologique et solidaire (ancien Ministère de l'écologie et du développement durable) afin de garantir au mieux la cohérence des informations en provenance des différentes régions. La saisie se fait sur un logiciel développé spécifiquement. Après validation régionale par le CSRPN, les données sont transmises au MNHN pour validation nationale.

(collecte de données, secrétariat scientifique). Malgré des avancées timides et une volonté souvent modérée, des progrès en matière de connaissance scientifique ont pu être réalisés, comme par exemple lorsque la DEAL de Mayotte missionna des chercheurs afin de mener des inventaires permettant de définir de futures ZNIEFF.

Comité départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM)

Possédant à la fois le rôle d'un conseil départemental et régional, le CD de Mayotte intervient dans le domaine économique, dont le tourisme. Pourtant, il apparaît très peu dans l'organigramme, ce qui interroge sur la valeur accordée au tourisme dans les politiques du CD liées au développement économique de Mayotte. Le secteur du tourisme est placé au sein de la DGA Pôle développement économique, attractivité du territoire et formation, se trouvant ainsi séparé de l'aménagement du territoire compris dans un autre pôle : DGA Aménagement Pôle Aménagement du territoire et développement durable. Il est vrai que ce dernier pôle doit régler de nombreux problèmes à Mayotte, notamment la carence en équipements de tous ordres. Si le CD s'appuie, pour le domaine patrimonial, sur la Direction de la Culture et du Patrimoine, il se repose, pour ce qui concerne le tourisme, sur la Direction du Développement Économique et de l'Innovation. Il en va ainsi, par exemple, pour planifier la politique touristique et élaborer les grands schémas directeurs d'aménagement et de développement touristique (Schéma d'aménagement régional (SAR), Schéma Directeur d'aménagement Touristique (SDAT), etc.).

Le CD, qui assure donc la fonction de région française (DROM) et de région européenne (RUP), s'appuie sur la « rupésiation » qui constitue une ressource importante dans le secteur du tourisme. En effet, les RUP bénéficient d'une aide financière européenne conséquente (13 milliards d'euros, 2014-2020). Cette aide est destinée au développement de la recherche en biodiversité et l'exploitation des écosystèmes terrestres et marins pour ce qui concerne notre enquête.

Mais l'encadrement territorial passe également par l'intervention d'autres acteurs, notamment des institutions touristiques qui mettent en œuvre les politiques touristiques pour le compte des collectivités territoriales et locales. Le Conseil départemental du tourisme joue le rôle de plusieurs échelons du maillage politico-administratif français. Il assume à la fois les missions d'un Comité Régional de Tourisme (CRT) avec une orientation privilégiant le marketing international, il assume aussi les rôles des Comités départementaux de tourisme,

des communes et structures intercommunales, des Parcs naturels régionaux en ciblant le développement touristique local. Est-ce si différent de ce qui se passe dans la France métropolitaine, où il semble qu'à chaque niveau, on s'occupe un peu de tout ! (Violier, 2008, 132).

Dans le domaine du tourisme, c'est le CDTM qui met en œuvre la politique et stratégie touristiques départementales. Mais ce conseil ne relève qu'indirectement des services institutionnels du département. Le CDTM anime le schéma d'aménagement du tourisme et des loisirs de Mayotte (SDATLM), il est à la fois l'office départemental et régional du tourisme et jusqu'à très récemment le seul « office de tourisme » de Mayotte. Constitué de professionnels, le CDTM existe depuis 1987, répondant au souhait de l'ancien Conseil général.

Le Conseil scientifique du patrimoine naturel

En raison de l'importance du patrimoine naturel, le rôle du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel est occupé une place prééminente. Il mobilise les services de l'État avec la préfecture et ceux de la collectivité avec le CD. Rattaché à la préfecture, le Conseil a un fonctionnement propre (un règlement intérieur) et son secrétariat est assuré par la DEAL.

La genèse de l'institution est intéressante car datée d'avant la départementalisation officielle de l'île (2011). Il a donc existé un travail d'anticipation ou une volonté de rattraper le retard pour un territoire perçu comme naturellement riche mais longtemps sans outils de protection et de valorisation suffisants. Ce Conseil est composé de vingt de membres nommés *in tuitu personae* pour leurs compétences scientifiques et naturalistes sur les écosystèmes de Mayotte. La liste des membres a été renouvelée en 2013 par l'arrêté préfectoral n°2013/303. En plus des cas de consultation obligatoire réglementaire, le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel peut être saisi, pour avis, par le Préfet ou par le président du CD sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel. Il peut donc être saisi pour la valeur scientifique des inventaires (ex. inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), pour des propositions de listes d'espèces (animales ou végétales) protégées ou préjudiciables au patrimoine biologique, et depuis mars 2016, il est consultable pour la délivrance d'autorisations portant sur les espèces protégées. Enfin le CSPN peut être consulté pour les orientations de gestion de la faune sauvage et de l'amélioration de la qualité des habitats. Aussi, sur les plans de gestion des réserves naturelles, sur la création des parcs

nationaux ou encore sur les arrêtés de protection de biotope, il est règlementairement nécessaire de consulter le CSPN. Autrement, le fait que Conseil se réunit au moins une fois par an en séance plénière et que ses avis soient transmis au Préfet et au président du CD avant d'être mis à disposition du public, est une bonne chose dans la mesure où cela permet à la population d'être informée sur l'avancée et mutation dans son territoire. En supposant que les comptes rendus soient faciles d'accès et à la portée de tous, la population y voit-elle un intérêt ?

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de Mayotte (CCEE)

Un conseil, le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de Mayotte (CCEE), fait le lien entre Conseil Départemental et la Région. Créé en juillet 2004 et placé auprès du Département de Mayotte, le CCEE de Mayotte est un organe consultatif dans les secteurs du patrimoine et du tourisme. Il représente la société civile et comprend 22 membres⁴⁹ qui sont chargés d'éclairer le Conseil régional par des avis dans les domaines culturels, éducatifs et environnementaux.

« Conformément au 1^{er} alinéa de l'article L.4433-6 du CGCT, le CCEE doit être obligatoirement et préalablement consulté lors de la préparation du plan de développement et d'équipement du Département de Mayotte et de l'élaboration du projet de budget du Département en ce qui concerne l'éducation, la culture, la protection des sites, de la faune, de la flore et le tourisme. (...). Disposant d'une mission de conseil auprès des élus du Département, le CCEE constitue donc un outil d'aide à la décision publique puisque à l'instar des élus qui sont dans l'action, les membres du CCEE doivent être dans la réflexion. » (site CD Mayotte www.cg976.fr)

Les municipalités

Suite au référendum de 1977, 17 communes ont été créées à Mayotte, qui sont en même temps des cantons issus d'un redécoupage des anciens cantons. Des mairies sont donc érigées. Ces municipalités jouissent des mêmes prérogatives qu'en métropole et

⁴⁹ Composition du CCEE : sept représentants des organismes qui participent à la vie culturelle, sept représentants des organismes qui participent à la vie éducative, à l'enseignement et à la recherche, sept représentants des organismes qui participent à la protection de l'environnement et à l'animation du cadre de vie, une personnalité désignée, en raison de sa qualité ou de ses activités dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'environnement

comprennent un maire, chef du Conseil municipal (organe exécutif de la commune-collectivité décentralisée) et représentant de l'État dans la commune-circonscription déconcentrée en sa qualité d'officier de police judiciaire (gestion de l'état civil et organisation des élections). Or cette fonction municipale de gestion de l'état civil est demeurée jusqu'en 2010, celle des services du *cadi*⁵⁰. Les mairies ont dû la partager par la suite jusqu'à s'occuper de l'intégralité de ce service à la population. Les communes jouissant de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal, leurs compétences s'étendent aussi, outre l'action sociale, l'urbanisme et la maîtrise des sols, aux domaines qui nous intéressent ici : la culture et le patrimoine, le tourisme et le sport.

La récente loi NOTRe (7 août 2015) introduit cependant des changements, diminuant le champ de compétences des communes au profit de l'intercommunalité. Mais à Mayotte, cette intercommunalité n'existe encore qu'à un stade embryonnaire. Il en va de même pour le développement patrimonial et touristique à ce niveau communal. Aucun office de tourisme ou syndicat d'initiative n'y est recensé et comme Mayotte ne possède aucun emplacement de camping répertorié, les municipalités gèrent généralement les seuls équipements sportifs et culturels existants, comme les Maisons des Jeunes et de la Culture. Actuellement, les communes commencent à porter un intérêt au patrimoine à travers les patrimoines présents sur leur territoire lors des Journées dédiées, par exemple, du patrimoine. Le *flyer* présentant les Journées européennes le montre. S'y note notamment l'intérêt des patrimoines culturels et immatériels au travers de « Ziaras de Mayotte », une des expositions de ces 19 et 20 septembre 2015 à Dzaoudzi-Labattoir ou encore le patrimoine culturel de la commune de Chirongui sans oublier l'aspect naturel fortement connecté à ces éléments culturels. A l'occasion de Journées européennes est évoquée la possibilité d'inscrire Mamoudzou au sein du réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, suite à une volonté partagée entre la commune chef-lieu et la DAC.

Le patrimoine peut constituer aussi un domaine d'action des municipalités mais celles-ci commencent seulement à prendre en compte cette question. Malgré la création de

⁵⁰ Ces services dirigés par des notables, s'occupaient de l'état civil (célébration et maintien des registres des mariages traditionnels), du notariat, de la justice civile et religieuse et de la résolution des conflits familiaux et successoraux. Le *cadi* est devenu fonctionnaire de la collectivité territoriale à partir de 2001, puis avec la départementalisation, il a perdu ses fonctions en faveur de la loi française et devient un simple médiateur généralement employé pour l'interprétation du droit coutumier. Cependant, l'institution *cadiale* même est administrativement dépendante du Conseil départemental. Elle est répertoriée et forme une section de la DGA Pôle des Solidarités et Services à la Population dénommée « Mission de Médiation sociale » dans l'organigramme du CD.

l'Association des maires de Mayotte en 1981, laquelle évoque aujourd'hui le développement des intercommunalités comme l'une de ses préoccupations, les municipalités sont davantage préoccupées par la situation sociale des administrés et inscrivent rarement les aspects patrimoniaux ou le tourisme au rang de leurs priorités. L'Association est cependant investie dans la participation au Conseil de gestion du Parc naturel marin. Mais l'ancien Directeur du développement durable du service environnement de la mairie de Mamoudzou, aujourd'hui membre de la commission environnement du CCEE, le déplorait : « une collectivité qui n'a que faire de son territoire. On laisse tout faire (...). Une population s'installe n'importe où, fait n'importe quoi et pollue les ressources. Personne ne fait l'effort de s'intéresser à ce patrimoine. Les associations sont maltraitées ». Ce dernier en arrive même à rapprocher la situation de Mayotte de celle de Haïti en matière de laisser-aller. Décrivant l'état actuel des choses, ce responsable de service municipal laisse entendre que la collectivité qu'il sert n'avait toujours « pas d'action, ni pour la conservation, ni pour la mise en valeur », ne serait-ce que du front de mer et des espaces de détente (entretien à la Mairie de Mamoudzou, 30 septembre 2014).

Quant au responsable du Pôle Services à la population de la commune de Bandrele, il évoque une connexion future, inter-cantonale, avec la création d'infrastructures dont un office de tourisme. Celui-ci permettrait de valoriser toutes les spécificités patrimoniales de la commune qui est aujourd'hui partagée entre deux cantons (Bouéni et Dembeni). Il serait question d'« une coopérative de pêche à Hamouro », de « petits bistrots-restos » de Bambo à Musical plage, de la valorisation de « tout ce qui est un départ pour les sites touristiques et îlots » à Mtsamoudou, etc. (entretien à la Mairie de Bandrele le 2 octobre 2014).

Mais depuis les entretiens conduits en 2014, en raison des difficultés d'avancement des projets, ces résolutions ont été suivies de peu de réalisations : seule l'association des *mama shingo* tente, tant bien que mal, de maintenir son activité.

D'autres communes s'essaient à la promotion du tourisme, ainsi Kani-Kéli qui publia en 2015 une fiche de poste pour recruter un agent pour le développement touristique, ou encore la mairie de Bandrele, quasi exemplaire, avec un projet d'ouverture d'office de tourisme en 2018. Bandrele est également l'une des seules municipalités à posséder un site internet officiel alors que Mamoudzou (pourtant chef-lieu) ou Dzaoudzi-Labattoir, Sada, Tsingoni en sont dépourvues. D'autres encore pourraient, de cette manière, valoriser leurs spécificités touristiques et patrimoniales pourtant renommées à Mayotte.

Enfin, l'intervention des acteurs des collectivités, en termes de patrimonialisation, notamment pour des opérations de sauvegarde, provoque des débats politiques voire des controverses. Toute intervention « culturelle » est politique au sens du vivre ensemble et de l'intérêt commun mais, à Mayotte, beaucoup de décisions cèdent à l'opportunisme ou pis à des préoccupations peu louables comme l'évoque S-A. De Baune (2010) à propos de la déontologie des reconstitutions historiques.

3. Les acteurs associatifs

Les associations constituent un domaine très intéressant à Mayotte en raison de leurs profils et de la nature des adhérents et acteurs issus d'horizons divers. On y rencontre des particuliers, usagers et riverains, mais certains donnent plus de poids aux actions car ils sont parfois des professionnels du tourisme à l'image des guides interprètes et accompagnateurs, des responsables politiques ou administratifs, tel le responsable du Service culturel de la mairie de Labattoir qui est aussi l'un des dirigeants de l'association *Kinga folk*. Certains acteurs participent donc localement par leur métier ou par leur responsabilité d'élus à la mise en valeur des patrimoines mahorais et sont en même temps des bénévoles, parfois même des militants au sein de ces groupes.

Un tableau

Les associations culturelles contribuent à stimuler les collectivités locales. C'est donc souvent autour des municipalités que gravitent ces associations qui, par leur statut « loi 1901 », peuvent solliciter et attendre légitimement des subventions locales. Elles sollicitent plus rarement l'institution européenne alors que de telles subventions existent, ainsi le Fonds européen pour la jeunesse, doté d'un budget annuel de 3 millions d'euros. Il pourrait financer certaines associations composées de jeunes Mahorais comme celle de Miréréni qui se consacre à la valorisation des danses traditionnelles.

Certaines municipalités, telle Dzaoudzi-Labattoir, ont développé des partenariats avec ces associations. Par exemple, l'association *Kinga folk* s'occupe du maintien du site de Polé en Petite-Terre, comme nous l'avons vu. Le Service culturel de la Mairie de Labattoir a, quant à lui, concentré une partie de ses actions sur les *ziyaras*⁵¹ : identification des espaces et mise en

⁵¹ Issu du swahili, le terme *ziara* (ziyara) est assimilable à *kuzuru* ou encore *kutembelea*, signifiant tous les trois visiter quelqu'un ou un lieu. Selon les Affaires culturelles du CD, il s'agit d'un « terme d'origine arabe »

place d'une signalétique, et de panneaux d'informations en bénéficiant de la participation de l'association. Ainsi, le responsable du Service culturel de la commune nous confie qu'en termes de conservation : « C'est davantage l'association que la commune car la prise de conscience est plus ou moins longue des fois » (sic).

Il en est de même pour le Club Mayotte Escalade qui développe une forme de tourisme sportif et de loisirs avec l'aménagement d'une *via ferrata*⁵² en amont d'un parcours patrimonial dans la forêt de Bambo-Ouest. Le Club travaille ainsi avec la commune de Bouéni.

Le tableau suivant a été élaboré afin d'identifier les principales associations qui œuvrent pour la valorisation du patrimoine. Les dates de création, leur raison sociale et le statut des fondateurs et membres témoignent du phénomène de prise de conscience patrimoniale. Elle est d'abord le fait des élites locales familiarisées avec la notion de patrimoine (Société des langues et de civilisation de Mayotte) ou par la communauté scientifique consciente des richesses locales (SHAM). Souvent, cette « conscience patrimoniale » a été diffusée par les métropolitains « expatriés », ainsi ceux qui se sont organisés autour des « Naturalistes de Mayotte ». Initialement soucieux de découvrir le territoire sur lequel ils avaient été affectés, ils cherchaient aussi à donner un cadre de découverte aux nouveaux arrivants. La création de ces associations est le plus souvent un acte militant ou de passion. Leur animation repose, comme partout ailleurs, sur le bénévolat.

Les associations patrimoniales

Les Mahorais s'investissent dans les associations patrimoniales seulement dans les années 2000. Cette prise de conscience et cette participation de la société locale est néanmoins nécessaire, surtout pour la valorisation touristique du patrimoine. O. Lazzarotti (2011, 134) souligne en effet que « le processus et ses dynamiques ne sont pas mécaniques ». Pour que patrimoine et tourisme se déclinent, la lecture des lieux montre aussi que la conversion d'un bâtiment, d'une tradition, etc., de valeur d'usage en valeur d'échange n'est possible qu'à la condition que les populations du lieu le veuillent ».

traduisible par « visiter les lieux saints » qui proviendrait du verbe *zara*, à l'origine du terme *shimaoré* : *uzuru* (faire un pèlerinage). « Ce n'est pas uniquement une superficie ou un élément sacralisé. Il s'agit du contenant d'une population et d'objets sacralisés dans lequel les gens viennent solliciter la protection de toute la communauté, des biens collectifs ou individuels » (*Ziyara*, 2005, 6). *Ziyara*, même orthographié différemment à Mayotte, comprend les significations premières du mot et relève à la fois d'un lieu et d'un culte.

⁵² Parcours d'escalade aménagé et équipé.

Tableau 3 : Les associations œuvrant pour la promotion du patrimoine

Nom	Date de création	Créateur	Statut socio professionnel (bénévole ou salarié)	Age	Lieu d'origine	Buts de l'association	Nombre actuel de membres
Associations à but scientifique							
Société d'Histoire et d'Archéologie de Mayotte (SHAM)	1990	H.D. Likobosaki	Bénévole		Métropolitaine	Fouilles de prospection, poursuite des travaux de recherches en Archéologie menés par C. Allibert durant les années 1980. Valorisation du patrimoine archéologique.	
Naturalistes de Mayotte	1999	Un groupe d'expatriés désireux de faire connaître l'île et ses richesses	Bénévoles (l'association comprend quand même des salariés)			Découverte, protection et vulgarisation des coutumes, du patrimoine et de l'environnement mahorais. Faire connaître et protéger le patrimoine naturel et culturel de Mayotte, anime des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine en direction des jeunes.	+ 1500
Shiméa	1998	Djalil Coussou , enseignant en Anglais	Bénévole		Africaine	Apprendre les langues locales (à la base shiméa) et les véhiculer.	25
Associations culturelles orientées vers la mise en valeur immédiate							
Ouzouet, Wa M' Imouyeché	2005	Jeanbati	Bénévole	34	Mahoraise	Valorisation et sauvegarde des coutumes et traditions liées à la beauté féminine. Promouvoir l'image de la femme mahoraise.	20
Kinga Folk	1983	Groupe de passionnés s'intéressant au folklore mahorais	Bénévoles		Mahoraise	Promouvoir et défendre la culture et les traditions mahoraises.	
Association islamique de Moinatindzi	2010		Bénévole		Mahoraise	Assurer l'exercice public du culte islamique. Rénover des lieux de culte. Promouvoir la culture musulmane.	
Les enfants de mbawoa	1998	Soubatouma, Bassout	Bénévole		Mahoraise	Promouvoir les spectacles, le théâtre, les danses et chants traditionnels de Mayotte.	
Les enfants du lagon	2014					Promouvoir, enseigner, organiser et gérer la pratique du canoë et du kayak. Promouvoir le patrimoine naturel et marin de Mayotte tout en participant à l'éducation de la jeunesse par les activités sportives.	
Associations orientées vers la protection de l'environnement							
Coussoua	2010	Bisat Coussou	Président bénévole + 4 salariés parmi les 7 membres de l'équipe	35	Mahoraise	Etude, suivi et protection des oiseaux de Mayotte et de leurs habitats. Sensibilisation du grand public, particulièrement les jeunes, à la protection de l'environnement.	
Oulanga Na Nyanba, Mégaucera	1998		Bénévoles et 1 salarié		Mahoraise	Connaître et protéger les tortues marines et leur habitat dans l'Océan Indien. Sensibiliser les jeunes et les adultes à la protection de ces espèces emblématiques. Lutter activement contre l'exploitation illégale des tortues marines.	250

S. **Ayouba**, 2018

Les associations donnent « un cadre à l'action patrimoniale, considérée comme action sociale. Le qualificatif de citoyen prend ici tout son sens. Le premier est celui de l'engagement d'hommes et de femmes qui ne sont pas des spécialistes du patrimoine et du tourisme, même si, à l'occasion, ils tendent à le devenir. Chantiers de restauration, travail d'aménagement, campagnes d'opinion, ces organisations participent toutes à la production d'une conception collective du patrimoine et de ses rapports au tourisme. Ce faisant, elles sont autant des moteurs d'informations que des relais de formation. Conscience et pratiques des touristes sont les premières visées. » (Lazzarotti, 2011, 211). Citant Varin, (1995), O. Lazzarotti rajoute : « Le proverbe s'applique aussi en matière de patrimoine : que les populations locales développent les outils pour prendre en main leur paysage culturel ne peut que conduire à de saines prises de décisions et renforcer l'essentiel sentiment d'appartenance qui constitue le fondement d l'identité (...). La conservation d'un paysage culturel, reflet de toutes les facettes du patrimoine d'une collectivité, demeure donc une question d'attachement des gens à leur milieu. (...) L'enjeu est par conséquent de les réintégrer au cœur du processus de prise de décision, de manière à ce que, acteurs principaux, ils conviennent eux-mêmes des éléments à conserver, des mesures à prendre et des limites à imposer au développement et à la croissance de leur milieu. Les gens qui vivent et qui habitent une région, un coin de pays, une municipalité devraient se donner des règles du jeu pour mieux gérer leur développement » (op.cité, 209-210).

A Mayotte, on peut considérer que l'intérêt pour le patrimoine est enclenché mais que les associations de ce domaine sont moins visibles en termes d'impact que d'autres qui répondent davantage aux attentes des Mahorais. Ainsi en est-il des associations fondées sur la base sécuritaire tels les « Gros bras de Kawéni » !

Au total, institutions et associations semblent bien avoir défini un périmètre d'actions dans le domaine du patrimoine et du tourisme. Mais la question des priorités demeure étonnamment floue, y compris chez les acteurs publics. Cette « imprécision » n'est pas sans conséquences, notamment en matière de préservation et valorisation patrimoniales. Mayotte souffre de l'effet de « mille-feuille politico-administratif » bien souvent invoqué en France mais les compétences concurrentes et les « vides » qui en résultent semblent plus marqués que dans les collectivités métropolitaines. Les évolutions statutaires des collectivités de l'île et les nouvelles applications règlementaires contribuent à accuser le trait. Nulle directive ou ligne directrice, nulle trame principale ou domaine particulier n'est promue. Il semble que la

multitude de projets à court terme ne soit pas fédérée par un fil directeur défini globalement et à long terme. Excepté quelques initiatives isolées, les municipalités se reposent sur le Conseil départemental concernant les projets relevant du patrimoine ou du tourisme. Mais celui-ci peine à trouver des projets fédérateurs et pour l'instant, le CD, la préfecture et parfois directement l'État, tentent de concrétiser leurs efforts en mettant en place des projets ou établissements tels le Musée de Mayotte (MuMa), les Archives départementales et le Parc Naturel Marin de Mayotte (PNM), liens entre les patrimoines culturels, historiques et naturels de Mayotte. Les municipalités sont incitées à participer au motif que les objets patrimoniaux, les richesses et les acteurs potentiels se trouvent sur leur territoire.

4. Les établissements publics

Le MuMa (Musée de Mayotte)

Après la grande époque de création des musées en Europe au XIX^e siècle, leur dynamique récente est mise en relation avec les progrès de la scolarisation et notamment un accès accru des jeunes Européens à l'enseignement supérieur (23 % des jeunes adultes de 24 à 34 ans possèdent un diplôme du supérieur en 1995 contre 3 % après la guerre) mais aussi avec la diffusion d'une nouvelle conception des loisirs dans les pays « riches » (Poulot, 2001, 164). Mayotte, de ce point de vue, présente une situation proche de ce que l'on désigne comme « les Suds ». La scolarisation obligatoire date de la fin des années 1980 et la question des loisirs et des activités culturelles s'inscrit dans un environnement social et économique très différent. Pour autant, un projet de création de musée à Mayotte date des années 1990 et l'idée-même en avait déjà été évoquée dix ans auparavant. Elle venait de notables de Mayotte, portée par la voix de Zaina Meresse, membre des Chatouilleuses (groupe de militantes politiques locales partisans du maintien de Mayotte au sein de la France) et Présidente de la troupe Folklorique Mahoraise fortement impliquée dans la promotion artistique des traditions orales mahoraises.

Présidant la commission en charge du spectacle vivant avec Ali Abdou dit Alpajoe ou Papa Joe et Ali Mohamed, membres des « anciens Rapaces », ce projet leur paraissait une évidence mais l'État n'apporta son soutien officiel qu'en 2011. Jusqu'à cette date, les réticences exprimées par les pouvoirs publics tenaient à l'absence d'une volonté commune des élus locaux et à la faible implication de personnes ressources. Pourtant déjà, des chercheurs œuvraient dans des opérations de fouilles et de publicité malgré le peu de moyens

dont ils disposaient. D'ailleurs, les chercheurs de la SHAM (la Société d'Histoire et d'Archéologie de Mayotte) et la Collectivité territoriale co-organisèrent, pour la première fois, en avril 1991 à Mamoudzou, une importante exposition sur les vestiges archéologiques de Mayotte. Cette manifestation se déroula à l'occasion de la commémoration du 150^e anniversaire du rattachement de Mayotte à la France. A cette occasion, C. Allibert, l'un des pionniers de la recherche en archéologie à Mayotte et Président de la SHAM à l'époque, ainsi que Jean François Hory (ancien député de Mayotte) ont soumis aux autorités le projet de construction d'un musée. La demande a été portée par la collectivité locale mais n'a pu aboutir car l'ancien Conseil général, tout comme la Préfecture ont évoqué la question sans pour autant mobiliser des efforts communs sur le plan financier et technique. Cette absence « d'arguments concrets » a sans doute contribué à un manque de crédibilité auprès du Ministère.

Des années plus tard (2011-2012), le projet est enfin lancé, se manifestant par des actions concrètes c'est-à-dire un appel à la mobilisation de l'ensemble des citoyens concernés par un futur musée. L'opération « En route vers le musée de Mayotte » a réuni le public et une dizaine d'associations pour échanger sur le projet de musée. En 2013, ce projet s'est concrétisé au niveau institutionnel avec la collaboration tant attendue de la Préfecture de Mayotte, de la Dac-OI et des services ministériels. Des partenariats ont été développés sous la forme d'échanges et de rencontres avec des responsables de musées nationaux (Musée du Quai de Branly, Musée d'Aquitaine, Musée de l'Immigration), ce qui a donné davantage de visibilité et de légitimité au niveau national. De plus, un encadrement de travaux de recherche sur le patrimoine immatériel a été amorcé en partenariat avec le Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie comparative (LESC) du CNRS et l'Université Paris Nanterre. Le pilotage du projet avançait alors sur le plan de la réflexion grâce à la Direction de la recherche et de l'Enseignement Supérieur, la Cité des métiers, le Carif Oref (GIP formation professionnelle) et la Direction des Affaires scolaires et Universitaires, (PSC MuMa, 2016).

Le MuMa est aujourd'hui placé sous l'autorité du CD, suite à la Délibération n° 1945/2015/CP du 19 janvier 2015 relative à la création d'une régie d'avance et de recettes, de postes de régisseur titulaire et de régisseur suppléant pour accompagner la préfiguration du projet de musée de Mayotte à la Direction de la Culture et du patrimoine, dans le cadre de la mission de préfiguration du musée de Mayotte sis à Dzaoudzi, commune de Dzaoudzi-Labattoir. Le MuMa se veut « un musée de synthèse » entre nature et culture tout en

s'élargissant à son contexte régional donnant ainsi une vision d'ensemble de l'île et de sa région à ses visiteurs qu'ils soient Mahorais ou de l'extérieur comme l'affirme le texte d'objectifs du musée dont voici les étapes de formation.

- **1992** : Proposition du CG pour une participation de l'État au développement de la culture à Mayotte, dans le cadre du 11^{ème} plan 1994-1998 avec la proposition de la création d'un musée à Mayotte ;
- **1993** : Un arrêté datant du mois de mai crée la Direction territoriale des Affaires Culturelles de la Collectivité qui s'oriente à son tour vers la mise en œuvre d'un futur d'un musée local en fixant les orientations du projet scientifique dans le domaine des traditions maritimes et terrestres et dans le domaine de l'archéologie ;
- **1996** : Création d'un service des Archives orales par le préfet Philippe Boisadam et plusieurs relances du projet de musée (ex. délibération du Conseil général en 1997) marquées par le silence de Paris ;
- **1999** : Utilisation de la MaPat comme socle de préparation et de préfiguration du musée à venir (formation d'agents locaux) ;
- **2004-2005** : Conception d'un mémoire universitaire⁵³ sur la MaPat (E. Jolys, 2004, « La Maison du Patrimoine de Mayotte. Contribution à l'élaboration du projet de musée », Université Paris III Sorbonne Nouvelle, Formation continue) dressant un premier état des lieux tout en énonçant des préconisations concernant le futur institut ;
- **2010** : Apport d'une étude de faisabilité par l'Association des Naturalistes, Environnement et Patrimoine de Mayotte : « Étude de stratégie et de faisabilité opérationnelle d'un équipement muséographique à Mayotte », confiée au cabinet BICF (Jean-Loup Pivin), qui reste sans suite ;
- **Avril 2011** : Affectation officielle de La Résidence des Gouverneurs à Dzaoudzi, pour abriter le futur musée, suite à la visite de Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication. Manœuvres politiques et tactiques politiciennes oblige, la volonté de mettre à contribution en priorité le Ministère pour financer la restauration de la bâtisse considérablement dégradée afin d'en faire le site muséal n'a jusqu'alors reçu que peu d'écho ;

⁵³ Devenu l'une des sources privilégiées du Comité scientifique du Musée, ce travail universitaire, selon le PSC actuel, aurait dû être le déclencheur pour la naissance du musée en ce début des années 2000, si les recommandations en question avaient été suivies.

- **2011-2012** : Succession de missions et de rapports « plus ou moins contradictoires » peu adaptés à la réalité et au contexte socio-culturel local « dans la mesure où peu ont eu pour prémisses la prise en compte des besoins socio-culturels spécifiques à Mayotte et les modes de pensée et d'action des Mahorais. La plupart ont plus ou moins consciemment, en appliquant des critères et normes nationaux tels quels, à tout le moins cherché à repousser à plus tard les mises de fonds des administrations concernées. Parmi ces missions, celle de Stéphane Martin, Président du Musée du Quai Branly, (17- 20 juillet 2011), conclut à la faisabilité d'un Musée de France prenant en compte, aux côtés des différentes autres catégories de patrimoine culturel, le patrimoine immatériel de Mayotte. L'État promet d'affecter des moyens importants à ce projet qui a vocation à recevoir le label Musée de France. » PSC MuMa 2016, p.127 ;

- **2012** : Élaboration d'un premier PSC « officiel » qui est resté sans suite. Il a été établi par une équipe d'ingénierie culturelle (Groupement Patrimoine, recherche, avenir), qui a formé du personnel, notamment dans la manière de concevoir un tel musée : respect des spécificités locales en suivant les normes muséales nationales et internationales. Communication avec l'évènement « En route vers le musée de Mayotte », qui a donné lieu à des expositions, à des conférences, à la publication d'une plaquette conçue et diffusée par le Service de communication du Conseil général. Bilan et prise en compte des propositions sur le musée de Mayotte suite aux rencontres et formations tenues du 17 au 28 février 2012 ;

- **2014** : Apport d'une aide matérielle, financière et technique par le ministère de la Culture et de la Communication. Signature d'une convention triennale de développement culturel État-Région au sein duquel, le projet MuMa reste bien représenté ;

- **Septembre 2015** : ouverture du MuMa à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, proposant ainsi préfiguration et exposition temporaire en attendant la restauration de la Résidence des Gouverneurs pour l'installation des collections permanentes et l'ouverture du Musée définitif.

Dans les années 1980, les collectivités locales et leurs services culturels sont soumis à la prééminence quasi exclusive jusqu'alors des professionnels de l'État, ce qui est révélé par le caractère tardif des étapes de création du MuMa. Pour justifier le retard lié à la mise à disposition des locaux restaurés, l'argument avancé dans le PSC est le suivant : « L'une des conséquences de l'application de principes de participation populaire à la création du musée

est la nécessité de temps de préparation et de réalisation plus longs que ce à quoi les procédures administratives conduisent ordinairement (respect strict de l'annualité budgétaire, demande de résultats rapides, discontinuité de la décision publique). C'est aussi le besoin, sur le terrain et de manière à la fois pratique et théorique, de formation des partenaires locaux, formation non seulement technique (prise de son et d'images etc.) mais aussi scientifique (représentativité des choix, mise en perspective culturelle, historique...). Un tel musée ne se fera pas en quelques mois ou en quelques années, et ce qui est important dans son cas comme dans celui d'autres musées ultra-marins - comme la Maison des Cultures et des Mémoires de Guyane à Cayenne, ce n'est pas de faire le musée en tant que tel, de le terminer et de l'ouvrir, mais c'est de le fabriquer. » (PSC MuMa, 2016, 158). Le texte insiste sur l'originalité des modalités de mise en place du musée qui s'inspire de la co-construction déjà éprouvée dans les institutions muséales portant sur les cultures des « peuples autochtones » mais le PSC précise que pour Mayotte, des institutions élues existent, tel le CD qui a toute légitimité dans ce projet même si « l'institution cadiale, héritage de structures antérieures à la départementalisation » doit être associée : le cadî sera membre du Conseil scientifique du MuMa. Car le choix est fait d'une « déontologie adaptée, celle de la participation. »

Tableau 4 : La fréquentation du MuMa en 2016 (dernier trimestre)

Total général	1937
Visites scolaires	255
Visiteurs	816
Inauguration JEP (19 septembre)	560
Centre de loisir	40
Associations	136

Source : MuMa

On peut émettre des critiques quant au fonctionnement du musée. En effet, les horaires ne sont pas adaptés à la situation locale comme la plupart des services publics d'ailleurs. Le musée n'ouvre, notamment, que le samedi matin !

Le musée ne réalise pas encore de nocturnes susceptibles d'offrir d'autres formules de visite ou de découverte du site. Quant à sa communication, elle demeure embryonnaire : ainsi les 1ers samedis du MuMa sont-ils beaucoup moins connus que les 1ers samedis du mois du marché de Coconi !

Ce musée, qui se veut donc un musée pour les Mahorais, n'est pas assez identifié par cette population, qu'il s'agisse des jeunes ou des plus âgés, des habitants des village de brousse du sud et du nord. Enfin, le musée ne possède pas non plus de site internet. Le chemin est long encore vers l'obtention du label désiré : « Musée de France ».

Alors que le PSC de 2016 présente le rôle de la MaPat préfigurant le MuMa, d'autres points de vue sont exprimés, dénonçant plutôt un échec de la MaPat durant ce qu'ils voient comme une période d'inertie du début des années 2000 jusqu'en 2011. Alors que les rédacteurs du nouveau PSC présentent la MaPat instituée pour préparer la création du musée et efficace « sur le plan de la popularisation de la notion de patrimoine, de la vulgarisation et de la médiation », d'autres personnes que j'ai enquêtées⁵⁴ en font plutôt la critique. La MaPat se serait trouvée en situation d'échec face à sa mission de préparation du contenu du musée en raison des mauvaises conditions de conservation des collections patrimoniales acquises. Elle n'aurait pas disposé non plus de moyens suffisants, sur le plan méthodologique, pour élaborer la documentation. Toutes ces difficultés seraient liées à des raisons politiques et administratives diverses et variées, lesquelles sont évoquées dans le PSC : « on résumera la situation en écrivant que c'est un défaut de gouvernance et d'ingénierie généralisé qui en est à l'origine, et qui tient à la complexité de l'administration départementale qui se reflète sur elle : enchevêtrement et dilution des responsabilités, absence d'organigramme clair, insuffisante formation de nombre d'agents, instabilité de ces derniers, pénurie de moyens, locaux insalubres et largement inadaptés, gestion budgétaire aléatoire...». (PSC du MuMa, 2016, 127).

L'Office National des Forêts (ONF)

L'Office National des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1964, assure la gestion de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales, dont plus de la moitié (6,4 millions d'hectares) se trouvent en Outre-mer. Les forestiers assurent donc des missions diverses autour de la gestion et de l'entretien des forêts et des espaces naturels (développement et renouvellement) afin de concilier les trois objectifs qu'avance l'entité, à savoir, « répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public ».

Cependant, l'ONF n'est implanté à Mayotte que depuis 2012 et la départementalisation.

⁵⁴ Le plus souvent des personnes institutionnels : CD, Service du patrimoine et anciens de la MaPat.

Sa mission principale consiste à réaliser des plans d'aménagements des forêts publiques, domaniales et départementales relevant du régime forestier. Il s'agit notamment des forêts départementales de Majimbini-Madjabalini (localisées au Nord de l'île et d'une superficie de 1.269,34 ha, des forêts départementales de Satra Gori et de celles des Monts Choungui (1.165,93 ha) au Sud de l'île. S'y ajoutent les forêts départementales des Monts Dziani Bolé et Hachiroungou (situées au Nord Ouest de l'île, d'une superficie de 592,77 ha) ainsi que les trois forêts domaniales de Voundzé (440 ha), Combani et Dapani (situées au centre et sud de l'île) pour lesquelles le projet de reconstitution de parcelles dégradées et leur aménagement sont en cours d'études grâce au Plan de développement rural de Mayotte⁵⁵. La forêt départementale de Sohoa bénéficie aussi de ce Plan⁵⁶, celle de Sohoa (Ouest) également, avec un plan d'aménagement pour une forêt d'une superficie de 207 ha. Enfin la forêt domaniale de Dapani (340 ha) et les forêts départementales du mont Tchaourembo (206,13 ha) et des monts Benara (830,92 ha), toutes situées dans le sud et le centre de l'île bénéficient d'un plan ONF. Les travaux de réhabilitation écologique de peuplements dégradés dans la forêt domaniale de Voundzé offrent aussi un aperçu des partenariats scientifiques qui peuvent être établis, ici entre l'ONF et le Conservatoire botanique national de Mascarin (chargé de la mise en place et du suivi de placettes semi-permanentes évaluant la réussite des travaux de restauration).

L'office agit donc dans les domaines suivants :

- Production de bois (faible activité mais existante) ;
- Préservation de milieux naturels avec la présence de forêts résiduelles ou de peuplements secondarisés résilients avec de nombreuses espèces indigènes ;
- Accueil du public avec des sentiers de randonnée et l'accès au sommet de l'île comme au mont Benara, (actions et visibilité moindres) ;
- Lutte contre les espèces envahissantes dont la liane *Merremia peltata* dont l'extension est ici jugée problématique ;
- Transformation des plantations réalisées en espèces exotiques qui avaient pour but de couvrir des sols nus dont les *padzas* ;

⁵⁵ Outil de mise en œuvre du FEADER, qui permet le financement par l'Europe de travaux de restauration écologique (mesure - 7.6.1 Préservation et restauration du patrimoine naturel).

⁵⁶ Plan de développement rural de Mayotte, outil de mise en œuvre du FEADER, permettant le financement par l'Europe des plans de gestion des forêts publiques (mesure 7.1.1 : Plans de gestion et de protection des espèces et des milieux forestiers et autres milieux naturels).

- Renforcement des populations d'espèces indigènes dans des zones enliannées ou dans des peuplements secondarisés résilients ;
- Encouragement de la régénération naturelle indigène ;
- Reboisement des zones dégradées avec des espèces indigènes ;
- Préservation de milieux naturels résiduels de l'étage humide comprenant nombreuses espèces indigènes qui nécessitent la mise en place de réserves biologiques ;
- Gestion agro-forestière des zones occupées ;
- Remplacement des plantations réalisées en essences exotiques sur les *padzas* (badlands) par des essences indigènes.

Le Parc naturel marin (PNM)

Les questions de protection de l'environnement et de sa mise en valeur sont devenues des préoccupations communes et mondiales, comme en témoignent les initiatives marquantes depuis les années 1970. Quelques événements ont contribué à fonder une appréhension nouvelle des enjeux environnementaux comme, en 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (CNUEH) pendant laquelle est créé le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ; en 1992, l'organisation, à Rio, du premier Sommet de la Terre, l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et définition de l'Agenda 21 guidant les politiques nationales en matière environnementale... En 2007, en France, le « Grenelle de l'environnement » est la première instance réunissant État, société civile, collectivités, employeurs et salariés autour de ces questions.

Témoignant de cet intérêt porté aux questions environnementales, l'État français décida en 2008 de mettre en place une dizaine de parcs marins, reproduisant le schéma du Parc marin d'Iroise, le premier créé en 2007. L'administration centrale à Mayotte (Préfecture) et les élus locaux virent dans ce type de projet une occasion de promouvoir l'image du patrimoine naturel mahorais au sein d'un haut lieu de la biodiversité mondiale. Le « Grenelle de la mer » renforça ainsi la planification durable de l'espace marin de Mayotte lorsqu'il appuya les propositions locales tout en les intégrant au sein du processus au niveau national. Il contribua ainsi à la création d'un parc naturel marin, dont le décret de création fut signé le 18 janvier 2010, malgré les tiraillements entre les différents acteurs concernés et « contrôlant » la mise en place du Parc (Beretti, 2012). Le PNM couvre l'ensemble de la zone économique exclusive

soit 68 800 km².

Le Parc était concerné par un comité de pilotage⁵⁷ de la mission d'étude pour la création du PNM. Institué en décembre 2008, c'était une instance purement consultative dont la fonction était principalement politico-stratégique, et aujourd'hui administrée par un conseil de gestion dont la composition, est fixée par le décret de janvier 2010, après avoir fait l'objet de diverses propositions et modifications au cours du processus de mise en place du PNM.

Bien qu'il s'agisse d'un organe réflexif au sein du Comité de pilotage, l'absence d'un collectif des usagers non professionnels (population locale) suscite des questionnements même si cette population compose l'une des six catégories du Conseil de gestion. Il en résulterait presque une discrimination vis-à-vis d'une population locale qualifiée comme peu compétente pour apporter sa voix à la création de l'organisme.

Tableau 5 : Les acteurs du comité de pilotage du PNM

Catégorie	Identification	Nombre d'acteurs
Services et établissements publics de l'État (Préfecture, Affaires maritimes, DEAL, DAAF, Délégation régionale du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, etc.)	Échelon territorial de rattachement national	11
Collectivités territoriales [CD, Communes, Syndicat Intercommunal pour l'Eau et l'Assainissement à Mayotte (SIEAM) et le Syndicat mixte d'investissement pour l'Aménagement de Mayotte (SMIAM)]	Échelon territorial de rattachement local	27
Usagers professionnels (secteurs : pêche professionnel, aquaculture, activités touristiques, transport maritime et activités portuaires)		33
Associations de loisirs et de protection de l'environnement et experts		8

Source : Beretti (2012, 205), modifications S. Ayoub, 2018

⁵⁷Une telle instance, réunissant un large panel d'acteurs consultés sur chaque grande étape du dossier de création, permet en effet d'aller dans le sens de l'affichage participatif de l'outil PNM et de légitimer publiquement le travail de la mission.

Tableau 6 : Les membres du comité de gestion du PNM

Catégories	Identification	Nombre d'acteurs
Représentants locaux de l'État (Affaires maritimes, DEAL, DAAF et Zone maritime sud de l'océan Indien)	Échelon territorial de rattachement national	4
Représentants des collectivités locales et leurs groupements (dont CD, Communes)	Échelon territorial de rattachement local	8
Représentants des organisations professionnelles	Degré de structuration-professionnalisation : fort	13
Représentants des associations d'utilisateurs (dont le collectif des pêcheurs en pirogue, associations de plaisanciers, l'association des pêcheuses au <i>djarifa</i> , etc.)	Degré de structuration-professionnalisation : faible	6
Représentants d'associations de protection de l'environnement suivantes : [Fédération mahoraise des associations d'environnement (FMAE), Naturalistes de Mayotte et Oulanga na nyamba]	Préoccupations environnementales : fortes	3
Personnalités qualifiées [dont 1 expert halieute désigné par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), 1 expert en biodiversité récifale et écosystèmes associés désigné par le comité local de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR), 1 expert dans le domaine des mammifères marins désigné par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), etc.]	Rapport à la connaissance : savants	7

Source : Beretti (2012, 207), modifications S. Ayouba, 2018

L. Beretti se base sur la liste donnée par la Préfecture pour formuler un point de vue critique sur la question des deux instances (comité de pilotage et conseil de gestion) sur lesquelles repose la mise en place du Parc marin :

« Ces catégories reflètent la composition du comité de pilotage, à ceci près que le quatrième collègue un peu « fourre-tout » a été ici divisé en trois catégories distinctes : les associations d'utilisateurs, les associations environnementales et les personnalités qualifiées (ex-« experts », dans le comité de pilotage). Les critères d'identification sont donc, sans surprise, les mêmes que ceux utilisés dans le cadre du comité de pilotage. » (Beretti, 2012, 207).

Il faudrait davantage de représentants des catégories tels le groupe des personnalités qualifiées et celui des associations d'utilisateurs. Cela permettrait de mieux prendre en compte l'avis et les préoccupations des acteurs de terrain. Sommes-nous là face à des tactiques politiciennes ou bien sommes-nous réellement face à un outil permettant d'intégrer tous les acteurs concernés ?

Les missions de ce PNM sont semblables à celles de tout parc. Ainsi en témoignent les sept points de l'article 5 de la création du PNM de Mayotte (décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010).

« L'Etat, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du

parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent, dans le respect des orientations de gestion suivantes :

- Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove ;
- Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte ;
- Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte ;
- Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales ;
- Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme ;
- Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre. »

Rappelons aussi que parmi les acteurs de la préservation et de la valorisation des patrimoines environnementaux à Mayotte, l'on compte également la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte (DAF), l'Office National des Forêt (ONF) avec son agence territoriale à Mamoudzou, le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) avec son antenne à Coconi et le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres qui dispose lui aussi d'une antenne à Coconi (CLRL). Les patrimoines invoqués ici sont associés au « naturel » alors que l'environnement, comme on le sait est largement socialisé et donc « culturel ».

Le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM)

Créée en septembre 1986, cette association loi 1901 née sous l'impulsion de botanistes dont Thérésien CADET, botaniste réunionnais, et d'hommes politiques préoccupés par la diversité du patrimoine végétal réunionnais et de ses risques de disparition. Elle est agréée « Conservatoire Botanique National » par le Ministère de l'Écologie, du Développement

Durable et de l'Énergie pour mener des missions de connaissance, de conservation, d'expertise et de sensibilisation sur les enjeux liés au maintien du patrimoine végétal à la Réunion comme dans le reste des territoires français de l'océan Indien⁵⁸. Le CBNM est également labélisé « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » (CPIE) par l'Union Nationale des CPIE à partir de 2000, afin d'intensifier les approches territoriales intégrées en relation avec les principaux enjeux de la flore et des habitats. Le CBN-CPIE Mascarin est la seule structure à détenir cet agrément et ce label sur l'ensemble des territoires français de l'Outre Mer. Depuis juin 2014, les activités de l'association ont divisées en 2 entités distinctes : le Conservatoire Botanique National - CPIE Mascarin qui s'est recentré sur les missions scientifiques ; Mascarin, Jardin Botanique de La Réunion (un service de la Direction de l'Environnement par le Conseil Départemental de La Réunion) qui assume toute l'activité relative à l'accueil des publics et à la gestion des collections. Ainsi ces deux services poursuivent leurs actions en toute cohérence et complémentarité sur le site de Colimaçons à la Réunion.

Les missions du CBNM sont donc les suivantes :

- Connaître la flore et les habitats naturels et semi-naturels, consolidation et actualisation des données ;
- Conserver, par la sauvegarde du patrimoine végétal endémique et indigène, des espèces menacées ;
- Conseiller l'État et les collectivités territoriales à travers des expertises scientifiques et techniques ;
- Sensibiliser et informer le public sur les enjeux de la conservation du patrimoine végétal indigène.

A partir de 2004, une antenne du Conservatoire Botanique National de Mascarin a été constituée à Mayotte avec des contacts soutenus liant ce Conservatoire et Mayotte. Et dès avant, il y eut des missions ponctuelles pour aboutir à de l'assistance à projets. L'extension de l'agrément à Mayotte, en 2007⁵⁹, marque donc le début officiel du développement de l'antenne locale qui n'ouvrit toutefois ses portes qu'en 2009 à Coconi (suite au transfert en 2008 de l'Herbier de

⁵⁸ L'agrément national fut délivré en 1993 pour La Réunion, puis au territoire de Mayotte et à ceux des îles Éparses en 2007.

⁵⁹ Le Conservatoire botanique national de Mascarin à La Réunion a reçu, par un arrêté du 31 août 2007, un agrément de cinq ans pour intervenir à Mayotte.

Mayotte établi initialement par la DAF). Le Conservatoire à Mayotte est aujourd'hui pourvu d'une équipe de 4 chargés de mission. Le CBNM a réalisé l'Index de la flore vasculaire⁶⁰ (Trachéophytes) de Mayotte (Floremaore), une source d'information permanente et actualisée sur la diversité de la flore de l'île, développée depuis 2002. Cette banque de données scientifiques est un programme de connaissance et d'information soutenu par le Ministère de l'Environnement, entrepris par le CBNM dans le cadre de ses missions d'observatoire de la flore et de son agrément national. Cette banque de données a acquis la valeur d'une référence scientifique régionale de grande importance. Elle est riche de 3200 échantillons dont 2000 échantillons classés depuis 2000 (près de 1000 espèces présentes à Mayotte) suite au travail de collaboration avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. Depuis peu, cette banque de données est régulièrement enrichie de nouveaux spécimens avec des échantillons récoltés dans les autres îles des Comores (Mission Grande Comore 2006 et Anjouan 2009). Il s'agit là de la troisième plus importante collection de l'océan Indien après celles d'Antananarivo et de l'Université de La Réunion. Ainsi un contact permanent avec des institutions scientifiques reconnues sur le plan international accroît la crédibilité et favorise l'avancement des actions. Le CBNM travaille également depuis à la réalisation d'un atlas de la flore de Mayotte de manière à dresser l'inventaire exhaustif (encore manquant) de la flore mahoraise. Conformément aux cahiers de charges des Conservatoires Botaniques Nationaux, l'antenne de Mayotte développe donc sur son territoire les quatre missions fondamentales d'un CBN :

- la connaissance de la flore et des habitats⁶¹ naturels et semi-naturels (dont la contribution en 2005 à la mise en œuvre de l'inventaire ZNIEFF) ;
- la conservation⁶² (sauvegarde et préservation) des espèces et des espaces menacés ;

⁶⁰ Ce programme a déjà couvert l'ensemble de Petite Terre et de l'îlot M'bouzi ; actuellement, la prospection de Saziley et de la réserve de Majimbini est en cours. L'index de la flore vasculaire de Mayotte, référentiel taxonomique indispensable à tous projets liés à la flore.

⁶¹ Dans le domaine de la connaissance des habitats naturels de Mayotte, une cinquantaine d'habitats a été identifiés. La connaissance de chacun d'entre eux est formalisée sous la forme de "Cahier d'Habitats". Une douzaine de fiches descriptives sont actuellement rédigées. Cette connaissance basée sur des relevés de terrain (phytosociologie) permet de décrire et de réviser constamment la typologie des habitats de Mayotte.

⁶² En termes de sauvegarde et de préservation des espèces menacées et des milieux naturels, le CBNM a donc réalisé trois Plans Directeurs de Conservation sur les espèces que voici : le café endémique des Comores *Coffea humblotiana*, la fougère arborescente *Cyathea boivinii* et le baobab malgache *Adansonia madagascariensis*.

- une assistance technique et scientifique auprès des services de l'État et des collectivités locales, dont le travail de délimitation des zones humides effectué en 2010 et 2011 à la demande de l'État (service de l'eau de la DEAL) ;
- la sensibilisation et l'éducation du public à la richesse végétale de l'île à travers des manifestations ouvertes.

L'un des principaux chantiers du CBNM est la définition et la cartographie d'une typologie des habitats naturels de Mayotte pour mieux dégager une stratégie de conservation des espèces les plus rares.

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CLRL)

Après avoir pris conscience de la valeur écologique, sociale, économique et culturelle de son littoral, la France décide de préserver ses espaces naturels littoraux de manière aussi à les rendre accessibles à tous. En 1975, l'État crée le Conservatoire du littoral, un établissement public sans équivalent en Europe dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral qui sont menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés et accueillants dans le respect des « équilibres naturels »⁶³. Le Conservatoire du littoral possède environ 700 sites répartis sur 166 000 hectares. Il s'agit de plus de 8 000 km de rivages dont 3 332 km dans les DOM.

Depuis plus de trente ans, le CLRL a donc pour mission de préserver des sites naturels le long des rivages. Pour ce faire, il acquiert des terrains qu'il remet ensuite en gestion aux collectivités locales et aux associations qui les entretiennent avec l'aide des usagers (éleveurs, agriculteurs, etc.). À ce jour, le Conservatoire du littoral préserve près de 20 000 hectares en outre-mer, répartis sur 150 sites naturels, dans les cinq DOM et trois collectivités/ou territoire d'outre-mer (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Pour ce qui concerne Mayotte, cela fait à peine une dizaine d'années (12 ans) que le Conservatoire du littoral y est présent et de ce fait, les effets induits par ses actions sont encore peu mesurables. Mais, grâce à son intervention foncière, il y protège 1 708 hectares de rivages boisés, sableux ou rocheux, répartis sur une quinzaine de sites. C'est tout de même à ce titre que de nombreux habitats d'espèces menacées et d'écosystèmes « remarquables »

⁶³ Cette notion très contestable est communément utilisée, on le sait, par les scientifiques eux-mêmes placés en position d'expertise « politique ».

(plages de pontes pour les tortues marines, lacs, mangroves, îlots, forêt sèche, etc.) sont préservés en termes de biodiversité.

Comme tout conservatoire touchant au patrimoine naturel/environnemental, les actions du Conservatoire du littoral sont conduites selon les 3 principaux axes d'intervention :

- Maintien de grandes entités paysagères naturelles ;
- Protection des écosystèmes littoraux à intérêt écologique fort ;
- Accueil du public sur les sites pour la découverte et la sensibilisation aux enjeux de préservation du patrimoine naturel et culturel.

Pour mener à bien ces actions, le Conseil Départemental, gestionnaire des sites, tente d'y mener une politique de gestion grâce à une cellule composée de 50 gardes du littoral. Ceux-ci assurent la surveillance, l'entretien des sentiers, la coordination des usages agricoles et le suivi des écosystèmes et des espèces. Cependant, sur un territoire fortement impacté par le changement paysager (développement de l'agriculture, déforestation, etc.) tel Mayotte, le nombre de gardes du littoral affectés se révèle dérisoire et par conséquent leur activité demeure très limitée. Chaque année, un comité de gestion est organisé pour chaque site, réunissant élus locaux, partenaires et associations locales pour présenter le bilan des actions engagées et valider la programmation de l'année suivante.

Une remarque mérite d'être retenue : dans les organismes ressources, lorsqu'il s'agit d'une Direction, comme pour le comité de pilotage du Parc marin, on rencontre davantage de métropolitains comme lorsqu'il s'agit de services de l'Etat avec des tâches administratives comme la DAC. Cependant, les services qui nécessitent du travail sur le terrain comprennent des locaux qui vivent dans la proximité de ces patrimoines. Il en est de même pour les services de la collectivité territoriale où les Mahorais sont plus représentés que les « expatriés ». Cette distribution des rôles n'est pas sans conséquences dans la définition de l'objet patrimonial qui mêle des arrière-plans intellectuels individuels et institutionnels inégalement partagés, sans parler des intentions. Sur les périmètres du patrimoine dit naturel, cependant, les slogans mondialisés ont fait leur effet, ce qui se retrouve à travers les diverses opérations de classement et les institutions qui les encadrent. Or, mis à part au MuMa, encore en gestation, les certitudes ne sont pas aussi assurées du côté de la « culture ».

Chapitre 3 : CLASSEMENTS ET PROTECTION

Classement et protection du patrimoine n'ont guère été envisagés avant la fin de la décennie 80 à Mayotte, les écosystèmes remarquables ayant été les premiers repérés par l'usage de normes internationales (UNESCO, UICN). Il n'en va pas de même des objets culturels qui sont chargés d'une histoire encore marquée par les ruptures soulignées. Ce qui rend plus difficile la constitution d'un patrimoine qui, au présent, renvoie aux tensions contemporaines agitant la société mahoraise.

1. Signes d'orientation

La convention 169 de l'OIT (1989, applicable en 1991) prévoit dans ses articles 4 et 5 que « Des mesures spéciales doivent être adoptées, en tant que de besoin, en vue de sauvegarder les personnes, les institutions, les biens, le travail, la culture et l'environnement des peuples intéressés » ; qu'il faudra : « reconnaître et protéger les valeurs et les pratiques sociales, culturelles, religieuses et spirituelles de ces peuples et prendre dûment en considération la nature des problèmes qui se posent à eux, en tant que groupes comme en tant qu'individus ». La déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) reprend l'idée en développant des thèmes qui ont fortement à voir avec le patrimoine comme bien présent et actif dans l'identité sociale (articles 11 à 34). L'Article 11, par exemple, stipule que : « les peuples autochtones ont le droit d'observer et de revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes. Ils ont notamment le droit de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture, telles que les sites archéologiques et historiques, l'artisanat, les dessins et modèles, les rites, les techniques, les arts visuels et du spectacle et la littérature ». L'article 25, quant à lui, prévoit que : « les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures ».

La question de l'autochtonie est rarement soulevée comme telle à Mayotte. L'option choisie en 1976 rend difficile une revendication de ce type qui ne se manifeste qu'à travers des positions culturelles d'expression politique (autour de l'islam notamment). L'histoire du peuplement de Mayotte rendrait d'ailleurs délicate une argumentation fondée sur la primauté du droit du premier arrivé, collectivement identifiable aujourd'hui sous la forme d'une

communauté entretenue. Quoi qu'il en soit, la France n'a pas ratifié la convention 169, contraire à la constitution (indivisibilité de la République). Et si elle a signé la convention de 2007, son application est impossible en l'état du fait de la seule reconnaissance des droits individuels et non des droits communautaires (impossibilité française à délimiter juridiquement des communautés « ethniques » comme corps intermédiaires).

Le projet scientifique et culturel du MuMa y revient comme pour faire siennes les orientations des deux références internationales tout en ménageant le cadre juridique (et politique) dans lequel il doit s'inscrire. Ce qui dénote une prudence adaptée. « Sur un plan général, la France ne reconnaît que la communauté nationale, et pour cette raison n'a pas ratifié la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail, qu'elle a pourtant signée, essentielle en ce qu'elle reconnaît aux peuples autochtones dont elle énonce les critères d'identification, leurs droits, y compris collectifs, sur leurs techniques et leurs pratiques culturelles que leur Etat d'appartenance s'engage à protéger par des mesures spécifiques, et garantit leur implication dans le processus décisionnel de tout projet de développement sur leur territoire. Pour la même raison n'est pas appliquée en France la déclaration sur les droits des peuples autochtones, adoptée le 7 septembre 2007 par l'Assemblée générale de l'ONU, qui établit un cadre universel pour le respect des droits des peuples autochtones, et affirme l'importance d'encourager leur participation dans tous les domaines qui les concernent. Quant à la question linguistique, si les langues « de France » sont reconnues comme appartenant au patrimoine national et à ce titre peuvent bénéficier de moyens publics de conservation, elles n'ont pas de statut et la non-ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires, toujours pour des raisons constitutionnelles, va dans le même sens. La Déclaration de Cayenne du 18 décembre 2011, conclusive aux États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer, trace des perspectives qui ont été saluées comme allant dans le bon sens, mais ses préconisations n'ont guère été concrétisées pour l'instant. » (PSC MuMa 2016, 157).

Le MuMa, en tant qu'outil de mise en valeur de tous les patrimoines, se réfère aussi aux réalisations faites sur le territoire. De ce fait, la création en 2014 de la Commission Mahoraise du Patrimoine et des Sites (CMPS), déclinaison locale de la CRPS (commission régionale du patrimoine et des sites), et l'action conjuguée du Conseil départemental (DDAC) et des services de l'État (DAC) rentre dans le même cheminement de valorisation des patrimoines culturels comme souhaite aussi le défendre le projet du Musée. Le CMPS donne donc suite aux

quelques classements que nous connaissons aujourd'hui notamment celui de la Résidence des Gouverneurs et de la Mosquée de Tsingoni. Ces actions ouvrent ainsi des perspectives financières et techniques nouvelles. Reste à voir comment les ou l'organisme concerné(s) par l'application et la mise en œuvre final des actions gèreront leurs projets et opérations. Car, faut-il le préciser, la création de la CMPS montre aussi la réalité de terrain d'une entité restée trop longtemps en sous-effectif et sous tutelle régionale, et qui n'est parvenue jusqu' alors qu'à assurer la protection juridique de deux seuls monuments, bien que d'autres sites d'intérêt au moins équivalent, n'en bénéficient pas (Mosquée de Polé et abords/site, usines sucrières...).

Mais la présence déjà d'une Directrice à l'Action Culturelle ainsi que l'arrivée d'un ingénieur compétent et expérimenté, notamment en matière de patrimoine, semble ravir l'institution muséale qui pense « rattraper le temps perdu, du moins de combler les vides juridiques les plus criants » (PSC du MuMa, 2016, 118). La commission régionale devrait voir toutes ses démarches administratives accélérées par la validation des propositions d'acquisition et par la protection des objets mobiliers. La collecte par le musée reste surtout centrée sur le patrimoine archéologique et les petits objets « ethnographiques » dont l'exposition permanente n'est pas encore effective. Pour ce qui est des patrimoines se rapportant à l'environnement naturel, le MuMa diffuse généralement des vidéos réalisées ou obtenues des autres organismes partenaires (ex. Parc marin) ou expose quelques items parfois relevant de dons ou de legs (ex. squelettes d'animaux marin). Le système de mise à disposition d'objets patrimoniaux par des privés n'est pas encore ici effectif.

Finalement le patrimoine, pourrait-on dire, est au Musée plus qu'en des sites faisant encore lieu. Ce qui est un signe dont nous retrouverons la signification au chapitre de la valorisation, notamment touristique mais aussi socio-culturelle et politique (troisième partie). On attend alors qu'à Mayotte la commission des sites tiennent compte de la particularité immatérielle des patrimoines locaux attachés aux sites physiques sélectionnés dans le territoire d'une population à la base non occidentale. La Guyane fait aujourd'hui office d'exemple. C'est ainsi que les États généraux de l'outre-mer, en 2009, ont initié une démarche volontariste en matière de développement d'une politique de protection et de reconnaissance du patrimoine à Mayotte. Le projet du MuMa s'inscrivant ainsi dans la volonté des acteurs locaux, de concrétiser un projet de mise en lumière des patrimoines mahorais, en étroite relation avec d'autres initiatives. Toujours le Musée est central.

Quoi qu'il en soit, la proposition de l'ancien Conseil Général pour une implication de l'État dans le cadre du XI^e contrat de Plan 1994-1998, parle déjà de conservation et de réhabilitation de patrimoine (PSC du MuMa, 2016, annexes p. 130). A nouveau, la délibération 2403/2015 du Conseil départemental cette fois, revient sur les orientations de la politique culturelle (PSC MuMa, 2016, annexes p. 158) en énonçant l'objectif de se « doter d'un service qui aura comme mission d'œuvrer dans l'objectif d'étudier et d'adopter un alphabet standard des langues régionales de Mayotte, ainsi qu'une grammaire ». Enfin, une convention de développement culturel pour les années 2014-2016 a été signée entre le Conseil départemental et le Ministère de la Culture (PSC MuMa, 2016, annexes p. 171 et p. 182) dans le sens de l'identification et de la valorisation du patrimoine local selon des critères locaux. Ces « nouvelles » orientations désignent d'autres objets patrimoniaux que ceux qui entrent dans la catégorie des « Monuments historiques » (au nombre de neuf !) en montrant bien l'étroitesse des premières actions. La maison du gouverneur, la mosquée de Tsingoni, l'ancienne usine sucrière de Dembeni, la caserne de Petite Terre, l'ancienne sucrerie de Soulou, le minaret de la mosquée de Tsingoni, la mosquée-*ziyara* de Polé relèvent d'une conception monumentale qui se rapproche des motifs présidant au classement des objets « naturels ». La matérialité « exceptionnelle » ou « remarquable » prévaut.

2. Critères de classement et sites du patrimoine naturel

Quelques constats

Les espaces naturels ont été fortement transformés, surtout du côté des plaines côtières, par le défrichement et la mise en culture de plantes commerciales (canne à sucre, café, cannelle, ylang...). La population s'est accrue (natalité, immigration clandestine, etc.), de nouveaux villages ont été créés, des voies de communication ont commencé à relier les localités, sans que les politiques d'urbanisme en aient suffisamment anticipé les conséquences en termes d'infrastructures ni d'habitats sociaux. La forêt secondaire remplace de plus en plus la forêt primaire. L'espace naturel s'est réduit, mais dans des proportions malgré tout encore supportables et qui restent compatibles avec le maintien d'une biodiversité fonctionnelle.

Depuis le dernier quart du XX^e siècle, tout change : la population a explosé, la pression sur l'espace n'a cessé de croître à la fois pour répondre aux besoins de l'urbanisation et à la soif de terres agricoles. De nouveaux espaces ont été déforestés ; faute de terres la jachère a souvent été abandonnée et les rendements agricoles stagnent ; le rempart de biodiversité que

constituait la politique des « réserves forestières » a cédé sous la pression des occupations illégales ; les réserves ont été mitées par les exploitations sauvages. En vingt ans la forêt a régressé autant que pendant les 150 ans qui ont précédé. Cette disparition de la forêt nous entraîne sur la mauvaise pente qu'ont suivie avant nous Anjouan, Madagascar et plus encore Haïti, avec le cortège de conséquences provoquées par la disparition du couvert forestier : réduction des ressources en eau, perte de la biodiversité, accélération de l'envasement des sols, envasement du lagon.

Du côté du lagon ce n'est pas mieux : la surpêche, la pollution et l'envasement font courir le risque d'asphyxie à l'un des plus beaux lagons qui soient. Quand il n'y aura plus de vie dans le lagon, il n'y aura plus de pêche, plus d'intérêt à venir plonger pour admirer la diversité corallienne ou voir évoluer tortues, baleines et dauphins. L'attrait touristique de l'île aura disparu. Dans un lagon mort - comme à l'île Maurice - il ne restera plus qu'à développer des « loisirs nautiques », si toutefois des touristes acceptent de venir payer nettement plus cher à Mayotte pour avoir les mêmes activités qu'à Maurice.

« Le Conseil Général a certes pris en 2014 l'heureuse décision de proposer le classement du lagon au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est une perspective enthousiasmante si les collectivités, l'État et les particuliers œuvrent ensemble pour restaurer la bonne qualité des eaux du lagon en généralisant l'assainissement et en enravant l'érosion des sols sur les bassins versants. Sinon ce sera une occasion perdue. Il n'y en aura probablement pas d'autres. [...] Le MuMa doit contribuer à la sensibilisation aux enjeux vitaux que recouvre cette notion [de développement durable], dans un territoire encore riche mais fragile et en risque immédiat. La relation hommes-milieux dont l'équilibre a permis le développement social et culturel est précisément ce que le musée doit faire percevoir, avec les responsabilités politiques que cette prise de conscience implique. Pendant qu'il en est encore temps il faut sauver ce qui peut l'être, dans l'intérêt des générations futures. Le contexte n'est certes guère favorable : il n'existe aucun organisme de recherche à Mayotte qui pourrait se faire lanceur d'alerte, les pouvoirs publics ne semblent pas réellement convaincus que la protection de l'environnement et de la biodiversité n'est pas moins importante que l'emploi, la santé, l'éducation, le logement. Quant à l'opinion publique, qui ne pourrait donc être mobilisée que par les seules associations, elle est pour l'instant fermée à ce discours et se laisse séduire par le chant des sirènes de la consommation. Le concept de développement durable n'a aucune réalité

concrète à Mayotte, si ce n'est quelques trop modestes avancées comme la mise en place du tri sélectif, insuffisamment généralisé mais prometteur. » (PSC MuMa, 2016, 35)

Tout nous rappelle que rien n'est éternel. Sur l'abondance de la richesse naturelle comme culturelle mahoraise, la sonnette d'alarme commence donc à être tirée par des organismes officiels ou missionnés (CSPN, MuMa, UICN etc.) et des groupements d'intérêts divers dont les associations de sauvegarde des patrimoines (Mayotte nature et environnement, Les Naturalistes de Mayotte, Réseau échouage ou autres associations importantes, Ouzouri wa mtroumché, etc.). Le côté irréversible de la perte tant avancé, on peut quand même se demander si l'objectif de ces différentes organismes est le même, à savoir vouloir sauvegarder ou seulement garder des choses vivantes malgré les évolutions qui peuvent influencer directement la nature même de ces patrimoines ? La forêt est évoquée car particulièrement visée. L'abondance de la forêt, originelle ou pas, souvent évoquée comme étant à l'abri de la pression anthropique pour une population restée jusqu'au XIX^e siècle en très faible nombre (3 000 habitants ?) ne peut être avancée comme argument en permanence dans le seul but de montrer que depuis les débuts de la colonisation jusqu'aux années 1970, l'environnement naturel et culturel a été fortement modifié. Ainsi par ses interrogations, le PSC du MuMa 2016 nous résume-t-il clairement la situation.

Des « lambeaux d'espaces naturels » ne subsistent que sur les sommets, à l'image des vestiges de forêt primaire, des forêts sèches du Sud Est bordant des plages de ponte comme Saziley-Charifou, les îlots réserves, les passes à forte concentration de biodiversité comme la passe en S, etc., représentant aujourd'hui des zones d'intérêt écologique de grande importance en terme de conservation de la nature, perçues comme pas totalement à l'abris des « menaces » (fréquentation anarchique, déforestation pour l'agriculture ou construction, surpêche et pêche non autorisée). Il faudrait opposer à cela des outils de gestion donc de préservation/conservation. Le PSC estime qu'« Il est encore temps d'éviter le scénario catastrophe : des espaces naturels transformés en bananeraies et en *padzas*, un lagon mort ayant perdu ses ressources halieutiques et ses atouts touristiques. Il faut pour cela que les acteurs soient capables de construire un développement qui préserve le patrimoine naturel pour l'avenir. C'est précisément cela le développement durable. » Sauf qu'il se peut qu'il soit déjà trop tard, vu l'augmentation des surfaces cultivées plus accessibles à tous que la mer, surtout depuis la rédaction de ce PSC. Deux ans (2016-2018) semble un laps de temps court

mais déjà long au regard des changements quotidiens que connaît l'île. Là encore tout dépend du point de vue.

Pour résumer, les préoccupations sur les changements climatiques et environnementaux sont telles que se développent des théories catastrophes ou réalistes (?) présentant le changement climatique comme principal facteur de risques pour l'écosystème de Mayotte : les températures annuelles moyennes de l'océan Indien estimées à 2,1°C de plus d'ici 2100⁶⁴. L'élévation du niveau de la mer deviendrait un autre problème dans la mesure où le récif barrière (voué à l'immersion ou à la destruction), ne permettrait plus de protéger le littoral. Aussi, la fréquence accrue d'événements climatiques (cyclones ou dépressions tropicales), les risques naturels, le relief et la géologie (mouvements de terrain, inondations, etc.) complèteraient le scénario catastrophe.

Malgré donc le fait que le conservatoire du littoral ait acquis une partie des littoraux de forêts et fourrés secs, la pression anthropique reste une menace inquiétant les autorités fortement occidentalisées dans leur orientation de gestion ... D'après des images SPOT prises entre 1987 et 2002 (DAF-UICN), environ 12 000 ha de forêts auraient été sacrifiées malgré une reconquête forestière survenue entre 1949 et 1987, due à l'arrêt des dernières usines sucrières et à la fin de la culture du sisal et du riz. Cependant, la déforestation reste le plus grand fléau que connaissent ces espaces. C'est également la quête du bois qui a poussé les Arabes démunis de cette matière première, à traverser le golfe persique pour s'en procurer dans l'océan Indien et sur les côtes africaines. Ainsi commence dès le Moyen-âge, le commerce en tout genre sur cette voie de navigation (notamment pour le fer à destination d'Inde ou le bois à destination des pays arabes (Allibert, 1984, 1988). Aujourd'hui, seules les forêts sommitales ou nichées sur les crêtes et à fortes pentes ont été épargnées par la pression anthropique accrue. Les exploitations agricoles polyculturelles et la foresterie, dont le charbonnage illégal, seraient responsables de la disparition de 20 % à 30 % des forêts au cours de la seule moitié du XX^e siècle. Toutefois, des reliques de forêts dominées par des espèces indigènes tentent bien que mal de subsister à basse altitude. Ainsi, la topographie joue un rôle essentiel dans la conservation des forêts mahoraises. Cependant, il ne demeurerait plus que 5 % de forêts autochtones originelles dont 2 % en mangrove. De plus, à Mayotte, les directives 92/43/CEE du 22 juillet 1992 et 79/409/CEE du 25 avril 1979 relatives aux sites Natura 2000 ne s'appliquant pas, il n'existe pas de tels sites contrairement aux autres DOM,

⁶⁴ D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

alors que ceux-ci restent fort intéressants notamment pour les zones de protection des habitats et des espèces liées à l'eau⁶⁵. De plus, même les quatre types de protection que nous avons cités ne sont quelquefois que des formes de protection sans mesures réglementaires. Par ailleurs, s'échafaude (en 2015) un schéma régional de cohérence écologique, censé définir la trame verte et bleue mahoraise via la définition de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

Le critère de classement du patrimoine naturel qui prévaut chez tous et qui est résumé ou exposé légitimement par les experts du MuMa est donc principalement la menace de disparition. La perspective touristique peut alors être utilisée de manière ambivalente et permet de glisser du patrimoine naturel au patrimoine culturel.

La protection du patrimoine passe par le tourisme, bien que certains pensent que le tourisme détruit et ne conserve pas le patrimoine. Il s'agit donc souvent d'un moteur de la conservation et de mise en valeur patrimoniale. Le tourisme qui n'a été jusqu'ici que peu développé n'a joué qu'un rôle marginal dans la prise de conscience patrimoniale, notamment culturelle. « Le secteur de l'économie touristique se structure progressivement et souhaite depuis plusieurs années déjà dépasser le registre du folklore et utiliser le patrimoine comme marqueur de spécificité culturelle ultramarine. La présence d'objets artisanaux à caractère patrimonial, comme la poterie ou les activités du maquillage féminin, dans des salons touristiques par exemple, et un discours plus basé sur la découverte culturelle (à travers la musique et la danse en particulier, patrimoine encore insuffisamment connu et valorisé) pourraient contribuer à une meilleure identification des professionnels de la destination Mayotte, se démarquant en cela de celles de La Réunion, Maurice, Seychelles, habituellement en position de force. » (PSC MuMa, 2016, 118).

Les sites naturels classés

Les forêts

Les autorités montrent leur volonté de collaborer avec le public local détenteur de savoir, les scientifiques plus souvent extérieurs, tout en s'adressant, dans le même temps aux

⁶⁵ « Il s'agit de zones désignées comme zones de protection des habitats et des espèces et où le maintien ou l'amélioration de l'état des eaux constitue un facteur important de cette protection, notamment les sites Natura 2000 pertinents désignés dans le cadre de la directive 92/43/CEE et la directive 79/409/CEE. » DEAL de Mayotte, 2015, p.13.

visiteurs. L'ouvrage consacré à la forêt en est un signal. « Une grande partie du patrimoine naturel forestier de Mayotte se confîne dans quelques espaces naturels souvent réduits à de simples vestiges. De nombreuses espèces sont menacées d'extinction avant même qu'elles ne soient connues du public ou des scientifiques. A la différence d'autres territoires où les travaux sur la connaissance de la biodiversité sont bien entamés, à Mayotte des lacunes subsistent. Il existe à ce jour encore très peu de publications sur la faune et la flore locales. Or les exigences de préservation et de gestion durable imposent une connaissance accrue de cette richesse pour mieux se l'approprier et la préserver. Cet ouvrage s'inscrit dans une double logique de vulgarisation de la flore forestière et de contribution à une gestion rigoureuse des forêts publiques locales. Il s'adresse aussi bien au promeneur, au botaniste amateur qu'au professionnel de la gestion forestière. Il peut par ailleurs servir d'outil de travail sur le respect des arbres et de la nature au cours d'action d'éducation à l'environnement. De nombreuses espèces méritent notre attention car elles apportent une information précieuse sur un milieu ou possèdent des propriétés remarquables tels que des vertus médicinales, ou plus généralement car elles sont d'importance patrimoniale pour Mayotte. (...) Chaque espèce décrite est désignée par son nom scientifique (en latin) ainsi que son nom commun en shimaoré, shibushi et français lorsque cela est possible. Des indications sur les utilisations connues de chaque espèce sont fournies. A noter que bon nombre des propriétés médicinales attribuées aux espèces décrites dans l'ouvrage relèvent de la pharmacopée traditionnelle et n'ont pas été vérifiées scientifiquement. On demandera donc au lecteur de rester vigilant sur l'emploi des plantes en question. (...) En complément de cet ouvrage, la création d'un parc forestier est en cours de développement par le Service des Ressources Forestières du Conseil Départemental, tout autour de son site à Coconi. Ce projet est destiné, en plus de sa vocation scientifique, à amener la forêt aux Mahorais et à favoriser l'appropriation de ce patrimoine naturel par la population. Le défi à relever pour les gestionnaires des domaines forestiers mahorais est de préserver les espaces naturels relictuels, l'état boisé et la couverture forestière dans un contexte écologique contraignant, de forte pression foncière, et de faible rentabilité économique. Ils doivent ainsi assurer la pérennité des peuplements forestiers face aux pratiques et aux populations les mettant en cause. La mise en œuvre à l'échelle de l'île des Orientations Forestières du Département de Mayotte (approuvées par arrêté ministériel le 21 octobre 2015), valant Schéma Régional et Directive Régionale d'Aménagement, est capitale pour assurer la gestion durable des forêts, pilier de la politique forestière française. Ce document définit les principes fondamentaux de conservation de la biodiversité, facteur déterminant de la résilience des forêts pour leur

maintien et leur adaptation aux changements climatiques globaux (fonctions environnementales) et le rôle multifonctionnel de la forêt, dans l'aménagement et le développement local (fonctions socio-économiques). Il constitue également une des clefs pour favoriser la prise en compte du patrimoine naturel par les populations locales (éco-responsabilité) » (Soidri et Attoumani, 2016, 9 ; 15).

Sur les centaines d'espèces de la flore recensées en 2006, les espèces les plus menacées font l'objet de mesures de protection depuis l'arrêté préfectoral du 7 août 2000. En matière de protection de la faune, les habitats sont les éléments qui nécessitent le plus de protection faute de quoi les actions sont stériles. La forte pression anthropique exercée sur les espaces naturels réclame parfois de s'orienter vers la création d'espaces spécifiques (réserves, aires protégées, etc.) entretenus par un personnel qualifié (professionnels et associations) pour modérer l'érosion préoccupante des habitats. Il devient nécessaire de réfléchir à des classements en réserve naturelle de certains milieux comme les îlots, lambeaux de forêt humide et mésophile, forêts littorales et forêts sèches de Saziley-Dapani-Charifou avant que l'agriculture illégale et l'urbanisation rampante ne touchent ces riches espaces de la biodiversité.

Les mangroves et les zones humides

La mangrove de Mayotte appartient au domaine public maritime qui est imprescriptible et inaliénable. Cette mangrove est soumise au régime forestier qui proscrie le défrichement, mais est également soumise à la loi sur l'eau. Il existe un Atlas des mangroves de Mayotte, actualisé en 2013, qui dresse un état des lieux de chaque mangrove et propose des mesures de gestion à moyen et long terme. En complément de cet inventaire, des tests de reboisement ont été engagés sur des zones dégradées. C'est ainsi qu'en 2012, le programme européen BEST financé par l'Europe et l'Agence française de développement (programme portant sur la mise en place de réserves biologiques en forêt relevant du régime forestier et touchant aussi aux écosystèmes côtiers) fut lancé par l'ONF. L'importance d'éduquer la population à son environnement se faisant parfois pressant pour des municipalités dépossédées quotidiennement de leurs espaces par leur propre population, une étude de faisabilité est en cours de réalisation à la demande de la Mairie de Chirongui, sur un possible « Musée de la mangrove » sur son territoire.

Les zones humides intérieures ont fait l'objet, quant à elles, d'un recensement en 2010-2011 par le Conservatoire botanique national de Mascarin. Environ 638 ha de zones humides

(sur un potentiel de 1 643 ha) bénéficient en 2012 d'une gestion de site réglementaire ou foncière

Les habitats naturels des mangroves centrales et externes de Mayotte sont donc pour la plupart, considérés comme rares, voire exceptionnels pour certains. Tel est le cas des mangroves médiolittorales sur fond rocheux, comparables aux atolls coralliens d'Europa et des Seychelles⁶⁶. Aujourd'hui, cet espace de plus en plus réduit par la pression anthropique, peine à retenir et filtrer les terres boueuses se déversant dans le lagon, pour éviter qu'elles n'asphyxient les coraux et appauvrissent sur leur passage la réserve nutritive marine. Plus d'une dizaine de sites présentent un fort intérêt écologique pour leur rôle biologique et pour leur rôle de protection contre les risques de submersion marines : mangrove de Bouéni, de Dzoumogné, de Tsoundzou-Passamainty, de Dembeni-Hajangoua, de Soulou, de Kawéni, de la Vasière des Badamiers, etc.⁶⁷.

« Les sites d'importance internationale pour les oiseaux forestiers de Mayotte selon les critères de *Birdlife* sont les massifs de Hachiroungou, de Mtsapéré-Combani, du Benara, du Choungui-Saziley, et la mangrove de la baie de Bouéni. Ces sites sont déjà identifiés comme des Iba (*important bird area*) ou Zico (zone importante pour la conservation des oiseaux). Ils couvrent une superficie de 6960 ha. La forêt de Sohoa répondrait également aux critères Iba. Les mangroves dans leur ensemble sont des sites très intéressants pour la nidification des oiseaux terrestres comme le Souïmanga de Mayotte, l'oiseau lunette, le Moucherolle et le foudi Malgache » (UICN).

Les zones d'inventaires dont les ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux) s'avèrent être des espaces comprenant des milieux importants pour le cycle de vie de nombreuses espèces d'oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration, etc.). Pourtant, ces zones ne confèrent aux sites concernés aucune protection réglementaire. A Mayotte, il n'existe que cinq ZICO (quatre forestières et une mangrove), et cinq autres ZICO en attente de validation.

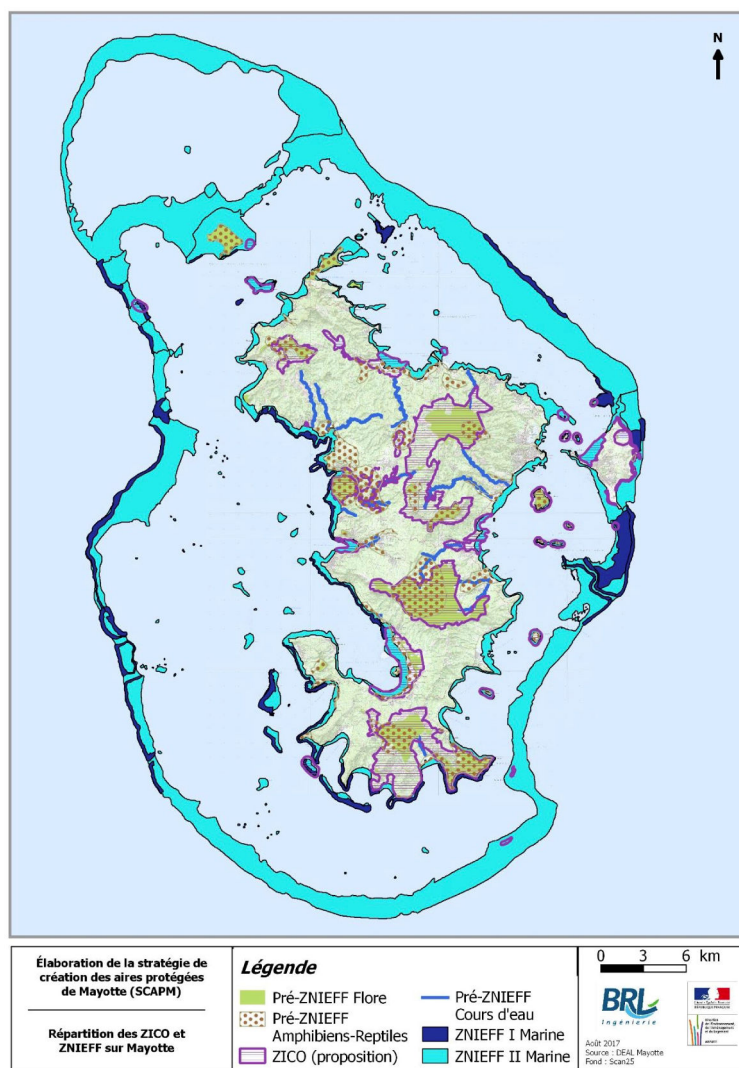
Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. S'y distinguent deux catégories distinctes :

⁶⁶http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Evaluation_Environnementale_cle0ed3b7.pdf

⁶⁷ UICN, 2013 p. 14

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Figure 13 : ZICO et ZNIEFF



Source : DEAL Mayotte, 2017

L'inventaire ZNIEFF concerne progressivement l'ensemble du territoire français (Métropole et Outre-Mer, milieu terrestre et espace marin) avec environ 15 000 zones dont 12 915 de type I et 1 921 de type II. En 1996, une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) est lancée afin d'améliorer l'état des connaissances scientifiques, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu.

A Mayotte, c'est à partir de 2005 qu'une étude préalable à la l'inventaire des ZNIEFF intervient, le Museum national d'Histoire naturelle étant missionné. Il s'agit de réaliser un référentiel auquel les acteurs de la préservation du patrimoine naturel et les acteurs de l'aménagement plus généralement pourront faire appel. Il s'agit d'une trentaine de sites principalement sur les récifs et les passes. Le littoral est toujours central plus que l'intérieur de l'île malgré l'attention portée à la forêt... qui est vide d'établissements humains pérennes, il est vrai.

Le Parc naturel marin

Les problèmes sont multiples : envasement du littoral, difficulté à maintenir en vie le lagon et la barrière corallienne, pollution des cours d'eau, déséquilibres des peuplements aquatiques.

Le bilan qui émane de l'atlas des plages mahoraises est lui aussi problématique pour un espace insulaire qui mise sur son littoral : « sur 60 plages étudiées, 52,0 % subissent une pression anthropique moyenne à forte, 70,0 % sont déjà dans un état de conservation biologique mauvais à passable et 35,0 % présentent des signes d'érosion marquée (pillage des sables, modification de la courantologie littorale, associée ou non à la destruction de mangroves côtières) » (PSC, MuMa, 2016). Le lagon et le corail devaient être protégés. C'est pourquoi le Parc Naturel Marin a été créé en 2010, un des plus aboutis (parmi 15) des Aires marines protégées.

Bien que le Conservatoire du littoral ait mené des actions foncières pour la préservation des entités paysagères naturelles (1 700 ha répartis en 14 sites à Mayotte), les retombées sont encore peu visibles. Des aménagements de type maisons de site, observatoire aux oiseaux au lac Karihani, réseau de sentiers à Saziley aménagé pour l'accueil du public, sont dans des états peu flatteurs. Par ailleurs, la particularité du CLRL est de regrouper des sites à enjeux multiples (bandes littorales et grands espaces naturels) qui abritent différents paysages (séquences de forêt littorale, des agro-forêts, des lacs, des falaises ou encore des plages).

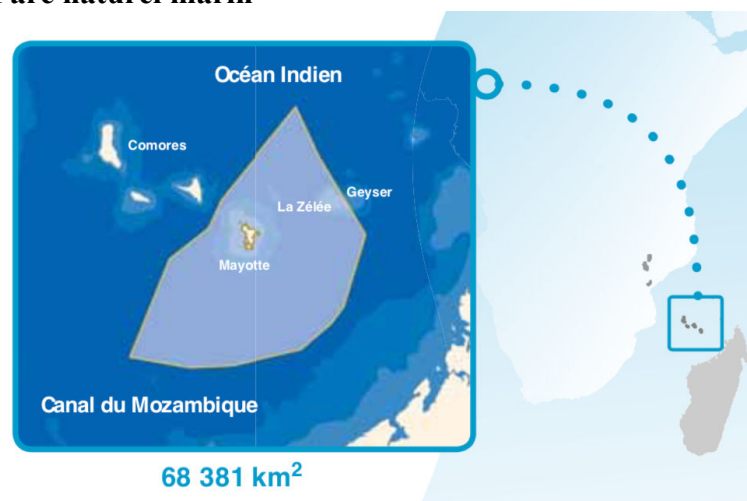
En 2010, la création du Parc Naturel Marin a donc élargi le domaine de conservation et de valorisation au-delà des étendues rachetées par le Conservatoire, couvrant l'ensemble de la ZEE soit précisément 68 800 km² ! Dans sa promotion, le Parc signale : la pêche professionnelle constitue la deuxième activité économique de l'île, à quoi s'ajoutent des

pratiques vivrières très répandues et l'aquaculture en développement. Activités qu'il faut combiner avec l'exploitation de la ressource touristique (plongée). La récapitulation complète et promotionnelle s'établit comme suit sur le site (internet) du Parc :

- 1 100 km², c'est la surface du lagon soit quatre fois celle des terres émergées de Mayotte ;
- 195 km de récifs sur 210 km de côtes ;
- 250 espèces de coraux répertoriés ;
- 7,3 km² de mangroves et autant d'herbiers ;
- 2 300 espèces marines connues dont 760 espèces de poissons ;
- une vingtaine d'espèces de mammifères marins, soit un quart de la diversité mondiale ;
- 2 espèces de tortues marines (tortue verte et tortue imbriquée) présentes toute l'année et nombreux sites de ponte ;
- 1 000 pirogues ;
- 300 barques de pêche ;
- 3 palangriers professionnels et 20 thoniers senneurs ;
- 30 000 plongées annuelles et 12 000 sorties observation des mammifères marins.

On notera au passage que les pirogues et barques de pêche ne sont sans doute pas considérées comme professionnelles par les promoteurs du parc, ce qui semble les reporter du côté de la nature (la culture-nature). Cet indice justifie la troisième partie de ma réflexion à propos de la « nature nourricière ».

Figure 14 : Le Parc naturel marin



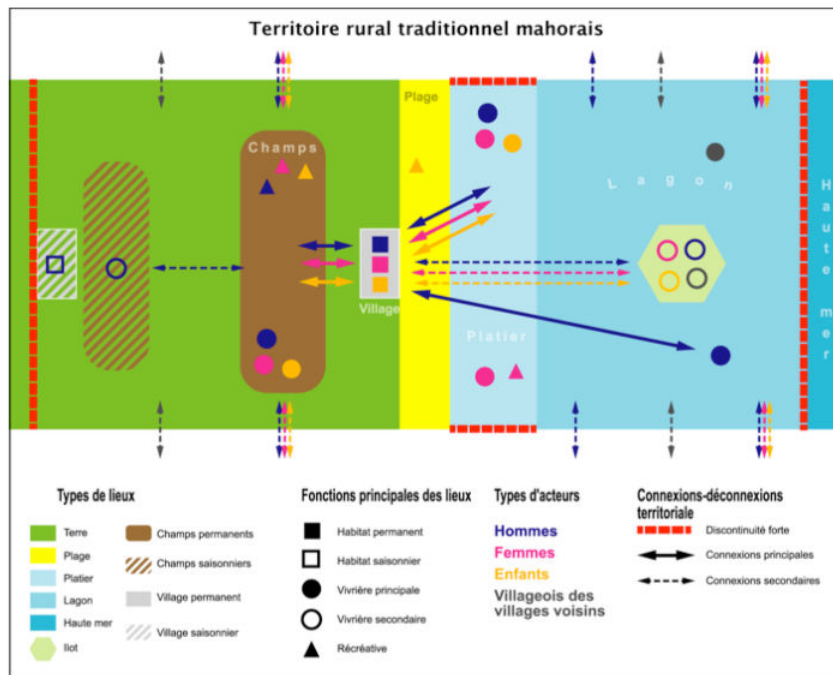
Source : Site du PNM Mayotte

Les objectifs, toujours dans sa promotion, sont ceux de tous les Parcs avec en sus, la touche « tropicale » et la valorisation des savoirs traditionnels : le PNM de Mayotte est le premier parc d'Outre Mer (avant celui de la Martinique et celui des Glorieuses qui lui est contigu). En outre, et cela importe du point de vue patrimonial, plus loin que la « simple » préservation de la nature, le choix d'un PNM inclut une option participative dans la définition des objectifs et des actions (Beretti, 2012). Il hérite des travaux de divers observatoires, depuis 1959, placés sous l'égide de l'ORSTOM d'alors : les tortues, les mammifères puis le corail, après la pêche, aboutissant à un plan de gestion du lagon en 2002 (Beretti, 2012, 99-101). Les innombrables instances intermédiaires y contribuant ne facilitaient pas la lisibilité des enjeux et des actions. Le Parc naturel synthétise cet héritage comprenant les sites du conservatoire du littoral et les aires marines protégées déjà instituées. La prise en compte des réalités humaines dans le projet donne une allure nouvelle aux actions conduites dans la seule pensée de la conservation naturaliste.

Le peuplement mahorais est un peuplement littoral qui combine l'exploitation des ressources de la terre et de la mer. La très belle figure proposée par L. Beretti le résume bien. Le rivage ne constitue pas une discontinuité, de même que par la mer ou par la forêt les limites sont aisément dépassables. Autrement dit, les doubles « terroirs » terrestres et maritimes se présentent à l'opposé de la conception enfermante des politiques de protection délimitant des « aires protégées ».

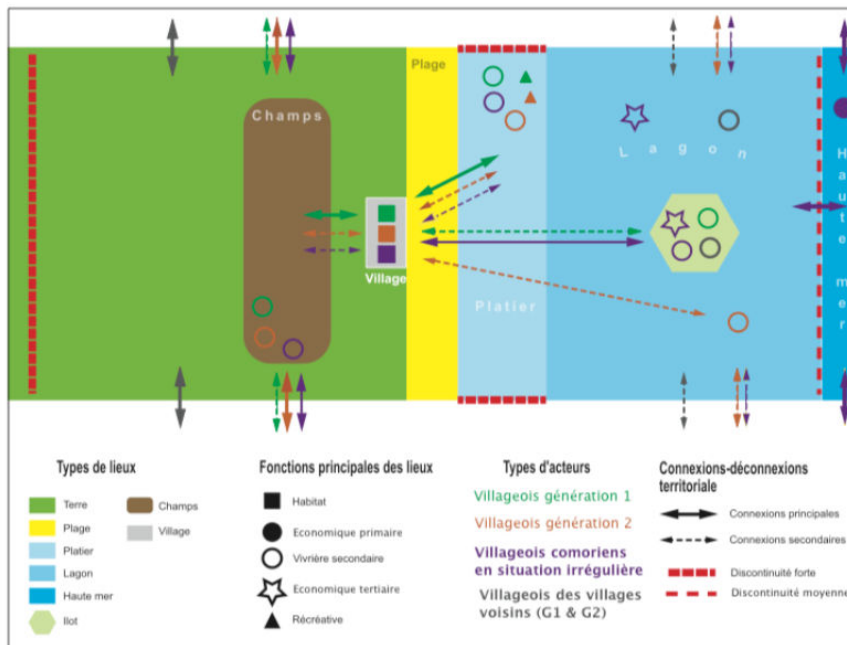
La modernisation de la société, les interventions extérieures, les nouvelles populations sont venues troubler cet ordre traditionnel pour aboutir à une recomposition partielle. La haute mer entre dans la représentation de l'espace, des activités nouvelles, productives et tertiaires occupent les nouvelles générations. L'action (participative) du Parc naturel marin doit jouer sur deux tableaux : vers les anciens et les activités traditionnelles proches du vivrier autosubsistant ; vers les jeunes et les migrants avec leurs activités ouvertes sur le marché. L'espace de référence s'ouvre grandement, le littoral se trouvant intégré dans un réseau de lieux élargi, « urbain », élargissant également le spectre des acteurs à mobiliser dans les projets.

Figure 15 : L'ancienne complémentarité terre-mer à Mayotte selon L. Beretti



Source : L. Beretti (2012, 177)

Figure 16 : Le terroir mahorais actuel selon L. Beretti



Source : L. Beretti (2012, 180)

Le Parc naturel marin concentre le plus gros des questions de patrimonialisation liant la nature, la société à travers économie et culture. Son action ne peut être que « politique », participative, pour obtenir un résultat partagé. La demande d'inscription du lagon sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité vient peut-être perturber plutôt que renforcer ce dispositif.

Alors que le Parc Naturel marin a été créé en 2010, depuis 2014 l'idée d'une inscription au patrimoine mondial fait son chemin, sous l'égide du Conseil départemental avec l'UICN et les associations naturalistes à l'expertise. La multiplication des instances reprend en brouillant les objectifs. Il est certain que le travail participatif peut sembler en recul et que l'option naturaliste « préservationniste » entre en concurrence avec l'option d'intégration des activités et des populations, y compris dans leurs activités nouvelles dont l'introduction pose toujours problème selon les critères de l'UNESCO.

Entre nature, culture et loisirs

A ces lieux conservatoires, s'ajoute une autre catégorie tout aussi intéressante de sites qui relève de la préservation d'une certaine façon mais contribue ordinairement à l'éducation par le loisir. Le grand public y est visé. Ce sont les parcs urbains, les parcs botaniques, les sentiers de grande randonnée

- Le parc de Mahabou

C'est le seul parc urbain de Mayotte dominant le port de Mamoudzou. Le tombeau du dernier sultan y est implanté mais le parc sert surtout au jogging, aux barbecues et parfois même à la cueillette des fleurs (bougainvillée). Le parc a été récemment réaménagé et doté d'un parcours de santé.

- Le parc botanique et l'herbier de Coconi

Plus conforme aux objectifs patrimoniaux et d'éducation, le parc botanique est un jardin façonné en paysage regroupant les espèces endémiques de Mayotte sur deux hectares d'un ancien domaine colonial. Le jardin allie ainsi détente et éducation du public (surtout scolaire). Il est géré par le Conseil départemental.

Depuis plusieurs années, des outils sont mis en place pour améliorer la connaissance et la

protection de la biodiversité. Le Conservatoire botanique national de Mascarin (CBNM) joue un rôle essentiel en ce domaine. L'herbier de Mayotte, jadis créé par la DAF, est maintenant géré par le CBNM à Coconi. Un millier des espèces présentes à Mayotte est conservé dans cet herbier. Le CBNM travaille également depuis plusieurs années à la réalisation d'un atlas de la flore de Mayotte pour dresser l'inventaire exhaustif de la flore mahoraise.

- Le pôle d'excellence rurale sur l'ylang-ylang

L'écomusée consacré à l'ylang-ylang (fermé en 2014) fut une initiative à visées multiples, alliant portée éducative, économie agricole, nature et culture, l'ylang étant un des symboles patrimoniaux de Mayotte. C'est donc naturellement que des projets fédérant des acteurs multiples ou d'envergure régionale peuvent être développés à la manière de ce pôle d'innovation pour la valorisation de l'ylang-ylang et des plantes à parfum de l'océan Indien (pôle d'excellence rurale) qui tente de sauvegarder la tradition et l'économie de la plante à parfum. La Préfecture et la DAAF y sont impliquées.

- Les sentiers de grande randonnée (GR)

La randonnée fut créée en prolongement de l'alpinisme dès le début du XX^e siècle. Au travers de ses aménagements, elle reste un outil non négligeable au service du patrimoine. Les sentiers de randonnée constituent, par exemple, l'une des formes de valorisation et de conservation car ils permettent de consolider des éléments déjà identifiés (faune et flore) par les retours des randonneurs. L'ONF qui est souvent sollicité, réalise notamment le maillage des GR (sentiers de Grande randonnée) en le bonifiant (première étape de projet livré au CD suite à sa commande pour l'étude des sentiers de randonnée). L'idée est de faire découvrir les richesses culturelles, naturelles, historiques, de l'île en cheminant sur les onze sentiers de randonnée, tout en évitant les obstacles et en sécurisant l'ensemble. Le risque est d'ouvrir certains espaces préservés à des pratiques non souhaitées (déchets de passage, braconnage, dégradation par cueillette...).

- Les îlots

Les îlots fréquentés constituent un patrimoine naturel particulièrement exposé à l'exemple des îlots de Bandrele qui ont été utilisés pour l'élevage et sont aujourd'hui protégés par le Conservatoire du littoral (321 ha depuis 2009). Les touristes y passent nombreux, y compris pour camper malgré l'absence totale d'équipement. Aucune signalétique n'est présente sur

place, ne serait-ce que pour inciter au maintien de la propreté des lieux. Des excursions (barbecue, fête, bivouac, etc.) y sont organisées mais ordinairement, ces lieux sont laissés propres par leurs utilisateurs.

« Ces deux îlots sont les îlots les plus fréquentés dans l'est du lagon de Mayotte. Un récif frangeant de qualité, une accessibilité simple, des plages magnifiques, tous les ingrédients sont là pour passer de bons moments. Néanmoins, les nombreux usages exercés doivent respecter ce site protégé. Nous vous invitons à adapter votre pratique pour le respect de tous. »

ou encore :

« Ces deux îlots possèdent des dispositifs de bouées de mouillage. Il y a deux bouées à Bambo et trois bouées à Bandrélé. Nous vous conseillons d'utiliser ces bouées pour accoster sur les îlots. Ces espaces sont vivants et fragiles, merci de respecter la réglementation et d'adopter un comportement respectueux des paysages, de la flore, de la faune et de la tranquillité des lieux. Ne laissez aucune trace de votre passage.»

Figure 17 : Les îlots de Mayotte



S. Ayouba, 2018 (fond osm)

Sauf que les excursionnistes ne vont pas sur le site internet du Conservatoire du littoral⁶⁸ avant de partir en excursion, et pis encore, ne connaissent même pas l'existence de l'institution à Mayotte et de ses actions de protection et de sauvegarde. Nous pouvons ainsi mobiliser la réflexion de l'équipe MIT sur le sujet : « avec l'accroissement des préoccupations éthiques et environnementales, les codes de bonne conduite se sont aujourd'hui multipliés, en particulier dans les aires protégées. Des panneaux d'information à l'entrée des parcs avertissent les touristes des interdictions liées à la législation en vigueur. Mais de plus en plus, ils émettent des recommandations, fondées sur l'idée qu'il vaut mieux éduquer que réprimer et que la connaissance est le premier pas vers une attitude responsable des touristes vis-à-vis des milieux et des populations visités. Comme d'aucuns diraient : il n'y a pas de bons ou de mauvais touristes, il n'y a que des touristes mal informés. D'où la multiplication de ces chartes éthiques, qui, non sans culpabilisation, donnent aux touristes des informations pour gérer certains différentiels d'altérité. » (Équipe MIT, 2011, 37). Ceci ne concerne donc pas que les touristes. Informer permet d'éviter des interventions de police permanente.

- Le patrimoine géologique

Enfin, le Conseil scientifique du Patrimoine Naturel s'est aussi prononcé en faveur du patrimoine géologique encore peu valorisé comparé à la faune et la flore. Il est intéressant de signaler que dans ce « cadre géologique » se rattachent des entités patrimoniales plus paysagères que géologiques proprement dit : mangrove, modelé volcanique. Ensuite, le rapprochement avec les données ethnologiques, ceci même pour le site d'extraction d'argiles kaoliniques de Chirongui, démontre la fine barrière ou la barrière inexistante entre tous les patrimoines de Mayotte. Ici donc, le naturel ne peut être cantonné à une seule approche pour son interprétation (pas de géologie ni de biologie sans ethnologie), la nature étant partout culturalisée. Ainsi certains sites sont-ils doublement ou triplement protégés.

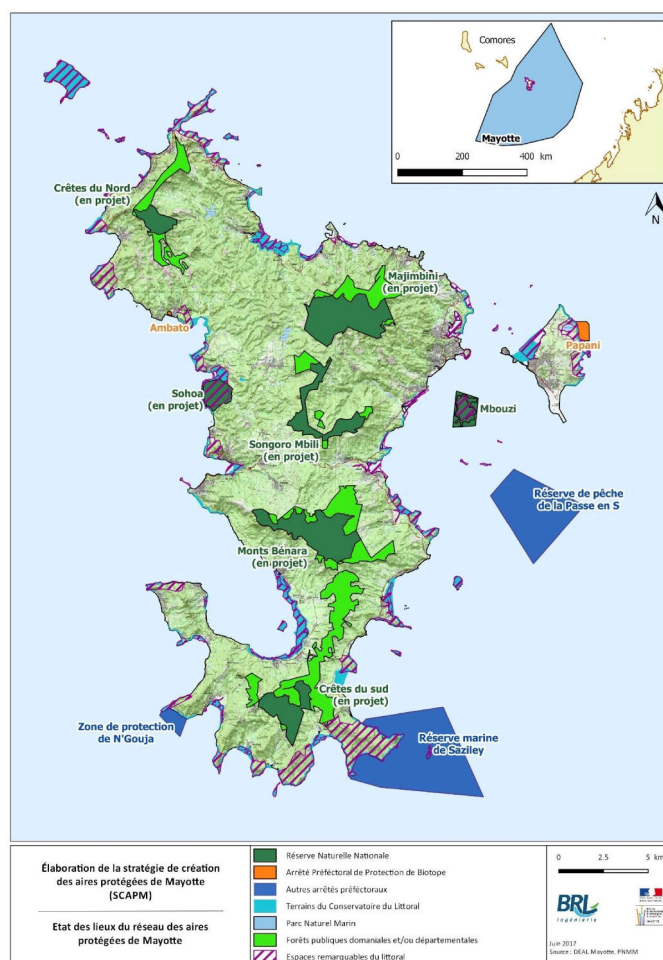
⁶⁸ Il faudrait déjà savoir que le conservatoire du littoral existe, ce que sont ses motivations, et ensuite le faire comprendre à une population locale toujours libre de ces allers et venues ou à une population touristique qui cherche à s'épanouir dans ses loisirs sans pour autant être calée sur ce type d'organisme.

Tableau 7 : Récapitulation des zones de protection

Nom des sites	Superficie (ha)	Date	Gestionnaire
Parc naturel marin de Mayotte	6838100	2010	Agence des aires marines protégées
Réserve naturelle nationale Mbouzi	82 ha (dont 60 marins)	2007	Les Naturalistes de Mayotte
Arrêté de protection de biotope Plage de Papani	103	2005	DAAF
Arrêté de protection de biotope Lagune d'Ambato-Mtsangamouji	4,48	2005	DAAF
Sites du Conservatoire du littoral	3875		Département de Mayotte
Parc de Saziley	3610	1991	DAAF
Réserve intégrale de pêche de la passe de Longogori dit passe en S Pêche rigoureusement interdite	1380	1990	PNM
Zone de protection du site naturel de N'Gouja		2001	

Source : UICN, modification S. Ayouba (2018)

Figure 18 : La trame des aires protégées de Mayotte



Source : DEAL Mayotte et Parc naturel marin, 2017

3. Critères de classement et sites du patrimoine culturel

Le contexte

Les sources sur lesquelles les acteurs des classements du patrimoine « culturel » de Mayotte peuvent s'appuyer sont relativement peu nombreuses au regard du nombre et de l'imbrication des inventaires conduits dans le milieu naturel. De surcroît, les objets du patrimoine faisant l'objet d'un classement sont toujours des objets matériels en sites dans l'esprit des « Monuments historiques ». C'est un contexte intellectuel assez différent qui prévaut, plus sensible.

Malgré l'absence de « l'esprit mahorais » au Musée du Quai Branly, on peut toutefois noter qu'il existe des textes dans une institution comme la *Smithsonian* à Washington (archives d'intérêt sociologique déposées par l'ethnologue Jon Breslar) mais pas présentés en France métropolitaine. Il existe aussi des archives privées de non Mahorais (photos, textes, audios, vidéos) d'ethnologues (Lambek, Gueunier, Blanchy, etc.) et d'acteurs comme J. F. Hory (ancien député de Mayotte), Ida Nel (femme d'affaires d'origine sud-africaine) qui sont conservées chez ces privés, aux Archives départementales ou au MuMa sans faire l'objet d'une présentation ou d'une quelconque exploitation.

Nous avons repéré que les premières fouilles archéologiques avaient lancé les opérations durant la décennie 70. En la matière, la recherche a longtemps relevé d'initiatives isolées de chercheurs universitaires ou amateurs sans véritable politique et plan d'ensemble. Une situation qui n'a évolué que dernièrement lorsque le conservateur de l'archéologie de la DAC de La Réunion fit appel, en 2015, à l'INRAP (Institut National de la Recherche Archéologique Préventive), pour un travail de recensement et de prévention sur de nombreux sites de l'île.

Des travaux d'ethnologues ayant fait des enquêtes de terrains dans les années 1970-1980 sont également de bonnes sources d'information sur une société mahoraise aujourd'hui profondément transformée. Citons le travail pionnier et fondamental de l'Américain John Breslar sur la société mahoraise à cette époque (1979), mal diffusé et qui mériterait une meilleure traduction et une réédition, ce que pourrait engager le MuMa. Sans oublier les nombreux travaux de Sophie Blanchy du milieu des années 80 à nos jours. Elle a publié comprenant un lexique permettant d'aborder la société mahoraise autrement qu'à travers les

critères occidentaux. Pourtant, les objets classés et les motifs de leur classement, mais aussi les problèmes posés par la patrimonialisation culturelle à Mayotte sont placés dans cette perspective ou en découlent.

Les sites culturels classés

La concentration en Petite-Terre

De ce fait, le rocher de Dzaoudzi, d'une superficie d'à peine 7 km² compte la majeure partie des bâtiments en dur et « historiques » de Mayotte, signes coloniaux.

- la résidence des Gouverneurs

Premier monument inscrit de tout Mayotte (2013), la résidence des gouverneurs prend une charge symbolique qui soulève diverses questions notamment concernant le choix d'inscrire en premier lieu le siège du pouvoir colonial. Cette inscription est-elle la marque de la conception européenne du patrimoine, attachée aux monuments. Quoi qu'il en soit, au vu des autorités concernées, la résidence des gouverneurs possèdent de multiples atouts ce qui légitime encore plus sa reconnaissance officielle :

« L'ancienne demeure des gouverneurs, moucharabiehs et structures en acier de l'atelier Eiffel, à deux pas de la résidence préfectorale, est une merveille de ruine durassienne qu'on pourrait restaurer facilement pour en faire le premier musée des cultures mahoraises » écrivait Frédéric Mitterrand, suite à sa visite ministérielle à Mayotte les 25 et 26 avril 2011.

En 2013, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la résidence a accueilli des ateliers sur les plantes et la peinture (ou ateliers botanique et pictural) mais aussi de nombreuses autres animations dont un parcours de reconnaissance de plantes, une mise en scène de contes, etc.

Le classement comme Monument historique de la résidence longtemps en ruine, n'a pas été suivi d'une réhabilitation aussi rapide qu'espéré. Même le projet d'y installer le MuMa n'accéléra pas les travaux. Le site qui semble à l'abandon bien que ce ne soit pas le cas, dépérit d'année en année. Des photos prises par un visiteur blogueur⁶⁹ à Mayotte en 2006 et

⁶⁹ <http://bahari.canalblog.com/archives/2006/12/19/3387615.html>

des photos prises par nos soins ou le MuMa, montrent l'état des lieux bien que leur intérêt patrimonial soit désormais reconnu.

Le jardin de la résidence, qui reste à valoriser, ne l'est pas, pas encore du moins. Mais si le projet du musée s'y concrétise en son sein, le jardin offrira un espace de détente et d'exposition ou un espace éducatif (comme annoncé dans PSC 2016 du MuMa). D'ailleurs, dans le même parc de la résidence, des arbres (bien que certains intéressants aient été abattus), et des longères à l'abandon ou transformées par l'armée, viennent enrichir le cercle des bâtiments patrimoniaux appartenant au CD, ou susceptibles de lui appartenir.

- la Caserne

Dans ce domaine se trouve la caserne militaire accolée à la partie subsistante de l'ancien lycée. Partie intégrante des constructions datant du milieu du 19^e siècle, la caserne reste un des symboles militaires et coloniaux de cette époque.

- l'ancien hôpital de Dzaoudzi

Construit de 1843 à 1851, l'ancien hôpital militaire de la colonie de Mayotte, est l'un des tout premiers bâtiments construits par le Ministère après l'acquisition effective de Mayotte en 1843. En voie de protection, cet ensemble architectural historique sera abandonné par l'ARS au profit du nouvel hôpital de Pamandzi, normalement prévu pour la fin de l'année 2019. Hormis le délai qui semble difficile à tenir en raison des événements récents (crise sociale 2018 paralysant l'île et son économie plus d'un mois durant), la réaffectation de l'ancien hôpital reste à opérer afin d'éviter que l'histoire ne se répète comme ce fut le cas pour de nombreux bâtiments en Petite-Terre comme en Grande-Terre (ex. La résidence et la maison des Gouverneurs, les usines sucrières etc.). Une utilisation adaptée de ce complexe semble donc faire partie des préoccupations timides de l'ensemble des services concernés : Direction de l'hôpital, ARS, Préfecture, Commune de Dzaoudzi-Labattoir, Conseil Départemental.. L'idée d'un musée de la médecine traditionnelle régionale ne serait pas une mauvaise solution étant donné la place que celle-ci occupe ci dans ces îles de l'océan Indien et à Mayotte encore aujourd'hui. Aussi, le site pourrait être un lieu qui renvoie à toutes les formes de traitement des maux par la médecine traditionnelle avec un lieu identifiable et ouvert à tous.

- la chapelle Saint-Michel

Lieu de culte chrétien, la chapelle est un reflet de la suprématie occidentale et de l'influence judéo-chrétienne dans un espace marqué par l'islam. La Chapelle Saint-Michel forme, avec les batteries d'artillerie et l'ancienne Place d'Armes, les marques d'une vie autarcique à laquelle s'accommodaient les colons blancs du XIX^e siècle, principalement militaires.

- la maison du médecin-chef

Partie de l'ensemble hospitalier en cours de protection, cette résidence pourrait devenir un lieu d'exposition ou un lieu artistique ou même éducatif et ludique, en continuité avec l'ensemble historique de l'hôpital. Il est aussi possible de faire de cet ensemble un centre d'activités multiples autour de la médecine.

Un parcours colonial

Avec la Résidence du gouverneur, la caserne et l'hôpital, un itinéraire historique que l'ancien directeur de la Direction des affaires culturelles du CD avait constitué, rassemble les bâtiments coloniaux rassemblés en une cité perchée sur le rocher de Dzaoudzi. Faute de signalisation, ce parcours reste peu connu avec ses villas créoles dont la gendarmerie, plus loin le cimetière marin (colonial) à Pamandzi.

Le complexe architectural du rocher de Dzaoudzi, symbole du pouvoir colonial d'expression militaire principalement, est quasiment le seul à avoir bénéficié de l'intérêt des acteurs du patrimoine jusqu'alors, avec le reste de Petite-Terre bénéficiant de mesures de protection même si les réhabilitations tardent. La plupart de ces bâtiments appartiennent au CD ou à la ville.

Le quartier du Rocher possède une forte densité patrimoniale et un nombre non négligeable d'édifices à protéger. Cet ensemble urbain fait l'objet d'une réflexion en vue de sa protection en tant qu'AVAP ou comme « cité historique », ce qui élargirait l'attention portée à l'espace public délaissé ces dernières décennies, en particulier la Place d'arme.

Mais encore le CD et la commune de Dzaoudzi ne restent pas insensibles aux préconisations du PSC du MuMa (2016) et pourraient bien s'orienter vers un autre label de

plus grande envergure comme l'avait préconisé le premier PSC de 2013. Ce projet voyait dans le quartier du Rocher le centre névralgique d'un Pays d'Art et d'Histoire. En effet, cette labellisation nationale apporte une plus grande notoriété, de plus en plus reconnue internationalement. Ce label est généralement décerné à un petit groupe de communes formant un espace social cohérent, de type agglomération ou « pays », doté d'un patrimoine historique, artistique ou architectural remarquable ordinairement préservé et valorisé à des fins éducatives et touristiques⁷⁰. Il pourrait être un meilleur choix qu'un l'AVAP⁷¹ dont la procédure semble « trop onéreuse et complexe » et « peu utile » en raison de la prévalence des propriétés de l'État comme l'avancent les défenseurs de ce projet. Françoise Potier et Georges Cazes en précisait la portée de telles opérations : « En France, l'incitation publique à la préservation et la rénovation du patrimoine urbain s'est surtout manifestée avec l'institution des secteurs sauvegardés qui rompent nettement avec les pratiques antérieures plus ponctuelles, de "classement et d'inscription" des monuments et sites les plus remarquables. Les périmètres délimités [...] font l'objet d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur qui conduit à s'interroger sur les fonctions prioritaires (logements, activités économiques, "vitrine" muséographique ou touristique) de la zone sauvegardée. C'est dans une démarche semblable qu'ont été instituées en 1983 la ZPPAU, devenue ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) depuis 1993. » (Cazes, Potier, 1996, 89)

Par ailleurs, les mêmes acteurs espèrent en la documentation du PSC 2016, comme une

⁷⁰ « Le ministère de la Culture et de la Communication assure depuis 1985, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire". Le label " Ville ou Pays d'art et d'histoire ", déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large, puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime, ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme. Cette démarche volontaire se traduit par la signature d'une convention « Ville d'art et d'histoire » ou « pays d'art et d'histoire », élaborée dans une concertation étroite entre le ministère de la Culture et de la Communication (directions régionales des affaires culturelles et direction générale des patrimoines) et les collectivités territoriales. Elle définit des objectifs précis et comporte un volet financier. Les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national qui permet l'échange des expériences les plus innovantes » (site internet des VPAH).

⁷¹ Créées en 1983, les Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) sont remplacées en 2010 par un autre outil que sont les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

amorce pour la constitution du dossier de VPAPH dont la procédure dure deux ans en moyenne. Ils y voient se dessiner une candidature susceptible de renforcer l'efficacité du musée en termes d'action de diffusion et de démocratisation culturelles. Sans doute pour améliorer l'image historique peu flatteuse, le « quartier colonial » s'orienterait vers un « Département d'Art et d'Histoire ».

La convention « Ville ou Pays d'art et d'histoire » a remplacé en 1985 celle de « Ville d'Art », plus franchement centrée sur le développement touristique. En contrepartie, le nouveau label, attribué par la Direction de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication, présente un cahier des charges plus strict. Mais il évolue sur la notion même de patrimoine, de plus en plus ouverte à ses aspects non monumentaux. Ainsi, le premier objectif de la Convention signée entre l'État et les communes est de : « Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et [d'] inciter à un tourisme de qualité » (culture.gouv), comme le souligne O. Lazzarotti (2011, 171). Aujourd'hui, « En France, les « villes et pays d'art et d'histoire », au nombre de 146 en 2010 [190 aujourd'hui], réunissent des sites très inégaux : certaines villes ne disposent que de quelques belles bâtisses, souvent en très mauvais état et situées dans un piètre environnement urbain comme à Elbeuf-sur-Seine (Seine-Maritime). » (Équipe MIT, 2011, 110). A Mayotte, le label VPAH permettrait la mise en œuvre d'un double outil de protection patrimoniale à forte valeur ajoutée pour le MuMa⁷² et placerait à l'abri un espace où règne la forte pression de l'armée.

Aussi, le « cœur historique » le plus visible entrerait en réseau avec d'autres sites de l'île. Même si le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH) impose des contraintes dont l'inventaire complet du patrimoine, l'entretien, la restauration, l'ouverture aux publics, etc., il pourrait être un vecteur de développement et inciterait les autorités à s'impliquer davantage.. Des formations adaptées et en partenariat avec La Réunion proche ou même avec la métropole pourraient être envisagées par l'action.

De plus, ce label donnerait une visibilité nationale voire internationale à travers des campagnes nationales de communication (et donc non coûteuse localement). De plus, les VPAH ouvrent le droit à des subventions importantes. Les classements et labellisations, qu'ils soient en rapport avec le patrimoine naturel ou culturel sont des arguments de ventes touristiques et donc de d'emplois directs et indirects (vente en boutiques, nuitées,

⁷² Le musée se trouverait être à la fois un édifice protégé au titre de la loi sur les Monuments Historiques et se trouver au sein d'une aire reconnue pour sa qualité patrimoniale et paysagère.

restauration). Dzaoudzi, pourrait être une ville étape au sortir de l'aéroport, ville coloniale historique en petit, avant d'aborder Mayotte-Grande Terre ou le Lagon qui sont les plus attractifs.

L' « oubli » des sites de Grande-Terre

Des sites classés, du moins répertoriés comme lieux de mémoires, racontent une histoire. Pour certains, il s'agit des premières constructions en dur ayant subsisté dans l'île (XVI^e siècle à Tsingoni) mais plus souvent des ruines d'usines sucrières datant de la deuxième moitié du XIX^e siècle et marquées par la révolution de la vapeur. Le matériel sur ces sites est particulièrement abondant. Cependant, l'organisation sociale des plantations n'a pas laissé de telles traces (logements...)

A Grande-Terre, le patrimoine culturel matériel livre une autre histoire que le rocher militarisé : celle de l'île précoloniale et de son peuplement dont l'aspect islamique est privilégié. L'île précoloniale « animiste » n'a pas laissé de traces monumentales bonnes à « classer ».

- la mosquée et les tombeaux de Tsingoni (XVII^e siècle)

Premier édifice religieux à bénéficier du classement Monument historique et deuxième Monument historique à avoir été classé dans l'île, la mosquée de Tsingoni est imprégnée d'une forte valeur symbolique. Liée à l'histoire religieuse de l'île elle se réfère aussi à la situation religieuse actuelle de Mayotte. Plus symbolique encore, elle fut classée avant la chapelle Saint-Michel, reflet de la religion chrétienne, d'une histoire plus récente et coloniale. La mosquée comporte tout de même des ajouts au fil des époques. Bien que classée Monument historique la mosquée de Tsingoni ne comprend ni panneau signalétique ni plaque relative aux Monuments historiques. C'est un lieu de culte qui n'est pas ouvert à la visite profane.

- mosquées anciennes et restes de remparts : Mtsamboro, Jimawéni, Bandrele...

« Les ruines de la "maison du roi" et de la vieille mosquée de Shongoju témoignent de l'époque où Mtsamboro fut "capitale" de Mayotte. A l'époque où Mtsamboro ou d'autres chefferies jouèrent des rôles importants, notamment religieux, conservés par la tradition orale, de telles constructions ont été élevées, confirmées par des découvertes archéologiques. Ce

sont aussi les jalons de l'islamisation progressive de Mayotte dès la période des *béja* et *fani*. »
(Gourlet, 2001, 29).

Planche 8 : Mosquée et tombeaux de Tsingoni



Photo S.A. septembre 2018

L'inventaire des réalisations est à l'image de l'inventaire des objets. Le patrimoine naturel est identifié dans le passé, un passé sans temps à l'échelle humaine qui ne fait pas problème, sans histoire sinon celle, « fâcheuse », de l'histoire humaine, y compris de la nature (Moscovici, 1968). D'un autre côté, il est aussi identifié dans le passé historique avec le patrimoine culturel qui, lui, pose des problèmes plus ressentis et débattus presque ouvertement puisque ce sont ceux d'aujourd'hui. Les critères de classement et les sites sont confondus dans un processus encore confus du fait de l'évidence sur laquelle chaque promoteur s'appuie.

Mais alors qu'il est possible de nettement distinguer les critères du classement des objets « naturels » et de les poser, l'opération est beaucoup plus délicate, du fait de ses conséquences politiques, du côté des objets culturels. Cela est apparu au moment de la construction du plan d'exposé, déséquilibré de part et d'autre ! Critères de classement et sites classés sont bien distingués du côté de la « nature », pas encore du côté de la « culture » plus marquée par l'histoire qui est encore à écrire. Il sera peut-être utile d'envisager, pourtant, que la première manière de faire le patrimoine, sans problème, à propos de la nature, pose aussi des problèmes contemporains et pas seulement dans les termes préservationnistes de l'urgence planétaire. Les urgences locales, qui sont aussi écologiques, ne sont pas séparables d'une question de fond politique. A Mayotte, comme souvent ailleurs, le global et le local ne se conjuguent pas aussi aisément que la pirouette glocale pourrait le laisser penser. A moins de vouloir jouer la carte des évidences qui s'imposent en deçà des enjeux vécus, pour mieux les contourner.

Conclusion

Encore aujourd'hui, le nombre des sites « culturels » classés est très faible au regard du nombre des sites « naturels » protégés ; ce qui se note dès le stade de l'inventaire. Encore cela ne concerne-t-il que les objets matériels. Il faudra bien aussi aborder la question du patrimoine immatériel, à quoi conduit le projet du Musée de Mayotte qui englobe l'ensemble de la question patrimoniale (y compris naturelle) en lui donnant un tour culturel général, autrement dit social et politique dont la valorisation touristique peut être un révélateur. Les choix patrimoniaux sont pris entre la valorisation touristique vers le développement et l'affirmation identitaire écartelée par des logiques dont les contradictions ne sont pas levées. Les deux parties suivantes s'attacheront à éclairer ces points. Mayotte entre patrimoine et tourisme, entre repli (y compris sur la base de l'universalité de chaque culture) et ouverture (y compris sur la base d'une offre originale et non massifiée) semble un « spot » d'observation critique tout autant qu'elle est un « spot » de la biodiversité ou un « spot » du tourisme différent, d'observation ou de participation. Après sa conclusion, cette première partie laissera place à cette balance entre tourisme et patrimoine dans un rapport de ressource exploitée ou, à l'inverse, d'activité définissant sa ressource.

Les dissymétries ne s'arrêtent pas là. Nous sommes étonnés par l'importance des patrimoines culturels de Grande-Terre, dont les vestiges industriels coloniaux, qui ne bénéficient d'aucune protection ou classement alors que le littoral et le lagon font l'objet de tous les soins, mais moins la forêt dont pourtant les inventaires rendent bien compte. Et sur terre encore, la protection ne tient guère qu'à la situation de site de fouille archéologique qui offre une certaine sécurité aux vestiges médiévaux jusqu'à la Maison du gouverneur restaurée après 50 ans d'abandon (cyclone de 1953).

On dénombre davantage de procédures « abouties » après inventaire pour le patrimoine naturel dont l'amorce par des équipes scientifiques diverses, a commencé depuis plus longtemps que pour le patrimoine culturel. En revanche, on remarque tout de même que l'endémicité tellement recherchée et vantée concernant le patrimoine naturel ne veut pas forcément dire protection ni valorisation (ce qui est aussi le cas des bâtiments classés). Ainsi les embouchures des rivières sont-elles fréquentées par des poissons d'eau douce à très forte endémicité qui pourraient bénéficier d'une ébauche de protection mais qui sont ignorés au profit de la faune marine. Ces dissymétries peu dénoncées ne trouvent pas encore de

compensation malgré l'implication d'acteurs non institutionnels locaux attachés à la part d'ombre du patrimoine.

Des associations locales ou des initiatives de certains membres de la population, possédant peu de visibilité, lancent, malgré tout, des projets patrimoniaux. Ces projets sont parfois repris par les organismes ayant une meilleure visibilité comme les autorités qui les portent officiellement, ou contribuent à mobiliser des organismes scientifiques. Du stade de l'inventaire à celui du classement, les étapes et les voies sont nombreuses, les résultats très contrastés. La dispersion est un des problèmes majeurs contraignant la question patrimoniale ; elle peut conduire à la concurrence des projets plus qu'à leur emboîtement. Le Parc naturel marin et le classement UNESCO du lagon pourraient se trouver en concurrence jusqu'à la contradiction en ne suivant pas les mêmes objectifs vis-à-vis des populations et de leurs activités.

Les objets patrimoniaux présentent une grande variété et leur catégorisation est complexe, notamment pour les identifier par rapport à la colonisation ou à la circulation marine avant même ce que l'on peut désigner comme la colonisation. L'autre problème est la meilleure résistance du bâti colonial par rapport au bâti « local » et le patrimoine bâti est en conséquence composé à 70 % de bâtiments industriels, qui entrent à la fois dans la catégorie de patrimoine industriel mais aussi de patrimoine colonial et également archéologique. L'attachement de l'idée patrimoniale aux marques matérielles naturelles ou construites pourrait expliquer les dominances que nous avons notées. L'idée du Monument historique est équivalente à celle du site naturel remarquable. La valorisation habituelle du patrimoine y est pour quelque chose, surtout si le tourisme et sa promotion interviennent dans les choix. Concernant Mayotte comme toute île tropicale, l'exotisme de la nature et des œuvres humaines constitue un noyau fort qu'il faut examiner.

Deuxième partie : DE L'EXOTISME AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

Introduction

Du point de vue du tourisme, Mayotte ressort comme une destination exotique à plusieurs titres, parfois contradictoires. Bien sûr l'exotisme de l'île tropicale paradisiaque peut y trouver ses images avec le lagon en premier lieu, mais aussi, sur une autre face, la « robinsonnade » que les « villages préservés des temps modernes » permettent de rêver, le tout dans un environnement « naturel » encore intact. Même si le sous-développement des infrastructures d'accueil en est la contrepartie, la part infernale du paradis peut séduire un tourisme alternatif que ses promoteurs se plaisent à flatter. Ce qui n'est pas sans conséquences sur la réponse en forme d'auto-exotisation voire de folklore de chaque côté, du visiteur et du visité.

Si on ajoute à cela le fait que le tourisme « affinitaire » alimente le gros des effectifs touristiques, il se peut que l'écart soit grand entre les réflexes du marketing et la véritable motivation des « touristes ». Comment les cerner d'ailleurs ? Qu'il s'agisse des touristes eux-mêmes et du tourisme comme activité, voire comme secteur économique, il semble bien qu'à Mayotte les définitions admises conviennent mal. Les réponses axées sur la singularité peuvent conduire à des postures essentialistes et à l'expression du territoire unique en renforçant à la fois l'image exotique et l'impossible inscription dans le monde. Cette ambivalence contient pour Mayotte ou plutôt les divers acteurs qui s'expriment en son nom, la double forme du dedans-dehors que nous retrouvons à tout propos et se traduit, pour finir, par un « exotisme frelaté ».

La question de confiance se pose alors, et nous devons y répondre au moins partiellement à la fin de notre trajet à travers le patrimoine et la (sa) promotion touristique : oui ou non le tourisme contribue-t-il à opérer un tri dans la liste des objets du patrimoine, à quel titre et à quel prix ? Dans quel sens la relation tourisme/patrimoine joue-t-il ? Répondre « dans les deux » n'est pas suffisante, ou bien cela signifie-t-il que joue ici comme un effet de marché d'adaptation réciproque qui gomme les conséquences de l'équilibre « naturel » et les revendications ou les refus qui peuvent en résulter. Ce qui ouvre à d'autres voies (et d'autres voix) les processus de la patrimonialisation. Avant d'en arriver là, l'étape « touristique » donne à réfléchir dans la variété de ses formules, y compris en plaçant Mayotte dans l'environnement plus large des îles « indo-océaniques », l'Indianocéanie.

Chapitre 4 : DESTINATION EXOTIQUE

Mayotte est présentée à la fois comme une « île française », le « 101^{ème} département », mais aussi comme un « petit bout d'Europe au Nord du canal de Mozambique » là où « des danses traditionnelles entraînent au-delà du monde moderne ». Cette double face est destinée à accroître l'attractivité touristique : sécurité du cadre français ; exotisme des lointains ; le côté rassurant du connu et le mystère des ailleurs. Les professionnels du tourisme ne résistent guère à la tentation de se saisir de cet argumentaire.

« Une voie d'eau exceptionnelle ; une biodiversité encore préservée ; des paysages façonnés par les volcans ; des villages préservés des temps modernes ; la méconnue de la Compagnie des Indes ; une tradition d'hospitalité ; la francophonie en Afrique australe ; une identité et une culture cosmopolites ; l'éco-tourisme à la mahoraise ; des excursions à sensation ; saveurs métissées et africaines ». Ce sont les « onze bonnes raisons de visiter l'île de Mayotte » qu'affiche le Comité départemental du tourisme sur son site « Mayotte-tourisme ». Les slogans de la promotion sont tirés de la même veine.

Le goût pour l'exotisme s'est épanoui en Europe au XIX^e siècle. S'il est beaucoup plus ancien, ce qui change avec le XIX^e siècle c'est l'amélioration des transports qui accroît le nombre des voyageurs potentiels, les formes prises par la colonisation comprenant une diffusion du message beaucoup plus massive. Des représentations du monde et de ses différentes parties, les continents de couleur (Grataloup, 2009), sont proposées au grand public (expositions coloniales, jardins d'acclimatation, etc.) et nourrissent un imaginaire chargé de stéréotypes géographiques (naturels) et culturels. Les ailleurs attirent et font peur à la fois.

Les artistes contribuent à diffuser ces images et l'orientalisme connaît un grand succès à la même époque. Scientifiques, acteurs politiques transforment ces représentations du monde en sujets d'instruction par la distraction. Ce goût pour les contrées exotiques préfigure le tourisme et, au XX^e siècle, alors que le tourisme se démocratise, la distinction s'exprime désormais par l'éloignement du lieu de vacances. Les plus aisés souhaitent échapper au tourisme de masse des plages européennes et vont beaucoup plus loin, vers des destinations plus « rares » : les îles tropicales figurent parmi ces paradis convoités par une minorité qui en a les moyens financiers. (Gay, 2003,114).

1. L'effet exotique

Cet attrait pour l'exotisme continue de produire ses effets. En témoignent les plaquettes publicitaires des voyagistes et des compagnies aériennes. Bien sûr, l'exotisme d'un objet le situe hors de la sphère connue et exprime le point de vue émetteur. Il est cependant significatif de noter que l'Europe n'est pas présentée comme une région exotique, quoi que certaines régions puissent en relever comme les Balkans turcs, mais que cet adjectif qualifie en majorité des régions aux latitudes tropicales et équatoriales.

Le paradis ou l'enfer ?

C'est très largement en Europe qu'ont été définis leurs contours : « L'exotisme fonctionne comme un déicte : il ne fait sens que par rapport à ses conditions d'énonciation (qui parle ? où ?) » (Staszak, 2013, 384). Dès le début du XX^e siècle (1904-1918), Victor Segalen (1978, 41, 100) critiquait d'ailleurs cette notion, lui qui voulait « *avant tout déblayer le terrain. Jeter par-dessus bord tout ce que contient de mésusé et de rance ce mot d'exotisme. Le dépouiller de ses oripeaux : le palmier et le chameau ; casque de colonial ; peaux noires et soleil jaune et du même coup se débarrasser de tous ceux qui les employèrent avec une façon niaise* » (1908). « *Jusqu'à ce jour le mot Exotisme fut à peine synonyme de « impressions de pays lointains » ; de climats, de races étrangères ; et trop souvent mésemployé par substitution à celui plus compromis encore de « colonial ». Sous les termes redoutables de « littératures exotiques », « impressions d'exotisme », ... on réunissait et on réunit encore tout l'attirail du clinquant d'un retour de chez un roi nègre ; les grossiers oripeaux de ceux qui reviennent on ne sait d'où... » (1918).*

Plus près de nous, pour le géographe J.-F. Staszak (2013, 384) : « L'exotisme résulte d'un double processus de construction et de domestication de l'altérité. L'altérisation [...] suppose moins une différence qu'une dichotomie et une hiérarchie, qui opposent Nous et les Autres. Les fictions des races et des continents, de l'orientalisme et du déterminisme environnemental ont joué un rôle majeur dans la construction européenne de l'opposition entre Ici et l'Ailleurs, qui fait se superposer distance matérielle et distance symboliquement menaçante pour la rendre charmante ; elle passe par la domination de l'ailleurs mais aussi sa représentation. L'Ailleurs est pittoresque parce qu'il est déjà vu : les images sont des matrices de l'exotisme, qui transforment l'Autre en spectacle. »

Si cet exotisme a constitué un « prélude au tourisme » (Gay), il suffit de consulter les sites de promotion et de « vente » de destinations touristiques pour constater qu'aujourd'hui encore, les images de l'exotisme continuent à faire recette et dans ce registre, les espaces insulaires occupent une place de choix. Car l'île occupe en tant que telle une place singulière parmi les « personnages géographiques » (Retailé, 1997), elle renvoie à l'idée de l'isolement donc de la découverte, à l'idée de sociétés demeurées hors du temps, à l'image du paradis dont les chrétiens recherchaient la trace lors des explorations désignées ensuite comme « Les grandes découvertes ».

La rencontre de l'altérité marqua les esprits (de Certeau, 2002) et posa question aux humanistes persuadés de l'unité du genre humain comme Montaigne. Elle inspira aussi la notion d'utopie dans sa forme moderne : Thomas More situe l'utopie dans une île. D'ailleurs, l'idée des découvreurs du Nouveau Monde, qui était celle de la découverte d'un paradis perdu ou d'un Eldorado, est liée aux grands mythes et à la Bible. L'image d'un environnement exubérant (plantes et fruits à volonté) abritant une faune extraordinaire renvoie à la beauté, à l'abondance et aux saveurs d'ailleurs. Les Européens reprennent alors ce thème de l'Eden biblique : jardin des Hespérides et des îles Fortunées entre imaginaire social et idée païenne (Coëffé, 2014), y associant aussi l'un des péchés capitaux, la luxure qui illustre la face noire de ce qui est exotique. Deux visions s'affrontèrent alors : barbarie ou « bons sauvages ». C'est plutôt la deuxième qui fut saisie ultérieurement par les marchands de rêve et d'évasion saisonniers en ne conservant que le positif et le rêve associé de l'idée.

Rien de tel qu'un séjour sur une île « tropicale » offrant fruits, soleil et sable, le tout sur un rythme alangui, pour reposer des affres de la vie moderne « occidentale », agitée et procurant beaucoup de soucis. Une utopie en quelque sorte qui trouve une place idéale sur une île, pour des vacances vues comme un retour aux bonheurs simples, grâce à l'accueil de sociétés qui ont su garder un mode de vie « traditionnel » plus humainement authentique !

Voilà en substance et de manière succincte, les représentations qui font « vendre » et « acheter » un séjour dans une île océanique plutôt tropicale...

Femmes-fleurs

Parmi les atouts, il ne faudrait pas oublier les « femmes des îles ». Même si le portrait le plus achevé en est la « Tahitienne » ou *vahiné*, on retrouve trace de ce personnage à peu près

partout. La « sexualisation » des îles tropicales est évoquée par C. Blondy (2017, 381) : « Les acteurs du tourisme polynésien ont amplifié et orchestré ce mythe tahitien, jouant du « malentendu occidental », à savoir l'image de la *vahine* sensuelle et ouverte aux aventures sexuelles, contribuant à la sexualisation des îles tropicales dont l'image est aujourd'hui placée sous le signe des 4 S (*Sea, Sand, Sun and Sex*). Par exemple, dès les années 1960, les affiches des compagnies aériennes desservant la Polynésie mettent en avant la beauté et générosité des paysages tropicaux et des *vahine*. Les étapes de la mise en désir de Tahiti et ses îles ayant été mises en évidence, il reste à comprendre où et comment le tourisme s'est diffusé dans cet espace pluriarchipélagique polynésien ».

Cette tendance est beaucoup moins accentuée à Mayotte mais les allusions de nature sexuelle peuvent être relevées, comme par exemple dans le magazine de bord *Escapes Australes* proposée par la compagnie aérienne Air Austral (n°109, 37) : « Entre majestueux baobabs et exubérantes forêts humides [...] ». De même, un vocabulaire largement suggestif associant exotisme et érotisme est utilisé pour décrire la topographie : le terme de « téton » est couramment employé pour qualifier le mont Choungui (*Escapes Australes* n°107, 26 et CDTM, brochure d'Avril 2002, 17). De même, les qualificatifs assimilent l'île à une femme en faisant « belle », « parfumée » (Djailani et Chaduli, 2012, 13) « adoucie, alanguie sous le soleil tropical » (*Escapes Australes* n°107, 22), jusqu'à la formule « Mayotte la jouisseuse. » (Djailani et Chaduli, 2012, 13).

S'agit-il de l'image d'un « paradis féminisé », « rêverie d'un monde à l'abri des contrariétés et des aspérités sociales susceptibles de venir troubler une composition idéale (Coëffé, 2014) ou encore de la transposition de l'idée de virginité naturelle adaptée aux légendaires descriptions, notamment pour ce qui est de l'arbre *wak-wak* (arbre mythique persan dont les fruits ou les branches peuvent parfois prendre une apparence féminine) ? Ce végétal est évoqué dans les recherches portant sur Mayotte, lorsque des chercheurs (Clockers, Taarifa n°2, 2010, 55-65 ; Allibert, 1991 et 1992) évoquent le *wak-wak* comme la combinaison du végétal, de l'étrangeté et de la « féminité insulaire ». Pour autant, ces évocations sont moins teintées d'exotisme/érotisme qu'elles peuvent l'être ailleurs, sans doute en raison de la forte présence de l'islam. Aux Maldives le tourisme est cantonné sur îles hôtels, séparé de la population locale, sinon celle des serviteurs. D'ailleurs, en islam, la

végétation luxuriante est plutôt infernale depuis le VIII^e siècle⁷³, ne permettant pas une métaphore féminine honorable (Anzaldi et Izzi, 1995).

Sans doute plus timidement que dans les îles touristiques, la Mahoraise est présentée aussi sous les traits de la femme fleur à commencer par les portraits de jeunes femmes sur flyers ou magazines, une fleur de jasmin en broche, très suggestive. Cette association de l'exotisme/érotisme renvoie à la position des Européens, explorateurs, artistes ou colonisateurs, des hommes en majorité : « L'exotisme repose sur un désir dont la composante érotique n'est pas anecdotique. [...] L'imaginaire géographique de la femme (et, dans une moindre mesure, de l'homme) exotique, plus sensuelle et disponible, alimente des fantasmes et des pratiques dont on suit la filiation de la prostitution coloniale au tourisme sexuel. » (Staszak, 2013, 384). Il en reste peut-être quelque chose dans la description à peine équivoque de la danse du Wadaha à Mayotte par un duo de poète et photographe : « danseuses pimpantes », « cambrure des reins », « pieds nus », « les mains fourmillent déjà d'empoigner le pilon [...] Les danseuses tournent nerveusement autour du mortier béant » (Chaduli et Djailani, 2012, 26).

L'Île du retour

Cette image « classique » de l'île tropicale, paradis des touristes, est très tempérée à Mayotte : le tourisme affinitaire y tient une grande place et se prête mal à ce type de promotion ; les touristes viennent à Mayotte pour le lagon et les loisirs qui lui sont associés dans une nature préservée. Le retour peut concerner les Occidentaux (Français métropolitains en premier lieu, pour un retour à la nature mais aussi les Mahorais « expatriés » pour un retour aux sources. En première approche, la nature patrimonialisée et touristifiée serait proposée aux premiers ; les traditions préservées aux seconds. Entre les deux, le stéréotype de l'île et des femmes en fleur ne trouverait pas vraiment de place où se développer et le travail de promotion pourrait porter sur un croisement des deux « destinations » : la nature et les traditions offertes aux deux publics. Le tourisme qui peut être potentiellement développé doit prendre le contre-pied de ce qui existe déjà à la Réunion et surtout à Maurice.

L'argument d'une île encore authentique, à la culture métisse entre Afrique et islam, a été le plus mobilisé ces dernières années. Le maître mot est de valoriser ce qui est différent de

⁷³ <https://krapooarboricole.wordpress.com/2014/04/03/une-curiosite-de-lenfer-musulman-larbre-zaqqoum/> : Une curiosité de l'enfer musulman : l'arbre Zaqqoum, 3 avril 2014, page consultée le 14 février 2017.

destinations comme Maurice, île avec laquelle aucune comparaison ne peut être soutenue. Ainsi, les professionnels du tourisme que j'ai enquêtés valorisent-ils surtout l'aspect dépaysant et différent des autres îles indo-océaniques connues : les racines africaines de la société mahoraise sont soulignées. Ceci transparaît aussi dans les discours officiels de promotion de l'île. On retrouve, les ingrédients du dépaysement (l'Afrique) mais dans le cadre français (sécurité, repères familiers). Ceci n'exclut pas le rappel de l'île tropicale propre à « ressourcer des occidentaux » surmenés. Les illustrations sont significatives : images d'une nature exubérante, de paysages ensoleillés destinées au public métropolitain et européen vivant sous d'autres latitudes et pour qui le soleil constitue un élément majeur du paradigme des « vacances », héliotropisme oblige.

On le voit, le recyclage des images les plus attendues continue mais ces images elles-mêmes ont bien une histoire : « Les nuances de bleu et de vert des « mers du Sud » s'installent sur les couvertures de la plupart des catalogues des agences de voyages à partir des années 1970, au moment où sont inventées les îles-hôtels et où s'améliore l'accessibilité des principales destinations tropicales grâce à la baisse des tarifs aériens [Équipe MIT, 2011, 56] » (Stock, Coëffé et Violier, 2017, 268) et « L'île tropicale qui condense les éléments durablement intégrés dans l'imaginaire balnéaire (hâle, bain chaud, eau turquoise) constitue même l'emblème de l'univers touristique : cet objet géographique est en effet mobilisé de manière obsédante à la fois par les tour-opérateurs qui l'affichent régulièrement comme un « produit d'appel », sur leurs supports de communication, et par les touristes qui en font souvent le lieu idéalisé d'un déplacement récréatif. » (op. cité, 270).

Une recherche menée sur Internet sur le thème des « cartes postales de Mayotte » conduit à obtenir des présentations colorées du lagon, de la flore et de la faune, des plages puis en continuant la recherche, des scènes de vie quotidienne (populations, barges, marchés ...). Plus loin encore, on obtient des photographies anciennes et notamment celles des usines sucrières.

En dépit de l'originalité souvent soulignée à propos de Mayotte, l'on constate que les professionnels continuent de mobiliser ce qui fonctionne bien depuis des décennies : « Pour les photographies, il existe de véritables stéréotypes, sur lesquels jouent les publicités : celui de l'île tropicale, avec le lagon, la plage de sable blanc et les cocotiers, qui correspond à ce qui représente le paradis dans l'imaginaire occidental [...] conformément au mythe de Robinson. » (Jaurand, 2017, 201). Les images diffusées sur place à Mayotte par les agences de voyages et autres professionnels du tourisme sont tout-à-fait analogues.

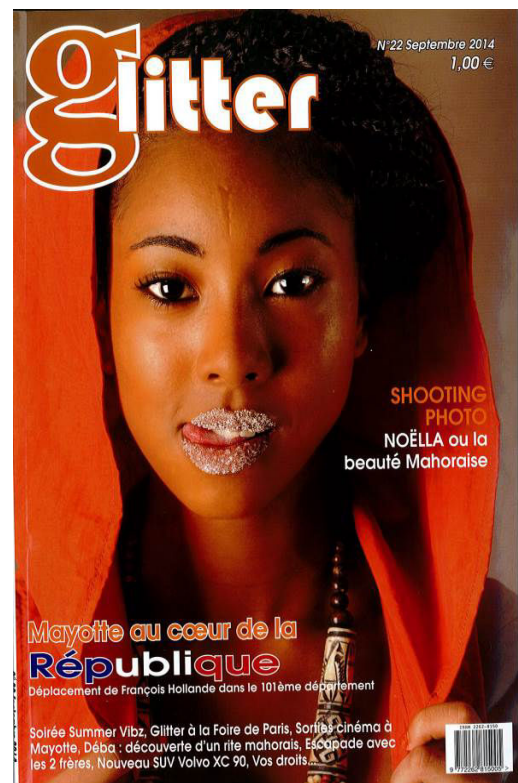
Planche 9 : Île tropicale et exotique



Source : AD, cartes postales anciennes (fin XIX^e-début XX^e siècles)



Photot F. Beaupellet, septembre 2018



Source : Glitter, septembre 2014

2. Un nouvel exotisme

Le retour à la nature ou à la culture authentique s'affranchit parfois plus nettement des stéréotypes hérités. Pour en produire d'autres, ou les mêmes recyclés dans une option qui voudrait inverser le sens de la construction exotique. Plutôt que le regard extérieur, c'est la montée de la valeur propre des lieux et des manières de vivre qui s'imposeraient aux visiteurs devenant respectueux et gagnant en humanité par modestie. Une autre forme d'utopie émerge qui pourrait trouver sa clientèle aussi, avec une Mayotte mieux adaptée que Maurice ou des Maldives.

*Wight is white*⁷⁴

La consultation du site du « Guide du routard » m'a surprise. D'une part, la présentation géographique dissocie Mayotte de la France en la rapprochant de l'Afrique. Il en va de même, d'ailleurs, pour l'ensemble des territoires ultramarins. Le texte, accompagné d'une photo avec le lagon présentant plages et végétation luxuriante, est le suivant :

« Petit coin de terre française perdu entre la géante Afrique et la grande Madagascar, Mayotte fait preuve de discrétion. C'est à peine si l'on se rappelle son histoire, celle du tumultueux archipel des Comores.

Aujourd'hui, la vie y est paisible. Rien à voir avec les autres territoires français : dépaysement garanti.

Mayotte n'est pas dans les catalogues de voyage, ou l'est si discrètement. Le tourisme sur l'île aux parfums n'a rien de comparable avec ses idylliques voisines telles les Seychelles ou Zanzibar... Les hôtels manquent, la desserte aérienne depuis la France n'est pas directe et coûte cher.

Et pourtant on aime Mayotte, son lagon, incroyablement riche et encore préservé, ses habitants, ses enfants jouant dans les rues des villages, sa nature, sa tranquillité. Un petit coin de paradis où les routards seraient bien inspirés de faire un tour avant que Mayotte ne rattrape sa grande sœur réunionnaise. Prenez le temps pour découvrir les îlots de

⁷⁴ Hippie, hippie, pie, Michel Delpech, 1969, parodie de « Noir c'est noir » (J. Hallyday) avec jeu de mot sur le rassemblement de l'île de Wight (1968), un an avant Woodstock. Inspirée de la « route » de Jean-Louis Kerouac, une autre manière d'habiter le monde s'impose comme alternative à sa consommation.

sable blanc, faire quelques brasses dans le lagon avec les tortues géantes, aller observer les baleines et leurs petits, assister à un « grand mariage » ou nourrir les makis, friands de bananes... ». Extrait du « guide du Routard » Mayotte, page consultée le 5 avril 2018.

Cette présentation, fidèle à l'esprit supposé du « Routard » (*Wight is white*) exhorte à visiter Mayotte tant que l'île n'est pas touristique. Le « Routard » se veut un touriste différent, il recherche ce qui se trouve « hors des sentiers battus ». Néanmoins, on remarquera que le lagon est bien cité et qu'il est prétendu « préservé » sans doute pour signifier qu'il n'est pas « envahi » d'équipements touristiques. Les « brasses en compagnie des tortues géantes » ou « nourrir les makis » correspondant bien à cette image de paradis perdu précédemment évoquée (retour à la « nature ») et suggèrent l'exceptionnalité mahoraise.

La rencontre avec la société locale n'occupe pas l'essentiel de cette présentation : seuls les enfants qui « jouent dans les rues des villages » et les « grands mariages » sont ici mentionnés. Le prix à payer est le manque d'hôtels, la médiocre desserte aérienne et son coût. Le « routard » est là.

« Le Guide du Routard » comme « Lonely Planet » se veulent des guides pour touristes « différents »⁷⁵ mais cette prétention peut faire l'objet d'un regard critique : « On fait donc la morale aux touristes, avant ou après les avoir fait mettre en file. Il est étonnant de constater que ce que nos institutions n'arrivent plus à obtenir des populations, d'autres instances le tentent auprès des touristes, dernière population à embrigader, parce que composée d'individus sans projet collectif et ailleurs, soumis au matraquage des nombreuses machines à endoctriner et à consommer. Cela dit, les principes de la « charte du Routard » sont, au mieux, excellents et, au pire, ne « mangent pas de pain ». (Équipe MIT 2008, 76-77). *Wight is white, hippie, hippie, pie*, « tout le monde, il est gentil »⁷⁶ ... » dénotent, derrière l'approche onirique, très datée, du monde, une distance prise avec les réalités sociales et économiques, politiques, qui surgissent vite.

Observons déjà que « Le Routard » témoigne d'une vision immobiliste des sociétés pensées comme « éloignées », une idéalisation fondée sur un refus ou un retard de la

⁷⁵ *Lonely Planet* et *Le Routard*, trouvent leur origine dans un voyage qui se veut une rencontre avec soi-même et les autres, en rupture avec la société de consommation. Mais relèvent aussi de l'impact du mouvement hippie de la fin des années 1960.

⁷⁶ Film de Jean Yanne (1972), satire du mixage de la « société de consommation » et de l'alternative « hippie » qui en est dépendante.

modernisation, où le développement économique risque bien d'être interprété comme la fin de « l'authenticité », une aliénation dans le vocabulaire convenu. Les touristes prient les « îliens des tropiques » de ne pas changer !

Les images de Mayotte demeurent donc, résolument, celles des « Occidentaux » qui ne se ressemblent pas tous ! Et pourtant, les producteurs de cartes postales à Mayotte sont essentiellement des « métropolitains » : Bruno V, les peintres B. Dartois et récemment Marcel (2016), lesquels s'investissent aussi dans l'illustration d'ouvrages ou de documentations photographiques. Les photos possèdent des points communs et en particulier le fait que les sujets (animaux, végétation, etc.) sont doublement apprivoisés : les animaux sont représentés sous un angle presque familier, et souvent qualifiés de « mignons » comme le maki ou le caméléon recevant ce qualificatif facilement repris par tous. Surtout le « maki », si humain. Cette familiarité est accentuée par les objets-souvenirs : peluches, porte-clefs, t-shirts, objets décoratifs, etc.

La couverture du guide touristique éditée par le Comité du Tourisme de Mayotte, la carte postale et le Guide Mayotte (supra p. 4) livrent la représentation la plus attendue : turquoise de l'eau et blanc du sable ; fleurs colorées et soleil, femmes fleurs. En termes de stéréotypes, Mayotte a un atout majeur : le sable corallien des îlots volcaniques, avec un arrière-plan de verdure souligné par les courbes d'un relief semi-montagnard.

Auto-exotisation ou folklore

Comme par signal, les cartes postales mettent peu en scène les femmes mahoraises comme des femmes des îles. La femme-fleur, ici, n'arbore pas une tenue légère mais se présente plus couverte, sous une allure africanisée avec pagne, tatouage au *m'sindzano* et fleurs ordonnées sur la coiffure ou sur le châle. Bien que Mayotte soit caractérisée par un brassage de populations diverses, l'islam et ses normes distinguent, sur ce point, noter île de La Réunion ou de Madagascar. L'africanité est sans cesse mentionnée comme si les Mahorais « conjuraient une tare » liée à ce que Staszak (2013, 384) désigne comme une « hiérarchie de l'esthétique » : « la vahiné dès sa "découverte" a été placée très haut dans la hiérarchie des peuples (...) à l'inverse de la "négresse" que ses cheveux crépus placent au bas de l'échelle esthétique et anthropologique des races ». Ainsi la Reine de beauté de Mayotte 2015-2016, assimilée à un rugbyman, fut elle raillée pour son allure peu conforme à cet imaginaire exotique.

Le magazine *Escales Australes*, déjà cité, évoque les « volumineuses » mahoraises... D'autre part, la beauté est moins associée à la peau noire qu'aux teintes issues du métissage et le maquillage est souvent destiné à atténuer la couleur foncée de la peau. Ainsi cette jeune femme, présentée par le magazine *Glitter* (n°22, 50-51), comme une référence : « Noëlla ou la beauté Mahoraise »... Certaines images de Mayotte peuvent même être totalement décontextualisées, comme pour la promotion du parfum *Mahora* de Guerlain⁷⁷ présenté à travers une femme dénudée, d'origine caucasienne, dans un désert américain ou australien !

L'image de Mayotte n'a jamais été aussi construite, voire faussée, puisque l'île ne comprend pas de désert et que la nudité y est taboue. Si le teint clair est valorisé, comme dans beaucoup d'endroits du monde, ce n'est pas seulement pour des raisons esthétiques. Il est rattaché à l'arabité donc aux catégories nobles comoriennes. Ce phénomène touche la côte orientale de l'Afrique et la zone de l'océan Indien recouverte par les vagues de migration arabe : « Dans les sociétés métissées des côtes de l'Afrique orientale, dominées par une aristocratie arabe ou perse, la blancheur du teint attestait de l'appartenance mythique à la "race des seigneurs", par opposition aux classes populaires noires. » (Gourlet, 2001, 161). Les souches austronésiennes (la plupart des ethnies malgaches) sont discernables également et se manifestent par l'existence de deux langues locales (dont l'une renvoie aux peuplements malgaches), même si au XIX^e siècle, la population mahoraise, comme partout dans l'archipel des Comores, se méfiait des Malgaches en raison des razzias. La désignation des identités est complexe du fait des métissages nombreux, le mythe des origines transparaisant dans les termes utilisés pour se désigner... L'auto-exotisation consiste à construire une image maîtrisée par le mélange de bribes discordantes dont il restera à formuler l'unité pour une identité.

« Malgré les métissages qui ont brassé les classes sociales en même temps que les ethnies, on se conçoit encore à Mayotte en tant que descendant de roi, de nobles (Wakabaila), de simple homme libre, pêcheur ou agriculteur de brousse (Mungwana, pluriel Wangwana) ; les autres se souviennent de qui est descendant d'esclaves (Washenzi). » (Fasquel, 1991, 102). « La population identifiée comme mahoraise était déjà devenue minoritaire avec l'esclavage, et les Malgaches étaient en tout point majoritaires en raison des vagues conquérantes de la Grande île vers Mayotte : vu son faible pourcentage, on comprendra que la population

⁷⁷ Rappelons que Guerlain fut le dernier propriétaire d'une plantation d'ylang-ylang dans l'île (à Combani), pour une valorisation industrielle (de luxe) de la fleur des fleurs. Le nouveau propriétaire, karan de Madagascar, en tente la transformation en « spa » parfumé.

d'origine ait engendré le concept de « pur Mahorais »... Il se confond avec celui de « shirazi » : comme dans les cendres de ces immigrants arabo-shiraziens, qui vinrent se mêler au substrat de population bantoue. » (p. 101). L'exotisme puis l'auto-exotisation qui lui succède ou en découle, produit de l'identité adaptée au regard extérieur mais aussi à une projection d'origine intérieure.

L'exotisation des populations visitées par les touristes s'accompagne de ce qui a été désigné comme une auto-exotisation, c'est plus qu'une réponse à la sollicitation. Cette attitude ressemble à celle des peuples colonisés qui tentaient de répondre à l'image que les colonisateurs européens projetaient sur eux. Les sociétés « s'arrangent » ainsi pour proposer aux visiteurs ce qu'ils attendent en tirant un confort malgré tout. On a beaucoup évoqué l'invention des « danses orientales » au Maghreb, les mises en spectacle des cérémonies Dogon, etc. A Mayotte, dans le but de charmer les visiteurs, des événements culturels comme le *Debaa* ou le *M'biwi*⁷⁸ ont été décontextualisés par le Conseil départemental dans le cadre des activités proposées par la Maison du Patrimoine, le MuMa ou encore le CDTM. Ainsi, ces événements sont-ils organisés sur le mode d'une valorisation muséale (de type ethnologique) ou mobilisés dans l'accueil des visiteurs officiels de marque.

De même, les hôtels proposent des spectacles à leurs clients ; ce sont des « danses traditionnelles mises au goût du jour ». Par exemple, la danse du *M'biwi* (caractérisée par des mouvements du bassin), exclusivement féminine, invite les hommes (clients) à y participer lorsqu'elle est pratiquée sous forme de spectacles. De façon générale, les publicités à destination des touristes « réinventent les traditions » dans ce registre de l'exotisation. Ainsi le dépliant d'une maison d'hôtes (AZ&MA) attire-t-il notre attention : il présente deux femmes, dont la plus jeune arbore une longue chevelure libre ondulée et une robe courte (à l'occidentale), agrémentée d'un grand châle. Pourtant, cette pièce d'étoffe qui prend ici une valeur culturelle musulmane, est « décalée » par rapport à la tenue. Ces décalages sont mal perçus encore par la majorité des Mahorais et les signes de « trop grande modernité », tout comme ceux d'un « trop grand traditionalisme » sont mal vécus. Ainsi les passagers d'un taxi que j'empruntai en mars 2017, indignés par l'allure d'une jeune Mahoraise, portant un foulard à la manière du turban et un pantalon « slim » moulant révélant ses formes assorti d'un chemisier noué à la taille laissant voir son ventre et son nombril.

⁷⁸ Danse et chant traditionnels présentés dans l'inventaire et répertoriés dans le glossaire.

Mais il est certain que les jeunes, en dehors des démonstrations pour touristes, abandonnent volontiers leurs costumes de « figurants » pour porter le pantalon au ras de la taille et les accessoires clinquants rendus si populaires, chez les garçons, par les chanteurs d'origine africaine. Les jeunes se montrent ainsi friands d'inspirations hybrides et une fois les costumes « traditionnels » ôtés et rangés, en même temps que leur conscience patrimoniale, ils vont alors faire de la *break dance* ou écouter du *dance-hall*, de la *naija* ou de l'*afrobeat music*⁷⁹. Les filles, quant à elles, recherchent la mode occidentale, la combinant à une touche africaine. Ces combinaisons/appropriations/hybridités rappellent l'idée de « branchements » de J.-L. Amselle (2001), et nous ramènent à des situations similaires à celles évoquées par A. Appadurai (1996)⁸⁰. Ces « branchements » témoignent d'arrangements à double sens entre cultures émettrices et réceptrices, réfutant l'idée de cultures fixes et permanentes donc d'identités pérennes et définies une fois pour toutes.

Toutefois, ce que l'on pourrait interpréter comme une auto-exotisation relève plutôt de l'émergence de la conscience patrimoniale plus ou moins folklorisée. En effet, les associations organisent des festivités pour faire « revivre » des danses, pratiques peu exécutées aujourd'hui en dehors des mariages ; il en est ainsi du *Chigoma*. Même si parfois, les Mahorais peuvent avoir tendance à reprendre à leur compte les rôles définis pour eux par « l'extérieur ». Le phénomène est incomparable à ce qui se passe chez ses voisines de l'océan Indien, à Maurice, à Bali en Indonésie ou encore dans les îles du Pacifique. C'est sans doute parce que le tourisme demeure peu développé et qu'il n'a pas joué ici son rôle d'« opérateur d'un « tout patrimoine » » (Coëffé et Morice, 2017, 32). Pour autant, la question patrimoniale est d'actualité, en interne, pour définir la « mahorité » et la religion est souvent mobilisée par les Mahorais pour définir les contours de leur particularisme au sein de la nation française. Entre assimilation et rejet, les Mahorais veulent se distinguer du reste des Comores à l'islam plus conservateur, mais souhaitent aussi faire valoir leur religion majoritaire au sein d'une nation fortement marquée par le judéo-christianisme.

⁷⁹ Nouvelle vague de musique africaine (nigériane, tanzanienne, sud-africaine, etc.) mélangeant des bases traditionnelles continentales et de l'instrumental d'influence américaine. Le genre a été « démocratisé » par le rappeur Akon.

⁸⁰ Dans son ouvrage *Après le colonialisme, Les conséquences culturelles de la globalisation*, 1996, trad. fr. par F. Bouillot, 2001, Payot.

Vers une identité exotique : la Mahorité ?

Mayotte (les Mahorais) écri(ven)t son(leur) histoire et se saisi(ssen)t de l'exotisme pour fabriquer de nouvelles revendications identitaires. Manque d'originalité ou de moyens ? Comment se démarquer des autres destinations insulaires et des destinations de l'océan Indien? A. Allaoui (2009) reprenant l'analyse de S.Blanchy (1990) avant lui, évoque, à propos de Mayotte, une « enculturation » (une transmission de savoir ou mode de vie social par les aînés et les parents allant dans le sens de la communauté et de ses convictions) et une « endoculturation », un fait alliant une sorte d'endoctrinement au sein des groupes à l'encontre d'autres groupes (rivalités, alliances). « Une fois les faits historicisés, les populations autochtones réécrivent le présent et le légitimant sur une base historique. Cette attitude provoque des phénomènes parfois contradictoires et pervers que sont les « plis et replis identitaires » (Benkirane et Ziegler, 2007, 11-38) lorsqu'on s'efforce de « rendre la différence culturelle la moins visible possible ». Cette attitude est plus marquée chez les Réunionnais, qui se veulent les enfants légitimes de la France. Cette posture recroquevillée (assimilation culturelle et rejet simultané), sert pourtant de modèle aux Mahorais qui se veulent citoyens français (donc occidentalisés) d'un archipel comorien porté sur un islam plus conservateur, tout en cherchant à se distinguer de la France laïque en prônant un islam majoritaire. L'exotisation n'est pas que d'image ; elle devient arme politique par la culture.

Ce qui se joue dans la fabrication de patrimoine, tant à destination de « l'extérieur » que de « l'intérieur », est l'invention d'une identité. Or, le choix des éléments qui en tracent les contours semble devoir être cautionné par des « preuves apportées par l'histoire ». Paradoxalement ici, en raison des modalités de peuplement, la « mahorité » est rattachée à la notion d'autochtonie peu discutée, et pour cause : il faudrait pouvoir poser une origine locale. Cette référence est saisie à travers les écritures et réécritures de l'histoire par des habitants « ordinaires » et des érudits (professionnels et institutionnels). Parmi d'autres « faits », l'existence du dernier sultan, quasi-sacralisée par certains, est une manière de revendiquer des origines malgaches et se rattacher à la région indo-océanique. Les origines shiraziennes constituent un autre récit qui relie Mayotte à des lieux centraux de l'islam. Mais les habitants tirent essentiellement les informations culturelles des médias locaux qui propagent des versions racoleuses de l'histoire au détriment d'une documentation objective. La fabrication du patrimoine, y compris par le détour exotique et grâce à lui, ouvre la voie d'un débat en légitimité.

La question de l'identité est d'autant plus complexe à Mayotte, que l'adhésion à la république française suppose une assimilation interprétée notamment par les journaux locaux comme un processus qui aurait pour finalité de « reconduire la vieille relation coloniale sous une nouvelle forme : au plan culturel, en tentant d'imposer la culture prétendument supérieure de la Métropole [...] et au plan politique, en dressant un piège qui consiste à faire croire au colonisé que cette déculturation est la condition sine qua non d'une inégalité sociale à laquelle [...] on n'est pas disposé à consentir. C'est qu'effectivement la politique d'assimilation coloniale n'a pas pour fonction de faire des colonisés les égaux ni les semblables des colonisateurs mais de créer l'illusion chez les premiers qu'ils peuvent parvenir à l'égalité pleine et entière avec les seconds. [...]. Du côté du colonisé, l'assimilation est à l'inverse vécue comme un enrichissement culturel. Et non comme un recopiage de, voire une dilution dans, la culture française » (Kashkazi : *Mamoudzou, la ville nouvelle*, n° 63, mai 2007, cité par Cassagnaud, 2010).

Cette reprise de « peau noire et masques blancs » de F. Fanon (1952) théorise un tiraillement dont il est difficile de hausser l'analyse jusqu'au plan politique. Depuis l'époque de la décolonisation militante et des guerres qui s'ensuivirent, un autre monde a pris tournure, qui dissout cette confrontation colonial/colonisé dans un bain beaucoup plus dilué dont le moteur économique entraîne différemment les générations. L'auto-exotisation ne s'arrête pas à des « traditions » : elle en produit. Nous sommes loin du patrimoine convenu ou de ce qui pourrait en faire office, plus proche d'une expression de la rue.

« C'est la jeunesse de Mayotte qui sera confrontée au défi de réussir la cohabitation des communautés : l'évolution démographique l'a rendue largement majoritaire. Les jeunes n'ont pas été marqués par la période coloniale, ce qui est ambivalent : ils n'en ont pas souffert, n'ont pas été directement humiliés, mais sont moins prêts que leurs aînés à payer la protection de la France d'une certaine patience envers les maladroites éventuelles des métropolitains. Tout bouge très vite à Mayotte [...]. L'envie de consommer s'accélère, et l'argent manque [...] Le taux d'accroissement de la population est un des plus forts du monde, grâce aux progrès de l'assistance médicale. Tout est devenu urgent : c'est au développement économique de faire que la masse des jeunes devienne une richesse collective. Pour l'instant, c'est une source de déséquilibre social et de délinquance ». ... « Plus le développement draine de métropolitains dans l'île, plus s'affirment les signes d'identité culturelle, comme en un réflexe de défense : pratique plus ostentatoire de la religion, musique africaine, etc. Certains

fustigent déjà le "colonialisme de l'intérieur " infligé aux Mahorais par d'autres Mahorais ». (Fasquel, 1991, extraits, 150-155). Tous les thèmes possibles sont réunis dans ces quelques pages d'annonces plus que d'analyses. La facilité l'emporte et l'ambivalence évoquée (ou invoquée) s'en trouve confortée, contribuant à raidir les comportements affichés. C'est la face d'ombre de l'exotisme.

Cet « exotisme » là qui en rappelle un autre rapidement désigné par le type de lieux qui l'affiche comme le « quartier », n'est pas propre à attirer « le » touriste, pas plus d'ailleurs qu'à former le moyen de souder une identité mahoraise aux multiples figures. Il est principalement destiné à provoquer la confrontation avec les autorités et leurs relais, les blancs présents dans l'île, dont le nombre n'a cessé de croître depuis le choix de l'option française puis la montée en puissance de la présence publique. Toujours l'ambivalence mahoraise nécessite une méthode appropriée que personne ne sait encore formuler.

L'entrée par le tourisme dans la question patrimoniale y aide-t-elle en passant par des identités plus fluides que celles qui se réclament de l'affrontement ? Bien des *mzungu* ont vécu leur enfance ou leur adolescence dans l'île et portent, avec leurs congénères *mahorais*, des rapports sociaux qui ne sont pas forcément issus d'une identité culturelle essentialisée. En quoi la « mahorité » (Allaoui, 2009) consiste-t-elle ? S'agit-il de l'expression d'une origine prenant son caractère contemporain par la situation politique post-coloniale ou de l'expression contemporaine d'un brassage consécutif à un choix daté (le maintien en France) qui aboutit à une originalité et à une différence vis-à-vis des voisins immédiats (comoriens, malgaches, réunionnais) et englobant (français d'ailleurs, donc de métropole majoritairement).

A de telles questions, il n'existe pas de réponse essentialiste par raison, et l'appel au territoire est vain, d'autant plus que les mobilités historiques et contemporaines empêchent toute revendication d'une origine surgie de la terre, de cette terre-là précisément. « Nous sommes africains de sang et de culture, arabes par la religion et français économiquement » (Ridjali⁸¹, cité par Laroussi, 2009), « français par le hasard de l'histoire et mahorais de cœur » comme dit un jeune interrogé par J. Cassagnaud dans le cadre de son enquête (Cassagnaud, 2011, 251). Rien d'original du point de vue de l'échelle. Personne ne peut dire quel est le bon niveau de son identité, celui qui est définitif et définitoire.

⁸¹ Ambass Ridjali : « Sur le chemin de l'école », 2002, est un écrivain et dramaturge mahorais qui utilise la tradition orale (théâtre) pour amener à la lecture une population peu familière.

Les « Mahorais » aux origines variées, s'appuient sur l'idée d'un patrimoine « local » pour sa valorisation touristique. Le *debaa* qui date des années 1960 est mis en avant car il présente le résultat d'influences extérieures « exotiques » : la gestuelle des femmes serait un héritage indo-polynésien passé par le soufisme (!) (*Ecales Australes*, n°110, 36). De la même façon, les richesses naturelles d'âge « géologique » sont valorisées sur des critères d'endémicité.

Ce qui est présenté comme « traditions locales », à la fois identiques et différentes des Comores ou de Madagascar, semblent présenter des caractères généraux ou au moins partagés comme des atouts pour l'île. Les clichés sont facilement mobilisables et mobilisés : *Mayotte l'île au lagon* ou *Mayotte l'île aux parfums* (CDTM, agences de voyages et *Tour operators*). On oublie les temporalités à l'occasion, ce qui est le propre de l'essentialisation par le territoire : ainsi l'ylang-ylang n'est introduite aux Comores (en tout cas à Mayotte) qu'au début des années 1900. Pour ne pas parler d'importations plus anciennes qui portent la marque de l'histoire de l'esclavage précolonial par exemple Certains détracteurs de l'essor du tourisme craignent que le tourisme culturel ne devienne l'ennemi de la culture « authentique ».

La question de la monstration est donc posée (Dehoorne et Saffache, 2008) mais de nombreux chercheurs conservent l'idée que des négociations se mettent en place et que chacun est conscient du rôle qu'il joue, parfois ambigu. S. Subrahmanyam (2004) s'adressant, en quelque sorte, aux populations locales, avance l'idée courageuse qu'il faudrait arrêter de pointer du doigt et dire naïvement que le colon est seul coupable, alors que « nous autres » autochtones, nous nous autorisons à recréer, voire à développer des images et autres exportations du monde occidental. L'ambivalence toujours : ce que désignent les « blancs » est-il bien ou mal au titre du patrimoine et du tourisme qui le valorise ? Est-il vrai ou faux ? Le débat prend une tournure plus claire ou franche dans cet autre contexte culturel du tourisme que celui qui pouvait s'imposer brutalement dans celui de la puissance coloniale et se poursuivre à travers l'action d'institutions d'inspiration métropolitaine après le choix de 1974-1976.

Caroline Blondy (2017, 380) nous le rappelle : « (...) les colons et les étrangers installés en Polynésie ont permis de faire l'inventaire des « trésors patrimoniaux » et de faire découvrir aux populations locales leurs lieux du quotidien sous un autre regard, comme les plages. La colonisation a été, en effet, l'épisode qui a permis les premiers contacts avec l'altérité. Or, ce contact à l'altérité est aussi présent dans l'accueil touristique, qu'il soit vécu du point de vue

du touriste ou de la société locale « accueillante ». Cette colonisation a été aussi le vecteur de référents culturels et de pratiques nouvelles qui ont pu être ensuite réappropriés par les sociétés locales. Les premières initiatives dans la structuration du tourisme (hébergement, transports) ont ainsi souvent été celles de colons français, ou d'étrangers, souvent anglo-saxons, laissant parfois un peu de côté la société locale. De là provient une autre critique adressée à la manie du local et à sa valorisation par et pour le tourisme : il tiendrait du simulacre. Parures, maquillages, danses sur fond de paysage adapté seraient présentés hors contexte.

« Si l'ombre menaçante et futuriste du post-exotisme pousse le promeneur à ralentir le pas, en revanche le touriste raffole du passé car le passé est exotique [...] La sauvegarde du patrimoine s'inscrit dans ce type d'exotisme temporel. Il s'agit d'une spatialisation de l'histoire mais le contenu autosuffisant de cette histoire a pourtant bel et bien disparu. Le tourisme apparaît alors comme une forme d'embaumement des morts. Il se sert du passé comme prétexte pour assurer sa survivance touristique, mais le passé, lui, résiste au sortilège et ne ressuscite jamais. Seul le simulacre entretient l'illusion » (Christin, 2011, 22, 23). Sans aller si loin, le dépaysement est possible au-delà du musée ou du parc d'attraction (d'acclimatation), mais en deçà du grand saut vers des contrées inconnues. L'exotisme (typiquement) « local » peut constituer un entre deux auquel pourrait se prêter visiteurs et hôtes.

Si l'exotisme constitue un facteur d'attraction des touristes et « si certains touristes affirment un besoin d'altérité extrêmement fort et souhaitent se confronter à des lieux en rupture totale avec leur lieu d'origine, tous les touristes n'éprouvent pas un désir similaire ou n'ont pas les mêmes dispositions à se confronter à des altérités fortes, voire radicales. Aussi, pour se rendre dans des lieux étrangers qu'il leur est difficile d'aborder sans médiation, font-ils appel à des professionnels. La prise en charge est partielle ou totale en fonction des besoins et des demandes. L'enjeu reste toujours d'atténuer l'altérité sans la faire disparaître. » (Équipe MIT, 2011, 35). Les territoires ultramarins peuvent répondre à une telle demande : les lointains en France... pour les Français, éventuellement pour les Européens. Mais, on le sait, l'exotisme peut se rencontrer au coin de la rue (Urbain, 2002). Malgré cela, l'île exotique conserve son pouvoir d'attraction. Et Mayotte tente de rattraper son « retard » en proposant le soleil et les plages. Les Mahorais s'auto-exotisent en revisitant leurs « traditions » et les tenues vestimentaires comme en témoigne le vêtement qui mêle différentes inspirations africaines, européennes, indiennes... et islamique.

3. Quand les Mahorais répondent aux attentes des touristes

Après avoir sondé le rapport à l'altérité des « Européens », et leur goût pour l'exotisme, j'ai souhaité explorer ce que l'altérité signifiait pour les « Mahorais » et en rendre compte⁸². Le tourisme constitue l'une des situations de mise en relation avec l'autre mais le rapport à l'altérité peut difficilement être daté ici. L'île est un lieu de passage et doit son peuplement aux circulations. Pourtant, l'altérité dont parlent les Mahorais est souvent la relation réduite aux Européens : colonisation, assimilation avec la départementalisation. Et si certains brandissent « l'acculturation » comme conséquence de la colonisation, de la départementalisation et de la mondialisation, l'on peut considérer que la culture mahoraise constitue une forme d'acculturation, mais l'on peut en dire autant de toutes les sociétés.

La notion d'acculturation est souvent utilisée au sens de perte d'identité par ceux qui pensent la culture comme définie une fois pour toutes. Roger Bastide (1960) a développé cette notion d'acculturation comme transformation permanente des cultures au contact les unes des autres et sa pensée rejoint sur ce point celle de Lévi-Strauss (2002). J.-P. Warnier (2017, 27) résume de façon efficace ces dynamiques culturelles : « L'humanité : une machine à fabriquer de l'identité et de la différence. Les sphères d'interaction et les cultures-mondes fondées sur échanges et la communication sont, comme l'humanité, des machines à produire à la fois de la différence et de l'homogénéité culturelles ».

Exotisme frelaté

A Mayotte, on observe depuis dix ans un changement de regard sur les cultures mahoraises et de nouveaux lieux ont émergé : le salon du tourisme, organisé par le CDTM, où les professionnels présentent les activités de loisir, attire les visiteurs mais aussi les habitants. Des marchés thématiques ont été créés tels celui de Coconi au lycée agricole les premiers samedis du mois pour la vente de produits agricoles (fruits et légumes), celui de Bouéni (foire aux mangues) ou encore le marché de Noël tenu sur une plage (Mtsanga Beach). Ces manifestations qui, à l'origine, visaient surtout les « expatriés », attirent maintenant l'ensemble des habitants. La présentation de l'artisanat local, des produits culinaires et agricoles est vécue comme une forme de valorisation patrimoniale et touristique : les visiteurs

⁸² A ce moment, je me permets des guillemets pour désigner les Européens et les Mahorais en n'étant plus sûre de qui ils sont. Je reprendrai la commodité admise pour la suite. Ce n'est ici qu'un signe de conscience des facilités de langage.

extérieurs découvrent la variété des produits et les Mahorais prennent conscience de la valeur de certaines activités longtemps regardées comme banales. Le monde se croise.

Cette dynamique est même relevée par les « vendeurs de rêves ». Ainsi le magazine *Escapes Australes* (n°110, 39) nous vante-t-il que : « Les traditions culturelles mahoraises ne sont pas gravées dans la pierre de corail. Certaines ont seulement quelques décennies d'existence alors que d'autres disparaissent ». Ainsi, la fête aux cocos à M'Ronabéjà et Acoua constitue-t-elle un bon exemple « d'invention de traditions ». En effet, M'Ronabéjà, village du Sud, célébrait cette fête champêtre centrée sur les noix de coco, les palmiers et tous les produits dérivés depuis plus de deux décennies. Puis cette fête a été abandonnée et récupérée par un autre village, du Nord cette fois, Acoua. La fête y a pris de l'ampleur grâce à une promotion sur divers supports dont les médias. Ce succès a même incité M'Ronabéjà à reprendre ces festivités. Mais la fête a pris des formes différentes de celles qu'elle revêtait auparavant : elle privilégie « le culinaire » et moins le savoir-faire artisanal. Au total, il s'agit d'une fête récente (deux décennies environ) qui s'est renouvelée sur une courte période : « Des "traditions" qui semblent anciennes ou se proclament comme telles ont souvent une origine très récente et sont parfois inventées. » (Hobsbawm et Ranger, 2006, 11). Ici, le village qui avait inventé cette fête et l'avait abandonnée, s'en est ressaisi, au vu du succès rencontré par un village rival. S'agit-il d'une « néoritualisation », c'est-à-dire une modification du rituel sans en effacer la croyance initiale, selon les termes de M. Melot (2012) ?

Reconstituer, re-contextualiser voire même transposer une célébration d'un endroit à un autre peut aboutir à rendre une fête (ou un événement) générique. Ainsi, la Fête des lumières à Lyon, basée sur la commémoration d'une intervention miraculeuse de La Vierge en faveur de la ville, est-elle passée d'une cérémonie religieuse à un festival de lumières, dénué de sa symbolique religieuse puis historique. Et un peu partout en France, mais aussi dans le monde (Sydney), la fête des lumières est devenue populaire. A Mayotte, la fête aux cocos signifie surtout un moment communautaire, ce qui n'empêche (ou ce qui explique) que sa visite soit, par exemple, recommandée aux touristes par la compagnie aérienne Corsair comme une festivité à fréquenter.

Du côté des habitants, s'il y a peu de changement dans le contenu de cette fête, on note une tendance à la folklorisation à destination des visiteurs. Comme me le confiait C.

Leschaeve⁸³, chargée de mission à la Dac), la culture « traditionnelle » se perd et se retrouve en partie dans une forme folklorisée, mais dont les promoteurs (organisateur de fêtes, participants, danseurs...) prétendent conserver l'authenticité. Les activités de loisirs programmées prennent des formes marchandes. Par exemple, des associations d'*Ambiwou*, *Debaa* ou *Chigoma* (noms de danses et chants) offrent leurs services aux particuliers en échange d'une rétribution financière lors des célébrations nuptiales. Les rites d'entraide communautaires se réinventent et se commercialisent. Devenus des intermittents au même titre que les « chauffeurs de salles », ils animent les mariages alors qu'auparavant, l'ensemble de la communauté organisait les célébrations en y participant : la seule contrepartie attendue était la réciprocité. Les fêtes sont recrées avec une dé-contextualisation des animations muées en « produits du terroir ». La mise en scène est destinée à l'étranger qui, initialement, était celui qui venait, issu d'autres villages. Désormais, il vient de plus loin.... Même si ces manifestations sont loin d'être le produit d'appel, le touriste venu pour le lagon est susceptible de les visiter, une fois sur place si l'information lui en est délivrée.

Il est souvent question de « fabrication d'exotisme frelaté », de "dévolement" d'une procession religieuse en spectacle touristique » (Chappé, 2010) et Mayotte ne fait pas exception quand les touristes sont conviés à partager les « traditions ». « Le Debaa, une tradition de chants et de danse devient aussi un spectacle ». (*Escales Australes*, n°110, 34). L'authenticité est exposée comme valeur suprême dans le contexte de marchandisation de l'altérité et « se manifeste une injonction implicite faite aux sociétés « exotiques » de rester telles qu'elles sont, ou plus précisément, telles qu'elles sont rêvées et fantasmées par l'imaginaire du dépaysement. » ? (Amirou, 2012, 19). Et S. Brunel (2006, 77 sq.) d'évoquer que « Bora Bora est devenue un immense *disneyland*, dont les autochtones se meurent d'ennui quand ils ne travaillent pas pour ces touristes qu'ils détestent, qu'ils méprisent. Et qui les font vivre. »

Mayotte ne connaît pas cette situation en raison du faible flux de touristes. Aussi les associations culturelles se produisent-elles hors de Mayotte pour faire connaître leur expression artistique. Danseuses et danseurs, chanteuses se rendent à Madagascar, à La Réunion et même au-delà. Le même dilemme revient qui ne vaut pas que pour Mayotte. Mais Mayotte est peu connue en comparaison d'autres îles tropicales comme Maurice, Tahiti, Hawaï, etc. Finalement, les Mahorais sont plutôt dans une phase de promotion de leurs

⁸³ Propos recueillis auprès de Chloé Leschaeve, chargée de mission à la DAC, lors de mon terrain de 2014. Je m'informais des activités menées par la DAC.

productions pour attirer des touristes accaparés par les îles déjà promues. La labellisation de son lagon pour l'UNESCO apparaît comme le moyen pour Mayotte d'atteindre l'exceptionnalité au risque, nous l'avons signalé d'entrer en contradiction avec d'autres projets patrimoniaux.

Témoignages (conversations et enquêtes)

J'ai souhaité toucher, par mes enquêtes, la plus grande variété d'acteurs, à commencer par ceux qui sont directement au contact des visiteurs, les chauffeurs de taxi. Habituellement, on pense peu à eux. Or, incités par le Département ou bien par le comité (collectif de défense) des *taximen*, ils transforment de simples trajets monotones en *sightseeing tours*. Comprenant que le tourisme émergent peut à terme devenir une ressource, ils partagent leurs savoirs sur le patrimoine de Mayotte et évoquent leurs lieux de vie. L'identification du « touriste » par ces chauffeurs se fait sur la base de la couleur de peau : celui qui n'est pas noir est perçu comme un touriste, même lorsqu'il s'agit de nos compatriotes indo-océaniques, plus métissés. C'est ainsi que me rendant chez le dentiste avec mon compagnon, nous avons eu le privilège d'une visite commentée par le taximan car mon compagnon, dont la peau est claire, a été ici identifié comme un touriste.

Cette discrimination s'accompagne d'un autre préjugé, celui de la richesse : le « Blanc » est un visiteur riche. Par conséquent, les prix sont ajustés et la barrière de la langue contribue à cette situation. L'écart se creuse, même si les « *Si vous plait madamou, si vous plait méss(i)é* » et les gestes d'invitation de la main des *mama* vendeuses de souvenirs ou de légumes, restent toujours polis pour héler le badaud. Ce comportement est peut-être moins accusé qu'à Madagascar où les négociations entre natifs sont les seules abordables. Face à l'étranger, les prix flambent. Bien sûr, dans certains pays, le marchandage fait partie des habitudes commerciales et s'y refuser serait mal interprété (Équipe MIT, 2011), mais à Mayotte, ce n'est pas le cas. En revanche, un comportement peut être observé dans la relation des vendeurs aux clients : ils se montrent plus disponibles, plus attentionnés envers l'étranger. Les commerçants ont compris que cette attitude est susceptible d'accroître leurs revenus. La pratique est très répandue aussi à Maurice, et depuis plus longtemps ! Certains Mahorais interprètent cette attitude comme un héritage de la soumission aux colons.

J'ai ensuite questionné mon échantillon de Mahorais : le tourisme, de leur point de vue, change-t-il leurs façons d'être et de vivre ? Plus d'un quart des enquêtés estime qu'il ne

modifie en rien les mentalités. En revanche, pour plus de 60 % d'entre eux, il a un impact sur le mode de vie et les valeurs. « Il donne envie d'aller voir ce qui se passe ailleurs aussi » dit ce cadre dans l'informatique. D'autres personnes pensent que le tourisme n'est pas assez pris au sérieux, telle cette mère de famille d'origine métropolitaine : « la population n'a pas encore conscience de l'enjeu du tourisme pour elle ». D'autres estiment que « trop c'est trop. On sait pas utiliser le tourisme, on fait tout à l'envers ». Cela du côté positif.

Mais de l'avis de certains enquêtés, le tourisme peut se révéler dangereux pour les plus jeunes, « des proies faciles, habituées à la délinquance », ou que « la population n'est pas forcément préparée à ça » comme le dit un autre témoin, pourtant « jeune cadre »⁸⁴. Pour une autre catégorie encore (généralement les plus anciens), le tourisme a une influence négative sur les valeurs locales. Ainsi ce sexagénaire, s'insurge : « *Issi changé. Bordeli ! Watrou wassendra havi !* ».⁸⁵ On observe que souvent, jeunes et anciens n'ont pas la même perception ou la même lecture du fait touristique (Dehoorne, 2003). Les plus âgés expriment des réticences, craignant qu'un changement trop rapide ne survienne avec les touristes. Pourtant, J.-C. Gay relativise l'ampleur de cet impact du tourisme après ce qu'ont vécu les populations colonisées : « Un regard sur l'histoire des populations de la FOM, évangélisées, exploitées, spoliées, déplacées ou exposées comme des animaux, devrait amener certains à relativiser la déstructuration due au tourisme, arrivant après une succession de processus bien plus violents et radicaux qui ont totalement transformé les comportements et les modes de vie « traditionnels », si tant est que ce mot ait un sens dans les DOM. » (Gay, 2009, 40).

Ce qui est plus souvent mal vécu est en fait l'écart de revenus ou de niveau de vie entre « étrangers » et « Mahorais » et l'opportunité saisie par certains habitants pour s'approcher des visiteurs extérieurs. Cet homme, proche de la soixantaine, avance : « Les gens cherchent à travailler pour ces gens-là [les Blancs] pour vendre ». Et ce ressentiment peut ternir les relations entre certains habitants et les « métropolitains » résidant à Mayotte, comme le déplore ce jeune moniteur d'auto-école : « On n'est pas tout le temps les bienvenus, les *mzoungou* ». La discorde existe et les « métros » sont accusés d'être responsables de la « dépravation des mœurs » quand la communauté métropolitaine se plaint « d'exclusion ». Est aussi citée parmi les transformations de la société par le tourisme, la fréquentation des hôtels par des Mahorais, pour leurs relations extra-conjugales. Or cette fréquentation qui se trouve

⁸⁴ C'est ce même cadre informatique qui pense aussi que le tourisme modifie de façon positive les mentalités car il donne envie d'aller voir ce qui se passe ailleurs. Il a donc un point de vue nuancé sur l'impact du tourisme.

⁸⁵ Traduction littérale : Ça change. Bordel ! Où va-t-on !

« fondue » dans les statistiques touristiques témoigne de la capacité d'adaptation des hôteliers ! Une autre conséquence du tourisme, moins triviale, est le fait que certains Mahorais adoptent une attitude moins accueillante vis-à-vis de leurs semblables. Mais les touristes eux-mêmes s'en plaignent. Tout peut s'entendre au « café du commerce » ou dans le taxi, il faut trier. Il est possible de poursuivre dans ce « désordre » du surgissement des témoignages qui passent d'un sujet à l'autre, souvent d'un grief à l'autre.

Davantage que les transformations de la société dues au tourisme, c'est l'incapacité de la région à accueillir le tourisme qui est souvent évoquée. Les inégalités sociales, et notamment la présence de forts contrastes comme ceux qui séparent les beaux quartiers des bidonvilles, rendant la destination Mayotte peu attractive, de même que la faiblesse des infrastructures et des équipements dénoncée comme un handicap en matière de développement économique dont celui du secteur touristique reviennent presque à chaque fois. Mais on se rappelle le mécontentement des « décasés »⁸⁶ hostiles au projet d'agrandissement de la piste de l'aéroport au début des années 1990, ce que tout le monde évoque avec compassion, feinte ou sincère. S'agissait-il de Mahorais et/ou d'immigrés installés illégalement sur ces terrains ? Et voilà le débat reporté sur d'autres terrains. Continuons.

Les conflits liés à l'occupation des sols qui occultent la définition de l'origine, creusent l'écart entre les différentes communautés locales et cela se ressent toujours à l'enquête. Là où l'on pourrait imaginer des litiges, notamment dans les projets de patrimonialisation, certains sont bien accueillis, contre toute attente. Ainsi la Mairie de Bandrélé a-t-elle souhaité patrimonialiser les habitats anciens situés sur l'espace littoral d'Hamouro avec un projet amorcé depuis déjà plus d'une quinzaine d'années, suite à un travail d'inventaire. Ce projet suppose le déplacement de quelques familles vers l'amont du village. Or, loin d'être mal accueilli par des habitants contraints de quitter leurs habitations, eux qui constituent « l'âme » de ce quartier historique, le projet répond finalement à leur attente. C'est qu'ils aspirent davantage à vivre dans des logements neufs et confortables qu'à « habiter le patrimoine ». Double valorisation pour les derniers témoins vivants : une nouvelle vie et la « gloire » d'en avoir été.

En ce qui concerne le rapport des Mahorais à l'altérité, l'écart culturel entre visité-visiteur est parfois perceptible sous la forme d'un désir de revanche vis-à-vis des anciens

⁸⁶ Population modeste qu'on obligea à déguerpir.

colonisateurs et de la projection de cette relation sur les touristes. En dépit des jugements négatifs sur la période coloniale, l'attachement de certains Mahorais à la création d'un musée national est clairement exprimé. Situé sur l'ancien quartier colonial, il est destiné à valoriser les cultures locales, dont le patrimoine immatériel, longtemps ignoré. Et ce musée peut constituer un lieu de dialogue entre les Mahorais et les visiteurs extérieurs, une manière de présenter la richesse culturelle d'un territoire essentiellement présenté à travers ses atouts « naturels ». C'est du moins l'orientation explicitée par le PSC du musée. Qu'en pense-t-on à travers l'ordinaire des retours de conversation ?

Les témoignages laissent paraître, dans leur spontanéité autant stéréotypée que les regards extérieurs, une perception paradoxale du « touriste » et du tourisme. Le tourisme, regardé par certains comme la solution « miracle » pour l'économie de l'île, conduit à élever le touriste au rang de bienfaiteur. Les discours le présentent alors comme un « curieux, cultivé qui souhaite découvrir la culture locale ». Alors, reprochent les tenants d'une identité pure, les Mahorais deviennent des acteurs-figurants et mobilisent à leur compte les arguments publicitaires convenus. Cette publicité demeure peu élaborée et peu subtile, négligeant même d'orthographier correctement les toponymes, notamment sur les quelques sites internet existants.

Promotion : les ressources touristiques vantées ?

Le tableau qui suit recense quelques promotions touristiques dont il est utile de reconnaître les arrière plans « marketing », assez grossiers au demeurant. Toujours les mêmes poncifs reviennent, au point qu'il est possible de se demander quelle « valeur ajoutée », un leitmotiv en la matière, peut bien en ressortir. A moins, qu'au contraire, il faille absolument se loger dans l'image attendue. Qui sait ? Du point de vue approfondi de la relation tourisme / patrimoine, et de l'exploitation de l'un par l'autre (dans les deux sens), il n'est pas assuré que nous trouvions là matière à trancher, même au nom de l'efficacité économique des messages.

Tableau 8 : Promotions touristiques

Auteurs	Mayotte communiquée (flyers, brochures, dépliants, magazines, guides, etc.)
CDTM	<p>L'autre France (Dossier de presse 2011-2012) ; La nouvelle destination ; « Mayotte, L'île française à découvrir » (magazine des vacances et des loisirs 2015-2016) ; Mayotte, Mosaïque de cultures ; Mystère, lointain ; Île à nulle autre/sans pareille ; Dans son magazine de vacances et des loisirs 2015-2016, a même réutilisé des cartes postales que les visiteurs ont envoyées à leurs proches, vantant leurs exploits dans l'île pour enjoliver leur publicité. Mise en avant de la nature (lagon, plantes médicinales) et de la culture (traditions) mais aussi de l'ylang-ylang pour labéliser des hébergements touristiques.</p>
Hébergements d'accueil	<p>Le « Jardin Mahoré, une plage dans un hôtel » prône « des rencontres féériques, cadre unique pour des expériences sans pareilles », « Là où le rêve commence » (p. 9 d'un dépliant non paginé) ; Hôtel Sakouli : « Paradis, havre de calme. [...] Le parc tropical de l'hôtel conjugue essences exotiques et senteurs tropicales. » (dépliant papier glacé) ; « Le Trévani Mayotte, là où le temps s'arrête... » (Publicité dans le magazine <i>Glitter</i> n°22, p.17).</p>
Sociétés de tourisme/d'activités nautiques	<p>Même leurs noms se veulent évocateurs comme Rêve bleu.</p>
Cartes postales, guides d'information et d'exposition	<p>Images de cartes postales dont Bruno V. l'un des plus connus (lagon, fleurs, femme à msindzano, paysage ou scènes qui sortent de l'ordinaire mais qui restent courantes comme les enfants sur des portes de frigo dans l'eau, maison, banga, scène de plage avec salouva, etc.) ; Peinture de Fernier : Paysages de l'archipel et expositions ; Île à nulle autre pareille (Mayotte, guide de G. Nourault et F. Perrin, 2012).</p>
Ewa Air	<p>Beauté stupéfiante [...], l'île aux parfums [...] décors authentiques ; Plus beau lagon de l'océan Indien ;</p>

	<p>Souvenir unique ;</p> <p>Même le slogan « Voyagez l'esprit Maoré » et le terme mahorais, partie prenant du nom de la compagnie (Ewa87), sont assez diffus, comme s'il y avait une façon de voyager à la mahoraise. Persuader au travers d'un compatriotisme partagé, est devenu la nouvelle l'incitation à l'achat.</p> <p>(site consulté le 1/03/17)</p>
<p>Air austral* (au travers de son magazine de bord <i>Escales Australes</i>)</p>	<p><i>Escales Australes</i> n°104</p> <p>Image de femmes : plus vendeur, plus singulier pour parler de tous les artisans dont la connotation des « doigts de fée » (p. 24) ;</p> <p>Mayotte, carrefour de cultures.</p> <p><i>Escales Australes</i> n°107</p> <p>Mayotte archipel dans l'archipel (p. 22) ;</p> <p>« Splendeur naturelle » (p. 24, 25) ;</p> <p>Enormités truffées d'amalgames pour vendre (ex. des origines africaines, suggérées de Mahomet ; le rapport de Mayotte à l'Afrique : « Mayotte, île entre deux mondes, entre l'Afrique et la France [...], où le vert du Prophète se marie avec le turquoise du lagon et le bleu de la lointaine république » (p. 26).</p> <p>Quête de nouveaux horizons pour touristes ;</p> <p>Somptueux, magnifique ;</p> <p>Mont aux merveilles (Mont Choungui).</p> <p>Île à nulle autre/sans pareille.</p>
<p>Corsair*</p>	<p>Plages de rêve ;</p> <p>Authentique et préservé ;</p> <p>Mise en avant d'éléments dès lors inexistants (ex. du ponton de N'gouja) ou quasiment impossibles à voir par les visiteurs (tam-tam bœuf rebaptisé « tam-tam zébu » !). site consulté le 1/03/17.</p>
<p>Autorités locales</p>	<p>Mise en avant de la fleur d'ylang comme un des emblèmes de Mayotte alors qu'elle n'apparaissait pas sur le logo du CG au début des années 2000 (2002).</p>

S. Ayouba, 2018

Comment dépasser ces réductions qui peuvent conduire aux caricatures du patrimoine ? Les magazines et guides de voyage ont évolué du début des années 90 à aujourd'hui. De la même manière les organismes officiels. Un contenu plus profond, écologique et culturel, politique sans le dire expressément, s'est progressivement substitué à l'imagerie « exotique ». Quoiqu'un écart se creuse entre ce que présente le projet prudent mais raisonné du MuMa et les activités d'animation toujours attachées au spectacle de l'exotisme d'avant Segalen.

⁸⁷ Affirmant ou accentuant une évidence

Quelle place occupe le patrimoine dans les sélections des promotions par le CDT, les agences et compagnies aériennes ? Quels objets patrimoniaux sont-ils choisis ? On note un changement entre les premières versions des magazines et guides de voyages datant des années 1990 et du début des années 2000 (*Echelles Australes*, n°27, Guide de Mayotte par G. Nourault et F. Perrin, 2012) et les plus récents. Ceux des années 1990-2000 étaient surtout informatifs, se focalisant sur les patrimoines et la société alors que les supports actuels insistent sur la notion de « rêve » avec des informations plus superficielles et des textes à but promotionnel. Globalement, on trouve dans tous ces argumentaires, quelle que soit l'époque, les mêmes clichés. En dehors du lagon et de la nature, les patrimoines présentés sont la distillation de l'ylang ylang et les vestiges coloniaux. Est ajoutée un peu de « culture factice » sous forme de mises en scène « culturelles », lesquelles sont aussi privilégiées par les collectivités locales et les professionnels du tourisme. En dehors du *Debaa*, le dépliant du CDTM propose une présentation carnavalesque de l'écomusée de Bandrélé : des *mama* exotisées en tenue de *M'biwi*, comme si elles portaient cette tenue au quotidien pour fabriquer le sel !

Quant à la compagnie Corsair, elle détient le record des présentations aberrantes du patrimoine mahorais. Certes, elle ne dépeint pas l'île comme une jungle tropicale ou un pays du tiers-monde, mais confond les éléments patrimoniaux grand-comoriens et mahorais (sites, coutumes, etc.). La confusion est telle que les spécialités culinaires locales sont dénaturées (au point d'être immangeables) ou sont assimilées à celles d'autres îles (le M'tsolola au lait de coco ou le rougail mahorais différent des rougails réunionnais). Pour être plus conciliant on peut se dire qu'il s'agit ici seulement d'un transporteur, censé maîtriser, malgré tout, les informations qu'il véhicule.

Au total, il est difficile de mesurer l'impact du tourisme sur Mayotte mais peut-être est-ce l'idée du tourisme qui compte... en l'absence des touristes en nombre significatif. Les habitants doivent-ils craindre une transformation culturelle radicale ou bien une perspective beaucoup plus mesurée, telle celle qu'envisage le géographe O. Lazzarotti (2011, 85-86) : « le tourisme ne détruit pas les lieux qu'il participe à installer et entretenir comme patrimoniaux et dont il est le relais. Car, historiquement, il investit des lieux qui déjà et indépendamment de lui, ne fonctionnaient plus, ou fonctionnaient mal. Que le tourisme transforme les lieux qu'il investit, personne ne voudrait le nier. Et que cette transformation présente un bilan contrasté, cela n'est jamais que ce qui se fait partout ailleurs. Mais prétendre que, exclusivement, le

tourisme « détruit » un patrimoine qui, sans lui, serait invisible, au mieux, et disparu, au pire, relève ni plus, ni moins, du contresens géographique ».

Mayotte cherche sa place dans l'offre touristique régionale et ses habitants font l'expérience des comportements à adopter dans cette activité, nouvelle pour beaucoup d'entre eux. En effet, le tourisme existe à Mayotte depuis un peu plus de deux décennies, c'est dire le caractère récent de cette activité, en comparaison de ce qu'ont vécu dans la région Maurice, les Seychelles ou dans une moindre mesure, La Réunion. Ces îles, dès les années 1960-1970, se sont engagées dans le secteur touristique, au point d'en faire une mono-activité pour certains d'entre eux. Même Madagascar, économiquement moins avancée que Mayotte, possède davantage d'équipements touristiques⁸⁸ et une grande richesse patrimoniale même si le tourisme y prend parfois des aspects « peu éthiques » (tourisme sexuel).

Aujourd'hui, le tourisme est vu comme une ressource mais aussi comme le vecteur d'une promotion des identités culturelles locales, la valorisation patrimoniale donc culturelle, passant pour beaucoup par le tourisme. A Mayotte, beaucoup souhaitent promouvoir l'île au-delà de l'image du lagon mais l'on notera tout de même la préparation d'un dossier en vue de son inscription sur la liste du patrimoine mondial. Car le lagon est bien incontournable même si d'autres perspectives sont recherchées.

Face à un tourisme culturel en essor, que peut proposer cette île ? Les habitants souhaitent proposer leurs patrimoines tout en se préservant. Mais tous les habitants, et de loin, ne sont pas sensibilisés à cette question de la protection et de la valorisation patrimoniales. Les acteurs agissent avec des objectifs divers : professionnels du tourisme du secteur privé, pouvoirs publics et collectivités locales. Mais le maître mot est, pour tous, celui de l'attractivité. Cependant, la question des modalités de cette valorisation patrimoniale se pose : commercialisation de manifestations recréées à destination des visiteurs, accentuation de l'altérité pour une mise en spectacle ? Pourtant, Mayotte mise explicitement sur « l'authenticité ». Celle-ci est associée à l'îlénité, à la nature (ici le lagon, la forêt...) et à un rythme de changement supposé plus lent en dépit « de la modernité qui déferle sur l'île française » (*Escales Australes*, n°110, 35).

⁸⁸ Elle offre un plus grand choix en termes d'infrastructures d'accueil, avec une gamme variée d'hébergements et de services. D'après les chiffres du Ministère du Tourisme de Madagascar (2017), l'île accueille près de 280 000 touristes par an.

On perçoit bien la promotion de l'authenticité supposée à travers l'exemple du mariage mahorais. Il est présenté sur les dépliants et les publicités comme emblématique de la culture locale. Pourtant, aujourd'hui, les célébrations témoignent des influences variées, venues de l'extérieur. Les mariages « s'accessoirisent », intégrant des éléments issus du Maghreb, de l'Inde, voire de Chine (trône, bijoux, tenue vestimentaire des mariés, etc.). Les Mahorais les plus conservateurs dénoncent la dénaturation des cérémonies nuptiales mais la plupart des mariages répondent désormais à ces modèles d'influences mêlées. Celles-ci proviennent des médias, du cinéma et des voyages des Mahorais eux-mêmes. Cela rappelle d'autres pratiques, évoquées précédemment : les danses pratiquées à l'aéroport pour l'accueil des visiteurs. Ce qui est donc présenté comme manifestation de singularité et d'authenticité participe souvent de l'invention permanente. D'autres types mises en scène existent, telle cette Mayotte « au naturel » de chroniqueurs locaux qui décrivent les « matriarches refaisant le monde au rythme d'un festin de riz au *mataba* [...], à main nue, dans un grand plateau de riz [...] à même le sol, sans entrave [de par une discussion comme il est d'usage] entrecoupée de rots et de gloire à Dieu » (Chaduli et Djailani, 2012, 19) ...

L'idée d'authenticité est généralement fondée sur les spécificités de Mayotte qui la singulariseraient par rapport aux autres îles indo-océaniques plus fréquentées. Les professionnels du tourisme utilisent l'argument du « jamais vu », de l'exceptionnalité : la singularité vaut le déplacement. Ainsi, « Loulou gîte » propose un « séjour plus qu'authentique » et l'hôtel Sakouli : « Mayotte vous séduira par l'authenticité de son accueil et de ses traditions africaines, perses orientales et européennes ». L'Office de Tourisme local utilise des formules analogues dans ses plaquettes : « Bienvenue à Mayotte. Terre authentique, carrefour de peuples d'Afrique, d'Orient et d'Occident » (Brochure de 2002). Ce que Mayotte réunit sur un même territoire, ce serait la somme des singularités rencontrées aux Comores, à La Réunion, à Madagascar et en Afrique.

Cette authenticité est aussi proposée en lien avec une fréquentation très modérée, gage de « protection ». Comme en témoignent les propos du Guide du Routard précédemment évoqués, le prix à payer de l'authenticité est le sous-équipement. Et comme on peut le noter, la faible présence des touristes est souvent une qualité aux yeux des touristes eux-mêmes. Le terme de « touristophobie » peut même être évoqué (Équipe MIT, 2008, 74). La critique ultime étant celle de l'invasion d'un lieu par le « tourisme de masse ». P. Violier (2008, 68) s'interroge d'ailleurs : « on ne sait pas bien ce que cache ce « tourisme de masse », s'agit-il de

nombre ou de pauvres ? [...] ou de la culture de masse, à savoir l'accès au tourisme du plus grand nombre dans une société donnée, ce qui au passage n'est pas encore atteint dans les pays dits riches, comme nous l'avons déjà noté. En plus de ce que partout on préfère les touristes riches, voire ceux qui envoient l'argent par la poste et ne dérangent personne, peut-on choisir ses touristes ? N'est-ce pas plutôt les touristes qui choisissent d'aller où bon leur semble ? Suffit-il de construire un palace pour se garantir une fréquentation de stars ? ». Ainsi MSN (Microsoft Network) Voyages du 1^{er} février 2017 classe-t-il Mayotte à la première place du Top 10 des plus beaux lagons du monde, et la présentation se poursuit ainsi : « Encore une fois, la France d'Outre-Mer dévoile ses merveilles ! [...] Mayotte est un must pour qui rêve de paysages splendides et de plages au sable blanc sans être dérangé par le tourisme de masse ». Le faible nombre des touristes garantit la tranquillité qui est une autre quête.

Mais davantage que la recherche de ce que Mayotte pourrait offrir de plus, il faut prendre en compte ce qui existe et qui constitue en quelque sorte l'envers du décor de carte postale. L'on pourrait bien y trouver des éléments « dissuasifs »... En effet, au quotidien, la vie des Mahorais est souvent difficile : des mères trop fécondes laissent la rue et la télévision éduquer leur progéniture, on y rencontre la délinquance (prostitution, drogue, vols et agressions). Le *Gandia*, alcool de mauvaise qualité, la « chimique » (drogue de synthèse) et la délinquance forment le nouveau trio incontournable, susceptible d'effrayer les visiteurs. Les inégalités s'inscrivent également dans le paysage : bidonvilles et quartiers huppés voisinent et l'entassement des plus démunis présente une toute autre ambiance lorsque, pendant les pluies saisonnières, ces lieux d'habitation sont inondés et que des familles périssent comme à Kougou dernièrement (janvier 2018). Et beaucoup de villages s'étendent de manière illégale.

Si la douceur de vivre est suggérée, l'actualité récente témoigne d'un profond malaise. En février-mars 2018, un mouvement social s'est élevé contre l'insécurité et le non-développement de l'île, ce qui a mis à mal un tourisme (parfois aucun vol dans la journée) considéré comme insuffisamment développé. Les circulations vers Mayotte sont finalement davantage le fait de migrants clandestins (ou plutôt d'ailleurs de migrantes comoriennes, malgaches, africaines) que de touristes !

Des pistes existent pourtant pour valoriser d'autres patrimoines que le lagon, que j'évoquerai dans les chapitres suivants : la langue est l'un d'entre eux. Or, les langues

autochtones mahoraises sont peu valorisées et ne sont pas enseignées à l'école (laïque ou coranique) comme le sont le français et l'arabe. Ces deux langues *shimaoré* et *kibushi* sont même rendues responsables de l'illettrisme par les pouvoirs publics.

« Pour autant, dans un grand nombre de situations, la « mise en scène de l'authenticité » (MacCannel, 1999, cité par Coëffé et Morice, 2017, p. 47) ne désigne pas un marché de dupes contrairement à une vision « distinguée » qui ne voit dans la figure « du » touriste qu'un « idiot du voyage » (Urbain, 1991), et dans l'« autochtone » une figure de la domination subie. La rencontre entre touristes et société « locale » théâtralise des rôles joués selon des partitions qui ne sont pas totalement inconnues des protagonistes dans leur « transaction » : « le touriste brandit son appareil photo ou son caméscope parce qu'il a envie de croire au spectacle de l'authenticité organisé pour sa venue. Mais il sait bien que cette authenticité est minulée, qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une excursion organisée et qu'elle a donné lieu au paiement d'un droit d'entrée (Brunel, 2006, 120-121) ».

« Dans les relations intergroupes, chacun cultive ses particularismes et vit à l'heure de son clocher. C'est l'inévitable contrepartie de l'identification mutuelle des membres du groupe. Pour se distinguer des voisins, il faut un patrimoine inaliénable, qui n'est pas engagé dans les échanges, qui est étroitement confiné dans un terroir, qui perdure et qui est facteur d'identité. Cet héritage a besoin d'apports pour se constituer. Nonobstant les phénomènes de clôture identitaire, bien illusoire, l'autre et l'ailleurs sont à la fois redoutés et désirables. L'exposition de chaque groupe au grand large des connectivités exige des décisions répétées de rejet ou d'appropriation » (Warnier 2017, 27). Et l'auteur de rajouter : « notre monde culturel s'est construit et complexifié de manière spécifique par mode de tri sélectif et souvent conflictuel, de reformulation des usages et de diversification ».

L'exotique, étrange et sympathique, attire. Ce n'est pas nouveau et sa construction est désormais éclaircie. Mais si l'exotisme qualifie tous les objets témoignant d'une distance « dans le temps ou dans l'espace » à la culture savante ou civilisée, ou encore urbaine, cette qualification comprend un enjeu économique. Ce n'est pas le seul mais il est là. Et en cherchant à rapprocher la question patrimoniale de celle de son exploitation touristique, nul doute que la ressource exotique occupe une place centrale. Le tout est de savoir selon quelle orientation, ce qui ne reçoit pas de réponse simple. Comment juger d'une exploitation

économique respectueuse ou pas, selon qui et pourquoi ; comment juger des options politiques qui constituent, elles aussi, des formes d'exploitation justes ou opportunistes. Nul ne peut encore démêler de telles questions ou en analyser les ressorts. Quelques éléments un peu terre à terre permettent d'avancer.

Chapitre 5 : LE TOURISME POUR VALORISER LE PATRIMOINE ?

Longtemps limitée à la valorisation du lagon, des littoraux et des richesses liées à la mer, l'activité touristique souffre des mêmes maux que dans l'ensemble des territoires ultramarins français. Un tableau en est dressé par J.-C. Gay (2009) qui évoque les difficultés globales de ces régions dans ce domaine : éloignement de la métropole et coût des transports, manque de notoriété par rapport à d'autres destinations internationalement reconnues, prix des prestations élevés dans ces territoires français, balances commerciales très déficitaires et fonctionnement économique et social lié aux transferts provenant de la métropole. De l'avis de l'auteur, « il est urgent de développer le tourisme qui peut relancer l'économie de ces contrées assistées » (op. cité, 5) en reconnaissant, un peu plus loin (op. cité, 6) que « le secteur n'est pas assez pris au sérieux outre-mer ».

Mayotte cumule ces points faibles avec d'autres facteurs défavorables à la fréquentation touristique : les liaisons aériennes y sont moins fréquentes et variées qu'aux Antilles ou à La Réunion, la pauvreté de la population est avérée et aggravée par un dynamisme démographique naturel et une forte immigration comorienne, notamment. Le 101^{ème} département présente un profil de pays en développement : présence de bidonvilles, situation sanitaire difficile, troubles sociaux et délinquance. Finalement, J.-C. Gay range Mayotte parmi les « collectivités non touristiques » (op. cité, 10) et le PSC du MuMa (2016) précise que par conséquence des facteurs défavorables précités, le parc hôtelier est insuffisant en quantité et le personnel peu qualifié. Le tourisme en est « à ses débuts » mais « se structure progressivement ».

La nature du document fait que le PSC du MuMa est particulièrement sensible au lien entre tourisme et patrimoine et souligne à ce titre que le rôle « moteur » du tourisme en matière de conservation et valorisation du patrimoine a manqué. Pour autant, Mayotte aurait de quoi « se démarquer » d'autres destinations comme « La Réunion, Maurice, Seychelles, habituellement en position de force » en promouvant « un discours plus basé sur la découverte culturelle ». Cette « prise de conscience patrimoniale, notamment culturelle » n'a pas profité de la dynamique qui aurait pu être impulsée par le tourisme. Et le PSC de présenter le caractère récent de « la notion de patrimoine » à Mayotte.

On peut être surpris par la manière dont est explicitée ce qui est jugé comme un retard : « Mayotte ne possède aucun musée titulaire de l'appellation « Musée de France » et n'a pas

encore mis en œuvre sa compétence d'Inventaire général du patrimoine culturel. La notion de musée est même si étrangère à la culture locale que le mot est intraduisible littéralement en *shimaore* et en *kibushi*. » (PSC MuMa 2016, 114). Conscience patrimoniale et patrimonialisation sont ici réduits à l'existence de l'institution muséale et le caractère intraduisible de la notion de musée dans les langues locales constitue aux yeux des rédacteurs une preuve d'absence de conscience patrimoniale : on est frappé par l'apparente naïveté du propos et l'ignorance de la complexité du processus de traduction et de passage d'un univers linguistique à un autre...

Il est précisé que la création du MuMa est destinée à transmettre la connaissance des cultures mahoraises tant aux habitants, notamment aux jeunes qui seraient de plus en plus « acculturés » et éloignés des modes de transmission traditionnelle en raison de la mondialisation, qu'aux visiteurs. L'existence d'un musée est même présentée comme l'expression d'un accueil donc d'une volonté de développer l'activité touristique. Le PSC insiste également sur la relation culture/nature avec pour objectif un rééquilibrage de la présentation de Mayotte sur les aspects culturels donc les habitants. En caricaturant, on pourrait dire que Mayotte ne souhaite plus mettre en avant uniquement ses richesses naturelles, en l'occurrence le lagon, mais montrer que la société mahoraise a autre chose à proposer : ses spécificités culturelles.

1. Le tourisme à Mayotte

Les statistiques sur les flux touristiques sont peu fiables et de l'avis de J.-C. Gay, « les valeurs sont gonflées par les flux qui n'ont rien à voir avec le tourisme. » (2009, 9). C'est particulièrement vrai pour Mayotte, nous le verrons, et la notion de « touriste » est souvent accompagnée d'un adjectif qui la précise en la « décalant ». Si nous partons de la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), est appelé touriste celui qui « passe une nuit sur place », hors de son cadre journalier. Pourtant, est désormais admise la notion de touriste local ou régional : le visiteur fréquente le lieu pour la journée voire quelques heures puis rentre à son domicile. La discussion ne sera pas tranchée ici.

Du point de vue du sens, la notion-même de tourisme a connu des changements liés aux facilités de transports, aux modes de vie. La fréquentation des régions éloignées de la métropole s'inscrit dans ces changements mais aussi dans les modalités des relations de l'Europe avec le reste du monde. Les régions ultramarines ont été des colonies ainsi que des

lieux « exotiques ». L'éloignement a fait de ces régions des lieux de prédilection pour les voyageurs, aventuriers, artistes mais le développement de l'aviation puis la mode du tourisme des années 1960, la généralisation du tourisme dans les années 1970, ont eu pour effet d'accroître les flux de visiteurs (Gay, 2009, 10-23). C'est pourquoi le tourisme dépasse les flux et l'on peut souscrire à la notion de « système » pour définir le tourisme telle que présentée par M. Stock et R. Knafou (2013, 1018) : « système d'acteurs, de pratiques et de lieux participants de la « récréation » des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien ».

Ce système peut être identifié comme « économique » mais il est largement constitué de représentations, lesquelles ont une histoire appliquée à une géographie. Les lieux d'émission et de réception importent en leur temps et la notion de tourisme qui émerge d'abord en Angleterre se diffuse tout au long du XIX^e siècle en Europe. (Coëffé, 2017, 23). Le mot renvoie d'ailleurs à une pratique antérieure, celle du Grand Tour : « le phénomène touristique est né il y a plus de 200 ans en Angleterre, à partir de deux filiations : le Grand Tour consistant pour les jeunes hommes de l'aristocratie à visiter notamment les villes italiennes qui symbolisent la « civilisation européenne » dont les « monuments historiques » constituent la trace, et la villégiature au travers de laquelle les Anglais tirent parti des vertus thérapeutiques attribuées à des lieux qui sont enchâssés dans des paysages nouvellement valorisés comme le rivage ou la montagne (Corbin, 1988 ; Berque, 1995). » (Coëffé, 2017, 7).

Toutefois, la singularité du tourisme dans les territoires ultramarins ne peut être dissociée du rapport (post) colonial entretenu par la France avec ces régions, car les représentations ont joué un rôle capital dans la création des discours de promotion touristique. L'on reste surpris par la survivance des images d'Epinal comme le signale J.-C. Gay (2009, 5) dans son introduction : « Lorsqu'en métropole on évoque la France d'outre-mer, on pense tout de suite à des plages de sable blanc et aux cocotiers les dominant. Cette image d'Epinal ou ces emblèmes spatiaux assignent l'ensemble ultramarin aux loisirs et au farniente, ignorant de la sorte la vie quotidienne des populations locales, mais amplifiant l'aptitude touristique de ces terres lointaines ». Les îles à plantations ont laissé place aux paradis dont la vraie vie est occultée. Les marinas sont plus visibles que les bidonvilles.

A chaque région du monde, à chaque type géographique, son image. Ceci n'est pas sans rappeler l'impact des expositions universelles et coloniales qui se sont tenues à un rythme effréné en Europe et aux Etats-Unis au XIX^e siècle et qui, comme l'exposition coloniale de

1931 à Paris, proposaient aux visiteurs que : « *De mai à octobre 1931, vous ferez à Paris le tour du monde en un jour* ». L'identification des régions du monde s'y faisait à coup de stéréotypes faciles, lesquels ont la vie dure comme en témoigne la figure de « l'île tropicale ».

De surcroît, les touristes sont devenus eux-mêmes objets de stéréotypes, à tel point que cette désignation est souvent rejetée par les touristes eux-mêmes qui ne veulent pas être des « toutous » ! L'OMT utilise plutôt le terme de « visiteur » : « un visiteur est une personne qui fait un voyage vers une destination située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an, et dont le motif principal de la visite (affaires, loisirs ou autre motif personnel) est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays ou le lieu visité »⁸⁹.

La question des termes est d'importance pour quantifier les flux. Par exemple à Mayotte, la circulation de fonctionnaires est loin d'être négligeable entre la métropole et l'île. Or, si l'on considère le cas des gendarmes mobiles ou autres fonctionnaires venant en mission pour moins de 3 mois et qui en profitent pour visiter Mayotte, ils ne seront pas comptés dans le secteur du tourisme mais dans celui des loisirs : ils habitent le lieu, temporairement au moins. Pour I. Sacareau et M. Stock (2003, 13), on ne peut assimiler à des touristes des personnes qui se déplacent pour des raisons professionnelles : « Peut-on qualifier comme relevant du tourisme des activités qui, comme le voyage d'affaires, ne relèvent ni du libre choix de la personne, ni de son agrément, sous prétexte que sont utilisés des services ouverts aux touristes ? ». « Il (le touriste) n'a pas l'initiative du choix du lieu, ni de son emploi du temps. Sa dépense est prise en charge par l'entreprise et il se déplace dans le cadre de son travail, même si en marge de celui-ci du temps libre est dégagé pour des activités de loisirs. Il est donc difficile de parler dans ce cas de tourisme ». De mon point de vue, cette distinction est de moins en moins pertinente : le temps laissé vacant dans ce type de déplacement peut être utilisé pour de la visite touristique, ce qui concerne de nombreux visiteurs à Mayotte.

Ce que l'on retiendra est le caractère flou et contradictoire des définitions et la difficulté d'obtenir des statistiques fiables en ce qui concerne les flux : « Les deux principaux critères qui ont été retenus pour définir le tourisme, à savoir la durée et le motif du séjour, sont paradoxalement à la fois trop larges et trop restrictifs, tandis que le classement des pratiques auquel aboutit la définition de l'OMT comporte des contradictions et des confusions gênantes

⁸⁹ OMT, <http://media.unwto.org/fr/content/comprendre-le-tourisme-glossaire-de-base>, page consultée le 10 novembre 2016.

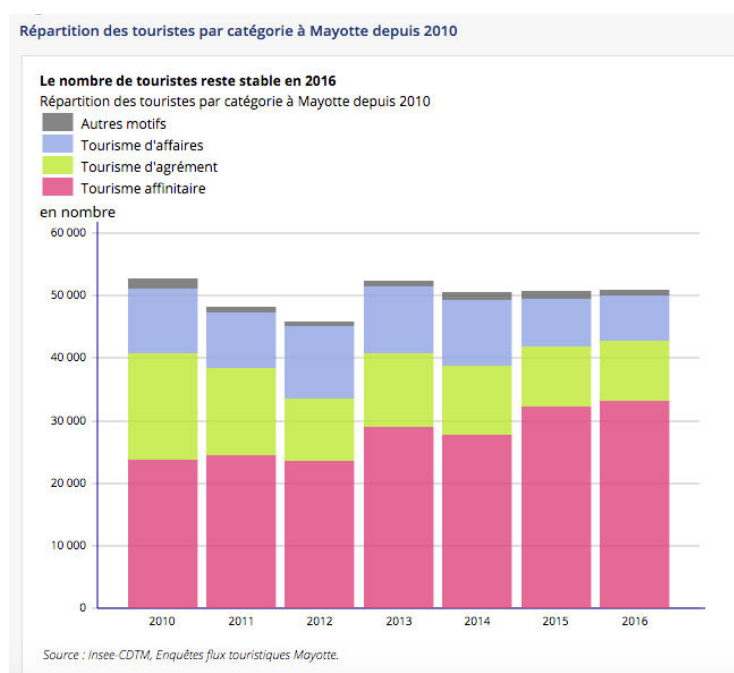
pour le chercheur » (Sacareau et Stock, 2003, 11). Et pour clore un débat sans fin qui manque finalement d'intérêt, O. Lazzarotti (2003, 279) rappelle que : « le fait de pratiquer le tourisme n'est qu'un moment dans la vie sociale d'un homme qui ne peut, en aucun cas, résumer à lui seul la plénitude de son identité, même s'il participe à sa construction. ».

Identifier, quantifier et qualifier les flux touristiques

Les flux touristiques sont difficiles à quantifier à Mayotte et, globalement, leur importance y est surévaluée si l'on se réfère aux critères de l'OMT et sur les données des flux maritimes et aériens. En effet, la majorité des visiteurs vient pour des raisons qui ont peu à voir avec le tourisme au sens conventionnel. Ces personnes viennent rendre visite à leur famille et amis « expatriés » ou bien ce sont des étudiants mahorais « expatriés » (métropole, La Réunion) qui reviennent dans leur famille au moment des congés que j'appellerai les « faux nouveaux touristes ». L'ensemble représente ce que l'on appelle le tourisme « affinitaire ». Les « vrais » touristes venus dans l'île pour la récréation et la visite sans autre motivation, existent également mais sont largement minoritaires. Un troisième type de visiteur est représenté par les personnes qui se rendent à Mayotte pour des missions professionnelles, essentiellement dans le secteur hospitalier et du BTP (Gay, 2009).

On le comprend aisément, les situations sont diverses et la répartition de ces visiteurs en catégories bien distinctes pose souvent problème, d'autant qu'elle apporte assez peu d'éléments pour comprendre la situation du tourisme mahorais.

Tableau 9 : Les flux touristiques à Mayotte, 2010-2016 (INSEE-CTDM)



Nous retrouvons, dans le tableau fourni par le Comité départemental du tourisme de Mayotte, les trois types de visiteurs présentés précédemment : touristes affinitaires ; touristes d'agrément et touristes d'affaires. Entre 2010 et 2016, ces trois catégories représentant un total d'environ 50 000 personnes et ce nombre demeure stable. Dans leur grande majorité, les visiteurs appartiennent à la première catégorie et son importance relative a eu tendance à s'accroître par rapport aux deux autres. La croissance du tourisme affinitaire est liée à une émigration croissante des Mahorais (Gay, 2009, 96). En revanche, la part du tourisme d'affaires a plutôt décliné...

Tableau 10 : Durée moyenne des séjours touristiques à Mayotte 2010-2016

Durée moyenne de séjour par catégorie de tourisme à Mayotte

nombre de jours

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble des touristes	27	27	21	24	26	26	30
Tourisme affinitaire	38	37	30	32	36	33	37
Tourisme d'agrément	16	15	14	16	15	15	17
Tourisme d'affaires, dont :	19	19	10	12	10	11	12
<i>longs séjours</i>	65	70	61	51	56	55	65
<i>courts séjours</i>	6	6	6	6	6	6	6

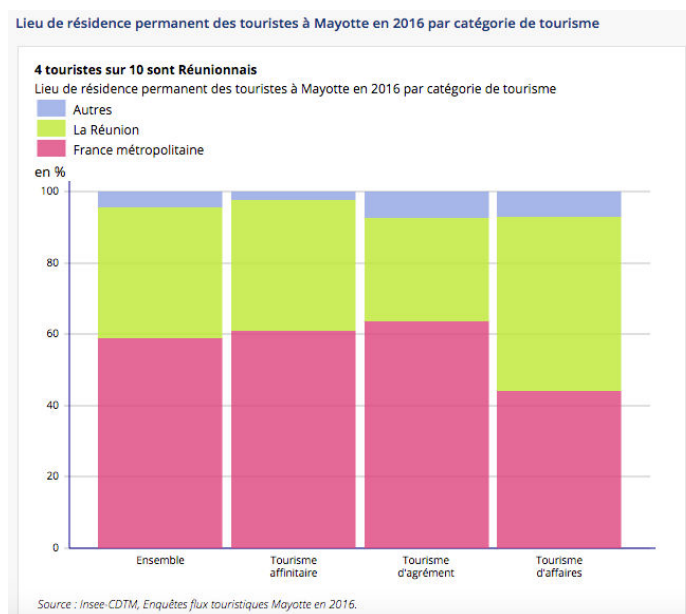
Source : Insee-CDTM, enquêtes Flux touristiques Mayotte.

Quant à la durée de séjour, elle est plutôt élevée, environ une trentaine de jours, ce qui s'explique par le coût du voyage mais surtout, cette durée varie considérablement en fonction du type de visiteur. En effet, le « touriste d'agrément » séjourne en moyenne une quinzaine de jours quand le « touriste affinitaire » demeure près de 40 jours sur place, à la fois pour amortir les frais de voyage et pour profiter de sa famille. Dans ce cas, les frais d'hébergement ne constituent pas un frein à la durée car celui-ci est gratuit. Quant au « touriste d'affaire », la durée est aux alentours d'une dizaine de jours. On notera d'ailleurs que les déplacements pour des raisons professionnelles ont tendance à être écourtés entre 2010 et 2016 alors que pour les autres, ils s'allongent légèrement. Mais pour le « tourisme d'affaire », la durée peut varier considérablement car dans certaines professions comme la gendarmerie mobile ou les hospitaliers, certains séjours sont de trois mois. D'ailleurs cette notion « d'affaires » est peu adéquate car il s'agit essentiellement de missions relevant des services publics.

Au-delà de ces chiffres, la nature de l'hébergement apporte un autre éclairage qui permet de pointer les faiblesses du secteur touristique. En effet, l'une des difficultés rencontrées pour un développement de l'accueil de touristes est le faible nombre des hôtels et le manque de main-d'œuvre qualifiée. Or, la majorité des touristes désignés comme « affinitaires » venant en visite chez les amis ou la famille et y étant hébergés, cette pratique n'a pas encouragé la croissance et l'amélioration du secteur hôtelier. Faiblesse reconnue qui n'encourage pas la venue de touristes d'agrément... J.-C. Gay (2009, 95) indique en effet que les nuitées à l'hôtel représentaient seulement 1/10^e des nuitées, leur localisation reflétant la nature de la clientèle constituée de « visiteurs pour affaires » : en ville, essentiellement Mamoudzou et sur Petite-Terre. « Pour les établissements hors agglomération, par exemple le Jardin Maoré ou le Trévani village, ce sont des prestations balnéaires qui sont offertes aux vacanciers ».

Par ailleurs, les visiteurs affinitaires arrivent de la métropole ou de La Réunion. Le tableau ci-dessous indique que pour l'année 2016, par exemple, 40 % d'entre eux étaient domiciliés à La Réunion et près de 60 % en métropole. Le lien étroit et exclusif de Mayotte avec l'espace français est une fois de plus confirmé.

Tableau 11 : Origine des touristes (INSEE, CDTM)

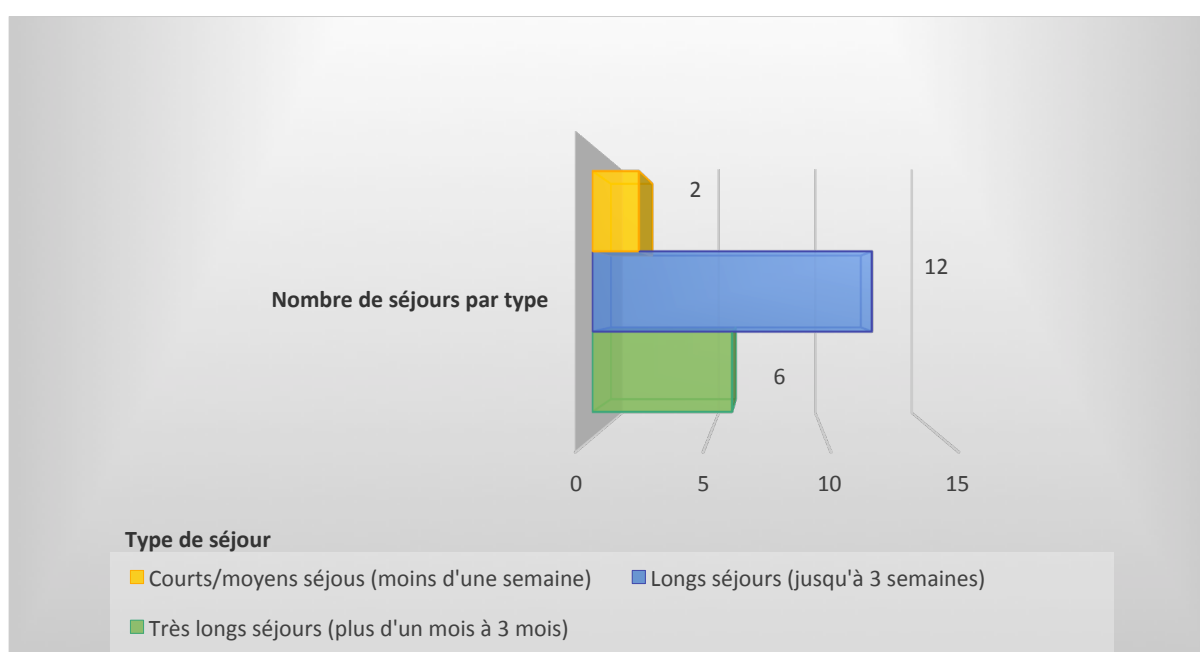


On notera également la part croissante et de plus en plus majoritaire des Réunionnais qui viennent en « tourisme d'affaires ». Les relations entre DOM et notamment entre La Réunion et Mayotte ont toujours été importantes et semblent s'accroître encore. La Réunion possède notamment une université vers laquelle de nombreux jeunes Mahorais se sont dirigés et ont pu

s'installer ensuite.

Je compléterai ce tableau avec les résultats de mes propres enquêtes. Parmi les 20 visiteurs enquêtés, j'ai compté 7 touristes affinitaires, 6 touristes d'affaires, 4 touristes d'agrément et 3 nouveaux faux-touristes (étudiants rentrant pendant les congés). Les questions posées sur la durée de séjour confirment les statistiques présentées : 18 des 20 visiteurs séjournent de 3 semaines à trois mois et seuls deux personnes restent à Mayotte moins d'une semaine.

Tableau 12 : Le séjour des enquêtés



S. Ayouba, 2018 (enquête).

Par ailleurs, tous les visiteurs sont arrivés en avion, ce qui confirme la très faible attractivité de Mayotte pour les croisiéristes (Gay, 2009). Quant aux compagnies aériennes, nous touchons là un autre point faible des régions ultramarines françaises. A Mayotte, deux compagnies se disputent le monopole : Air Austral, dominante, et Corsair qui n'effectue plus que des vols saisonniers. Elles ont évincé une troisième, XL Airways, qui a suspendu sa ligne après un an d'activité et n'assurant plus que quelques vols saisonniers. Ce quasi-monopole s'est mis en place sans politique de tarifs concurrentiels : le coup du billet est demeuré élevé (1 200 euros en moyenne pour l'aller-retour, au départ de Paris). La compagnie Corsair intéresse surtout les passagers de la région parisienne ou pouvant y être hébergés car l'horaire d'arrivée Mayotte-Paris, en soirée à 20h à Orly, est peu attractif pour les

provinciaux. L'absence de connexion ferroviaire à destination de la province désavantageait Corsair d'autant que son comptoir aérien était basé à Orly. Et parmi mes enquêtés, seul un visiteur affinitaire a emprunté une compagnie régionale (Inter Iles ou Ewa Air), qui dessert les Comores et Madagascar, la côte est-africaine, mais cette possibilité est très récente. En réalité, Ewa Air est une filiale d'Air Austral. Chez les 20 personnes enquêtées, la moitié d'entre elles a voyagé avec Air Austral et un tiers avec Corsair. Cela confirme bien le quasi monopole dont il était question précédemment.

La concurrence entre compagnies aériennes est donc quasi inexistante d'autant que certaines compagnies, proposant des prix avantageux, ont mauvaise réputation et n'attirent que les clients voulant réduire au maximum leur budget voyage. Ainsi, parmi les visiteurs de mes enquêtes, aucun n'avait osé emprunter un vol proposé par Air Madagascar. A noter que depuis 2017, la compagnie Air Austral est devenue actionnaire majoritaire de Air Madagascar. Deux des 20 enquêtés ont emprunté un vol de Kenya Airways.

Une fois arrivés à Mayotte, où les touristes d'agrément enquêtés se sont-ils logés ? Quatre d'entre eux ont choisi une chambre d'hôte, un mode d'hébergement jugé moins coûteux que l'hôtel, lequel est réputé comme présentant un rapport qualité/prix insatisfaisant. On retrouve ici le problème lié à une offre hôtelière de qualité globalement médiocre. Ces touristes ont déclaré pour certains louer un véhicule pendant la durée de leur séjour alors que d'autres ont opté pour les taxis, moins onéreux. Enfin, ils consomment des prestations payantes dont la plongée sous-marine dans le lagon.

Les six touristes d'affaires sont ici un ingénieur, des cadres, des gendarmes, un agent territorial... Ils sont logés à l'hôtel (dans les casernes pour les gendarmes) et disposent d'une voiture de location. La plupart d'entre eux profitent de ce séjour pour effectuer quelques visites mais leur temps est limité et seul l'un d'eux a pu réserver une journée pour la consacrer à du tourisme. On le voit ici pour Mayotte, essentialiser le touriste, c'est passer à côté de certaines pratiques. Nos visiteurs sont venus jusqu'à Mayotte pour d'autres raisons que le tourisme mais ils peuvent, quelques heures durant, s'adonner à la pratique touristique si la mise en tourisme en ouvre les perspectives.

Quant aux visiteurs affinitaires, leur pratique participe bien du tourisme si l'on considère que « l'espace-temps du tourisme se situe, quant à lui, hors du temps quotidien et implique une sortie de l'espace quotidien. Le déplacement peut s'effectuer aussi bien à l'échelle

nationale qu'à l'échelle européenne ou mondiale. » (Sacareau et Stock, 2003, 29) : le tourisme affinitaire est donc bien du tourisme permettant le maintien du lien familial et de la sociabilité. Parmi ces touristes affinitaires enquêtés, sept sont venus de métropole pour visiter de la famille ou des amis, quatre d'entre eux sont métropolitains et trois sont d'origine mahoraise mais vivent en métropole. Leur cas témoigne bien des questions posées par la catégorisation : en effet, si leur déplacement de la métropole à Mayotte est en premier lieu motivé par la visite de leur famille, la présence d'un hébergement gratuit inspire leur choix pour cette destination de vacances. Pour les familles « d'expatriés » (c'est ainsi que l'on désigne souvent, à tort, les fonctionnaires métropolitains en poste à Mayotte), partir à Mayotte, c'est l'opportunité d'une destination lointaine avec une offre d'hébergement gratuit et la sécurité d'une présence familière sur place.

On rencontre aussi ce cas de figure à La Réunion où « la majorité de la clientèle touristique ... a un lien avec cette île. Amis ou familles jouent les rôles de logeurs, de guides, de prêteurs de véhicules... » (Gay, 2009, 51). J.-C. Gay questionne également cette distinction entre les deux types : « le « touriste affinitaire » a pour motivation principale de rendre visite à des parents ou à des amis, tandis que le « touriste d'agrément » recherche la détente et les loisirs. Ces expressions ne sont pas exemptes de critiques, on peut notamment se demander en quoi la visite à des amis ou à de la famille ne rentre pas dans la catégorie des voyages d'agrément, sous-entendant que ce « tourisme affinitaire » à un caractère contraint, voire désagréable, ce qui reste à prouver. Quoi qu'il en soit, si la dénomination de ces catégories est critiquable, il n'en demeure pas moins que la mise en évidence de cette distinction à la fin des années 1980 est révélatrice d'un flux important et singulier sur de telles distances et dans le contexte intertropical ».

La question de la désignation du tourisme sur la base du déplacement et du dépaysement ne résout pas ici toute la question. Si le déplacement instaure « une discontinuité » spatiale et du mode de vie (Knafou *et al.*, 1997) et il en est ainsi pour les touristes affinitaires, la part d'altérité rencontrée lors du déplacement (Stock, Coëffé, Violier, 2017, 29-30) est ici minorée par le fait que l'on s'installe chez des membres de la famille ou des amis donc des « connaissances » qui réduisent l'impression d'altérité des gens et des lieux de destination.

Si la catégorie du tourisme affinitaire interroge la modalité de la pratique touristique, il n'est pas inutile de considérer la variété des situations que recouvre cette désignation. On peut rapprocher cette question de celle posée à propos des travailleurs immigrés qui reviennent

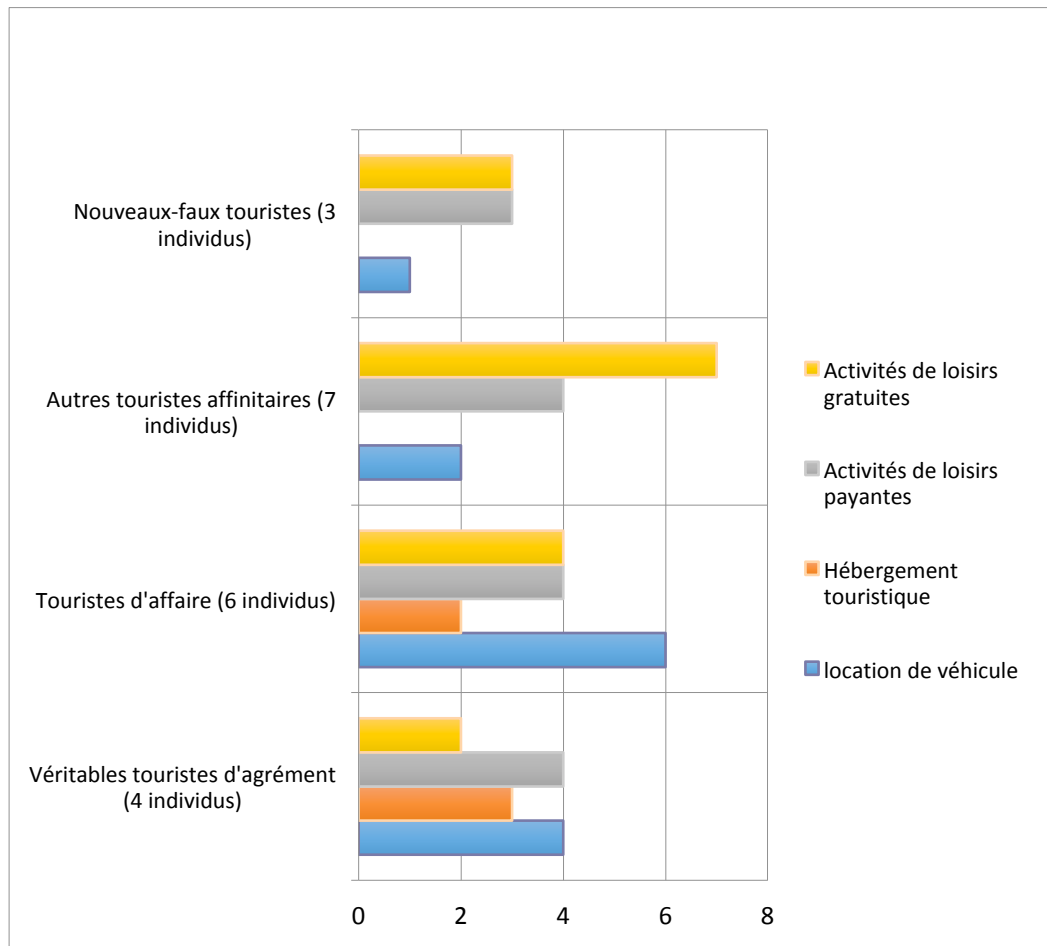
dans leur pays d'origine pour passer leurs vacances : « ils sont souvent classés comme touristes internationaux par les statistiques de leur pays de résidence mais comme nationaux par celles de leur pays d'origine. » (Sacareau et Stock, 2003, 17). Ainsi faut-il distinguer parmi les touristes affinitaires, ceux qui ne sont pas d'origine mahoraise de ceux qui le sont et les étudiants mahorais revenant à Mayotte pendant les congés. Leur attitude en matière de tourisme est susceptible d'être différente. Les étudiants, par exemple, sont hébergés dans leur famille mais entretiennent un lien singulier avec Mayotte. Ils peuvent être rapprochés d'un « tourisme diasporique » (Stock, Coëffé, Violier, 2017, 436). Ils adoptent en partie une vision extérieure et montrent une attitude de consommateurs d'activités de loisirs et redécouvrent leur île natale avec un nouveau regard. Si l'altérité est relativement réduite car ils ont été familiers des lieux, leur relation à ces lieux peut être modifiée : ils ne perçoivent plus l'environnement de la même façon. Ainsi, ils pratiquent des activités nautiques alors qu'auparavant, les lieux étaient inscrits dans un quotidien lié au travail.

La posture de consommateur constitue un nouveau rapport aux lieux pour ces étudiants. Ils économisent sur l'hébergement, comme tout touriste affinitaire, mais dépensent. Ils dépensent d'autant plus qu'ils conçoivent leurs vacances comme un moment pour « profiter avant de repartir ». Influencés par leur expérience « extérieure », ces étudiants mahorais deviennent un peu des visiteurs chez eux. Certains recherchent un certain exotisme connu et perdu, et ressentent de la nostalgie. Ils idéalisent l'île et se plaignent même de la perte d'authenticité à cause de « l'occidentalisation », comme cette jeune esthéticienne, touriste affinitaire interrogée. A l'inverse, un jeune homme, étudiant, vivant à Paris me déclare : « Mayotte pas très propre. Elle magnifique (qui) a des atouts [...]. Le lagon qu'on ne voit pas forcément ailleurs ».

L'autre point noir à Mayotte est la question des transports intérieurs. Circuler y est difficile et le coût des locations de véhicules est élevé. Les visiteurs empruntent les taxis brousses (équivalents des lignes de bus) ou utilisent les véhicules des proches, parfois louent une voiture pour un temps limité. De manière générale, les visiteurs dépensent peu en prestations payantes sur place : en dehors des excursions marines en bateau, kayak et plongée. Les budgets sont grevés par le transport aérien mais surtout, l'offre de prestations est faible. L'on tente de promouvoir quelques activités de loisirs : golf à Combani et son premier *open*, randonnée VTT, paint-ball en plein champ cultivé, équitation, ULM. Mais pour 95 % de mes enquêtés, les activités de loisir sont surtout centrées sur le lagon : plage, plongée, excursions

et la randonnée. Les activités sont en nombre insuffisant et le tourisme culturel qui, partout se développe très rapidement, est rarement cité parmi les activités. Le patrimoine culturel demeure insuffisamment valorisé.

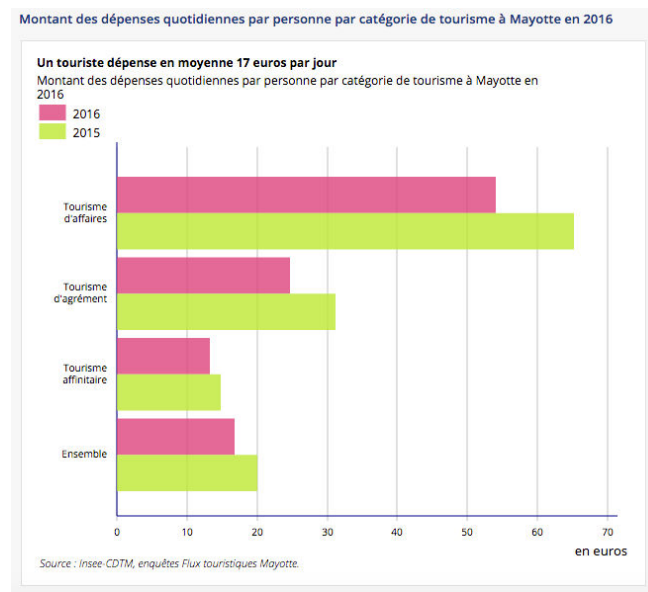
Tableau 13 : La consommation des visiteurs



S. Ayouba (2018), enquête.

Mes questions portant sur les modes de consommations des différents types de touristes obtiennent des réponses qui vont dans le même sens que les résultats des enquêtes des organismes touristiques.

Tableau 14 : Dépenses des touristes (INSEE, CDTM)



Comme les montants de dépenses sont en valeurs absolues, le nombre de visiteurs de chaque catégorie influe sur les résultats. Néanmoins, l'on observe que les touristes d'affaires consomment le plus, ce qui est normal, leur budget étant celui accordé par l'employeur qui impose la mobilité. Toutefois, les derniers chiffres de l'INSEE montrent que ces dépenses sont en régression à Mayotte. Nous avons constaté que cela allait de pair avec une diminution de la durée de séjour des professionnels et peut-être aussi des sommes allouées par les entreprises et administrations.

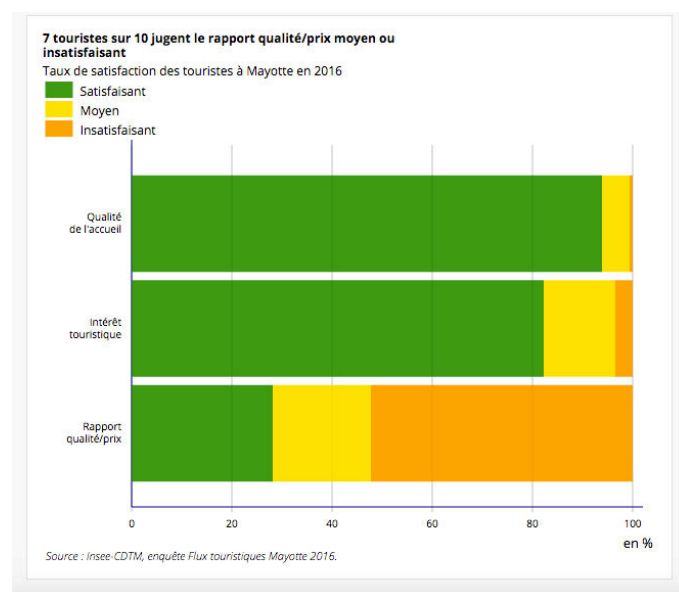
Au total, l'on s'accordera à dire que « tout voyage n'est pas touristique, toute pratique touristique ne ressort pas forcément du voyage, et tout ce qui s'apparente à de l'agrément ne relève pas forcément du tourisme. C'est en fait dans le rapport particulier qu'entretiennent les individus au temps et aux lieux que se trouve la clé de compréhension de ce qui différencie le tourisme des autres formes de mobilité. » (Sacareau et Stock, 2003, 10).

Mayotte témoigne bien de la difficulté à isoler le tourisme d'autres activités d'autant que les visiteurs affinitaires constituent la majorité et que leurs motivations sont mêlées : le « chevauchement » entre activités comme obstacle principal à une définition cohérente du tourisme. » (Stock, Coëffé, Violier, 2017, 20). Dans une région très touchée par les circulations et migrations, joue peut-être aussi la volonté des Etats de distinguer ce qui relève du tourisme et ce qui relève de la migration. Or, les statistiques officielles « vise(nt) à comptabiliser des *mouvements de population* à l'aide d'un système de définition qui distingue

les migrants des touristes. Il s'agit donc d'un outil visant le contrôle de population par le dénombrement, et non d'une méthode cherchant à appréhender les pratiques touristiques ou un champ social appelé « tourisme ». (Stock, Coëffé, Violier, op. cité, 27).

Et concernant les difficultés à identifier et quantifier ces pratiques, je rejoindrai I. Sacareau (2017, 80) sur le fait qu'il existe un « système touristique artisanal » qui entre difficilement dans les catégories habituelles, un tourisme émergent : Mayotte se trouve dans cette situation.

Tableau 15 : Evaluation de la qualité de l'offre touristique (INSEE, CDTM)



A côté de l'offre dont nous avons vu la faiblesse relative, que ce soit du point de vue des activités proposées ou de l'hébergement, quel est le ressenti des visiteurs ? Des enquêtes conjointement menées par l'INSEE et le CDTM mettent en évidence une insatisfaction. Elle est ici exprimée en termes de rapport qualité/prix mais décomposée en « qualité de l'accueil » et « intérêt touristique ». Plus de la moitié des touristes estiment le rapport qualité/prix insatisfaisant mais si l'on y regarde de plus près, 90 % sont satisfaits par l'accueil et 80 % par l'intérêt touristique. L'insatisfaction est en réalité liée aux aménagements et infrastructures. Cela ne désigne-t-il pas la difficulté à prendre au sérieux les enjeux de l'activité touristique comme un secteur économique de premier plan ?

C'est l'opinion de J.-C. Gay (2009) qui n'hésite pas à considérer que les territoires ultramarins ne peuvent, pour certains, être considérés comme touristiques : « la faiblesse du

flux et de l'hébergement touristique, l'absence presque totale d'image touristique, la dissémination des touristes sans réelle concentration en quelque lieu que ce soit, la médiocrité voire l'absence de mesure de cette activité, un rôle économique modeste sont autant d'éléments qui conduisent à remettre en question l'expression « espaces touristiques » à propos du DOM guyanais et des COM de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna. » (op. cité, 93). S'ajoutant à la faiblesse de l'offre destinée aux touristes, la situation difficile de Mayotte n'est pas des plus favorables à un essor du secteur. Le contexte de crises sociales qui secouent l'île depuis 2011 et l'épisode le plus récent (2018) dissuadent ceux qui souhaiteraient découvrir Mayotte mais qui reculent devant le prix élevé des billets d'avion.

Sortir des « images d'Epinal »

Lors de mes enquêtes, le terme « authentique » était fréquemment employé en écho aux promotions reçues. Un professeur autodidacte, habitant de Moroni (Grande-Comore), utilise le mot « authenticité » en évoquant « Le lagon, les îlots, la grande île, le côté culturel, les danses. Même les *voulé* dépaysent ». Un grutier nantais retraité ressent de façon positive ce dépaysement, se sentant également « désacclimaté » (dépaysé) « par rapport à la culture, autre, pas forcément française ». Et un agent informatique parisien d'ajouter : « pas de bateaux devant, pas dix mille personnes qui vous accostent, pas de vendeur de beignets. Nature exceptionnelle. Beaucoup de fonctionnaires et de militaires profitent de la situation ». Ici, c'est la « nature » qui est vantée car on n'y rencontre pas les commerces habituels des plages françaises (vendeurs de beignets). Les témoignages de trois gendarmes se recoupent et laissent libre cours au jugement. Pour le premier, le « cadre, la culture mahoraise est intéressante » alors que le deuxième pointe « le climat très différent, paysage, langue, végétation, nourriture » et le troisième : « climat, la population accueillante ; on nous aborde plus facilement », tout en spécifiant qu'il s'agit de son premier séjour sur l'île. On peut donc noter que cette notion d'authenticité est associée ici à un univers moins modernisé, resté plus « intact », plus proche de la « nature » et que le contact humain est aussi un atout, implicitement lié, probablement, à un rythme plus lent car moins « moderne »... Cette ostéopathe, originaire des Hautes-Alpes décrit son programme : « Vivre chez l'habitant. S'imprégner de la vie dans les villages », tout comme une femme, cadre de santé, venue du Nord de la France qui vante : « les paysages, l'accueil et l'envie, le sourire ». On le perçoit, ce qui est exprimé ici, c'est la recherche d'un quotidien qui résiste à l'arrivée extérieure, qui incarne ce que « nous » avons perdu... L'idée n'est pas nouvelle, nous le verrons.

Dépaysés ou non, les visiteurs insistent sur la similarité avec l’Afrique, à l’image de ce métropolitain résidant à La Réunion qui parle de « déjà vu » car il a séjourné en Afrique. Pour une jeune étudiante de Carpentras, cette parenté avec l’Afrique lui inspire un « total » dépaysement et l’île « fait penser aux Marquises mais ici c’est l’Afrique. [...] L’ambiance sur Mayotte, l’approche des gens [dépayssante par rapport à la métropole]. Le paysage, la religion, tout ! ». La religion telle que vécue sur l’île suscite la curiosité, ainsi ce conseiller en environnement, parisien, dont les habitudes sont bouleversées par « tout, rien n’est comme ailleurs, la religion, rien à voir, la manière dont c’est pratiqué ici ».

On retrouve dans les propos un lien opéré entre dépaysement et authenticité. Se déplacer et expérimenter un autre genre de vie. Cette notion d’être ailleurs, de se trouver « dépaycé » revêt beaucoup d’importance. Les touristes recherchent ce qui est différent, tel cet effort de photographier ce qui diffère radicalement et d’éviter les objets qui paraîtraient trop familiers : « Une pratique de récréation n’acquiert ce sens touristique que parce que le déplacement, le fait d’être dans un lieu autre, change complètement l’expérience du lieu et la signification des pratiques. En effet, le déplacement opère toujours un changement de point de vue, il n’est pas seulement physique ou géographique, il est aussi mental et émotionnel, dans la mesure où le changement de lieu s’accompagne d’une rupture psychologique d’avec le lieu de vie habituel, signifiée parfois par le terme de « dé-paysement. » (Sacareau et Stock, 2003, 24).

Mais dans le même temps, ce « dépaysement » renvoie parfois le visiteur à cette absence de repère vécue comme un manque : ainsi ce visiteur, venu seul dans le cadre d’une mission professionnelle qui regrette le « côté sauvage, pas organisé. Pas d’office de tourisme qui vous renseigne et pas d’hôtel de chaîne. Manque d’orientation ». Et l’ingénieur électronicien (seul aussi) d’acquiescer en gloussant : « Oui c’est le mot ! ». Lorsque nous évoquions avec lui le dépaysement, il répond « retard économique, presque rien à faire dans les villes ». Mais la situation peut être analysée d’une autre manière. Chez ce couple venu en vacances et n’ayant aussi aucune attache à Mayotte, le mari observe : « On a l’impression qu’on est en Afrique » et évoque alors le dépaysement : « la façon de vivre, l’habitat, dehors au ras du sol » quand sa compagne insiste sur l’« authenticité » perçue dans « la population, l’hébergement, la façon de vivre, petit village (...) ». Le rapport à l’altérité est ici recherché et apprécié, correspondant à ce qui est identifié comme la recherche de la différence, du dé-placement au sens large : « Lorsque nous partons en vacances, nous nous confrontons à une certaine altérité, que celle-ci soit choisie ou subie, qui est l’expression même de ce différentiel. Le différentiel entre les

lieux peut être qualifié de façon variée : différentiel de modes de vie, différentiel de modernité, différentiel introduit par la rupture entre quotidien et hors quotidien. Interviennent ensuite des éléments objectifs comme la langue, l'habillement, l'alphabet, la monnaie et les pratiques de marchandage, les attitudes et comportements culturels. » (Sacareau et Stock, op. cité, 25).

Les différentes facettes de Mayotte sont donc saisies par les visiteurs en fonction de leurs attentes, elles-mêmes liées à leur histoire personnelle, à leur appartenance socio-culturelle et générationnelle. Leur conception du tourisme et du monde, leurs expériences antérieures de voyages. Sont très variées. Ce qui attire les uns repousse les autres... P. Boisadam (2009) évoque cette complexité qui se joue entre appartenance à la France et éloignement de celle-ci. Les visiteurs évoquent les similitudes de Mayotte avec l'Afrique, l'assimilent à ce continent, caractérisant Mayotte par son éloignement à la France, à « l'Occident ». Un dentiste rémois apporte le commentaire suivant : « Y a du potentiel. Être francisés, ils sont pas motivés pour être Français. Ils n'ont pas envie de développer le tourisme. En début de construction ». Conséquence de ces impressions, de ces manières de voir Mayotte et les Mahorais, un écart est marqué dans ces propos. Cet éloignement de la métropole tend à placer certains visiteurs dans la situation de « découvreurs », les vacances prenant alors des allures d'expédition. Le choix de cette destination, lointaine et française, est sans doute révélateur de ce que les visiteurs y recherchent.

Les allusions aux identités locales sont livrées par ces regards extérieurs. Le caractère « peu français » des habitants, la coïncidence entre les idées préalables au voyage et les observations durant le séjour se répondent pour constituer un discours cohérent et « rassurant » : « un peu surpris une fois qu'on baigne dans l'ambiance. Peu de gens parlent français entre eux ». Ce jeu complexe entre identité française, identité « exotique », ici africaine, est aussi un jeu politique qui n'est pas sans conséquences, bien sûr, sur l'image de Mayotte. Le Comité du Tourisme mise d'ailleurs explicitement sur cette africanité : « Rencontrer la France africaine dans un cadre sécurisé »⁹⁰ au risque de produire une image imprégnée d'insécurité et l'insalubrité, ce que renvoient les propos des visiteurs. Ainsi en témoigne cette réflexion conclusive de l'agent territorial nantais : « C'est pauvre, quand même des coins magnifiques, fermés [...] plus Afrique ». Or, c'est aussi ce qui est fréquemment véhiculé par les médias nationaux à travers les reportages dont « Mayotte,

⁹⁰ Comité Départemental Touristique de Mayotte, « Dossier de Presse 2011-2012 », p.17.

l'enfer au paradis »⁹¹. Le titre est révélateur : en jouant sur ces oppositions, le reportage présente les difficultés (délinquance, cambriolage, agression, etc.) dans un décor classé comme paradisiaque de l'extérieur, l'île tropicale ! Le paradis et l'enfer.

Ces représentations ne sont pas dénuées, parfois, de mépris mais on assiste aussi à cette « assignation identitaire » qui veut que les populations locales conservent leur authenticité. « D'un racisme biologique, on est donc passé à un racisme culturel, qui, sous couvert de protection, cherche à faire rester les indigènes à leur place et à leur refuser des éléments essentiels de la vie quotidienne des Occidentaux. De quel droit impose-t-on aux autres ce que l'on ne s'applique pas soi-même, le refus de la modernité ? » (Équipe MIT, 2008, 69-70).

La mise en valeur touristique du patrimoine culturel et pas seulement naturel permettrait-elle de dépasser ces images confirmées ? Le lien nature/culture, l'appréciation culturelle de la nature reste à explorer. Ce à quoi je m'attacherai dans la troisième partie

Comme souligné par le PSC du MuMa (2016), la notion de patrimoine n'a rencontré un écho que très récemment à Mayotte et la faible activité touristique n'a pas contribué à développer cet intérêt. Parmi les objets patrimoniaux, sans doute le patrimoine dit « naturel » est-il le plus reconnu avec notamment la présence du lagon, lequel a été le principal facteur d'attraction des touristes. Néanmoins, les élus, comme partout ailleurs, ont compris l'intérêt de valoriser la culture locale pour présenter d'autres « produits », culturels cette fois. Cependant, l'espace du lagon est également culturel et social bien qu'il soit essentiellement considéré sous un angle naturel ou plutôt écologique. La question patrimoniale à Mayotte est désormais saisie à la fois sous l'angle des spécificités culturelles susceptibles d'intéresser les visiteurs extérieurs et il n'est que de lire le site du CDTM le Mag'vacances (2015-2016) qui donne un excellent résumé de l'image proposée aux touristes par le CDTM.

« Passe en « S », paradis des plongeurs, îlots de sable blanc, îlots Choizil, plages de N'gouja, Sakouli, Mont Choungui, Lac Dziani, vanille, ylang-ylang...

C'est avec ces sites magiques aux noms évocateurs que je vous invite à la découverte du 101^e Département de France et de la nouvelle Région Ultrapériphérique de l'Europe.

En effet, terre française au milieu de l'océan indien, petit bout d'Europe au Nord du

⁹¹ Emission *Révélation*s de la chaîne Numéro 23, reportage diffusé le 13 juillet 2015 de 11h50 à 13h30.

Canal de Mozambique, l'île de Mayotte vous attend pour une découverte hors du temps, sous les couleurs de l'Afrique et sous l'héritage arabo-persan.

C'est dans le 1^{er} Parc Naturel Marin d'Outremer que je vous propose de partir ensemble pour des sensations fortes au sein d'un des plus grands et plus beaux lagons du monde, avec sa spécificité de double barrière de corail et sa très riche biodiversité. Baleines, tortues, dauphins, raies manta sont autant de rencontres que vous pourrez faire au sein des 1400 km² de cet aquarium naturel unique.

Mayotte, c'est aussi une culture et des traditions aux multiples couleurs ; la vie quotidienne est rythmée par les danses folkloriques et traditionnelles qui sauront vous entraîner bien au-delà des temps modernes. Le grand mariage, le msindzano, le débaa sont autant d'occasions festives pendant lesquelles les Mahorais et Mahoraises sauront vous faire partager les trésors qui se transmettent de génération en génération.

A travers ce guide, le Comité Départemental du Tourisme ainsi que l'ensemble des acteurs du tourisme de Mayotte se proposent de vous prendre par la main pour un voyage de découvertes et un partage de nos richesses terrestres, marines, culturelles et festives. »

Le mot patrimoine n'est pas cité ici mais la notion est implicite : l'intérêt est suscité chez les visiteurs pour les « traditions aux multiples couleurs », « trésors qui se transmettent de génération en génération ». Enfin, on retrouve ce mythe de l'île « hors du temps » et le rappel des origines à la fois africaines et arabo-persanes, ces allusions apportant quelques repères culturels familiers.

2. Vers une culture touristique du patrimoine

Le patrimoine étant largement construit par les discours officiels, il existe un écart entre celui qui est défini par les « décideurs » et celui qui est apprécié par l'ensemble de la société mahoraise. Cet écart est d'autant plus accentué que Mayotte a connu, par la colonisation, l'introduction de normes et de valeurs européennes donc extérieures. On se trouve donc, à Mayotte, dans une situation où l'histoire est à la fois liée à celle de la France depuis les années 1840, et liée à un passé bien antérieur qui supportent des revendications identitaires donc politiques concurrentes. De plus, les traces du passé antérieur à l'arrivée des Français ont été rarement conservées, dans un contexte colonial où la culture locale était dévalorisée.

La déclaration de Mexico, UNESCO 1982, évoque cette question : « le patrimoine culturel a souvent été endommagé ou détruit par négligence [...]. Mais plus inacceptables encore sont les atteintes portées au patrimoine culturel par [...] les valeurs imposées de l'extérieur »⁹². Mais ces valeurs ont été saisies et en partie réappropriées par la population locale bien que la patrimonialisation soit soumise au « discours importé et diffusé » (Louiset, 2011). L'attente de la création d'un musée à Mayotte en témoigne alors que cette institution-même est désormais critiquée car davantage que sa forme c'est l'expression d'une conception du patrimoine qui est attaquée pour « sa fonction idéologique » (Amselle, 2016, 15). En effet, l'on peut s'interroger sur la voie qui sera empruntée pour présenter les cultures mahoraises dans le MuMa : en surplomb à la manière des ethnologues ou avec un souci de véritable appropriation de ses héritages par la société locale ?

Je m'attacherai ici à restituer les points de vue des acteurs peu audibles, notamment ceux qui sont extérieurs aux institutions patrimoniales. J'en ai recueilli les propos dans des enquêtes et entretiens directs mais l'écart est vite apparu dans la mesure où la notion même de patrimoine était largement étrangère à la majorité d'entre eux. Se pose donc la question de savoir comment des coutumes, rituels ou valeurs peuvent être pris en compte et reconnus comme un patrimoine culturel commun ; comment l'ensemble de ces patrimoines variés est saisi et valorisé par le secteur du tourisme. Car touristes et Mahorais ne constituent pas deux sphères étanches et les interactions produisent des effets. Les Mahorais eux-mêmes ne partagent pas tous la même vision, ni la même conscience de leur patrimoine culturel et l'on conviendra que la valorisation de certains éléments puisse s'inscrire dans des stratégies de valorisation de groupes locaux, parfois avec l'aval des représentants de l'État français.

Patrimonialiser en vue du tourisme

La patrimonialisation ne peut déconnecter des notions de tri, de sélection. Le patrimoine ne s'impose pas de lui-même et la conservation obéit aux choix sous-tendus par des critères (Poulot, 2001 ; Heinich, 2009). La « mémoire arrangée » (Retailé, 2012, 69) est liée au politique et il existe partout, dont à Mayotte, une imbrication des idées et actions des cadres administratifs et des classes politiques. Ces personnes s'attribuent la légitimité d'orienter les politiques patrimoniales et touristiques en utilisant la caution des scientifiques. Ils imposent ainsi leur point de vue au plus grand nombre. Le tourisme peut d'ailleurs « participer à cette

⁹² Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Mexico city, 26 juillet-6 août 1982.

opération de tri. » (Lazzarotti, 2011, 13). Au total, la sélection donc l'opération de patrimonialisation vient essentiellement de l'extérieur, ici la métropole, ou est destinée à l'extérieur, les touristes potentiels par exemple.

A Mayotte, on manque cruellement de personnel qualifié pour les différentes phases de la patrimonialisation et le regard sur les héritages est fatalement extérieur. L'Attaché de conservation du service culturel du CD, lui-même, exprime les difficultés liées à la variété de ce qui peut être conservé et transmis : « Mayotte a beaucoup de choses » et souhaite « faire quelque chose d'utile et de rendre service au pays ». La variété est, de son point de vue, liée à la position de l'île comme carrefour culturel. Il cite l'exemple des opérations menées pour sauvegarder les contes. Il y en a eu, après collecte de contes oraux (enregistrements et retranscriptions), publication par les Archives Départementales mais la complexité réside tout de même dans ce qui peut apparaître comme une « mosaïque patrimoniale » et un ensemble à reconstituer d'après des fragments.

Dans cette variété d'objets culturels et à travers leur patrimonialisation, se révèlent aussi les querelles entre administrations, entre représentants de l'État et le CD, par exemple. Il arrive même que les rivalités soient un obstacle au processus de patrimonialisation : absence de concertation et de coopération du fait des suspicions des uns vis-à-vis-des autres. L'intersection des compétences souvent évoquée dans le modèle français s'accompagne à Mayotte d'héritage des rivalités entre administrateurs *mzungu* et autorités autochtones. L'histoire politique insulaire permet de comprendre les comportements actuels des Mahorais en matière de patrimoine. Et la légitimité des appropriations est très souvent ambivalente. Ainsi, la Résidence du Gouverneur, à la fois perçue comme lieu de prestige mais dont le jardin a été dévasté par la coupe des arbres et qui est maintenant en cours de reconstitution. L'intérêt a été reconnu a posteriori et une demande d'attribution du label « jardin remarquable » est prévue.

De nombreux débats et polémiques se trouvent alors activés par les évocations historiques. Certains personnages peuvent être controversés et l'épisode colonial constitue une période sensible alors que les Mahorais ont exprimé leur souhait d'être Français. Le dernier sultan que nous avons déjà évoqué, celui qui a livré l'île aux Français contre protection, est une figure non consensuelle. Pour certains, il est incontournable car à l'origine de l'intégration nationale française quand pour d'autres, il a entraîné la colonisation. Mais de façon pragmatique, il représente pour d'autres encore un personnage dont la valorisation

historique et patrimoniale constitue un argument « récupérable », en quelque sorte, comme un produit touristique : cela peut « servir à booster l'économie locale car il n'y a pas beaucoup de tourisme ».

On le sait, de nombreuses régions ou villes mobilisent des personnages célèbres, cherchant à tirer profit de cette célébrité. Ils peuvent compenser l'absence de « produits phares », de l'avis du représentant de la Direction du développement économique et touristique. Les membres des services municipaux, quant à eux, peuvent défendre des positions très divergentes. Ainsi cet agent de Mamoudzou déclare-t-il à propos de la « sacralisation » du dernier sultan, Andriantsouli : « On peut l'enlever, il faut une (vraie) histoire. On a envie de se construire. Se projeter, prospecter, se baser sur l'histoire ». Il souhaite une histoire qui ne soit pas fondée sur un seul élément récurrent. Un autre employé, de Bandrele cette fois, affirme : « Franchement, il est rien. C'est un lâche, un envahisseur, accueilli comme un frère et il a bouleversé le système. Pour moi, pas d'estime, pas un homme à glorifier ». A l'inverse, un autre agent, de la Mairie de Labattoir, voit le dernier sultan comme « un référent, car si c'était pas lui, je serais pas Français ! ».

Les lectures sont bien diverses et varient en fonction du contexte : « Le passé est trié, classé et, finalement, choisi par le présent. Cette mémoire-là est mouvement et changement. Le passé retenu varie en fonction des époques. Son étude doit donc être posée en termes de processus. », (Lazarotti, 2001, 15). Mayotte, comme beaucoup d'autres endroits, recherche des icônes, des célébrités, cherchant à créer de l'exceptionnalité. Le tombeau de Henry de Balzac (demi-frère du romancier Honoré de Balzac), mort en 1858, situé sur Petite Terre, vient alors à point nommé, cité dans les guides du CDTM comme incontournable. Le frère a circulé entre les îles de la Réunion et Maurice, pensant y faire fortune comme de nombreux aventuriers de l'époque, pour mourir à Dzaoudzi de la malaria. Les guides y emmènent les touristes.

La confusion des collectivités locales en matière de sélection et de valorisation patrimoniales demeure patente. Sans doute la diversification chronologique et typologique évoquée depuis les années 1980 par F. Choay (1992) contribue-t-elle à relativiser une définition du patrimoine longtemps limitée, surtout en France. Il est certain que de plus en plus, la population mahoraise comprend la notion de patrimoine comme un moyen de protéger son mode de vie et ses rituels du danger supposé de la « mondialisation ». Pour certains, la forte immigration comorienne constitue un autre péril susceptible d'affecter la spécificité

socio-culturelle de l'île par rapport aux Comores. D'autres discours identitaires dénoncent la départementalisation comme un outil d'uniformisation et la question de l'assimilation « républicaine » est évoquée. La socio-linguiste Josy Cassagnaud (2010b) cite ainsi le sociologue D. Guyot : « Il s'agit de monnayer l'acculturation » c'est-à-dire accepter de perdre son particularisme et en échange, bénéficier de la sécurité apportée par l'État Providence... En quelque sorte, Mayotte vit actuellement ce qu'ont vécu les Antilles dans les années 1940 à 1960 ».

Finalement, la valorisation patrimoniale à Mayotte s'inscrit totalement dans les dynamiques sociales et politiques. L'on y perçoit cette ambivalence entre l'acceptation du patrimoine (et du tourisme) comme moyen de générer de l'activité, des emplois, de la richesse matérielle donc une relative adhésion au modèle « occidental » métropolitain et ce désir de conserver une identité mahoraise singulière. Les autorités « traditionnelles » et républicaines sont concurrentes, au quotidien comme dans la valorisation culturelle. D'autant que « l'argument patrimonial » constitue aussi le moyen de récupérer des financements.

Le MuMa illustre assez bien ce dilemme : un musée à la française pour valoriser les cultures locales ?

Le patrimoine saisi par les professionnels du tourisme et les associations

A côté de ces acteurs institutionnels, professionnels du tourisme et associations jouent un rôle actif dans le processus de patrimonialisation. Leur rôle et leur conception diffèrent souvent, de même que leurs objectifs. Pour autant, tous ces acteurs sont en relation avec les administrations et organes politiques, ne serait-ce que pour des questions de légitimité et de financement.

Les professionnels du tourisme mobilisent la notion de patrimoine qu'ils définissent à leur manière, selon leurs intérêts. Pour autant, de nombreux travaux de recherche ont montré que tourisme et patrimoine étaient loin d'être antinomique et que le premier contribue davantage à la protection et valorisation de ce patrimoine qu'à sa destruction. A Mayotte, le lagon constitue l'exemple auquel on pense immédiatement et il illustre parfaitement la complexité des relations tourisme/patrimoine.

En interrogeant des professionnels du tourisme sur la valorisation du patrimoine, j'ai noté qu'ils se plaignaient surtout des difficultés et obstacles rencontrés, en particulier en matière

d'accessibilité des sites : routes inexistantes ou peu carrossables. La réserve d'ylang-ylang de Combani a été citée mais maints exemples ont pu être apportés. Le manque d'infrastructures d'hébergement est aussi évoqué comme un obstacle. L'autre problème à Mayotte semble être le nombre restreint de lieux « valorisables » : les brochures touristiques en témoignent, qui affichent peu de choix et se renouvellent peu. C'est, de l'avis des professionnels du tourisme, ce qui nuit à l'activité.

Les associations militant en faveur de la valorisation du patrimoine, quant à elles, telle celle des « Naturalistes », peinent à « toucher la population locale », notamment lors des *Journées du patrimoine*. Elles souhaiteraient davantage « travailler avec les collectivités locales comme les mairies » pour y remédier.

Les brochures des professionnels (privés et publics) du tourisme présentent le patrimoine comme le centre d'intérêt de Mayotte : le patrimoine naturel dont le lagon, les vestiges industriels, le patrimoine culturel et immatériel (danses et chants, colliers de fleurs). Le tour en est vite fait et, surtout, les présentations sont toujours les mêmes et sur le plan du patrimoine culturel, cela reste très superficiel. Le patrimoine le plus mis en avant par les professionnels (privés) du tourisme, c'est toujours le lagon. Ceci n'empêche pas la découverte d'autres aspects, plus culturels, par les touristes lors de leur séjour mais la « culture mahoraise » n'est pas le « produit d'appel ».

Pour le Directeur du Comité départemental du Tourisme, le choix est délicat. Pendant notre entretien, il livre la liste des patrimoines qu'il souhaite promouvoir : « Tourisme et patrimoine indissociables. Tourisme matériel et immatériel, gastronomique, vestiges, religion, patrimoine culturel et culturel et foncier ; essence d'un territoire, vestige sucrier (mémoire), relation des îles entre elles, esclavage ; reconstitution de l'histoire de Mayotte (politique et mémoire) ; sites, accessibilité, expo, événementiel, patrimoine et identité ». Cet éclectisme pourrait témoigner d'une ouverture d'esprit mais en pratique, le CDT propose un appui et un accompagnement dérisoires aux partenaires (guides, excursionnistes, hôteliers...). Cet état de fait empêche une véritable dynamique touristique sur l'île.

Tous les professionnels recherchent néanmoins une singularité pour attirer des touristes qui vont plus volontiers à La Réunion et surtout à Maurice. Ainsi le gérant de la résidence hôtelière « La Colombe » et du restaurant « L'Orient Express » qui cherche à promouvoir Mayotte face aux autres destinations insulaires plus connues : « C'est un tout, difficile de

sortir du tas, l'esprit et mode de vie mahoraise. Mayotte a une identité qui lui est propre. Est-ce que Mayotte doit devenir une Réunion Bis, Antilles Bis ? Et encore moins Seychelles et Madagascar. Il faut que ça soit différent et plus de professionnalisation des services ». Le capitaine (pilote des bateaux) de la société d'excursions « Lagon aventure », qui, pourtant, bénéficie du lagon pour ses activités, livre une hiérarchie des curiosités locales, plaçant en dernier le fameux lagon ! : « La culture mahoraise, la cuisine, le savoir-faire des femmes mahoraises, le milieu marin et terrestre, le lagon ».

On le voit, le tourisme est le secteur de valorisation des spécialités locales et sa faiblesse entrave la dynamique patrimoniale. Le succès des chambres d'hôte est significatif : une maison familiale avec une décoration artisanale qui promeut le savoir-faire et l'artisanat local (draps, rideaux), une cuisine familiale qui fait connaître la gastronomie mahoraise. Quant aux associations des jeunes, elles organisent excursions et randonnées, d'abord destinées aux résidents qui souhaitent connaître l'île, engageant les visiteurs à sortir des itinéraires les plus proposés, créant ainsi un pont entre tourisme conventionnel commercial et tourisme associatif social. Gastronomie, mode de vie local, artisanat sont autant d'acceptations de la notion de patrimoine, susceptibles de susciter l'intérêt des touristes et les détourner d'une exclusive balnéaire, ce qui a tendance à être exploité autour du lagon.

D'autres associations sont plutôt orientées vers un patrimoine mémoriel à travers la transmission du passé industriel sucrier, du travail du sel, des divers artisanats, des modes de vie « traditionnels »...) et rejoignent ce que nous avons évoqué ci-dessus. Les Naturalistes, association forte de ses 1500 membres a choisi la voie de l'éco-tourisme ; elle organise des visites et offre un pôle édition et un espace-information à ses membres mais aussi à ceux qui en souhaitent l'accès. Les activités et les ressources (adhésions et subventions) des Naturalistes permettent d'investir dans l'équipement et la gestion partielle de lieux tel l'ancien écomusée de Jimawéni mais également dans les sites du Conservatoire du littoral comme à Hajangoua. Cette grosse association a même obtenu du CD une autorisation d'occupation temporaire de sites comme celui de l'usine sucrière de Soulou. L'association porte un double intérêt, au patrimoine culturel et au patrimoine naturel. Ses responsables et adhérents, investis dans le tourisme et dans plusieurs sites, estiment que Mayotte pourrait occuper une place importante, à condition de faire valoir sa singularité : « Faut qu'il [le territoire mahorais] trouve son identité car il y a Maurice, Réunion, Madagascar ».

La question de l'apport économique du secteur touristique demeure cruciale. Certaines îles en ont fait l'activité principale, comme Maurice, quand les régions ultramarines ont donné la priorité aux emplois publics sans accorder assez d'importance au tourisme. J.-C. Gay (2009, 124) rappelle que les jeunes ultramarins rêvent davantage d'être assis à un bureau dans une administration que de servir dans un hôtel ou un restaurant et évoque un « manque de politique cohérente et résolue depuis des décennies » dans ce domaine. De son point de vue, « les contre-performances des outre-mer français ne sont pas liées à des potentiels moins grands car tous ont les mêmes problèmes, des problèmes structurels liés à une situation de dépendance et d'assistanat ». Or, dans le contexte actuel, le géographe souligne que la concurrence est rude, à commencer par la région de l'océan Indien et que les territoires ultramarins français sont, au niveau international, à la fois peu compétitifs, peu renommés et accueillent, pour une écrasante majorité, des touristes français alors que certains décideurs politiques pensent qu'ils disposent d'un potentiel susceptible d'être valorisé à tout moment et avec facilité (ibid).

Lorsque je les ai interrogés, les professionnels se sont exprimés sur l'avenir possible du tourisme à Mayotte et sur la possibilité de fonder un essor économique sur ce secteur : deux tiers d'entre eux en voyaient la possibilité. Le gérant de « La Colombe » déclare même : « l'usine tourisme, c'est la ressource principale de l'île, c'est plus qu'évident. Il y a beaucoup de va-et-vient [...] depuis 2011 avec les fonctionnaires ». Mais tous ces acteurs privés du tourisme s'accordent sur le fait que des améliorations considérables s'imposent. Ainsi la réceptionniste de « La Colombe », une « locale », affirme qu'il faudrait un véritable soutien des collectivités locales. Le patrimoine a « besoin d'être mis en valeur ». Le Président des Naturalistes voit dans le tourisme un point fort : « C'est pas l'agriculture. C'est l'attrait principal » et déclare que le patrimoine doit « être rattaché au tourisme ». En majorité, ces enquêtés sont donc convaincus de la place du tourisme dans l'économie future de Mayotte et lui associent le patrimoine.

Quant aux 40 % d'enquêtés qui ne voyaient pas dans le tourisme un secteur d'avenir pour Mayotte, paradoxalement, ils sont aussi des professionnels qui tirent leurs revenus de ce secteur. Parmi ces pessimistes, le directeur de l'hôtel-restaurant « Caribou » est même direct : « A Mayotte, on a 100 ans de retard, toujours en retard par rapport aux autres, car eux évoluent et ne sont pas stationnaires. (Depuis) 30 ans, (on propose toujours la même) offre basique. Le ciblage du CDT, c'est l'Allemagne (*sursaut d'exclamation*). Alors que le

potentiel est dans l’océan Indien ». Et il cite l’exemple de Madagascar qui cible l’océan Indien : il faudrait en faire autant avant de miser sur l’Europe en raison du manque d’infrastructures. Le lien exclusif de Mayotte avec la métropole a souvent été évoqué, ainsi que la faiblesse de ses relations avec les autres territoires de la région, hormis La Réunion. C’est caractéristique de l’ensemble des territoires ultramarins français : des îlots de prospérité, (et c’est vrai même de Mayotte en comparaison de la situation des Comores ou de Madagascar) qui sont isolés des régions voisines mais très éloignées de leur espace politique de rattachement, ce qui crée finalement un double isolement.

Concernant la viabilité économique du tourisme associé ou non au patrimoine, les discours des professionnels de la branche prennent souvent la forme de réquisitoires sous couvert de défaitisme en raison de la conjoncture économique générale. Mais comme le souligne J.-C. Gay, la situation est davantage structurelle que conjoncturelle, résultant de choix politiques. Les professionnels évoquent justement les choix et stratégies des élites : les responsables administratifs et politiques n’agiraient pas pour le bien commun. Ainsi cet hôtelier (toujours le Directeur du Caribou) regrette que le CDTM ne remplisse pas sa mission : « Les agences et les TO (*Tours Operators*) ne viennent pas ici, on ne les fait pas venir ici. Problème de communication, d’accueil ». Ayant travaillé dans un autre territoire d’outre-mer au sein d’une administration régionale chargée du tourisme, il se montre exaspéré, comparant l’exercice du pouvoir à Mayotte à celui des politiciens africains qui passent entre les mailles du filet, usurpant les fonds de développement : « On est en Afrique ! Pas en Afrique ! [...] République africaine, le chef du village s’enrichit sur le village qui continue à s’appauvrir ». Cette opinion est malheureusement partagée et nombreux sont ceux qui dénoncent l’absence de procédures et de supports fiables fournis par le CDTM pour la conduite des activités liées au tourisme. Pour ces raisons, la quasi-totalité des professionnels et semi professionnels⁹³ enquêtés ressentent de l’amertume vis-à-vis de cet organisme qu’ils jugent incapable de fédérer l’offre.

Ce pessimisme ambiant des professionnels du tourisme est donc largement lié au manque de moyens nécessaires pour promouvoir le tourisme mahorais. Le propriétaire des chambres d’hôte « Bouloulou Grillade », par exemple, se plaint de ce que le « tourisme ne fonctionne

⁹³ Il s’agit par exemple d’un hôte qui propose des chambres et n’a pas suivi de formation proprement dit dans le tourisme, et n’est pas recensé comme « professionnel ». Il s’agit pour lui d’un revenu complémentaire même s’il perçoit pour ses prestations un prix fixé à l’avance, respecte des normes réglementaires et adhère à une association en lien avec le secteur.

pas du tout », accusant les grèves à répétition qui provoquent un effondrement de l'activité, comme ce fut le cas en 2011. Pis encore, sur un ton ironique, la gérante du gîte du Mont Combani affirme : « Si c'est l'avenir de Mayotte, il faudrait que ça soit de masse et y a pas d'endroit pour ! Sinon faire comme aux Seychelles, tourisme éco-responsable mais bien cher ».

Enfin, je souhaitais élargir l'enquête à d'autres responsables d'établissements hôteliers plus difficiles à convaincre de me consentir un entretien. L'une d'elles, responsable des quelques établissements hôteliers de l'île, m'a tenu des propos marquants. Pour expliquer son refus de me rencontrer. Après une brève introduction au téléphone, elle m'éconduisait rapidement : « à Mayotte y a pas de touristes de toute façon. On a des personnes qui viennent travailler [...] et les gens viennent voir leurs familles ». La personne présentait donc sa clientèle comme étant essentiellement des visiteurs pour motifs professionnels et affinitaires, ne les identifiant donc pas comme des « touristes ». Cette manière de voir confirme des propos précédents : les touristes d'agrément se rendent plutôt dans des chambres d'hôtes, considérant que l'offre hôtelière est coûteuse au regard de ce qu'elle offre alors que les administrations et entreprises logent systématiquement les employés en déplacement dans ce type d'hébergement, plus conventionnel.

Quant à l'idée des professionnels du tourisme sur l'intégration du patrimoine, ils en reconnaissent tous l'importance. L'excursionniste « Lagon Aventure », persuadé que le tourisme est l'activité d'avenir à Mayotte, déclare : « J'espère que ça (le patrimoine) devienne quelque chose d'à part entière. Pas que ça se dénature comme en Afrique où on maquille les femmes pour les touristes ». Le régisseur de « La Colombe », métropolitain, pense que l'altérité culturelle proposée aux visiteurs de la métropole est un atout et constitue le patrimoine local : « Oui, on est marqué Afrique, musulman, environ 95 %, culturellement aux antipodes par rapport à ce que connaissent nos compatriotes. C'est le genre d'endroit qui marque. C'est tranché, soit on aime, soit ça passe pas du tout. Une culture différente de ce qu'on connaît des départements français avec le côté République. Un apport de plus, une couleur de plus pour la France ».

En revanche, la Responsable du gîte du « Mont Combani », « métro » également, n'identifie pas de « véritable » patrimoine à Mayotte : « on cherche à faire un patrimoine. Il y a quelques rares vestiges, mais pour moi, c'est pas vraiment un patrimoine. Un patrimoine, c'est ce qu'on ne détruit pas et qui vient de plus loin ». Ce propos témoigne de l'attitude de

certaines métropolitains qui ont choisi de travailler dans le secteur du tourisme à Mayotte. Ils expriment parfois ce type de mépris pour la culture locale et ne se préoccupent guère de la valorisation du patrimoine culturel, attachés surtout à la notion de loisirs en s'appuyant sur le milieu considéré comme une pure ressource à exploiter. Ils sont d'autant plus méprisants qu'ils tirent des revenus bien en-deçà de leurs espérances même si leur niveau de vie est enviable. Ce sont les mêmes qui, face à l'environnement considéré comme ressource, ignorent les règles que les associations de préservation de l'environnement tentent de diffuser le plus largement possible. Alors que le respect de ces règles de protection leur permettrait de ménager leur « gagne-pain », certains professionnels du tourisme « donnent ainsi la « chance »⁹⁴ à leurs visiteurs, moyennant finances, de marcher sur la barrière de corail lorsque celle-ci est dégagée, certifiant qu'aux endroits choisis « la barrière ne risque rien ». D'autres militent contre l'agrandissement de l'aéroport alors que ce serait bénéfique au trafic aérien donc au tourisme et par conséquent à l'économie locale.

Le débat entre partisans de la mise en tourisme et protecteurs de l'environnement est partout présent et R. Knafo dans M. Stock (2003, 231-232) illustre cette situation commune : « (...) les protecteurs de l'environnement, de mieux en mieux organisés, montrent une vigilance particulière à l'endroit de tout nouveau projet d'aménagement, notamment touristique. Ils bénéficient aussi de l'appui multiforme du ministère de l'Environnement dont l'action est plus ou moins militante selon les gouvernements. De plus, et surtout, lois et directives ont sensiblement renforcé les mesures de protection de certains milieux sensibles (littoral, haute montagne). Désormais, toute urbanisation nouvelle est proscrite, à moins de 100 m du littoral et en haute altitude, au moins en théorie, car dérogation et non-respect de la loi peuvent s'observer, surtout lorsque la demande immobilière repart (de manière générale, la loi est mieux respectée lorsque les invendus s'accumulent en stations). ». D'ailleurs, la critique à l'encontre des investissements dans le secteur touristique des territoires ultramarins français pointe la prééminence des investissements immobiliers lucratifs au détriment d'activités plus dynamisantes sur le plan de l'économie locale (Gay, 2009).

Du côté des associations comme de celui des professionnels du tourisme, ce sont finalement les images sombres qui l'emportent, chacun essayant de tirer quelque profit assuré, une rente de situation, en assortissant leurs propos de revendications banales et souvent sectorielles dans lesquelles l'exploitation touristique du patrimoine restent une ressource

⁹⁴ D'après les témoignages de clients de l'une des compagnies d'excursion maritime situées à Mayotte.

« naturelle ». Le travail de lien est reporté sur les autorités. Une posture très « française » finalement.

3. Le patrimoine mahorais perçu par les Mahorais (« Habiter le patrimoine »⁹⁵)

Les Mahorais eux-mêmes ne sont-ils pas dans la même attente ? Comment détacher la notion de patrimoine touristique de ses origines européennes ?

L'idée de patrimoine est attachée à un rapport au temps singulier qui, notamment, détache présent, passé et futur, envisage la conservation d'un passé identifié historiquement (Hartog, 2003 ; Choay, 2011 ; Lazzarotti, 2011). La transmission, l'héritage constituent un « principe central dans le paradigme de la patrimonialisation » (Coëffé et Morice, 2017, 8). Or, la notion de tradition est beaucoup invoquée à Mayotte pour désigner la singularité de la société mahoraise par rapport à la société métropolitaine. Mais les deux géographes poursuivent : « Ce qui change par rapport au temps de la tradition, c'est qu'il ne s'agit plus « d'obéir au passé [...] afin que le futur soit le même que le passé ; il s'agit d'obéir au futur [...] qui nous impose de regarder notre présent comme du passé virtuel et, par là même, comme du patrimoine en gésine » (Gauchet, 2017, 418-419, cité par Coëffé et Morice, 2017).

J'ai souhaité interroger des Mahorais sur cette notion de patrimoine, et de son lien avec l'accueil touristique. Les réponses ont été différentes en fonction de l'origine des personnes. Je me suis adressée à des résidents de Mayotte, Mahorais, résidents originaires d'autres îles de la région ou métropolitains afin de restituer la diversité des points de vue sur ce sujet. D'ailleurs, la distinction entre « Mahorais », personne issue des autres îles voisines, « métropolitain installé définitivement » est difficile à opérer. Quel en serait le critère ? Peut-on distinguer un « natif » d'une personne originaire d'autres îles de l'archipel ou encore d'un « Malgache » ? Les liens généalogiques sont d'ailleurs souvent avérés entre ces groupes. Dans la mesure où je souhaitais recueillir l'opinion des habitants, la question préalable à l'entretien portait sur le lieu de résidence permanent. Les métropolitains résidant à Mayotte ne restent souvent que quelques années (4 ans environ), c'est pourquoi j'ai veillé à ce qu'ils ne soient pas trop nombreux parmi les enquêtés (2 personnes sur 20 enquêtes retenues).

⁹⁵ Titre emprunté à Maria Gravari-Barbas (2005)

Le sens du mot

La difficulté, au-delà de cette question de définition d'une « mahorité » donc d'une légitimité à parler en quelque sorte, tient à la notion même de patrimoine. Le mot n'est, ni employé au quotidien, ni connu de tous. En effet, il s'agit d'un concept, d'une abstraction que l'on doit reformuler dans l'approximation puisque la notion n'existe pas en tant que telle dans les langues locales à Mayotte. Le terme, dans sa forme lexicale française, semble parler à 17 enquêtés sur 20. Cependant, en excluant les deux résidents locaux d'origine métropolitaine, plus de la moitié d'entre eux ne connaissent pas la transcription exacte dans leur langue maternelle : les mots *mila* en *kibushi* et *miliki* ou *taréhi* en *shimaoré* sont utilisés aussi pour désigner la « culture » (façon de faire et de vivre avec l'idée d'héritage car cette culture vient des générations précédentes). Pour ma part, je n'aurais pas su quel équivalent proposer au mot patrimoine dans ces deux langues. Le plus grand nombre possède quelques difficultés à expliquer le terme de patrimoine, voire même n'en connaît qu'un sens, celui de propriété foncière qu'on transmet. Il nous faudra donc comprendre ce qui est perçu et conçu comme patrimoine à Mayotte, notamment en termes symboliques.

Ces questionnaires ont montré que 17 personnes sur 18 (métropolitains exclus) connaissent ce que l'on entend habituellement par patrimoine. De façon générale, les enquêtés font une énumération désordonnée, citant des éléments très divers. Les personnes pouvaient citer 5 éléments mais certains ne pouvaient en désigner que 2 voire un seul. A titre d'exemples, m'ont été cités : le lagon, la nature, le paysage, la forêt, le nom des sites industriels et coloniaux, les chants traditionnels, la Maison du Gouverneur, la cuisine, la gastronomie, les contes... L'impression que j'en ai tiré est que ce choix ne venait pas d'elles mais était une sorte de récitation issue de discours entendus et assimilés. En approfondissant les échanges sur la notion, un tiers des enquêtés a défini le patrimoine comme ce qui est révolu, le passé. Un père de famille, la cinquantaine, employé au CHM (Centre hospitalier de Mayotte), parle de *Taréhi ya chimaoré za vira*, littéralement « patrimoine/culture de Mayotte passé(e) » ; cette jeune enseignante et mère de famille, la trentaine, évoque « tout ce qui est le passé ».

En fait, les résultats de l'enquête, si l'on explicite la notion de patrimoine et si l'on en cherche l'équivalent « local », témoignent du fait que l'âge n'est pas un critère déterminant sur la connaissance de ce qu'est le patrimoine, le niveau d'éducation scolaire non plus, mais plutôt la sensibilité ou non à cette question. Ainsi des personnes relativement âgées et qui

n'ont pas fréquenté l'école, se montrent très intéressées par la transmission de l'héritage culturel. Cela nous amène à réfléchir sur la conception locale du patrimoine. Pour les Mahorais, le patrimoine correspond à la « coutume », c'est-à-dire au mode de vie d'avant : s'agit-il alors « d'une réalité morte », différente de la réalité actuelle ? Nous retrouvons là un thème avancé par M. Rautenberg (2003) identifiant la « rupture patrimoniale ». La patrimonialisation est générée par le sentiment de perte, de disparition et participe de la volonté d'en garder le souvenir, la trace, pour les transmettre aux générations suivantes. Mais également, la « patrimonialisation crée de la distance, elle met à part, les objets patrimonialisés obéissent à d'autres règles d'usage que les objets communs. » (op. cité, page 155). L'objet décontextualisé est converti « en une ressource culturelle visant à perpétuer le souvenir de l'événement passé sous une forme stabilisée ». Le patrimoine ne désigne donc pas une « réalité morte » mais la construction du passé. Pour M. Rautenberg, « le passé n'est pas seulement construit dans le présent mais il est aussi construit par le présent » (ibid).

La difficulté de situer ce qu'est le patrimoine à la mode mahoraise est que les enquêtés en ont intégré la conception institutionnelle, officielle, telle que diffusée depuis la France. Et les nouvelles approches sont assimilées. Ainsi, ce jeune (moins de 25 ans) moniteur d'auto-école (métropolitain) évoque ainsi le patrimoine : « c'est incontournable, les choses à voir sur l'île ». Il énumère le lagon, la faune, la flore, la plage des « blancs », les coutumes locales. La cuisine mahoraise, quand elle est citée, est envisagée dans ses aspects matériels (plats) mais aussi en termes de savoir-faire donc immatériels. Patrimoines matériel et immatériel sont donc associés. La cuisine est mentionnée par un enquêté sur trois parmi les 5 éléments les plus importants du patrimoine mahorais. Cependant, l'on peut évoquer le *ziyara*, qui n'a pas été cité en tant que tel par les enquêtés mais est identifié par le MuMa comme un objet patrimonial participant de la singularité mahoraise. Probablement, le *ziyara* est-il si majeur dans la transmission à Mayotte qu'il ne peut être pensé comme patrimoine : sans doute la rupture n'est-elle pas intervenue dans ce cas...

J'ai aussi trouvé, chez certains, une valeur identitaire attribuée au patrimoine. Ainsi ce cadre informatique évoque-t-il le patrimoine comme « nos vraies valeurs ». Par cette formulation, il oppose les « vraies » valeurs à un mode de vie influencé par la France, exprimant même une forme de rejet des autres, les non-Mahorais. On retrouve ici toute la question d'affirmation de l'identité, démarche également utilisée par les politiciens, surtout quand la crise sociale semble sans solution. Le repli identitaire est là. Et pourtant, on observe

ce que J.-L. Amselle (2001) désigne comme des « branchements » c'est-à-dire la combinaison des « traditions » avec les nouvelles modes comme dans le domaine artistique (théâtre, musique, etc.). Ceci déstabilise parfois les plus jeunes qui ne connaissent que ces formes nouvelles ou *a contrario* les anciennes générations qui ont du mal à « suivre » les nouvelles tendances ou du moins à les comprendre.

C'est ce sentiment, cette peur de perdre ses valeurs et ses normes, une éventuelle rupture avec le passé appelé « tradition » quand la « modernité » désigne l'extérieur qui apporte cette perte. C'est aussi cela qu'évoquaient déjà S. Blanchy (1990), J. Fasquel (1991) et J. Cassagnaud en (2010, 66) : « Avec les métropolitains, c'est toute la société moderne qui fait irruption dans une société où la religion et les coutumes traditionnelles sont des références sociales, une mode de vie et de comportement. L'éducation scolaire provoque l'émancipation des plus jeunes et l'incompréhension des anciens. ». J. Fasquel (1991, 157-158) opposait quant à lui le Mahorais à « l'occidental ». « Or, à ce niveau, nous sommes installés dans le quiproquo permanent : alors qu'à Mayotte, le non-dit est toujours le plus important, dans une finesse quasi asiatique des allusions et des symboles, nous faisons du juridisme et nous nous répandons en commentaire. Pendant que l'occidental, dont le moi est en expansion, tourne au perroquet de Zazie, ses interlocuteurs sont pris dans un réseau d'obligations communautaires qu'il est urgent de ne pas commenter et sortent à peine d'une situation de survie. La différence profonde des attitudes apparaît lorsque survient un deuil. A cause de cela, seul un minimum de conscience historique et ethnographique permettrait aux fonctionnaires métropolitains d'administrer sans de grossières erreurs, et de concilier d'indispensables médiateurs. Hélas, nous avons plutôt tendance à considérer que tout ce qui est français est universel et que les Mahorais ont voulu rester français, qu'ils en acceptent tous les aspects ; ce n'est pas à nous de nous adapter ».

Y. Salesse, partisan de la « décolonisation » de Mayotte (1995, 96) propose une approche de l'identité non fermée, non figée mais choisie : « [...] l'identité est un instrument d'intelligibilité du monde et, partant, une composante déterminante de la confiance que les Mahorais peuvent avoir en eux et donc de leur capacité à prendre leurs affaires en mains. Prendre en compte l'identité ne veut pas dire défendre une société figée. La capacité d'évolution et de révolution d'un peuple dépend de sa confiance en lui-même. Il a besoin de porter ses expériences, ses valeurs, sa compréhension du monde pour formuler ses aspirations, faire le choix conscient de nouvelles formes de vie et d'organisation, accepter l'ouverture aux

influences extérieures. Si celles-ci lui sont imposées, par négation puis destruction de son identité, le monde lui devient incompréhensible. On ne peut attendre alors que décomposition passive et peureuse, éventuellement grosse de réaction passéiste. »

Il en ressort que la question patrimoniale constitue un terrain délicat. On observe chez les Mahorais une crainte de perdre leur identité en raison du contact étroit avec l'Europe : Mayotte est un département français. Cependant, ce contact a déjà une longue histoire de plus d'un siècle et demi. D'un autre côté, la politique patrimoniale officielle et les institutions qui la mettent en place sont attentives aux patrimoines locaux, prônant à la fois une intégration institutionnelle donc citoyenne des Mahorais dans une république de l'équité : les Mahorais doivent avoir leur musée... et le droit des Mahorais à sauvegarder leurs spécificités et à les patrimonialiser dans ce musée. Toutefois, le cadre est donné de façon régaliennne en dépit des discours et la valorisation des patrimoines locaux semble devoir être faite selon les normes scientifiques et muséales, dans un passé « bien conservé ».

Cette question de la légitimité d'une identité singulière, d'une mahorité, est de plus en plus aiguë. La société est caractérisée par des identités mêlées africaines, musulmanes et européennes et l'île semble être touchée par ce qu'on appelle « la crispation identitaire ». Une injonction est faite à chacun de choisir une identité unique parmi les multiples possibilités. Depuis quand avons-nous besoin de définir une identité mahoraise exclusive ?

Patrimoine, authenticité, identité

En vue de la promotion touristique, la tendance à Mayotte comme ailleurs est de souligner l'altérité comme gage d'authenticité et de dépaysement du visiteur. Ce dépaysement est d'autant plus attendu que la destination est lointaine. Et la notion d'authenticité rejoint celle de l'origine, de l'inchangé, de ce qui demeure dans le même lieu : authenticité et autochtonie se recoupent alors. Ces notions, qui sont peu pertinentes à Mayotte, île sans autochtones, sont pourtant implicites et aboutissent à tracer des contours de mahorité et de légitimité, que ce soit au regard des « métros » ou des Comoriens. Ces contours varient selon les époques, ce qui est clairement visible dans les récits historiques, mais ils sont réactivés et remaniés sans cesse. Pour ce qui concerne le tourisme, de nombreux Mahorais invoquent les particularismes éloignés de l'identité française pour créer un cadre exotique propice à attirer le visiteur européen mais comme le notent V. Coëffé et J-R. Morice (2017, 46) : « Dans ce tour de passe-passe, le principe selon lequel l'identité se construit à travers le regard externe

(l'altérité) en a été « oublié » et les touristes n'ont qu'à bien se tenir, dans l'attente que les autochtones leur délivrent ce qui mérite d'être « regardé » (ou non). »

L'attitude des officiels, de plus en plus sensibles à la question patrimoniale, et notamment le classement de monuments mahorais, contribue à activer cette fameuse « conscience patrimoniale » chez une partie des habitants. L'école est aussi un lieu d'évocation de cette question. Le classement de deux Monuments Historiques de l'île (Résidence du Gouverneur et Mosquée de Tsingoni) en 2015, marque un tournant dans la prise en compte du patrimoine local et une amélioration de sa visibilité. Le site de Tsingoni est caractéristique de la double fonction de l'édifice, phénomène très répandu en métropole où les églises sont à la fois des lieux de visite et des lieux de culte. La mosquée de Tsingoni demeure un lieu de culte actif et des visites sont organisées ponctuellement, lors des Journées du Patrimoine ou lors de réunions scientifiques. Le futur MuMa occupera la Résidence du Gouverneur qui est jusqu'à présent fermée au public. Les plaques dotées du logo de Monument historique ainsi que les panneaux indicateurs routiers ne sont toujours pas installés pour signaler ces deux sites. En revanche, la maison du gouverneur de Mamoudzou est indiquée par un panneau alors qu'elle n'a ni reconnaissance (MH), ni label. Ainsi dans le PSC du MuMa (2016, 150), est rapporté le propos du Préfet P. Boisadam qui, en 2009, constate que la propriété de ce bâtiment a été transférée de la Préfecture au département mais que celui-ci s'en trouve « embarrassé » et ne sait qu'en faire. D'après ce document de 2016, l'état de la bâtisse s'est plutôt aggravé car les travaux ne sont pas réalisés bien qu'elle soit destinée au MuMa dans sa configuration définitive. Le MuMa n'y est toujours pas installé. A Mayotte, de manière générale, la signalétique est peu ou mal utilisée et retrouver les lieux est un défi, une sorte de jeu de piste... Même les habitants, familiers des lieux, peinent à retrouver les emplacements exacts, faute de balisage. C'est ainsi que les informations, transmises de personne à personne, se perdent. Et les personnes venues de l'extérieur ont tendance à découvrir les sites par eux-mêmes, un peu au hasard.

Interrogées sur la patrimonialisation de la mosquée, trois personnes de mon échantillon sur quatre pensent que cela ne change en rien leurs habitudes. Rien n'est modifié (entretien inexistant, aucune signalétique...). Les quelques visiteurs restent à l'extérieur. On peut donc dire que la mosquée n'est pas ouverte au public sur le principe du MH. Pour le tiers restant, les personnes enquêtées pensent que la valorisation patrimoniale, même très discrète, influence leur perception de l'environnement. Mais ils disent n'en ressentir ni contrainte ni

avantage. Le faible nombre de lieux désignés comme patrimoniaux à Mayotte contribue à expliquer cette situation.

Aucun édifice privé n'est, par ailleurs, officiellement labellisé ou reconnu, ce qui a pour conséquence une absence de subventions qui pourraient être mobilisées pour la conservation, l'entretien ou la promotion. Quant aux sites publics, ils génèrent peu de retombées à destination des riverains, faute d'attractivité suffisante. En réalité, la conscience patrimoniale est davantage ressentie dans le domaine environnemental : sur les quelques « sentiers balisés, la tranquillité des tortues » comme le formule la sage-femme enquêtée. Finalement, la plupart des personnes de notre échantillon se plaignent d'un trop rare souci du patrimoine, tel cet employé (26-35 ans) : « On sauvegarde pas assez. On parle de technologie et plus (pas) de patrimoine ». Certaines personnes souhaiteraient voir davantage de sensibilisation comme ce jeune cadre informatique qui propose un « impôt citoyen », une contribution de chacun consacrée au patrimoine. Un père de famille (agent de sécurité) avance un argument identitaire : sauver le patrimoine, c'est permettre aux générations futures de voir « comment on était auparavant ». On voit ici le désir de transmission et de continuité entre les générations dans une île où, tous s'accordent à le reconnaître, les mutations sont rapides. Et pour ce jeune fonctionnaire, Les nouvelles générations des 26-35 ans sont celles « à qui on a dit faut préserver » et qui prennent « plaisir à contribuer à cette sauvegarde ». Toutefois, il ne précise en rien ce qui est prioritaire à préserver...

La fonction didactique est aussi invoquée par certains enquêtés qui regrettent, de ce point de vue, outre la signalétique, l'absence d'informations précises sur les lieux. Cette jeune enseignante, mère de deux enfants, sensibilisée à la question de la transmission, pense toutefois que la patrimonialisation a progressé et que « ça apporte aux jeunes car ils apprennent sur l'île, sur le passé de Mayotte ». A l'inverse, d'autres personnes estiment que le patrimoine n'est actuellement « pas assez préservé, voire pas du tout ». C'est le point de vue également d'un enseignant plus âgé mais aussi d'un étudiant : « ça serait une bonne chose pour les générations futures ». Enfin, deux personnes, identifiant bien les questions patrimoniales, s'impatientent quand on évoque ce sujet, ainsi un jeune professeur d'éducation physique et une enseignante, arguant que le patrimoine n'est pas la priorité pour l'île : l'éducation et la santé doivent passer d'abord. C'est une opinion répandue à Mayotte où on manque un peu de tous ces services de première nécessité. D'ailleurs, beaucoup de Mahorais s'expriment ainsi, vivant eux-mêmes dans la précarité ou constatant que beaucoup d'habitants

sont confrontés au chômage ou à l'insécurité. Le PSC du MuMa répond à cet argument en faisant valoir l'importance du fait culturel dans les sociétés. D'autres, minoritaires, ne comprennent pas la notion et pour eux, le patrimoine signifie la transmission de la propriété foncière. D'autres encore, pourtant issus des classes moyennes, comme des employés de l'hôpital, n'ont aucune connaissance ou idée sur le sujet.

La question des contraintes souvent alléguée pour expliquer la réticence des habitants d'un lieu patrimonialisé joue peu à Mayotte. En effet, peu d'actions notoires sont engagées, comme des périmètres fixés autour des sites archéologiques, empêchant d'en transformer les abords en dépotoirs... et on est bien loin ici du risque évoqué par O. Lazzarotti (2011, 233) : « Une fois acquise, la patrimonialisation se révèle aussi comme la plus intangible des immobilisations, la plus stricte des fermetures. [...] À l'intérieur comme à l'extérieur, les règlements d'urbanisme sont à la fois de plus en plus stricts et de plus en plus strictement appliqués. Ces lieux sont donc de plus en plus surveillés. »

A Mayotte, les réglementations existent mais sont peu appliquées, visant essentiellement l'environnement pour limiter la pêche dans le lagon ou la culture sur brûlis. Les réglementations de préservation et gestion raisonnée ont pu apparaître comme une menace pour la liberté de disposer des terres ou de la mer mais L. Beretti a bien montré dans sa thèse (2012) comment les différents acteurs ont été pris en compte dans la mise en place du parc naturel marin à Mayotte.

En ce qui concerne le patrimoine, actuellement, ce sont les entorses au code de l'urbanisme qui apparaissent comme un obstacle majeur à la mise en patrimoine et en tourisme. On construit partout, y compris aux abords des plages (dérogations ou pas), et dans des endroits « protégés ». Un écomusée de l'ylang et de la vanille, créé en 2001 par l'association des Naturalistes, a même été fermé car le terrain leur avait été cédé par un membre d'une famille, cession contestée par un frère voulant récupérer cette terre une quinzaine d'années plus tard. Les collections ont dû être stockées dans un conteneur !

Si l'on approfondit les entretiens, on retrouve chez de nombreuses personnes l'idée « classique » en France d'un patrimoine d'abord identifié comme des bâtiments appartenant à un passé révolu, dont il ne reste parfois que des vestiges. Certaines pratiques rituelles et sociales sont aussi considérées comme en voie de disparition ou, au mieux, de modification. Cependant, si pour beaucoup, il y a une conscience, sous la forme d'un regret, de

« disparition », de « rupture » les témoignages n'envisagent pas la perspective d'une sauvegarde, d'une conservation en vue de la transmission. Les intellectuels sont sans doute parmi les seuls, individuellement ou au sein d'institutions (dont le MuMa) et d'associations à comprendre le rôle de la patrimonialisation. Des manifestations peuvent néanmoins contribuer à cette sauvegarde, telles celles qui sont organisées par les troupes de théâtre qui jouent un rôle important à Mayotte en mettant en scène la vie quotidienne « traditionnelle », les relations entre les différents groupes, les jeux de pouvoir comme la troupe des « Enfants de Mabawa » menée par le dramaturge mahorais Nassur Attoumani.

Le patrimoine désigné de l'extérieur

Cependant, pour la plupart, les Mahorais, voient le patrimoine dans ce qui est identifié de l'extérieur surtout concernant le patrimoine culturel qui est leur environnement quotidien donc banal. Il faudra un regard local nouveau pour déclencher la conscience patrimoniale, cette « rupture » dont parle M. Rautenberg. Et le point de vue de quelques habitants en témoigne : ce père de famille, 36-59 ans, élude la question du patrimoine : « Y en a pas trop (beaucoup), mais Domo la vildizera, rond-point de Tsangamouji (allusion aux usines sucrières), Pointe Mahabou, y en a mais caché, on est pas préoccupé par ça ». Un autre enquêté, jeune étudiant, n'est guère sensible au problème et n'hésite pas à confier que pour lui, le patrimoine ne représente « sincèrement rien ». On le voit, l'éducation ne modifie pas toujours le rapport au passé. Et l'on peut s'interroger sur l'écart entre les critères enseignés et ce qu'il voit à Mayotte : il ne peut, sur ces bases, identifier du patrimoine dans son propre environnement. C'est une attitude rencontrée chez quelques métropolitains qui nient l'existence de patrimoine à Mayotte, projetant une conception euro-péo-centrée mais aussi restreinte et datée sur l'environnement mahorais. Pour beaucoup, à Mayotte, le patrimoine est au prisme venu de l'extérieur même si les médias locaux produisent émissions et clips sur ce thème.

La chaîne Télémente, animée par le CD et d'autres chaînes locales comme Kwezi TV diffusent des chants, des danses, des interviews et des mini-reportages. Les spectateurs sont friands de ces émissions dans lesquelles ils se retrouvent ou voient des amis et des connaissances. En quelque sorte, ils y retrouvent leur propre quotidien qu'ils regardent comme un feuilleton. C'est aussi une manière de réaliser la valeur des cultures locales mais la manière dont ces émissions sont réellement reçues par beaucoup étonneraient parfois les concepteurs. L'objectif de Télémente est la promotion de la culture mahoraise mais pour

d'autres chaînes, il s'agit surtout de présenter l'actualité locale : reportages sur les festivités locales, jeux sur la question des langues. Le public est surtout constitué de femmes en groupe ou de gens plus âgés qui y voient davantage un divertissement que la valorisation de leur patrimoine.

Que la conscience patrimoniale existe ou non, les coutumes locales fabriquent du patrimoine dont les *ziyaras* pourraient bien représenter le plus original, dans sa complexité qui mêle le symbolique et le quotidien, le culturel et le « naturel ». Car les *ziyaras* sont des lieux taboués qui contribuent au respect des environnements terrestres et marins. C'est une piste à suivre, emblématique de l'association de la vie et du patrimoine.

Interrogeant les habitants sur leur implication concrète dans la protection et la valorisation des patrimoines, les enquêtés ont répondu à plus de 40 % qu'ils n'avaient pas d'implication. Un autre tiers se sent concerné en qualité de parents : conservation de l'héritage culturel, visites de sites et actions de nettoyage communautaires. Seules deux personnes ont cité la patrimonialisation de traits culturels comme les langues ou d'autres signes d'appartenance au peuple mahorais (code vestimentaire). Un jeune étudiant pense qu'il faudrait améliorer la salubrité de l'île pour valoriser ses richesses et il est fier de voir des visiteurs s'intéresser au patrimoine. Ce jeune homme pense que le tourisme peut contribuer à préserver l'identité mahoraise mais que les politiciens doivent réagir en termes d'équipements et d'aménagement (routes) pour que la fréquentation augmente.

Au total, j'ai pu observer lors des enquêtes que l'idée de patrimoine demeurait souvent confuse, surtout chez les personnes qui ne maîtrisent pas bien le français mais y compris chez celles qui pourraient être les plus informées (enseignants). Pour beaucoup de Mahorais qui aspirent désormais à une vie plus confortable, la sécurité passe avant la préservation de la culture. Il a été difficile de connaître la signification profonde du patrimoine chez les enquêtés qui assimilaient souvent le patrimoine avec ce qui était identifié par les institutions et les réglementations. Malgré les précautions que j'ai prises afin de bien recueillir leur propre point de vue distinct de ce qui est présenté par les institutions, les personnes enquêtées s'en affranchissaient difficilement et parviennent mal à dégager leur propre opinion. Mon statut de chercheuse « en patrimoine et tourisme » les influençaient et « pour me faire plaisir », ils avaient tendance à placer tourisme et patrimoine parmi leurs préoccupations prioritaires alors que par la discussion, ce qui touche l'amélioration des conditions de vie était leur priorité véritable.

Toutefois, un peu plus de la moitié de mes interlocuteurs ont exprimé leur intérêt pour le patrimoine. Ils en possèdent, il est vrai, des notions limitées. J'ai rencontré seulement deux personnes qui, ont beaucoup voyagé et ont exprimé une grande fierté pour le patrimoine mahorais. Sans doute ont-ils connu une mise à distance au sens propre et figuré et comme le déclarait Lévi-Strauss, c'est dans la relation aux autres sociétés qu'un groupe affirme ses spécificités culturelles et non dans l'isolement. Pour une prise de conscience de la valeur patrimoniale des cultures locales, il faudrait davantage de médiation adaptée, il faudrait la fédération des acteurs et une véritable écoute des citoyens. A l'exception de consultations très ponctuelles et récentes (Archives départementales, MuMa), la quasi-absence de la participation collective explique aussi le faible intérêt des Mahorais. Cette situation s'améliore néanmoins avec la mise en place d'une « tribune libre » : une boîte à idées placée au CD recueille l'avis des habitants sur le dépôt d'une candidature du lagon au classement par l'UNESCO.

Cependant, cette consultation n'est pas une initiative locale mais constitue une modalité imposée par l'organisme international dans le processus de candidature. L'on peut appliquer à Mayotte cette formulation de O. Lazzarotti (2011, 147) : « D'une certaine manière, on peut dire qu'il est possible de vivre dans un lieu de patrimoine sans en avoir pleinement conscience, en particulier quand on y est né et rarement parti. Mais tout change quand quelque chose change : précisément, le regard des autres transforme le regard des habitants familiers et donc le regard de ces habitants sur eux-mêmes. Il n'est pas équivalent de se dire que l'on vit dans un lieu de patrimoine et de se le faire dire par autrui. Et cela devient probablement de plus en plus crédible si les autres, non contents de le dire, l'attestent par leur présence physique ; ce sont les touristes. »

Ce propos témoigne du jeu entre tourisme et patrimoine et la situation mahoraise montre que le tourisme peu développé n'a pu déclencher l'intérêt pour le patrimoine chez des habitants qui perçoivent leur patrimoine (au sens le plus large) comme cadre quotidien. L'idée même de patrimoine pose question ici en raison de l'écart entre conceptions locales des objets susceptibles d'entrer dans la catégorie et acception du mot.

Avant de réaliser mes entretiens, je pensais que le critère décisif d'une « conscience patrimoniale » était générationnel, fonction de la scolarisation des jeunes. Le second critère attendu était celui de la CSP : avec l'élévation du niveau de vie, les voyages sont possibles et ces déplacements sont susceptibles d'ouvrir les horizons et en même temps de prendre

conscience de ses singularités culturelles. Ce qui est apparu, c'est le poids du niveau et du type d'éducation, davantage que l'âge. Des individus plus âgés, ayant peu fréquenté l'école et possédant une maîtrise limitée du français, se montrent plus concernés par le patrimoine, souhaitant que les générations futures en héritent. La notion de patrimoine à Mayotte semble prendre tout son sens par la notion même de parenté. On peut rapprocher cette vision de celle présentée pour la Chine par Chaozhi Zhang (2017, 84) : « Ce processus se manifeste dans les changements opérés à l'intérieur des dictionnaires. D'une part, dans la première version l' "*Océan des Mots* " (*Cihai*) en août 1980, le mot "patrimoine" (*yichan*) est interprété selon plusieurs sens : "1) ce qui est laissé par les morts et qui est constitué de biens, mais aussi de dettes et d'obligations ; 2) la richesse spirituelle laissée par l'histoire comme le patrimoine littéraire et le patrimoine médical". D'autre part, dans la version du "Grand Dictionnaire Chinois" (*Hanyu dacidian*) en 1990, le terme "patrimoine culturel" (*wenhua yichan*) est défini comme "la somme de la richesse spirituelle laissée par l'humanité à travers l'histoire" ».

Il semble qu'il n'y ait pas trop d'écart à Mayotte entre ce qui pourrait constituer patrimoine pour la « société » et celui des institutions, la plus illustrative étant la ressource nourricière, le plus problématique étant le patrimoine naturel culturalisé et immatérialisé (*ziyara*) que je traiterai en troisième partie ; les autres possibilités étant connues mais pas par tous, en fonction de l'éducation. On note bien que les « Sites, monuments et parades patrimoniales donnent souvent à voir un passé devenu contemporain, voire fusionnel avec le présent, qui n'a plus grand lien avec le passé historique, ni avec la mémoire collective. », (Poulot, 2001, 205). Ici, le manque d'intérêt pour les monuments classés vient peut-être du fait qu'ils renvoient à la période coloniale. Leur patrimonialisation les actualiserait..

Pour sortir des poncifs et des discours courants partagés sur les objets, il est utile de prendre en considération de véritables situations problématiques, là où l'action de patrimonialisation peut recouvrir le plus largement possible une problématique encore mal dessinée à Mayotte par la facilité des bilans négatifs. Eclairer et/ou dénoncer les images en se limitant à une mise à plat, fournit déjà la trame d'une réflexion visant quelques propositions. Ces propositions existent déjà. Elles ne sont pas décalées, mais inscrites, au contraire, dans les ambiances du temps, teintées de tous les compromis. La durabilité, l'éco-responsabilité, les réseaux, la complémentarité des différences : tout peut se trouver comme pour une recherche de la solution qui satisfera aux intérêts contradictoires.

Chapitre 6 : QUEL TOURISME POUR MAYOTTE ?

La « mise en tourisme », « processus de transformation du lieu en un lieu touristique » (Violier, 2003, 175) fait bien partie des réflexions menées par les Mahorais et les décideurs. Mais quelle voie peut être choisie ? Il est question de « tourisme réfléchi », de ne pas fonder l'activité exclusivement sur un « produit d'appel », le lagon, mais de valoriser les cultures locales sous la forme d'une patrimonialisation qui peut générer un tourisme culturel propre à susciter l'investissement des Mahorais. La pauvreté de Mayotte en infrastructures touristiques habituellement reconnues comme nécessaires inspire des réflexions sur des formes de tourisme dites « alternatives » comme l'écotourisme dans le droit fil du projet de constitution d'un dossier pour l'inscription du lagon au patrimoine mondial de l'humanité sous l'égide de l'UNESCO dont les effets d'entraînement reste à mesurer en tenant des contraintes qui y sont assorties. Toutes ces propositions sont-elles conciliables, pertinentes, concernant Mayotte ?

Une autre voie, timidement empruntée déjà, est celle d'un tourisme en réseau. Si Mayotte souffre d'un manque de notoriété, associer cette destination à celles plus connues des autres îles indo-océaniques pourrait constituer une perspective de croissance à court et moyen terme. Les actions de promotion les plus récentes témoignent de cette nouvelle stratégie consistant à s'appuyer sur le particularisme de Mayotte plutôt qu'à imiter les schémas proposés par les autres îles indo-océaniques déjà très engagées dans le tourisme mais dont les situations apparaissent comme très dissemblables.

1. Le tourisme durable, slogan ou perspective ?

Parmi les voies explorées pour offrir une destination différente, celle du « tourisme durable » est désormais citée. Tourisme durable, écotourisme ou encore tourisme solidaire sont présentés comme des versions alternatives qui se distingueraient d'un « tourisme de masse » forcément nocif. En réalité, on peine à différencier ces formes (« durable, « éco-», solidaire »), sans doute parce que le tourisme durable n'est pas un concept scientifique mais « un concept institutionnel tissant un canevas de réglementations qui relèvent souvent plus de la bonne intention que de la judiciarisation. Son émergence, correspondant à une rupture dans la pensée occidentale - remise en cause d'un modèle de développement antérieur - interpelle dès lors les scientifiques de par le Monde. » (Pickel-Chevalier, 2017, 127-130). « À l'instar du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI), il constitue un instrument, créé par des organisations et destiné à impulser des politiques de développement. Il n'est donc pas un outil de

compréhension mais de construction du monde. » (Pickel-Chevalier, op. cité, 142). Pour preuve, cette notion est largement relayée par les institutions comme en témoigne « La charte du tourisme durable » inspirée des principes de la Déclaration de Rio et l'Agenda 21, lancée par les participants de la Conférence mondiale du Tourisme durable, réunis les 27 et 28 avril 1995 à Lanzarote (îles Canaries, Espagne).

Cette charte engageait les acteurs du système touristique international (gouvernements, pouvoirs publics, décideurs et professionnels du tourisme, associations et institutions publiques et privées dont les activités sont liées au tourisme ainsi que les touristes eux-mêmes) à adopter les principes d'un tourisme plus respectueux de l'environnement et des populations visitées (Knafou et Pickel-Chevalier, 2011). Plus récemment, 2017 fut proclamée « année internationale du tourisme durable pour le développement » par l'Organisation des Nations Unies, relayée par l'UNESCO et l'OMT. De nombreux événements (colloques et rencontres) organisés sur les différents continents ont été tenus sous ce label. Le tourisme durable y est défini comme « *un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil* », « *une démarche qui peut être adoptée par tout acteur touristique en intégrant les principes du développement durable dans sa gestion stratégique et/ou l'offre qu'il propose* ». Cette orientation relèverait également de « *la responsabilité individuelle des voyageurs : dans leurs comportements, gestes quotidiens et choix de prestataire-s et/ou destination-s selon des critères de durabilité* »⁹⁶.

Sans revenir sur la question évoquée déjà par maints chercheurs, la notion même de durabilité, traduction (souvent considérée comme inadéquate) de *sustainability*, appelle un regard critique. Le tourisme durable, tout comme la notion plus générale de « développement durable », s'inscrit dans une vision « occidentale » de la société, de la nature, du monde. (Pickel-Chevalier, 2017, 130-131). Cependant, qui peut contester l'intérêt d'un tourisme respectueux des sociétés locales et de l'environnement même si cette notion de respect a été parfois assimilée à une volonté de figer le cadre sociétal et environnemental pour satisfaire les attentes de touristes en mal de paradis oubliés de la modernisation. Ce rapport entre lieux d'émission et lieux de réception dans le domaine touristique reflète souvent, il est vrai, d'anciens rapports de domination : les anciennes colonies devenues lieux de vacances.

⁹⁶ <http://www.tourisme-durable.org/tourisme-durable/definitions>, page consultée le 30 mai 2017

La faible résonnance d'un slogan

A Mayotte, la résonnance de cette notion de « développement durable » est faible en dehors des textes institutionnels. Les responsables politiques y sont peu sensibles et la population pense rarement son environnement quotidien en termes de protection et sa culture en terme de patrimoine. Pourtant, « Il n'y a pas d'exemple de mise en tourisme importante et « durable » sans participation d'acteurs « locaux » (Lazzarotti, 2003, 272). Quant au caractère supposé symétrique d'un tourisme respectueux de l'autre et présenté comme la rencontre des cultures, on serait probablement davantage du côté du fantasme que de la réalité : « ... partager le mode de vie des habitants du lieu visité, utiliser leurs moyens de déplacement et d'hébergement, consommer la nourriture locale et en faire des rencontres « authentiques » avec les autochtones sont des projets souvent mis en avant dans les discours des touristes individuels, sinon mis en œuvre dans leurs pratiques. » MIT 3, 2011, 31.

Il ne s'agit pas cependant du projet touristique le plus répandu, bien qu'il soit systématiquement survalorisé. De plus, si une rencontre amicale et profonde avec l'habitant n'est jamais complètement exclue d'un voyage, elle est plus souvent de l'ordre du fantasme que de la réalité. Car la confrontation à l'altérité ne va pas de soi (Ceriani *et al.*, 2005), et cela vaut aussi pour le visité qui n'est pas forcément dans le même type de demande de sociabilité que le touriste. La complexité de la relation dialogique entre les touristes et la société locale peut alors être souvent source de malentendus de part et d'autre. » (MIT 3, *ibid.*). Ainsi, le salon du tourisme 2014 proposait aux visiteurs de Mayotte une formule « venez dormir chez moi ». Sur une base analogue, le gîte du Mont Combani et le Domaine de Dapani offrent des hébergements bâtis en matériaux périssables avec utilisation du potager ou récupération des eaux de pluie, afin de se conformer au tourisme éco-responsable.

De telles tentatives méritent d'être étendues en inventant d'autres formules, par exemple des gîtes en forêt avec table d'hôtes offrant des productions locales ou bien la participation des visiteurs à la cueillette ou à la vie agricole comme on en trouve dans le réseau « bienvenue à la ferme » en métropole (agritourisme). Il ne s'agit pas de négliger, pour autant, les formes d'hébergement plus « classiques » comme les hôtels. Dans une analyse socio-anthropologique du tourisme, S. Cousin et B. Réau (2009) notent que le tourisme oscille entre protection des identités culturelles et leur commercialisation, mais que le tourisme durable, plus respectueux et plus « symétrique », pourrait permettre d'équilibrer les deux en conservant, bien sûr, les préoccupations environnementales. Pour autant, ils ne nient pas non

plus la « production d'images idylliques des territoires et des nations » et d'un « récit utopique de la « rencontre » entre soi et l'autre » (Warnier, 1999).

Ce tourisme durable a « ses héros : les individus mobiles en quête d'altérité luttant pour la préservation de la planète et la diversité du monde. » (ibid). Si le cas de Mayotte semble se prêter à ce grand récit, forêts et lagon sont là pour l'étayer, d'autres paysages viennent le contrarier : décharges sauvages et bidonvilles... Ces décharges sauvages sont nombreuses, jusqu'aux abords du CD et de la préfecture, parfois transformées par l'intervention d'artistes qui travestissent les carcasses de voitures abandonnées en œuvres d'art. La désignation de points de dépôt d'encombrants dans certaines communes (Kani-Kéli, Bandrélé) n'y change rien et des objets de toutes sortes sont incinérés par des habitants excédés par la présence de déchets aux abords de leur domicile, à moins que des jeunes « désœuvrés » ne se chargent de cette destruction improvisée.

La durabilité s'accompagne du respect, nous l'avons évoqué, ce qui suggère aussi la notion d'équité. L'écotourisme, particulièrement adapté aux zones protégées ou fragiles, « doit être » éthique et responsable : effets et impacts sur les régions et populations d'accueil doivent être anticipés et surtout, les habitants doivent être de véritables partenaires. (Lamic, 2008, 190). Pour autant, la situation de Mayotte est, de ce point de vue, plus favorable que dans beaucoup de régions du « sud », en raison de la gouvernance qui est celle d'un pays européen. Le PNUE⁹⁷, dont l'une des préoccupations concerne le tourisme durable, pourrait alors apporter son soutien dans la gestion éco-systémique, la gouvernance environnementale et l'utilisation éco-responsable des ressources (côtières, marines et terrestres). Ce Programme accompagne les autorités quant à l'intégration de leur environnement dans la planification de développement mais aussi dans l'élaboration, l'application et le renforcement des processus nécessaires visant au développement durable.

A Mayotte, le Parc naturel marin, qui vise la protection du milieu tout en intégrant la dimension touristique mais aussi le maintien des activités locales, pourrait constituer un modèle. Il a pourtant un impact limité en matière de sensibilisation à la protection environnementale même si son influence s'accroît progressivement. L'agenda 21 est difficilement applicable par la société des acteurs locaux. Les raisons en sont diverses :

⁹⁷ Programme des Nations Unies pour l'Environnement, <http://www.unep.org/fr>, page consultée le 30 mai 2017. Conférence de Rio 1992, Maurice 2005. un.org.

manque d'implication, de coordination ou de suivi des décideurs et professionnels concernés, manque de parole accordée à la population générale. J.-M. Furt et M.-A. Maupertuis (2011, 551) posent même cette question : « les îles peuvent-elles être des modèles de tourisme durable ? ». Si l'insularité pouvait apparaître comme une condition favorable dans la mesure où les territoires sont circonscrits, le seul critère des « surfaces protégées » et « stratégies environnementales » qui semble plus aisé à mettre en œuvre s'avère insuffisant. Et les auteurs, dans leur étude consacrée aux Baléares et à la Corse, constatent finalement une faible attention portée aux aspects sociaux et en particulier au bien-être des populations.

La résistance des idées convenues

Si la tendance actuelle est à une diversification des attraits touristiques à Mayotte pour ne pas tout fonder sur le lagon, force est de constater que le lagon ne peut guère être occulté dans le choix de la destination de l'île. C. Blondy (2017, 392) le souligne pour la Polynésie : « Le lagon joue un rôle clef : il est un référent géographique. C'est dans les zones où les eaux et les plages sont les plus « belles », offrant des paysages mis en scène dans les cartes postales, que le tourisme s'est généralement développé. ». Cependant, l'idée d'une multi-spécialisation touristique et d'un recours à d'autres activités économiques s'impose : le tourisme à lui seul n'est pas ici soutenable, ni durable et encore moins économiquement viable actuellement. Car il faut en considérer le caractère saisonnier (juillet à septembre et décembre). A défaut de régler tous les problèmes, le tourisme peut constituer l'une des alternatives à cette déséconomie. Mais quel type de tourisme choisir ici ?

En questionnant les institutionnels (Q.n°10) et les professionnels du tourisme (Q.n°14), c'est l'écotourisme qui a été cité, sans surprise. Suit le tourisme culturel, entre tradition et savoir-faire, la cuisine par exemple. Seul un enquêté a cité l'orientation marine... mais il est « maître de port ». Cependant, deux de nos interviewés se démarquent. Le premier, Mahorais, aspire à une ouverture plus grande, en suggérant : « Pas un tourisme de masse. Un tourisme qui allie en même temps hôtel de luxe, gîte, agrotourisme. Diversifié, il faut un peu de tout ». Il est représentant de la mairie de Bandrélé. La deuxième personne, archiviste et *mzungu*, semble prendre davantage de distance pour en décrire la réalité : à Mayotte, « nous sommes bien loin du tourisme haut de gamme », une massification de l'activité ne serait « pas terrible », il faudrait arriver à « une destination moyenne qui tienne la route », l'île n'étant pas en mesure de concurrencer les géants du tourisme indo-océanique.

Quant aux professionnels, ils sont quasi unanimes et voient dans l'éco-tourisme l'avenir du tourisme dans l'île. Deux d'entre eux sont cependant plus nuancés, associant le « vert et le bleu ». Il s'agit du gérant de la Colombe (résidence hôtelière) et de l'Orient Express (restaurant) : « Ecotourisme, protéger notre environnement qui est relativement vierge, des projets à taille humaine personnalisés, d'authentiques, typiques, de partage avec mise en valeur de l'environnement, pas comme à Maurice ». Le Commandant de navire de la « Société Lagon Aventure » propose un « tourisme purement nature. Besoin d'accueillir des touristes différents de ce qu'il y a dans l'océan Indien. Pas comme à Maurice, mais plus comme aux Seychelles⁹⁸, il faut trouver un intermédiaire entre les deux. Un tourisme lié à l'observation de la nature, éduqué ». De la même manière, le gérant du Caribou (hôtel à Mamoudzou) prône avec une part d'ironie « un tourisme écolo peu regardant sur les détails ». Tous ces propos se fondent sur l'idée d'un tourisme lié au potentiel environnemental de Mayotte, à son côté « authentique » en raison d'une fréquentation encore mesurée.

La question environnementale est particulièrement ciblée à Mayotte, car c'est la « nature » qui a tout d'abord été considérée comme le vecteur de l'attractivité touristique. Le lagon constitue bien sûr l'élément essentiel mais d'autres types environnementaux sont susceptibles d'être désignés, ainsi parle-t-on de géo-tourisme pour la coulée basaltique de Doujani, les argiles kaoliniques de Chirongui...et le label Géoparc⁹⁹ de l'UNESCO labelliserait ces sites. Dans un tel contexte, des villages ou des villes (M'Ronabéjà, Mzouasia ou Sada) peuvent constituer des étapes potentielles et mériteraient une impulsion sérieuse des autorités. Car au-delà de leurs richesses patrimoniales connues (sites archéologiques ou maisons de l'artisanat, musées), les riverains y font régner propreté et initiatives paysagères. Ces lieux sont d'ailleurs connus bien qu'ils ne soient pas tous des relais confirmés ; des aménagements valoriseraient leur potentiel touristique. Certains sites abritent des activités comme la « *via ferrata* » établie à Bouéni à laquelle on pourrait associer la découverte du patrimoine. En effet, ce sport à mi-chemin entre randonnée et escalade a « détourné » le patrimoine militaire, le rendant accessible au plus grand nombre. Ce pourrait être le point de départ d'une implantation d'autres sports et activités sur ces sites. La variété des activités proposées accroît la fréquentation touristique.

⁹⁸ Allusion au fait qu'aux Seychelles, 43 % du territoire sont protégés : parcs nationaux ou réserves, dont deux sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

⁹⁹ Les Géoparcs mondiaux UNESCO sont « des espaces géographiques unifiés, où les sites et paysages de portée géologique internationale sont gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable » (unesco.org).

Une autre ressource en lien avec le tourisme durable donc équitable serait « le tourisme communautaire », traduction qui rend mal compte du terme anglais de *community based tourism*. « On entendra par « tourisme communautaire » celui qui est réalisé dans des contextes ruraux, et dans lequel les membres d'une localité sont les propriétaires partiellement ou totalement des entreprises prestataires de services touristiques » (Gascon, 2009 ; Kiss, 2004 ; Avila-Foucat, 2002). En d'autres termes, les membres des sociétés locales sont propriétaires des moyens de production (par exemple les terres, les barques, les hébergements, l'organisation, le capital, etc.). La finalité de ce type de tourisme est d'améliorer la qualité de vie des habitants au travers d'un meilleur bénéfice économique et social, à un moindre coût pour l'environnement. » (Jouault et Kieffer, 2017, 421). Cette option ne paraît pas très adaptée à la situation mahoraise.

Finalement, la réponse à la question « quel tourisme à Mayotte ? » pourrait bien se trouver justement dans le constat d'une faible fréquentation. C'est ce que promeut *Indian Ocean Times*¹⁰⁰ par cette formulation reprenant le CDT : *11 bonnes raisons de visiter Mayotte. Une escale authentique* (avril 2018).

Au lieu de chercher à créer à tout prix une nouvelle image de Mayotte, on peut prendre le contre-pied de l'image négative du XIX^e siècle. A l'ennui évoqué par le Commandant Bonfils, on peut opposer le calme et le repos (*farniente*). Bien sûr, les circonstances du séjour de ce personnage et celles du séjour touristique sont radicalement différentes ! Ainsi, il s'agit de revendiquer un *farniente* intelligent, en toute conscience : savoir prendre le temps de ne rien faire sans se sentir coupable, bête ou fainéant. Ce qui était un défaut au XIX^e siècle devient un atout dans une société contemporaine adepte de temps libre pour échapper aux agendas trop remplis.

Permettre à l'individu « d'être en jachère » (Masud Khan, in Boisadam, 2009) en promouvant des vacances paisibles, pour que les visiteurs ne rentrent pas chez eux plus fatigués qu'à leur arrivée à Mayotte. D'ailleurs le *farniente*, qui intègre le repos comme principale activité en plus du bronzage, a favorisé jusqu'alors l'épanouissement de nombreux nouveaux lieux touristiques, dont les zones tropicales et subtropicales (Équipe MIT, 2011). Et J.-D. Urbain (cité par Ph. Violier, 2008, 61-62) de poser la question : « Pourquoi faudrait-il

¹⁰⁰ *Indian Ocean Times* se définit comme « un service de presse en ligne d'information générale sur l'océan Indien, basé à Maurice ». www.indian-ocean-times.com

absolument faire quelque chose en vacances ? On sent persister un besoin de légitimation des loisirs. Notre société est-elle tellement productiviste qu'il faudrait l'être encore pendant les congés ? Le discours politique sur le nécessaire développement du tourisme culturel ou sportif est moralisateur : on vous offre du temps libre, alors utilisez-le bien ! Ce "touristiquement correct" peut agacer, il tend à nier la réalité des usages. Les vacances, c'est d'abord un moment de liberté (entretien avec l'anthropologue Jean-Didier Urbain, « 1936-2006 : *il était une fois les vacances* », propos recueillis par Pascale Krèmer, *Le Monde* 2, 10 juin 2006. »

2. Le classement du lagon, atout ou frein pour le tourisme ?

Le CD de Mayotte œuvre en faveur de l'inscription de son lagon au patrimoine mondial de l'humanité sous l'égide de l'UNESCO. En mars 2016, une journée d'échanges était organisée sur l'inscription du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un conseil scientifique était alors installé par le Président du CD et le Préfet en présence des scientifiques de l'UICN France. Un tel classement, contrairement aux apparences, pourrait ne pas s'inscrire dans la perspective du développement durable réclamé dans les discours. La fixation des critères pour les évaluations de suivi donc du maintien sur la liste entre justement parmi les contraintes au « développement » en figeant une « image » et une « idée » de ce qui devrait être un témoignage intemporel : une représentation au sens fort, idéologique du terme.

L'évidence du lagon

Le lagon de Mayotte semble bien placé parmi les candidatures. Il est protégé depuis plusieurs décennies du fait de l'intérêt de la recherche scientifique. Les enjeux du classement sont importants : il apporterait des opportunités considérables au niveau local, des emplois pour la population, un renom favorable à l'activité des professionnels du secteur des activités maîtrisées de loisirs touristiques nautiques et subaquatiques (excursions bateau, location jet-ski, plongée, pêche sportive, etc.). Mais cette inscription ne pourrait-elle pas avoir des effets négatifs et, paradoxalement, constituer aussi un frein au développement du tourisme et au développement local ?

Les témoignages des institutionnels (Q.n°17) et des professionnels (Q.n°19) confirment que le projet de candidature date de près d'une dizaine d'années, d'où la tribune libre du CD et les conférences sur le lagon. Positivement accueillie généralement, l'inscription inciterait à un meilleur entretien des espaces, préservant ainsi la beauté des lieux. « On ne pourra plus

faire n'importe quoi » s'exclame la gérante du Mont Combani. Pour les plus avisés, le classement serait intéressant certes, mais encore faut-il en définir ses objectifs, comme l'avance le Gérant de Lagon Aventure. En ce sens, le représentant de la Mairie de Mamoudzou exprime son enthousiasme : « C'est une très bonne chose. On a milité longtemps pour ça. [...] Ça va obliger les gens à travailler et aller dans le bon sens. On va braquer les caméras [sur Mayotte]. » D'autres enquêtés, encore, se montrent favorables au projet, avançant le prestige que peut conférer le label, sans en oublier les inconvénients : le gérant de l'Orient Express est pour « à 200 % », tout en reconnaissant : « c'est lourd aussi à porter. Il faut pouvoir assumer. Ça peut être une bonne chose mais à double tranchant. ». L'exemple seychellois témoigne du fait qu'une politique de protection des écosystèmes peut constituer un outil de promotion touristique mais aussi de légitimation du pouvoir politique sans consultation directe des populations impactées. C'est le cœur du problème.

D'autres enquêtés expriment des avis tranchés, comme le Directeur du Caribou, estimant qu'il « y a des choses plus importantes. C'est mettre la charrue avant les bœufs ». Malgré leur statut de cadre institutionnel, certains représentants locaux voient dans ce label un risque pour l'identité locale, tel ce cadre de la mairie de Bandrele, responsable des services à la population (entretien du 2 octobre 2014) : « Si c'est beaucoup de contraintes pour rien, ben je n'en veux pas. Si c'est un équilibre entre société et nature j'en veux bien mais pas que les règles soient pas trop stricto-sensu pour que les mamans ne puissent plus pêcher avec leur *djarifa* alors qu'il y a la pêche intensive avec les gros machins européens. ». Pareillement, le second archiviste, mahorais d'origine, craint que le classement ne « fige » la société et ses pratiques : « Par principe pas opposé. Mais de nouvelles mesures qui pourraient bloquer la population car classer, mais pour qui ? Comme le parc marin pour qui ? Si ça fige les choses, pas forcément. »

Dans l'ensemble, ces réactions montrent la diversité des réactions : la notion de patrimoine mondial de l'humanité est encore peu intégrée, ce qui questionne son universalité. Plutôt d'inspiration occidentale, ce concept suscite des attitudes qui vont du sentiment d'injustice à l'incompréhension de populations locales. A Mayotte, les avis des « natifs » sur les classements et protections diffèrent de ceux des enquêtés enregistrés précédemment. En effet, les autochtones se sentent déjà démunis sur leur propre territoire face à des droits ou obligations « sélectifs ». Ainsi les *mzungu* leur apparaissent comme des privilégiés car ils outrepassent les règles, par exemple pour les permis de construire, etc. D'autres populations,

comme les populations clandestines, sont traitées avec une certaine complaisance car elles sont difficiles à verbaliser, ainsi quand elles pêchent des espèces interdites et les revendent. Règne donc une certaine indignation vis-à-vis de réglementations peu adaptées à la situation réelle ou vécue. Ainsi, aspirerait-on à ce label UNESCO pour en regretter les éventuelles conséquences par la suite...

Les contraintes de ce label ne risquent-elles pas d'être contournées, à l'image des règlements liés aux classements existants ? Les pratiques ancestrales bravent les limites légales du ramassage de coquillages aux techniques de pêche locales dévastatrices (*Shabamati ou Hami*¹⁰¹). Les multiples prescriptions, dont l'arrêté préfectoral de juin 1997 qui interdit la culture de la plante (*téphrosia*), n'ont donné que peu de résultats. L'on peut comprendre la limite des règlements : l'usage de ces végétaux ne se résume pas à la seule pêche mais il est aussi le fait de la médecine traditionnelle. Or, les contraintes sont de plus en plus nombreuses, émanant à la fois de décrets officiels¹⁰², de mesures locales, nationales ou internationales, ce qui irrite la population. Un classement provoque des tensions.

Selon les discours souvent relayés, la biodiversité est menacée par la « surpopulation » de l'île et ses activités : défrichage illégal des forêts pour les cultures vivrières, ce qui engendre érosion et destruction des forêts pour la fabrication de charbon. Malgré les actions de sauvegarde timides de l'ONF (inventaires et accompagnement des activités), les estimations des Naturalistes évaluent à une centaine d'hectares par an les forêts qui partent en fumée, incluant ainsi faune et flore d'importance patrimoniale. A ce rythme, l'île serait dépourvue de forêts (du moins primaires) d'ici moins d'une trentaine d'année. La pression anthropique et les modes de consommation sont accusés par les organisations « préservationnistes » de peser sur les ressources environnementales.

Eloignée des critères dits internationaux une autre forme de pollution environnementale est plus rarement évoquée publiquement bien que retenue. Elle est liée aux tabous traditionnels et aux rites et ne peut être perçue comme une pollution par l'ancienne génération. Ainsi, on enfouit sommairement les éléments dégradables (à durée variable) : résidus de coiffage, restes d'ouvrages coraniques, linge usagé, sans parler de marmites et autres réceptacles d'offrandes liés aux *djinn*s ou aux rituels parsemés çà et là. En effet, tout ce

¹⁰¹ Asphyxie par une plante locale (*téphrosia*) de poissons et autres faunes en conservant toutefois leur caractère comestible. Cette méthode est généralement pratiquée aux embouchures de rivières et bassins coralliens dégagés à marée basse pour faciliter leur ramassage.

¹⁰²http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/arrete_biotope_saziley_final-3_cle0d7cac.pdf

qui est écrit en arabe ne se brûle ni ne se jette aux débris, sous peine de pécher. De même, jeter du linge aux ordures peut être source de malédiction. Le lagon est touché par toutes ces formes de pollution. De quel côté situer une candidature à un label « mondial » ? La question reste en suspens.

Passer du générique au « situé »

La candidature UNESCO envisage exclusivement la zone maritime, même si pratiques du rivage et pratiques culturelles en mer sont concernées. Il ne s'agit cependant pas d'un projet terre et mer alors que les deux sont liés. L'on peut faire allusion ici à la notion de « paysage culturel » définie par l'UNESCO comme faisant référence « à trois types de manifestations interactives entre l'homme et son environnement naturel : le paysage comme création intentionnelle de l'homme, le paysage évolutif et le paysage associatif (Comité du Patrimoine Mondial, 2008, 89-90). » Mais comme le note V. Zamant (2017, 97), « certains territoires ne sont pas appréhendés par leurs habitants en termes de nature ou de culture car leur imbrication y est permanente et parfois, originelle. Cette imbrication a pu empêcher la reconnaissance à l'échelle internationale de la valeur patrimoniale de certains de ces territoires. ».

Dans cette perspective de prise en compte des espaces terrestres, l'on peut citer les sentiers de randonnée trop souvent négligés jusqu'alors. Il s'agit de reprendre le maillage des sentiers de grande randonnée en l'améliorant. En sécurisant l'ensemble de ces pistes, l'idée est de faire découvrir les richesses culturelles, naturelles et historiques de Mayotte en cheminant sur les 11 sentiers existants mais pas toujours entretenus. Le président de la Fédération Mahoraise des Entreprises environnementales souligne que la demande existe mais que « certains sites sont survolés, Boueni est oubliée ». « On ne peut pas passer partout », répondra Laurent Mercy qui invite les collectivités à se saisir d'opportunités de développement. Ce qu'a compris Chirongui, dont la conseillère municipale chargée de la politique de la ville annonce l'étude en cours sur un « Musée de la mangrove ». (Journal de Mayotte, 9 juillet 2017).

L'on peut aussi regretter que, pour cette demande de classement UNESCO, les décideurs politiques ne se saisissent pas de l'opportunité de travailler avec Les Comores pour améliorer le partenariat tout en affirmant le statut français de Mayotte. La chance d'obtention du label pourrait être accrue. Pourquoi ne pas utiliser l'argument pacifique « patrimoine et tourisme » comme une façon de se rapprocher, comme l'exprimait Y. Salesse (1995, 123) : « Il faut

surtout réfléchir aux moyens de réduire les différences de développement, en premier lieu avec les Comores. Travailler à l'intégration régionale de Mayotte nécessite une aide particulière à Moroni [capitale de l'Union des Comores], en même temps qu'une prospection des relations possibles, économiques, politiques, syndicales et culturelles dans tout le sud de l'océan Indien. ». Tourisme et patrimoine pourraient réaliser ce qui n'a pas été possible dans d'autres domaines, ainsi l'hôpital comorien construit par des fonds européens et qui n'a jamais été finalisé : matériels pillés, finition incomplète, absence de corps médical, etc.

L'UNESCO, dont la mission est de contribuer à la paix entre les peuples,¹⁰³ a vu, cependant, les États-Unis arrêter leur contribution et quitter l'UNESCO fin 2017, entraînant à leur suite des États alliés (comme Israël). L'UNESCO (comme l'ONU) est bien « un « club d'États » sans doute nécessaire, peut-être utile », (Retailé, 2007, 14). Or, Les Comores ne figurent pas parmi les 28 pays signataires de la convention UNESCO comptant des « biens » inscrits. Ce serait donc l'occasion d'obtenir un label avec une certaine garantie. Par ailleurs, un classement UNESCO pourrait contribuer à apaiser les relations entre les îles de l'archipel des Comores.

Si la candidature au classement de l'UNESCO était acceptée, les moyens investis dans la médiation publique chercheraient à convaincre la population de ce que « la présence de l'homme dans des espaces protégés n'est pas obligatoirement néfaste aux écosystèmes, si celle-ci induit une activité économique réfléchie et responsable » (Lamic, 2008, 135). On y gagnerait un meilleur équilibre entre l'homme, la société et la nature, grâce à la protection des espaces fragiles (Kwezi TV, « Agir pour l'environnement, la biodiversité », 12 avril 2018).

Le classement UNESCO, comme toute patrimonialisation, constitue une réponse à des inquiétudes. (Hartog, 1998 ; Rautenberg, 2003 ; Zament, 2017). Ce classement peut être intéressant si les autorités recherchent un classement en site mixte, alliant paysage naturel et culturel.

¹⁰³ L'UNESCO a pour mission principale la construction de « la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication », [www.https://fr.unesco.org](https://fr.unesco.org).

Relocaliser les projets

Les Mahorais, du moins certains acteurs influents, espèrent, grâce au label prestigieux de l'UNESCO, accéder à une reconnaissance et une visibilité au niveau international. Mais l'île ne dispose peut-être pas des meilleurs défenseurs pour son dossier de candidature. Comme l'a mentionné le gérant de l'Orient Express « Ça marchera le tourisme que lorsqu'il y aura une volonté politique. Les politiques locaux doivent mettre l'accent dessus. On est pas la Réunion, ni Maurice et encore moins les Antilles. Gommer les défauts sans mentir, vendre du rêve et fournir la chose ». Mais l'aménagement se fait de façon tellement anarchique que l'on pourrait douter de l'existence des différentes directives institutionnelles (Code du patrimoine, Code du tourisme, Plan local d'urbanisme, etc.).

L'on ne peut que souscrire à cette remarque de la chercheuse V. Zamant (2017, 104) : il faudrait « un outil de gestion capable de travailler avec la multiplicité des formes patrimoniales tout en prenant en compte les questions sociales et économiques locales au sein de contextes géo-culturels dynamiques et les transformations du territoire qui leur sont inhérentes ». A Mayotte, la priorité est l'inscription d'une politique patrimoniale et touristique dans une politique globale d'aménagement du territoire. Une vue d'ensemble permettrait donc de mettre en place des actions de contrôle et de suivi avec une véritable coordination/harmonisation des différentes politiques publiques (urbaines et environnementales). Mais il faut admettre qu'à Mayotte, toute réglementation et a fortiori toute interdiction (par arrêté préfectoral ou circulaire) touchant des « activités traditionnelles » suscite un vif émoi au sein de la population.

Quoiqu'il en soit, le label ne peut changer radicalement la situation et son impact sur la fréquentation touristique se heurtera à la faiblesse des infrastructures et équipements. Seules des actions fédérées peuvent porter. Le travail déjà réalisé par le Parc Naturel Marin sur le lagon pourrait être prolongé sur les secteurs terrestres. Que les autorités publiques (CG, Préfecture, DEAL, ONF, etc.) accompagnent la création d'un autre organisme, tel un parc régional, participerait à une sensibilisation accrue des habitants à la connaissance et à la protection de l'environnement local : introduction de programmes scolaires adaptés, ateliers destinés au grand public sur l'importance des différents milieux forestiers, etc.

Pour le dossier UNESCO, ce qui est escompté, c'est d'acquérir ou plus exactement de renforcer une visibilité et une accessibilité mondiales. Cependant, certains acteurs craignent que les lieux ne se trouvent figés par le poids des contraintes imposées ensuite.

Tableau 16 : Avantages et inconvénients d'un classement UNESCO

Avantages	Inconvénients	Risques/hypothèses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie d'une conservation et survivance patrimoniale ▪ Mise en place de panneaux d'information et signalétique ▪ Création d'emplois ▪ Visibilité internationale ▪ Anticipation des erreurs potentielles en s'appuyant sur celles des autres [Nouvelle-Calédonie, La Réunion (ex. surconsommation de bichiques)] 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle des pratiques traditionnelles (modes de vie transformés) ▪ Lois, interdictions internationales avec des outils de mise à disposition locaux (efficacité peu prouvée) ▪ Interdictions et contraintes peu assimilables par la population locale ▪ Distorsion sociale plus marquée entre les différentes communautés (différents niveaux de vie) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si trop de visibilité, vers un tourisme moins bien maîtrisé, pouvant conduire à la perte du classement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultat(s) escompté(s) : importance économique, donc accroissement de la richesse. une plus-value pour l'image de l'île 		

S. Ayouba, 2018

3. Du tourisme en réseau

Les relations de Mayotte avec les autres îles de la région indo-océanique sont complexes et souvent tumultueuses. L'on peut, pour illustrer cet état de fait, rappeler une anecdote : du 14 au 17 juillet 1991, une foire commerciale interrégionale se tint pour la première fois à Mamoudzou et pour l'occasion, le Président de la CCI, Adrien Giraud, plaça une mini Tour Eiffel sur les quais : ni Madagascar, ni les Seychelles, ni Maurice, ni les Comores n'y participeront. Les événements beaucoup plus récents apportent leur lot de conflits avec, notamment la question de l'immigration clandestine comorienne. Pour autant, la croissance du secteur touristique est difficile à réussir hors d'une stratégie régionale dans laquelle chaque île trouve son compte. Mais les situations sont bien différentes et Mayotte n'est pas, pour l'instant, la mieux placée.

Mettre les îles du sud-ouest de l'océan Indien en réseau

Ces relations entre les îles ne peuvent cependant être déconnectées de leur situation nationale. Ainsi La Réunion et Mayotte sont-elles parties intégrantes du territoire français, ce

qui leur confère des avantages mais aussi des inconvénients, largement évoqués précédemment.

On compte dans ce secteur indo-océanique, six îles regroupées depuis 2010 sous la désignation « d'îles Vanille » : les Seychelles, Madagascar, Maurice, La Réunion, Les Comores, Mayotte. Dans ce cadre, chaque île s'est dotée d'un événement propre à attirer des touristes : un carnaval aux Seychelles, un salon du tourisme à Madagascar, le festival Kréol à Maurice, le festival Liberté Métisse à La Réunion, le festival du patrimoine et de la culture aux Comores et le festival du Lagon à Mayotte, événement le plus récent, dont la première édition s'est déroulée en juillet 2018. Les Iles Vanille, association loi 1901 selon la loi française, a pour objectif de mener des actions en commun pour le développement du tourisme. Ce qui est visé est surtout l'essor des croisières¹⁰⁴ et la création d'événement dans chaque île, destinés à « accroître la stratégie d'influence ». Une présidence annuelle est assurée par chaque île tour à tour. Depuis le 8 février 2018, c'est Mayotte qui assure cette présidence.

Il reste cependant inexact de parler d'une mise en tourisme concertée et la concurrence des autres îles est ressentie durement par chacune d'entre elles. Conditions économiques et politiques jouent un rôle très important, ce dont témoignent les situations très disparates de ces six « territoires ». Ainsi, il ne suffit pas d'être une île tropicale pour attirer les touristes et V. Coëffé (2017, 291) observe que « Hawaï concentre entre 8 et 9 millions de touristes par an pendant que la Polynésie française, où a pourtant été inventé le mythe Polynésien en général, tahitien en particulier, en agrège 180 000 environ par an. Certains lieux rangés dans la catégorie « île tropicale » comme les Comores, ne sont pas touristiques (quelques dizaines de milliers de touristes par an) en raison notamment de la fragmentation politique qui y prévaut. ».

Pour des raisons différentes, l'on pourrait aussi associer Mayotte à ce constat : « certains lieux souffrent d'une image négative voire répulsive alors même qu'ils pourraient être mis en scène à travers certains attributs valorisés par l'imaginaire touristique : c'est le cas par exemple des Comores, îles tropicales où la mise en tourisme n'a jamais vraiment pu prendre, malgré les projets qui ont émergé à partir des années 1970, mais qui ont été ruinés notamment par les soubresauts politiques rythmant régulièrement un archipel fragmenté. » (Stock, Cœffé,

¹⁰⁴ En 2018, l'association dénombrait 43 000 croisiéristes et l'ambition est d'atteindre au moins 50 000 en 2020.

Violier, 2017, 324). C'est que l'insularité ne constitue pas toujours un atout. Pour Mayotte, l'éloignement de la métropole, alors que les flux touristiques en proviennent essentiellement, constitue un handicap : la distance et le monopole des compagnies aériennes alourdissent la dépense. Et les liaisons inter-îles témoignent de la fragmentation politique régionale alors que les distances entre les îles sont bien sûr bien moindres que celles qui séparent Mayotte et la Réunion de leur espace national.

Lors des enquêtes, les professionnels du tourisme mahorais ont évoqué de rares partenariats avec les îles voisines. Quelques agences, comme « Baobab Tour », entretiennent des contacts avec des offices de tourisme régionaux : les offices malgaches (de Nosy-Be par exemple) ou des Tour-opérateurs « occidentaux » que le CDTM fait venir. Néanmoins, l'association des Iles Vanille est structurée par des partenariats entre les offices de touristes. L'association vise à « contribuer au développement des arrivées touristiques dans l'océan Indien et tout particulièrement par le biais de combinés incluant les îles »¹⁰⁵. Et cela favorise l'intégration de Mayotte dans un réseau régional institutionnel (MTPA, CRT Réunion, etc.).

Tableau 17 : Le tourisme dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien

Identification par îles ou groupes d'îles	Superficie	Nombre d'habitant	Nombre de visiteurs	Nombre de lits	PIB/habitant
Maurice (yc Rodrigues)	2040 km ²	1 259 838	1 286 135	28 940 (Statistics Mauritius 2016)	22 278 USD
Réunion	2512 km ²	850 727	458 262	15 781 (Observatoire régional du tourisme de la Réunion – Décembre 2016)	21 500 €
Seychelles	455 km ²	92 430	303 177	9110 (National Bureau of statistics Seychelles)	28 964 USD
Madagascar	587 041 km ²	24 430 325	293 185	24 046 chambres	1414 USD
Zanzibar (Archipel)	3067 km ²	1 168 483	181 000	11 000 (ZATI 2014)	
Mayotte	376 km ²	256 518	50 900	1000 (INSEE 2013-programme FEDER 2014-2020)	7940 €
Comores	1858 km ²	795 562	23 600	837 (2005)	1552 USD

Sources : Autorités locales du tourisme

Les statistiques portant sur le tourisme, bien que parfois discutables¹⁰⁶, donnent tout de même une idée des inégalités caractérisant le niveau d'attractivité touristique et les flux

¹⁰⁵ <http://www.vanilla-islands.org/>

¹⁰⁶ Ainsi les chiffres, pour La Réunion, incluent les flux passant par l'aéroport Roland Garros, qui est l'un des plus grands aéroports régionaux et qui de ce fait, reçoit beaucoup de passagers en transit.

caractérisant les différentes îles. Malgré le développement économique, dont celui du tourisme impulsé ces dix dernières années par Didier Robert, l'île réunionnaise, située au deuxième rang pour cette région indo-océanique, est nettement devancée par les Seychelles. Le tourisme y représente la principale activité, générant plus de 70 % des recettes en devises. Et les flux touristiques sont composés de « vrais » touristes, à la différence de ce qui se passe pour les régions ultramarines françaises marquées par le poids du tourisme « affinitaire » (comme vu précédemment).

De manière générale, on note sur les chiffres fournis par l'Observatoire Régional du Tourisme de La Réunion une augmentation continue des flux touristiques pour la période 2010-2016, les événements des deux dernières années introduisant peut-être des fluctuations à venir (cyclones à Madagascar et à La Réunion, troubles sociaux et séisme à Mayotte en 2018). D'autre part, la fréquentation touristique présente une même singularité à Mayotte et à La Réunion, liée à la présence forte des seuls métropolitains : la clientèle est peu internationalisée. Ces destinations sont peu renommées en dehors de l'hexagone, plus coûteuses en raison du niveau de vie « français ».

Les comparaisons entre les îles sont cependant complexes et par exemple, le nombre de lits est plus important à La Réunion qu'aux Seychelles, ce qui s'explique par le choix qualitatif par les Seychelles. Elles ont opté pour un « éco-tourisme de luxe » (Gay, 2003 ; Knafou, 2003) qui rapporte davantage de devises. En revanche, à La Réunion, le tourisme est de standing moins élevé. Pour autant, le développement des structures d'accueil y progresse : ouverture de « l'Akoya hôtel & Spa » en 2015 (inauguration en 2016), l'un des trois hôtels 5 étoiles de La Réunion), après la fermeture d'établissements hôteliers du groupe Apavou. Mayotte et les Comores sont à la traîne.

Une vision synthétique de la situation permettra de comprendre comment Mayotte pourrait s'inscrire dans un fonctionnement en réseau. Une rapide typologie peut être esquissée dans cette zone de l'océan Indien :

- les îles très touristiques bien dotées en équipements (hôtelier et para-hôtelier) et une bonne accessibilité grâce à des vols directs quotidiens : Maurice, Seychelles ;
- les îles touristiques, jouissant d'une bonne accessibilité mais moins bien dotées en équipement hôtelier que les précédentes : La Réunion ;

- des situations intermédiaires avec un secteur du tourisme en développement : l'Archipel Zanzibarite, Madagascar. Les atouts sont indéniables pour une valorisation touristique mais les équipements sont inégaux et les déplacements parfois malaisés sur les sites. Les infrastructures d'hébergement sont de moyenne gamme avec la présence de quelques hôtels haut de gamme ;
- les îles peu touristiques : leur potentiel est encore étroit : plages de sable, lagon, sites culturel et patrimoine immatériel important mais en cours de valorisation. Leur accessibilité est « moyenne » ou médiocre, les hébergements proposés sont de qualité médiocre : Mayotte, îles de l'Union des Comores ;

On le voit, une mise en tourisme en réseau pourrait profiter surtout aux îles les moins bien loties qui s'appuieraient alors sur la notoriété des lieux les plus fréquentés et les mieux équipés. Un tourisme régional semble pouvoir se développer mais Les Comores et Mayotte y occupent une place encore périphérique tandis que Madagascar peut attirer vers Mayotte des « courts séjours ». De la même façon, La Réunion peut constituer un court séjour lors d'un voyage à Maurice. La Réunion est un lieu de transit comme déjà signalé, redistribuant en quelque sorte les touristes vers les autres îles. C'est un jeu de domino régional qui se met en place, qui méritera une enquête de la part de ses promoteurs.

Sur le plan de la promotion, secteur dans lequel ce fonctionnement en réseau peut être profitable, l'association des Iles Vanille édite une revue officielle « île en île Mag » dont les Maldives, qui ne sont pas membres de cette association, sont également partenaires. Le site¹⁰⁷ est traduit en quatre langues (français, anglais, allemand, chinois), ce qui montre la « cible ». L'essor du tourisme chinois dans la dernière décennie est notable et les liens anciens peuvent être mobilisés entre ces îles et la Chine pour créer des itinéraires de découverte des migrations anciennes donc une connaissance de cette communauté chinoise installée dans l'océan Indien.

Il reste à organiser une véritable valorisation globale de la région en soulignant les spécificités de chaque île pour éviter les « doublons ». On pourrait envisager de créer des circuits complémentaires entre les îles, sur la base de personnages célèbres qui ont séjourné dans différents lieux (Humblot, Bamana, Zaina M'déré) ou sur la base de la découverte des plantes tropicales (s'appuyant sur le Conservatoire botanique Mascarin ou l'ONF). D'autres formes de tourisme spécialisé (*special interest tourism*) peuvent être mobilisées pour de tels

¹⁰⁷ <http://www.vanilla-islands.org/>

circuits : tourisme photographique », « œnotourisme », « géotourisme », « écotourisme », « tourisme musical », « tourisme sportif », « tourisme culturel » pour satisfaire les passionnés de photographie, gastronomie, géologie, faune, flore, etc.

Mais la question du transport reste fondamentale ici et comme le souligne V. Mondou (2017, 334-335), « Le transport n'a pas qu'une fonction utilitaire, il est aussi un outil de pouvoir politique et les États ont conservé un pouvoir décisionnaire. ». Dans l'océan Indien comme ailleurs, le transport aérien a joué un rôle fondamental, d'autant que les touristes venaient de lieux éloignés, mais les configurations politiques ont joué aussi un rôle essentiel dans cette structuration à la fois économique et des mobilités. V. Mondou (op. cité, 341) retrace ainsi le processus de mise en tourisme « massif » des Seychelles, de l'île Maurice ou des Maldives grâce au contrôle des transports aériens par ces états devenus souverains dans les années 1960 et 1970.

La question du monopole exercé par certaines compagnies aériennes touche plus particulièrement les îles moins fréquentées comme Mayotte et les Comores et le morcèlement de l'offre aérienne régionale entre les compagnies nationales constituent un des points sur lesquels l'association des Iles Vanille souhaite travailler : intégrer ses membres dans une mobilité moins coûteuse, la création de « package » ou billets composés de plusieurs vols basés sur un coût standard.

Pour l'instant, rien de concret n'existe. C'est pourquoi la COI (Commission de l'Océan Indien)¹⁰⁸ pense à la création d'une seule compagnie aérienne régionale qui serait issue de la fusion des quatre principales compagnies existantes¹⁰⁹ ou encore à la création d'une compagnie *low-cost* dédiée aux vols régionaux. Une telle démarche résoudrait la crise des identités nationales des compagnies actuelles qui empêche toute solution pérenne. L'objectif de la COI consiste à « apporter des propositions concrètes pour lever les barrières à l'amélioration de l'infrastructure aérienne régionale afin de faciliter l'intégration régionale de l'Indianocéanie puis de mieux insérer les économies insulaires dans les flux d'échanges mondialisés »¹¹⁰. Mais ce projet de la COI n'inclut pas des territoires qui lui sont « extérieurs » comme Mayotte et Zanzibar, alors qu'ils seraient touchés par de telles

¹⁰⁸ La COI se définit comme « une organisation intergouvernementale créée en 1982 à Port-Louis (Maurice) et institutionnalisée en 1984 par l'accord de Victoria (Seychelles) ». Elle réunit cinq pays de la région océan Indien : Union des Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles.

¹⁰⁹ Air Mauritius, Air Austral, Air Seychelles et Air Madagascar.

¹¹⁰ <http://commissionoceanindien.org/activites/transport-aerien/>

réalisations.

Un autre élément susceptible de renforcer la coopération régionale serait l'intégration des ports en une délégation des Ports des îles de l'océan Indien¹¹¹ (APIOI). En partenariat avec les Iles Vanille et les autorités locales, cette organisation promeut également la destination « océan Indien » par le tourisme de croisière. Elle vise l'accroissement de ce marché, participant aux événements touristiques tels que le salon de la croisière SEATRADE MED. Cependant, ce domaine touristique doit aussi faire face à la piraterie. Plus marquée dans le corridor de navigation nord-ouest, les îles les plus isolées comme les Seychelles sont les plus touchées.

Valoriser des identités singulières

« Sa culture authentique et la diversité des activités offertes la distinguent de toutes les autres escales pour une expérience unique. Afin de terminer de vous en convaincre, voici 11 (très) bonnes raisons de venir en vacances à Mayotte. Tant de choses à voir ! » Avant l'énumération illustrée des bonnes raisons de visiter Mayotte, le site du CDTM se faufile dans le système régional imaginé.

La valorisation touristique en réseau peut s'opérer en promouvant à la fois une « identité commune » à cette région de l'océan Indien et « des identités singulières ». Des supports peuvent contribuer à cette valorisation comme la photothèque de l'océan Indien (Groupement des archives de l'océan Indien). On pourrait s'inspirer de la conférence (COI) sur « l'expression Indianocéanique¹¹² » qui défend l'idée d'une entité géographique, culturelle et écologique. Pour reprendre les mots de la Chargée de mission à la COI, V. Espitalier-Noël, il s'agirait d'un socle commun représentant une géographie insulaire et une histoire entremêlée de peuples partageant ensemble un destin commun dans un même bassin îlien.

Mais cette conférence, destinée à prolonger les premières réflexions menées un an auparavant lors du colloque « L'indianocéanie, socle et tremplin de notre devenir »¹¹³, s'est

¹¹¹ <http://www.apioi.com/>

¹¹² Organisée le vendredi 17 octobre 2014 par l'IOCDAFRICA en collaboration avec le Ministère des Arts et de la Culture, la Mairie de Port Louis, la Commission de l'Océan Indien et l'Amitié Malgache Mauricienne, <http://commissionoceanindien.org/activites/identite-indianoceanique/conference-sur-lexpression-indianoceanique-17-oct-14-maurice/>

¹¹³ Colloque organisé par la Commission de l'océan Indien les 6-7 juin 2013 à Mahébourg, <http://commissionoceanindien.org/activites/identite-indianoceanique/definir-et-chanter-lindianoceanie-6-7-juin-13/>

politisée. C'est l'idée d'une seule entité géographique qui domine alors que les territoires se distinguent nettement les uns des autres dans divers domaines. La projection du film « Nous, vous, îles, elles.. », au jeu de mots ingénieux, est une propagande vraisemblablement soutenue par l'UNESCO pour la promotion du patrimoine immatériel des cinq Etats « insulaires » que sont Maurice, la France par La Réunion (et Mayotte), Madagascar, Seychelles et les Comores, tout en leur permettant de partager avec le reste du monde cette identité indianocéanique. On y trouverait presque la diffusion d'un « concept » d'Indianocéanie pour inscrire cette région sur la carte du monde. Les ensembles géographiques puis géopolitiques ne sont pas facilement définissables. Il s'en est souvent trouvé de nouveaux (Grataloup, 2009).

Malgré ses similitudes avec les autres îles, et plus particulièrement avec les Comores, l'archipel zanzibarite ne fait, ni partie du regroupement insulaire des Iles Vanille, ni de celui du COI. Les raisons en sont difficiles à déterminer. Serait-il trop proche du gouvernement tanzanien alors qu'il est autonome, la Tanzanie n'étant pas membre des Nations Unies ? On notera que les deux organisations Iles Vanille et COI agissent dans deux domaines : le tourisme comme fait économique ; le patrimoine culturel. Peut-on imaginer une forme de label qui unisse ces deux préoccupations ?

Pour ce qui concerne les « identités singulières » de ces îles, l'on pourrait évoquer trois types « culturels » :

- une identité créole (Réunion, Maurice et Seychelles) ;
- une identité plus africanisée marquée également du sceau de l'arabité (Mayotte, l'Union des Comores et Zanzibar) ;
- une identité malgache dont la singularité tient aux origines malayo-polynésiennes. Celle-ci influence les autres types (créolité et proximité de l'archipel des Comores) tout comme elle est influencée par ceux-ci (côté africain).

Si l'on considère ces éléments, l'on peut s'interroger sur l'absence d'une prise en compte de cette carte de la multi-culturalité propre aux îles du sud-ouest de l'océan Indien qui permettrait de créer une image commune dans un fonctionnement en réseau. A un second niveau, l'on trouverait ces trois types pour décliner cette identité commune. Une deuxième approche mobiliserait la proximité culturelle des îles à dominante créole. Mayotte et les Comores, quant à elles, valoriseraient leurs patrimoines communs (archéologie, gastronomie et toute autre ressemblance historico-culturelle). Enfin, Madagascar et Zanzibar

constitueraient des ponts dans ce métissage indianocéanique, l'un tendant vers les identités austronésiennes, l'autre vers l'africanité insulaire.

Cette approche semble difficile s'agissant ici d'une région océanique et de territoires dont les statuts politiques sont très divers. Pourtant, les pays n'hésitent pas à promouvoir leur diversité interne souvent « régionale », telle la France avec la Bretagne, le Sud, etc. sans parler de ses territoires ultramarins. Aussi, le « pictogramme ethnique » comme l'évoque H.-P. Jeudy (2008) se traduirait plutôt ici par la reconnaissance de singularités culturelles comme les vêtements (*salouva*, *shoromani*, tenue de séga, etc.). D'un point de vue général, la région indo-océanique ne devrait être ni un « instrument de fabrication de la différence »¹¹⁴, ni un signe de refus de l'altérité. Lila Abu-Lughod (*Writing against culture*, 1991, citée par Pierre Centlivres, 2007) « suspecte la culture d'être un instrument de fabrication de la différence, et s'inquiète d'une notion qui tend à réifier, à essentialiser, à geler l'altérité, sous prétexte de penser la diversité » (comme le pensent beaucoup d'anthropologues). Ainsi, « culture » se substitue à « race », de façon plus acceptable. Finalement, la zone indo-océanique pourrait bien abriter un laboratoire de nouvelles expériences culturelles et touristiques avec ces petits États insulaires en développement (PEID). Ce particularisme s'explique aussi par la taille et l'insularité pour lesquelles se pose la question d'un développement endogène viable. F. Taglioni (2008) évoquait la « durabilité variable »¹¹⁵ concernant le tourisme dans cette partie du globe. Aujourd'hui, le terme « Indianocéanie »¹¹⁶ est utilisé comme s'il s'agissait d'un autre continent présenté à travers une « civilisation originale » et constituant une plateforme entre Afrique, Europe et Asie.

Tantôt valorisés, tantôt dévalués, les territoires ultramarins français cherchent leur voie. Les acteurs locaux expriment souvent cette volonté de se démarquer du voisinage en soulignant leurs singularités¹¹⁷. Pour l'heure, les Mahorais se sentent marginalisés dans la région, comme si leur identité française faisait obstacle à leur pleine intégration indocéanique, mais sans doute la situation est-elle beaucoup plus complexe.

¹¹⁴ Lila Abu-Lughod, *Writing against culture*, 1991, cité par Pierre Centlivres, 2007.

¹¹⁵ http://www.academia.edu/12512249/Le_tourisme_dans_le_sud-ouest_de_l'Inde_une_durabilite_variable

¹¹⁶ Terme inspiré du Mauricien Camille de Rauville qui, dans les années 1960, parlait d'« indianocéanisme », pour désigner un « nouvel humanisme au cœur de l'océan Indien », terme aujourd'hui repris par la COI pour désigner la région du sud-ouest de l'océan Indien.

¹¹⁷ « Mayotte serait pas Mayotte, ça serait une île quelconque », propos d'un jeune fonctionnaire résidant en métropole, en vacances à Mayotte (fiche n°14 interview-Population locale).

Mayotte est un département français mais les limites d'une gestion départementale standardisée réclament des ajustements. Comme l'a évoqué l'ancien Président Chirac ou encore le Sénateur de la Guyane, Georges Othily, sans moyens suffisants, les départements, surtout les nôtres, ne pouvaient plus vivre sous perfusion permanente alimentée financièrement par l'État.

Mayotte, une île indo-océanique promouvable ?

Entre une bi-départementalisation (Drom), une rupésisation et des préoccupations partisanses, Mayotte peine à revendiquer plus d'autonomie. Le représentant de la Direction du développement économique et touristique du CD pense que Mayotte n'a pas valorisé ses atouts et que se positionner en réseau avec l'extérieur serait dommageable. Par exemple, l'IFTM Top Résa, salon international du tourisme à destination des professionnels, est devenu « la » référence. Certains opérateurs ne jurent que par ce salon, pensant valoriser au mieux leur habileté au B to B¹¹⁸. Dans cette même perspective, le dialogue fut entamé par la coalition des Iles Vanille avec le TO Allemand Berge & Meer pour la commercialisation de combinés inter-îles de l'océan Indien, lors du salon ITB à Berlin (mars 2015). Mais La Réunion et Maurice en bénéficient principalement. Ces îles sont à un stade où viser des marchés relativement nouveaux, comme la Russie par exemple, est pertinent. Les Seychelles, en revanche, attendent beaucoup moins du réseau car leur secteur est très florissant et elles ont acquis de la notoriété par elles-mêmes.

Il est patent que les disparités demeurent très marquées entre les îles. Prenons le cas des établissements hôteliers. Lorsque l'on compare des hôtels appartenant à la même catégorie (du type « étoiles »), la qualité de l'offre peut considérablement varier car d'une île à l'autre, la rigueur est inégalement appliquée. Et c'est sans compter les labels et classements locaux comme le classement « Ravinala » à Madagascar ou « Ylang » à Mayotte). A Zanzibar, le faste des établissements hôteliers s'accompagne de « barrières anti-misère »¹¹⁹ (véritables murs) qui préservent l'illusion de lieux paradisiaques. Aux Seychelles et à Maurice, on ne rencontre pas ce dispositif mais l'obsession du « service parfait » est omniprésente. A l'inverse, Mayotte se distinguerait plutôt par ses équipements et services médiocres. C'est là une difficulté rencontrée pour proposer des circuits quand les services proposés sont de niveau trop inégal. Comment cibler une clientèle dont les exigences ne seront pas satisfaites à

¹¹⁸ *Business to business*, échanges s'adressant aux professionnels plutôt qu'au public.

¹¹⁹ Propos appuyés par le témoignage de visiteurs en séjour sur l'archipel zanzibarite.

certain moments du circuit ? Souvent, les projets communs ont peu de retombées concrètes. L'exemple de l'association des Iles Vanille, dont l'objectif est de remédier à l'isolement par une politique tarifaire de l'hébergement et surtout des transports aériens, ne fonctionne pas correctement :

- cette politique n'est pas suffisamment enclenchée dans les îles économiquement moins avancées, comme Mayotte ou les Comores ;
- ces tarifs ne sont pas accessibles aux insulaires eux-mêmes en raison d'un PIB par habitant trop faible dans la plupart de ces îles.

Au total, ces initiatives, peu nombreuses au demeurant, ont un impact très limité sur la dynamique du tourisme. Pour comparaison, le nombre des visiteurs (de statut légal !) accueillis par an à Mayotte équivaut à ce que les « stars » du tourisme indo-océanique reçoivent en moyenne par mois. Et le « géant » mauricien affiche mensuellement un nombre de visiteurs deux fois supérieur à celui que notre île accueille annuellement. Mayotte et l'Union des Comores ressemblent ici à des laissés pour compte. Même Madagascar, en dépit d'une situation politique instable, parvient à attirer des investissements dans le secteur hôtelier, dans une gamme diversifiée.

Dans ce contexte de concurrence et de ressentiment, le tourisme est saisi par les Etats pour agir sur un tout autre plan. Ainsi l'Union des Comores, justifiant d'un ego blessé, a persuadé les autres états insulaires d'écarter Mayotte à plusieurs reprises de la COI, notamment parce que Mayotte affichait les emblèmes de la France (drapeau tricolore aux jeux, etc.). Et ce même pays continue de considérer Mayotte comme étant une région de l'archipel, présentant sur son site internet officiel ¹²⁰ le patrimoine mahorais et ses lieux pour promouvoir le tourisme dans l'Union des Comores. Pourtant, la rancune pourrait aussi s'exprimer vis-à-vis de Madagascar qui fut le régisseur colonial régional de la France durant plus d'un demi-siècle (1886-1958) et poursuivit les Comoriens sur le territoire malgache dans les années 1970. De la même manière, la France (par La Réunion), est placée en tête avec 40 % des contributions parmi les 5 états membres de la COI, représentante officielle des intérêts français et européens dans l'océan Indien. Mayotte offre probablement moins de poids...

On peut donc douter, pour Mayotte, que l'association ou la conférence joue un véritable rôle d'accompagnement et d'entraînement dans le secteur du tourisme. Dans de telles

¹²⁰ <http://www.tourisme.gouv.km/index.php>

circonstances, le partage d'une même géographie insulaire et océanique, d'une histoire commune et de généalogies imbriquées, l'idée d'un socle culturel basé sur un esprit solidaire animé par la coopération régionale, tout cela ressemble à de la « langue de bois »...

Cette option du tourisme en réseau est-elle finalement adaptée à la situation mahoraise ? Il est certain que Mayotte se trouve dans une situation économique difficile face à une structure par âges digne d'un pays en développement, des arrivées incontrôlées qui viennent accuser encore la jeunesse de la pyramide des âges. La description du climat à Mayotte n'est guère réjouissante et peinerait à alimenter un argumentaire de promotion. L'île aux sables blancs et au lagon est souvent « en panne » : dossiers en souffrance dans les administrations et subventions non ou mal dépensées, dépendance alimentaire forte et commerces mal approvisionnés, grèves à répétition, manque d'encadrement, tâches de base non effectuées (pas de police municipale pour la circulation, embouteillages figeant constamment les routes), poignées d'individus mécontents bloquant continuellement les « grands » axes selon leur bon vouloir etc.

Si l'économie locale est affectée, le moral des habitants l'est aussi. Le ras-le-bol est général. Cette situation retentit sur le tourisme et la réputation se construit autour de ces descriptions peu engageantes. Et la médiocrité des infrastructures constitue un gros handicap quand le réseau routier, 225 kilomètres, demeure indigne d'un territoire français depuis près d'une quarantaine d'années. Même d'anciennes colonies comme Madagascar en possèdent de meilleures portions. Les nombreux projets, avortés ou vaguement annoncés, semblent utopiques pour Mayotte, tel le raccordement routier de la Petite Terre à la Grande Terre. Ce fut pourtant réalisé ailleurs (l'île de Ré, île d'Oléron). Plus près de Mayotte, la route du littoral à La Réunion a vu une barge spécifique (Zourite) et autres équipements de renforts figurer parmi des réalisations innovantes au niveau mondial. C'est sans doute pourquoi la formule « Mayotte on l'aime lorsqu'on la quitte »¹²¹ est bien souvent reprise. Le cadre idyllique, seul, ne suffit pas pour faire de l'île une destination touristique et à entretenir l'image d'un territoire français doté de grandes richesses patrimoniales. Tant que les autorités locales ne se mobiliseront pas, l'île n'exercera pas une réelle attractivité. Et les initiatives isolées ne suffiront pas, sans l'appui des décideurs et une volonté politique.

¹²¹ Conversations surprises dans des taxis menant à l'aéroport ou à l'aéroport même.

Assumer la fréquentation touristique « affinitaire »

Face aux difficultés rencontrées par Mayotte pour attirer de « vrais » touristes, pourquoi ne pas considérer les touristes affinitaires comme une véritable clientèle ? Celle-ci pourrait à terme, jouer un effet d'entraînement. Mais ce n'est pas si simple. En effet, prenons le cas d'une famille de natifs expatriés. Après avoir investi dans des billets d'avion coûteux, ils n'ont plus guère les moyens de faire des dépenses dans les activités de loisirs et restent en famille. En dehors des manifestations culturelles gratuites, ils ne peuvent proposer à leurs enfants la découverte de leur territoire d'origine ; toute activité de loisirs est un luxe : une sortie en bateau coûte en moyenne 70 euros par personne. Certes, la même activité est plus coûteuse encore à La Réunion : près de 80-90€.

Mais à La Réunion, d'autres activités de loisirs à prix raisonnable sont possibles car les autorités locales ont encouragé un tourisme abordable en accompagnant les professionnels. A Mayotte, ces professionnels « s'auto-encadrent », d'où l'existence de dérives (véritable monopole faisant de l'île un eldorado pour certains). Par conséquent, ces jeunes générations qui pourraient s'intéresser aux ressources dont ce qu'il reste à définir comme patrimoine mahorais pour les préserver dans le futur, n'ont pas la possibilité de les apprécier. Et les activités « traditionnelles » ont tendance à décliner : fréquentation des rivages coralliens, pêches à pied, etc. Dès lors, on opposera la situation des enfants *mzungu* dont les parents, possédant des situations plus confortables, prévoient les dispositifs nécessaires à leurs vacances. Pour les « affinitaires », il reste à profiter des réseaux de ces *mzungu* ...

Peut-être les Mahorais « expatriés » sont-ils finalement susceptibles de réinventer la façon de promouvoir l'île. Nous avons réuni ici quelques idées pour les associer au développement de Mayotte, notamment à la croissance de cette activité touristique qui semble un peu en peine :

- Travailler en partenariat en profitant de la continuité territoriale et faire en sorte que ces individus bénéficient d'une contrepartie (réduction des frais de transports aériens) ;
- Création de compétences permanentes, semi permanentes ou itinérantes dans la mise en lumière touristique et patrimoniale, en bénéficiant de la collaboration de personnes disposant d'une continuité territoriale légale (étudiants ou travailleurs) ;

- Vers des ambassadeurs multiples et reconnus de Mayotte, en métropole comme à l'étranger.

Nombreux sont les Mahorais qui participent au rayonnement de l'île dans des endroits parfois inattendus : mariage mahorais célébré dans la Creuse ou en Auvergne, animation de communes rurales françaises. Mayotte pourrait également bénéficier de l'expérience acquise par la population universitaire expatriée dans des pays étrangers (Canada, Etats-Unis, Angleterre, etc.), surtout lorsqu'ils souhaitent revenir à Mayotte pour une nouvelle expérience de vie après leurs études. Mobiliser de telles opportunités participerait à la fois à la reconnaissance de Mayotte par l'extérieur et lui conférerait sans doute une visibilité qui pourrait inciter à des initiatives de développement touristique innovant. Le tourisme doit donc être conservé comme une option économique. En investissant directement ou indirectement dans des programmes associatifs de grande envergure au moyen du FEDER (Iles Vanille), l'Europe étend sa zone d'influence jusque dans la zone indo-océanique : deux départements français s'y trouvent et des territoires autrefois colonisés donc « familiers » à l'Europe. Pour autant, le choix des aides doit être fait à destination d'une variété d'acteurs en évitant de favoriser ceux qui sont déjà bien lotis.

Enfin, l'on peut terminer en se rappelant la posture des Mahorais face au tourisme. Tous sont loin de partager le même avis mais, globalement, beaucoup voient dans ce secteur « un outil de développement permettant de créer des emplois dans des régions insulaires isolés et donc de drainer de nouvelles ressources auprès des populations autochtones. » (Équipe MIT, 2008, 274). D'autres craignent les impasses d'une mono-activité mais le risque est faible en ce qui concerne Mayotte ! Quant à la question du « choc culturel », comme nous l'avons vu, le tourisme constitue sans doute à Mayotte un moyen de valoriser une autre ressource que celle qui est imposée de l'extérieur : le patrimoine local, en soulignant le regard qui l'invente pour assurer un continuum extérieur-intérieur.

Mais, ce qui est souvent désigné comme la « crispation identitaire » peut s'exprimer à tout moment et créer des malentendus. Ainsi les convictions religieuses de la population peuvent conduire à ce que, pendant le ramadan, les petits restaurateurs cessent toute activité dans la journée et même en soirée. La situation est alors difficile pour des touristes qui ont déjà peu de choix dans ce domaine. Il faut donc évaluer le désir de tourisme et établir des « feuilles de route » adaptées à chaque société, prendre la mesure des conséquences et de l'impact de cette activité si elle est plus intense. Comme point de mire des Mahorais, se

trouve La Réunion. L'île vise son autosuffisance dans dix ans, en développant l'agriculture et en y associant l'agritourisme.

A un niveau local et national, Mayotte bénéficie d'un niveau de vie enviable par rapport à certaines de ses voisines mais en retour, l'assistanat français tend à dissuader tout effort productif. Et la valorisation patrimoniale doit éviter l'écueil d'une folklorisation. Le tourisme constitue un espoir économique justifié. Les acteurs iliens ont cru que l'activité touristique serait générée par les contrats territoriaux. Aujourd'hui, habitants, décideurs et professionnels doivent se questionner sur la façon de mobiliser à bon escient les ressources techniques, matérielles, humaines voire financières.

L'atout du lagon a peut-être empêché une diversification et conduit à tout miser sur la « nature » au détriment de la reconnaissance des valeurs sociétales. Et l'exemple des Maldives montre qu'un cadre idyllique ne doit pas être pris pour acquis. L'image de cet espace insulaire s'est dégradée suite au coup d'état de 2012, à la mauvaise gestion des déchets et à la hausse du niveau de la mer : la situation y est jugée préoccupante pour l'avenir. Comme le suggère R. Christin dans Christin et Bourdeau (2011, 16) : « le tourisme propose [bel et bien] de quoi oublier ses soucis, à défaut de permettre de régler ses problèmes ». Ici les principaux soucis sont les dysfonctionnements scio-politiques, l'éloignement de la métropole, la dépendance alimentaire. Et pour ce qui est d'un tourisme en réseau, le chemin est encore long à parcourir, toutes les îles n'étant pas logées à la même enseigne et le risque étant que la région indocéanique ne soit dominée par les quatre leaders (dont la France malgré tout, à quoi Mayotte peut être liée) et que les autres territoires ne jouent qu'un rôle d'appoint.

La vision géopolitique est à préciser, c'est un travail qui reste à mener. C'est l'expression du dedans-dehors sous une autre forme, très caractéristique de quelque point de vue que l'on se place ! Je passe sur les implications d'une telle interrogation qui va loin et touche justement à la définition des patrimoines. Ouverts et exposés, ou repliés sur une interrogation qui n'a pas trouvé sa réponse : qui sommes-nous et quelle est notre participation à « l'esprit de l'humanité » ? Le « nous » pose tellement question que nous sommes encore loin de la revendication d'une contribution à l'universel (Senghor, 1964).

Conclusion

Patrimoine, tourisme, l'écart est tel qu'il devient difficile d'admettre que les catégories habituellement reconnues du premier, deviennent facilement des ressources pour le second, sinon en passant par les stéréotypes admis des deux côtés. Toujours les mêmes reviennent, même s'ils sont utilisés différemment par les acteurs en présence. La partie se joue là avec, en plus, quelques autres choses qui sont moins mises en scène et qui pourtant se trouvent au cœur du problème que j'essaie de soulever sans savoir s'il trouvera une solution.

Chaque acteur ou type d'acteur identifié en première partie joue son rôle. Chacun dispose de la capacité de s'exprimer et d'influencer la construction des représentations de l'île de Mayotte. Même s'il a été possible de donner la parole à la population, c'était pour enregistrer la répétition de ce qui est convenu : des stéréotypes toujours répétés. Il est difficile de sortir de ce mécanisme qui fabrique les « représentations sociales », les images partagées guidant les préférences exprimées par chacun des enquêtés plus ou moins directement.

Cette persistance des images qui sont à la base des représentations peut souligner la force des multiples médias qui ne se limitent pas à la publicité promotionnelle ou aux plaquettes des institutions. Il se trouve toujours quelque chose relevant de l'exotisme ici ou là, qu'il s'agisse de l'exotisme assumé ou dénoncé ou, de manière plus générale, de cet exotisme doux qui en appelle partout à l'unicité de l'authentique.

Ce parti pris ou argument de communication répandu, qui ne vaut pas que pour Mayotte, reste malgré tout un thème majeur, faute de pouvoir proposer d'autres services ou de savoir mettre en scène de manière originale autre chose que ce qui est convenu et attendu. De l'île tropicale on attend « ça », on le trouve à Mayotte augmenté de quelques singularités comme l'absence des infrastructures adaptées, cette absence pouvant à son tour constituer une preuve de l'authenticité recherchée... Les boucles sont nombreuses et repérables aisément. Dès l'introduction de ce travail, je soulignai les ambivalences jusqu'aux ambiguïtés et même les contradictions que mon travail mettaient au jour. Jusqu'à atteindre la manière « naïve » dont j'abordai, de prime abord, mon « sujet ». Tourisme, île tropicale, authenticité, patrimoine et développement : de quoi et de qui ?

Il ne fait pas de doute que la situation socio-économique de Mayotte relève des critères du sous-développement et que, comme dans de nombreuses situations de ce type, le tourisme

puisse sembler une possibilité d'en sortir, en partie, en pariant sur les effets d'entraînement. C'est possible, en exploitant, du côté de l'appel promotionnel, les images que j'ai pu rapporter. Cela semble moins vrai du côté de la réponse puisque d'autres enjeux se présentent que celui du développement au sens banal de l'amélioration du cadre de vie matériel. L'exploitation de la ressource touristique fondée sur l'authenticité éveille d'autres problèmes de choix. Choisir de mettre en avant un objet ou un autre, de l'exploiter, ou, du côté des « touristes » quelle que soit leur qualité de « visiteur », d'en souligner l'attraction donc la valeur, c'est bien sûr trier dans un éventail de représentations. Ces représentations autour desquelles je viens de circuler n'ont de valeur qu'à la condition d'être partagées en surface (les images) même s'ils ne revêtent pas du tout les mêmes significations pour les acteurs présents. Lorsque qu'un « communicant » s'adresse à un « client », les images sont partagées, c'est sûr maintenant, en l'état de notre enquête. Mais pour quel sens ? Et avec quels effets pour les uns et pour les autres. Il faut creuser plus profond en cherchant les implications de la promotion d'autres patrimoines que ceux qui sont habituellement promus, justement ceux qui touchent ou éclairent l'ambivalence des relations complexes qui s'établissent entre patrimoine/tourisme/authenticité/identité.

D'autres patrimoines existent que ceux qui sont toujours vantés et vendus. L'évidence de ceux que j'ai traités, efface les enjeux qui accompagnent leur exploitation et que même le tourisme alternatif ne soupçonne pas dans sa signification profonde. Il est possible d'explorer la biodiversité de la mangrove ou de nager avec les tortues, de photographier un grand mariage ou de se heurter au mystère de ce qui n'est pas accessible. Quelques objets devenant sujets patrimoniaux restent, cependant, à exploiter. L'exploitation économique en est possible, entrant dans la même veine que nous avons mise à jour jusqu'alors. L'exploitation culturelle donc politique en est plus cachée parce que justement arrivée au stade de l'évidence d'une ressource « disneylandisée ». C'est par là que nous pouvons sans doute éclairer les enjeux que les débats rebattus finissent par étouffer à force de répétition.

Le rapport à la « nature », à la langue et tout ce qui pourrait être folklorisé, particulièrement sous l'apparence religieuse, n'a pas encore été atteint par le traitement habituel des ressources promouvables. Ce qui pourrait arriver dans la difficulté de décider de ce qui est patrimoine (incontestable) ou enjeu, comme le procès en patrimonialisation peut l'être.

Troisième partie : LES ENJEUX DU PATRIMOINE TOURISTIQUE

Introduction

Comme évoqué dans la première partie de ce travail, le patrimoine communément reconnu à Mayotte a d'abord été « naturel ». C'est là l'impact de regards extérieurs à la société locale : celui de la mise en tourisme qui a privilégié le lagon ; celui des naturalistes attachés à protéger la « richesse du milieu ». Mais les cadres normatifs des dispositifs de préservation et la valorisation touristique apparaissent souvent aux habitants comme une forme d'ingérence et même une perte de « propriété » des espaces concernés. Au-delà des conflits d'usage, il m'a semblé important d'évoquer le fait que cette « nature » réglementée, protégée, par une conception « naturaliste » occidentale est regardée autrement par ce que Descola (2005, 183, 242) désigne comme une conception « animiste ». Or, cette manière d'envisager la « nature » questionne la notion de « patrimoine naturel » qui continue de recéler une part de la dichotomie culture/nature des « modernes occidentaux ».

Quant à la notion de « patrimoine culturel », désormais liée à la précédente, au moins dans les principes, depuis l'adoption de la convention de 1972 par l'UNESCO (*Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*), elle est désormais saisie et valorisée à Mayotte dans divers cadres. La « nouvelle interprétation du concept de patrimoine » (Jadé, 2004, 33) dont témoigne *La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* adoptée par l'UNESCO en 2003, a fait émerger de nouveaux objets en diversifiant les acceptions possibles du patrimoine. Les Mahorais s'approprient ces notions en les arrimant à celle(s) d'identité(s). Cependant, on retrouve ici cette contradiction pointée par F. Benhamou (2010, 127) à propos du Patrimoine Mondial de l'Humanité : une vision universaliste du patrimoine qui déconnecte cette idée des conceptions locales et en même temps, la promotion d'une culture et d'une identité spécifiques. Bien que la fabrique de patrimoine culturel convoque différents supports, modalités et discours, l'on peut observer à la fois une folklorisation de certains éléments culturels « typifiés » sous l'effet de la mise en tourisme et à la fois la mobilisation politique d'autres éléments. Quelques exemples ont été retenus pour tenter de comprendre ces divers registres de la patrimonialisation et leurs enjeux. La question du tourisme n'est jamais éloignée et questionne le passage de la culture à la patrimonialité mais aussi les contours de l'identité et de l'altérité (« nous », « eux »).

Chapitre 7 : LE PATRIMOINE « NATUREL » QUESTIONNÉ

Dans la convention UNESCO de 1972 qui concernait *La protection du patrimoine naturel et culturel*, les aspects désignés comme naturels qui sont : « *Les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique* »¹²² bénéficient des mesures de protection et de classement qui existent sur l'île. Dans un mouvement « mondial », les institutions patrimoniales ont, depuis plusieurs décennies, accordé un grand intérêt au lien culturel/naturel et c'est ce qui advient aussi à Mayotte : l'intitulé même du PSC du MuMa (2016) en prend acte, associant « culture et nature ».

En effet, la « nature » est une idée davantage qu'un fait, preuve en est la difficulté à traduire ce mot dans les différentes langues du monde. Cependant, tout autant que le patrimoine, ce qui est généralement désigné comme nature témoigne d'un rapport au monde singulier, celui des Européens, mais qui est pris comme « universel ». La diffusion de cette conception a été d'autant plus efficace qu'elle s'est appuyée sur celle d'un esprit scientifique présenté comme « objectif » et « rationnel » et sur l'institution d'un rapport de force établissant la domination européenne sur le reste du monde (« Grandes découvertes », colonisation). De nombreux anthropologues (parmi lesquels Godelier, 2007 ; Descola, 2005) ont pu souligner la diversité des acceptions du terme de nature, insistant sur le caractère profondément culturel, « situé » de cette idée.

Et si l'UNESCO attribue désormais à la culture la qualité de patrimoine « vivant », la « nature » est bien vivante, elle aussi, pour les Mahorais, mais pas sous la forme d'une vie (*phusis* grecque) dissociée de celle des humains. En effet, elle est peuplée d'êtres qui ne correspondent en rien aux classements « scientifiques » mais constituent des références omniprésentes pour la société locale. Je tenterai de présenter cette vision mahoraise de l'environnement local tout en considérant que cette conception animiste est marquée à la fois par l'islam, et pour être exact par différents courants de l'islam, mais aussi par la patrimonialisation, ses réglementations et par l'activité touristique qui y trouve ses principaux terrains. Pour autant, comment traiter ces représentations de ce que l'on nomme

¹²² *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Article 2 :* <http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>, page consultée le 30 septembre 2016.

communément environnement ou nature et qui ressortissent de « l'Imaginaire » ou plus probablement de plusieurs Imaginaires ? Selon M. Godelier (2007, 38), cet Imaginaire est du « monde réel » car « le domaine du Symbolique, c'est l'ensemble des moyens et des processus par lesquelles les réalités « réelles » s'incarnent à la fois dans des réalités matérielles et pratiques qui leur confèrent un mode d'existence concrète, visible, sociale ». Cet « Imaginaire peut agir non seulement sur les rapports sociaux déjà existants entre les individus et les groupes, mais être aussi à l'origine de nouveaux rapports entre eux qui modifient ou remplacent ceux qui existaient auparavant. » (38-39).

Je présenterai l'approche complexe des Mahorais à travers deux manières d'envisager leur environnement : une nature « nourricière » ; un environnement habité par la société avec les « esprits ».

1. La nature « nourricière »

Le lagon, terrain de la pêche « traditionnelle »

La présence du complexe récifo-lagunaire confère à l'île de nombreuses richesses qui dépassent de beaucoup les images diffusées par les catalogues touristiques. La mer et ses espaces côtiers ont longtemps constitué la principale ressource alimentaire car la viande était rare donc onéreuse. Mais les habitants de Mayotte considérant certaines espèces faunistiques comme relevant du « surnaturel », celles-ci font l'objet de tabous alimentaires, désignées comme « subsistance diabolique ». La mer est apparentée aux esprits négatifs, ces interdits protégeant parfois les habitants de certains dangers dont l'intoxication alimentaire ou les risques liés à la pêche sur un espace maritime aussi vaste. Les mythes ou histoires jouent un rôle dissuasif, informant des risques encourus lors d'une navigation dans des embarcations sommaires.

Aujourd'hui, les pratiques « traditionnelles » d'exploitation de la mer se perpétuent : ramassage de coquillages et multiples pêches (poulpe, raie, petits poissons...). Le lagon est un milieu très riche avec de nombreuses espèces animales. Cependant, la variété faunistique marine se retrouve peu dans les habitudes alimentaires, à l'exception de quelques espèces de poissons et coquillages.

Avec les herbiers, la mangrove constitue le premier site de pêche car très accessible. En

effet, cette zone intercalaire est fréquentée à marée haute par les adeptes de la pêche au *djarifa*, les femmes¹²³.

Planche 10: Pêche au *djarifa* (Mamoudzou, années 80-90).



Source : Fonds SDAP. AD Mayotte

Le ramassage de coquillages est la deuxième activité la plus répandue. Il est surtout pratiqué par les femmes lui aussi, renfermant une symbolique sociale : la mère de famille contribue par là à assurer la subsistance du foyer. Cette collecte s'intéresse surtout à quelques gastéropodes dont certains bigorneaux, des murex, des pieds de pélican et une seule variété de polyplacophore (sur les 971 espèces de mollusques marins présentes). Parallèlement, les conques (bénitier et strombe) restent les principaux grands coquillages comestibles sur le rivage corallien.

Les hommes pratiquent eux aussi ces ramassages coutumiers, mais surtout la pêche à bord des embarcations (ils savent nager ce qui n'est pas le cas des femmes qui restent sur le rivage) : c'est la pêche à la pieuvre, par exemple, laquelle a dû être récemment réglementée au même titre que celle des tortues marines, des raies Manta, que la cueillette du corail et de

¹²³ Près des côtes sablonneuses, la pêche au *djarifa* est exclusivement féminine et se pratique en groupe. Cette pêche s'effectue à l'aide d'un voile tendu dans l'eau et implique que les adeptes soient pieds nus. Ce procédé rencontré aussi dans le reste de l'archipel et à Madagascar. Le *djarifa* désigne le voile.

certains coquillages¹²⁴. Pareillement, la pêche à la ligne à main entraîne les jeunes hommes sur les côtes caillouteuses, dont les presqu'îles ou les môles. D'autres, pêcheurs avertis ou pères de famille, sillonnent le lagon à bord de pirogues traditionnelles en combinant diverses techniques de pêche (à la ligne, au filet, etc.).

La pêche est aussi une activité intergénérationnelle, ce qui permet aux plus jeunes de se rendre sur le littoral alors que c'est un domaine qui leur est habituellement interdit (tabous liés aux esprits et risque de noyade). Cette transmission entre générations est l'occasion pour les plus jeunes d'acquérir un savoir « géographique » leur permettant de revenir de façon autonome sur les lieux de pêche, avisés des dangers (pousses de mangroves, bancs d'huîtres, etc.). Conception et fabrication du matériel de pêche (assemblage de voiles, filets de pêche, etc.) sont aussi l'objet d'un apprentissage.

Ces activités, liées à la recherche de nourriture, sont pratiquées avec des procédés artisanaux « classiques ». Leur valeur économique s'est accrue depuis les années 1970 avec l'essor des barques à moteur avec plus de 250 barques motorisées non normées, 27 embarcations de pêche plus modernes et environ 3 000 pêcheurs¹²⁵. Les interdictions ou restrictions, par leur caractère irréversible ou saisonnier, bouleversent les habitudes et les pratiques des autochtones, très attachés aux coutumes ancestrales. En quelque sorte, la patrimonialisation des espaces marins et côtiers altère un autre patrimoine, celui constitué par les pratiques traditionnelles d'exploitation de mêmes zones.

Ainsi, certaines des activités pratiquées de longue date sont désormais accusées de détruire les coraux : collecte de corail pour la fabrication des tables de *msindzano* et des grattoirs culinaires. Ces objets en corail se retrouveront pourtant dans les collections du musée ! On reproche aux pêcheurs de gastropodes et de poulpes, à marée basse, de dégrader les 450 espèces de cnidaires. Et surtout, la consommation des tortues marines est interdite : cinq espèces sur six dans le monde sont recensées à Mayotte. Or, cette consommation est héritée de pratiques très anciennes, comme en témoigne la découverte d'ossements de tortues sur le site archéologique de Dembeni. Ce phénomène est plus marqué encore à Madagascar où l'on trouve de la viande de tortue assez facilement sur les marchés. D'ailleurs, dans certains villages *kibushi* du Nord, la chair de tortue est encore consommée. Cette pêche est

¹²⁴ Arrêtés préfectoraux n° 481/1980 ; n°347/2000 ; n°37/2013/

¹²⁵ Parc naturel marin de Mayotte. Aires.marines.fr

désormais considérée comme du braconnage, signifié par les nouveaux panneaux d'information. Il en est de même pour le dugong menacé d'extinction : il est devenu la seule espèce de sirénien sur 23 espèces de mammifères marins présents dans les eaux mahoraises (une dizaine d'individus). Certains habitants enquêtés sont d'ailleurs conscients du caractère exceptionnel de la faune et de l'attraction qu'elle exerce sur les visiteurs : « Le touriste ne va pas regarder les bâtiments mais plus les tortues ».

La population locale n'a pas le goût de la navigation et circule peu autour du lagon à la différence des habitants des îles malayo-polynésiennes ou asiatiques ; une trentaine d'îlots et leurs platiers coralliens demeurent intacts. En effet, les Mahorais préfèrent ordinairement pêcher sur les rivages accessibles à pied. L'on perçoit un écart entre les discours visant la protection, la préservation et la manière dont les habitants tirent les ressources de leur environnement marin. Cet écart tient en partie à l'extériorisation du milieu marin par les naturalistes et préservationnistes au contraire de la totalité constituée par les habitants et ce qui les entoure. D'autre part, les savoirs diffèrent, engendrant des catégories sans doute bien dissemblables et n'aboutissant pas aux mêmes constats ni aux mêmes résolutions ou stratégies.

Figure 19 : Protection des tortues. Affiche de sensibilisation



Source : REMMAT

L'agriculture et la « coutume »

Si la mer constitue une source d'inquiétude par le danger qu'elle représente, la terre inspire un attachement profond aux Mahorais. Et cet attachement à la terre se manifeste par celui conféré à l'agriculture. J. Fasquel¹²⁶ (1991, 99-100) en fait une singularité mahoraise : « Premier détail loin d'être insignifiant, les Mahorais sont traditionnellement des agriculteurs, alors que les grandes familles musulmanes de Ngazidja et de Dzuwani réservent cette activité à leurs esclaves. [...] Non seulement les Mahorais sont en majorité des agriculteurs, mais l'implantation plus tôt que dans les autres îles de l'économie de plantation, a poussé l'aristocratie traditionnelle à émigrer, laissant derrière elle des clivages sociaux plus confus. C'est probablement la racine du mépris des Grand-Comoriens et des Anjouanais envers les Mahorais, et de leur mauvaise gestion politique de l'affaire de Mayotte. En miroir, c'est sans doute aussi la raison de la méfiance atavique des Mahorais envers les autres îles. Ce qui n'empêche pas les Mahorais, quand ils sont entre eux, de faire briller de tous ses feux leur rang social, en utilisant exactement les mêmes références sociales et religieuses qu'à Moroni : tous rêvent d'être arabe, fils de sultan et grand religieux islamique. » L'activité agricole qui obéissait à la nécessité de subsistance alimentaire, est souvent demeurée dans ses aspects exclusivement coutumiers : toutes les familles exploitent « traditionnellement » un champ (bananes, manioc, arbres fruitiers).

L'agriculture est pratiquée à Mayotte, soit sur des parcelles cultivées en pleine forêt, soit sur des lopins (*cavani*) à proximité des villages. Ces espaces forestiers, exploités (secondaires), représentaient l'essentiel des vivres nécessaires aux familles mais constituent aujourd'hui un complément (fruits, bananes, manioc...). Même si quelques espaces se démarquent, dont l'îlot de Mtsamboro réputé pour ses oranges, ou les terres du centre de l'île plus arrosé et garantissant par là de meilleurs rendements, cette forme d'exploitation agricole ne parvient plus à satisfaire la demande. Pis encore, la maîtrise du cycle agraire nécessite un savoir-faire et une gestion du temps pour chacune des phases agricoles (labourage, semence, etc.) qui n'est plus en adéquation avec les mutations de l'économie. Ainsi, l'élévation du niveau de vie, l'aspiration au confort et la diversification des activités professionnelles conduisent une part de la population à se décharger de ces travaux agricoles sur des personnes à la situation de plus en plus précaire. Ces travailleurs sont souvent des migrants clandestins, d'où les conflits sociaux sporadiques dans l'île. La présence de ces migrants est largement

¹²⁶ Jean Fasquel fut Inspecteur d'Académie entre 1986-90, Directeur de l'enseignement (1994-97) et a participé au groupe de réflexion sur « L'avenir institutionnel de Mayotte » en janvier 1998.

critiquée mais cette main-d'œuvre représente aussi une aubaine.

D'autre part, l'agriculture vivrière, même maîtrisée, est perçue comme néfaste pour l'île : érosion, feux de forêt...) et les pratiques très anciennes comme la culture sur brûlis sont ici visées. Mais les Mahorais peinent à abandonner ces méthodes qu'ils conçoivent comme un héritage venu des ancêtres (qui leur devaient leur survie), qu'ils se sont appropriés et qu'ils perpétuent en quelque sorte. Ainsi, comme dans de nombreuses sociétés, l'agriculture n'est pas seulement un travail en vue d'une production mais constitue aussi un mode de vie et de socialisation. Cultiver les champs, c'est aussi participer à l'entraide familiale ou communautaire, en particulier lors des moments symboliques que sont les semailles et la récolte. De la même façon, les « traditions du vivre ensemble » [contes et *moussada* (faire quelque chose à plusieurs)] y sont mobilisées. La rudesse du travail s'accompagne de moments de jovialité. Ainsi, les familles se rendent collectivement aux champs et communiquent, parfois au son des voix (et non au téléphone).

L'agriculture est aussi un vecteur d'identité locale et de répartition des rôles entre hommes et femmes. Ainsi, la « propriété foncière » (ou usufruit) revient majoritairement aux femmes du fait de la structure matrilocale à Mayotte mais ce sont les hommes qui assurent la gestion des parcelles en raison de la pénibilité des travaux agraires. C'est ainsi qu'au cours de mes entretiens, nombreux sont ceux qui expriment leur fierté de cultiver des terres ancestrales. Cela concerne plus particulièrement de grandes familles qui portent des noms lignagers tels Sénikouvi, Rassini, Ambalaboungou, Angnala Fadi, etc... Certains de ces patronymes renvoient à d'anciens hameaux comme Kadjifoutchéni¹²⁷ ou des *tobi* (ainsi Choungui Héli, en opposition avec Choungui Cavani et Choungui Bé).

On peut comparer ces pratiques à la transhumance : les individus partent quelques jours, voire quelques semaines, pour effectuer les travaux agricoles et s'occuper du bétail et de la production laitière. On logeait alors, pour une période d'activité agricole plus ou moins longue dans des *tobi*, hameaux ou espaces de vie isolés en milieu forestier. Les *tobi* (le terme désigne à la fois la pratique et le lieu) ont disparu. Véritable cocons de vie en milieu forestier, ils sont perçus aujourd'hui comme des traditions disparues et vus, par les plus avertis, comme du « petit patrimoine ». On y retrouve les traces d'une occupation humaine : enclos, objets de la vie quotidienne (plats en terre ou en matière végétale), tombes éparses. Ces traces sont

¹²⁷ Ce lieu-dit se situe en amont du village de M'Bouini (Commune de Kani-Kéli) dans le sud de Mayotte et est consacré aux pratiques agricoles et pastorales.

soigneusement étudiées par les archéologues et ethnologues. Cette vie agraire se traduisait aussi par la fabrication de cabanons de végétal ou de terre. Puis ces constructions ont été transformées lorsqu'elles ont été édifiées dans les villages. Elles ont inspiré les *bangas*¹²⁸ des jeunes garçons qu'on isolait des jeunes filles pubères pendant une période initiatique de durée variable, parfois longue de plusieurs années (Blanchy, 1990 ; Airault, 2007). Ce mode de vie retiré conduisait à l'usage systématique d'éléments puisés dans l'environnement. Ainsi le kapokier servait à la fois à la confection de matelas et aux pratiques d'hygiène corporelle.

Quant au mode d'organisation agricole traditionnelle, *cavani* ou *zardéni*¹²⁹ (jardin), il s'agit de cultures maraîchères dans la zone limitrophe des villages. Ces cultures maraîchères témoignent non seulement d'un mode de valorisation économique mais aussi des sociabilités locales. Les lopins de terre sont cultivés par les femmes qui s'y rendent quotidiennement et y effectuent les travaux nécessaires. Ces parcelles peuvent se présenter sous la forme d'un jardin collectif. Celui-ci constitue, pour les femmes, le lieu du rapport à la nature et au groupe. Il est toujours pratiqué, surtout en brousse, offrant des plantes comestibles très populaires dans l'île : les brèdes de jardin (choux chinois, *mafan* et brède morel).

Avec l'avènement des supermarchés, des magasins de détails et l'engouement pour les produits importés, nombre de pratiques ancestrales sont devenues obsolètes. La population se rue alors sur les produits commerciaux et surgelés bien que ceux-ci soient de piètre qualité. Et les produits locaux sont délaissés au profit de ceux proposés par la grande distribution : le riz cargo, beaucoup plus nutritif, est considéré désormais comme « le riz des pauvres », surtout utilisé dans des circonstances rituelles (mets préparés lors du ramadan ou pour une femme qui vient d'accoucher).

Cependant, certaines cultures, parce qu'elles sont demeurées « bio », deviennent des denrées haut de gamme. Il en est ainsi des productions héritées des domaines coloniaux, dans les mains d'une minorité, comme le *Coffea humblotiana* existant uniquement en réserve forestière, la vanille et l'ylang-ylang. On retrouve, avec ces cultures, des coutumes locales, dont le partage genré des tâches. Aux hommes reviennent la culture et la transformation (distillation par alambic), aux femmes incombe la cueillette. De plus, à la culture des fleurs

¹²⁸ Maison de terre usuellement érigée hors des villages pour former des quartiers à part entière. Aux abords villageois, ils sont devenus aujourd'hui des objets de curiosité touristique, jusqu'à être placés sur les ronds-points comme décor.

¹²⁹ Ces mots *shimaoré* et *kibushi* sont dérivés du swahili et renvoient à la notion de jardin.

est associée l'image câline de la femme-fleur, liée aux plantes odorantes que les Mahoraises aiment à porter. Ce tableau est propice à la construction d'une imagerie de l'exotisme dans laquelle la figure féminine occupe une place majeure.

A travers quelques exemples, je souhaite montrer comment les Mahorais s'adressent en quelque sorte à cette nature nourricière en en sélectionnant les produits. Ainsi, la fonge, qui compte à Mayotte 235 espèces de champignons fait l'objet d'un tabou alimentaire : on ne consomme pas les champignons. Il en est de même pour l'escargot (près d'une centaine d'espèces de mollusques terrestres recensées dont 49 endémiques) : la coquille est seule utilisée pour la cueillette du riz (on s'en sert pour couper la tige) car l'animal est considéré comme nocif pour les cultures. En revanche, le tenrec (sorte de hérisson) est capturé en forêt et consommé.

De nombreuses pratiques rituelles témoignent de ce rapport étroit à l'environnement. Ainsi, A. Boinaïdi (2015) relate les demandes de cohabitation pacifique entre les hommes et le monde surnaturel, notamment lors d'une installation pour pratiquer une activité agricole sur un terrain en milieu boisé. C'est le cas dans la forêt de Mitséni (au Nord, dans la commune de Bandraboua) ou à proximité, à Kahirimoutrou sur les hauteurs de M'Tsangadoua : une cérémonie propitiatoire s'y déroule chaque année. A Jimawéni, plus au sud, dans la commune de Sada, un rituel de bénédiction et de protection des parcelles agricoles se déroule tous les trois ans. La population locale est amenée à s'opposer à l'État quand les espaces cultivés se situent dans des forêts devenues domaniales. Les autorités se trouvent alors face à des droits fonciers attestés de façon orale alors qu'elles réclament des actes de propriété écrits. Et l'arrivée de populations extérieures complique encore la situation, introduisant des rivalités entre groupes pour l'exploitation de ces ressources.

Il est significatif qu'un seul enquêté de mon échantillon cite l'agriculture dans sa liste de patrimoines : il s'agit d'un septuagénaire originaire de la Grande Comore, expatrié à Mayotte depuis plus de 25 ans. La remarque du géographe O. Lazzarotti, (2011, 131) s'applique bien aux habitants de Mayotte : « ils utilisent cette forêt, leur lieu de vie, comme garde-manger. Mais d'autres y voient un « biotope » à préserver. Dès lors, la concurrence entre les deux modes de mise en valeur s'aiguise : à la légitimité des premiers et traditionnels occupants, s'oppose la rationalité des arguments patrimoniaux. Ainsi, la chasse, source de nourriture mais aussi, et à l'occasion, de pratique rituelle, est limitée et surveillée. Plus généralement, le contrôle des entrées de la réserve autour des quelques points d'accès s'intensifie. A

l'occasion, des rivalités émergent à l'intérieur même des populations déjà là. Car si certains souhaitent conserver leur mode de vie traditionnel, d'autres, en revanche, jouent ouvertement l'alliance avec les nouvelles dynamiques ».

On retrouve donc, pour la forêt comme pour la mer, cette question des regards différents portés par les uns et les autres sur l'environnement.

2. Un environnement habité par la société avec « les esprits »

Comme évoqué précédemment, l'environnement « naturel » est davantage qu'une source d'approvisionnement ; il est peuplé, habité de symboles qui renvoient aux valeurs de la société. Dès 1992, l'UNESCO retenait la notion de « paysages culturels » produits par l'interaction des sociétés avec leur environnement. L'on parle « d'écosystèmes culturels ». Pour mieux comprendre la relation de la société avec son environnement, j'ai retenu trois de ces écosystèmes culturels mahorais : les plages de *voulé* ; la flore et la faune forestières ; les *ziyaras*. La société mahoraise a construit un rapport culture/nature qui s'actualise sans cesse, produisant par là un patrimoine constamment renouvelé, un « défi pour l'anthropologie » (et autres disciplines des sciences humaines) comme le dit Descola (2005, 15) : « l'anthropologie de la culture doit se doubler d'une anthropologie de la nature, ouverte à cette partie d'eux-mêmes et du monde que les humains actualisent et au moyens desquels ils s'objectivent ».

Vivre autrement les sites : les plages de voulé

Les plages constituent un objet touristique par excellence. Historiens, géographes et sociologues ont retracé les changements survenus dans la représentation de ce « secteur de côte où des sédiments, sables et galets, sont accumulés » (Coëffé, 2005) par les flots. C'est avec le tourisme européen que les littoraux ont trouvé une fonction nouvelle même si la vertu des bains de mer est reconnue dès l'antiquité dans différentes régions du monde (Corbin, 1988 ; Urbain, 2002). Et la plage, à Mayotte, illustre la diversité des usages dont elle fait l'objet.

Elle est un espace qui suscite diverses pratiques : détente et loisirs, pêche. Le contexte culturel joue un rôle fondamental et la vision « touristique » née dans le monde occidental a fini par s'imposer : l'île tropicale ensoleillée dotée de sable fin, d'une mer chaude turquoise et de palmiers est désormais un archétype, un produit de consommation (Coëffé, 2005 ; Gay,

2009). Pourtant, des nuances sont observées dans ces pratiques. Dans certaines régions du monde, on a adopté l'attitude « occidentale » mais avec quelques réserves. Ainsi chez les Chinois et Japonais, le teint de porcelaine demeure un critère de beauté et on s'adonne moins au bronzage, on reste couvert de vêtements légers et de chapeaux-parapluies. Les Mahorais se comportent plutôt ainsi. V. Coëffé (2014) relate également que sur de nombreuses zones côtières, comme à Hawaï, les autochtones profitent de la grève en observant les visiteurs qui bronzent, se baignent et se prélassent. Voyeurisme inversé pour certains, il s'agit principalement de curiosité. Comme cela concerne surtout les hommes qui combent leur temps libre en transformant volontiers leur coin de plage en une buvette improvisée. C'est une attitude largement rencontrée à Mayotte.

Ainsi, les pratiques se diffusent-elles avec une part d'adaptation et de réinterprétation. J.-D. Urbain (2002) distingue une « pratique initiale » qui serait ici la pratique européenne « moderne » des plages, celle des vacances et des loisirs, et une « pratique expérimentale » qui consisterait en une réinterprétation de la pratique initiale. A Mayotte, la pratique initiale des plages est celle des *voulé* : il s'agit de barbecues entre amis ou en famille hors cadre quotidien et villageois. La plage est ici associée à un temps de fête pour les plus jeunes qui, habituellement, ne sont pas ou peu autorisés à fréquenter le littoral, à l'exception des fêtes du Nouvel An. Cette interdiction est liée aux dangers représentés par la mer et aux tabous locaux. La plage n'est donc pas, pour la majorité des Mahorais, un espace où s'exhibent les corps dénudés ou parés des tenues de bain à la dernière mode. Les quelques adeptes de la baignade s'apprêtent sobrement : shorts, collants et t-shirts sont arborés par les femmes. La pratique de la plage est codifiée culturellement et du point de vue du genre.

Ce n'est pas exclusif de Mayotte : V. Coëffé évoque dans ses textes « l'urbanité de la plage », avec normes et codes comparables à ceux observés en ville. A Mayotte, par exemple, la bienséance veut que ceux qui appartiennent à la classe des grands-parents ne fréquentent pas les plages. Ils n'ont pas leur place dans un *voulé*, en dépit du caractère familial de ces barbecues. Les aînés « préfèrent » alors vaquer à leurs occupations au domicile ou aux champs. La plage est donc le domaine des loisirs des adolescents et des jeunes adultes. A Mayotte, dès qu'un individu s'approche de la cinquantaine, il se considère comme un « vieux » et ne s'autorise plus les loisirs. La pratique « expérimentale », selon le terme de J.-D. Urbain, est maintenant associée à de nouveaux loisirs : *beach-foot*, détente sur la plage et baignade. Pour les Mahorais, se délasser seul sur la plage se conçoit difficilement. En effet,

cet espace est consacré aux rassemblements collectifs (en famille ou entre amis) et sa fréquentation doit avoir un but précis et recevable : le *farniente* n'est pas encore admis dans la société mahoraise.

Flore et faune : médecine traditionnelle et monde invisible

La médecine traditionnelle mahoraise puise essentiellement ses bases dans le savoir et les pratiques africaines, notamment dans le domaine de la botanique. Mais elle se fonde également sur la médecine arabe. Maintes plantes sont utilisées dans les préparations médicinales locales : plus de 1317 espèces végétales dont 57 % sont indigènes et 550 exotiques¹³⁰. La pharmacopée est transmise oralement. Majoritairement endémiques ou locales, ces plantes médicinales peinent parfois à trouver une traduction latine (*tufuli bahari, vahi mariranha, tsitafotrou, moyéssadza, etc.*). Se pose d'ailleurs, comme dans d'autres régions du monde, la question de la « propriété intellectuelle indigène » : comment protéger les savoirs vernaculaires de l'appropriation des principes actifs par les grands laboratoires pharmaceutiques ?

Les habitants ont élaboré au fil du temps un savoir distinguant deux catégories de plantes : consommables/non consommables ; et ils en ont identifié les vertus thérapeutiques, lesquelles sont connues de la population locale mais aussi des laboratoires pharmaceutiques. Ceux-ci exploitent d'ailleurs certaines plantes comme l'huile de *ravintsara* (utilisée pour soigner la toux, la grippe...). Certaines plantes sont utilisées par inhalation ou mixture sous forme de bain (ex. de feuille d'anone et lianes), servent d'anesthésiant ou de cataplasme (pour traiter les blessures cutanées, déchirures musculaires ou fractures osseuses). D'autres plantes peuvent être ingérées sous la forme de breuvage, infusion ou bien on en consomme le suc, tel le *plectranthus ambonicus* (contre la toux), le curcuma et l'ail pour soigner les abcès et plaies dermiques.

A cette phytothérapie est associée une autre pratique : le massage « traditionnel ». Il se rapproche à la fois de la kinésithérapie, de l'ostéopathie, de la digipuncture et parfois de l'acupuncture. Cette pratique s'accompagne de l'application directe de plantes fumigées ou non et d'autres substances comme les cornes bovines pour une saignée (placées à certains

¹³⁰ UICN, *loc. cit.* 98, p. 40, *Revue de l'OMPI*, septembre 1998, p.15.

http://www.wipo.int/export/sites/www/wipo_magazine/fr/pdf/1998/wipo_pub_121_1998_09.pdf, page consultée le 8 octobre 2016.

endroits du corps). La transmission de ces savoirs et pratique sont assurées par des *fundi*¹³¹, en majorité des individus âgés qui tiennent cette science de leurs aïeux. Si la majorité de ces *fundi* sont des hommes, dans ce domaine de la médecine, le *fundi* est souvent une femme. Dans ce cas, le rôle de doyenne va de pair avec l'image du thérapeute pansant toutes les blessures ; cette capacité étant assimilée à un don (pouvoir naturel) de guérisseur-se. D'ailleurs, certaines de ces femmes sont habitées par des *djinns* bénéfiques reconnus comme étant aptes à soigner. « Les réseaux rassemblent de multiples maîtres de *djinns*, femmes ou hommes qui prennent en charge de manière globale des patients (nommés « enfants ») souffrant de problèmes physiques, psychologiques et sociaux variés. Le développement du plateau technique de la médecine conventionnelle à Mayotte n'a pas fait faiblir ce type de pratique, qui répond, comme les médecines complémentaires en Occident, à des demandes non considérées par la biomédecine. » (PSC MuMa, 2016, 109).

Cette pratique médicale « traditionnelle » est constituée d'éléments divers. A Mayotte, on utilise à la fois des substances issues de la faune et de la flore et des « composantes immatérielles », les esprits. La cueillette de plantes fait partie intégrante du processus de guérison et des rituels de possession qui, parfois, les accompagnent. On recourt aux plantes en s'appuyant sur un corpus de connaissances. Il faut donc maîtriser un savoir minutieux, notamment pour les aspects cérémoniels, mais cela exige aussi une parfaite connaissance de la flore : « Les plantes ont des vertus thérapeutiques pour guérir des maladies d'origine surnaturelle. Elles ont le pouvoir de conjurer les sorts et maléfices et d'appréhender le mal et la douleur ainsi que la maladie si toutefois on en maîtrise la connaissance. Les plantes sont très importantes dans l'univers des esprits. Chacune d'elles utilisée lors des cérémonies, a un sens et un but bien précis. Certaines apportent le bien-être, la paix, le bonheur, comme le *fanmoulankantsy*. Les *fundi* tradi-thérapeutes (qui font office de médecin) associent chaque plante à d'autres dans le but de réaliser des potions capables de soigner chaque mal particulier que la science ne saurait guérir. Il s'agit d'une approche différente de celle de la médecine moderne. » (Boinaïdi, 2015, 100). Les Mahorais sont très attachés à cette médecine dite traditionnelle.

Dans ce domaine, les savoirs et pratiques témoignent de la situation de carrefour de l'île. Ainsi la médecine vernaculaire se présente-t-elle comme « préventive » avec des incantations religieuses (*shidjabou*) destinées à la conjuration de maux éventuels. Et dans le même temps,

¹³¹ Terme utilisé pour désigner un théoricien et praticien local dans la médecine, l'éducation, les rituels.

l'utilisation des ressources de la botanique et du monde animal permet aux plus avertis de préparer des médications élaborées. On retrouve ces principes d'analogie dans les contes où les animaux sont porteurs de bons présages, ainsi les oiseaux (tourterelle, pigeon) quand d'autres sont, en revanche, de mauvais augure (serpent). D'autres animaux encore, qui peuplent les mythes et traditions populaires, entrent dans la catégorie des êtres hybrides ou créatures mi humaines, mi animales (*moïna insa, savavi ranou*). Ces êtres surnaturels agissent en qualité de ponts entre les hommes et la nature. Par exemple, ils sont à l'origine de maux magiques ou bien les contrecarrent. Redoutés, ces êtres hybrides témoignent du monde invisible qui entoure les Mahorais.

Croyances et pratiques peuvent constituer un patrimoine culturel, essentiellement immatériel, difficile à valoriser car ce savoir est transmis de façon quasi-secrète. De plus, ce type de patrimoine se trouve être en concurrence avec d'autres patrimoines : par exemple quand des espèces « à protéger » possèdent une image très négative et que les habitants, de ce fait, ont tendance à les tuer (serpents, *dugong* ...).

Médecine traditionnelle et esprits contenus dans les lieux s'imbriquent et parfois se confondent. Mais la médecine vernaculaire qui soigne le patient en utilisant des plantes médicinales ne sollicite que très peu l'intervention d'êtres surnaturels, demeurant dans sa rationalité phyto-thérapeutique.

Cette médecine peut être qualifiée de patrimoine conformément à la convention UNESCO de 2003, nous y reviendrons. Elle combine des croyances multiséculaires et « des éléments utiles (dans les domaines techniques, médicaux et scientifiques), et d'autre part des composants tangibles (les plantes médicinales par exemple) et des composants intangibles (les connaissances médicales) »¹³². La patrimonialisation pourrait advenir de la rupture introduite par la domination progressive de la médecine dite « moderne ». En effet, désormais, la médecine vernaculaire est souvent renvoyée au « paramédical ». Les deux types de médecines cohabitent tant bien que mal, alors qu'émerge un sentiment de carence, de « manque » : le sous-équipement médical est désormais de plus en plus ressenti par une population qui pratiquait largement l'automédication sur la base de cette médecine traditionnelle.

¹³² Rapport de l'OMPI sur les missions d'enquêtes consacrées à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels (1998-1999) : « Savoirs traditionnels : Besoins et attentes en matière de propriété intellectuelle », 2001, 90. http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/tk/768/wipo_pub_768.pdf, page consultée le 5 octobre 2016

Les ziyaras (ziaras)

Antérieure à l'islam dont la date d'installation à Mayotte reste discutée, une religion d'inspiration à la fois austronésienne et bantoue était pratiquée dans l'île. Elle privilégiait l'occultisme avec prédominance de l'invisible, de la nature et de la magie. Ces cultures plus anciennement installées ont longtemps donné les principes de l'organisation et de l'occupation de l'espace, en témoignent les pratiques locales qui reconnaissent des espaces génériques sacralisés ou *massimoni* (lieux de résidence d'esprits agraires) : bois, forêts, sources, rivières. Ces lieux, à la fois habitats d'animaux et de créatures surnaturelles, sont devenus cultuels, ce qui peut se manifester à travers des éléments topographiques tels des rochers. Ces sites, appelés *ziyaras*, constituent un tout composé des mondes minéral, végétal, animal. Les pratiques religieuses et sacrées sont complexes à Mayotte :

La connaissance religieuse sacrée, basée sur des textes islamiques, représente le champ moralement le plus légitime à Mayotte (Blanchy, 2006), mais comme dans tout l'islam dit « périphérique », des champs de connaissance alternatifs coexistent (Lambek, 1993) : une connaissance cosmologique basée sur d'autres textes arabes (Hébert, 1961) ; et une connaissance des esprits, transmise oralement, venant à la fois de la côte orientale de l'Afrique et de sources malgaches, ainsi que de références puisées dans les textes cosmologiques (Blanchy et al., 1993 ; 1997).

Les ziara, lieux de culte souvent situés sur des sites d'ancien habitat, de mosquée ou de tombeaux, sont liés à la fois au patrimoine archéologique et au patrimoine immatériel car ils sont réputés abriter des esprits auxquels on adresse des demandes par des rituels (Blanchy, 1989 ; 1995). Les grands réseaux de possession à Mayotte s'adressent aux esprits patrosi, shenge, mgala d'origine anjouanaise, trumba d'origine malgache (Lambek, 1978 ; 1981), et représentent une manière très spécifique de mémoriser collectivement le passé et les rapports de pouvoir qui l'ont marqué. Patrosi et mgala ont une emprise territoriale qui renvoie à différentes organisations historiques, aux circulations des hommes et aux histoires de peuplement des villages. (PSC MuMa, 2016, 108).

Comme d'autres pouvoirs religieux, l'islam s'est imposé mais l'animisme a subsisté partiellement, intégrant des modifications et assimilant certains éléments de la religion désormais dominante. Les nouveaux lieux *ziyaras* sont issus d'inspirations nouvelles, en partie liées aux nouveaux lieux de culte, les mosquées. Le terme, d'origine arabe, est

traduisible par « visiter les lieux saints ». Ce mot proviendrait du verbe *zara* qui a « donné le mot mahorais *uzuru* qui signifie faire un pèlerinage. Ce n'est pas uniquement le lieu d'un élément sacralisé. Il s'agit du contenant d'une population et d'objets sacralisés où les gens viennent solliciter la protection de toute la communauté, des biens collectifs ou individuels. » (Madi, Attoumani, 2005, 29-78). Il s'agit donc, de mon point de vue, à la fois d'un lieu et d'un culte et j'utiliserai ici la notion de « lieux des esprits » c'est-à-dire les lieux où se trouvent les esprits.

Ce terme de *ziyara* renvoie à tout ce qui dépasse l'entendement humain, du plus trivial (crachin accompagné de soleil assimilé au diable) au plus sérieux (protection du territoire, maintien de la paix sociale, maladie sévère attribuée à un sort ou à des esprits). Ce qui rappelle les propos de J.-F. Gourlet (2001, 165) sur l'un de ces personnages vénérés à Mayotte et à qui on rattache la paix sociale : « afin de payer Moirabou pour l'instruction qu'il avait dispensée, ils ont pu réunir vingt *rialis* d'argent, somme considérable à l'époque, et ils la lui ont donnée. Mais Moirabou a refusé la somme en guise de paiement pour les connaissances dispensées. Il leur a demandé cependant d'attendre sa mort et de se réunir tous les trois ans pour organiser une lecture collective du Coran à son intention. Il leur a dit : "Si vous faites cela vous verrez la bénédiction qui se déversera sur Mayotte. Dans le cas contraire, c'est la malédiction". »

On le voit, les *ziyaras* condensent des pratiques collectives et des croyances variées issues d'univers et de périodes divers :

Les rituels sont les pratiques et les cérémonies jouées par des individus, des familles, des groupes dans le but de satisfaire un besoin social mettant en jeu l'identité. Les rituels en vigueur, dans les ziyaras de Mayotte, sont nombreux et variés. Ils peuvent être individuels ou collectifs, faits par des hommes ou des femmes. Ils sont aussi d'origines diverses : rituel musulman ; rituel bantou ; rituel austronésien ; rituel arabo-persique. Ils peuvent être aussi effectués tout au long de la vie, ce sont des « rites de passages » : rituel militaire ; rituel de naissance ; rituel de circoncision ; rituel d'intégration ; rituel nuptiale ; rituel de fécondité ; rituel des morts ; rituel du culte des ancêtres ; rituel d'apposition du nom ; rituels du démarrage du cycle agraire ; rituel du bannissement ; rituel pour faire venir la pluie. (Madi, 2005, 29).

Ces pratiques consistent essentiellement en rites de possession qui se déroulent dans les

lieux du quotidien (cour, maison, champs) ou dans des lieux spécifiques, les *ziyaras*, qui se trouvent souvent en forêt ou attachés aux milieux marins ou limitrophes. Rites de passage ou assimilés (première manifestation d'esprit, bannissement d'esprit néfaste ou de créatures viles et dangereuses, invocation ou révocation de la pluie, etc.), ils conditionnent des rituels plus ou moins protocolaires.

D'anciens rituels, disparus plus ou moins récemment, travaillaient sur les liens unissant les hommes, les puissances invisibles et le cosmos et dont l'harmonie garantissait de bonnes récoltes : rituel du mguru pour faire venir la pluie, du mwaha pour inaugurer la nouvelle année agricole solaire. Cette célébration a été depuis peu remplacée par celle du muharram, nouvel an islamique lunaire, et par le nouvel an du calendrier occidental, perdant sa signification première. (PSC MuMa, 2016, 109).

On le voit ici, le MuMa évoque ces pratiques animistes disparues sous la forme d'une description ethnographique, ce qui s'inscrit dans la longue histoire du lien entre l'ethnologie et les musées en France (Rautenberg, 2003, 110). Ici les rituels semblent en cours de patrimonialisation, dans une approche toute en extériorité, pareille à celle observée dans les musées consacrés aux autres civilisations.

Les rites de possession, car certains se perpétuent indéniablement, relèvent d'états de transe qui transforment la personne en lui donnant une forme non banale. S'agissant pour la plupart d'esprits humains, ces personnes se comportent avec des marques d'autorité ou de frivolité. Une femme peut incarner un esprit masculin et de ce fait, elle se comportera à la manière d'un homme. Cette attitude est complétée par le comportement alimentaire et vestimentaire : parure guerrière ou d'apparat, port du couvre-chef par la femme (habituellement proscrits), consommation de boisson alcoolisée proscrite également pour les femmes. Ces attitudes s'avèrent nécessaires à la « réhabilitation » de ces vies antérieures, notamment celles des sultans et autres régisseurs.

D'ailleurs, les noms cités lors des cérémonies de *rombou* ou *patrossi* ou *trumba* font référence au passé de Mayotte : « Les cérémonies sont une sorte de représentation [...] dans laquelle la société du passé et celle du présent se rejoignent pour ne devenir plus qu'une entité. » (Boinaïdi, 2015, 97). Et le choix des sites n'est pas anodin, par exemple le parc Mahabou, rattaché à Andriantsoli. On peut être étonné par le caractère « mystique » de cette référence au dernier sultan de Mayotte. Il semble qu'au lieu de vilipender ce souverain à

l'origine de la colonisation française, les adeptes de ces rituels rappellent que devenir français permit d'échapper à la tyrannie des îles voisines dont Anjouan.

D'autres rites réactivent des traces peu visibles du passé et les transmettent de génération en génération. Tel est le cas de l'ancienne mosquée de Chirongui¹³³ dont il ne subsiste que les fondations. Pourtant, le lieu est célèbre pour ses cérémonies, au moins dans la région du sud. Parfois, les *ziyaras* permettent d'identifier et de situer des lieux dont il ne reste aucun vestige, lieux parfois oubliés ou non visibles, notamment à certaines périodes de l'année : cascades, points d'eau sacrés (Boinaïdi, 2015). Ces traces permettent d'identifier les sites d'anciens villages qui ont pu connaître une importance politique, ainsi Caroni, situé dans le sud, où résidait un chef reconnu par ses pairs. Aujourd'hui, seules des traces archéologiques et immatérielles (dont la mémoire collective) subsistent, après que la population de ce village a été décimée par la maladie à la fin des années 1890 (SHAM).

On recense près d'une centaine de *ziyaras* sur l'île et en territoire marin mais ils sont en réalité beaucoup plus nombreux. En effet, on désigne comme *ziyara* tout lieu chargé symboliquement. Et de nouveaux *ziyaras* émergent toujours, là où des populations s'établissent. Des rites sont alors mobilisés (*shidjabou*, *maoulida shengué*, etc.) comme au carrefour de Chirongui dans le sud, plus populairement connu sous le nom de *carrefourou ngwezi*. Les mosquées peu fréquentées, les villages, hameaux désertés, certains lieux-dits peuvent aussi se transformer en *ziyaras*. Comme le soulignent les services culturels du CD, il s'agit parfois de simples croyances fabuleuses sans que les esprits n'aient été identifiés. La toponymie en révèle aussi l'existence :

Les éléments surnaturels sont présents dans la toponymie. Certaines zones portent le nom d'un site sacré. Cette présence dans la toponymie exprime l'importance de la territorialité des sites et zones sacrés, à l'exemple d'Andembe¹³⁴, site sacré ayant donné son nom à la zone. Ces endroits sont les lieux de résidence des djinns, souvent assimilables à des « villages d'esprits ». Il est courant d'entendre un esprit décliner son identité lors de sa manifestation et désigner son lieu d'origine ou de localisation habituel (généralement un site sacré connu). Les sites littoraux et terrestres ont en commun une dimension dénotative.

¹³³ Cette mosquée raconte une partie de l'histoire de Mayotte : la diffusion de l'islam dans cette partie de l'île et la relation au syncrétisme. Chirongui propose des éléments beaucoup moins étudiés que le site plus connu de Tsingoni.

¹³⁴ Situé dans le sud, dans la Commune de Kani-Kéli, entre M'Ronabéjà et Choungui, un panneau indicatif planté dans le village de M'Ronabéjà montre le sentier balisé de randonnée conduisant à ce site, mais la partie sacrée n'est connue que des « usagers ».

(Boinaïdi, 2015, 85).

A la fois sources de bénédictions et de malédictions, ces espaces sont fréquentés quotidiennement. Ils peuvent donc inspirer un sentiment d'insécurité malgré leur quiétude apparente.

Les hommes ne côtoient pas cet univers dans l'espace social. Il semble après analyse que, dans chaque commune voire dans chaque village, il y a un ou des sites de culte. Le culte peut avoir ou ne pas avoir de rapport avec le monde des esprits (trumba, patrossi...). En revanche, le site est toujours situé dans un lieu habité par les êtres surnaturels tels que les moinaïssa et les kakanoro¹³⁵. Le Lieu de culte fait partie intégrante de l'identité de la communauté locale (village) parfois même territoriale (Mayotte), à l'exemple de Mahabou dans la commune de Mamoudzou. Mahabou est le site le plus important pour le culte du trumba à Mayotte. En moyenne, les ziara sont situés à moins de deux ou trois kilomètres du village : la cascade de Kwalé se situe à 1,91 kilomètre de Tsoundzou 1, la cascade de Soulou à 1,116 kilomètre de Tsingoni. (Boinaïdi, ibid)

Alors que souvent, les sites sacrés dédiés aux esprits étaient extérieurs aux villages (sans en être toutefois éloignés), ils se sont rapprochés des espaces domestiques, englobés du fait de l'urbanisation. Nombre d'entre eux se sont fondus dans les zones aménagées : zone industrielle de Longoni¹³⁶, établissements scolaires construits sur la forêt tel le lycée de Sada. Des manifestations peuvent s'y produire : possessions inexplicables d'élèves par des *djinns*. D'autres *ziaras* témoignent davantage des relations entre les différents groupes et l'environnement.

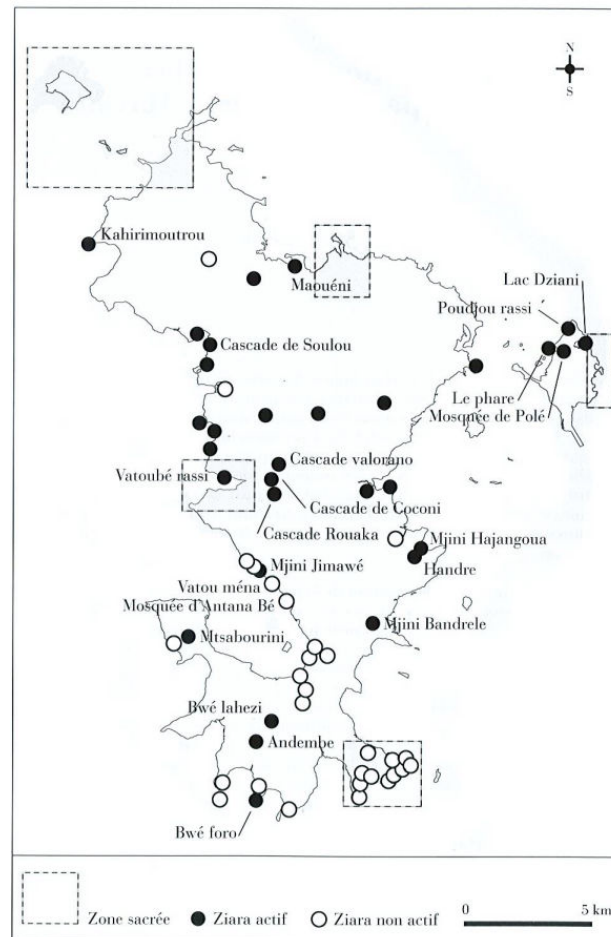
Parfois, ce qui paraît banal dissimule en réalité une forte mysticité. Ainsi un baobab, d'un colossal arbre endémique plusieurs fois centenaire devient un lieu de nidification d'êtres fantasmagoriques. Lacs, cascades, ilots, plages, passes ou simples lopins peuvent être des lieux utilisés différemment par diverses populations : la cascade de Soulou, fréquentée par les « Blancs » comme un lieu de baignade (cascade et mer), est pour les Mahorais pratiquants un

¹³⁵ NDA : petits êtres surnaturels à la longue chevelure noire et aux membres supérieurs disproportionnés

¹³⁶ L'exploitation économique du terrain, dont la construction du port de Longoni, a nécessité au préalable la consultation et l'accord des esprits de ces lieux, au même titre que les installations en terrains agricoles. Cet accord importe d'autant plus que la zone de Longoni est réputée pour abriter de multiples et importants *ziaras* (un complexe culturel) dont celui de Troni.

lieu de culte animiste. Sur un même site, cohabitent donc plusieurs lieux (Retailé, 1997). Les *ziyaras* qui possèdent un accès direct à la mer sont particulièrement redoutés. Pour cette raison, ce sont des zones moins exploitées donc *de facto* protégées.

Figure 20 : Ziyaras actifs et inactifs



Source : Armen Factory, Mayotte, A. Boinīdi, 2015, p. 84

On le voit, la « nature » est fortement socialisée et forme incontestablement un espace culturel. Respecter le caractère sacré et la « pureté » (ne pas y laisser de souillure, protéger les espèces animales perçues comme incarnation d'esprit) des lieux est alors primordial pour les habitants. Les sites ne sont pas de simples environnements. Des tabous fortement ancrés dans la conscience collective y règlent la consommation de nourriture, les offrandes¹³⁷ (organes vitaux d'origine animale), les prières (*Maoulida ni sharaf al anami* à Dzaoudzi réalisables

¹³⁷ Les offrandes d'animaux (*shimambi*) sacrifiés sont destinées à nourrir et à calmer les esprits. On trouve ainsi des lieux de dépôts importants dans les environs de la zone portuaire de Longoni, Mtsamboro, la baie de Bhiconi, Jimawéni, Hanyoudrou ou encore Dzaoudzi. Ce sont tous des espaces littoraux ou marins.

uniquement par des « autochtones ») et les actions liées à l'adorcisme (dépôt d'offrande sur des autels « naturels » ou des assiettes en milieu domestique). Mais les sites naturels sacrés se transforment tout comme la société qui les produit.

Comme le souligne A. Boinaïdi (2015, 92) : « Les sites sacrés reflètent désormais la société de consommation, avec les nouveaux produits qui arrivent sur le territoire (assiettes jetables, papier film, papier aluminium, bouteille de lait...). On constate donc que les pratiques ne sont pas figées dans le temps : elles sont inscrites dans un temps donné. ». Toutefois, cette « évolution » n'est pas généralisée car le principe est de rester en adéquation avec l'environnement naturel : hormis des flacons de verre (parfum ou alcool à brûler), des matériaux périssables biodégradables sont essentiellement utilisés : feuilles de bananier ou de badamier, noix de coco, etc.

La constante actualisation de ces pratiques et croyances se vérifie dans l'interprétation des actualités : ainsi, les drames récurrents touchant les migrants en mer sur les *kwassas* sont restitués comme une pénétration illicite du territoire par les anciens frères devenus étrangers et qui s'en voient restreindre l'accès par l'action de guerriers invisibles. Ces actualités trouvent une explication, tout comme les phénomènes naturels : arc-en-ciel, tremblements de terres, cyclones, etc. qui nécessitent des prières communes et organisées afin d'éloigner le danger. Les explications scientifiques peinent à rassurer la population et la ferveur avec laquelle les croyances populaires mêlées à l'islam sont vécues, montrent leur très forte vivacité.

Différents acteurs, aux rôles et statuts variés, semblent organiser ces rapports entre le visible et l'invisible. Les positions des acteurs (*fundi*, patients, esprits, anges) obéissent à une hiérarchie, du terrestre vers l'élévation céleste, ce qui passe évidemment par nombreux déclencheurs et média : *fundi*, faune, flore, source, esprits, saints et anges. Le culte des ancêtres et des *djinns* n'est pas un culte direct mais indirect. L'importance des « intermédiaires » issus de la « nature » est ici prépondérante comme dans d'autres cultures. Il y a aussi ici une distinction entre les ancêtres collectifs et les ancêtres domestiques. A cet effet, certains *ziyaras* marquent le lieu par un événement fondateur renvoyant parfois aux origines d'un groupe (clan).

Planche 11 : Ziyaras



Autel et offrandes. Source « la porte des Djinns », FMC production



Rituel de purification à Soulou. Source : www.les-troiscaravelles.net



Baignade d'excursionnistes à Soulou. Photo S.A. décembre 2016

Les personnages impliqués dans ce domaine du culte et des rituels sont respectés et reconnus par le bouche à oreille, mais ils n'apparaissent pas comme des personnages puissants. Avec une totale discrétion, ils régissent cette sphère. Ce sont des communautés de femmes qui administrent (garantissent la propreté, organisent les rituels) les *ziyaras* bantous et austronésiens alors que ce sont des hommes (dignitaires religieux) qui administrent les *ziyaras* musulmans. Mais dans le premier cas comme dans le second, les femmes assurent toujours le maintien des lieux. La collaboration des deux genres est donc ici plus harmonieuse, sans séparation, comme c'est habituellement le cas pour les coutumes islamiques. Ces femmes sont choisies par hérédité. Cette fonction, comme dans le cas des esprits des ancêtres devenus immortels, se transmet d'un membre d'une famille à un autre.

En perpétuant les *ziyaras*, la population maintient sa relation étroite avec un environnement vital devenu lieu de culte agraire lors de sa mutation de la forêt au village. Le village est une extension « domestique » de la « nature » (forêt), celle-ci étant perçue comme l'origine de toute chose. C'est pourquoi l'on retrouve dans les villages une forme domestiquée de ces célébrations aux esprits. Une continuité est établie entre la nature et la société humaine. Cette continuité s'exprime dans les récits oraux comme une histoire locale faite de villages aujourd'hui disparus ou de mosquées. Les archéologues en retrouvent parfois les vestiges, comme ces remparts médiévaux de la ville historique de Mtsamboro qui témoignent d'ensembles architecturaux uniques. Il en est de même encore pour Polé rattaché au Rocher de Dzaoudzi (source : Affaires culturelles départementales, SHAM). La transmission orale enseigne que ces constructions viennent d'alliances entre les hommes et les guerriers surnaturels mais aussi de discordes politiques locales qui vont jusqu'au meurtre, comme en 1829, celui du Sultan Boina Combo Amadi (*Mawana 'Madi*), fils de Halima Combo (*Mamu Dzaoudzé*), fondatrice de la cité de Dzaoudzi.

Le tableau qui suit témoigne de la volonté des institutions d'inventorier ce qu'elles considèrent comme un type de patrimoine. La recension mobilise les travaux de l'anthropologue S. Blanchy qui a beaucoup travaillé et écrit sur Mayotte. Sans doute la Convention UNESCO adoptée en 2003 sur le patrimoine immatériel contribue-t-elle à ce que l'on perçoive ces pratiques comme un patrimoine local. Mais les *ziyaras* avaient déjà été valorisés par la Mapat donc identifiés comme objets patrimoniaux.

Ce document de recension des rituels, établi par le CD (CG) en 2005, prend en compte l'importance des lieux sacrés dans le rapport entretenu par la société avec son

environnement. Leur entretien matériel et leur gestion sont soumis à des consultations préalables des principaux concernés, les esprits qui habitent ces lieux.

Tableau 18 : Les étapes dans le choix d'un rituel

	Mawulida ya shengue	Rumbu	Ngoma
	Organisé en l'honneur des esprits aborigènes de Mayotte qui tiennent à marquer leurs origines musulmanes.	Concerne les esprits des rois décédés, enterrés au <i>Mahabu</i> . Rituel caractérisé par une abondante consommation d'alcool sous l'influence de musique obtenue à partir d'instruments à cordes.	Rituel nécessitant l'usage du tambour : concerne les <i>Patrossi</i> et <i>Mugala</i> (esprits de la forêt). Particularité du <i>Patrossi</i> : consommation de sang animal Particularité du <i>Mugala</i> : préférence au lait pour marquer la compatibilité à l'Islam. Origine arabo-persique, est-africaine (de l'Ethiopie au Mozambique) ou autochtone
Étape 1	Pronostic et diagnostic en fonction du problème constaté, du désordre individuel ou menaçant la communauté		
Étape 2	Choix d'un tradi-praticien spécialisée dans le problème constaté (affaire familiale, sociale ou divine), apte à mener le rituel et en accord avec les sujets		
Étape 3	Choix et mise en place d'un rituel approprié		
	Processus de purification pour atteindre l'idéal musulman : Traitement par prière (<i>swala nabbi</i>) Usage de la botanique locale	La procédure peut être : Une procédure <i>Hataka*</i> , et/ou Une procédure simplifiée et intime, et/ou Une procédure complexe et publique	La procédure vise à trouver une entente entre les différents partis. Après négociation, soit : Le départ de l'esprit est possible Le départ de l'esprit n'est pas possible Le départ de l'esprit n'est pas possible
Étape 4	Identification des esprits responsables du désordre	Procès public pour arriver à un accord acceptable pour tous les partis	
Étape 5	Organisation du <i>Mawulida ya shengue</i> public et plénière pour valider l'ensemble du processus	Réalisation du rituel <i>Rumbu</i> pour marquer le paroxysme de la procédure, organisation de la retraite	Organisation d'une cérémonie simplifiée (<i>N'goma Titi</i>). Si les résultats espérés ne suffisent pas, organisation d'une cérémonie publique et plénière (<i>Ngoma ya wuvumbuwu dzina</i>)
Étape 6	Apposition des interdits et du nouveau mode de vie compatible avec la présence des djinns dans la famille	Organisation de <i>Vali-hataka*</i> pour conclure la procédure et appliquer le nouveau statut à l'individu ou à la communauté	Cérémonie marquant la « cueillette des prémisses »

Source : H. Madi, *Ziyara à Mayotte*, CG, 2005, p. 30, revu S.A.

Les ziaras évoluent sous la contrainte du développement et de l'aménagement du territoire, et les communications avec les esprits, par le rêve ou la possession, se font l'écho des changements. Des djinns transmis en famille, souvent en ligne maternelle, font pratiquement partie de la parenté et sont « consultés » dès qu'un problème difficile à résoudre affecte la famille. Les pratiques peuvent être lues comme un procédé psychologique

élargissant les possibilités de communication entre proches, grâce à une performance personnelle qui s'apprend inconsciemment dès l'enfance. (PSC MuMa, 2016, 109).

Cette croyance au monde des esprits fait partie de l'héritage de Mayotte et rappelle les liens anciens avec Madagascar. Pour autant, on note des nuances, notamment en raison de l'islamisation : des pratiques rituelles rencontrées à Madagascar sont interdites à Mayotte (moins de sacrifices, pas de breuvage sanguin ni de manipulation des morts ou de fréquentation répétée des cimetières). On assiste à une forme de syncrétisme animisme/islam qui fait la particularité des pratiques mahoraises : des règles supplémentaires sont parfois imposées mais souvent floues et contradictoires :

Les périodes de forte fréquentation culturelle [...] La première vingtaine de chaque mois est une période jugée propice car elle porte des ondes positives. En revanche, la dernière dizaine (du 21 à la fin du mois) de chaque mois (koumi lawissa) est fortement déconseillée puisqu'elle porte des ondes négatives. Elle est la période propice pour les sortilèges, la magie noire, plus en rapport avec les mwalimu. Pendant cette dizaine, les sites ne sont pratiquement pas fréquentés. Les activités rituelles ont lieu tout au long de l'année sauf au mois de ramadan où les pratiquants, les initiés et les fundi ne fréquentent pas les sites car c'est un mois sacré dédié à Dieu. » (Boinaïdi, 2015, 93).

Par ailleurs, cette sphère culturelle (*ziyara*) révèle une grande part de féminité alors que Mayotte est marquée en apparence par la domination masculine. Car ces sites restent avant tout des faits de femmes, comme l'île de Mayotte elle-même. Dès lors, elles s'avèrent être les véritables intermédiaires entre mondes sacré et profane.

Dicté par le secret, cet univers se cristallise et de nombreux détails sont tus. Hormis les chercheurs scientifiques qui bénéficient d'une position privilégiée pour accéder aux sites, la population plus jeune se voit souvent mise à l'écart par les plus anciens et en est parfois réduite à chercher les informations par le bouche-à-oreille ou même sur internet, sans comprendre forcément les subtilités des coutumes. C'est peut-être la raison pour laquelle seulement quatre des vingt habitants interrogés ont fait allusion aux *ziyaras* comme un patrimoine et ce, seulement pour le site de Mahabou. Le *ziyara* demeure probablement davantage dans le champs de pratiques rituelles intimes que dans celui d'une patrimonialité muant ces lieux en biens communs. Pour autant, le fait qu'il figure dans le PSC du MuMa et qu'il soit ici perçu comme une pratique susceptible de disparaître, le place au rang des

patrimoines locaux. Cependant, mobilisé ainsi, il risque d'être déconnecté de ses aspects évolutifs et de sa constante invention, accélérant encore la perte de son statut de composante culturelle mahoraise.

Le regard des Mahorais sur leur environnement ne s'inscrit que très partiellement dans le cadre de ce que l'on désigne comme « patrimoine naturel ». Même si l'on observe que la patrimonialisation prend désormais en compte davantage la relation de la société à son environnement que le « milieu naturel » en tant que tel, l'on constate cependant un écart entre le point de vue demeuré souvent naturaliste des actions de patrimonialisation/préservation et l'approche des Mahorais. Ce sont davantage leurs pratiques et rituels qui pourraient être identifiés comme un « patrimoine culturel immatériel », ce « changement de paradigme » (Jadé, 2004) autorisant le décentrement par rapport à la vision européenne originelle.

Chapitre 8 : PATRIMOINES CULTURELS ET IDENTITÉS

On l'aura compris, les Mahorais sensibilisés à la question patrimoniale, et les pouvoirs national et régional, souhaitent sortir de la promotion exclusive des patrimoines naturels en explicitant le lien existant entre nature et culture. Cette volonté, explicite dans le PSC du MuMa, est aussi celle d'autres acteurs qui mobilisent le patrimoine culturel comme un moyen de valoriser la culture locale. Mais le processus de patrimonialisation suppose une sélection et l'identification de ce qui « fait patrimoine », ce qui est profondément politique. Le politique comme « vivre ensemble » peut contribuer à cette construction : le patrimoine renvoie à un passé commun (au sens des « communautés imaginées » de B. Anderson) qui fait sens ; le politique, au sens du pouvoir, légitime ce qui fait patrimoine. Mais cette valorisation est intégrée à d'autres préoccupations, sociales et économiques : « La « culture » n'est ni *une* pratique ni la simple somme descriptive des « us et coutumes » des sociétés (...). Elle traverse toutes les pratiques sociales et constitue la somme de leurs interrelations. » (Hall, 2007, 37-38). Ainsi tenterons-nous de présenter dans ce chapitre ce qui se joue à travers la construction de patrimoines culturels quand elle croise et recoupe les deux questions de « l'identité locale » et de « l'ouverture » par la valorisation touristique.

1. Quel(s) patrimoine(s) pour quelle(s) identité(s) ?

De la culture au patrimoine

Il nous est à la fois impossible d'utiliser le mot « culture » sans préciser l'acception retenue ici et à la fois impossible d'en « donner » une définition arrêtée. La question est si complexe et le mot mobilisé de façons si variées, ambivalentes et ambiguës que M. de Certeau évoque à propos de ce terme aux acceptions multiples et des mots qui lui sont associés ou accolés que « tout exposé concernant les problèmes culturels avance sur un sol de mots instables » (1993, 167). Pour M. Godelier (2007, 23), « (...) la plupart des ethnologues, ainsi d'ailleurs que la plupart des historiens, ont souligné à satiété qu'il n'existe pas d'essence « éternelle » de tel peuple ou de tel groupe humain, que l'identité d'un groupe est toujours le produit d'une histoire particulière, une « construction » historique, qu'elle est toujours plurielle, ouverte sur des emprunts possibles. Or, ces emprunts, s'ils ne sont pas imposés de l'extérieur, sont habituellement choisis et intégrés dans une configuration culturelle qu'ils modifient mais qui les modifie à son tour et leur donne un sens et un caractère nouveaux ». Ceci étant dit, cela n'empêche pas la revendication d'identités essentialisées, y compris dans

une société qui, comme la société mahoraise, répète à l'envi que sa spécificité est d'être « métissée ». Et nous verrons que dans les actions de patrimonialisation, cette notion d'identité reviendra davantage comme une certitude que comme un processus et un questionnement.

L'autre volet qu'il faut également évoquer ici, même aussi rapidement que la question du terme de culture, est le passage de la culture au patrimoine culturel. Pour le comprendre, il faut revenir à l'histoire de l'ethnologie qui est très liée à celle des musées et plus largement à celle du patrimoine, notamment en France. La curiosité des découvreurs, la nécessité de connaître les modes de vie des peuples « découverts » puis colonisés ont conduit, au XIX^e siècle, à l'institutionnalisation d'une discipline, l'anthropologie, et à la création de musées ethnologiques (Taffin *et al.*, 2000 ; Gaugue, 1997 ; Godelier, 2005) hors d'Europe. Mais « en Europe, des notables, de plus en plus nombreux, commencent à recueillir les traces matérielles et immatérielles d'une société rurale qu'ils voient disparaître à la suite de la Révolution industrielle. (...) Les érudits font du local un espace de mémoire (Gasnier, 1992, 469) légitimant l'organisation administrative du territoire national et aidant bien souvent à penser les identités particulières dans le cadre de l'identité française. » (Rautenberg, 2003, 109-110).

Le siècle suivant voit l'émergence de la notion de « patrimoine ethnologique » avec la figure célèbre de Georges-Henri Rivière et l'apparition du musée des ATP (Arts et Traditions Populaires) puis des écomusées. L'auteur identifie également un autre moment important, dans les années 1980, avec la mission du Patrimoine ethnologique dont les travaux de recherche « ont été placés sous le paradigme de la diversité culturelle » (op. cité, 112) et qui constitue une approche critique d'une vision antérieure plus classique de la culture et du patrimoine.

Poursuivant cette présentation, M. Rautenberg souligne qu'une autre notion a tenu une place importante dans les années 1990, celle de « tradition ». Et si « la tradition sélectionne des éléments du passé, les réorganise et leur donne un sens nouveau » (p. 113), elle « est vécue comme une continuité peut-être mouvante mais vivante » quand le patrimoine, qui « relativise » tout autant l'histoire que la tradition, s'inscrit délibérément dans le passé. Il « est un repère qui prend sens dans le présent et dont la dynamique sociale est celle de la transmission, mais dont l'origine et la destinée, restent, pragmatiquement ou symboliquement, la conservation ». La tradition relèverait « du mode de vie », la patrimoine « de la référence

symbolique ». Mais M. Rautenberg poursuit : « la tradition s'exprime lors de rituels ou de cérémonies à travers des attitudes, des actes, des paroles qui passent pour traditionnels parce qu'on les croit anciens ; de leur côté le rituel et la cérémonie sont considérés en eux-mêmes comme des patrimoines sociaux à préserver pour ce qu'ils représentent dans les modes de reproduction de la société. Dans ce cas, le patrimoine inclut la tradition. Mais bien des actes « traditionnels » restent hors du champ du patrimoine : on les fait aussi par habitude plus parce qu'ils ont une efficacité pragmatique réelle, non par souci de reproduire ce qui a pu être afin d'en entretenir le sens. (...) Patrimoine et tradition nous parlent différemment du passé et de ses relations avec le présent. » (p. 114).

Cependant, L. S. Fournier (2010, 225) souligne les enjeux de la convention de 2003 : « qui définit la légitimité d'un élément culturel (...) ? Qui a vocation à endosser le rôle de « porteur de tradition », pour reprendre la terminologie de l'UNESCO ? (...). Où commence et où s'arrête le patrimoine ? ». Pour l'auteur, ces enjeux sont ceux des politiques de développement culturel, au sens large. « Dans le cas du patrimoine ethnologique et du patrimoine culturel immatériel, l'inventaire des cultures s'opposerait à l'inventivité populaire. Il pourrait conduire, à terme, à une instrumentalisation de la politique de la culture, à un formatage et à une standardisation des projets, à une muséification de la culture, aux antipodes de l'effet recherché. » (ibid).

Ces multiples problématiques et questionnements trouvent des résonances dans ce qui advient à Mayotte. Et du point de vue de la question des identités à Mayotte, cet extrait du PSC du MuMa donne un aperçu des tensions à l'œuvre. Le document affirme aussi le positionnement face à cette question de l'identité et l'on voit très nettement l'éclairage politique qui est explicitement apporté.

Le musée et ses thématiques

Le MuMa, institution culturelle, se veut un outil de développement social ; un lieu où le passé n'est pas considéré comme le temps d'un paradis perdu dont on embellit la mémoire nostalgique en n'évoquant que les vestiges patrimoniaux, mais où ce passé est convoqué de la manière la plus objective possible pour faire comprendre les circonstances dans lesquelles s'est fait progressivement, par influences et impositions, par emprunts et rejets, le pays d'aujourd'hui ; et par là même, faire comprendre les mécanismes de la transformation sociale et culturelle. Ce sont en effet ces mécanismes, dans leur permanence, qu'il faut

comprendre, davantage que les faits eux-mêmes, pour assumer la liberté de pensée qui fait la citoyenneté. Mayotte, dans l'ouragan de sa mutation, a besoin de cette capacité, en particulier sa jeunesse. L'identité mahoraise – qu'est-ce qu'être Mahorais aujourd'hui ? – est au cœur d'un questionnement, et le musée doit être, davantage qu'un distributeur de certitudes, un éveilleur d'interrogations. Son rôle de « musée généraliste de l'île » n'est pas d'essentialiser la culture majoritaire de Mayotte, mais, tout en aidant à son identification et à sa connaissance, d'ouvrir l'esprit à la dynamique culturelle, à la genèse des caractéristiques auxquelles se reconnaissent les Mahorais, population dont l'homogénéité de façade cache des différences réelles, vécues et souvent non dites, population qui évolue désormais dans une mondialité qui va obligatoirement la transformer.

Un musée de synthèse : nature et culture

Le MuMa devant pour longtemps être le seul Musée de France du département, il doit absolument, comme il a été précédemment écrit, donner une vision synthétique de l'île, dans tous ses aspects, naturels comme culturels, à ses visiteurs, Mahorais comme non-Mahorais. Cette vision doit s'élargir à son contexte géographique régional en même temps qu'historique, démographique, linguistique et culturel (Océan Indien, archipel des Comores, côte swahilie et Madagascar). Dans cette perspective, il s'appuiera sur une démarche interdisciplinaire ou plutôt transdisciplinaire, au sens devenu classique que donnent à cette notion Edgar Morin et Basarab Nicolescu, c'est-à-dire une démarche intellectuelle nourrie des connaissances et des méthodes critiques disciplinaires, mais débouchant sur un processus interprétatif globalisant, contextualisé et nourri de toutes les hypothèses possibles (« pensée complexe »). Il s'agira donc de donner au musée non seulement la capacité de représenter l'ensemble du patrimoine de Mayotte, de tous types et reflétant toutes les catégories sociales, dans leur dynamique chronologique, mais aussi de fournir, comparativement, des éléments relatifs aux cultures des pays proches, qui sont reliés en termes de peuplement (migrations) comme de culture (influences) et d'économie (commerce, artisanat) à Mayotte.

Un bon exemple des corrélations qui existent entre les différentes thématiques proposées peut être fourni par le lagon et les activités halieutiques. Le lagon et son environnement répondent à la fois à une spécificité globale dans la région, et à une spécificité locale par ses dimensions et sa richesse ; son exploitation inclut des techniques (navales, de pêche...) et des

modalités socio-économiques qui traduisent une synthèse originale d'influences extérieures, repérables en termes de culture matérielle (technologie des pirogues...) comme de culture immatérielle (contes, légendes, rituels maritimes...) ; et il est impossible de tracer une ligne étanche entre les uns et les autres. C'est aussi un espace écologique menacé (réchauffement climatique qui a des conséquences négatives sur les récifs coralliens, pollutions dues à l'urbanisation), et qui offre, si on parvient à le préserver, des perspectives de développement économique (tourisme).

Les thématiques des collections vont donc des sciences naturelles et écologiques jusqu'à l'histoire, l'ethnologie et l'art contemporain, en passant par l'archéologie, l'histoire coloniale, l'archéologie industrielle, l'architecture urbaine et rurale, les langues aussi bien sûr. En somme, il s'agira d'un Musée de l'Homme à Mayotte, d'un musée de synthèse total.

Un tel projet est de nature à replacer Mayotte, en pleine mutation, dans la perspective d'un bassin naturel et culturel élargi et d'une histoire longue, ouvrant à des questionnements pertinents sur les choix de société qui sont aujourd'hui en jeu, en particulier sur la conciliation entre tradition et modernité qui ne détermine pas seulement des conséquences culturelles, mais aussi, et peut-être surtout, des conséquences sociales (solidarité, citoyenneté etc.). Ceci est essentiel eu égard au contexte de l'insularité et de l'iléité, et à la position d'entre-deux dans le Canal du Mozambique (entre Madagascar et l'Afrique). Mayotte est très éloignée de sa voisine française, la Réunion, les relations entre les deux îles étant de surcroît parfois sous tension.

Ces lignes de force des collections à venir doivent être déjà perceptibles dans les enquêtes-collectes qui interviendront en vue des expositions de préfiguration, les unes et l'autre ayant une fonction de formation pratique des personnels concernés.

PSC MuMa, 2016, 175-176.

La relation au passé est envisagée ici avec prudence : le passé informe des « *mécanismes de la transformation sociale et culturelle* » et comprendre ces mécanismes, c'est « *assumer la liberté de pensée qui fait la citoyenneté* ». Si la crainte des changements est prise en compte, la transformation est synonyme d'émancipation, ici la liberté de penser. Le PSC énonce la valeur majeure qui définit la mission du musée : « *la citoyenneté* », indissociable de « *la*

liberté de pensée ». Et pour prendre à bras le corps la notion d'identité si souvent évoquée à Mayotte, il est précisé ici que sa définition ne consiste pas à « *essentialiser la culture majoritaire de l'île* ». D'ailleurs, l'existence de cette « *culture majoritaire* » est aussitôt questionnée par la description d'une « *homogénéité de façade* » qui « *cache des différences réelles, vécues et souvent non dites* ». Le changement est évoqué comme inévitable, du fait que la population « *évolue dans la mondialité* ». On notera l'emploi de ce terme qui évite celui de mondialisation, devenu synonyme de domination et de crise. Le musée vise à présenter la variété des patrimoines et des approches disciplinaires qui s'y attachent mais aussi la manière dont Mayotte est replacée dans son environnement proche. Le lagon est choisi à dessein pour montrer ce lien entre nature et culture, entre Mayotte et les autres îles de la région.

Cette « *synthèse totale* » fera du MuMa un « *Musée de l'Homme à Mayotte* » dont les thématiques sont présentées comme balayant l'ensemble des champs intéressant la vie d'une société humaine : « *sciences naturelles et écologiques jusqu'à l'histoire, l'ethnologie et l'art contemporain, en passant par l'archéologie, l'histoire coloniale, l'archéologie industrielle, l'architecture urbaine et rurale, les langues aussi bien sûr.* ». L'éclairage proposé ici est celui de l'expert, du scientifique et l'on se situe dans un positionnement ethnologique pour ce qui concerne les aspects culturels. « L'ensemble des champs intéressant la vie d'une société humaine » suggère une prise en compte exhaustive de ces champs, occultant le caractère sélectif (donc la question de la légitimité de « l'expert ») qui sera pourtant opérant. Enfin, la question de l'avenir est posée et se pose aux Mahorais la question des « *choix de société* » qui ne touche pas exclusivement la question culturelle mais des perspectives sociales : « *solidarité, citoyenneté* ». Le binôme tradition/modernité est évoqué comme l'objet de choix en suggérant la solution de la conciliation comme position la plus favorable. Cette perspective s'inscrit dans celle d'une départementalisation encore en cours (alors) et des possibles contestations d'une « *francité* » imposée (allusion aux valeurs).

L'identité mahoraise en question

La question de l'identité mahoraise : des lectures multiples de l'histoire, part des identités « imposées », quelle latitude laissée au peuple mahorais pour s'approprier ou se réapproprier son passé ? Quelle place lui donner dans l'histoire française ? (Coïaniz, Fioux, 2011).

De même, D.T. Razafindratsimba (2011, 57) pointe le caractère dynamique des identités culturelles mahoraises et leur constante fabrication : « Il s'agit d'un paradigme flou, difficile à définir puisque l'identité n'est ni un état stable, homogène, ni une entité singulière, fixée une fois pour toutes. ».

La tentation de définir un « nous » unifié pour se distinguer de l'autre a été notée à plusieurs reprises dans les sociétés et paradoxalement, alors qu'à Mayotte les identités mêlées, métissées, sont souvent convoquées pour définir la spécificité de l'île, la reformulation identitaire semble vouloir dessiner des contours exclusifs face à l'extérieur... et l'on essentialise « le Blanc », « le Comorien », « le Réunionnais »... en employant le terme de « communauté ». Or, cette « spécificité culturelle » est souvent présentée comme un atout, figurant parmi les conditions d'un tourisme viable. Mais il ne suffit pas de suggérer le respect de la culture locale aux visiteurs, encore faut-il que les populations locales aient conscience de sa valeur. Se respecter soi-même force les autres (visiteurs) à respecter la culture locale. Les plus réticents à l'ouverture au tourisme sont les personnes d'âge mûr qui considèrent le changement comme la perte des repères, attribuant cela au tourisme, alors que la génération suivante s'imprègne aisément de valeurs nouvelles.

La question identitaire à Mayotte présente des similitudes avec d'autres régions anciennement colonisées, mais elle est hantée par le rapport complexe à la France dont elle est un département : peut-on parler d'acculturation, de déculturation ou d'assimilation ? Comme le suggère S. Gruzinski (2008), les influences ne sont jamais à sens unique. « Aucune culture, touristifiée ou non, n'est intangible. Toute culture vit et survit grâce aux échanges avec d'autres cultures, de la même façon qu'une identité s'enracine et perdure grâce à l'apport dynamique d'autres identités qui viennent la compléter, la façonner, la singulariser, et donc aussi la fortifier. » (R. Christin et Ph. Bourdeau 2011, 179). Cependant, il est indéniable que la relation avec la France fut asymétrique et que la dépendance économique actuelle en témoigne, marquée par le sceau de l'assistanat. De fait, le tourisme pourrait constituer une voie vers davantage d'autonomie mais on n'en est pas là. Pour valoriser ses spécificités culturelles, Mayotte peut s'appuyer sur la promotion internationale de la diversité culturelle telle qu'elle fonde, désormais, le discours de l'UNESCO. C'est dans cette « ambiance » que la protection des langues minoritaires est prônée, en contradiction avec l'imposition du français pour marque de l'appartenance à la communauté nationale. La reconnaissance de spécificités culturelles peut s'opérer au titre de la protection patrimoniale mais elle est conditionnée par la

conformité aux normes patrimoniales, qu'elle soit celle imposée par la « métropole » ou par la communauté internationale.

La revendication à la « mahorité » prend des aspects déjà rencontrés dans d'autres régions, d'autres époques : ainsi la démonstration par le vêtement-symbole. Est-il besoin de rappeler, la manière dont Gandhi a utilisé le port d'un vêtement pour exprimer la singularité indienne et sa contestation de l'économie coloniale qui imposait ses productions industrielles aux Indiens. Les Mahorais ont récemment usé de ce comportement : la députée Ramlati Ali arbore à Mayotte une tenue traditionnelle marquée du sceau religieux (*salouva* et châle drapé sur la tête et le haut du corps). Pour se rendre à l'Assemblée nationale en juillet 2017, elle fit le choix de porter une veste et un pantalon (« à la française ») mais de conserver le châle. Ceci avait alors créé une polémique sur les réseaux sociaux où le châle mahorais avait été assimilé au voile, ce qu'avait totalement contesté la députée.

L'ancien Directeur des Affaires culturelles du CD avait adopté une attitude similaire en posant en caftan local (2013) sur une photographie à caractère officiel. C'était pour lui une manière d'exprimer la promotion du patrimoine mahorais mais aussi un particularisme régional et il fut la cible de critiques, lui aussi. Car le caftan, porté pour aller à la mosquée ou aux cérémonies religieuses, est interprété comme le signe d'une revendication identitaire. La tenue « traditionnelle » mahoraise trouve probablement plus facilement sa place dans une salle de musée que sur le personnel des institutions ou les représentants de la République...

Un manque de reconnaissance des patrimoines mahorais ?

Le PSC du MuMa fait le constat de l'émergence tardive de l'idée de patrimoine à Mayotte et l'on peut tenter d'en citer les principales raisons. D'une part, il semble que très vite, ce petit territoire ait été déprécié : les Français n'y trouvèrent pas de quoi s'enrichir. Et plus récemment, l'île a été même qualifiée d'« affaire dérisoire »¹³⁸ indisposant la France face à la communauté internationale. D'autre part, les habitants, peu nombreux, se rattachaient mal au « catalogue » des civilisations et aux représentations exotiques en vogue. Les critères français de valorisation patrimoniale, demeurés tardivement ceux hérités d'une conception « classique » des Monuments Historiques et des Beaux-Arts, trouvaient ici peu de perspectives. Il en était de même pour l'intérêt ethnologique.

¹³⁸ Formule de Guiringaud (ancien représentant de la France à l'ONU, Ministre des affaires étrangères, de R. Barre) cité par Boisadam, 2009.

Plus récemment, la « conscience patrimoniale » n'a guère trouvé d'écho auprès de la majeure partie des Mahorais, sans doute en raison de leur rapport au passé. Si l'on se rapporte aux propos de M. Rautenberg, les habitants sont davantage dans la « tradition » que dans le « patrimoine ». A Mayotte, les rituels, les fêtes, les pratiques habituellement regardées comme patrimoniales se vivent au quotidien. De plus, et cette raison a été invoquée dans le PSC, la fréquentation touristique n'a pas apporté ce regard extérieur qui a souvent inspiré la valorisation patrimoniale. Peut-être aussi devrions-nous évoquer une intégration de la dévalorisation de la culture locale : le regard colonial a assimilé les pratiques des non Européens à un retard, hiérarchisant les cultures. De plus, l'arrivée des colonisateurs a souvent eu pour conséquence de détruire les traces du passé pour y installer les signes de la « civilisation » et de la domination. En 1982, la Déclaration de Mexico résume ce propos en soulignant que les destructions du patrimoine culturel ont contribué à affaiblir les identités collectives :

Le patrimoine culturel a souvent été endommagé ou détruit par négligence ainsi que par les processus d'urbanisation, d'industrialisation et de pénétration technologique. Mais plus inacceptables encore sont les atteintes portées au patrimoine culturel par le colonialisme, les conflits armés, l'occupation étrangère et les valeurs imposées de l'extérieur. Toutes ces actions contribuent à rompre les liens unissant les peuples à leur passé et à effacer celui-ci de leur mémoire. Ce sont la préservation et l'appréciation de leur patrimoine culturel qui permettent donc aux peuples de défendre leur souveraineté et leur indépendance et par là même d'affirmer et de promouvoir leur identité culturelle. » (Point n°25 de la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 Juillet-6 Août 1982).

Cette question de la reconnaissance de la valeur des cultures locales est exprimée lors des enquêtes. Les habitants interrogés, qu'ils se définissent comme Mahorais, résidents comoriens, ou métropolitains, ressentent de la fierté lorsque des personnes venues de l'extérieur montrent de l'intérêt pour le patrimoine local. Ils affirment aussi l'importance de cette reconnaissance pour les générations à venir. Cet aspect est d'ailleurs abordé dans le MuMa et dans l'avis du Conseil Scientifique :

Le rôle de ce musée sera aussi de sensibiliser les Mahorais à leur culture pour leur faire prendre conscience de la valeur des éléments de leur identité et leur donner la fierté de leur histoire. En ce sens le musée ne sera pas seulement un outil de conservation et d'exposition. Il

participera de fait au développement de l'île car c'est de la confiance que les peuples ont en eux-mêmes que naît leur dynamisme. (PSC MuMa 2016, annexes p. 218)

On se rappelle le ressentiment face à l'absence de Mayotte au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac. La DAC, elle-même, reconnaît la réticence de l'État français à prendre en compte la spécificité de Mayotte, notamment au regard de sa diversité linguistique et du statut de la religion. Une reconnaissance de ces éléments serait « perçu(e) comme tuer Molière »¹³⁹ par les élites métropolitaines. Du côté des sociétés ultramarines, on relève une ambivalence entre « droit à la différence » et intégration à la nation, une tension entre « assimilation et émancipation » identifiée par T. Michalon (2006) comme une « impasse » pour l'Outre-mer français (Cassagnaud, 2010b). Cette tension s'exprime très fréquemment car en France, l'acceptation de la diversité ne peut aboutir à reconnaître d'autres communautés que celle de la nation. Et le CD témoigne de ce périlleux chemin entre les deux pôles de la conception française de l'identité. Mais c'est peut-être, toutes précautions prises, dans le domaine de la valorisation patrimoniale qu'un espace peut être négocié.

Singulariser les patrimoines mahorais dans l'ensemble archipélagique, c'est ce que tente de faire FATMA, « un festival des arts traditionnels pour transmettre le savoir aux plus jeunes »¹⁴⁰. Ce festival, qui se tient à Mamoudzou, est initié par le CD. L'idée est de mettre en évidence les similitudes et singularités de Mayotte avec les autres îles, extra ou indo-océaniques et avec le proche continent africain, tout en considérant le lien avec la France. Finalement, la question du lien avec les valeurs culturelles et politiques françaises est omniprésente, recoupant constamment la notion d'identité. En témoigne, en 2015, la création de diplômes d'études universitaires (DEU obtenu en un an) au Centre Universitaire de Mayotte. Ces DEU sont intitulés « Valeurs de la république et religions » et « Société, langues et cultures de Mayotte » ; ce qui montre l'attention portée par l'État à ces questions. D'ailleurs à ce propos, le Président de l'association des langues locales (SHIME) nous confiait que de son point de vue, favorable à la survie des langues maternelles mahoraises,

¹³⁹ Chaîne « Public Sénat », Débat TV : *"Mémoires croisées", "Enjeux autour du passé colonial de la France pour la cohésion"*, Délégation à l'Outre-mer. Mercredi 9 Mai 2012, diffusion 16h30 (à la veille de la Commémoration de l'Histoire de l'esclavage dans le monde), Marie-Christine Blandin (alors sénatrice et Présidente de la Commission du Sénat Education et Culture).

¹⁴⁰ <http://la1ere.francetvinfo.fr/mayotte/fatma-festival-arts-traditionnels-transmettre-savoir-aux-plus-jeunes-466103.html>

c'est « la langue qui facilite l'intégration de l'histoire par les Mahorais »¹⁴¹. La question des langues sera abordée dans le chapitre suivant.

2. D'autres patrimoines issus des singularités locales

Les principes de la *Convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel* de 2003 privilégient le patrimoine culturel et cette mise en patrimoine de la culture vise à imposer la nécessité de préserver la diversité culturelle (Jadé, 2004). Toutefois, il est noté que le dualisme matériel/immatériel est artificiel : « En effet, l'immatériel a nécessairement besoin d'une existence physique pour s'imprégner dans notre réalité consciente » (Jadé, op. cité, 29). Car « Comme les travaux de l'UNESCO l'exposent, l'« acte de création » est immatériel ou plutôt n'est perceptible à travers certaines manifestations physiques (...) c'est lui qui fait l'objet de la mise en patrimoine » (p. 31). Mais ces « patrimoines dits vivants » qui ne « sont pas inscrits dans une finitude identique à celle de l'objet » doivent être considérés « dans la globalité d'un système dynamique » (p. 31-32), et c'est l'ensemble du « système patrimonial [qui] acquiert un statut patrimonial par contagion (...) : des modes de transmission comme l'oralité, des processus de création ou de formation des savoirs, un mode d'évolution comme le phénomène de tradition/modernité » (p. 32). L'avis de M. Jadé est que cette nouvelle désignation change beaucoup de choses et témoigne d'une « rupture avec l'idéologie de la relique ». (...) « L'action de l'UNESCO pour la reconnaissance du *Patrimoine culturel immatériel* marque la volonté politique clairement affirmée de réduire le fossé entre des conceptions déclarées antagonistes. (...) « Cette brèche ouverte dans les conceptions occidentales rend possible un ralliement à des représentations qui intègrent la relativité de la matière dans la finalité du patrimoine » (p. 33-34).

Ce changement de paradigme présente probablement des faiblesses, notamment du point de vue de la normativité conservée, mais cette nouvelle interprétation a conduit à renouveler les champs sur lesquels le regard patrimonial s'exerçait. Concernant Mayotte, la faible quantité des supports matériels peut désormais ne plus être perçue comme un manque. L'on peut reprendre à notre compte le propos de M. Jadé : « Et si l'essentiel était immatériel ? » (p. 33). Il est significatif de constater que le patrimoine bâti est essentiellement constitué des édifices ou vestiges de l'époque coloniale. D'ailleurs, ces mêmes édifices ayant été victimes, en quelque sorte, d'une hiérarchie des valeurs, les bâtiments les moins bien conservés sont

¹⁴¹ Entretien avec monsieur R. Spelo, janvier 2018.

ceux qui ont longtemps été oubliés par les normes en vigueur : les usines sucrières. Mais les choses changent : le réemploi est désormais reconnu comme la meilleure manière de conserver le patrimoine. Il permet d'établir un lien entre passé et présent et, surtout, il constitue un investissement profitable à double titre. Pour autant, le réemploi n'est pas assez pratiqué : les sites industriels pourraient être sauvés d'une dégradation inéluctable, faute d'entretien, car ils ne sont que des lieux de visite très ponctuels. S'ils devenaient des lieux culturels destinés aux jeunes générations qui en manquent (concerts, expositions photos etc.), ils seraient valorisés. Mais il faut faire preuve d'inventivité pour certains lieux comme les sites sacrés (Polé ou Hajangoua), le *Maoulida shengue* (danse) ne suffisant peut-être plus pour maintenir l'intérêt qu'on leur porte.

Une société matrilocale

Mais bien d'autres types de patrimoines mériteraient d'être reconnus, parmi lesquels le rôle et la place des femmes dans la société mahoraise. En effet, cette singularité, la matrilocalité, est encore peu valorisée alors que la combinaison islam/traditions afro-malgaches produit ici un modèle d'organisation profondément original.

Les traits matriarcaux d'origine africaine contrebalancent efficacement aux Comores, ce que l'Islam peut avoir de contraignant pour la condition féminine. Cela peut même aller, dans l'île de Mayotte, jusqu'à la toute puissance politique des associations de femmes. (Fasquel, 1991, 71) (...) la société matrilineaire d'origine africaine, renforcée par l'apport sakalava, a moins cédé devant l'Islam qu'en Grande-Comore et à Anjouan : dans cette société agraire, la tenure du sol par les femmes, leur donne une puissance politique supérieure à ce qui se passe à Moroni. La différence fut éclatante lorsqu'en 1972, les femmes de Moroni reçurent dans un très grand rassemblement Zaina M'Dere et ses consœurs, afin de retenir Mayotte dans l'ensemble comorien : d'un côté, c'était un groupement commandité par les seigneurs de Moroni, de l'autre, des femmes sûres d'elles et maîtresses de leur destin... Si convaincantes que les hommes politiques comoriens virent le meeting leur échapper, et jurèrent qu'on ne les y reprendrait plus. (Fasquel, op. cité, 99-100).

En dehors de leur engagement politique, les femmes mahoraises incarnent une dynamique culturelle et socio-économique, défiant le principe d'une infériorité féminine instauré par les hommes. Depuis les années 1970, le féminisme, nouveau dans un univers à dominante masculine, a pris de l'importance. Longtemps masseuses, herboristes, guérisseuses ou

accoucheuses traditionnelles, les femmes étaient plutôt dans l'ombre. Désormais, elle peuvent accéder à des fonctions et rôles inédits : ainsi cette femme médecin qui fut aussi à la tête de la Société Immobilière de Mayotte (SIM) et devint en 2018 la première femme députée de l'île. La présidence du Comité Départemental du Tourisme est assurée également par une femme. D'autres encore sont maires, adjointes de direction, détiennent des postes à responsabilités jusqu'ici dévolus aux hommes.

On peut néanmoins difficilement parler d'égalité de traitement entre hommes et femmes : la matrilocalité place la femme au centre de la vie familiale mais n'exclut pas le pouvoir des hommes (Lambek ; Blanchy in PSC MuMa, 2016). C'est donc par les progrès de l'éducation que s'observent de profonds changements (« refus » de la polygamie, accroissement des familles nucléaires, etc.) dont les Mahoraises sont les instigatrices (*Mayotte Hebdo*, n° 815, 3 novembre 2017, 16-23). Dans l'évocation du patrimoine historique, les femmes mahoraises ont toute leur place et l'épisode des Chatouilleuses¹⁴² fut marquant et ne manque pas d'être souligné dans les études menées sur la société mahoraise : « *Ces péripéties [guerrières] mettent en évidence l'importance des femmes dans la transmission du pouvoir à Mayotte : la patrilinéarité, plus conforme aux canons de l'Islam, ne s'est jamais réellement imposée dans l'archipel.* », (Gourlet, 2001, 135).

Des femmes leaders et leurs descendantes jusqu'aux nouvelles responsables d'associations de femmes (*Shido* de Pamandzi), ces militantes, dont les principales armes sont restées leur intelligence et leur posture de mères, œuvrent pour la sauvegarde, la transmission des patrimoines locaux. Même si le terme de matriarcat est discuté par les anthropologues qui ont étudié l'organisation de l'île, les femmes occupent néanmoins une place singulière dans une société où les hommes se présentent comme détenteurs du pouvoir.

Les femmes peuvent être très largement mobilisées dans le processus de valorisation patrimoniale car elles jouent le rôle de la transmission, notamment pour les savoir-faire matrilinéaires locaux : cuisine, pâtisserie, artisanat, valeur ancestrale des terres, etc. Cette contribution des femmes apporterait un autre éclairage que celui des ouvrages rédigés sur ces questions ou encore les salons comme Sagasdom, salon du mariage local et les foires. Ces savoirs y sont présentés mais dans une perspective de vente de services. Les femmes

¹⁴² Ces militantes locales ont lutté dans les années 1960-1970 pour le maintien de Mayotte dans la république française, s'opposant à leurs voisins comoriens. L'une d'elles, Zena M'déré, fut décorée de la Légion d'honneur. Des travaux universitaires lui ont été consacrés et un collège porte son nom à Pamandzi. Le surnom de « Chatouilleuses » est sujet à des interprétations variées.

pourraient transmettre aux plus jeunes la mémoire des modes de vie d'autrefois (leur jeunesse passée et l'histoire de leurs aïeux) qui représente une autre façon d'aborder l'histoire mahoraise, celle du quotidien et des gens ordinaires. Le rôle des femmes est particulièrement crucial à Mayotte car les femmes élèvent souvent seules leurs enfants (30 % des familles sont monoparentales et dans 90 % des cas, la mère est le chef de famille). Et même lorsque les parents vivent ensemble, les pères s'occupent peu des enfants.

Par conséquent, dans une très large mesure, la transmission est opérée par les mères. Les conditions mêmes de cette transmission sont diverses, familiales, collectives, institutionnelles : personnes, institutions formelles et informelles. Toutes les transmissions ne se font pas en pensant à la notion de patrimoine, mais ce sont les femmes qui assurent majoritairement les passages. Elles ne peuvent pas ne pas être mobilisées pour la patrimonialisation des « traditions » et l'offre touristique qui peut en découler.

L'oralité

Les débuts de l'écriture posent un problème analogue. L'Europe, conformément à son ethnocentrisme, voit dans l'invention de l'écriture syllabique, il y a environ cinq millénaires, un marqueur de l'émergence de la Civilisation au singulier. Un regard anthropologique et critique ne manque pas de souligner, comme le fit Pierre Clastres [1973] que toute trace intentionnelle sur un quelconque support fait écriture, et que tous les peuples-de la terre se sont servis du corps humain comme support de traces afin de le socialiser et de configurer les sujets. La mémoire, le corps, le psychisme, le groupe des parents offrent autant de matériaux sur lesquels on peut inscrire des traces mnésiques, cutanées, psychiques, ornementales, relationnelles. La fiabilité de la mémoire orale des textes, épopées, chants, récits, est bien souvent comparable à celle de l'écrit. (Warnier, 2017, 30-31).

L'oralité occupe une place très importante dans la culture mahoraise et sa transmission. Les contes méritent d'être patrimonialisés au même titre que la création littéraire dont la légitimité patrimoniale ne fait aucun doute. La transmission des contes constitue un apport didactique, tout comme les ateliers créatifs proposés en médiathèque et qui associent plusieurs activités comme le chant, l'éveil ou la danse. Les contes revêtent un aspect interactif et participatif. De la même manière, des jeux dont les règles se transmettent oralement de génération en génération (avec toujours une part de nouveauté) peuvent être considérés comme un patrimoine immatériel à identifier.

A une époque où l'institution muséale tente de « se repenser » et où les normes patrimoniales sont analysées de façon critique, la place d'un autre modèle de transmission, celui des Mahorais (traditions orales et cérémonielles), se dessine comme une alternative. A la différence de la transmission « formatée » proposée par les institutions muséales (programmations, expositions, plaquettes, etc.), la transmission « traditionnelle » est reliée à la vie de tous les jours et ne constitue pas, comme la visite au musée, un moment déconnecté. La transmission s'opère par la musique traditionnelle, les rites festifs ou communautaires, etc. C'est pourquoi la notion de patrimoine immatériel est plus adéquate, propice à intégrer l'oralité qui est un mode créatif dynamique. Or cette transmission est ordinairement sous-évaluée et dévalorisée par le monde occidental qui privilégie la source écrite, laquelle a rendu possible la version « historique » du passé. Celle-ci est fondée sur la matérialité et la preuve (« sources ») quand le passé est appréhendé par le monde non occidental à partir des légendes ou des mythes actualisés (Eliade, 1988).

Il faudrait davantage prendre en compte cette oralité qui propose des informations inexistantes dans les ouvrages mais sans la transcrire car c'est sa dynamique qui en constitue l'intérêt. D'ailleurs, c'est l'une des questions posées à l'opération de telles expressions de patrimonialisation. On a tendance à les figer sur un support (audio ou visuel) pour les conserver alors que cette opération les « dénature ». En effet, c'est bien l'acte de création et d'adaptation constante qui témoigne du caractère vivant de ce patrimoine, lequel possède une fonction sociale. Mobiliser la mémoire dans un processus de continuité peut faire des hommes, eux-mêmes, le support du patrimoine immatériel. M. Jadé (2006) cite à cet égard la formule bien connue d'Hâmpaté Bâ, conteur malien, qui affirme que « Lorsqu'un vieillard meurt en Afrique, c'est une bibliothèque qui brûle ». A la différence de la conception « classique » européenne qui fige pour conserver, manifestant un « refus de la disparition » pour « maintenir la vitalité de ce qui est en train de disparaître » (Jadé, op. cité), la transmission mahoraise privilégie la sauvegarde à la conservation.

Mais plus pragmatiquement, organiser la transmission patrimoniale à Mayotte, pourrait se faire en utilisant les deux méthodes : combiner l'héritage ancestral et une vision plus normée du patrimoine culturel, ce qui sensibiliserait les visiteurs à la valeur des patrimoines locaux. Cette démarche viserait avant tout ceux qui affirment qu'« il n'y a pas de patrimoine » à Mayotte, comme il m'a été fréquemment rétorqué. Il me fallait leur préciser que le patrimoine ne s'arrête pas aux édifices prestigieux, en soulignant que le lagon qu'ils affectionnent tant en

est un, et qu'il est rempli de références culturelles, que la nature qu'ils trouvent luxuriante est aussi habitée par les traditions populaires mahoraises, si singulières. Que tout cela constitue bien un patrimoine.

L'artisanat : ressource touristique et valeur patrimoniale

Les objets du quotidien témoignent aussi de l'inventivité des Mahorais. Cet artisanat, proche de celui de Madagascar, relève aussi de l'attachement aux objets traditionnels et pas seulement d'une nécessité dictée par de faibles moyens financiers. Objets « traditionnels » et « modernes » se concilient, rapprochant désormais davantage les pratiques mahoraises de celles de la Réunion (van en paille tressée, moulins à épices ...). Loin d'être une production destinée aux touristes, l'artisanat local fabrique des outils du quotidien conçus et achetés par les Mahorais.

De façon générale, l'artisanat mahorais utilise beaucoup le bois pour la fabrication des supports de jeux traditionnels, la fabrication de pirogues¹⁴³ ou la réalisation de meubles, de portes etc. en bois massif. Semblable à de la broderie sur bois, le travail des artisans relève d'une haute technicité et les objets gravés et sculptés de motifs géométriques (devenus un des symboles de l'île) rappellent ce qui se fait à Zanzibar. Vannerie, ébénisterie, travail du métal se pratiquent aussi. La plupart des objets utilisés au quotidien sont néanmoins de style épuré, ayant une vocation utilitaire avant tout. Cependant, depuis ces dix dernières années, les objets artisanaux sont de plus en plus décorés et parfois colorés. Un désir d'associer l'esthétique à l'utilitaire ? Ou bien les artisans locaux tentent-ils d'imiter une production malgache très prisée des touristes ? Certains ustensiles du quotidien sont devenus rarissimes, tels les contenants en terre cuite ou en matériaux périssables, particularité de certains villages comme Sada qui est aussi célèbre par sa vannerie.

L'orfèvrerie mahoraise est aussi un domaine remarquable. Elle est reconnaissable à ses motifs. Parfois géométriques, ils sont plus souvent floraux avec la présence forte de la fleur d'ylang-ylang, devenue un autre symbole du département. Les bijoux provenant des ateliers

¹⁴³ Il en résulte plus d'œuvres de passionnés que de menuisiers. C'est la raison pour laquelle, seuls quelques anciens des villages maîtrisent la technique de sa fabrication. Ainsi la confection de la pirogue relèvera davantage d'une activité ludique quotidienne que d'un travail, d'où la nécessité de valoriser ce patrimoine qui risque de se perdre, avec la disparition des personnes âgées. D'ailleurs, des villages sont répertoriés sur les cartes du Parc naturel marin de Mayotte comme possédant des plages de construction de pirogue (forme de recensement du patrimoine).

traditionnels se reconnaissent à la couleur rougeâtre de l'or utilisé. Ce dernier, cuivré, est plus facile à travailler et meilleur marché. En effet, Mayotte importe l'or de Madagascar, parfois d'Afrique et d'Inde. Cette matière première arrive sous la forme de grandes pièces de monnaie en or ou en argent (*pawouni*), fondues ensuite par les artisans. Les bijoux traditionnels, imposants, sont appréciés des femmes mahoraises. Les bagues sont serties de pierres aux couleurs vives mais qui sont le plus souvent des cristaux de verres, plus abordables que les pierres précieuses. La qualité des bijoux traditionnels réside davantage dans le savoir-faire des rares artisans. Il est transmis de père en fils et étonne lorsque l'on voit les moyens et outils sommaires avec lesquels on fabrique les bijoux. Ceux-ci ont par ailleurs une signification sociale comme les parures et le bijou de hanche réservée aux femmes mariées.

Planche 12 : Artisanat, orfèvrerie (bijoux du *manzaraka*)



Photo A.D



Photo S.A.

Aujourd'hui, cet artisanat mahorais est de plus en plus reconnu comme un patrimoine à part entière. Hormis l'intérêt porté à ces objets par le MuMa, des maisons artisanales, dont celle de Sada, encouragent la rencontre et l'observation du travail des artisans. Ces initiatives se font au nom du commerce « équitable », favorisant l'achat de produits locaux. Il en est de même pour les *Mamas chingo* à Bandrele. En ouvrant leurs portes au public, ces artisanes de Bandrele partagent leur savoir-faire traditionnel dans le traitement du sel. Cette production

très ancienne n'est maîtrisée que par très peu d'individus. D'autre part, la décoration des maisons est présentée à M'zouasia où l'on peut visiter le centre d'interprétation relatif à l'agencement de la maison traditionnelle. Un autre type d'artisanat est celui de la broderie présentée à Bouéni et à M'bouanatsa.

En dehors de ces lieux de présentation au public, la production des objets est surtout destinée au quotidien, pour les rites et les fêtes. Les savoir-faire, sous un jour banal, n'en sont pas moins remarquables : tressage de feuilles de coco aux multiples usages (panier, toiture, clôture, arc décoratif, etc.), fabrique de broches et de colliers de fleurs. Ainsi le façonnage du collier cérémoniel du marié demande une haute technicité. Les maisons d'artisans comme celles de Sada, Boueni, M'Zouazia fonctionnent sur la base d'une coopérative ou d'une association, elles cherchent à obtenir le titre d'« écomusées », allusion faite aux dernières génération d'écomusées développées dans les années 1990, dont les écomusées québécois, qui sont à la fois ateliers et musées. Ils permettent au public de rencontrer les artisans qui fabriquent leurs objets dans un nouveau cadre.

La gastronomie mahoraise

Avec l'accession de la cuisine et de la gastronomie au rang de patrimoine mondial de l'UNESCO (« Le repas gastronomique des Français » en 2010, « La frite belge » en 2013), celles de Mayotte sont de plus en plus perçues et présentées comme l'un des patrimoines de l'île. Comme partout ailleurs, les recettes se transmettent de génération en génération mais elles s'inventent constamment, notamment en intégrant des éléments extérieurs. Dans ce répertoire culinaire, l'on peut distinguer ce qui relève du quotidien et ce qui relève des occasions particulières. Les quantités varient, les mets également. Le régime alimentaire mahorais est lié à l'organisation sociale et plus récemment varie selon les catégories socio-professionnelles.

Les familles étant nombreuses et les travaux des champs rudes, le but est d'en nourrir efficacement les membres. Bien que les habitudes alimentaires, des jeunes surtout, se modifient, au même titre que celles des catégories sociales plus aisées, la population locale conserve des bases qui rappellent le régime ancien : on consomme surtout du riz avec des brèdes. Les variantes sont habituellement pour le midi : du riz avec du poisson et des feuilles de manioc cuisinées avec du lait de coco ; du riz le soir avec du bouillon de brèdes. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre dans cette région de lagon et de côtes, les

Mahorais ne sont guère friands de fruits de mer, exception faite du poulpe réputé dans le village de Bouéni, de la littorine, du lambis et du bénitier. La cuisine des occasions extraordinaires est plus variée que la cuisine quotidienne et surtout, se prépare en très grande quantité. Certains mets sont spécifiques à des célébrations. A l'exception des rites de possession, le riz blanc reste l'accompagnement de base pour tous les repas quotidiens et communautaires, d'où l'utilisation de la consommation de riz par l'INSEE en 2016¹⁴⁴ pour estimer le nombre d'habitants sur l'île.

Si les viandes sont importées, le riz, consommation de base, l'est également car il n'existe à Mayotte qu'une petite production locale sous pluie en agriculture vivrière. Le reste de la consommation alimentaire est issue de produits frais locaux. Les traditions culturelles font que les repas, même au quotidien, sont d'ordinaire copieux. Aujourd'hui, livres de recettes et salons (Sagadom) rencontrent un vif succès alors que longtemps, la tradition culinaire était restée secrète. Les recettes étaient transmises de mères en filles et dans les villages. A cet effet, certains villages ont acquis une réputation d'excellence dans la maîtrise de mets traditionnels.

Et puisque parmi les nouveaux patrimoines de la « dynamique patri-mondialisante » (Stock, Coëffé et Violier, 2017, 288) de l'UNESCO, l'on trouve Le repas gastronomique des français, « élevé » en 2010 au rang de *Patrimoine culturel immatériel de l'humanité*, mais aussi « *la frite belge en 2013 ou encore le café arabe en 2015* », à quand la valorisation des pratiques culinaires et des goûts mahorais et des autres régions ultramarines françaises ?

3. Le MuMa, musée en « co-construction »¹⁴⁵

Une vision plurielle du passé

Dans toute opération de patrimonialisation, la prise en compte du passé est bien évidemment centrale. Mais prétendument fondée sur une approche historique, cette évocation du passé est conduite par des choix. Et l'histoire des régions colonisées est marquée par les témoignages de la « découverte » qui sont aussi des discours idéologiques formulés dans le cadre d'une vision hiérarchisée des peuples. Les descriptions des officiers de marine ou administrateurs français en témoignent. Mais d'autres récits, longtemps négligés, doivent être

¹⁴⁴ L'INSEE, doutant de la fiabilité des recensements à Mayotte, estime la population en se fondant sur la quantité de riz consommée sur l'île.

¹⁴⁵ PSC MuMa, 2016, 156.

pris en compte. Ainsi ceux de militants comme Bamana¹⁴⁶, militant et personnage très populaire à Mayotte. L'on pourrait imaginer des circuits reconstituant les différentes « histoires » de Mayotte, identifiant des lieux emblématiques de chacune. Ainsi de Chirongui/Tsingoni à Dzaoudzi ou de Kani-Bé à Mamoudzou, autour de Bamana, de colons officiers de marine ou naturalistes (Paul Rang des Adrets). Ceci irait dans le sens du « musée hors les murs » évoqué par le MuMa.

Figure 21 : Ceci n'est pas une râpe à coco



Source : FATMA, CD Mayotte

La question de la patrimonialisation pose la question des normes et valeurs sous-jacentes. Il est admis que patrimonialiser un « objet », c'est porter un autre regard sur lui. Il perd son sens initial pour en recouvrir un autre. D. Poulot (1997, 12) illustre bien ce propos ainsi que l'enjeu politique de la patrimonialisation, ici du musée : « La Révolution mesure aux objets d'Ancien Régime le droit de se perpétuer ou non en fonction de la leçon qu'ils peuvent donner à la postérité. Dès lors, ceux-ci ne titrent pas leur signification d'une détermination peu ou prou inéluctable du présent par le passé, qu'il s'agirait de reconnaître pour légitime ou de maîtriser par l'érudition : ils reçoivent au contraire leur sens du geste qui les conserve. »

¹⁴⁶ Younoussa Bamana (1935-2007) est un instituteur très tôt engagé dans la vie politique locale. Député comorien avant l'Indépendance, il est élu député français en 1977. C'est un militant, partisan de Mayotte française.

Le FATMA, détournant la célèbre formule du peintre Magritte : « Ceci n'est pas une pipe », tente de familiariser le public avec l'idée de patrimoine immatériel : la râpe à coco montrée sur l'affiche signifie davantage que l'objet usuel. Ce qui est suggéré ici, c'est qu'un tel objet est chargé de culture, et c'est ce qui induit la notion de patrimoine à laquelle le FATMA le relie.

Mais la notion de patrimoine, liée à la conception « moderne » (au sens de la Renaissance) européenne du temps s'inscrit dans une forme d'essentialisation du temps qui agit et, notamment induit changement et destruction. L'Europe est, de ce point de vue, une exception qui a imposé sa conception historique du passé comme universelle. Or, la majorité des sociétés conçoivent le passage du temps comme une continuité. Et ce qui est vu comme une fin ou une interruption est regardé à Mayotte comme une continuité (incarnation) ou un commencement (nouvelle vie). Pour autant, les idées de « patrimoine menacé », de « nécessité de préserver pour transmettre », comme précédemment celles de « tradition » par opposition à la « modernité » se sont diffusées et sont inscrites dans les institutions nationales et internationales (UNESCO).

La création de musées est devenue incontournable, en témoignent les musées nationaux que l'on retrouve dans la quasi-majorité des pays. A la suite de l'invention française du musée à la fin du XVIIIème siècle (Poulot, 1997), il a été repris partout comme lieu majeur de fabrication des identités nationales puis de groupes de nature différente (ouvriers, Afro-Américains aux Etats-Unis etc.). Et le musée est très bavard. Pour rester dans le cadre ultramarin, il est instructif de constater que le seul musée de France consacré à l'esclavage, le « Mémorial ACTe » (Centre caribéen d'expressions et de la mémoire de la traite et de l'esclavage) a été implanté (2015) à Pointe-A-Pitre, en Guadeloupe. Quant au « Musée des Cultures Guyanaises à Cayenne » (Musée de France), il expose l'histoire de l'occupation de la région en présentant les divers groupes, des plus anciens, les Amérindiens, aux immigrants les plus récents, en passant par la société créole et les esclaves marrons. Dans une perspective analogue, le futur MuMa semble s'orienter vers le lien nature/culture, valorisant à la fois la présence du lagon qui fait la renommée de l'île, et à la fois l'originalité de la société locale, une manière d'associer davantage les habitants aux « richesses » du territoire.

Le futur musée, tête de réseau ?

Le MuMa se veut ouvert sur les autres sites patrimoniaux : « dans la mesure où son projet privilégie l'effet « réseau » avec les différents sites patrimoniaux de l'île. Ce musée peut donc constituer à la fois un « musée régional » et un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). » (PSC MuMa 2016, 178). Il s'agirait donc d'une fusion musée-CIAP au sein d'une institution, principe avantageux aussi sur le plan financier grâce à la mutualisation des services (publications, médiation, etc.). Le CIAP est fondé sur les principes de F. Tilden¹⁴⁷ (auto-élaboration de connaissance par le questionnement grâce à une réflexion personnelle basée sur l'expérience unique et multi-sensorielle de chaque visiteur). Il se distingue d'une approche plus conventionnelle de communication par la transmission d'informations factuelles. La démarche du CIAP repose donc sur l'idée selon laquelle le patrimoine est bien une co-construction, saisie dans un processus qui révèle le rôle décisif du regard externe dans sa constitution en tant que trace mémorielle.

L'interprétation est une forme de reconnaissance des « publics », et notamment des touristes, dans la dynamique de production et de transmission de la mémoire associée à des objets, des pratiques, des valeurs. ». Mais est-ce à dire que le MuMa se passerait de médiateurs ? Il est prévu (PSC) des signalétiques directionnelles et informatives/interprétatives (dont on peut craindre qu'elles ne suffisent pas) ainsi qu'un guide du patrimoine de l'île. Le MuMa espère accroître sa fréquentation : expositions intramuros et élaborations de circuits hors les murs censés se renvoyer mutuellement les visiteurs. Mais jusqu'à présent, la fréquentation du MuMa demeure assez faible, les circuits n'ont toujours pas vu le jour. Le MuMa se saisit pourtant des actions nationales ou européennes désormais bien connues, ainsi la « nuit au musée ». A Mayotte, cette « nuit » s'est muée en journée, car le MuMa n'ouvre pas la nuit !

On pourrait cependant aller plus loin dans l'idée du « musée hors les murs ». En effet, un circuit pourrait être élaboré pour valoriser les spécificités villageoises (sel et piment *rouwaguini* de Bandrele, broderie de la commune de Bouéni, art culinaire à M'Ronabéjà, etc.). Il ne s'agit bien sûr pas de transformer les rues de villages en un lieu d'exposition de la société avec présentation pittoresque de la vie quotidienne (cf. exemples en France avec

¹⁴⁷ Le journaliste américain Freeman Tilden publie en 1957 un ouvrage très remarqué *Interpreting our Heritage* dans lequel il présente les grands principes de l'interprétation (six « commandements ») qui privilégient activité éducative et expérience personnelle.

reconstitutions médiévales etc.) Mais on pourrait aller au-delà des noms donnés à certains sites en montrant des objets liés la culture mahoraise et en explicitant les références culturelles. Car souvent, outre la signalétique pour trouver les sites, on manque cruellement d'information pour décrypter ce qui est présenté comme patrimoine. Mais, au quotidien, il en est de même : par exemple, les barges portent des noms de sites ou de personnalités locales qui se réfèrent à la culture de Mayotte¹⁴⁸ mais ces références ne sont pas explicitées. De ce fait, la transmission ne se fait pas et le visiteur ne peut les comprendre. Pourtant, il existe bien une volonté de mobiliser les singularités locales : on s'interroge sur le nom qui sera attribué au futur réseau de bus de l'intercommunalité de Mamoudzou-Dembeni. Pour l'heure, on hésite entre une allusion à l'ylang-ylang ou bien l'utilisation de termes empruntés aux langues locales et parlant de voyage...

De façon générale, le patrimoine qui ne semble pas susceptible d'être saisi facilement (entendre « commercialement ») par le tourisme intéresse moins... Pourtant, patrimoine et tourisme sont liés : la valorisation patrimoniale passe en partie par ce secteur. Mais le patrimoine régalien tricolore manque de moyens, souffrant des coupes budgétaires et il est peu coutumier de faire appel au mécénat privé, contrairement aux pays anglo-saxons. Les fonds mis à disposition pour le patrimoine mahorais sont d'autant plus limités que l'île ne recense pas beaucoup d'édifices monumentaux. Cependant, son potentiel environnemental lui permettrait de collecter des fonds privés, sous la forme de contributions des entreprises en échange de déductions fiscales. Cette piste peut se révéler sérieuse et ce serait la tâche (certes considérable) d'un chargé de mission en poste permanent ou d'un cabinet. Mayotte ne connaissant pas une fréquentation touristique de masse, il faudrait, pour entreprendre des projets de valorisation et aménagement touristiques et patrimoniaux dans une région ultrapériphérique, mobiliser des fonds d'origines multiples [Le Fonds européen de développement régional (FEDER), Fond Social Européen (FSE)] ou encore solliciter la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Comme le suggère V. Zamant (2017, 104-105), il faudrait trouver « un outil de gestion capable de travailler avec la multiplicité des formes patrimoniales tout en prenant en compte les questions sociales et économiques locales au sein de contextes géo-culturels dynamiques

¹⁴⁸ A titre d'exemple, la barge Le Georges Nahouda porte le nom d'un personnage politique local. Mais le terme « nahouda » signifie également capitaine de boutre ou bateau en arabe. La barge Pole est, soit une allusion au site de Pole, soit une allusion au terme « pole-pole » qui signifie « doucement » en *shimaoré*, les barges n'étant pas très rapides !

et les transformations du territoire qui leur sont inhérentes ». Il s'agit, non de préserver mais mettre en place des normes et règlements garantissant le maintien des spécificités sans pour autant les figer. Mais c'est par une vue d'ensemble et non par des actions sectorielles qu'une politique patrimoniale peut exister. Actions de contrôle et de suivi sur l'intégralité du territoire sont nécessaires, qui doivent concerner toutes les politiques publiques (urbaines, environnementales etc.).

Authenticité culturelle vs. tourisme

Les Mahorais, lorsqu'on évoque la question du tourisme, sont partagés entre un tourisme prometteur en termes de croissance économique et surtout d'opportunités d'emplois pour des jeunes, trop souvent sans emploi, et un tourisme synonyme de perte d'identité et d'authenticité culturelle. Certains discours affirment que l'agitation sociale, le manque d'équipements, le manque de compétences constituent les raisons de la faible attractivité de Mayotte. La situation est souvent vue comme paradoxale mais ne concerne pas seulement Mayotte : « L'espace ultramarin français est à la traîne en matière touristique dans les îles tropicales, alors que la salubrité et la sécurité devraient au contraire en favoriser le développement. » (Gay, 2009, 23). Pareillement, un article du *Monde* vantait les atouts de l'outre-mer français :

Les conditions sanitaires sont bien meilleures que dans les pays émergents concurrents. Le système de soin ultramarin est satisfaisant, ce qui garantit aux touristes une bonne prise en charge en cas de maladies ou d'accidents. Les services d'urgence sont de qualité et les hôpitaux bien équipés. En outre, les systèmes d'alerte et de secours lors des catastrophes naturelles [pas forcément implantés partout/ou parfois moins réactifs] sont dignes des pays les plus développés. [...] La question de la sécurité fait également partie du cahier des charges des destinations touristiques internationales, et malgré une progression préoccupante des crimes et délits en FOM, les destinations concurrentes n'ont pas à être fières de leur bilan dans ce domaine. Dans un récent rapport de la Banque mondiale, intitulé « Criminalité, violence et développement dans les Caraïbes », il apparaît que ces îles, censées être paradisiaques, sont désormais plus dangereuses que l'Afrique, l'Amérique du Sud ou l'Amérique centrale (Caroit J.-M., Le Monde, 1er juin 2007).

Mais la communication se fait rarement sur ces bases et les systèmes touristiques demeurent très différents entre ceux des îles ultramarines françaises et leurs voisines souvent

caractérisées par « la multiplication des enclaves touristiques » (Dehorne, 2006 cité par Gay, 2009, 41-42). A titre d'exemple, les îles Maldives pourrait être présentées comme du tourisme sans touristes. I. Sacareau et M. Stock donnent une bonne synthèse de ce qu'induit le tourisme, depuis ce que l'on peut en attendre jusqu'à ce que l'on peut en redouter.

Le tourisme, c'est aller sur le territoire des autres pour l'habiter temporairement et inversement c'est recevoir l'autre sur le territoire que l'on habite de façon permanente. De ce double mouvement peuvent naître des conflits d'usage et des comportements d'appropriation ou d'exclusion. La venue d'étrangers sur son territoire peut être ainsi vécue par les habitants du lieu touristique comme une opportunité à saisir, une ouverture sur le Monde. Mais elle peut aussi être ressentie comme une intrusion, une appropriation du territoire par l'autre, une perte d'identité (même si celle-ci est le plus souvent illusoire) et provoquer des réactions de rejet et de fermeture : fermeture des frontières, canalisation des flux, fermeture des espaces par des mesures de protection. On peut aussi vouloir accueillir le touriste, mais éviter au maximum (avec plus ou moins de succès d'ailleurs) son contact avec la population locale en invoquant le thème du tourisme destructeur des cultures et des civilisations [...]. On peut également au nom du choc culturel, dans le cas des pays en développement, limiter les contacts entre populations autochtones et touristes, afin de mieux maintenir le différentiel culturel entre eux et garantir ainsi une soi-disante « attraction touristique ». C'est dans la capacité à gérer cette confrontation que réside la réussite de la construction des lieux touristiques. (Sacareau et Stock, 2003, 26).

Face à ces arguments que les uns et les autres se renvoient mutuellement, il semble que la valorisation patrimoniale constitue le moyen de « canaliser » ces identités locales et de les présenter aux visiteurs sans trop les folkloriser. Néanmoins, les éléments culturels les plus faciles à partager sont la cuisine, les cérémonies d'accueil, les danses et la musique. L'on peut y ajouter les vêtements et le maquillage que les mahoraises tout particulièrement, sont fières d'arbore. Ce sont ces composantes culturelles qui sont d'ailleurs présentées dans les salons du tourisme, sur les plaquettes publicitaires. Mais comment valoriser cette culture sans la figer et sans la folkloriser ? Sans doute sa présentation au musée pourrait-elle être une façon de valoriser les spécificités mahoraises, dès lors assimilées à un savoir. La réticence à accueillir des touristes, exprimée par certains mahorais et ressentie par certains visiteurs pourrait s'atténuer face à l'intérêt porté aux pratiques, aux conceptions, au mode de vie de la société locale. Encore faut-il que cette valorisation ne passe pas exclusivement par le filtre de

« spécialistes extérieurs ». Car beaucoup de Mahorais ne se reconnaissent pas dans les images reconstituées de la culture locale et considèrent que beaucoup d'acteurs du patrimoine et du tourisme ne sont que de passage, « utilisant » Mayotte comme une étape de carrière (fonctionnaires d'Etat ou territoriaux) ou une source de profit (voyagistes, hôteliers, propriétaires d'entreprises de tourisme en lien avec le lagon). Si les Mahorais étaient de véritables acteurs, ils appréhenderaient peut-être différemment cette question de la perte d'identité.

Le thème de « l'authenticité culturelle » et du risque encouru du fait de l'objectif touristique rejoint une valorisation patrimoniale surplombante. La question posée est celle des choix patrimoniaux à condition de prendre en compte la vision des Mahorais. Cependant, les positions sont variées, selon le sens attribué à l'idée de transmission. L'idée d'une rupture dans la transmission traditionnelle est souvent évoquée par les institutions muséales elles-mêmes, comme pour justifier la mise en place d'un relais pour préserver les héritages. Cette rupture, associée à la mondialisation par les autorités françaises, à l'arrivée des Français pour certains Mahorais, est saisie comme point de départ des actions de valorisation. Tous les Mahorais semblent souffrir d'un manque de reconnaissance de leur « culture » et certains attendent d'être les acteurs véritables de la patrimonialisation alors que, le plus souvent, les images et le « patrimoine » sont définis par des acteurs en majorité extérieurs à la population mahoraise.

Chapitre 9 : LE PATRIMOINE, ENJEU DE SOCIETE

Loin de distinguer des objets culturels voués à la folklorisation à destination des touristes, d'autres saisis par les acteurs politiques en vue de leur manipulation dans des attitudes de revendication identitaire, j'ai souhaité présenter ici comment les différentes pratiques recourent une conception plurielle du patrimoine. J.-P. Rioux (1998, 314-315) évoquait les années 1980 comme un moment d'émergence des « patrimoines, pluriels, identitaires » en France. Il montre qu'ils sont mobilisés comme des éléments « régénérateurs », évoquant « un patrimoine de proximité à vocation identitaire et utopique » en soulignant le foisonnement sans hiérarchisation. Il me semble que nous pouvons observer ce phénomène à Mayotte, sans doute soutenu, en quelque sorte, par les nouvelles conceptions « post-2003 ». « Les manipulateurs des symboles de l'identité, de l'authenticité, de l'identité territoriale se cherchent des instruments. Le patrimoine est de ceux-là. Il tend à figer et à naturaliser ce qui est en mouvement, une construction dont personne ne peut dire ce qu'elle doit être à la fin. » (Louiset et Retaillé, 2017, 157).

Mais l'on perçoit aussi la difficulté que présente ici, pour les acteurs institutionnels d'un état laïc, la définition d'un cadre dans lequel on puisse valoriser les expressions (chants, musique, danses) intimement liées à la religion. On retrouve l'épineuse question du « multiculturalisme » dans le contexte universalisant d'un musée à la française : *En ces temps où la question du pluri ou du multi culturalisme suscite en Europe des réactions violentes liées au malaise identitaire, à l'immigration et au terrorisme à prétexte islamique, il n'est pas facile de tenir une position claire sur le musée, particulièrement celui de Mayotte, comme lieu d'expression culturelle respectant les positions de minorités (du moins à l'échelle nationale, puisque dans l'île elles sont majoritaires) forcément susceptibles quant à leurs droits « d'auteur », en quelque sorte.* (PSC MuMa, 2016, 158).

1. Patrimonialiser l'organisation de l'espace villageois

La culture villageoise

J. Cassagnaud (2010), linguiste et ethnologue, résume ainsi, à grands traits, la « culture » mahoraise, sur la base des travaux de S. Blanchy (1990). Le binôme tradition/modernité constitue l'une des grilles d'interprétation, suggérant un état « initial » de la société désormais en proie aux changements. Cette description contraste avec l'idée de métissage culturel si

souvent évoquée à propos de la société mahoraise. La linguiste (p. 65-67) dresse un tableau de « Mayotte, entre traditions et modernité ».

La société traditionnelle mahoraise est avant tout une société rurale organisée dans le cadre du quartier et du village, issue de communautés lignagères fonctionnant en large autarcie : le mode de vie dominant reposait sur l'économie de subsistance et le troc.

La primauté du groupe sur l'individu conduit à la mise en œuvre de diverses formes de solidarité et d'entraide mutuelle, et à la reconnaissance implicite du principe de la réciprocité des dons et des services.

La règle de l'antériorité institue une stratification sociale en classe d'âge, définit le rôle, la place et le statut de chacun dans la société et confère autorité et pouvoir dans le village. De ce fait, une hiérarchie se met en place. Dans celle-ci, le doyen d'âge est le chef, assisté d'un conseil de chefs de foyers.

Si la femme est encore considérée par certains Mahorais comme inférieure à l'homme dans la stratification sociale, la filiation se définit dans la lignée maternelle. Il s'agit donc d'une société matrilineaire.

De nombreux auteurs affirment que la société mahoraise présente une structure originale dans laquelle la femme tient une place particulièrement prépondérante. Au moment du mariage, l'homme vient s'installer chez son épouse dans la maison que le père se doit de construire pour ses filles. Cette coutume ne provient pas de la religion musulmane mais d'un héritage de la coutume africaine bantoue.

La société traditionnelle est nataliste, non seulement en raison du taux élevé de mortalité qui sévissait en milieu rural, mais surtout parce que l'enfant y est considéré comme un don de Dieu, une aide et une assurance pour les vieux jours.

Profondément religieuse, la société traditionnelle n'en mêle pas moins l'Islam sunnite de rite shaféite, à une multitude de pratiques (animistes, africaines et malgaches) et de croyance préislamiques qui en infléchissent la rigueur et constituent, en quelque sorte, la culture spontanée de l'enfant avant l'école coranique. Cette croyance aux esprits est profondément enracinée dans la culture mahoraise et imprègne les principaux actes de la vie quotidienne ou

les évènements familiaux (naissance, décès) selon un rituel dans lequel il est difficile de faire la part du profane et du religieux. La quasi totalité des Mahorais est musulmane.

Comme dans toutes les sociétés anciennement colonisées, il est difficile de distinguer ce qui participe à Mayotte d'une « culture originelle » pré-coloniale des apports liés à cette période qui s'est déroulée dans un rapport inégal pour ces sociétés dominées. Pour autant, la vision « post-coloniale » se heurte ici au choix de la société d'accéder à la citoyenneté française et c'est dans ce cadre qu'elle redéfinit ses identités et son futur. C'est aussi dans le cadre des institutions nationales françaises que, par exemple, les questions identitaire et patrimoniale sont traitées, nous l'avons vu précédemment. Il nous semble, cependant, que les cultures mahoraises puissent être valorisées autrement, sans les essentialiser, mais en tenant compte des spécificités locales et en les présentant de manière à ce que les visiteurs les comprennent, mais aussi de manière à ce que les Mahorais en connaissent les processus d'élaboration. En effet, les tensions internes à Mayotte sont liées aux pressions exercées par les différents groupes idéologiques.

Comme déjà évoqué, cerner les patrimoines mahorais consiste à accepter la diversité des normes, attitudes et pratiques héritées des divers épisodes de peuplement : un caractère métissé conjuguant les « influences » africaines, arabes, malgaches ou austronésiennes et française. Mais cette homogénéisation idéalisée ne peut s'abstraire d'un tout autre tableau où chacun se prévaut de particularismes « communautaires » :

« Les « Indiens » sont tolérés, mais ne sont pas très aimés non plus, parce qu'ils sont riches, tiennent l'import-export et le commerce de détail, pratiquent souvent des prix de monopole. Ils ont gardé de nombreux liens familiaux avec les autres îles de l'archipel, avec Madagascar et l'Afrique de l'Est, ce qui les place très favorablement pour le commerce. Il s'agit de Pakistanais ismaéliens, ou de musulmans originaires du nord de l'Inde, dont certains appartiennent à une secte shiite. Les « Créoles » sont les familles francophones venues de La Réunion ou de Madagascar, souvent très métissées. Quelques-uns sont devenus ou sont restés ce qu'on appelle ici « des petits Blancs », vivant très près des conditions matérielles des Mahorais, prenant épouse parmi eux, mais cramponnés de manière assez pathétique à leur différence. (.....) Les familles créoles de Petite-Terre ont un statut particulier, car elles sont apparentées aux chefs de file du Parti majoritaire. Elles ont des liens compliqués de cousinage, ou d'intérêt politique, avec les familles mahoraises

dominantes de Grande-Terre. On les jalouse et les soupçonne de condescendance. » (Fasquel, 1991, 105-106).

Or, l'idéalisation communautaire croise une forme d'idéalisation, territoriale celle-là : le village, comme en témoignent les premières lignes citées ci-dessus de J. Cassagnaud. L'on y retrouve les termes de « société rurale », « quartier », « village », « communautés lignagères », « autarcie ».

Le village mahorais en patrimoine

La présence d'un grand nombre d'habitations précaires à Mayotte a conduit à engager des travaux de rénovation dès 1977, à l'initiative de Jacques Maurice, directeur de l'Équipement à Mayotte, mais a aussi stimulé des recherches dont celles de l'ethnologue J. Breslar (1979) et celles de l'architecte A. Cheyssial. Ces derniers ont apporté des connaissances considérables sur l'organisation des espaces habités (occupation et signification sociale) et d'autres équipes pluridisciplinaires ont suivi ce sillage. Ainsi, l'on dispose d'un premier fonds documentaire pour un tiers des villages actuels de Grande Terre. Ce fonds a été mis en forme sous la conduite de M. Charpentier, de l'École d'Architecture de Montpellier-La Réunion en 2010. Il s'agit d'une étude complémentaire des travaux ethnographiques, qui porte essentiellement sur l'« urbanisme » : répartition des espaces publics et privés, leurs fonctions, les techniques de construction, la typo-morphologie de l'habitat, les ornements d'usage, etc. Bien que l'histoire des constructions en dur à Mayotte ne remonte qu'à une quarantaine d'année seulement, des vestiges d'habitat ancien sont signalés comme étant intéressants à conserver (PSC MuMa, 2016, 95). Aujourd'hui, on ne construit plus les maisons familiales en matériaux périssables ; seuls, quelques rares *bangas* de jeunes sont encore édifiés en employant ces techniques. Aujourd'hui, on utilise des matériaux devenus abordables comme la pierre, le bois, la tôle, le parpaing, etc. D'ailleurs, le MuMa envisage de consacrer une exposition aux villages « traditionnels » pour les faire connaître aux nouvelles générations et aux publics extérieurs. Ce patrimoine y sera présenté et « interprété ».

Le MuMa souhaite, en effet, sauvegarder les huit techniques de construction connues (*tran'hou bourou* ou *fotaka*, *mavan'hati*, etc.) qui combinaient terre et végétaux (toits en palmes de cocotier, mur en torchis sur bâti de bois ou bambou, ou en côte de feuilles de raphia, etc.) reprenant donc parfois des techniques malgaches. Cet exemple témoigne de la volonté de cette institution de rendre le patrimoine architectural et immatériel (savoir-faire)

accessible aux différents publics. On peut aussi y ajouter la pratique encore courante des barrières de cours en feuilles de coco tressé (*mtsévi*) ou des clôtures faites d'alignement de pieds de *jatropha*. Aujourd'hui, des gîtes, des restaurants et autres édifices destinés au tourisme usent de ces techniques locales en les combinant à des matériaux « modernes » : cabanon en terre et végétaux du gîte du Mont Combani, barrières en feuilles de palmier tressée au restaurant « le Panna cotta » à Passamainty). Mais une présentation informée doit se faire également pour que ces savoir-faire soient considérés véritablement comme du patrimoine.

Planche 13 : Constructions traditionnelles



Source : AD Mayotte, fonds Girault et fonds SDAP

Au-delà de leur architecture, les villages constituent les lieux de la sociabilité collective. Ici, les villages s'établissent sur un modèle unique comprenant une mosquée ordinairement ouverte sur une grande place, un ou plusieurs espaces de rassemblement et un accès direct à point d'eau (rivière et/ou rivage). Lorsqu'un village organise une commémoration, encore aujourd'hui, ce sont ces aires communes en plein air qui l'abritent. Bien que les « plateaux polyvalents » et autres complexes municipaux se multiplient, tous les espaces publics demeurent voués à l'usage populaire. Les mariages par exemple, se déroulent la plus souvent sur la place publique annexe à la maison nuptiale ou dans la maison des parents de la mariée. Quel que soit l'événement qui rassemble, en fonction de son ampleur et de sa nature (profane ou religieuse), il fait des lieux publics le prolongement des espaces de vie : public et privé se confondent alors. Parfois, ils se transforment, si nécessaire, en des espaces de restauration géants, notamment à l'occasion des *Futaris* communautaires (repas de jeûne) ou encore des

cuisines à ciel ouvert. Ainsi, les habitudes demeurent et se conjuguent aux aspects de la vie « moderne », ici les espaces publics à l'Européenne.

Les jeux et leurs codes dans l'espace commun

Les jeux « traditionnels » sont aussi des moments de sociabilité et d'usage des lieux communs. Ces jeux conservent une présence forte à Mayotte. On joue sur les places publiques, dans les constructions désaffectées (anciens dispensaires) ou encore aux terrasses improvisées des épiceries. Ces lieux deviennent les nouveaux « QG » journaliers des hommes comme les épiceries que sont les *douka*¹⁴⁹. On joue au *Mraha*, un jeu qui se pratique sur des planches en bois sculptées avec des graines. Jusqu'à l'arrivée de l'éclairage public dans les années 1990, l'appel du quatrième muezzin marquait officiellement l'achèvement de la journée et l'arrêt des jeux.

Ces jeux sont très codifiés, certains sont féminins (*Lache*, *koutesa vatou* ou *trondro*), d'autres sont réservés aux garçons. Il y a des jeux simples, d'autres beaucoup plus complexes (les jeux de claquements de mains comme le *Mhidriki mboka*), d'autres encore associent chants responsoriaux et mise en scène théâtrale (*Viti mbakana*, *garassissi*). Les récréations les plus élaborées sont généralement mixtes et intergénérationnelles. Ils ne font plus partie du quotidien mais sont aujourd'hui pratiqués lors des carnivals.

Les jeux stimulaient la créativité des jeunes : *androvou*¹⁵⁰ nécessitait des matériaux périssables et objets recyclés (boîtes de conserves, cordelette, pétioles et graines de *jatropha*, (un arbuste), pour élaborer les toupies, mais aussi des pneus usagers utilisés pour la course. Ces objets, qui constituent une forme d'artisanat réalisé par les jeunes pour leurs loisirs, mériteraient, peut-être, d'être patrimonialisés.

A Mayotte, Les jeux associent chant, danse, sport. Ces distractions rythmées étaient transmises de génération en génération. Les jeux les plus sportifs étaient également intergénérationnels comme le tir à la corde, le *M'rengue* (art martial) ou la course de pneus. Celle-ci, réservée aux garçons jusqu'à leur adolescence, a été reprise par le célèbre illustrateur Vincent Lietar qui créa la première bande dessinée locale. Celle-ci met en scène un jeune Mahorais, Bao, que l'on voit toujours avec son pneu de course dans ses aventures. Cette

¹⁴⁹ Petite épicerie du village qui propose aussi une forme de crédit avec le système de l'ardoise.

¹⁵⁰ Grain/fruit de palétuviers transformé en toupie à l'aide de pétiole permettant ainsi de se livrer à des combats singuliers dans les cours ou à proximité.

image populaire est d'ailleurs reprise par les vendeurs de souvenirs. Ainsi, Baobab Company imprime-t-elle d'innombrables dessins sur ce thème devenu très populaire et emblématique de l'île. Aujourd'hui, patrimoine à part entière, la course de pneus est très vivante, la « discipline » en est à sa 33^{ème} édition annuelle officielle et rassemble des milliers d'adeptes¹⁵¹.

L'espace villageois accueille les temps forts de la vie sociale (entre fêtes calendaires, communautaires et rituels), lesquels témoignent à la fois de la survivance et du changement. Le village est souvent évoqué mais pas assez traité : « *Le cadre matériel du village a rapidement changé depuis les années 1970, puis entre 2000 et 2010, avec l'assimilation législative du futur département, les rapides changements de l'état-civil et du droit de la famille mal expliqués furent en partie incompris. Les cadis, anciens officiers d'état-civil, juges de la famille et notaires en droit local, ont perdu leur rôle. Bousculés, les Mahorais investissent d'autant plus dans les rituels où s'expriment les valeurs des liens de parenté et de sociabilité ainsi que d'autre éléments culturels identitaires (cuisine, musique, vêtements, etc.).* » (PSC MuMa, 2016, 101). Cette interprétation de rituels liés aux valeurs collectives qui compenseraient la perte des valeurs liées à l'ancien système juridique cadial me paraît réductrice. D'ailleurs, des Mahorais participent aussi à ce bouleversement induit par la départementalisation.

La tentation est grande de valoriser le village dans la présentation de la société « traditionnelle ». Cette figure idéalisée du village renvoie à celle d'une tradition « stable et authentique » par opposition aux espaces urbanisés touchés par la modernisation. On perçoit cette nostalgie caractéristique des approches patrimoniales (écomusées) et des représentations ethnographiques (Rautenberg, 2003), d'autant plus accentuée pour la représentation des villages « d'ailleurs », donnant par exemple de l'Afrique une image conservatrice, de tradition figée aux antipodes d'une « coutume librement définie et infiniment souple » (Ranger, 2006, 262-263).

¹⁵¹ Chiffres officiels de la société « Angalia » organisatrice de l'évènement. Le journal de Mayotte, « [Course de pneus : 335 adultes et 800 enfants au départ de la 32e édition](http://lejournaldemayotte.com/societe/course-de-pneus-335-adultes-et-800-enfants-au-depart-de-la-32e-edition/) », <http://lejournaldemayotte.com/societe/course-de-pneus-335-adultes-et-800-enfants-au-depart-de-la-32e-edition/>, page consultée le 09 juin 2015

2. Les cérémonies, un « patrimoine vivant »

Mahorais et acteurs du tourisme (locaux ou non) présentent les cérémonies et festivités comme des moments forts et nombreux de la société. Certains de ces événements apparaissent comme aisés à partager : on est alors dans le registre de l'accueil. D'autres font partie des territoires de « l'intime » voire même du secret car profondément liés aux cultes. C'est sans doute l'un des domaines où les modalités de la patrimonialisation doivent être questionnées : l'adoption d'une approche « ethnologique » neutraliserait les rituels et les rendrait plus accessibles aux visiteurs « extérieurs » ? Ces rituels et cérémonies « actifs » gardant tout leur sens pour les Mahorais car liés à leurs croyances profondes peuvent-ils être traités comme du patrimoine au sens institutionnel ?

Animations communautaires et religion

La religion islamique porte une grande importance aux manifestations collectives. Cependant, la plupart des auteurs soulignent l'originalité de Mayotte dans ce domaine. Comme l'ensemble des Comores, on est ici sunnite (de rite *shaféi* de l'école du Cheikh Ach-Châfi'î). Toutefois, l'impact de l'islam, dont on a vu qu'il demeure fortement combiné à des pratiques préislamiques (animisme), se renforce dans un contexte politique très daté : « *En 1976, la pratique de l'Islam à Mayotte paraissait moins stricte que celle de Grande-Comore ou d'Anjouan. En 1987, les manifestations de la foi islamique semblent considérablement renforcées, comme si les Mahorais défendaient inconsciemment leur spécificité culturelle. La majorité des villages de Mayotte ont leurs mosquées rattachées à la Tarîqa Chaduli, la confrérie dite dans tout l'Islam Shâdhiliyyah, et fondée par Abû Al-Hassan al Shâdhili au XIII^e siècle.* » (Fasquel, 1991, 107). Néanmoins, Mayotte conserve une forte tradition orale, davantage que dans les autres îles des Comores ; elle est beaucoup moins imprégnée par les influences arabes (littérature, écriture). L'islam a composé ici avec les pratiques animistes comme en témoignent la configuration des *ziyaras* et la nature des rites qui s'y déroulent :

Le syncrétisme entre l'apport africain ou malgache et celui des initiateurs arabes de la foi ique s'est développé aux Comores d'autant plus aisément que les Arabes eux-mêmes croyaient aux « madjini », et pratiquaient l'astrologie, sans penser pour autant altérer la pureté de l'islam. (...) Le « mwalim », sorcier, devin, astrologue, est le symbole de cette osmose. Il est le dépositaire des anciennes croyances, mais c'est aussi un docte de la religion musulmane. Il est appelé également le « fundi », terme qui ne désigne pas uniquement le

maître coranique, mais plus largement « celui qui sait ». Il préside à tous les évènements de la vie sociale ou religieuse : circoncisions, coupe rituelle des cheveux, mariages, grossesses, vols et même examens, puisqu'il faut bien s'adapter aux inventions des « wazungu », les Européens. (Fasquel, 1991, 65).

De ces enseignements et identités multiples, sont issus des évènements festifs variés. Manifestations religieuses et ludiques, privées et collectives ponctuent la vie locale, ce sont, de mon point de vue, des éléments patrimoniaux à prendre en compte qui participent à la fois d'un patrimoine matériel et immatériel. C'est la constante réinvention de ces « traditions » qui permet leur survivance.

Les festivités à caractère religieux sont : *Madjiliss*, *Daira*, *Maoulida*, *Moulidi* ou *Dinahou*. Elles donnent lieu à la réunion des confréries et à la mutualisation de pratiques communes codifiées : préparations culinaires parfois masculines, participation financière, sacrifice animal, etc. Ces manifestations culturelles et religieuses sont généralement publiques et à la limite du spectacle. Ce caractère festif autorise les femmes et les non musulmans à y assister en tant qu'auditoire. Ils doivent cependant respecter les limites des cercles chorégraphiques, notamment pour le *Daira* (ensemble de danses et de chants religieux). Ces évènements sont un patrimoine directement accessible aux publics des non initiés, contrairement à d'autres rituels dans les *ziyaras*. On note que ces manifestations religieuses, autrefois réservées aux hommes, prennent de plus en plus l'allure de festivités religieuses sans discrimination de genre, même si les hommes en assurent, avec bienveillance, le bon déroulement. Le *Maoulida* (cérémonie à la gloire de Mahomet), par exemple, est même devenu une fête nocturne ouverte ou destinée aux seules femmes bien que la société mahoraise conserve des lois masculines dominantes.

Ces évènements se déroulent pour des motifs divers : hommage à un défunt, action de grâce relative à un évènement totalement profane comme la célébration d'un diplôme ou d'une promotion professionnelle... A Mayotte, organiser un évènement religieux est toujours vu d'un œil favorable. Les festivités sont annoncées par les médias ou le bouche-à-oreille. De plus, les prières propitiatoires ou d'offrande se joignent à toute cérémonie collective ou publique, quelle qu'elle soit : manifestations religieuses, mouvements sociaux, réunions publiques, etc.

En raison des diverses cultures en présence, il existe aussi des célébrations situées entre religieux et profane, comme le retour des *Hajj* ou encore l'organisation du *Debaa* (chants et chorégraphies). Ce dernier est à la fois une forme d'expression artistique, culturelle et mystique puisant son répertoire dans de multiples sources (textes et ouvrages coraniques, poésies arabes, etc.). Aussi, lorsqu'une confrérie (*madrassati*) organise un *Debaa*, elle brandit usuellement une tapisserie (*tchandarawa*)¹⁵² autour du chapiteau d'accueil. Cette tapisserie, au même titre que la couverture mortuaire brodée, est une des rares pièces de tissu possédant une valeur sociale et communautaire.

Il est difficile de séparer les cérémonies religieuses des festivités profanes et d'isoler les éléments renvoyant aux différents cultes en présence (animisme, islam). Sans doute est-ce dans ces rassemblements et fêtes collectives, qu'une continuité des rapports sociaux s'exprime (PSC MuMa, 2016, 88). La danse est cependant parfois déconnectée de la cérémonie initiale pour devenir « folklore », ce qui rappelle le XIX^e siècle européen avec l'invention des costumes, mélodies et danses « régionaux ». La mise en scène des danses dans les régions ultramarines françaises n'est pas non plus sans lien avec l'exotisation évoquée dans la partie précédente.

Festivités liées au cycle de vie

Les rites liés au cycle de vie donnent aussi lieu à des festivités et le lien entre l'individu, la famille et l'ensemble de la collectivité s'y manifestent très explicitement. En effet, ces rites marquent les changements qui touchent la personne mais aussi toute la structure sociale. Ces événements marquants de la vie sont fêtés de façon codifiée : à l'avènement d'un enfant, le muezzin murmure à l'oreille droite du nouveau-né pour l'initier à l'islam (rituel assimilable au baptême chrétien). Des rites locaux de célébration d'anniversaire sont également tenus, confondus avec la commémoration du *Maoulida*¹⁵³. Cette fête, répandue dans tout le monde musulman, est célébrée à Mayotte par des prières et un festin offert par la famille concernée, au sein de l'enclos familial ou parfois dans tout le village. C'est un moment de pratiques collectives : préparatifs culinaires par les femmes, oraisons commémoratives par les hommes.

¹⁵² La tapisserie se compose parfois de plusieurs pièces permettant d'habiller les chapiteaux réservés aux manifestations communautaires (*Debaa*, mariage, etc.). Ce tissu appartient usuellement à une *madrassati* sur la base d'une cotisation communautaire. La broderie comprend des inscriptions en arabe ou en alphabet romain, à l'effigie de la *madrassati* commanditaire. Elle relate des scènes merveilleuses ou des symboles d'Eden (oiseaux, jardin etc.).

¹⁵³ Cette commémoration annuelle tributaire du cycle lunaire célèbre le mois de naissance du prophète musulman par des prières et des louanges. Elle est l'occasion, pour certains individus, de renouveler leur engagement vis-à-vis de la sunna, tout en s'appuyant sur l'aspect mystique de la figure prophétique qu'incarnait Mahomet.

L'anniversaire des défunts, surtout s'il s'agit de patriarches, prend aussi l'aspect de festivités : l'hommage inclut l'organisation d'un repas accompagné de prières en qualité d'offrandes *Mayitimiyo* dans l'enceinte familiale ou à la mosquée.

Outre les naissances, la commémoration des défunts, et les anniversaires, les rituels marquant des étapes de vie sont nombreux : circoncision et premières menstruations. Ils introduisent les conditions d'un statut social nouveau¹⁵⁴ pour les individus concernés tout en permettant à la communauté de vivre son patrimoine multiple (prédisposition astrale, organisation de festin, prières, etc.). On peut identifier ici un véritable patrimoine indo-africain. La consultation d'un astrologue est ordinairement réalisée alors même que l'islam réproouve toute pratique en rapport avec les signes zodiacaux.

Mais de tous les événements ponctuant la vie locale, le « Grand mariage » ou *Haroussi* en langues locales est le plus connu, il est souvent mentionné sur les dépliants touristiques (CDT, guides de voyage) comme une spécificité marquante de cette société ilienne, il est identifié comme un patrimoine (CD). Mais il est aussi l'un des rites les plus complexes. C'est un rite de passage individuel et communautaire qui concerne chaque époux, séparément et conjointement, mais aussi leurs familles respectives. Les festivités qui marquent l'événement sont tout à la fois intimes et publiques et animent l'ensemble du village, ce qui n'exclut pas la participation d'autres villages environnants¹⁵⁵ et parfois même d'autres parties de l'île lorsqu'il s'agit d'un très grand G.

Le Grand mariage n'est cependant pas une particularité exclusive de Mayotte et concerne tout l'archipel des Comores. Ces festivités méritent d'être considérées comme un patrimoine culturel d'importance. En effet, le mariage comprend des processions, des chants et des danses spécifiques avec un répertoire musical propre à cette occasion. Mais les relations établies entre les protagonistes, moins spectaculaires, méritent tout autant l'attention.

¹⁵⁴ Les familles glorifient ainsi leurs enfants qui accèdent au statut de futur adulte. Le mariage seul conférant le statut de femme et d'homme, les premières menstruations et la circoncision ne sont qu'une étape intermédiaire qui accorde toutefois le statut d'époux potentiels. Pour la jeune femme notamment, tout prétendant au sein de la communauté est libre de se manifester. Autrefois, les premières menstruations, assimilées à la majorité, permettaient aux parents de donner leur fille en mariage. Aujourd'hui, l'intégration de Mayotte à la République française impose un âge minimum. En revanche, elle n'interdit pas aux familles d'arranger de futures noces avec l'accord des principaux concernés.

¹⁵⁵ J. Breslar (1979), dans ses travaux consacrés aux villages de Mayotte, décrit le réseau de mariage endogame de l'ancienne « aristocratie » mahoraise de Tsingoni et Sada. S. Blanchy (2012) évoque, quant à elle, des rituels spécifiques encore observables dans ces villes. En effet, ces familles « anciennement nobles » demeurent de haut statut social et respectent des pratiques endo-groupeales ou limitées à des cercles familiaux très restreints (mariage, rite de prestance sociale comme le *shungu*, etc.).

Les dépenses sont partagées par les deux familles mais elles reçoivent des aides communautaires. Tout apport, de quelque nature qu'il soit, permet de réduire les coûts. En effet, toutes les femmes mariées mahoraises et celles qui sont en âge de se marier appartiennent à des groupes d'entre-aide appelés *shikawo*¹⁵⁶. Ceux-ci accompagnent et soutiennent leurs membres tout au long des événements qui rythment leur vie familiale (circoncision, mariage, etc.). Mais les groupes d'entraide ne sont pas que le fait des femmes : des hommes appartiennent également à ces associations, qu'elles soient à but religieux ou profane. L'entraide collective est également forte lors des décès : dons et cotisations, nettoyage du foyer et des linges du défunt par la communauté pour leur purification, etc. Outre le fait que rivière et rivage étaient utilisés pour le nettoyage collectif des couverts à banquet jusqu'à l'adduction d'eau courante, c'est également à cette occasion que l'emplacement d'un village à proximité d'une source d'eau non stagnante (mer, rivière) est d'autant plus important car celle-ci, conformément aux croyances populaires, permet d'évacuer tout ce qui est néfaste. Les cérémonies offertes par la famille sont codifiées à la fois par la pratique de l'islam et les croyances locales et l'aspect communautaire lié au rite du décès se traduit par la tenue de la cérémonie du *Maoulida shengué* lors de l'*Arbain* (40ème jour après le deuil marquant la levée de ce deuil) jour où l'hommage est à la fois pieux et traditionnellement festif. Les descendantes du défunt proposent alors de la restauration au reste de la communauté, elles peuvent revêtir le même modèle de *salouva* : l'accord des tenues, la diversité des collations offertes, constituent les éléments que l'on retrouve aussi à l'occasion des cérémonies festives du mariage.

Islam et animisme sont ainsi combinés à Mayotte selon un schéma assez peu original mais rituellement et socialement (publiquement) scandé :

- naissance = accession à la vie terrestre
- adolescence = rites pubères (circoncision ; menstruation) ; statut social vers l'adulte

¹⁵⁶ Le mot exact est *shama*, littéralement « association » dans les langues locales. Rejoindre un *shikawo* comprend une implication active dans la communauté avec, comme objectif, l'appartenance à la classe des mères. Ceci inclut une éventuelle grande célébration en l'honneur d'un enfant, nécessitant l'aide légitime du groupe. Outre l'implication personnelle et matérielle, les membres apportent ordinairement une contribution pécuniaire appelée *shikowa*. Le mot *shama* caractérise plus généralement toute association culturelle et sportive quel que soit l'âge de leurs membres. Tout membre d'un *shikawo* se doit d'offrir au moins une fois dans sa vie, un grand festin. Un membre d'une telle association qui n'a pu organiser des agapes similaires en raison de stérilité par exemple, s'arrange ordinairement avec une sœur ou une cousine ayant plusieurs enfants pour jouer le rôle de la mère de substitution lors d'un événement marquant de la vie de l'enfant ; afin de payer sa dette à son *shikawo*. De la sorte, toutes les mères attendent ce moment avec impatience pour franchir également un autre palier encore plus respectable au sein de la communauté (générale ou féminine).

- vie adulte = mariage, paternité, maternité
- décès = fin de l'état terrestre
- post-mortem = rites de mémoire ; vie métaphysique

Les contes, d'autres mémoires

Les Mahorais se retrouvent aussi pour partager d'autres récits que ceux de ces rituels : les contes. Sans doute inspirés de faits réels, ils rapportent des histoires merveilleuses. Les contes « traditionnels » sont spectaculaires¹⁵⁷ dans tous les sens du terme et constituent des moments de récréation. Ils ont longtemps été les seuls mais sont désormais supplantés par d'autres divertissements (télévision et ordinateur). Sans l'électricité, on se regroupait dans le village pour écouter ces contes au clair de la lune ou à la lueur des lampes à huile ou à pétrole. Toutes les générations se retrouvaient dans ce divertissement qui renvoyait aux activités et pratiques du quotidien, familières aux villageois. Légendes et mélodies mettent en scène par exemple la moisson. Outre le fait que la narration soit en langues locales, les contes ont la particularité d'être très dynamiques et les conteurs connaissent les formules d'accroche propres à captiver leur auditoire.

Le conteur : *Halé, halélé !* (il y a fort longtemps, mais bien longtemps)

Auditoire : *Gom-Bé* (onomatopée entraînante)

Le conteur : *Vouka moutrou na akamoutrou* (il y a eu untel, untel qui était telle personne)

Auditoire : *Waka* (ils furent)

Le conteur : *Waka ataaaaa !* (ils furent bien longtemps auparavant...)

Puis en en kibushi où l'accroche est nettement plus brève :

Le conteur : *Téwou réwou téwou réwou, ataaaaa* (furent-ils, furent-ils, longtemps de cela)

¹⁵⁷ On ne raconte pas une histoire à son enfant mais à ses enfants. Les enfants dont il est question, ce sont les membres de la communauté, mais également toute personne souhaitant faire partie de l'assistance. En effet, ce sont les anciens qui narrent les contes usuellement sous leur terrasse ou sur les places publiques. Ces patriarches mobilisaient leur expérience de vie et connaissaient davantage de légendes et d'anecdotes. Mais les plus jeunes, voire les enfants, devaient être capables de restituer à leur tour les histoires qui leur avaient été contées. C'est ainsi que cette pratique revêt un caractère rituel où la transmission joue un rôle primordial.

Auditoire : *Ataaaaa !* (bien longtemps...)

Le conteur : *Zanaka n'ganou tsi raha héla !* (un petit conte n'est chose qui dure)

On remarquera que le conte est amorcé par des échanges entre conteur et auditoire. Ces contes appartiennent plutôt au patrimoine immatériel même si des objets lui sont associés telles les lampes, voire l'espace¹⁵⁸ dans lequel le conte se déploie mais aussi celui dont il est question dans les récits. En effet, les histoires s'inspirent de l'environnement quotidien et comme tous les contes, dispensent une « morale », une leçon. Ancêtres, vie villageoise, religion, topographie (montagnes, ilots et rivages, forêts et rivières) sont convoqués. Légendes et croyances se mêlent et se rejoignent pour exprimer la conception de la vie, de la société, de la nature, du monde.

Légendes et contes contribuent à donner une version du passé de Mayotte. Ainsi évoquent-ils Mwarabou, l'Arabe qui aurait été le premier à enseigner l'islam. De même les fondateurs et fondatrices de villages sont mis en scène comme MamTsingo de Tsingoni. Parfois, les contes donnent des pistes sur la période des chefferies (*Fani*) voire informent de coutumes anciennes. Mais plus globalement et c'est pourquoi ce patrimoine est précieux, « Les correspondances des contes et mythes mettent en évidence l'existence d'un fond culturel commun dans lequel chaque île puise ses propres mythes fondateurs » (Gourlet, 2001, 162). Ils peuvent informer de la conception du monde de cette société.

Le MuMa a placé les contes dans son inventaire des textes et savoirs qui constituent le patrimoine local.

Le patrimoine musical et de la danse

Outre les chants et danses pratiqués lors des mariages, il existe une expression musicale à l'aide d'instruments artisanaux. Cette musique est associée aux danses locales. Certains genres musicaux s'inspirent des musiques d'esclaves. Elles constituaient un moyen pour s'échapper d'un quotidien très difficile mais aussi une forme d'expression pour dénoncer ce dont ils étaient victimes. Nombreux sont les artistes et les groupes imprégnés de ce genre

¹⁵⁸ L'espace du conte était autrefois la place publique, généralement autour de la mosquée mais ce cœur villageois s'est transporté vers d'autres lieux jugés plus propices aujourd'hui : une véranda, la MJC, le plateau polyvalent, la bibliothèque.

musical : Langa, M'toro Chamou, Latéral, Jimmy, Lirot et des groupes comme les Vikings de Labattoir ou Ténor.

La musique traditionnelle mahoraise est rythmée et les mélodies sont souvent attachées aux rites de transe. Cette musique a pris des allures nouvelles avec les générations d'artistes trentenaires marquées dans leur jeunesse par le Reggae dont Bob Dahilou. Mais la musique « traditionnelle » à Mayotte témoigne aussi des influences malgaches et s'accorde aux cérémonies animistes. Bouhouri et Ragnon dzobi sont des groupes très populaires dans l'île. Les musiciens « traditionnels » sont accompagnés de groupes de danse qui se produisent à l'occasion de pratiques rituelles et à l'occasion des mariages. Mais il existe aussi tout un répertoire de danses qui sont pratiquées comme simples animations villageoises.

Cette musique qui accompagne les danses prédomine, hormis celles qui sont jouées pendant les contes et les berceuses. En majorité, la musique est donc indissociable des danses *Mgodro*, *Biyaya*, *Wadaha*, *Shakasha*. Des genres comme le Tam-tam bœuf¹⁵⁹ ont disparu du quotidien, parfois ravivés spontanément. La plupart de ces danses étaient féminines et se pratiquaient lors de festivités religieuses ou profanes qui marquaient un heureux événement concernant l'une des femmes de leur assemblée. Ces danses, qui existaient dans tout l'archipel des Comores et à Madagascar, ne sont ravivées que par des associations culturelles, lors d'événements festifs ou politiques, les deux étant souvent liés à Mayotte.

La fabrication des instruments de musique revient à des artisans qui sont aussi des musiciens. Mais La facture de ces instruments n'est maîtrisée que par très peu d'artisans. Cependant, se produisent des changements esthétiques et pratiques et ces instruments traditionnels se rapprochent parfois désormais de ceux que l'on trouve partout. De ce fait, le répertoire musical mahorais se modifie aussi, intégrant basses, batteries, synthétiseurs. Parfois, c'est la langue qui demeure l'élément local des créations mahoraises. Un travail d'inventaire des instruments de musique mahorais, déjà conduit par le Conseil général dans les années 1990 recense ces objets patrimoniaux. Le MuMa entend les valoriser.

Si l'on peine parfois à identifier une attitude patrimoniale face à ces éléments culturels chez les Mahorais, c'est qu'ils continuent d'occuper une place importante dans les pratiques

¹⁵⁹ Le Tam-tam bœuf associait rythmes, danses, chants et jeux pendant les mariages mais aussi parfois dans les villages en guise d'animation. Se rapprochant de la tauromachie, il consiste à rendre hommage à l'animal par le jeu et le rythme avant son sacrifice rituel.

locales. On ne trouverait donc pas l'idée de « rupture » qui active la « conscience patrimoniale ». Pourtant, l'utilisation du terme de « traditionnel » témoigne d'une coupure identifiée entre les éléments transmis par les anciens et ce qui est produit par le monde actuel. Ce serait, en quelque sorte, davantage le mode de transmission qui se « perdrait » que les productions culturelle elles-mêmes. Et le MuMa se propose d'ailleurs comme un nouveau relais quand la transmission intergénérationnelle « se perd » : une rupture est suggérée afin d'inculquer l'idée de patrimoine ?

3. Des vêtements-symboles ?

Le PSC du MuMa accorde aux vêtements « une valeur culturelle forte » car « il traduit, dans les grandes catégories et dans les détails subtils, de nombreux aspects de la vie sociale et économique. A la fois objet matériel et signe d'une manière de se conduire personnelle et collective, il traduit les affirmations ou assignations d'identité, les différences et les statuts, les innovations, le marché des échanges et des importations, les normes anciennes ou nouvelles en vigueur, et reflète leurs évolutions. » (PSC MuMa, 2016, 99).

Il est vrai que les tenues continuent de singulariser Mayotte par rapport à la métropole, avec toute la variété soulignée par le PSC du MuMa ceci concernant les tenues masculines et féminines. Cependant, les Mahorais ont plus fréquemment adopté la tenue « européenne » que les femmes dont le vêtement, de manière générale, reflète moins le statut social qu'autrefois. De ce point de vue, Mayotte diffère de la Grande-Comore où des femmes de l'aristocratie, métissées ou descendantes d'Arabes, sortent encore voilées alors que les femmes de brousse, de statut moins élevé, sont vêtues de *lamba* (ou lambe, forme de paréo). Mais ce qui est désigné comme « vêtement traditionnel » est évolutif, ouvert à diverses influences et marqué par de constantes réappropriations. Ici, l'islam ne marque que partiellement le vêtement : celui des femmes est un mélange de cultures africaine et occidentale. Au quotidien ou pour les occasions particulières, les tenues semblent hétéroclites. Les hommes quant à eux, revêtent des tenues de type arabo-musulman à l'occasion de fêtes ou de rites religieux. Mise en beauté et accessoires complètent par ailleurs les vêtements féminins.

Planche 14 : Vêtements de cérémonie (ASC-O-EST-PRO) et salouva (S.A)



Inde, Afrique, Monde arabe réunis dans les vêtements composés

Le féminin mahorais : alo et kishali

Une grande variété caractérise la tenue vestimentaire des femmes mahoraises car « le vêtement a beaucoup à voir avec le métier et le degré d'exposition de la femme au public, avec son âge, son niveau de scolarisation, son expérience de la métropole et d'autres pays où elle a pu adopter d'autres tenues. On peut cependant remarquer que le *kishali* et le *salouva* font preuve d'une grande résistance » (PSC MuMa, 2016, 100). En effet, la toilette féminine mahoraise est aujourd'hui composée le plus souvent du *salouva* : forme de paréo cousu porté comme une jupe ou recouvrant la poitrine et de son *kishali* : châle. Outre sa valeur esthétique qui sera traitée plus loin, le *salouva*, porté dans tout l'archipel des Comores et à Madagascar est considéré comme la tenue la plus adaptée aux diverses circonstances du quotidien. Le *salouva* est fait de matières variées, du simple coton au fil de soie. Ces étoffes proviennent d'Afrique de l'est¹⁶⁰, de Dubaï (tissu orné de broderies) et d'Inde (soie de sari et saris). Il s'accompagne ordinairement du *kishali*, qui permet de couvrir la tête, le buste et une partie des bras, conformément aux codes de conduite vestimentaires et sociaux. Aujourd'hui, si le *salouva* est conservé, il est largement adapté et ses nombreuses variantes alimentent un commerce infini. La frénésie des *salouvas*, qui touche une grande majorité de la population féminine, consiste à en posséder d'innombrables ainsi que des bodys¹⁶¹ (assortis afin de changer de tenue chaque jour mais aussi d'en arborer aux *manzaraka* (ou Grand mariage) et meetings politiques. S'exerce alors une véritable rivalité entre les femmes et comme l'île est petite, toutes les « concurrentes » se connaissent.

Le *salouva* présente aussi une grande variété en fonction des circonstances. La mère de famille porte les *nambawani* et *megalini* pour accomplir les tâches ménagères et se pare de *salouvas* plus riches à l'occasion des festivités. Mais là encore, le rang social et les moyens financiers entrent en jeu. Elle arbore des broderies si son mari et ses enfants peuvent lui en offrir. Et les femmes qui travaillent à l'extérieur ont tendance à porter des tenues moins « traditionnelles » et plus élégantes. Les plus jeunes font davantage d'emprunts au vestiaire occidental, sans qu'il n'y ait de connotation négative. Si les petites filles se parent de mini *salouvas* en guise de déguisements ou pour des circonstances festives (*Debaa*, mariages, carnivals), elles n'en portent pas habituellement. Blouse légère, tee-shirts, jupes ou robes sont les vêtements quotidiens des petites filles et des adolescentes. Car le *salouva* marque une étape dans

¹⁶⁰ L'étoffe peut être appelée *nambawani* : tissu bon marché souvent utilisé pour passer des messages publicitaires dont la désignation vient de l'anglais, « number one ». On importe aussi d'Afrique de l'est le *megalini*, tissu synthétique très utilisé pour fabriquer les *salouvas* en raison de son prix abordable et de sa légèreté.

¹⁶¹ Le body a largement supplanté la chemisette et le « satin » qui étaient les blouses portées auparavant. Elles demeurent moins coûteuses pour les femmes plus modestes.

la vie d'une femme : son port est destiné à la jeune fille nubile et en fait donc une femme en devenir. Le vêtement est ici, comme dans beaucoup d'endroits dans le monde, une marque d'appartenance sociale et générationnelle, témoignant de codes complexes. Ainsi les associations de femmes (*shamas* ou groupes d'entraide, familles) revêtent-elles le même *salouva* lors de manifestations culturelles, ce qui permet une identification des groupes.

Si le *salouva* peut être identifié comme la pièce maîtresse du vêtement féminin des Comores, on peut aussi rencontrer des vêtements venus d'autres îles comme le *gawouni*¹⁶² d'Anjouan ou encore le *shourmani*, grande pièce de tissu qui enveloppe la tête et une grande partie du corps. Ce voile de coton, rouge et blanc ou noir et blanc, se porte sur les vêtements (chemisier et jupe) ou sur le *salouva* et remplace alors le châle. Ce *shourmani* est prisé des femmes enceintes, faisant office de cape pour dissimuler les formes. Dans la phase post-accouchement, il est utilisé car il permet aux jeunes mamans de se mettre à l'abri des regards tout en enveloppant leur bébé. Le *shourmani* peut aussi être porté par la jeune mariée comme une manière de l'abriter des regards indiscrets. Une jeune fille revêt très rarement ce vêtement qui de plus, est un signe de distinction sociale. Un autre vêtement fait figure d'emprunt : le sari. Les photographies de beautés mahoraises les montrent souvent arborant cette tenue indienne. Le sari est bien évidemment porté par la population originaire de l'Inde (comme partout dans le monde) mais il est aussi revêtu par les Mahoraises à l'occasion des fêtes. Le port du sari est de rigueur pour une jeune mariée lors de la célébration du *manzaraka*, cérémonie principale du grand mariage. Car le sari est synonyme de richesse, de beauté et la femme indienne elle-même est devenue une référence en matière de beauté. Les films indiens (en l'occurrence ceux qui sont désignés parfois avec excès comme « Bollywood ») y sont pour quelque chose, ainsi que quelques stars indiennes, mondialement connues.

Les vêtements masculins

La tenue vestimentaire courante des Mahorais présente beaucoup moins de typicité que celle des femmes. Le pantalon, la chemise et le tee-shirt ont supplanté la tenue locale sauf lors des événements festifs et des moments de pratique religieuse à la mosquée où l'on revêt la tenue « vernaculaire ». Comme ailleurs dans le monde, les hommes Mahorais s'habillent à l'occidentale en fonction de leur statut et de leurs moyens, de leur âge également. C'est la tenue d'influence

¹⁶² C'est un ensemble réalisé dans le même tissu. Il comprend une tunique à manches longues ou trois quarts, un col rond ajusté au *salouva*.

arabo-musulmane¹⁶³ qui est désignée comme « vernaculaire » ou « traditionnelle ». Là encore, on observe une certaine diversité des tenues. Le *gondra* ou *mlimzima*, variété de boubou à manches longues blanc ou de couleur claire, est réservé à la prière ou aux pratiques pieuses. Ce boubou est complété par un couvre-chef, le *kofia*. Nous mentionnerons ici une anecdote : la représentante de Mayotte au concours Miss France 2016 avait choisi d'innover et de remplacer le *salouva* par une robe spécialement élaborée pour l'occasion en tissu de *kofia*. Le CD de Mayotte considéra que cette tenue n'était pas adéquate car le *kofia* revisité pouvait heurter les Mahorais du fait de la symbolique religieuse du couvre-chef. Une autre caractéristique est également liée à l'islam : le port de vêtements blancs. Cette couleur est d'autant plus appréciée que dans les rites animistes, elle est également auspiciuse. On rencontre aussi de plus en plus de tenues semblables à celles des émirats à Mayotte, mais il s'agit surtout de dignitaires religieux.

C'est lors des prières de l'Aïd el-Fitr, au retour du hajj ou encore à l'occasion d'un grand mariage que l'on peut voir les tenues masculines les plus somptueuses, arborant des ornements dignes des *Mille et Une Nuits* ! Ce sont des caftans ornés d'arabesques et de motifs mordorés. Lors de cérémonies particulières le couvre-chef prend la forme d'un turban. Lors des mariages, l'on peut voir des smokings mais aussi des tenues d'inspiration indienne ou encore des tenues rappelant celles des émirs arabes.

Une autre tenue masculine « traditionnelle », le *m'kokotro* ou pagne, était portée par les plus anciens et les travailleurs agricoles. Il était passé entre les jambes (comme le dhoti indien) et noué à la ceinture. Il y avait aussi de longues tuniques en sisal ou en toile de jute (*bulzi* ou *guni*, littéralement « sacs de riz » en mahorais), vêtements des plus démunis. Une variante du pagne est le *chikweyi*¹⁶⁴, pagne afro-malgache, qui continue d'être porté bien que minoritairement par les hommes âgés et rarement en public. Le *chikweyi* peut être porté à la maison par les hommes ou les femmes.

La beauté des mahoraises

Hormis le vêtement, les Mahoraises se parent de fleurs, de bijoux et elles utilisent des cosmétiques. L'« esthétique mahoraise » repose aussi sur la mise en beauté capillaire. Il y a peu, les tresses variées propices aux cheveux de type africain étaient une pratique encore très courante. En mahorais et en *kibushi*, on compte une dizaine de désignations de tresses dont certaines sont

¹⁶³ La tenue « traditionnelle » est, « comme dans de nombreux pays musulmans du monde, avec toujours une touche régionale » (PSC MuMa, 2016, 100).

¹⁶⁴ Ce terme est en *kibushi*. *Chikoyi* en *shimaoré*.

réservées initialement à des occasions particulières, notamment le *Bwadra*. A la coiffure et à la tenue traditionnelle, s'ajoute un surprenant maquillage qui ne laisse pas indifférent. En effet, habituellement, les Mahoraises se fardent totalement ou partiellement le visage de *m'sindzano*¹⁶⁵.

Le port des bijoux, tout comme la tenue vestimentaire des Mahoraises, est traditionnellement codifié : par exemple, une jeune femme non mariée ne peut porter un peigne serti d'or. Les apparences, nous l'avons vu, sont à la fois régies par des règles intemporelles mais aussi par des influences extérieures. Nous avons noté que la couleur a aussi son importance, notamment pour ce qui est des tenues portées lors des cérémonies religieuses.

En résumé, l'apparence est codifiée en fonction du genre, du rang social et du statut. Hommes et femmes ne se mélangent que très rarement, la place de l'un et de l'autre étant très normée au sein de cette société. Ainsi des pratiques telles le coiffage sont-elles effectuées par des individus du même sexe. La spécificité locale des vêtements et des pratiques esthétiques renvoie aux codes mahorais du savoir-être et de l'identité mais aussi à des savoir-faire. Mais mélanges de genres, des apports et influences des îles voisines et d'autres cultures sont avérés.

La résistance du *salouva* à Mayotte est perceptible à travers les manifestations de mode organisées dans toute l'île, ainsi les élections *Miss Salouva*. Celles-ci prennent des tournures plus ou moins prestigieuses au regard des compétitions officielles. Par exemple, la *Miss Salouva 2014* a été présentée sur des affiches grand format en octobre 2015 avec *Mister Europe*, concours international. Enfin, le *salouva* est la tenue de la représentante mahoraise du concours de beauté Miss France, ce qui témoigne du caractère emblématique de ce vêtement désigné alors comme « la tenue traditionnelle régionale » lors de la session nationale. L'on perçoit les signes d'un grand attachement des Mahorais à ce vêtement féminin. Quant aux autres événements liés à la mode (*Mister Mayotte* ou le jeune salon de la mode de l'océan Indien) et qui constituent à la fois une façon de valoriser la spécificité mahoraise et à la fois une manière d'alimenter un secteur économique potentiel, ils présentent des tenues locales revisitées dans d'innombrables variations.

¹⁶⁵ Ce masque de beauté est obtenu par le frottement de bois de santal à un bloc de corail taillé puis on ajoute de l'eau pour en faire une pâte.

Alors que les tenues vestimentaires s'enrichissent d'apports extérieurs constamment renouvelés et combinés aux formes locales, le *salouva* mahorais demeure le symbole d'une identité locale. Sans cesse réinterprété, il rejoint les pratiques de beauté pour composer une image typée de la culture locale. Les professionnels et les institutions spécialisés dans le secteur du tourisme font d'ailleurs de plus en plus allusion à ce pan de la culture ilienne mais cette valorisation demeure très superficielle et ne contribue pas à le faire connaître en profondeur.

Dans une perspective plus « ethnographique », le CD a produit un fascicule mais cette amorce de valorisation patrimoniale à destination des visiteurs sera bientôt complétée par une réflexion plus aboutie sur cette thématique par le MuMa. Dans le même temps, des associations et des institutions plus modestes, tel le musée Ouzouri Wa M'trou mché (ou musée de la mariée) de la commune Bouéni, contribuent à sauvegarder ce patrimoine. Le service des Affaires culturelles du Conseil départemental tente tant bien que mal de sauver ces aspects de l'amnésie collective avec des éditions à l'iconographie attractive¹⁶⁶.

Cet attachement revêt parfois aussi l'aspect d'un véritable militantisme régional. La particularité des vêtements mahorais est alors soulignée comme un écart au modèle « occidental » français et le vêtement est tactiquement utilisé pour exprimer des revendications identitaires, dans des registres variés.

4. Préserver les langues locales dans le contexte français

La question des langues est probablement plus délicate encore que celle du vêtement. En effet, même si la loi française proscrit certaines tenues, « la question de l'adéquation entre langue et peuple revêt de nos jours un aspect crucial, notamment en France (...) ». La maîtrise du français constitue un élément incontournable de la citoyenneté. Mais, « les langues de France » sont reconnues comme appartenant au patrimoine national et à ce titre peuvent bénéficier de moyens publics de conservation, elles n'ont pas de statut et la non-ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, toujours pour des raisons constitutionnelles va dans le même sens. » (PSC MuMa, 2016, 157).

Haladi Madi, Attaché territorial au CG, précisait ces relations entre les langues dans un article publié en 2009.

¹⁶⁶ G. Valli (dir.), *Arts et traditions populaires à Mayotte : coutumes familiales*, Edition de la collectivité territoriale de Mayotte, Délégation territoriale aux Affaires culturelles, 1998.

Pour le cas des langues étrangères, il y a d'abord diglossie¹⁶⁷ entre le shimaoré et la langue arabe, ensuite entre le shimaore et le français. L'arabe, langue de la religion, malgré son utilisation restreinte au niveau de la population, occupe une position sociopolitique supérieure au shimahoré. C'est la langue des discours religieux. Il est aussi employé dans l'administration au niveau de la juridiction exercée par le cadî. Quant à la langue française, elle jouit d'un statut sociopolitique supérieur à toutes les autres langues présentes à Mayotte. C'est la langue de l'administration, donc la langue officielle. Elle est utilisée partout bien qu'elle ne soit pas maîtrisée par tous les Mahorais pour communiquer à l'extérieur de leur île ou à l'étranger. La politique linguistique actuelle tend à mener le pays à une situation de bilinguisme équilibré (entre le français et le shimaoré). C'est la raison pour laquelle nous tentons actuellement de mettre en place une graphie standard du shimahoré afin de pouvoir l'écrire et l'enseigner. La population se bat pour qu'il y ait reconnaissance de la langue mahoraise dans les administrations publiques. Nous commençons à voir apparaître dans ces administrations quelques textes de la langue locale en écriture arabe au moins pour les panneaux d'indications et tous les renseignements concernant la population locale. C'est ce qui montre bien la non maîtrise du français par les Mahorais, malgré le siècle et demi de colonisation, d'où la nécessité d'écrire le shimaoré en caractères latins et de l'enseigner. Cela pourrait anéantir la résistance des Mahorais à l'apprentissage du français, la langue du dominateur. Cela pourrait également le favoriser. En effet, il est connu qu'il est beaucoup plus facile d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle que dans une langue étrangère. Les Mahorais, en apprenant à lire et à écrire en caractère latins dans leur propre langue, pourraient accéder plus facilement à la langue française qui utilise les mêmes caractères malgré les quelques différences des phonèmes qui existent » (2009, 64).

Quelle(s) langue(s) au musée

La création d'un musée de Mayotte impliquant l'État et ses personnels, s'associant les niveaux politiques et administratifs locaux (Région et Département), pose d'emblée la nécessité d'un choix d'orientation ménageant à la fois les principes découlant de la départementalisation (et partant du vote de 1974), et la constante revendication d'une singularité menacée : la langue et la religion sont au cœur de ce dilemme et liées. Il a finalement été décidé que « tout ce qui sera écrit dans le musée le sera en *shimaoré*, en *kibushi* et bien sûr en français. » (p. 159) Et le *shimaoré* sera transcrit en caractères arabes pour tenir compte des réalités et non de ce qui voudrait être imposé,

¹⁶⁷ La diglossie est la présence de deux langues sur un même territoire mais cette notion se distingue de celle de bilinguisme par la relation hiérarchique existant entre ces deux langues : l'un d'elles est jugée supérieure à l'autre.

une transcription du *shimaoré* en alphabet latin. On perçoit bien la complexité de la situation linguistique à Mayotte.

Si, par principe, le français est la langue officielle, l'on sait bien qu'elle n'est comprise que par environ 60 % des Mahorais. Cette proportion a tendance à s'accroître puisque l'instruction officielle en France est entendue comme « nationale » et l'on a d'ailleurs raillé un enseignement peu adapté aux situations « éloignées », ainsi l'enseignement d'une histoire exclusivement (ou presque) hexagonale. Cette idée est toujours exprimée pour regretter que cela contribue à une insuffisante connaissance de leur passé par les jeunes ultramarins.

Regarder la langue comme un patrimoine suppose d'observer aussi comment elle fait œuvre de transmission des héritages culturels. Mais la langue n'est pas seulement un support : elle est en elle-même une manière de voir le monde. La notion de « langue maternelle » comme « patrimoine vivant » souligne la diversité des supports, oraux et écrits. Le texte présenté sur le site de l'UNESCO : « Patrimoine vivant et langues maternelles » en donne les principes : *Aspect caractéristique d'une communauté ethnique, la langue maternelle, vecteur de valeurs et de savoir, est très souvent utilisée dans la pratique et la transmission du patrimoine culturel immatériel. L'oralité d'une langue maternelle est cruciale dans la promulgation et la passation de tous les patrimoines vivants, par exemple à travers les traditions et expressions, les chansons et la plupart des rituels. En utilisant leur langue maternelle, les porteurs de traditions font souvent l'usage de termes et expressions hautement spécialisés, ce qui révèle la profondeur intrinsèque de l'unité entre la langue maternelle et le patrimoine culturel immatériel.* www.unesco.org.

La Conférence Générale de l'UNESCO, en novembre 1999, a institué la JILM ou Journée Internationale de la Langue maternelle, célébrée depuis 2000 « pour promouvoir les quelques 7000 langues de la planète. Cette Journée constitue une opportunité de mobilisation efficace en faveur de la diversité linguistique et du multilinguisme ». 7000 langues environ pour 225 états souverains et territoires autonomes, cela ferait une moyenne de 26 langues par Etat... (Warnier, 2017).

Le pluralisme linguistique

Si la langue officielle est le français, elle n'est la langue maternelle que de 2,2 % des Mahorais (les *mzungu* principalement) et est maîtrisée par 60 % des îliens comme « seconde langue ». Les deux langues maternelles majoritaires sont le *shimaoré*, langue d'origine swahili (59,4 % des

habitants) et le *kibushi*, d'origine malgache (22,5 %). D'autres langues sont aussi parlées comme le swahili, le gujerati, quelques autres encore... Mais c'est de la langue bantoue à laquelle est rattaché le *shimaoré* que l'île tire son nom : Maoré. Avec l'arrivée des Européens, le nom s'est contracté et francisé : Maote devenu Mayotte. On trouve essentiellement trois manières d'écrire ce nom traduit qui désigne à la fois l'île et la population : Maoré, Mahoré et Mahorais.

Comme dans la plupart des cas, la tentation est grande d'établir un lien entre langue et ethnie. Et beaucoup d'auteurs s'y essaient : « La principale langue de Mayotte, le *shimaoré*, comporte néanmoins des traits shiraziens dans son lexique, et le soufisme pratiqué par les diverses confréries musulmanes semble bien avoir les mêmes origines. Quant aux structures morpho-syntaxiques, elles sont très proches du parler *makua*, du Nord du Mozambique, accréditant ainsi l'idée d'un peuplement originel africain. Contrairement à ce qui se dit sans trop vérifier, ce parler est assez différent du *kiswahili*, pratiqué à Zanzibar, lequel est par contre étroitement apparenté au *shingazidja*, le dialecte de Grande-Comore. » (Fasquel, 1991, 101).

Le rapport entre les deux langues majoritaires est, par ailleurs, complexe. Ainsi les locuteurs *kibushi* parlent-ils aussi le *shimaoré* quand l'inverse n'est pas systématique. Mais si, jusqu'alors, le *shimahoré* était perçu par les habitants comme la langue de l'unification linguistique, il ne l'est plus et le *kibushi* prend de plus en plus d'importance au quotidien. Ses locuteurs revendiquent une reconnaissance qui aboutit à la diffusion d'émissions en *kibushi*, un journal radio sur Mayotte La 1^{ère} ou sur la chaîne Kwézi (mais la diffusion de ce dernier a cessé). Un dictionnaire a même paru en 2016¹⁶⁸.

Cette diglossie *shimaoré* / *kibushi* est réelle et ces deux langues locales sont de plus en plus mobilisées comme un marquage identitaire et culturel de l'île sans pour autant constituer un clivage interne qui est marqué, aujourd'hui du moins, par d'autres caractères comme la migration évidemment, et d'autres plus subtiles qui varient avec l'âge, la condition, les niveaux d'accès au monde, et même des choix politiques.

Du point de vue patrimonial, cette mobilisation linguistique se traduit donc par la publication de dictionnaires et lexiques, par l'entretien du répertoire des chants traditionnels que nous avons rencontrés, par des conférences et études nombreuses. Ainsi fut organisé le Colloque « Bilinguisme et interculturalité à Mayotte » en mars 2006 à l'IUFM de Dembeni. Et la question

¹⁶⁸ Le dictionnaire *kibushi*-français de Robert Jamet date de 2016 alors que le dictionnaire *shimahoré*-français résulte des travaux de Sophie Blanchy (1996).

est prise en compte par le CD via le MuMa et les institutions éducatives comme par le vice-rectorat. La *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (1992), signée par la France mais non ratifiée, constitue aussi un outil à la disposition des territoires comme Mayotte où cohabitent plusieurs langues locales encore très vivantes.

Sur le plan culturel, le bilinguisme et le plurilinguisme préconisés par beaucoup d'auteurs comme J. Cassagnaud, seraient favorables au bon développement de Mayotte. Sa situation de « carrefour » lui permettrait de contribuer à la reconnaissance d'un patrimoine vivant passant par l'inter-culturalité. De l'avis de la linguiste (2010, 606-607) : « Nous sommes dans une île où il y a une langue officielle, le français, qui cohabite avec deux langues locales, ce qui veut dire que la question se pose moins en termes d'enseignement du français proprement dit qu'en terme de politique et d'aménagement linguistique. Il serait donc, nécessaire pour l'évolution générale de l'île de passer rapidement d'une situation de diglossie à une situation de bilinguisme ou de plurilinguisme. Pour cela, les langues locales devraient s'inscrire dans la politique de formation et avoir droit de cité à l'école afin que l'enfant se socialise dans sa langue de départ en s'appropriant progressivement sa langue d'arrivée. On a vu qu'une expérience avait été réalisée, mais, bien que certains résultats soient concluants, elle n'a pas été généralisée, car elle n'a pas été effectuée, soi-disant, dans un cadre universitaire. »

Certains Mahorais, selon J. Cassagnaud, essaient donc de sauvegarder les langues tant bien que mal mais pensent que d'ici une dizaine d'années, les langues locales disparaîtront au profit d'un créole fait de langues maternelles mahoraises et de français mêlés. Cette idée vient du fait que de nombreux Mahorais s'expriment déjà en introduisant systématiquement des mots français dans leur langue maternelle. Pour l'anthropologue, J.-L. Amselle (2012, 99), c'est ainsi que des langues se créent alors que l'on parle surtout des langues qui disparaissent, des langues « en danger » (UNESCO). Mais peut-on parler ici de « créole », langue qui était destinée initialement à être incompréhensible des colons par le mélange opéré ? Dans le cas présent, l'ajout de mots français est plutôt destiné à faciliter la compréhension ou pour pallier l'absence de termes désignant des objets ou phénomènes nouveaux ou pour remplacer des mots que les jeunes générations ne connaissent pas. Les mots français peuvent être « mahorisés » (en *kibushi* ou en *shimaoré*) en rajoutant des « i » ou des « ou » : ordinateur devient *ordinateri*, le téléphone portable devient *portablu* ; des mots de liaison sont rajoutés : donc devient *doncou* (chez les jeunes).

Pour autant, c'est le *shimaoré* qui constitue encore aujourd'hui la langue commune même si

sur les 71 villes et villages de l'île, près d'une vingtaine de villages sont kibushophones¹⁶⁹. Et comme nous l'avons dit un peu plus haut, la population parlant *kibushi*, s'exprime généralement aussi en *shimaoré* ou du moins le comprend alors que ceux dont le *shimaoré* est la langue maternelle comprennent et parlent plus rarement le *kibushi*. Les mahorophones¹⁷⁰ justifient cette attitude par le fait que le nom même des habitants et de l'île « Maoré » vient de leur langue maternelle, plaçant le *kibushi* dans une situation de langue « étrangère ». Les mahorophones n'auraient donc aucune raison d'apprendre le *kibushi* alors que parler *shimaoré* pour un kibushophone constitue une preuve d'attachement à l'île et à une identité mahoraise. C'est que la revendication des kibushophones pourrait s'assortir d'un « régionalisme interne », leurs villages étant principalement situés dans la partie occidentale de l'île, du Sud au Nord, d'autant plus qu'une forte proportion des « malgaches », considérés comme tels parce qu'ils parlent le *kibushi*, sont des Comoriens chassés de Madagascar à partir de 1976, ayant choisi Mayotte pour le retour, et gonflant la statistique de l'INSEE (43 % de « malgaches » selon le recensement de 1978) (Fasquel, 1991, 103).

L'urbanisation, enfin, contribue à mêler les situations linguistiques, favorisant d'ailleurs l'usage du français et sa lecture, au moins sommaire : affichages publicitaires, signalétique courante. On relève d'ailleurs que dans des zones où l'on parle *shimaoré*, quelques quartiers de locuteurs *kiantalaoutsi ki Maoré*, notamment dans la zone urbaine de Mamoudzou-Mtsapéré-Passamainty (quartier Ambalamanga)¹⁷¹ ainsi qu'à Labattoir en Petite-Terre. L'implantation de populations malgaches a connu diverses étapes et les échanges ont été anciens et denses dans toute la zone indocéanique et au-delà. Affirmant le caractère mêlé de la société et comme pour prévenir toute déclaration « d'autochtonie », H. Maldi (2009, 56) affirme que « la situation linguistique de Mayotte est à l'image de son peuplement. En effet, dans l'île de Mayotte, les langues sont aussi variées que les origines de la population. » Néanmoins, avec un tiers de la population parlant « un dialecte malgache », il souligne que « c'est le seul cas d'un dialecte malgache parlé en dehors de Madagascar ».

Toujours en ville, et en raison des liens familiaux et socioculturels entretenus avec les îles proches et des flux migratoires, d'autres langues sont également parlées dans l'île : le *shi*

¹⁶⁹ J'utiliserai ce terme pour désigner les locuteurs du *kibushi*.

¹⁷⁰ Terme utilisé dans cette étude pour désigner les locuteurs du *shimaoré*.

¹⁷¹ Aujourd'hui, beaucoup de ces quartiers parlent de moins en moins le *kibushi* ou *ki Antalaotsi*. D'ailleurs le nom même du quartier a été « mahorisé » pour donner Mbalamanga différent d'Ambuni.

n'gazidja (littéralement « de Grande-Comore ») est omniprésent à Combani¹⁷² où vit une importante communauté grande-comorienne (un tiers de la population) ; le *shi n'dzouani* ou parler anjouanais est la deuxième langue parlée après le *shimaoré* dans la zone urbaine de Mamoudzou du fait de la concentration de clandestins originaires d'Anjouan. Le malgache usuel de Madagascar est aussi, depuis peu (environ cinq ans), beaucoup plus présent : il est parlé par les immigrants illégaux mais aussi par des Malgaches installés légalement mais récemment. Le créole réunionnais, bien que moins présent, est aussi utilisé à Mayotte. Ce n'est pas le fait d'expatriés réunionnais (qui viennent travailler facilement à Mayotte) mais d'un groupe de Mahorais partis à la Réunion dans les années 1980-1990 et revenus sur l'île. Ces groupes étaient essentiellement composés de femmes avec leurs enfants quand les maris demeuraient à Mayotte. Ces familles bénéficiaient ainsi des avantages sociaux attribués à La Réunion, lesquels n'existaient pas encore à Mayotte. De retour à Mayotte pour les vacances, les jeunes issus de ce flux migratoire se démarquaient volontairement en parlant créole. Ce créole présentait une double facette à cette époque, dans les années 1990-2000 : celle d'un groupe rejeté à La Réunion (car mahorais) mais aussi celle d'un groupe qui se sentait supérieur lorsqu'il venait en visite dans l'île d'origine.

On le sait bien, les phénomènes linguistiques et surtout leur représentation ont à voir avec la question de l'identité et J.-L. Amselle (2012, 96) rappelle que les conceptions qui « reposent sur le postulat d'une langue pure ou standard, d'une langue-base ou d'une langue-mère et qui, à ce titre, enraccinent l'identité linguistique et donc l'identité tout court dans des sortes de cellules souches. (...) A cette question de la langue-mère est également liée une autre question fondamentale : celle de l'origine (...) ». L'anthropologue poursuit : « A cette question est liée celle du postulat entre une langue et un peuple (...) » (p. 97). Si des identités peuvent être désignées sur des bases linguistiques, la géographie qui en ressort est rendue floue par la mobilité et l'urbanisation, les identités étant plus marquées par les types de trajets et leur ancienneté (migration, rémigration, circulation).

Dans cette perspective de reconnaissance des langues locales, la question de l'écriture donc de l'alphabet se pose. Ordinairement transcrites en arabe, les langues locales sont plus accessibles aux Mahorais qui ont fréquenté l'école coranique. L'alphabet latin leur est davantage étranger et

¹⁷² J.-F. Gourlet (2001, 180) sur la question de l'abolition de l'esclavage et les Mahorais : « L'abolition de l'esclavage promulguée par Louis-Philippe le 9 décembre 1846 s'appliqua à Mayotte à partir de juillet 1847. Cette décision provoqua l'exode vers les autres îles de l'archipel de nombreux Mahorais propriétaires d'esclaves et les Français organisèrent alors une importante immigration de Comoriens et Africains, donnant naissance à de nouveaux villages autour de leurs plantations. ».

est celui imposé par les français. Pour autant, les dictionnaires et lexiques récents sont plutôt en transcription latine, sans doute en raison de la scolarisation croissante à l'école laïque. La patrimonialisation a ses limites mais renvoie, dans ce cas, au rapport de l'oral et de l'écrit en désignant une articulation majeure qui a à voir avec le patrimoine vivant et sa fixation par (re)construction.

Le français à Mayotte

On ne peut évoquer la question linguistique à Mayotte sans parler du français et de son rapport aux autres langues. Langue coloniale, elle est devenue langue officielle donc administrative dans le cadre d'un département français. Le français est de plus en plus utilisé, surtout dans les familles avec jeunes enfants, chez les jeunes et les travailleurs de moins de 39 ans. Toute cette génération a connu la scolarisation à l'école publique. S'ensuit une prise de conscience de la perte possible de la langue maternelle, élément d'identité, ce qui donne lieu à des mobilisations d'associations. Mais la position du MuMa est celle d'un accueil des langues locales afin que les Mahorais s'approprient pleinement ce musée conçu comme « co-construction » dans « une démarche de partage et d'empathie » (PSC MuMa, 2016, 159). Mais le PSC évoque aussi des sentiments plus ambigus liés à la mémoire coloniale. Ainsi, J. Cassagnaud (2011) cite ce passage du journal local *Mayotte Hebdo* (n°265, 2/12/2005) : « Dans l'île, la langue n'est pas qu'un symbole d'une connaissance, c'est un fondement identitaire qui permet de déterminer l'emprise de la culture française sur soi. Dans cet Amour-Haine que partagent beaucoup de Mahorais avec la culture christiano-française, le *shimaoré* s'érige en rempart de premier ordre. » On aura noté que le *shimaoré* est seul cité ici.

Dans la dernière décennie, le français s'est imposé chez les Mahorais à l'école et même dans la communication entre les enfants ou les jeunes. Parler français peut se présenter à un kibushophone comme la possibilité de ne pas « se plier » à l'usage du *shimaoré*. Cependant, une fois rentrés à la maison, les élèves parlent leur langue maternelle avec leurs parents et amis mais ils peuvent aussi parler les deux ou les mêler... Car cette génération de parents a été scolarisée.

Une posture est intéressante à observer, celle des « Je viens de », pour rappel : cette nouvelle catégorie de jeunes, étudiants mahorais vivant dans l'hexagone pour y mener leurs études universitaires et qui reviennent sur l'île pour les vacances d'été. Cette situation est répandue dans tous les territoires ultramarins français : les « Je viens de » à Mayotte, « les Négropolitains comme on les appelle dans les Antilles françaises » (Gay, 2009, 53). Cette circulation saisonnière régulière construit une partie de la jeunesse mahoraise qui, entre Métropole et Mayotte, se

distingue de la jeunesse demeurée dans l'île, notamment par son usage quotidien (mais pas totalement exclusif) du français. Cette jeunesse se distingue aussi par son comportement de « *mzoungou* » par assimilation, ce qui est localement perçu et désigné comme de la vantardise. C'est ainsi que le surnom de « Je viens de », attribué par la population locale, désigne un « nouveau blanc mahorais » venu de la métropole, regardant « de haut » ses origines et ses anciennes habitudes. En outre, ce groupe parle le français en lui ajoutant des éléments propres aux « jeunes » : argot, mimiques ou gestuelles et influences variées « branchées » (africaines, maghrébines, caribéennes, et même américaines,) appris en Métropole.

Cette affiliation multiple coïncide avec un séjour en métropole, à la Réunion ou à l'étranger, séjour qui fait figure de rite de passage à l'âge adulte. En effet, il existe trop peu de possibilités pour l'enseignement supérieur à Mayotte et le séjour est d'une durée variable. Ces mobilités amènent chaque génération à développer un langage lié aux modèles influents de l'époque, les modes étant très changeantes.

D'un point de vue linguistique, Mayotte est donc marquée par une forte diversité en comparaison de la taille de l'île et de sa population. Pourtant, ces langues ne renvoient pas à l'image de groupes minoritaires comme le suggèrent les textes de l'UNESCO. En effet, on est ici en présence de groupes plus ou moins dominants, plus ou moins valorisés ou plus ou moins représentés numériquement. Les places des uns et des autres ne sont pas stables et peuvent changer au gré des circonstances. Le français, en raison de la scolarisation croissante et de la politique linguistique française, de la Constitution, gagne du terrain. Le tourisme accentue cette tendance pour des raisons de commodité dans les échanges : ainsi, les *mama* qui vendent leurs souvenirs se « mettent au français » dans leur activité économique.

La transmission des langues

Les langues sont transmises au sein des familles et de groupes plus larges mais elles sont aussi utilisées dans des institutions éducatives. Or, la langue varie en fonction du type d'institution. L'école républicaine assume le rôle qu'elle est tenue d'assumer dans la République même si les conditions sont beaucoup moins favorables qu'en métropole, nous l'avons évoqué. La scolarisation de masse est relativement récente à Mayotte.

Mais surtout, l'originalité mahoraise en France tient dans la place des écoles coraniques même si elles ne sont plus aussi systématiquement fréquentées qu'auparavant. L'école coranique (qui

n'est pas une *madrassa*) est un vecteur d'identité locale, notamment par l'utilisation du *shimaoré* et du *kibushi*. Et c'est par cette institution que les langues locales ont « trouvé » leur alphabet, arabe. Ces langues sont donc « vernaculaires » mais elles sont aussi véhiculaires car elles transmettent l'enseignement dit traditionnel.

Outre la théologie, l'école coranique a aussi la réputation de transmettre les valeurs de la famille et de la vie communautaire, initiant les élèves aux responsabilités journalières. « Traditionnellement », les élèves, en signe de respect, effectuaient des tâches chez le maître d'école coranique en fonction de leur âge. Ils partaient aussi aux champs. Les jeunes étant très occupés certains Mahorais estiment que c'est là un rempart contre la délinquance. Alors que la fréquentation des écoles coraniques a décliné depuis l'installation de l'école publique obligatoire (1983), des initiatives individuelles ou collectives (associations de culte musulman) tentent de restaurer les valeurs de cette éducation pour réintégrer des jeunes souffrant d'une « déficience d'attention et d'insuffisance éducative ».¹⁷³ Les professeurs d'école coranique et leurs conjoints (il y a des enseignantes et des enseignants) sont parmi les personnes les plus estimées dans les villages.

Les Mahorais tiennent à présenter cette forme d'éducation comme un patrimoine culturel, sans doute parce que sa place a décliné dans le système éducatif. Au MuMa, une salle sera consacrée à l'institution éducative coranique, à son influence sur la société locale. M. Abdoukarim (chargé de mission au MuMa) est un acteur de cette demande.

Au même titre que l'école républicaine, l'institution coranique se fonde sur un système codifié. Il est un lieu d'apprentissage de l'alphabet, de la calligraphie, de la lecture à travers des textes sacrés et des préceptes de l'islam (hadith, règles, etc.). C'est à ce titre que les écoles coraniques peuvent être perçues comme un lieu de conservation du patrimoine culturel et du patrimoine immatériel et comme un patrimoine en tant que tel avec le support exposé et emblématique des tablettes d'apprentissage et de l'encre au charbon. Et c'est au moment où ce lieu connaît un certain déclin dans la vie sociale qu'il est susceptible d'être patrimonialisé. Pour autant, et c'est très clairement exprimé dans le PSC du MuMa, la forte présence de la religion dans les pratiques actuelles constitue une difficulté. J-F. Gourlet (2001, 19) avance que la place importante de l'islam serait due à la colonisation, à la manière d'un « exutoire », « le seul exutoire autorisé au sentiment identitaire et un puissant moyen d'intégration pour les nombreux immigrés

¹⁷³ Propos d'un cadre du CG, membre actif de la valorisation des traditions musulmanes.

africains ou malgaches », par la religion et le partage d'une langue, au moins de son alphabet. D'où la question déjà évoquée de la transcription des langues locales.

C'est dans les écoles coraniques que s'apprenait, en effet, la composition des vers du *Debba* et du *Maoulila* ou autres chants locaux. Peut-être ces deux institutions, école coranique et nouvelles *madrassa*¹⁷⁴, pourraient-elles intégrer le MuMa et constituer les éléments d'un patrimoine culturel mahorais, au même titre que la chronique du cadî de Tsingoni : « Le cheik Adinani était une personnalité musulmane particulièrement respectée pour sa parfaite connaissance du Coran ; on peut voir en lui l'archétype de ces intellectuels mahorais qui mêlaient une remarquable érudition religieuse au souci de préserver les traditions et le patrimoine culturel et historique de leur île. » (Gourlet, 2001, 21). Dans un souci de promotion de l'enseignement religieux et de conservation de la mémoire¹⁷⁵, il rédigea en 1965 la *Chronique de Tsingoni* (publication en 1976 [par C. Allibert], la plus récente des trois chroniques mahoraises). Cette chronique, comme les deux autres, décrit la vie locale et participe à la connaissance de l'histoire et de l'histoire religieuse de Mayotte¹⁷⁶. Ces chroniques permettent de comprendre les particularités de l'islam mahorais au regard d'autres îles de l'archipel, « plus arabes », moins « chiraziennes ».

Une mise en valeur patrimoniale engageant le partenariat officiel des institutions scientifiques et culturelles pourrait répondre aux effets des crises identitaires engendrées par la départementalisation. En effet, la population locale, face aux nouvelles normes imposées par l'assimilation se crispe et revendique une identité mahoraise souvent « plus islamique ». Le MuMa s'est avancé sur cette voie, intégrant le Grand Cadi au Conseil scientifique : *Cette institution (bureau des Cadis) n'a pas de jure de fonction de représentation culturelle, mais de*

¹⁷⁴ Les écoles coraniques sont supplantées par les *madrassa*. Ces écoles d'un nouveau genre accueillent davantage d'élèves, toutes catégories confondues, notamment des femmes et des enfants. Les enseignants y maîtrisent davantage l'arabe et parlent parfois le français. L'enseignement y suit des horaires fixes adaptés aux horaires de l'école laïque.

¹⁷⁵ Ceci peut être comparé à ce que réalisa Saïd Al Ma'aru, personnage religieux important aux Comores et plus précisément à Anjouan. L'un de ses disciples, Saïd Ahmed ben Abderrahmane ben Sultan Allawi d'Anjouan, recueillit pieusement ses faits et dits en langue locale. Ceci fut compilé en arabe par le cadî anjouanais Saïd Ka'abi, puis traduit en français. Les risques de distorsions étaient multiples, mais l'ouvrage final reçut néanmoins l'imprimatur de l'université Al-Azhar (université égyptienne de renom fondée depuis les années 970 et classée parmi les plus anciennes au monde).

¹⁷⁶ Cette chronique, la plus récente des trois chroniques mahoraises rédigées par des locaux, est une sorte de copie, un résumé ou une version corrigée de la « *Chronique de Mtsamboro* » enrichie de plusieurs chapitres rédigés en *shimahoré* sur le thème de l'islamisation de l'île. Ce document renseigne par exemple sur les circonstances de la construction de la Mosquée du vendredi de Sada dans les années 1860-1870 (manuscrit de Tsingoni). La chronique apporte également de nombreuses informations sur l'organisation et le fonctionnement des sociétés pré-coloniales de l'archipel. On y retrouve mention de traditions et de coutumes oubliées, les règles de succession et d'accession au trône des sultans, le rôle joué par l'aristocratie locale dans les différents modes de gouvernement tout en considérant les liens inter-îles (archipel des Comores et Madagascar).

facto l'importance de la religion dans la vie sociale et sa fonction médiatrice dans les conflits en font un partenaire obligé pour qui veut, de manière compréhensive, penser le patrimoine mahorais... Par ailleurs il paraît indispensable que chaque « terrain » d'enquête-collecte soit préparé par un contact et une discussion avec le « conseil des notables » des villages concernés – dans l'esprit de ce qui fonctionne par exemple en Nouvelle-Calédonie pour le travail de l'Académie des langues canaques ou le Centre Jean-Marie Tjibaou, conseils dont la « coordination » est justement du ressort des Cadis. (PSC MuMa, 2016, 158).

Suite au constat de l'ancien président du CD (D. Zaïdani) sur le vieillissement de la population, les services du CD avancent une possible disparition des patrimoines culturels avec les plus de 60 ans (seulement 4 % de la population contre 28 % en métropole) et invitent donc le MuMa, à l'issue de la convention triennale de 2011, à constituer un socle de recueil de ces mémoires volatiles, mémoires familiales et collectives sur des événements que les documents écrits archivés ne rapportent pas.

Bien des choses ont changé depuis l'article de Haladi Madi (2009), notamment avec la départementalisation. L'auteur présente en effet le *shimaoré* comme la langue dominante alors qu'il existe une deuxième langue, avec plusieurs variantes, le *kibushi* : il revêt tout autant d'importance aux yeux des Mahorais qui le parlent. C'est dire si la revendication d'autochtonie par la langue est difficilement mobilisable à Mayotte sans entraîner des purifications infinies : « comment être autochtone ? » demandait déjà M. Detienne (2003), dans un tel environnement de mobilité et de mêlée. Les propos de M. Warnier (2017, 112-113) sont sans doute peu appropriés : ... « ne peut être considéré comme tel qu'un peuple qui jouit d'une identité ethnique spécifique, qui forme une communauté ou une nation consciente d'elle-même, qui attaché à un territoire donné, avec ses terres, ses sites sacrés ou à valeur archéologique, ses ressources spirituelles, sa langue, ses traditions orales, sa littérature, ses valeurs culturelles, son système éducatif, son patrimoine matériel et immatériel. La Déclaration vise à protéger ces peuples des États qui veulent les assujettir en les assimilant à la culture dominante ou qui convoitent leurs terres et leurs ressources naturelles. Pour obtenir le statut de peuple autochtone, un groupe doit faire la preuve qu'il possède un lien historiquement établi avec cet ensemble de ressources ».

Ile aux multiples peuplements dont l'ordre d'arrivée reste indécidable, au sein d'un archipel désormais séparé en deux États, historiquement placé et fondé au croisement d'influences

culturelles brassées, l'autochtonie ne peut être revendiquée qu'en opposition à la dernière autorité, française, qui prévaut sous une forme raffermie (et voulue) avec ses conséquences décrites dans la Constitution de la République.

La patrimonialisation des faits culturels, et significativement leur entrée au musée peut sembler un moyen de conservation mais aussi un refroidissement de thèmes qui pourraient animer des mouvements contestataires par un canal aujourd'hui suspect. La patrimonialisation et l'animation, relayées par l'ouverture au tourisme culturel et pas seulement balnéaire forment ensemble les orientations d'une politique prudente.

Conclusion

Après avoir réuni des informations et conduit des enquêtes, je parviens à l'analyse suivante : pour satisfaire à la course aux labels touristiques et patrimoniaux, les instances décisionnelles concentrent leurs efforts sur quelques objets patrimoniaux culturels, notamment à valeur historique, alors que le champ patrimonial mahorais est nettement plus riche. Le flyer des Journées Européennes du Patrimoine réalisé par la DAC témoigne de ce choix et de la représentation de ces patrimoines par les autorités. La collaboration d'acteurs privés et d'institutions publiques, dont les communes, est l'expression d'un véritable désir de valorisation des patrimoines locaux.

Certes, le statut départemental est récent et la départementalisation est loin d'être aboutie, ce qui explique que les mesures de gestion patrimoniale sont encore en cours d'évolution. Mais après plus de trente ans d'administration territoriale puis quatre années de régime départemental, la question de la priorité des champs d'action continue d'être posée. Il serait nécessaire d'identifier clairement ces patrimoines et de mettre en œuvre les moyens intellectuels et matériels de leur « exploitation ». Quant au public mahorais, la notion d'échange et de co-construction du patrimoine permettrait de collecter les informations pour comprendre l'histoire notamment par les témoignages des aïeux. L'oralité doit être reconnue comme la forme populaire de transmission des divers patrimoines.

Il en va donc de la conservation et de la valorisation des patrimoines mahorais, rendre accessibles tous les patrimoines ne se limitant pas à l'ouverture d'un musée. Plusieurs actions m'apparaissent comme prioritaires : créer des sites officiels, en particulier des sites web à valeur scientifique ou améliorer l'existant ; faire de l'information et de l'éducation du public ; intensifier les recherches ; améliorer l'accès de tous à ces connaissances et ne pas restreindre cet accès aux professionnels ou aux décideurs.

Néanmoins, les seuls patrimoines évoqués ci-dessus ne replacent pas Mayotte à sa juste place. Ressasser les mêmes patrimoines devient finalement préjudiciable à l'image de l'île. Continuer l'inventaire du quotidien et y déceler des patrimoines vivants permettront de broser un tableau plus complet et plus « vrai » du patrimonial local.

Ces patrimoines locaux illustrent le fait que le patrimoine culturel ne peut se comprendre qu'en s'approchant des habitants, dans une relation autre que celle de consommateur d'espaces de dépaysement ou de loisirs. Comme ailleurs, la société fonctionne de façon complexe et les valeurs,

codes et tabous n'apparaissent pas à première vue, les Mahorais se montrant souvent réticents à partager leurs coutumes et leur intimité, dans une relation largement dissymétrique. Si les aspects un peu anodins comme les cérémonies extérieures peuvent frôler la folklorisation, il en va pas de même avec le vêtement et singulièrement le vêtement masculin, et encore moins avec les langues. Ce ne sont pas tant les langues locales qui sont en cause que la langue non parlée mais écrite, vectrice de possibles mobilisations sensibles au sein de la République.

Il était presque facile de poser le patrimoine « naturel ». Ce pouvait être une affaire de mobilisation citoyenne sur la vague de l'écologisme dominant ambiant. Le patrimoine culturel historique suppose d'établir un récit partagé (histoire) qui assimile les mémoires dans une succession. La mobilisation du patrimoine culturel dit « vivant » passe par des choix plus délicats et des tensions que la mise en tourisme par l'animation et la valorisation (risque de folklorisation ou de muséification) relevant d'un tout autre niveau, politique au sens le plus profond, qui ne peut se limiter à des aménagements ou à des incitations économiques. Le processus de patrimonialisation à Mayotte en est encore là malgré la médiation institutionnelle et scientifique du MuMa. A moins que ce projet de musée ne constitue justement un « noyau de condensation » autour duquel tous les enjeux pendants se révèlent.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au départ de ce travail en forme d'inventaire des inventaires, une différence était posée entre le patrimoine reconnu et le patrimoine classé : patrimoine reconnu pour faire place à ce qui est admis, plus grand que ce qui est entré dans les cadres des classements officiels et de la protection. C'est que la « nature », comme les monuments bâtis pré-coloniaux ou coloniaux, renvoient à une histoire qui compte et à des préoccupations exprimées au présent. Mais depuis que la mémoire est devenue un objet d'histoire (Nora, 1984-1992), l'éventail du patrimoine s'est élargi (Heinich, 2009), même si l'image du site remarquable, du Monument, est restée très présente, le tourisme aidant. C'est alors que le patrimoine dit « naturel » s'avère être « culturel » et même « historique » du fait des rites vivants qui s'y attachent (entretien de la mémoire), ce que l'inventaire naturaliste ne prend pas en compte dans sa propre tradition quoique la catégorie « mixte » du modèle UNESCO contribue à une évolution.

Les catégorisations ne peuvent être appliquées de la même façon à Mayotte qu'en France métropolitaine ou ailleurs dans le monde de l'UNESCO, du fait d'une histoire différente du patrimoine et d'un rapport différent au temps et aux lieux. Ce qui suppose d'ailleurs que la société métropolitaine ou mondiale soit également distanciée dans ses propres rapports à ses lieux, ce qui est loin d'être assuré sinon par l'habitude de classements deux fois centenaires en France. Ce qui est nature et ce qui est culture, ce qui est patrimoine et ce qui ne l'est pas, ne se décide pas « scientifiquement » mais socialement. L'argument « scientifique » de la menace pesant sur le patrimoine « naturel » devient un argument social (culturel et politique) parmi d'autres, se rapprochant de la délimitation du patrimoine culturel lui aussi actualisé. Ce qui est historique ne supporte pas plus l'argument scientifique malgré la tentative d'une chronologie bien ordonnée : le « mythe » chirazien le rappelle. Le travail continue pour mettre le passé au présent.

Quant à la manière dont les Mahorais définissent les patrimoines en catégories, le résultat est très mitigé. Nos entretiens de terrain, restitués dans ce travail, donnent un aperçu de cette classification d'après un panel de la population locale. Le déterminisme culturel guidant les choix patrimoniaux ne sont pas aussi simples que l'opposition « ethnique » entre Mahorais et métropolitains post-coloniaux. L'âge, le niveau d'instruction, les itinéraires de vie, les activités exercées, les options politiques entrent dans la production des représentations du monde. Et, pour ce qui touche au patrimoine, on peut poser comme hypothèse que la formation intellectuelle (scolaire) contribue à forger les concepts (ne serait-ce que par les mots) rendant intelligible une réalité et rendant possible l'action. Même les apparentes oppositions concernant la hiérarchie des

objets à classer pour préservation et entretien durable, passent par des références partagées qui pourraient être discutées à l'amont : la « tradition », tout comme la « nature », est de celles-là. Et le développement supplante le patrimoine comme objectif prioritaire. C'est un signe de ce que j'ai identifié, dès l'introduction, comme la position ambivalente du dedans-dehors qui se traduit par une attente très convenue.

Tableau 19 : Impact attendu du tourisme et de la patrimonialisation

	Retombées directes	Retombées induites	Enjeux sociétaux
Impacts sur la société mahoraise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien et sauvegarde de sites patrimoniaux ▪ Valeur économique ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modernisation des infrastructures ▪ Amélioration des modes de vie plus sains (propreté des espaces) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Occupation de la jeunesse (loisirs, formation, stages...) ▪ Lutte contre l'égaré (délinquance, déscolarisation...) ▪ Mise en avant d'une politique éducative participative ▪ Baisse du chômage par l'emploi d'agents d'encadrement et d'entretien

Source : S. Ayouba, enquête 2014

Pourtant, dans mon investigation et par le parti-pris de lier les choix patrimoniaux à l'éclairage de la valorisation touristique, le rang prioritaire du développement devant le patrimoine a pu s'atténuer pour souligner les enjeux plus nets qui opposent patrimoine-tourisme-développement d'un côté, patrimoine-mémoire-positionnement culturel et politique d'un autre côté. C'est à quoi ont été consacrées les deuxième et troisième parties, en révélant l'existence d'autres patrimoines pour d'autres usages, en particulier identitaires, avec leurs variations idéologiques populaires ou élitistes. Le lagon, les mosquées, la « cité » coloniale, la mangrove ne se disent pas qu'en français ni seulement dans une chronologie articulée autour de deux dates : 1841 et 1976. La question de l'identité est ici centrale et les projets de mise en tourisme révèlent des enjeux politiques qui vont au-delà des questions de développement.

En traitant de l'héritage colonial, nous nous focalisons, tous ensemble, sur la colonisation européenne qui seule a laissé des traces matérielles répondant aux critères de classement des Monuments historiques. Cependant, à Mayotte, il y eut plusieurs vagues et formes de

colonisations qui se sont mêlées mais il n'est pas anodin, dans la manière contemporaine, de lier l'identité à l'origine. Or, la question de l'autochtonie n'est pas abordée autrement que dans la simplification mahorais/colonial, et d'ailleurs peu sous ce terme d'autochtonie. La difficulté du choix patrimonial révèle une simplification en privilégiant deux oppositions : nature/culture ; indigène/colonial. Et derrière les évidences qui apparaissent dans la première partie, quelques « oubliés » sont significatifs. A Mayotte, autant qu'ailleurs, le patrimoine « noble » a été privilégié. Ce choix prend ici plus de relief car il est augmenté du poids de l'héritage colonial, ce qui vaut pour les « Monuments historiques », mais aussi pour le lagon dont l'image « extérieure » est principalement retenue. Le patrimoine « indigène » pourrait subir la même déformation en passant par le filtre de l'exotisme ou celui du folklore. Ce que nous avons examiné en deuxième partie. Tous les peuples anciennement colonisés connaissent ce type de dilemme.

Il existe aujourd'hui un consensus assez large sur la préservation du patrimoine. La transformation des musées « ethnographiques » coloniaux en musées nationaux nous montre la voie communément suivie (Gaugue, 1995). Le transport des espèces ou des pièces archéologiques vers des collections étiquetées a d'abord pu être considéré comme une cueillette aboutissant à un pillage. Comme stade de recueil pour inventaire, ce fut aussi le point de départ d'une connaissance exposée, d'une mise à distance permettant, y compris de l'intérieur des sociétés concernées, la réappropriation de ce qui avait été effacé tout comme la réintroduction d'espèces disparues (MIT, 2011, 98-99) : le patrimoine est contemporain. Décider qu'il est communément reconnu relève de la pétition de principe avant le passage (ou pour un passage), plus ou moins en force, du côté de ce qui est institutionnellement reconnu. Représentation contre représentation, le patrimoine n'est pas une chose héritée mais désigne un processus de production : la patrimonialisation s'organise autour de pivots qu'il nous faut reconnaître. A Mayotte, deux, au moins, sont en « concurrence » ou en « concours » : l'exotisme pour le tourisme comme ressource (l'exotisme comme ressource traité en deuxième partie) et la « tradition vivante » pouvant éventuellement constituer une ressource touristique mais aussi, et peut-être d'abord, un ciment d'identité, ce qui restait à juger en contexte (troisième partie). Les deux options sont cependant fondées sur une même base ethnographique dont le musée témoigne.

Dedans-dehors a formé le fil rouge caché de ce travail, ce qui est déjà contenu dans la première catégorie géographique utilisée comprenant une hésitation orthographique : Outre-Mer, outre-mer ; outre-mers (*Le Monde*, 09/04/2009). Le résultat du référendum organisé en Nouvelle-Calédonie le 4 novembre 2018 n'est pas connu à ce jour de rédaction de la conclusion générale

d'un travail qui a occupé une décennie de ma vie « post-bac ». Mais je ne peux que penser à ceux qui ont décidé qui j'étais, en 1974-1976 (je n'étais pas née), puis en 2009 (je formais le projet de m'inscrire en thèse après mon master « tourisme et patrimoine ») ! Entre deux, dedans-dehors : mon travail de thèse m'a au moins permis de prendre conscience de cette position qui n'a pas encore trouvé le confort de la stabilité. C'est probablement vrai pour beaucoup de mes concitoyens mahorais et français.

Cette ambivalence dedans-dehors, si c'en est une, est établie par une boucle qui tourne entre images et représentations. Les images sont celles de l'exotisme vs. la pauvreté et la marginalité qui peuvent être inversées en authenticité. Elles sont principalement véhiculées par la promotion de l'Île destinée aux touristes et aux métropolitains attirés par un milieu de vie à la fois proche (en France) et lointain (les Tropiques ultra-marins). Ces images portent en elles des représentations (une Représentation) qui structurent la pensée (le savoir ; la connaissance) et s'imposent comme la réalité (Moscovici, 1961). Il m'est impossible de décider ce qui est premier dans la boucle, de l'image ou de la représentation, Mayotte y entrant bien après d'autres îles tropicales ayant capté l'attention des artistes orientalistes (comme Gauguin) ou des témoins réfléchis (comme Segalen). Il me semble que pour les Comores en général, et Mayotte en particulier, d'autres considérations ont joué. Après l'illusion de l'économie de plantation, la géopolitique a dominé l'inscription de l'archipel dans l'horizon français, camouflé, en quelque sorte, derrière le double argument du développement (on aurait dit de la civilisation à la fin du XIX^e siècle), et de la ressource complémentaire qui traverse les siècles. S'y ajoute-l'exotisme qui est importé, lui aussi, comme la touche finale d'un maquillage faisant illusion.

Le choix historique de 1974, dans son ambiguïté, a pu conduire à une auto-exotisation permise par la production de stéréotypes des acteurs en présence : « le » Mahorais, « le » métro, « le » touriste. Chaque acteur lui-même stéréotypé produit le stéréotype qu'on attend de lui, qu'il s'agisse de la nature, des objets culturels, des marques historiques, des rapports sociaux de développement, des options politiques. L'auto-exotisation est une réponse à l'exotisme, fermant une boucle dont il est difficile de sortir. Certains acteurs tentent de profiter de ce panorama assez flou pour avancer des cartes comme celles de l'identité et de la liberté, et promouvoir des options contradictoires aux principes qui autorisent leur expression. Une autre forme de décolonisation s'exprime-t-elle à travers les actions de patrimonialisation et vers quels autres stéréotypes ?

Des options divergentes se dessinent derrière le débat d'autorité qui doit décider de ce qui est patrimonial ou pas. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les acteurs impliqués n'usent pas des

mêmes références. Malgré la synthèse raisonnée tentée par les experts du MuMa, les acteurs réunis introduisent des distorsions couvertes par les mêmes mots politiquement corrects. Historique, authentique, naturel, tout ce qui relève du patrimoine doit finir par s'imposer avec, pour dénominateur commun, ce qui doit faire consensus. Les touristes « affinitaires » pourraient contribuer à ce rapprochement, oeuvrant comme des traducteurs dans les deux sens. S'ouvre là une piste que je n'ai pas explorée. Le tourisme affinitaire se rapprocherait du nouveau tourisme domestique comme au Vietnam (Peyvel, 2016 ; Nguyen, 2013), produisant une représentation nationale du passé lissée sous la forme d'un « exotisme historique ».

Le problème de la patrimonialisation marqué de l'empreinte « universelle » (de l'UNESCO) devient alors celui du partage des motifs et, plus encore, je crois, des objectifs. Patrimonialiser pour quoi faire ? La patrimonialisation entre dans la construction de la Représentation en amont des images (mais les images sont déjà là, prêtes à l'usage). Cette construction permet le choix incontesté des objets à patrimonialiser. Voilà une nouvelle boucle qui inclut le patrimoine vivant. Le patrimoine vivant, dans l'ambiguïté d'une notion dénoncée parfois (Heinich, 2009), peut prendre des tours différents. Outre que le patrimoine est forcément vivant d'une manière ou d'une autre, actualisé en permanence à la place qui lui est assignée aujourd'hui, il est des situations que l'on peut dire patrimoniales, pouvant contribuer à la rencontre. Le *voulé* peut être une occasion de telles rencontres et même de partage, le Grand mariage peut devenir spectacle ; c'est sans doute moins vrai de rituels développés autour des *ziyaras* quoiqu'ils pourraient être transformés en mascarades. Nul ne sait ce que les rapprochements peuvent produire. D'un côté, le tourisme qui rapproche ou sépare de part et d'autre d'une limite visiteur/ visité ; d'un autre, le patrimoine qui rapproche ou éloigne, lui aussi, de part et d'autre d'une limite curiosité/identité.

La faible importance du tourisme, problème de développement, peut alors s'inverser en valeur positive, proposant la préservation de l'authenticité pour un autre tourisme, culturel, sur la base de patrimoines mis en valeur. On comprend que le village « préservé de la modernité », constitue un élément de promotion parmi les onze bonnes raisons de visiter l'île de Mayotte. Mais le village ne peut-il pas devenir une scène au moment des festivités collectives ouvertes ? De la même manière, le musée ne met-il pas en scène une représentation ethnographique ? Comme étape d'un circuit touristique, il éclaire d'un certain jour ce qu'est le patrimoine et contribue à le fixer mais aussi à le mettre en mouvement : fixer ce qui entre au musée ; mettre en mouvement ce qui lui est lié par le sens des objets qui n'y meurent pas mais y trouvent une nouvelle vie.

Le MuMa s'annonce comme un projet en co-construction et présente deux facettes de l'idée de patrimoine : il rassemblera tous les éléments de l'histoire et de la culture locales dans la perspective d'un « musée de synthèse total » (PSC MuMa, 2016, 176) suggérant les contours de la mahorité (histoire, milieu naturel, ethnologie). Mais l'arrière-plan identitaire au sens d'une revendication politique sera alors désamorcé par la forme muséale qui met à distance, qui met en scène, qui offre un cadre. Or, ce cadrage institutionnel ainsi que le statut de Musée de France qui est promis aux Mahorais, peuvent constituer une garantie de valorisation de leur « culture ». Tout en reconnaissant que ce n'est pas « un musée « régional » banal » (PSC MuMa, 2016, 156), la méthode et les modalités d'une telle institution sont rappelées et inscrivent le patrimoine mahorais dans le cadre de la Région (au sens politico-administratif français) donc dans celui de la communauté nationale. Le MuMa, comme tout musée, est un geste politique proposant la lecture d'un passé commun actualisé mais le « nous » ici peut être décalé. Ce qui se joue dans la construction du patrimoine culturel croise et recoupe les deux questions de l'identité locale et de l'ouverture par la valorisation touristique. Il faudra observer comment le MuMa remplira ce contrat de la co-construction et la part que prendront les différents acteurs à ce projet de valorisation patrimoniale.

Le salon du tourisme (et des loisirs) qui s'est tenu les 21 et 22 septembre 2018, entretient les ambivalences que j'ai relevées : « chez moi, pour une autre expérience » (annexe 5 p. 409). À qui cette invitation s'adresse-t-elle ? Aux Mahorais ou à leurs visiteurs ? Aux deux sans doute.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

ALLAOUI Askandari, *L'évolution du marché foncier à Mayotte*, Paris, L'Harmattan, 2006.

ALLAOUI Askandari, *Logiques politiques et mahorité dans la postcolonie de Mayotte*, Paris, L'Harmattan, 2009.

ALLIBERT Claude, « Wak-wak : végétal, minéral ou humain ? Reconsidération du problème », *Études Océan Indien* (CEROI-INALCO), Paris, n°12, 1992, p. 171-189.

ALLIBERT Claude, « L'île des femmes dans les récits arabes », *Études Océan Indien* (CEROI-INALCO), Paris, n°15 (*Le scribe et la grande maison, Études offertes au Professeur J. Dez*), 1991, p. 261-267.

ALLIBERT Claude, *Mayotte, plaque tournante et microcosme de l'océan Indien occidental, son histoire avant 1841*, Anthropos, 1984.

AMIROU Rachid, *L'imaginaire touristique*, Paris, CNRS, 2012

AMSELLE Jean-Loup, *Le musée exposé*, Paris, Lignes, 2016.

AMSELLE Jean-Loup, *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion, 2001.

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, la Découverte, 2006, (1983).

ANDRIEUX Jean-Yves, *Patrimoine et société*, Presses Universitaires de Rennes, 1998.

ANZALDI Antonio et IZZI Massimo, *Histoire illustrée universelle de l'imaginaire. Mythes, légendes et croyances du monde entier*, Grémese, 1995.

ARNAUD Jean-Pierre, ABOUTOIH Laoumi, GIGOU Alexandra, GUEZEL Rébecca, SAINDOU Karani, SALAÛN Pascale, YBRAHIM Boinali, *Richesses de Mayotte. Les orientations. Parc naturel marin de Mayotte. Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte*, Agence des Aires Marines Protégées, 2009.

BASTIDE Roger, *Les religions africaines au Brésil (vers une socio des interpénétrations de civilisations)*, Paris, PUF, 1960.

BENHAMOU Françoise, « L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité. La force du langage à l'appui d'une promesse de développement », *Revue Tiers Monde*, 2010/2, n°202, p. 113-130.

BENKIRANE Réda et ZIEGLER Erica Deuber (dir.), *Culture et cultures*, Infolio- MEG, 2007.

BENSOUSSAN Olivier, « La mer, menace ou espoir pour le développement de Mayotte », *Cahiers d'Outre-Mer*, 2009, p. 489-512.

BERETTI Lara, *La question de la participation des acteurs locaux dans le processus de mise en place du parc naturel marin de Mayotte*, Thèse de doctorat, Université de la Rochelle, 2012.

BERNARDIE-TAHIR Nathalie et EL-MAHABOUBI Omar, « Mayotte : des parfums au tourisme. Les nouveaux enjeux du littoral », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 216, p. 369-395.

BRESLAR Jon, *L'habitat maorais*, Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, Paris, éd. A.G.G., 1979.

BLANCHARD Emmanuel, « Fractures (post)coloniales », *Vacarme* 38, hiver 2007, p. 62-65.

BLANCHY Sophie, « Matrilocalité et système d'âge à Mayotte. Notes pour une étude comparative de l'organisation sociale dans l'archipel des Comores », *Taãrifa* n°3, Revue des Archives départementales de Mayotte, Mamoudzou, 2012, p. 9-22.

BLANCHY Sophie, « Mayotte : « Française à tout prix » », *Ethnologie française*, 2002/4, vol. 32, p. 677-687.

BLANCHY Sophie, *La vie quotidienne à Mayotte*, Paris, L'Harmattan, 1990.

BLONDY Caroline, « La fabrique d'un haut-lieu du tourisme insulaire tropical : Tahiti et ses îles », dans Coëffé, *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le monde*, Paris, Ellipse, 2017, p. 376-399.

BOINAIDI Achoura, « Les pratiques culturelles dans les espaces naturels à Mayotte », *Taãrifa*, n°5, Revue des Archives départementales de Mayotte, Mamoudzou, 2015, p. 83-105.

BOINAIDI Achoura, *Les pratiques culturelles dans les espaces naturels à Mayotte. Dans l'intimité des sites sacrés*, Mémoire de Master 2, Université de Limoges, 2014.

BOISADAM Philippe, *Mais que faire de Mayotte? Analyse de l'affaire de Mayotte 1841-2000*, Paris, L'Harmattan, 2009.

BOURON Jean-Benoît, « Mesurer les ZEE », *Géococonfluences*, en ligne, 2017.

BRUNEL Sylvie, *La planète disneylandisée. Chroniques d'un tour du monde*, Paris, Sciences Humaines, 2006.

BRUWIER Marinette, « L'archéologie industrielle, les réalisations en Angleterre, les débuts en Belgique », *Revue du Nord*, 1974, p. 479-492.

CASSAGNAUD Josy, « Langues et identités à Mayotte » dans A. Coïaniz, P. Fioux (éd.), *Ancrages identitaires dans l'océan Indien. La Réunion, Madagascar, Mayotte, Les Comores, Maurice*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 237-261.

CASSAGNAUD Josy, *Jeux et enjeux des langues pour les jeunes de Mayotte*, Paris, Connaissances et savoirs, 2010a.

CASSAGNAUD Josy, *Rites de Mayotte ou chronique d'une mort annoncée?*, Paris, Connaissances et savoirs, 2010b.

CASSAGNAUD Josy, *Le banga de Mayotte comme rite de passage*, Paris, Connaissances et savoirs, 2006.

CAUQUELIN Anne, *L'invention du paysage*, Paris, Presse Universitaire de France, 2000.

CAZES Georges et POTIER Françoise, *Le tourisme urbain*, Paris, PUF, 1996.

CAZES-DUVAT Virginie et PASKOFF Roland, *Les littoraux des Mascareignes entre nature et aménagement*, Paris, L'Harmattan, 2004.

CENTLIVRES Pierre, « La notion de culture dans l'ethnologie française : avatar et banalisation » dans R. Benkirane et E. D. Ziegler (dir.), *Culture et cultures*, folio-MEG, 2007, p.43-62.

CERTEAU de Michel, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, 2002.

CERTEAU de Michel, *La culture au pluriel*, Paris, Editions du Seuil, Points, 1993.

CHADULI Jonny et DJAILANI Nassuf, *Dire l'île*, Mayotte, Direction des Affaires Culturelles de la Préfecture de Mayotte, Mayotte, 2012.

CHAPPE François, *Histoire, mémoire, patrimoine. Du discours idéologique à l'éthique humaniste*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.

CHRISTIN Rodolphe et BOURDEAU Philippe (dir.), *Le tourisme : Emancipation ou contrôle social ?* Paris, Editions du Croquant, 2011.

CHRISTIN Rodolphe, « Le tourisme enfermé » dans R. Christin et Ph. Bourdeau, *Le tourisme : Emancipation ou contrôle social ?* Paris, Edition du Croquant, 2011, p. 11-45.

CLOCKERS Alain, « Une clé plausible de l'énigme des wak-wak : le *Platycerium alcicorne* », *Taârifa*, n°2, Revue des Archives départementales de Mayotte, Mamoudzou, nov. 2010, p. 55-65.

COËFFE Vincent (dir.), *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le monde*, Paris, Ellipse, 2017.

COËFFÉ Vincent et MORICE Jean-René, « Pratiques touristiques et « fabrique du patrimoine » : la patrimonialisation dans tous ses états » dans V. Coëffé, *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le Monde*, Paris, Ellipses, 2017, p. 211-223.

COËFFÉ Vincent et MORICE Jean-René, « Patrimoine sans limite ? La mondialisation du tourisme comme opérateur d'un "tout- patrimoine" », *Patrimoines du monde, L'information géographique*, volume 81, n° 2, 2017, p. 32-54.

COËFFE Vincent, *Hawaiï*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

- COÏANIZ Alain, FIOUX Paule (éds), *Ancrages identitaires dans l'océan indien. La Réunion, Madagascar, Mayotte, Les Comores, Maurice*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- CORBIN Alain, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 1988.
- COUSIN Saskia et REAU Bertrand, *Sociologie du tourisme*, Paris, La Découverte, 2009.
- CRUSOL Jean, *Les îles à sucre, de la colonisation à la mondialisation*, Les Perséides, 2008.
- DEBARBIEUX Bernard, « Tourisme, imaginaires et identités : inverser le point de vue », *Via*, 2012. <http://journals.openedition.org/viatourism/1191>
- DE BAUNE Sophie Anne (dir.), *Écrire le passé : la fabrique de la préhistoire et de l'histoire à travers les siècles*, CNRS, 2010.
- DEHOORNE Olivier et SAFFACHE Pascal (dir.), *Mondes insulaires tropicaux, Géopolitique économie et développement durable*, Paris, Ellipses, 2008.
- DEPREST Florence, *Enquête sur le tourisme de masse : l'écologie face au territoire*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde », 1997.
- DESACHY Bruno, « Systèmes d'information archéologique de terrain et fondamentaux de l'enregistrement archéologique : quelques remarques à propos de l'application Stratibase », 2012, *Archeologia e Calcolatori Supplemento*, 3, 2012, p. 61-73.
- DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.
- DESMONTS Annick, *Madagascar. La nature dans tous ses états*, Olizane, 2004.
- DETIENNE Marcel, *Comment être autochtone. Du pur Athénien au Français raciné*, Paris, Seuil, 2003.
- DI MEO Guy et BULEON Pascal (dir.), *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005.
- DUHAMEL Philippe (dir.), *Le tourisme. Lectures géographiques*, Documentation photographique n°8094, Paris, la Documentation Française, 2013.
- ELIADE Mircea, *Les aspects du mythe*, Paris Gallimard, 1988.
- Équipe MIT, *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde », 2002, 2008.
- Équipe MIT, *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde », 2005.
- Équipe MIT, *Tourismes 3. La révolution durable*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde », 2011.
- FANON Franz, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1952.

- FASQUEL Jean, *Mayotte, Les Comores et la France*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- FERREOL Gilles (dir.), *Tourisme et Patrimoine*, Modulaires Européennes, Colloque des 5-6-7 Mars 2010, Bruxelles, 2010.
- FLECHET, « L'exotisme comme objet d'histoire », *Hypothèses*, n°1, 2008, p. 15-26.
- FLEURANT Yann-Eric, *La Réunion : un tourisme tropical différent ?* CENADOM, 1989.
- FONTAINE Guy, *Mayotte*, Paris, Karthala, 1995.
- FOURNAND Anne, « Le corps des femmes, enjeu géopolitique. », *Géographie et cultures*, 68, 2008, p. 63-80.
- FOURNIER Laurent Sébastien, « Patrimoine ethnologique et développement culturel. Convergences et concurrences » dans L. S. Fournier, C. Bernié-Boissard, D. Crozat, C. Chastagner (dir.), *Développement culturel des territoires*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 219-227.
- FURT Jean-Marie et MAUPERTUIS Marie-Antoinette, « Les îles peuvent-elles être des modèles de tourisme durable ? Une analyse comparative des stratégies des acteurs publiques et privés en Corse et aux Baléares » dans F. Taglioni, *Insularité et développement durable*, Marseille, IRD, 2011, p. 63-84.
- GAUGUE Anne, *Les États africains et leurs musées. La mise en scène de la Nation*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- GAY Jean-Christophe, « Monde touristique : aperçu et ressorts d'une diffusion planétaire » dans COËFFE Vincent (dir.), *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le monde*, Paris, Ellipse, 2017, p. 71-78.
- GAY Jean-Christophe, « L'inégale « mise en tourisme » du Monde » dans M. Stock (coord.), *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, 2003, p. 83-116.
- GAY Jean-Christophe, *Les cocotiers de la France. Tourismes en outre-mer*, Paris, Belin, 2009.
- GAY Jean-Christophe, *L'outre-mer français, un espace singulier*, Paris, Belin, 2008.
- GEVREY Alfred, *Essai sur les Comores*, Pondichéry, éditions A. Saligny, 1870. Réédition Mamoudzou, éditions Du Baobab, 1997.
- GIGOU Alexandra, DINHUT Vincent, ARNAUD Jean-Pierre, *Richesses de Mayotte. Parc naturel marin de Mayotte. Un patrimoine naturel d'exception. Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte*, Agence des Aires Marines Protégées, 2009.
- GODELIER Maurice, *Au fondement des sociétés humaines*, Paris, Albin Michel, 2007.
- GOODY Jack, *Comment l'Europe a imposé son récit au reste du monde*, Paris, Gallimard, 2010.
- GOURLET Jean-François, *Chroniques mahoraises*, Paris, L'Harmattan, 2001.

GRATALOUP Christian, *L'invention des continents. Comment l'Europe a découpé le monde*, Paris, Larousse, 2009.

GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *Habiter le patrimoine, enjeux, approche, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

GRAVARI-BARBAS Maria et GUICHARD-ANGUIS Sylvie (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du XX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2003.

GRAVARI-BARBAS Maria, BOURDEAU Laurent, ROBINSON Mike (dir.), *Tourisme et patrimoine mondial*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2012.

GRAVIOU Pierrick et RANÇON Jean-Philippe, *Inventaire des sites et objets géologiques remarquables de Mayotte*, Rapport BRGM/RP, 2001.

GRUZINSKI Serge (dir.), *Planète métisse*, Paris, Actes Sud- Musée du Quai Branly, 2008.

GUEBOURG Jean-Louis, *Petites îles et archipels de l'océan Indien*, Paris, Editions Karthala, 1999.

GUEZEL Rébecca, QUARTARARO Annie, ABOUTOIH I Laoumi, SAINDOU Karani, SALAÛN Pascale, YBRAHIM Boinali, ARNAUD Jean-Pierre, *Richesses de Mayotte. Parc naturel marin de Mayotte. Les hommes et l'océan. Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin à Mayotte*, Agence des Aires Marines Protégées, 2009.

GUILCHER André, BERTHOIS Léopold, LE CALVEZ Yolande, BATTISTINI René, CROSNIER Alain, *Les récifs coralliens et le lagon de l'île de Mayotte (Archipel des Comores, océan Indien) : Géomorphologie, sédimentologie, hydrologie, foraminifères*, Paris, ORSTOM, 1965.

HALL Stuart, *Identités et cultures. Politique des cultural studies*, édition établie par M. Cervulle, Paris, Amsterdam, 2007.

HARTOG François, « Patrimoine et histoire : les temps du patrimoine » dans J.-Y. Andrieux, *Patrimoine et société*, Presses Universitaires de Rennes, 1998, p. 3-17.

HEINICH Nathalie, *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, Editions de la MSH, 2009.

HOBBSAWM Eric John et RANGER Terence Osborn (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, Amsterdam, 2006.

JADÉ Mariannick, *Le patrimoine immatériel*, Paris, L'Harmattan, 2006.

JADÉ Mariannick, « Le patrimoine immatériel. Nouveaux paradigmes, nouveaux enjeux », *Lettre de l'OCIM*, n°93, mai-juin 2004, p. 27-37.

JAURAND Emmanuel, « Corps et genre dans le tourisme » dans V. Coëffé, *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le Monde*, Paris, Ellipses, 2017, p. 197-210.

JAUZE Jean-Michel et GUEBOURG Jean-Louis, *Inégalités et spatialité dans l'océan Indien*, Paris, L'Harmattan, 2005.

JEGOUZO Anne, ROMON Thomas, PAULY Martial *et al.*, « La mosquée de Tsingoni (Mayotte). Premières investigations archéologiques ». *Les nouvelles de l'archéologie*, 150, 2018, p. 65-70.

JEUDY Henri-Pierre, *La machine patrimoniale*, Paris, Circé, 2008.

JOUAULT Samuel et KIEFFER Maxime, «Le tourisme "communautaire" au Mexique : entre contrainte des agendas internationaux et espoir des sociétés locales » dans V. Coëffé, *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le Monde*, Paris, Ellipses, 2017, p. 417-429.

KNAFOU Rémy et STOCK Mathis, « Tourisme » dans J. Lévy et M. Lussault, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013, p. 1018-1021.

KNAFOU Rémy, « Vers un tourisme responsabilisé » dans M. Stock, (coord.), *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, 2003, p. 213-257.

LAMIC Jean-Pierre, *Tourisme durable : utopie ou réalité? Comment identifier les voyageurs et voyageurs éco-responsables ?* Paris, L'Harmattan, 2008.

LAROUSSE Foued (dir.), *Langues, identités et insularité : Regards sur Mayotte*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009a.

LAROUSSE Foued (dir.), *Mayotte : une île plurilingue en mutation*, Mamoudzou, Editions du Baobab, 2009b.

LAZZAROTTI Olivier, *Habiter le monde*, Documentation photographique n°8100, Paris, La Documentation Française, 2014.

LAZZAROTTI Olivier, *Patrimoine et tourisme. Histoires, lieux, acteurs, enjeux*, Paris, Belin, 2011.

LEBIGRE Jean-Michel et DECOUDRAS Pierre-Marie, *Les aires protégées insulaires et littorales tropicales*, Bordeaux, CRET-Bordeaux 3, coll. « Iles et archipels », n°32, 2003.

LEFORT Isabelle, « Analyse comparée des modèles d'évaluation du patrimoine naturel dans le cadre de la valorisation touristique » dans M. Gravari-Barbas et S. Guichard-Anguis (dir.), *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du XX^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2003, p. 817-826.

LEVI-STRAUSS Claude, *Race et histoire, race et culture*, Ed. UNESCO, Paris, Albin Michel, 2002.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013.

LOUISET Odette et RETAILLE Denis, « Postface : Le patrimoine des autres », *Patrimoines du monde, L'information géographique*, volume 81, n° 2, 2017, p. 146-158.

LOUISET Odette, « Danse et lieux de la nation en Inde. La campagne anti-nautch, vers l'invention d'une tradition », *L'information géographique*, 2, 2016, p. 56-92.

LOUISET Odette, *L'oubli des villes de l'Inde*, Paris, Armand Colin, 2011.

LOZATO-GIOTART Jean-Pierre, *Géographie du tourisme. De l'espace consommé à l'espace maîtrisé*, Ed. Pearson Education (2ème édition), 2008.

MADI Haladi, « Le paysage linguistique actuel de Mayotte » dans F. Laroussi, *Langues, identités et insularité : Regards sur Mayotte*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009, p. 55-65.

MADI Haladi, « Ziyara à Mayotte. Lieux de culte », ATTOUMANI Ali Saïd, dir. de publication, Dzaoudzi, Conseil général-DAC, 2005.

MAESTRI Edmon (textes réunis par), *Esclavage et abolitions dans l'océan Indien (1723-1860)*, Actes du colloque de Saint-Denis de la Réunion du 4 au 8 décembre 1998, Paris, L'Harmattan-Université de La Réunion, 2002.

MAESTRI Edmon, *Les îles du Sud Ouest de l'Océan Indien et la France de 1815 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1994.

MANIACCI Jean, « L'archipel des Comores », *Annales de géographie*, 1938, 267, p. 279-290.

MARCHAND Raphaël, « L'habitat mahorais », Maîtrise de géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 1998.

MARIE Claude-Valentin, BRETON Didier *et al.*, « Migrations, natalité et solidarités familiales. La société de Mayotte en pleines mutations », *INSEE analyses Mayotte*, n°12, 2017.

MARTIN Jean, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs, tome 1. Razzias malgaches et rivalités internationales (fin XVIII^e-1875)*, Paris, L'Harmattan, 1983.

MARTIN Jean, *Histoire de Mayotte. Département français*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

MELOT Michel, *Mirabilia. Essai sur l'inventaire général du patrimoine culturel*, Paris, Gallimard, 2012.

MESAS Thierry (dir.), *Patrimoines de Mayotte*, Couleurs Métisses, 2014.

MONDOU Véronique, « Déplacer les touristes : transport, accessibilité et "destination" » dans V. Coëffé, *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le Monde*, Paris, Ellipses, 2017, p. 334-347.

MOSCOVICI Serge, *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1968.

MOSCOVICI Serge, *La psychanalyse, son image, son public*, Paris, PUF, 1961.

NACE Jean-René, « Mayotte entre héritage colonial et futur incertain », *Historiens et Géographes*, n°401, 2008, p. 101-108.

- NGUYEN Thi Huong Hué, « *Habiter le patrimoine* » : *la maison jardin à Hué*. Thèse, université de Bordeaux 3, 2013.
- NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 tomes, 7 volumes, 1984-1992.
- NOURAUULT Gilles et PERRIN François, *Mayotte*, Orphie, (guide touristique et culturel), 2012.
- PEYVEL Emmanuelle, *L'émergence du tourisme domestique au Viêt Nam. Lieux, pratiques et imaginaires*, Thèse, université de Nice-Sophia Antipolis, 2009.
- PICARD Michel, *Bali, tourisme culturel et culture touristique*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- PICKEL-CHEVALIER Sylvine, « Le développement touristique durable : un changement de paradigme ? » dans V. Coëffé, *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le Monde*, Paris, Ellipses, 2017, p. 127-144.
- POULOT Dominique, *Patrimoine et musées. L'institution de la culture*, Paris, Hachette, 2001.
- POULOT Dominique, *Musée, nation, patrimoine. 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997.
- PYE Elizabeth, *The Power of Touch, Handling objects in museum and heritage contexts*, Left Coast Press, 2007.
- RAFIDINARIVO Christian, *Empreintes de la servitude dans les sociétés de l'océan Indien : Métamorphoses et permanences*, Paris, Karthala, 2009.
- RAUTENBERG Michel, *La rupture patrimoniale*, Paris, À La Croisée, 2003.
- RAZAFINDRATSIMBA Dominique Tiana, « Ancrages identitaires à Madagascar » dans Coïaniz, Fioux (éd.), *Ancrages identitaires dans l'océan Indien. La Réunion, Madagascar, Mayotte, Les Comores, Maurice*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 55-81.
- RECHT Roland, *Penser le patrimoine*, Paris, Hazan, 2008.
- RETAILLE Denis, *Les lieux de la mondialisation*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2012.
- RETAILLE Denis, *La mondialisation*, Paris, Nathan, 2007.
- RETAILLE Denis, *Le monde du géographe*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- ROMBI Marie-Françoise, *Le shimaore. Première approche d'un parler de la langue comorienne (Île de Mayotte, Comores)*, Paris, SELAF, 1983.
- ROUSSO Henry (Sous Présidence), *Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion du patrimoine au cours du 20ème siècle en France*, Entretiens du patrimoine, Collection Cirque d'hiver, nov. 2001, Fayard/Monum, Éditions du Patrimoine, 2003.
- SACAREAU Isabelle, « Filiations historiques et innovations spatiales : une approche par les grands systèmes touristiques » dans V. Coëffé, *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le Monde*, Paris, Ellipses, 2017, p. 79-94.

- SACAREAU Isabelle et STOCK Mathis, « Qu'est-ce que le tourisme ? » dans Stock *et al.*, *Le tourisme : acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, 2003, p.7-32.
- SALESSE Yves, *Mayotte, l'illusion de la France*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- SEGALEN Victor, *Essai sur l'exotisme*, Paris, Fata Morgana, 1978.
- SENGHOR Léopold Sédar, *Négritude et humanisme (Liberté I)*, Paris, Le Seuil, 1964.
- SOIDRI Chanrani et ATTOUMANI Naïlane, *Arbres et arbustes de Mayotte*, 1^{ère} édition, Département de Mayotte, Direction de l'Agriculture des Ressources Terrestres et Maritimes, Service des Ressources Forestières, 2016. (guide botanique réalisé avec la collaboration de *fundi* locaux).
- STASZAK Jean-François, « Exotisme » dans Lévy et Lussault, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013, p. 384-385.
- STASZAK Jean-François, *Géographies de Gauguin*, Paris, Bréal, 2003.
- STOCK Mathis (coord.), *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, 2003.
- STOCK Mathis, COËFFE Vincent et VIOLIER Philippe, *Les enjeux contemporains du tourisme. Une approche géographique*, Rennes, PUR, 2017.
- SUBRAHMANYAM Sanjay, « Inde ouverte ou Inde fermée? » dans A. Mahé et K. Bendana, *Savoirs du lointain et sciences sociales*, 2004, Paris, Editions Bouchene, p. 99-111.
- TAFFIN Dominique (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve & Larose, Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, 2000.
- TAGLIONI François (dir.), *Insularité et développement durable*, Marseille, IRD, 2011.
- TAGLIONI François, « Mayotte s'ancre dans la république française. Un contre-sens de l'histoire ? », *EchoGeo*, 2009. <http://journals.openedition.org/echogeo/11277> ; DOI : 10.4000/echogeo.11277
- THAPAR Romila, *History and beyond*, New Delhi, Oxford University Press, 1990.
- TILDEN Freeman, *Interpreting Our Heritage*, The University of North Carolina Press, 1968.
- URBAIN Jean-Didier, *L'Idiot du voyage. Histoires de touristes*, Paris, Librairie Plon, 1991.
- URBAIN Jean-Didier, *Sur la plage : mœurs et coutumes balnéaires aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Payot, 2002.
- VALLI Gilbert (dir.), *Arts et traditions populaires à Mayotte. Coutumes familiales*, Collectivité Territoriale de Mayotte, Délégation Territoriale aux Affaires Culturelles, 1998.

VAN GENNEP Arnold, *Les rites de passage. Étude systématique des rites*, 1909, Réédition A. et J. Picard, 1981.

VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971.

VIOLIER Philippe, *Tourisme et développement local*, Paris, Belin, 2008.

VIOLIER Philippe, « Un Monde touristique marqué par de profondes disparités » dans V. Coëffé, *Le tourisme. De nouvelles manières d'habiter le Monde*, Paris, Ellipses, 2017, p. 108-126.

WARNIER Jean-Pierre, *La mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte, 2017.

WORONOFF Denis, « L'archéologie industrielle en France, un nouveau chantier », *HES*, Paris, 1989, p. 447-458.

ZAMENT Véronique, « Le paysage culturel, entre préservation et développement. Les enjeux institutionnels de la patrimonialisation du paysage de Rio de Janeiro », *Patrimoines du monde, L'information géographique*, volume 81, n° 2, 2017, p. 94-120.

ZHANG Chaozhi, « L'évolution historique de la notion de « patrimoine » en Chine », *Patrimoines du monde, L'information géographique*, volume 81, n° 2, 2017, p. 75-93.

Revue et presse

Le Monde, « Peut-on accorder l'outre-mer au pluriel sans menacer l'unité de la République ? » Paris, 09/04/2009.

Les Cahiers d'Outre-Mer, « Sud -Ouest de l'océan Indien », Revue de géographie de Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, volume 62, n°248, Oct-Déc. 2009.

Les Cahiers d'Outre-Mer, « Milieux insulaires : varia », Revue de géographie de Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, volume 60, n°240, Oct-Déc. 2007.

Univers Maoré, « Mayotte, une histoire enrichie », Les Naturalistes de Mayotte, Mamoudzou, n°15, juin 2010.

Univers Maoré, « Un premier inventaire pour les crustacés », Les Naturalistes de Mayotte, Mamoudzou, n°14, février 2010.

Univers Maoré, « Construire l'avenir du lagon », Les Naturalistes de Mayotte, Mamoudzou, n°12, mars 2009.

Rapports

Conseil département de Mayotte - Préfecture de Mayotte, *Contrats de plan État-région, Bâtir aujourd'hui la France de demain. Mayotte 2015- 2020*, Mamoudzou, 2015.

Conseil département de Mayotte, *Schéma d'aménagement régional de Mayotte, Volume I- Diagnostic territorial*, 2012.

DEAL de Mayotte, *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Mayotte 2016-2021*, Mayotte, DEAL, 2015.

DEAL de Mayotte et Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Stratégie de création des aires protégées de Mayotte (SCAPM)*, 2018.

Direction Territoriale des Affaires Culturelles de Mayotte, *Mayotte et la canne à sucre au XIX^e siècle, un espoir déçu*, Mayotte, 1996.

ONF, *Orientations forestières du département de Mayotte*, 2015.

UICN-Commission aires protégées, Groupe de travail Patrimoine mondial, *Étude de faisabilité technique du projet d'inscription du Lagon de Mayotte sur la liste du patrimoine mondial*, Mayotte, 2016.

UICN-France, *Propositions pour une stratégie biodiversité pour un développement durable de Mayotte. Diagnostic et enjeux*, Mayotte, 2013.

Publications des services du patrimoine

Archives départementales de Mayotte-Service éducatif des Archives, *Mayotte 1841-1843. Histoire du rattachement à la France*, Mamoudzou, 2007.

Archives départementales de Mayotte, « Contes inédits de Mayotte, Tome I. Fables », Mamoudzou, 2010.

Archives départementales de Mayotte, « Contes inédits de Mayotte, Tome II. Légendes », Mamoudzou, 2010.

Archives départementales de Mayotte, « Contes inédits de Mayotte, Tome III. Djinns (1) », Mamoudzou, 2010.

Archives départementales de Mayotte, « Contes inédits de Mayotte, Tome VI. Sagesse », Mamoudzou, 2010.

Archives départementales de Mayotte, « Contes inédits de Mayotte, Tome VII. En shimaore », Mamoudzou, 2010.

Archives départementales de Mayotte, *L'esclavage dans l'océan Indien de l'Antiquité aux abolitions et Mémoires d'esclavage aux Comores*, 2010 (double édition, livret d'accompagnement de l'exposition et dossier pédagogique).

Archives départementales de Mayotte, *Mahabari* n°3, Mamoudzou, Juin 2007 (Bulletin trimestriel).

Archives départementales de Mayotte, *Mahabari*, n°13, Mai 2014.

Archives départementales de Mayotte, *Mahabari*, n°11, Avril 2011.

Archives départementales de Mayotte, *Mahabari*, n° 8, Avril 2010.

Archives départementales de Mayotte, *Mahabari*, n°7, Mai 2009.

Archives départementales de Mayotte, *Mahabari*, n°6, Juin 2008.

Archives départementales de Mayotte, *Mahabari*, n°5, Décembre 2007.

Archives départementales de Mayotte, *Mahabari*, n°9, Octobre 2001.

Archives départementales de Mayotte, *Mémoires de cyclone Kamisy 1984*, Mamoudzou, 2008.

Archives Départementales de Mayotte, *Paroles autour d'une exposition. Réalisations publiques et paysage 1976-2006*, Mamoudzou, 2006.

Archives départementales de Mayotte, *Taãrifa* n°5, Mamoudzou, 2015.

Archives départementales de Mayotte, *Taãrifa* n°4, Mamoudzou, 2014.

Archives départementales de Mayotte, *Taãrifa* n°3, Mamoudzou, 2012.

Archives départementales de Mayotte, *Taãrifa* n°2, Mamoudzou, 2010.

Archives départementales de Mayotte, *Taãrifa* n°1, Mamoudzou, 2009.

Archives départementales de Mayotte, Vice Rectorat de Mayotte, Conseil Général de Mayotte, *Les cultures commerciales à Mayotte*, 2009.

Archives départementales de Mayotte, Vice Rectorat de Mayotte, Conseil Général de Mayotte, *Mayotte pendant la seconde guerre mondiale*, 2009.

Archives territoriales de Mayotte, *L'immigration du travail à Mayotte durant la période sucrière 1847-1900*, Mayotte, 2000.

Conseil Départemental de Mayotte, *Musée de Mayotte nature et culture, Projet Scientifique et Culturel du MuMa*, 2016.

Conservatoire du littoral, *L'écho côtier de l'Outre-mer*, n°9, 1^{er} semestre 2013.

Direction des Affaires Culturelles de Mayotte, *Quarante années de recherches archéologiques*, Mayotte, Direction des Affaires Culturelles de la Préfecture de Mayotte, 2017

Direction des Affaires Culturelles de Mayotte, *Robert Fernier. 1954-1956. Séjours dans le îles de la lune*, Mayotte, Direction des Affaires Culturelles de la Préfecture de Mayotte, 2013.

Direction Territoriale des Affaires Culturelles de Mayotte, « Mayotte et la canne à sucre au 19^{ème} siècle - Un espoir déçu », 1996.

Direction des Archives Départementales, *Dzaoudzi, une histoire contrariée 1843-1866*, Conseil Général de Mayotte, 2006 (Livret reprenant et complétant l'exposition).

Service Éducatif des Archives départementales de Mayotte, *Navigation et commerce dans l'océan Indien*, Mamoudzou, 2007.

Magazines

Comité du Tourisme de Mayotte, *L'île au lagon... Mayotte*, Magazine des vacances et des loisirs de Mayotte, guide touristique 2013-2014, 2012.

Comité du Tourisme de Mayotte, *Mayotte. Réalisez vos envies*, guide touristique 2009-2010.

Comité du Tourisme de Mayotte, *Mayotte 101^e département français*, Manuel des ventes, 2010-2011, CD-Rom.

Comité du Tourisme de Mayotte, *Mayotte l'île au lagon* (document, tiré à part du magazine *Escales Australes*), non daté.

Comité du Tourisme de Mayotte, *Mayotte océan Indien. L'île française à découvrir*, Magazine des vacances et des loisirs de Mayotte, guide touristique), 2015.

Comité du Tourisme de Mayotte, *Mayotte terre d'évasion*, dossier de presse 2011-2012.

Escales Australes, « Au carrefour des cultures », n°110.

Escales Australes, « La nature en héritage », n°109.

Escales Australes, « Mayotte. L'île entre deux monde », n°107.

Escales Australes, « Artisans aux doigts de fée », n°104.

Escales Australes, « La nouvelle couleur locale », n°27.

Glitter Magazine, n°22, septembre 2014.

Mayotte Hebdo, « Polygamie. Le silence des femmes. Ce qu'elles en pensent », n°815, 3 novembre 2017.

Mayotte magazine, n°22, oct-nov-déc., 2011.

Documents visuels

Chaîne Public Sénat : Débat, *Mémoires croisés : Enjeux autour du passé colonial de la France pour la cohésion*, Délégation à l'Outre-mer. Mercredi 9 Mai 2012 diffusion 16h30 (à la veille de la Commémoration de l'Histoire de l'esclavage dans le monde)

FAURE Christian, *Paradis amers*, Be-Film, France 2012.

GIRARDIN Annick (Ministre des Outremer), Conférence de Presse, mercredi 28 mars 2018, 13h30, Mayotte La 1^{ère}.

Kwezi TV, *Agir pour l'environnement*, La biodiversité, émission n°3, 12 avril 2018.

LEFEBVRE Xavier, *Des îles et des hommes : Mayotte, l'île aux fleurs*, LEFEBVRE Xavier, 2010 (film documentaire sur France O).

Numéro 23, *Mayotte, l'enfer au paradis*, émission télé *Révélation*s

OURY Jean-Luc, *Mayotte si loin, si proche*, film documentaire (52min), Plan large, 2007, avec la participation du Centre national de la cinématographie, de la région Pays de la Loire, du CG de Loire Atlantique et du soutien de la Collectivité départementale de Mayotte.

Sitographie

AIRES-MARINES.FR
ANOM.ARCHIVESNATIONALES.CULTURE.GOUV.FR
BANQUEMONDIALE.ORG
CBNM.ORG
CG976.FR
COMMISSIONOCEANINDIEN.ORG
CONSERVATOIRE-DU-LITTORAL.FR
CRESOI.FR
CULTURE.GOUV.FR
DAAF.MAYOTTE.AGRICULTURE.GOUV.FR
DAC MAYOTTE
EC.EUROPE.EU
EUROPE-EN-France.GOUV.FR
GEOMAYOTTE
INPN.MNHN.FR
INSEE.FR
INSEED.KM
LEGIFRANCE.GOUV.FR
MADAGASCAR-TOURISME.COM
MAYOTTE-TOURISME.COM
MAYOTTE.PREF.GOUV.FR
MONUMENTS-NATIONAUX.FR
OUTREMEER-GOUV.FR
RESERVENATUREL.ORG
REUNION.FR
SEYCHELLES.TRAVEL
STATISTICS MAURITIUS INTERNATIONAL TRAVEL & TOURISM
TANZANIATOURISM.GO.TZ
TOURISM NATIONAL BUREAU OF STATISTICS SEYCHELLES
TOURISME.GOV.MG
UICN.ORG.FR

UNESCO.ORG
UNWTO.ORG.FR
VANILLA-ISLANDS.ORG

Exposition

BLANCHARD Pascal, JACOMIJN SNOEP Nanette, THURAM Lilian, *Exhibitions. L'invention du sauvage*, Musée du Quai Branly, Nov. 2011-Jun 2012.

GLOSSAIRE

Androvou : Nom kibushi donné au fruit du palétuvier dont le palétuvier soleil (*sonneratia*). Les enfants en font des toupies à l'aide d'une tige de pétiole.

« **Je viens de** » : Expression utilisée pour désigner un étudiant mahorais vivant en métropole pour y mener son cursus universitaire et qui revient sur l'île lors des grandes vacances. Être « Je viens de » est une marque d'élévation sociale (qui rapproche le jeune mahorais d'un *mzungu* car il a voyagé en France métropolitaine et maîtrise le français). Mais cette désignation est aussi péjorative quand elle décrit le comportement vantard de ces étudiants ou des anciens étudiants partis vivre en métropole.

Arbaïn : le quarantième en arabe. C'est la marque, dans l'islam chiite, de la fin du deuil après l'assassinat à Karbala de Hussein ben Ali, imam et petit-fils de Mahomet. Bien que Mayotte soit majoritairement sunnite, l'*Arbaïn* marque la fin de la période de deuil (40 jours) et la fin de la période impure (40 jours) après l'accouchement. Cette période est également le laps de temps nécessaire à la convalescence.

Austronésien : Groupe ethnolinguistique allant de Madagascar aux îles Hawaï. On trouve cette famille de langues dans la totalité de l'Indonésie, en Malaisie et Philippines, dans la quasi-totalité de la Mélanésie et de Formose, et en Micronésie et Polynésie. Le malayo-polynésien correspond à l'une des branches de la famille austronésienne. Les locuteurs austronésiens à Mayotte sont donc liés à l'influence malgache.

Banga : Paillote comprenant une pièce unique, édifiée en matériaux périssables (une variante locale du torchis pour les murs et le sol) et portée par une ossature en bambou, couverte en feuilles de cocotier. Autrefois foyer familial, le *banga* est devenu habitation des adolescents quand les constructions en dur se sont répandues. Les *bangas* étaient usuellement situés à proximité de l'enclos familial ou aux abords villageois pour former des quartiers à part entière de jeunes hommes. Autrefois, les *bangas* servaient à octroyer une liberté « contrôlée » aux jeunes hommes et à protéger l'intimité des jeunes filles. Aujourd'hui, avec l'amélioration générale des conditions de vie, les *bangas* deviennent des curiosités touristiques.

Barger : Terme utilisé pour désigner la traversée avec une barge entre Grande-Terre et Petite-Terre.

Beachrock /sandstone : Grès de plage sous forme de roche sédimentaire consolidée par cimentation rapide du sable et ou des débris coralliens et coquillers et qui se présentent par dalles plus ou moins épaisses. Cette formation littorale, présente sur les plages, se forme parallèlement au rivage, au niveau de la zone de déferlement des vagues ou de balancement des marées.

Beja ou Bedja : Notable aux Comores et s'occupait essentiellement des questions financières.

Bénitier : Mollusque marin se présentant sous la forme d'un coquillage bivalve. L'espèce comestible à Mayotte est très appréciée pour les repas de fête.

Betsimsaraka : « Ethnie » malgache fonctionnant comme une sorte de confédération, constituée de plusieurs communautés qui se sont alliées par nécessité politique et économique (tout comme les Sakalaves). Ce groupe est installé sur la côte sud-est de Madagascar.

Biyaya : Danse champêtre qui se pratique de façon circulaire au rythme de percussions locales comme les membranophones. On utilise aussi les instruments de musique artisanaux à portée de main ou facilement réalisables comme le *machévé*. Cette danse se pratiquait aussi en milieu villageois, lors des cérémonies d'entraide communautaire.

Boucané : Viande de porc ou de volaille fumée, très populaire à l'île de la Réunion.

Brède : Plantes comestibles souvent préparées en bouillon, au lait de coco ou parfois en sauté, très populaires à Mayotte et dans toute la région indocéanique. Généralement, ce sont les feuilles et les tiges les plus tendres qui sont consommées.

Brochetti : Vient du français brochette. Désigne à la fois le lieu et le type d'aliment qu'on y mange.

Bwadra : Tresses très aérées. Le terme *shimahoré bwadra* signifie volumineux.

Cadi ou même **kadhi** ou **khadui** : Haut dignitaire religieux dans les sociétés de l'archipel des Comores et dans le monde musulman. Le cadi est un juge qui exerce son pouvoir selon le *minhadj at-talibin* (traité de droit musulman). Aujourd'hui, à Mayotte, il s'agit d'un médiateur de justice ou d'une autorité locale traitant des affaires de familles dans leur aspect traditionnel (mariage ou divorce « traditionnels », etc.), le système judiciaire franco-républicain prévalant dans le département. Dans la justice musulmane, le cadi est à la fois magistrat et dignitaire religieux. Le juge suprême dans l'ordre des cadi se nomme Grand cadi.

Cavani : Terres utilisées pour les cultures vivrières, situées généralement en dehors ou à la limite des villages.

Chariffou : Vient de l'arabe *charif* ou *chérif*, *chorfa* au pluriel en arabe maghrébin et dont est issu *ashraf* qui signifie noble. L'élite qui se désigne ainsi se réclame de la descendance de Mahomet par sa fille Fatima et ses deux fils (Al-Hassan et Al-Husseïn) qui constituent la seule descendance mâle du prophète musulman. Certains se prétendent aussi descendants de cette lignée.

Chatouilleuses (Les) : Militantes locales qui se sont soulevées contre le souhait comorien de l'indépendance de l'archipel. Elles luttent dans les années 1960-1970 pour le maintien de Mayotte dans la République française.

Cheikh : Vient de l'arabe *chaykh* qui signifie vieillard. Pour les musulmans, il s'agit d'un notable, respecté, savant ou supposé plein de sagesse. Dans certaines organisations sociales, il s'agit d'un leader politique (chef de village ou de fraction de tribu) ou d'un guide spirituel.

Cheikha : Féminisation du terme *cheikh* : épouse, fille d'un *cheikh* ou femme exerçant une haute responsabilité. A Mayotte, ce terme se rapporte souvent à Zena Mdéré, l'une des leaders politiques et chef de file des Chatouilleuses.

Chigoma : A la fois danse et chant masculins, organisés généralement en soirée lors d'un mariage.

Chirazien ou Shirazien : La question des origines chiraziennes à Mayotte relève du mythe. L'on évoque des Arabo-musulmans venus de la côte swahilie de l'Afrique de l'Est qui se seraient installés à Mayotte entre les XI^e et XVIII^e siècles. Ils se fixèrent d'abord à Mtsamboro puis à Tsingoni au XV^e siècle. La dynastie descendant des Shiraziens ne prendrait donc fin qu'en 1832 avec la défaite du sultan Bwana Combo face à Andriantsoli.

Daïra : Héritage soufi des confréries mourides, le *daïra* est un mélange de danses et de chants religieux qui ne nécessite pas l'accompagnement d'instruments de musique. Au seul rythme des voix et parfois des claquements de mains, le *daïra* se présente comme une danse progressive déroutant parfois les non initiés par sa rapidité et son rythme endiablé autour d'un cercle.

Debaa : Forme d'expression artistique, culturelle et mystique, à la limite du religieux et du profane. Alliant chants et chorégraphies, le *debaa*, exclusivement féminin à Mayotte, puise son répertoire dans de multiples sources. Il s'inspire de l'ordre de *Rifaiya* ou de la confrérie *Shadhiliya*, réputés pour leurs pratiques religieuses modérées et pour leurs chants cérémoniels célèbres au Maghreb, en Égypte et dans le reste du monde arabe. A la base, le *debaa* était d'origine masculine. Il découlerait de la tradition soufie consistant à psalmodier des textes poétiques et religieux dont le *Taïbal Asmâ*. Le *debaa* reprend des psaumes et des versets qui relatent des chroniques religieuses. Il chante aussi les louanges de personnages symboliques de l'islam, tout comme il chante l'amour dans des textes en prose. Le *debaa* transmet aussi des enseignements moraux.

Dinahou : Danse masculine semi-religieuse qui se pratique avec un bâton ou une canne.

Djarifa : Terme en langues locales qui désigne le voile utilisé par les femmes pour la pêche à pied.

Dori : Tambour étroit de la famille des membranophones.

Doua : Vient de l'arabe. Prière ou invocation directe à Allah pour obtenir quelque chose, souvent mobilisée à Mayotte pour obtenir justice.

Douka ou Doukani : Echoppe en langues locales. Cette petite épicerie faisait autrefois prospérer les localités. Les propriétaires de ces petites épiceries villageoises de proximité faisaient crédit (ardoise ou bon) aux familles.

Fani : Mayotte fonctionnait autrefois sous l'autorité de chefferies. Le *fani* est le nom/titre porté par les chefs au XV^e siècle.

Fatiha : Prière propitiatoire qui clôt et bénit tout rassemblement de bon augure ou qui clôt les lectures religieuses, dont celles de l'école coranique.

Fundi ou foundi : Un spécialiste local à Mayotte, aux Comores et à Madagascar, à la fois théoricien et praticien. On fait appel aux *fundi* lors des rituels et ils sont choisis en fonction de leur domaine de spécialité. Ils sont plus souvent des hommes mais parfois une femme peut être *fundi* dans les écoles coraniques, les institutions féminines et plus généralement dans les pratiques non musulmanes : rituels animistes, sorcellerie, médecine traditionnelle et massage thérapeutique traditionnel. Les *fundi* sont des personnes très respectées dans la société à l'exception de ceux qui font de la sorcellerie.

Futari ou foutari : Repas de rupture de jeûne en *shimaoré* (*foutourou* en *kibushi*).

Gabussy : Guitare locale à trois cordes.

Garassissi : Mise en scène théâtrale qui consiste en une représentation rustique de type martial.

Gondra ou **milimzima** : Longue tunique à manches longues portée comme une robe par femmes et hommes, habituellement lors de prières ou d'évènements religieux, parfois lors de fêtes (mariages).

Haroussi : Terme qui signifie mariage en langues locales.

Houlou ni zamani : Ancêtres et gens d'autrefois.

Idiophone : Instrument de musique sans cordes ni membranes, dont le corps solide suffit à produire lui-même un son, sans caisse de résonance.

Imam : À l'origine, les imams descendent d'Ali (cousin et gendre de Mahomet par mariage avec sa fille Fatima et premier imam de l'islam). Leur initiation obéit aux règles de la mystique chiite et leur attribue des pouvoirs miraculeux, des relations avec le surnaturel, le monde des morts et des prophètes. Dans le monde musulman actuel, l'imam, chez les Chiïtes comme les Sunnites, est un guide et un chef religieux. Il dirige la prière commune.

Indianocéanie : Terme utilisé par les pays du sud-ouest de l'océan Indien regroupés au sein de la Commission de l'Océan Indien (Maurice, Madagascar, La Réunion, les Seychelles et l'Union des Comores). L'indianocéanisme se réfère à un environnement commun (climat), à des régions et pays métissés, des singularités qui réuniraient les îles australes de l'océan Indien. Cet indianocéanisme se manifesterait à travers le brassage ethnique, les coutumes, les croyances mais aussi les arts et les littératures.

Kabaila (*kaibala wa*) : Mot swahili qui désigne un noble pendant la période de l'esclavage.

Kafir : Vient de l'arabe *kufir* et désigne un mécréant, un non croyant.

Kamé : Pièce d'orfèvrerie imposante consistant en un collier finement travaillé avec plusieurs rangées, remis à une épouse le jour du mariage.

Karamou : Grand repas servi à la famille du marié et à ses invités le jour du *manzaraka*.

Karane : Indiens de Madagascar ou Karana en malgache, ils ont migré depuis le Gujerat (Nord-ouest de l'Inde) vers Madagascar (vers la fin du XVIIème siècle) et pour certains vers La Réunion et les archipels des Comores. Cette migration, qui date de plusieurs générations est le fait de groupes majoritairement constitués de musulmans chiïtes. A Mayotte comme dans toute la partie occidentale de l'océan Indien, les Karanes sont en majorité des commerçants.

Khutuba : Prêche du vendredi, autrefois prononcé au nom du sultan régnant.

Kiantalaotsi ou **kiantalaoutsi** (l'antalaote) : Langue des Antalaotes (antalaotra), peuples islamisés venus de l'extérieur puis métissés (Arabes, Indiens et Comoriens). Ils se sont installés au nord-ouest de Madagascar. Le *kiantalaoutsi* est l'une des branches de la langue malgache

combinée à un dialecte swahili. En dehors de Madagascar, cette langue est parlée dans les deux villages de Poroani et Ouangani.

Kibushi (ou *shibushi* en *shimahoré*) : Deuxième langue locale de Mayotte après le *shimahoré*. Le *kibushi* est dérivé du malgache et s'apparente au parlé *sakalava* de Madagascar. Le *kibushi ki mahoré* (malgache de Mayotte) est parlé dans une quinzaine de villages sur l'île.

Koutesa vatou ou **Koutesa trondrou** : En *kibushi* jeu féminin caractérisé par la manipulation de cailloux ou de coquilles lisses de gastéropode dont les bigorneaux. Ce jeu consiste à franchir 10 étapes en ramassant et en lançant les objets en l'air sur une surface plane comme une véranda, ceci à l'aide d'une ou deux mains.

Kwassa-kwassa : Embarcation de fortune, barque de pêche de 7 mètres prévue pour une dizaine de personnes mais pouvant en contenir plus d'une quarantaine. Ce mode de transport utilisé par les migrants clandestins est régulièrement et massivement utilisé de manière illégale pour faire la traversée entre Anjouan et Mayotte.

Lache : Provient sûrement du français lâcher. C'est un jeu d'élimination exclusivement féminin, apprécié il y a encore peu par les adolescentes et qui consiste à frapper les membres de l'équipe adverse avec une petite balle en feuilles de cocotier tressées. Cette balle porte le même nom que le jeu et contient souvent une petite pierre à l'intérieur.

Lambis : Mollusques gastéropodes en forme de coquillage, de la famille des Strombidae (strombe). Cette famille comprend une vingtaine d'espèces très appréciées à Mayotte.

Liju : Issu du swahili, ce mot désigne la campagne par opposition à Mjini (la ville). Aujourd'hui, le terme est souvent utilisé par la population citadine pour nommer la population de « brousse ». Celle-ci est perçue comme « sauvage » et arriérée par les citadins qui se considèrent comme « civilisés ».

M'rengue : Sport et danse de combat, proche de la Capoeira, le *M'renge* ressemble davantage à la boxe et tolère les contacts physiques. D'origine malgache (Moraingy), cette pratique porte le même nom aussi bien dans l'archipel des Comores qu'à La Réunion, à quelques variantes près (*M'rengué*, *Mourengué*, *Moringue*, etc.).

Machévé : Idiophone contenant des graines. Sa structure en vannerie se décompose en petits cubes de feuilles de palmier, de forme rectangulaire ou carrée comme le *lache*. Dans ces cubes, sont repartis des grains. Les contenants sont rattachés par une fine cordelette permettant le port du *machévé* à la cheville. Pendant la danse, le mouvement des pieds donne le son de l'instrument. L'origine du *machévé* serait l'Afrique orientale et la danse serait arrivée avec les esclaves. Le *machévé* est aujourd'hui seulement utilisé par les associations culturelles.

Madamou : Madame.

Madjiliss : Cérémonie religieuse où des versets du Coran sont récités et traduits à la manière des hadiths. Un *Madjiliss* peut être organisé dans un village comme un événement isolé ou être rattaché aux festivités d'un grand mariage.

Madrassa : ou *medersa*, établissement qui enseigne la théologie musulmane. A Mayotte, les *madrassas* ne sont pas des établissements propres mais se présentent sous forme de cours de théologie.

Madrassati : Confrérie dont celles de *debaa*.

Mahabari : « Nouvelles » en *shimaore*. Magazine des Archives départementales de Mayotte.

Mahabou : Du malgache *mahabo*. Village des morts et par extension tombeaux royaux. A Mayotte, *Mahabou* désigne le tombeau du dernier sultan et le parc périurbain dans lequel se situe le sépulcre.

Mama : Du français maman, une femme d'âge mur. On appelle ainsi les vendeuses de marché.

Manzaraka : Cortège nuptial traditionnel et principale cérémonie du grand mariage.

Maoulida : Litanie et louanges consacrées à la vie de Mahomet. Par ailleurs, le *Maoulida* se présente sous deux formes : la première, solennelle, fait strictement consiste à lire des prières et des textes religieux. La deuxième est la célébration de l'anniversaire de Mahomet. Le *Mawlid* est lié au calendrier lunaire et se déroule pendant les mois situés autour de l'anniversaire de Mahomet. Le *Maoulida shengué* ou *Maoulida n'nabi* est une cérémonie communautaire de grande envergure rythmée par des instruments de musique traditionnels. Entre psalmodies et lectures de textes sacrés, l'assemblée d'hommes et de femmes chantent au rythme des instruments traditionnels. Les femmes, séparées des hommes, composent le chœur. L'assistance est assise puis participe à la danse au fur et à mesure que le rythme s'intensifie. Le *Maoulida* se déroule habituellement en soirée et comme le *Daira*, il peut être communautaire ou privé. Un *Maoulida shengué* peut aussi prendre la forme d'une danse itinérante notamment lors du cortège du manzaraka (accompagnement du marié dans la maison nuptiale). Le *Um Maoulida shengué* est également organisé dans les *ziyaras* musulmans : hommage à une personne décédée, action de grâce en lien avec un événement profane telle l'obtention la célébration d'un diplôme, d'une promotion professionnelle. Il peut être réservé aux femmes et féminin et plus rarement, aux hommes exclusivement.

Massimoni : Lieu de résidence d'esprits agraires (bois, forêts, sources, rivières).

Mataba : Plat local à base de feuilles de manioc (brède manioc) pilées et cuisinées avec du lait de coco. Comme la plupart des brèdes, le *mataba* est servi avec du riz.

Mayitimiyo : Offrandes des vivants à leurs proches décédés. Ces prières peuvent s'accompagner d'un repas familial ou communautaire.

Mbiwi : Terme *shimahoré*, *ambiwou* en *kibushi*. Désigne à la fois les instruments, la danse et les chants de femmes. Le *mbiwi* est un instrument de musique traditionnel rudimentaire : une paire de bâtonnets plats, généralement en bois de bambou, lequel apporte rigidité, imperméabilité et une excellente acoustique. Fonctionnant par paire, ces bouts de bois sont frappés l'un contre l'autre pour obtenir une vibration.

Membranophone : Instrument muni d'une ou deux membranes tendue(s) sur un cadre et produisant un son par vibration, par frappe directe ou indirecte (main, baguette, etc.) ou encore par frottement.

Méssié ou **Méssé** : "Monsieur" en langues locales.

Mgala ou **Mugala** : Equivalent des *patrossi* (djinnns) à Anjouan. Cf. *patrossi*

Mgodro : Danse traditionnelle d'influence malgache consistant en des pas bilatéraux alternés et cadencés ordinairement par un *gabussy*. Le *Mgodro* est considérée comme la danse villageoise par excellence, à la fois récréative, intergénérationnelle et permettant de mêler hommes et femmes. Le *Mgodro* se danse en file indienne et nécessite un meneur pour la chorégraphie qui peut très variée au gré du meneur et de son entrain. Cette danse n'est cependant plus une manifestation à part entière mais une danse souvent présentée lors des rassemblements culturels (concerts de musique traditionnelle). On pratique aussi le *Mgodro* lors des *voulé* (barbecues en famille ou entre amis).

Mguru : Tir à la corde. Mais ce terme désignait autrefois une cérémonie plus ou moins mystique consistant à appeler la pluie. Le tir à la corde constituait seulement un élément de la cérémonie faite d'incantations.

Mhidriki mboka : Jeu de claquements de mains, réservé aux filles : on construit un canal de passage avec les mains, animé ensuite par des sons de claquements ou par des chants.

Mila : Coutumes ou traditions en langues locales.

Miliki : Patrimoine dans le sens du bien matériel transmis par héritage. Mot utilisé aussi pour désigner la culture et le patrimoine culturel.

Mjini : Vient du swahili. Le mot désigne une localité plutôt citadine, une cité ou signifie « à la ville », par opposition à *liju*, la campagne ou le village.

Mkayamba : Instrument à percussion en matière végétale (bois, vannerie et graines). Il a la forme de radeau : une boîte en tiges de bois et ressemble à un hochet plat à double poignées parallèles. Il a donc la particularité de comporter non pas un grelot mais des graines, ce qui lui confère un son similaire au bâton de pluie pour enfants. L'instrument est beaucoup utilisé sur les territoires insulaires de l'océan Indien et vient probablement d'Afrique, arrivé avec les esclaves. Utilisé à Madagascar, il est également l'une des bases d'inspiration du *Maloya* réunionnais. L'instrument sert aussi pour le *Sega* (danses et musiques créoles de l'océan Indien) et s'appelle alors le *kayamb*.

Mlélézi : Très proche de la danse du *Chigoma*, le *Mlélézi* sert généralement à clôturer les festivités d'un mariage lorsque par la danse, l'assemblée accompagne les mariés (plus souvent l'époux) dans leur nouvelle maison (symbole du nouveau foyer familial).

Mlimzima : voir **Gondra**.

Moiha : Vient du swahili et signifie année en *shimahoré* (*moika* en *kibushi*). Le mot désigne souvent la nouvelle année et les rituels qui accompagnent le passage au nouvel an.

Moina insa : Créatures surnaturelles de petite taille qui s'apparentent à des nains poilus, de peau claire et munis d'un gros bras gauche et de pieds à l'envers. Ces djinnns vivent souvent dans les forêts ou les espaces sacrés (bois, mangrove, lit de rivière, etc.) et aiment particulièrement les arbres de grande taille comme les baobabs. Ces lutins, protecteurs de forêts, sont souvent consultés avant la cueillette des plantes. Ils sont censés apprécier le miel, les oeufs, l'encens et

l'eau de rose, c'est pourquoi on leur en donne en offrandes. Ces créatures sont redoutées par les plus jeunes mais elles exaucent certains vœux.

Moulidi ou Mulidi : Provient de l'arabe *mawlid* (naissance, anniversaire de Mahomet). Rituel de confréries soufies composé de poèmes mystiques. Le *Moulidi* fait aussi appel aux instruments sonores : tambourin (*tari*) et plateau de cuivre (*patsu*). Cette célébration réservée aux hommes repose sur le répertoire textuel religieux. Comme le *Maoulida* à percussion, la cérémonie débute par l'invocation de Dieu avec le prologue (*Al-Fatiha*), première sourate du Coran. La scène du *Mulidi* est configurée autour d'un cercle chorégraphique. Les danseurs (qui constituent aussi le chœur) se disposent autour des percussionnistes et du *fundi* ténor lesquels sont assis. Les danseurs sont divisés en deux groupes : l'un est debout et l'autre est agenouillé. Comme lors du *Daïra*, se produit une quasi-extase spirituelle, une sorte de transe pour atteindre la communion avec le monde spirituel. Parfois même, les participants se laissent taillader le corps ou transpercer les joues, les épaules ou les hanches par des broches de fer sans qu'il n'y ait effusion de sang. Le rituel mystique protégerait les participants de la douleur. Ce genre de célébration, dont les origines arabes semblent avérées, se retrouve avec plusieurs variantes en Afrique et en Asie, en lien avec la présence d'Indiens.

Moussada : Entraide. Par *moussada*, on entend aussi des travaux physiques exigeants en main-d'oeuvre comme la construction bétonnée, la cueillette de riz, etc.

Mraha : Jeu de la famille *Mancala* c'est-à-dire des jeux de stratégie combinatoire ou jeux de semis : des cailloux, graines ou coquillages sont distribués aux joueurs dans des coupelles ou dans des trous parfois creusés à même le sol. On rencontre ce type de jeux en Afrique, aux Caraïbes en Asie. Le jeu de *Mraha* (*Bao* sur la côte orientale de l'Afrique) se rapproche de l'*Awalé* ou *Awélé* ; c'est un jeu masculin caractérisé par un plateau en bois creusé de plusieurs trous dans lesquels on place les graines issues de l'arbuste *Caesalpinia Crista* (ou *Caesalpinia Bonducella*). Ces graines sont appelées *tso* à Mayotte. Les règles du jeu varient selon régions et pays mais la logique reste similaire.

Mszindzano : Terme *shimahore*, *msindzanou* en *kibushi*. C'est à la fois : le bois de santal ; la pâte obtenue par le frottement du bois de santal à la pierre de corail ; le masque de beauté utilisant cette pâte et posé sur le visage.

Mtsahi : Sorcier en *shimahore*.

Mtsanga : Sable ou plage en *shimahore*.

Mtsévi : Habitation traditionnelle. Ce terme désigne aussi une clôture en feuilles de cocotiers tressées et assemblées à l'aide d'une corde de végétal à une ossature en bois ou en bambou pour former les murs auxquels est fixée une toiture.

Mtsolola : Plat mahorais à base de banane verte, de manioc avec du poisson ou de la viande.

Mwali : Mohéli ou un Mohélien : l'accent est mis sur le M.

Mwalim : Devin qui regarde les astres. Savant.

Mzungu ou **mouzoungou** : Du *swahili*, personne à la peau blanche. A Mayotte, le *mzungu* est un blanc donc le plus souvent un métropolitain.

Ndzuwani : Terme local désignant Anjouan.

Ngazidja : Terme local désignant la Grande-Comore.

Ngoma : En *shimahoré*, *ngoma* nomme à la fois les tambours et les danses qu'accompagnent ces percussions. Mais le mot au départ désigne le tambour cylindrique frappé à mains nues, propre aux peuples bantous. On le rencontre en Afrique centrale, en Afrique australe, en Afrique orientale et dans les pays de l'océan Indien. Cet instrument à percussions accompagne usuellement différentes étapes de la vie comme les réjouissances de mariage, de naissance mais aussi les cérémonies rituelles dont les rites de possession (*Ngoma madjini*) et parfois les funérailles.

Padza : Modelé d'érosion (sur les sols volcaniques à Mayotte) équivalant aux *badlands*

Patrossi : Djinns à Mayotte. Ils sont présentés comme organisés en familles et formant des villages invisibles. Ils sont souvent assimilés au milieu forestier, hors du monde « civilisé », ils apprécient la nuit, le sang frais (d'animal), les aliments sucrés et l'eau de Cologne ou l'eau de rose qu'ils boivent parfois. Ces attitudes et goûts se manifestent pendant les rites de possession. On appelle ces esprits au moyen de l'encens et de chants rythmés par des claquements de mains.

Pawouni : Pièce d'argent ou d'or offerte autrefois comme cadeau de mariage. Fondue, elle est utilisée pour fabriquer des bijoux.

Plectrantus ambonicus : « Origan cubain » ou « gros thym antillais », cette plante appelée *parawouvi* à Mayotte possède un usage médicinal et culinaire.

Rombu : Terme *kibushi* issu du malgache *roumbou*, *roumbo* en *shimahoré*. Cérémonie de possession au sein de laquelle se manifestent les *Trombas* (esprits des rois sakalaves) décédés entre le milieu du 19^{ème} siècle et nos jours. Tous les lieux sacrés des *Trombas* se trouvent à Madagascar à l'exception de la pointe Mahabou à Mayotte où est inhumé le dernier sultan mahorais d'origine sakalave. Lors d'un *rombu*, on consomme une forte quantité d'alcool et de tabac et la musique y est celle d'instruments à cordes.

Rougail : Condiment pimenté originaire de Madagascar. A Mayotte, ce condiment accompagne les plats, il est à base de tomate fraîche, de piment et de citron, alors qu'à La Réunion, on rajoute des saucisses fumées ou boucanées. Le rougail mahorais rappelle parfois le chutney indien et se rapproche de certains hachards réunionnais.

Sa vavi/ Za vavi rano (o) : Terme d'origine malgache, signifie sirène.

Sabenas (les) : Populations de l'archipel des Comores chassées violemment et en grand nombre de Madagascar en 1977. Ce nom provient de la compagnie aérienne belge qui leur porta assistance et les rapatria dans leur archipel d'origine.

Sakalave : Du malgache *sakalava*, « ethnique » malgache qui occupe la frange côtière occidentale de la Grande île. Andriantsouli, le dernier sultan de Mayotte, appartenait à ce groupe.

Séga : Genre musical et danse des îles créoles de l'océan Indien dont celles des Mascareignes ou des Seychelles. La danse consiste en des mouvements de hanches et en des tournolements. Le *Séga* s'inspire de musiques festives et des danses de bal ou de salon tel le quadrille arrivé au

19ème siècle dans les îles. Au total, il s'agit d'un mélange de danses variées apportées par les divers peuples (esclaves, migrants).

Serrelamain ou **Serrezlamain** : Allusion aux pactes entre Mahorais et Comoriens. Le terme désigne plus précisément les pro-comoriens qui ont milité dans les années 1970 pour le maintien de Mayotte au sein des Comores et pour l'indépendance de l'ensemble de l'archipel vis-à-vis de la France.

Shabamati ou **Hami** : Asphyxie de poissons ou d'animaux en utilisant une plante locale (tephrosia) et en leur conservant leur caractère comestible.

Shakasha : Danse des esclaves venus d'Afrique. Elle est arrivée à Mayotte avec les travailleurs africains dans les années 1840. Pour effectuer cette danse, les hommes sont vêtus du *shicoyi*, une pièce de tissu attachée autour de la taille, avec ou sans chemise. Les femmes, quant à elles, portent des châles autour de la taille également. Tous les danseurs nouent des *macheve* (instruments de musique avec des graines) autour des chevilles.

Shama : Association. Mot très utilisé aujourd'hui pour évoquer les associations sportives ou culturelles.

Shenzi (au pluriel : *wa shenzi*) : Esclaves bantous originaires d'Afrique orientale.

Shikawo : Le mot exact est *shama*, littéralement « association ». Rejoindre un *shikawo* exige une implication active dans la communauté avec pour objectif l'appartenance à la « classe des mères ». Dans ce cadre, on célèbre la naissance d'enfant, ce qui nécessite l'aide du groupe. Les membres s'impliquent aussi en apportant une contribution pécuniaire appelée *shikowa*. Aujourd'hui, on distingue rarement les notions de *shikawo* et *shama* et les deux termes sont indifféremment employés.

Shikowa : Tontine. Organisation très répandue à Mayotte, consistant à mettre en commun des contributions pécuniaires (cotisations) définies par le groupe ainsi constitué. Ainsi, tous les mois, l'un des membres du groupe récupère la totalité des contributions et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les membres aient joui de cet avantage. Un *shikowa* peut compter deux personnes et les apports mensuels sont variables mais peuvent être conséquents. A Mayotte, comme ailleurs dans les Comores ou à Madagascar, ce système permet d'investir dans des biens (construction de maison, achat de voiture, etc.) sans recourir à un crédit et des taux d'intérêt élevés. La *shikowa* est couramment utilisée pour financer un mariage, une circoncision, etc.

Shimanbi : Offrandes d'origine animale adressées aux esprits de la mer.

Shungu : Fête organisée par un individu à l'adresse de sa classe d'âge pour honorer sa dette vis-à-vis de sa communauté, conformément aux traditions locales. La fête comprend un banquet.

Soroda : Du français « soldat ». Ce sont partisans anti-comoriens militant dans les années 1970 pour le maintien de Mayotte au sein de la République française.

Taarifa : Du *swahili*, signifie rapport ou journal. La revue scientifique des Archives Départementales de Mayotte a choisi ce titre.

Taréhi : Évènements et souvenirs passés (bons ou mauvais).

Tchandarawa : Grande tapisserie, parfois composée de plusieurs pièces de manière à en habiller les chapiteaux. Tapisseries réservées aux manifestations communautaires de type *Debaa*, *Manzaraka*, etc.

Tobi : En *kibushi*, *tobé* en *shimaoré*. Hameau, espace de vie isolée ou pratique en milieu forestier. On y pratique des travaux agricoles sur une période plus ou moins longue.

Toybalasmaï ou **Taybal asmau** : Texte sacré lu et psalmodié à l'école coranique. Ce texte est aussi mobilisé lors d'une prière comme le *fatiha*.

Trumba ou **Tromba** : Esprit. Le terme se réfère souvent aux esprits des rois sakalaves défunts.

Viti mbakana : Jeu ordinairement féminin. Mise en scène théâtrale pour les jeunes femmes adultes.

Voulé : Barbecue en plein air entre amis et ou en famille. Son lieu de prédilection est la plage. D'autres espaces peuvent néanmoins être choisis : forêts, champs, abords de village, espaces domestiques.

Wadaha : proche du *Mgodro*. C'est une danse en cercle mobile autour d'un mortier. Au gré des chants, des battements de mains, des foulées et des déhanchements, un ou plusieurs pilons sont lancés légèrement en l'air et chaque femme du cercle les attrape à tour de rôle et reproduit un mouvement de pilage. Le *Wadaha* reste une danse féminine très symbolique : le pilon est l'instrument utilisé au quotidien en cuisine et, de ce fait, associé aux femmes. Cette danse n'en reste pas moins sensuelle, nécessitant dextérité et poigne. Aussi, la connotation sexuelle est suggérée par le maniement du pilon par la gent féminine.

Wangwana (*mugwana* au singulier) : Hommes libres descendants des affranchis.

Zaléo : Lettre d'information du journal *Mayotte Hebdo* consacrée aux petites annonces.

Zana malata (Malate) : Mulâtre. A Madagascar, le terme désigne jusqu'au XIX^{ème} siècle les descendants des colons européens et des femmes autochtones. Le terme est toujours employé.

Zenj : Du persan *zang* et de l'arabe *zanj*, signifie « nègre ». Les *zenj* venaient donc de la côte swahilie (le *Zanguebar* ou *Zanj*, voire *Zingium*) qui signifiait en persan « Côte des Noirs » (*Zangi-bar*). Le terme *Zenj* désigne parfois les populations des côtes de l'archipel des Comores ou la côte musulmane du nord-ouest de Madagascar.

TABLE DES MATIÈRES

Résumés	p. 2
Remerciements	p. 3
Sommaire	p. 5
Sigles et acronymes	p. 8
Avant propos : DEDANS-DEHORS	p. 13
1. Itinéraire	p. 13
2. Posture	p. 16
INTRODUCTION	p. 19
1. « Cadre » de l'étude : Mayotte, un « confetti d'empire »	p. 19
<i>Mayotte, « outre-mer »</i>	p. 19
<i>Peuplement et histoire</i>	p. 22
<i>Contexte</i>	p. 26
2. Le tourisme comme ressource ?	p. 30
<i>Un modèle peu accompli d'île tropicale</i>	p. 31
<i>Ile sous perfusion</i>	p. 31
3. Méthodologie	p. 33
<i>Les entretiens</i>	p. 35
<i>Journées d'étude, séminaires et visites</i>	p. 36
4. Résultats et plan d'exposé	p. 39
Première partie : L'INVENTION DU PATRIMOINE	
Introduction	p. 43
Chapitre 1 : ÉTABLIR UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE	p. 44

1. Patrimoine naturel	p. 45
<i>Les paysages « naturels » patrimoniaux</i>	p. 46
<i>Le lagon, les récifs coralliens, la mangrove</i>	p. 46
<i>Les paysages du volcanisme</i>	p. 51
<i>Les inventaires naturalistes</i>	p. 54
<i>La flore</i>	p. 54
<i>La faune terrestre et semi-terrestre</i>	p. 56
2. Patrimoine culturel (historique) pré-colonial	p. 58
<i>Les sites</i>	p. 59
<i>Polé comme paradigme</i>	p. 59
<i>Les anciennes mosquées</i>	p. 62
<i>Les autres sites archéologiques</i>	p. 64
<i>La science, le patrimoine, la société</i>	p. 69
<i>Écrire l'histoire</i>	p. 69
<i>La concurrence des sources et des références</i>	p. 73
3. Patrimoine culturel (historique) colonial	p. 77
<i>Le patrimoine colonial industriel</i>	p. 78
<i>Le patrimoine colonial monumental</i>	p. 84
Chapitre 2 : LES ACTEURS DU PATRIMOINE	p. 91
1. Cadre général	p. 91
2. Les acteurs institutionnels	p. 95
<i>La direction des Affaires Culturelles de la Région (DAC)</i>	p. 95
<i>La direction de la Culture et du Patrimoine au CD (DCP)</i>	p. 99
<i>Les Archives départementales (AD)</i>	p. 102

<i>La direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)</i>	<i>p. 103</i>
<i>La direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)</i>	<i>p. 105</i>
<i>Le comité départemental du tourisme de Mayotte (CDTM)</i>	<i>p. 107</i>
<i>Le Conseil scientifique du patrimoine naturel (CSPN)</i>	<i>p. 108</i>
<i>Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE)</i>	<i>p. 109</i>
<i>Les municipalités</i>	<i>p. 109</i>
1. Les acteurs associatifs	<i>p. 112</i>
<i>Un tableau</i>	<i>p. 112</i>
<i>Les associations patrimoniales</i>	<i>p. 113</i>
2. Les établissements publics	<i>p. 116</i>
<i>Le MuMa (Musée de Mayotte)</i>	<i>p. 116</i>
<i>L'Office Nationale des Forêts (ONF)</i>	<i>p. 121</i>
<i>Le Parc Naturel Marin (PNM)</i>	<i>p. 123</i>
<i>Le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM)</i>	<i>p. 126</i>
<i>Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CLRL)</i>	<i>p. 129</i>
Chapitre 3 : CLASSEMENTS ET PROTECTION	<i>p. 131</i>
1. Signes d'orientation	<i>p. 131</i>
2. Critères de classement du patrimoine naturel	<i>p. 134</i>
<i>Quelques constats</i>	<i>p. 134</i>
<i>Les sites naturels classés</i>	<i>p. 138</i>
<i>Les forêts</i>	<i>p. 138</i>
<i>Les mangroves et les zones humides</i>	<i>p. 140</i>
<i>Le Parc naturel marin</i>	<i>p. 143</i>
<i>Entre nature, culture et loisirs</i>	<i>p. 147</i>
<i>- le parc de Malahou</i>	

- le parc botanique et l'herbier de Coconi
- le pôle d'excellence rurale sur l'ylang-ylang
- les sentiers de grande randonnée
- les îlots
- le patrimoine géologique

3. Critères de classement et sites du patrimoine culturel p. 152

Le contexte p. 152

Les sites culturels classés p. 153

La concentration en Petite-Terre p. 153

- la résidence des Gouverneurs
- la caserne
- l'ancien hôpital de Dzaoudzi
- la chapelle saint Michel
- la maison du médecin-chef

Un parcours colonial p. 155

L'oubli des sites de Grande-Terre p. 158

- la mosquée et les tombeaux de Tsingoni
- mosquées anciennes et restes de remparts

Conclusion p. 161

Deuxième partie : DE L'EXOTISME AU PATRIMOINE TOURISTIQUE

Introduction p. 164

Chapitre 4 : DESTINATION EXOTIQUE p. 165

1. L'effet exotique p. 166

Le paradis ou l'enfer p. 166

Femmes-fleurs p. 167

L'île du retour p. 169

2. Un nouvel exotisme p. 172

Wight is wight p. 172

Auto-exotisation ou folklore p. 174

<i>Vers une identité exotique : la Mahorité ?</i>	p. 178
3. Quand les Mahorais répondent aux attentes des touristes	p. 183
<i>Exotisme frelaté</i>	p. 183
<i>Témoignages (conversations et enquêtes)</i>	p. 186
<i>Promotion : les ressources touristiques vantées</i>	p. 189
Chapitre 5. LE TOURISME POUR VALORISER LE PATRIMOINE	
1. Le tourisme à Mayotte	p. 199
<i>Identifier, quantifier et qualifier les flux touristiques</i>	p. 202
<i>Sortir des « images d'Épinal »</i>	p. 212
2. Vers une culture touristique du patrimoine	p. 216
<i>Patrimonialiser en vue du tourisme</i>	p. 217
<i>Le patrimoine saisi par les professionnels du tourisme et les associations</i>	p. 220
3. Le patrimoine mahorais perçu par les Mahorais	p. 227
<i>Le sens du mot</i>	p. 228
<i>Patrimoine, authenticité, identité</i>	p. 231
<i>Le patrimoine désigné de l'extérieur</i>	p. 235
Chapitre 6 : QUEL TOURISME POUR MAYOTTE ?	p. 239
1. Le tourisme durable, slogan ou perspective ?	p. 239
<i>La faible résonnance d'un slogan</i>	p. 241
<i>La résistance des idées convenues</i>	p. 243
2. Le classement du lagon, atout ou frein pour le tourisme ?	p. 246
<i>L'évidence du lagon</i>	p. 246
<i>Passer du générique au situé</i>	p. 249
<i>Relocaliser les projets</i>	p. 251

3. Du tourisme en réseau	p. 252
<i>Mettre les îles de l'océan Indien en réseau</i>	p. 252
<i>Valoriser les identités singulières</i>	p. 258
<i>Mayotte, une île indo-océanique promouvable</i>	p. 261
<i>Assumer la fréquentation touristique « affinitaire »</i>	p. 264
Conclusion	p. 267
Troisième partie : LES ENJEUX DU PATRIMOINE TOURISTIQUE	
Introduction	p. 270
Chapitre 7 : LE PATRIMOINE NATUREL QUESTIONNÉ	p. 271
1. La nature « nourricière »	p. 272
<i>Le lagon, terrain de la pêche traditionnelle</i>	p. 272
<i>L'agriculture et la coutume</i>	p. 276
2. Un environnement habité par la société avec « les esprits »	p. 280
<i>Vivre autrement les sites : les plages de Voulé</i>	p. 280
<i>Flore et faune : médecine traditionnelle et monde invisible</i>	p. 282
<i>Les ziyaras (ziaras)</i>	p. 285
Chapitre 8 : PATRIMOINES CULTURELS ET IDENTITÉ	p. 297
1. Quel(s) patrimoine(s) pour quelle(s) identité(s)	p. 297
<i>De la culture au patrimoine</i>	p. 297
<i>L'identité mahoraise en question</i>	p. 302
<i>Un manque de reconnaissance des patrimoines mahorais</i>	p. 304
2. D'autres patrimoines issus des singularités locales	p. 307
<i>Une société matrilocale</i>	p. 308
<i>L'oralité</i>	p. 310

<i>L'artisanat : ressource touristique et valeur patrimoniale</i>	p. 312
<i>La gastronomie mahoraise</i>	p. 314
3. Le MuMa, musée en « co-construction »	p. 315
<i>Une vision plurielle du passé</i>	p. 315
<i>Le futur musée, tête de réseau ?</i>	p. 318
<i>Authenticité culturelle vs. tourisme</i>	p. 320
Chapitre 9 : LE PATRIMOINE, ENJEU DE SOCIÉTÉ	p. 323
1. Patrimonialiser l'organisation villageoise	p. 323
<i>La culture villageoise</i>	p. 323
<i>Le village mahorais en patrimoine</i>	p. 326
<i>Les jeux et leur code dans l'espace commun</i>	p. 328
2. Les cérémonies, un patrimoine « vivant »	p. 330
<i>Animations communautaires et religion</i>	p. 330
<i>Festivités liées au cycle de la vie</i>	p. 332
<i>Les contes, d'autres mémoires</i>	p. 335
<i>Le patrimoine musical et de la danse</i>	p. 336
3. Des vêtements-symboles	p. 338
<i>Le féminin mahorais : salouwa et kishali</i>	p. 340
<i>Les vêtements masculins</i>	p. 341
<i>La beauté des mahoraises</i>	p. 342
4. Préserver les langues locales dans le contexte français	p. 344
<i>Quelle(s) langue(s) au musée</i>	p. 345
<i>Le pluralisme linguistique</i>	p. 346
<i>Le français à Mayotte</i>	p. 351
<i>La transmission des langues</i>	p. 352

Conclusion	p. 357
CONCLUSION GÉNÉRALE	p. 359
BIBLIOGRAPHIE	p. 365
GLOSSAIRE	p. 381
TABLE DES FIGURES	p. 400
TABLE DES TABLEAUX	p.
401	
TABLE DES PHOTOS	p. 402
ANNEXES	p. 403

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : L'archipel des Comores dans l'océan Indien occidental	p. 11
Figure 2 : Île de Mayotte, communes, villes et principaux villages	p. 12
Figure 3 : Le peuplement de l'océan Indien occidental	p. 24
Figure 4 : ZEE, Mayotte, Comores, Madagascar, Mozambique	p. 46
Figure 5 : Complexe récifal et lagon de Mayotte	p. 48
Figure 6 : Morpho-pédologie de Mayotte	p. 52
Figure 7 : Localisation des anciennes mosquées de Mayotte	p. 62
Figure 8 : Les sites archéologiques de Mayotte	p. 65
Figure 9 : Frise chronologique	p. 71
Figure 10 : Localisation des usines sucrières (1870)	p. 80
Figure 11 : Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne	p. 95
Figure 12 : Organigramme du Conseil départemental	p. 101
Figure 13 : ZICO et ZNIEFF	p. 142
Figure 14 : Le Parc naturel marin	p. 144
Figure 15 : L'ancienne complémentarité terre-mer à Mayotte	p. 146
Figure 16 : Le terroir mahorais actuel	p. 146
Figure 17 : Les îlots de Mayotte	p. 149
Figure 18 : La trame des aires protégées de Mayotte	p. 151
Figure 19 : Protection des tortues. Affiche de sensibilisation	p. 275
Figure 20 : <i>Ziyaras</i> actifs et inactifs	p. 290
Figure 21 : Ceci n'est pas une râpe à coco	p. 316

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fonds alloués au titre des RUP	p. 94
Tableau 2 : Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne	p. 94
Tableau 3 : Les associations œuvrant pour la promotion du patrimoine	p. 114
Tableau 4 : La fréquentation du MuMa en 2016 (dernier trimestre)	p. 120
Tableau 5 : Les acteurs du comité de pilotage du PNM	p. 124
Tableau 6 : Les membres du comité de gestion du PNM	p. 125
Tableau 7 : Récapitulation des zones de protection	p. 151
Tableau 8 : Promotions touristiques	p. 190
Tableau 9 : Les flux touristiques à Mayotte, 2010-2016	p. 202
Tableau 10 : Durée moyenne des séjours touristiques à Mayotte, 2010-2016	p. 203
Tableau 11 : Origine des touristes (2016)	p. 204
Tableau 12 : Le séjour des enquêtés	p. 205
Tableau 13 : La consommation des visiteurs	p. 209
Tableau 14 : Dépenses des touristes	p. 210
Tableau 15 : Evaluation de la qualité de l'offre touristique	p. 211
Tableau 16 : Avantages et inconvénients d'un classement UNESCO	p. 252
Tableau 17 : Le tourisme dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien	p. 254
Tableau 18 : Les étapes dans le choix d'un rituel	p. 294
Tableau 19 : Impact attendu du tourisme et de la patrimonialisation	p. 360

TABLE DES PLANCHES DE PHOTOS

Planche 0 : Mayotte, l'île française à découvrir	p. 4
Planche 1 : Paysages de Mayotte	p. 50
Planche 2 : Paysages du volcanisme	p. 53
Planche 3 : Mosquée, <i>ziyara</i> et puits à Polé	p. 60
Planche 4 : Double protection d'un chantier de fouille : rubalise et prière	p. 72
Planche 5 : Soulou et Dzoumogné : la friche et le collège en emploi	p. 81
Planche 6 : Dzaoudzi (cartes postales anciennes)	p. 88
Planche 7 : Dzaoudzi aujourd'hui. La Résidence et le MuMa	p. 89
Planche 8 : Mosquée et tombeaux de Tsingoni	p. 159
Planche 9 : Île tropicale et exotique	p. 171
Planche 10 : Pêche au <i>djarifa</i>	p. 273
Planche 11 : <i>Ziyaras</i>	p. 292
Planche 12 : Artisanat, orfèvrerie (bijoux du <i>manzaraka</i>)	p. 313
Planche 13 : Constructions traditionnelles	p. 327
Planche 14 : Vêtements de cérémonie (grand mariage)	p. 339

ANNEXES

Annexe 1. Questionnaire pour institutionnels et acteurs publics

Annexe 2. Questionnaire population locale

Annexe 3. Questionnaire professionnels du tourisme et acteurs privés

Annexe 4. Questionnaire visiteurs

Annexe 5. Salon du tourisme septembre 2018 (programme)

Annexe 1. Questionnaire pour institutionnels et acteurs publics

1. Quelle est votre profession et en quoi consiste-elle ?
2. Le tourisme vous semble être un domaine viable pour Mayotte, à long terme ?
3. Pensez-vous que le tourisme soit l'avenir de Mayotte ou que son développement réside dans d'autres domaines ?
 - Si non, à quel(s) domaine(s) pensez-vous ?
4. Existerait-il un cadrage bien défini ou un modèle qui vous inspire pour la mise en tourisme de Mayotte ou de votre commune ?
 - Si oui, lequel (document, loi spécifique etc...) ?
5. Avez-vous pensé à développer un partenariat notamment au niveau intercommunal ?
6. Avez-vous pensé à une mise en réseau du patrimoine et des autres richesses naturelles, comme le font certains pays d'Europe pour éviter des doublons dans les communes ou dans l'océan Indien même ?
7. Que pensez-vous du DROM (développement région outre-mer) pour le territoire mahorais et ou pour votre commune ? (Compétences et objectifs)
8. Avez-vous pensé à une mise en tourisme concertée du territoire indo-océanique ?
9. Quelles sont vos stratégies d'aménagement touristique et urbanistique ?
10. Quel genre de tourisme préconisez vous pour Mayotte ?
11. Quelle légitimité pour la sacralisation d'Andriantsouli ?
12. Pour vous existe-il une différence entre patrimoine et culture ?
 - Si oui le(s)quelle(s) ?
13. Quelles sont vos priorités pour ce qui est de la conservation du patrimoine et de sa mise en valeur ?
14. Qu'est-ce qui est mis en place pour la conservation ?
15. Avec quels organismes structurez-vous vos actions ?
16. Pensez-vous qu'à Mayotte on puisse trouver un équilibre entre l'homme, la société et la nature
17. Que pensez-vous d'un éventuel classement UNESCO pour Mayotte ?

Annexe 2. : Questionnaire population locale

Par population locale on entend toute personne résidant de façon permanente à Mayotte)

1. Est-ce que le tourisme est bien pour Mayotte ?
 - Est-ce que le tourisme rapporte de l'argent à Mayotte ?
 - Si oui, comment est-ce que vous voyez que ça rapporte de l'argent?
 - Si non, qu'est-ce qui rapporterait plus d'argent à Mayotte ?

2. Le tourisme change-il le comportement/mentalité des gens sur l'île ?
(Le tourisme vous semble-t-il influencer sur les mœurs dans l'île?)
 - Si oui sous quels aspects ?

3. Et le mot patrimoine, vous parle-t-il?
 - Si oui, connaissez vous une traduction ou un équivalent dans votre «langue » maternelle ?
 - Si oui, donner moi 5 choses que vous qualifierez de patrimoine :
 - Que représente ce patrimoine à vos yeux ?

4. La sauvegarde ou la conservation du patrimoine change-t-elle vos habitudes dans la vie de tous les jours ?
 - Si oui, est-ce que c'est plus une contrainte ou un avantage pour vous ?

5. Vous sentez-vous concerné par les démarches patrimoniales ou par le patrimoine en lui même ?
 - Si oui, lesquelles ?
 - Si non, pensez-vous qu'il y'ait d'autres priorités avant la question du patrimoine ?
 - La mise en valeur patrimoniale/culturelle viendrait en quelle position pour le développement de Mayotte, selon vos critères de hiérarchisation des priorités ?

6. Si vous êtes d'origine mahoraise, que ressentez-vous lorsque d'autres personnes s'intéressent à votre patrimoine *(héritage/culture)* ?

7. Si vous êtes d'une autre origine (à préciser + nombre d'années vécu à Mayotte), que ressentez-vous en tant que résident mahorais sur le fait que d'autres personnes s'intéressent au patrimoine mahorais ?

8. Pensez-vous que le tourisme soit nécessaire pour sauvegarder l'identité mahoraise

(ou si cette identité se suffit à elle même au travers des traditions et au quotidien) ?

9. A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?

-18 ans

36-59 ans

18-25 ans

60-75 ans

26-35 ans

+75 ans

10. Quelle est votre situation professionnelle ?

11. Sexe

F

M

12. Quelle est votre situation familiale (célibataire, marié €, famille etc.) ?

13. Lieu de l'entretien :

Annexe 3 : Questionnaire professionnels du tourisme et acteurs privés

1. Quelle est votre profession ? Ou dans quel but/domaine œuvrez-vous (pour une association) ?

2. Depuis quand exercer-vous dans votre domaine ?

3. Avez-vous perçu un changement quelconque depuis vos débuts ?

4. Pensez-vous que le tourisme soit l'avenir de Mayotte ou que son développement réside dans d'autres domaines ?

- Si non, à quel(s) domaine(s) pensez-vous ?

5. Existerait-il un cadrage bien défini vous aidant dans la mise en tourisme de Mayotte ?

- Si oui lequel (document, loi spécifique etc...) ?

6. Prenez-vous exemple sur d'autres destinations touristiques pour la promotion de votre activité ou la mise en valeur de l'île ?

7. Que ciblez-vous ?

(Tourisme de masse, de niche, sélection, spécialisation)

8. Avez-vous pensez à faire découvrir Mayotte à ses résidents pour qu'ils le vendent eux-mêmes ?
[Notamment en augmentant les activités de loisirs de proximité ou sur place monnayant une compensation financière (tourisme social) pour les associations et tarifs préférentiels pour les autres]
9. Pour vous existe-il une différence entre patrimoine et culture ?
 - Si oui le(s)quelle(s) ?
10. Le patrimoine, peut être un secteur à part entière ? Ou a-t-il besoin d'un autre media pour être viable ?
11. Quel(s) patrimoine(s) reflète(nt) actuellement Mayotte ?
12. Parmi ces patrimoines, qu'est ce qui serait judicieux à développer pour mieux se positionner en vitrine de Mayotte ?
13. Quant aux actions en faveur du tourisme, vous semblent-elles s'orienter vers une mise en valeur inconditionnelle et une patrimonialisation à outrance ou non ?
14. Quel genre de tourisme préconisez-vous pour Mayotte ?
15. Pensez-vous qu'à Mayotte on puisse trouver un équilibre entre l'homme, la société et la nature ?
16. Quelle légitimité pour la sacralisation de personnages tels qu'Andriantsouli, Balzac etc. pour la vente touristique ?
17. Pour la promotion de l'île, a-t-on pensé à développer un partenariat entre Mayotte et des régions de l'océan Indien ou encore d'autres départements métropolitains ou ultramarins ?
[(pour le patrimoine de mémoire, la plongée, pour l'hôtellerie etc... (Passot), musée, maison (Pressigny les pins, Loiret), Madagascar etc....)]
18. Avez-vous pensez à une mise en réseau du patrimoine et des autres richesses naturelles, comme le font certains pays d'Europe pour éviter des doublons dans l'océan Indien.
19. Que pensez-vous d'un éventuel classement de l'UNESCO pour Mayotte ?

Annexe 4 : Questionnaire visiteurs

1. Par quel moyen de transport êtes-vous arrivé sur Mayotte ?
2. Quel est le nom de la compagnie utilisée (avion ou bateau) ?
3. Quelle est la nature de votre séjour ?
4. Quelle est la durée de votre séjour ?
5. Quel mode d'hébergement utilisez-vous ?
6. Quel moyen de locomotion utilisez-vous sur place ?
7. Que privilégiez-vous durant votre séjour (farniente, excursions etc.) ?
8. Avez-vous visité d'autres îles du sud ouest de l'océan Indien ou en avez-vous l'intention durant votre séjour dans la région ?
 - Si non, pourquoi Mayotte et pas les autres îles de l'océan Indien ?
9. Comment avez-vous entendu parler de Mayotte?
 - Si c'est via brochures, Internet ou agences de voyage, existerait-il un décalage entre l'image qui vous a été vendue de Mayotte et ce que vous voyez sur place ?
10. Avez-vous la sensation de dépaysement et d'authenticité à Mayotte ou avez-vous plus l'impression de « déjà vu » ?
11. Si vous vous sentez dépaycé, quels facteurs/éléments y contribue(nt) le plus (Top 5) ?
12. Quels sont vos modes de consommation durant votre séjour (marché, hypermarché etc...).
13. Quel est votre lieu de résidence habituel?
14. A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?

<input type="checkbox"/> -18 ans	<input type="checkbox"/> 36-59 ans
<input type="checkbox"/> 18-25 ans	<input type="checkbox"/> 60-75 ans
<input type="checkbox"/> 26-35 ans	<input type="checkbox"/> +75 ans
15. Quelle est votre profession ?
16. Lieu de l'entretien :

Annexe 5 : Salon du tourisme 2018

7 salon du Tourisme et des Loisirs de Mayotte

CHEZ MOI POUR UNE AUTRE EXPERIENCE

21-22 SEPT. 2018 | VENDREDI 9H A 18H | SAMEDI 9H A 18H | JEU-FOMBOLA : 4 billets d'avion à gagner

PLACE DE LA REPUBLIQUE

Logo: MAYOTTE, L'île au large, mayotte 1

GRAND TOURISME

- 01- SANTAL LOUIS
- 02- RELAIS FORESTIER
- 03- TATA GNAGNA
- 04- DOMAINE DE KAVANI
- 05- LA GANNELLA
- 06- BELLE VUE
- 07- ANIMATION THEMATIQUE
- 11- GITE DU MONT COMBANI
- 12- JARDIN MADRE
- 13- HOTEL SAKOULI
- 14- AIR AUSTRAL
- 15- EWA AIR
- 16- ISSOUFALI
- 17- AB AVIATION
- 29- ELAMINE ET SALME TRANSPORT

SPORT & LOISIRS

- 24- LES NATURALISTES
- 25- GEPOMAY
- 26- LES ULM DE MAYOTTE
- 27- SEA BLEU SAFARI
- 28- AVIATION TIP TOP ULM
- 30- MAYOTTE WATERSPORT
- 31- NAUTILES
- 32- ORIGINALLES
- 33- DUJIMBA JUMP
- 34- PWEDEZ JEUX GONFLABLES
- 35- MAY WILD PAINT BALL
- 36- GOLF CLUB LES YLANGS

ARTISANAT

- 54- OUEZA
- 55- WAILI WA VENDZANAO
- 56- FOURAHA YA DAYMA
- 57- BANIBOU COCO
- 58- BIJOUTERIE MOUSSA
- 59- PATRICIA PERLES MAYOTTE
- 60- PASCAL CREATIONS MAYOTTE
- 61- TA BIJOUX
- 62- SIAMART CROUP
- 63- FIRIRA NDIJEMA
- 64- VIVIANE BERTHE
- 65- LATELIER D'AYAM
- 66- CADRE EN FOLIE
- 67- PEMBE MVOUNGUE
- 68- LISARUMA
- 69- YES WE CAN NETTE
- 70- TOUCH DU BOIS
- 71- MAISON ARTISANALE SADA
- 72- ZAMFATT
- 73- ASS M'SINDZANO
- 74- LODO FACTORY
- 75- MODON CREATIION
- 76- BIJOUTERIE TEMPLE D'OR
- 77- COUTURE INDF
- 78- ASSIL
- 79- HAZI ARTISANAL LOCAL
- 80- BIJOUTERIE ZAHARAT
- 81- LA PETITE BOUENI
- 82- MAANROUP

TOURISME REGIONAL

- 21- OFFICE DU TOURISME DE MAHAJUNGA
- 22- OFFICE DU TOURISME DE NOSSY BE
- 23- OFFICE DU TOURISME DE DIEGO

INSTITUTIONNEL

- 08- PREFECTURE
- 09- ADIE, ADIM, BGE, CD, CRESS
- 10- GEMTOUR
- 18- COMMUNAUTE COMMUNE DU SUD
- 19- OFFICE DU TOURISME PETITE TERRE
- 20- OFFICE DU TOURISME DE LA SCO

TOURISME GOURMAND

- 44- DOMAINE DES EPICES
- 45- DOUKA PRO
- 46- GREEN FISH MAYOTTE
- 47- OUNGANI PRODUCTION
- 48- LES VERGERS DE MAYOTTE
- 49- BOX GOURMAND
- 50- LACULIVA
- 51- BOTOLAVA
- 52- YAKA ISUJIVA
- 53- CHEZ COUSIN

ESPACE VERT

- 41- PLANTS PASSION PEPINIERE
- 42- SANDRA JARDIN
- 43- BARAKA PEPINIERE

ESPACE BEAUTE

- 38- ZEN ET COCCON
- 39- TERRE DE ROSE
- 40- SMO COSMETIQUE

Suivez-nous [f @salontourismemayotte](https://www.facebook.com/salontourismemayotte)

JOUEZ ET TENEZ DE GAGNER 4 BILLET D'AVION

1ER TIRAGE : LE 21 SEPTEMBRE 2018 A 14H00, 2EME TIRAGE : LE 21 SEPTEMBRE 2018 A 17H45
 3ER TIRAGE : LE 22 SEPTEMBRE 2018 A 14H00, 2EME TIRAGE : LE 23 SEPTEMBRE 2018 A 17H45

AIR AUSTRAL ewa

Nom Prénom
 Adresse
 Tél Email

TICKET GRATUIT - A REMPLIR ET DEPOSER A L'ACCUEIL DU SALON

7 salon du Tourisme et des Loisirs de Mayotte

VENDREDI 21 Sept. 2018

SAMEDI 22 Sept. 2018

CHEZ MOI POUR UNE AUTRE EXPERIENCE

Animation thématique / hébergement alternatif

Animation podium

Animation thématique / hébergement alternatif

Animation podium

Photo: Janyah